This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 485292

Digitized by Google

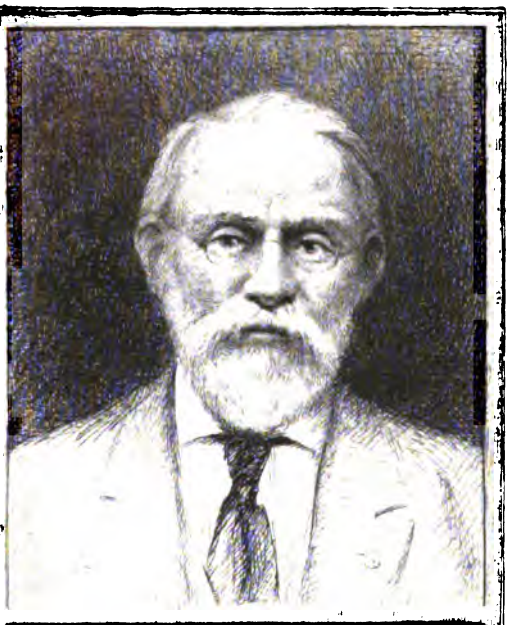

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE VERVINS

Digitized by Google

VERVINS. -- TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE DE A. FLEM.

Digitized by Google

LA THIÉRACHE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS

(AISNE)

TOME PREMIER

A VERVINS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

MDCCCLXXIII

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nyh.
3-22-33
26766
5v.
3-23-33

LA THIÉRACHE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

En 1849, parut sous le titre de *La Thiérache* un recueil de documents archéologiques et historiques exclusivement relatifs à la partie de la Picardie qui forme le nord du département de l'Aisne. Cette intéressante publication ne reparut qu'à de longs intervalles et par fragments, en 1851, 1856, 1865, et ne fut reprise qu'en 1872, par un comité qui illustra son œuvre de gravures et de dessins vraiment remarquables.

A la fin de l'année 1872, le comité, voulant assurer la continuation de *La Thiérache*, songea à se transformer en une société qui réunirait en un seul faisceau les éléments sérieux d'une création féconde et durable. En conséquence, le comité s'adressa à tous ceux qu'intéressent les études locales, et son appel fut entendu.

Une nombreuse réunion tenue le 24 novembre 1872 adopta avec empressement la formation d'une société archéologique et dressa immédiatement la liste des membres fondateurs composée de :

MM. Blanquinque (Eugène), propriétaire.
Blanquinque, pharmacien.
Bernet-Rollande, conservateur des hypothèques.
Brucelle, propriétaire.

Digitized by Google

MM. Chevrier, substitut du procureur de la République.
Catalan de la Sarra, sous-directeur des contributions indirectes.
Damery, ingénieur de l'arrondissement.
Flem, imprimeur typographe.
Héré, juge au tribunal civil.
Joubault, lieutenant de gendarmerie.
Jean, instituteur communal.
Larue, maire de Vervins.
Lussigny-Penant, industriel.
Lhotte, conducteur des ponts-et-chaussées.
Lefèvre, géomètre.
Mennesson (Eugène), propriétaire.
Matton-Gaillard, propriétaire.
Noel, lieutenant de vaisseau.
Oudin, ancien avoué.
Pichon (Étienne), sous-préfet de l'arrondissement.
Piette, juge d'instruction.
Piette, ancien député.
Penant-Vandelet, président du tribunal de commerce.
Penant, docteur en médecine.
Papillon (Léandre), ancien imprimeur.
Rogine, professeur de sciences au collége de Vervins.
Souëf, ancien procureur général.
Trencart, membre du Conseil général.
Toussaint, secrétaire de la sous-préfecture.
Tourneux (l'abbé Joseph), directeur du collége de Vervins.
Vincent (l'abbé), curé-archiprêtre de Vervins.
Verdier de La Tour, receveur particulier des finances.

Dans une seconde réunion qui eut lieu le 1er décembre suivant, un projet de règlement fut présenté par MM. Edouard Piette, Etienne Pichon, L. Papillon, et les statuts de la société furent arrêtés ainsi qu'il suit :

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS

ARTICLE PREMIER.

Le personnel de la Société se compose de membres titulaires, de membres honoraires et de membres correspondants.

Toute personne résidant à Vervins ne peut être membre correspondant.

Digitized by Google

La Société a son siége à Vervins ; ses travaux embrassent tout le pays anciennement désigné sous le nom de THIÉRACHE.

Elle a pour but principal de recueillir et de publier tout ce qui peut intéresser cette ancienne subdivision de la Picardie, aux points de vue historique, archéologique et scientifique.

ARTICLE II.

Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-archiviste et d'un trésorier.

Tous les membres du bureau sont nommés pour un an, à la majorité des votants ; ils peuvent être réélus.

Pour être membre titulaire ou membre correspondant, il faut être présenté par deux membres titulaires de la Société et réunir la majorité des votants.

Le titre de membre honoraire pourra être conféré, toujours à la majorité des votants, à toute personne à laquelle la Société désirerait donner un témoignage de reconnaissance ou de déférence.

Les membres titulaires seuls sont admis à prendre part aux élections et à délibérer dans les affaires d'administration. Les membres correspondants présents aux séances ont voix délibérative dans toutes les questions qui concernent les travaux de la Société.

ARTICLE III.

Le président règle l'ordre et la marche des séances; il signe les procès-verbaux et tous les actes de la Société et il ordonnance les dépenses.

Le vice-président remplace le président ; il est lui-même remplacé par le membre le plus âgé présent à la séance.

Le secrétaire-archiviste est chargé de la correspondance, de la conservation des archives, des livres et dons qui seraient offerts, ainsi que du sceau de la Société ; il contre-signe tous les actes qui émanent de la Société et rédige le procès-verbal de chaque séance.

Le trésorier est chargé de la recette et de la dépense; il rend ses comptes dans la première séance de janvier de chaque année, et fait connaître la situation financière de la Société chaque fois qu'il en est besoin.

ARTICLE IV.

Tous les membres titulaires de la Société sans exception paieront une cotisation annuelle de quinze francs. La cotisation sera due intégralement pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'admission du nouveau sociétaire.

Les membres correspondants paieront chacun huit francs, recouvrables de la même manière.

Digitized by Google

Titulaires et correspondants auront droit à un exemplaire du *Bulletin*.

Les archives et les ouvrages de la Société sont à la disposition de tous les membres, qui pourront les consulter à la bibliothèque de la Société.

On ne pourra emporter aucun ouvrage sans l'autorisation signée du Président et sans un récépissé du sociétaire.

ARTICLE V.

Les recettes se composent :

1° De la cotisation annuelle ;

2° Des sommes qui pourraient être accordées à titre d'encouragement ou d'allocation, soit par le ministère, soit par le conseil général, soit par les conseils municipaux ;

3° De tous les legs et donations qui pourraient être faits à la Société lorsqu'elle aura été légalement reconnue d'utilité publique ;

4° De la vente des ouvrages qu'elle pourrait éditer et du produit des abonnements au *Bulletin*.

Les dépenses se composent :

1° Des frais de séance ;

2° Des frais de ports et de correspondance ;

3° Des frais divers d'impression ;

4° Et de toute autre dépense qu'entraîneraient les fouilles, travaux et acquisitions approuvés par la Société.

ARTICLE VI.

La Société fait imprimer le *Bulletin* de ses travaux ; ce recueil porte le titre de La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins. Elle publie également ceux des ouvrages dont elle a voté l'impression lorsque sa situation financière le lui permet.

Une commission composée du bureau et de trois membres nommés au scrutin secret, à la même époque et pour la même durée que le bureau, décide quels manuscrits, parmi ceux qui seront présentés, devront être livrés à l'impression et détermine la forme et le mode de ces publications.

Aucun travail déjà imprimé ne devra être admis et livré à l'impression par la commission de publication sans l'approbation de la Société.

Toutes ces publications seront distribuées aux membres titulaires.

Les auteurs, lorsque l'impression de leurs travaux sera autorisée par la commission de publication dont il est parlé au paragraphe précédent, auront la faculté de faire tirer à part des exemplaires de leurs mémoires en payant seuls les frais du tirage.

Tout manuscrit envoyé, quoique non inséré, ne sera pas rendu.

Digitized by Google

ARTICLE VII.

La Société tiendra une séance le premier vendredi de chaque mois, à huit heures du soir, en l'une des salles de l'Hôtel de Ville.

Elle pourra se réunir extraordinairement soit sur l'invitation du bureau, soit sur une demande signée de trois de ses membres.

Il pourra être tenu chaque année une séance publique.

ARTICLE VIII.

La Société s'interdit absolument toute discussion politique.

ARTICLE IX.

Aucun changement ni modification ne pourront être apportés au présent règlement sans l'agrément de la majorité des membres titulaires.

Il en sera de même pour tout ce qui concernera l'organisation et l'administration intérieure.

Ces statuts ont été approuvés par M. le Préfet du département de l'Aisne, le 17 Janvier 1873; et la Société a été autorisée par arrêté préfectoral du même jour.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1873.

Ont été nommés :

Président, M. Edouard Piette.
Vice-Président, M. Papillon.
Secrétaire, M. Mennesson.
Trésorier, M. Rogine.

En outre M. Etienne Pichon a reçu le titre de *Président d'honneur* de la Société, en témoignage de la part active qu'il a prise à sa formation et à son organisation.

Digitized by Google

SEANCES DE LA SOCIÉTÉ

—

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1872

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

A l'ouverture de la séance, M. Piette en prenant les fonctions de la présidence, prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de la Société archéologique de Vervins. Ces fonctions, je ne les ai pas acceptées sans hésitation ni sans embarras : il me semblait, je vous l'ai dit, qu'elles appartenaient à l'honorable membre qui a acquis si pleinement le droit de bourgeoisie parmi nous par la publication périodique d'un recueil rempli de documents inédits sur la Thiérache, et qui par cela même a su éveiller et propager partout autour de lui le goût des recherches archéologiques. De plus, c'est à lui que nous devons l'idée première de la création de notre Société et la bonne fortune de n'avoir plus à envier aux autres chefs-lieux du département de l'Aisne les bienfaits qui découlent d'une pareille institution.

Respectons les scrupules qui empêchent notre sympathique collègue d'occuper le fauteuil, et remercions-le d'abord du bon concours qu'il nous promet, et ensuite d'avoir bien voulu, en acceptant le titre de président d'honneur, autoriser l'inscription, sur les listes de la Société, d'un nom dès longtemps estimé dans la science et qui sera pour nos travaux d'un favorable augure (1).

Maintenant que notre Société se trouve constituée, permettez-nous, Messieurs et chers Collègues, de faire appel à tous les hommes de bonne volonté qui s'intéressent à l'histoire de notre pays. Que chacun, dans la mesure de ses aptitudes et de ses goûts, prenne à tâche de concourir à l'œuvre que nous voulons fonder. Sur notre sol où tout est vierge, pour ainsi dire, la matière ne manque pas aux explorations : il y a partout des

(1) M. le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français.

Digitized by Google

souvenirs, des traditions à recueillir, des ruines à fouiller, des débris antiques à interroger, des problêmes historiques à résoudre. Pour ne citer qu'un exemple, quel intérêt n'offrirait pas une étude sur l'ancien Vervins, envisagé au point de vue de la découverte si importante et si peu remarquée, que l'on a faite naguère d'un théâtre gallo-romain; monument dont les vastes proportions permettent, semble-t-il, d'assigner au *Verbinum* des premiers siècles de notre ère une population qu'on n'avait pas jusqu'ici soupçonnée !

Parmi les monuments de la Thiérache et les débris antiques qu'on y découvre, nous vous signalerons encore comme sollicitant particulièrement votre attention :

Les instruments en silex, taillés, polis ou non polis, tels que haches, pointes de flèches, couteaux, coins, marteaux, poinçons et autres produits de l'âge de pierre ; les vestiges des races primitives qui ont vécu sur notre globe et les fossiles de toute espèce ;

Les monuments en pierre connus sous le nom de *dolmen*, *menhir*, etc.;

Les éminences en terre appelées *mottes* ou *tombelles* ;

Les enceintes militaires, les ruines de certaines constructions désignées sous les dénominations de *camps de César*, *châteaux des Sarrasins*, *templeries*, etc.;

Les sarcophages, les pierres sculptées ou chargées d'inscriptions, les bornes milliaires, les médailles, les armes, les poteries, les statuettes, les figurines, les anneaux, et généralement tous les objets d'art et ustensiles que nous ont laissés les civilisations disparues;

Les églises, leur caractère particulier, et tous les genres de décorations soit intérieures, soit extérieures qui les rendent remarquables; les pierres tumulaires, les épitaphes, les *ex-voto*, les fonts baptismaux, les tableaux, les statues, les boiseries sculptées.

Enfin les abbayes, les châteaux, les forts, les tours anciennes, etc.

Tel est, en raccourci, le programme archéologique soumis à vos investigations. Nous ne descendrons pas dans les détails, mais il est un point que nous devons recommander spécialement à votre sollicitude, c'est de signaler sans retard à la Société les découvertes intéressantes qui parviendraient à votre connaissance, et de faire en sorte que les objets provenant de ces trouvailles ne soient ni dispersés, ni dilapidés, comme cela arrive malheu-

Digitized by Google

reusement trop souvent, avant que la Société n'ait été mise en position de les acquérir pour son musée, ou au moins de les étudier dans l'intérêt de l'histoire locale.

En ce qui touche les documents à consulter au point de vue particulier de nos recherches, nous vous indiquerons comme offrant de précieuses ressources :

1° Le dépôt des archives départementales antérieures à 1790. L'inventaire sommaire de ces archives entrepris par M. Auguste Matton, et dont le complément vivement attendu, fait connaître les sources où les auteurs, écrivant sur un point quelconque de notre histoire, peuvent aller puiser leurs renseignements. On trouve là quantité de notions qu'on chercherait vainement ailleurs, concernant les priviléges des villes, l'administration de la justice, les anciennes familles, la noblesse et les possesseurs de fiefs, le commerce, l'industrie, l'état et les procédés de l'agriculture, la valeur des terres, le prix des denrées, etc.

2° Les anciennes minutes des notaires, presque inexplorées jusqu'à présent et pourtant si abondantes aussi en révélations inattendues de toute espèce, et dont les éléments réunis peuvent servir à reconstituer la vie civile, politique, morale et religieuse des derniers siècles.

En terminant ce rapide exposé, nous avons à peine besoin de vous dire, Messieurs et chers Collègues, que notre seul but a été de vous présenter quelques-unes de nos vues sur les travaux de la Société, et que votre initiative individuelle reste pleine et entière.

Sont nommés :

Membre titulaire, M. Rohaut, maire d'Hirson;

Membre correspondant, M. le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français.

Sont élus, pour former avec le bureau la commission de rédaction et d'impression, MM. Matton, Damery et le docteur Penant.

Digitized by Google

SÉANCE DU 3 JANVIER 1873

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés :

Membre titulaire : M. Paul Trencart, substitut du procureur de la République à Péronne;

Membres correspondants : MM. Edouard Fleury, président de la Société académique de Laon; — Amédée Piette, vice-président de la Société archéologique de Soissons; — Louis Tronquoy, étudiant à Paris; — Masson, percepteur à Aubenton; — Charles Graux, étudiant à Paris; — Lucien Tricot, avocat à Paris.

M. Papillon lit une étude sur les silex travaillés trouvés dans les environs de Vervins.

Après avoir tracé à grands traits l'historique de la science paléontologique, M. Papillon attire l'attention sur une intéressante série de silex taillés, recueillis par lui, et chaque échantillon, haches, couteaux, pointes de flèches, devient l'objet d'explications ingénieuses sur l'origine, l'âge relatif, le gisement, la fabrication de ces antiques vestiges.

Tous les échantillons qui vous sont soumis, dit-il, ont été recueillis, moins un, à la surface du sol, sur les tas de cailloux des grandes routes ou sur les terres cultivées. Un seul, — une hache, — le plus parfait, a été trouvé en place, c'est-à-dire dans la couche où il gisait depuis des milliers d'années. Il était déposé au milieu d'un épais banc de sable, dont les zônes diversement colorées et alternant avec des bancs minces de cailloux roulés prouvaient d'une manière irréfragable que la hache en question avait été laissée par les eaux avant la formation des couches diluviennes qui la recouvraient.

Ces échantillons présentent plusieurs modes de fabrication. Chez les uns, les éclats ont été enlevés à l'aide d'un instrument contondant en pierre dure. Ils portent la trace du coup, le *bulbe de percussion*, dont M. Rogine nous a indiqué la nature dans *La Thiérache*, année 1872. Pour les autres, le mode de fabrication n'est peut-être pas encore bien

Digitized by Google

connu. On ne voit plus la trace du coup; les éclats sont petits, et on ne se rend pas compte du procédé à l'aide duquel ils ont été enlevés.

En terminant, M. Papillon annonce qu'il complétera sa communication à la prochaine séance, par une nouvelle étude qui comprendra la seconde période de l'âge de pierre, c'est-à-dire l'époque de la pierre polie.

M. *Rogine* présente des échantillons de cassures conoïdales qui ont été obtenues, sous ses yeux et suivant ses indications, par des casseurs de cailloux. Voulant se rendre compte des procédés de clivage employés par les hommes de l'âge de pierre, il a essayé lui-même de tailler un silex en hache, mais il ne croit pas avoir réussi de façon à mériter la réputation d'habileté que lui donne M. Edouard Fleury dans un récent numéro du *Journal de l'Aisne.*

Comme spécimen de fabrication moderne, M. Rogine fait passer sous les yeux de la Société un silex de Pontlevoy, dit pierre à fusil, qui se rapproche singulièrement des produits authentiques de l'âge de pierre. Mais quel que soit le degré de perfection de ces imitations, le savoir-faire moderne ne peut leur donner la teinte laiteuse et opaque que revêtent beaucoup de silex taillés, sorte de patine qui assure une date incontestable aux produits vrais de l'âge de pierre, parce qu'elle est le résultat d'un séjour séculaire dans le milieu géologique où nous les retrouvons aujourd'hui.

M. *Edouard Piette* donne lecture d'un manuscrit anonyme du siècle dernier, relatant la course du partisan hollandais Growesteins, à Vervins, en 1712, et fait précéder cette lecture des observations suivantes :

Officier général hollandais, l'un des lieutenants du prince Eugène de Savoie, ce fatal ennemi de notre patrie, pendant la guerre de la succession d'Espagne, le comte de Growesteins s'est rendu célèbre dans nos contrées par la course qu'il y fit en juin 1712, et qui passe à bon droit pour un des coups de main les plus hardis dont l'histoire ait gardé la mémoire.

Le maréchal de Villars venait de prendre le commandement de l'armée

Digitized by Google

française, affaiblie par une longue suite de revers, et se mettait en mesure d'assurer ses positions sur la Scarpe et la Sensée, couvrant Arras et Cambrai, et disposant tout pour la campagne qu'il devait si heureusement couronner six semaines plus tard, par la victoire de Denain. De son côté, le prince Eugène, campé le long de la Seille, et déjà maître d'une partie de la Flandre française, formait le dessein de porter la guerre au sein même du pays, et allait mettre le siége devant le Quesnoi et Landrecies, espérant bien qu'après la chute de ces deux derniers remparts de notre frontière, rien ne l'empêcherait de percer sur la Thiérache, le Laonnois, la Champagne, et d'arriver au démembrement de la France.

C'est dans ces graves conjonctures que fut exécutée, comme reconnaissance, paraît-il, l'audacieuse expédition dont nous nous occupons. « Le » prince Eugène, dit son historien, vint camper près de l'endroit où la » Seille se jette dans l'Escault. De là, il détacha plusieurs partis dont le » plus considérable étoit de deux mille chevaux sous la conduite de M. de » Growesteins, officier général au service des Etats (alors gouverneur de » Bouchain). Il eut ordre de pénétrer dans le royaume de France..... » La course que M. de Growesteins fit, fut des plus heureuses ; il vint à » bout de jeter l'effroi jusqu'à plus de cinquante lieues des endroits par où » il passa; et ce qui augmenta l'alarme, fut le bruit qu'il avoit soin de ré- » pandre que le prince Eugène le suivoit avec une partie de son armée. Il » pilla et brûla une infinité de villages et bourgs de la Champagne et de » la Lorraine françoise. » (*Histoire du prince Eugène de Savoye*, liv. XI, p. 171.)

Si l'ennemi tira vanité de cet exploit, par contre nos généraux, on le comprend, en éprouvèrent une grande confusion. Villars, dans ses *Mémoires*, ne peut dissimuler le dépit que lui causa cette irruption soudaine, accomplie au mépris de ses savantes combinaisons et pour ainsi dire sous ses yeux..... « J'eus encore un autre chagrin, dit-il, c'est que malgré les » mesures que j'avois prises pour couvrir la frontière avec des troupes » considérables commandées par deux lieutenants généraux, un corps en- » nemi de douze cents chevaux perça leurs lignes, traversa la Champagne » et les évêchés, et se retira en passant la Moselle et la Sarre, sans nul

Digitized by Google

» obstacle. Tout le monde courut après et ne put le joindre..... Rien n'é-
» toit cependant plus facile, mais il n'en fut pas jugé tel par ceux qui
» commandoient et ils laissèrent maladroitement porter l'alarme jusqu'à
» Paris. » (Tome 2, p. 370.)

Notre but n'est pas de suivre Growesteins dans ses aventureuses pérégrinations. Nous avons hâte de clore cette introduction et d'arriver à la relation des faits qui marquèrent le passage à Vervins de ce terrible partisan, relation écrite par un témoin oculaire, et, semble-t-il, au moment même de l'événement. Il en existait naguère, à notre connaissance, deux copies anciennes entre les mains d'habitants de cette ville qui les conservaient comme un héritage de famille; celle que nous possédons paraît dater de la fin du XVIIIe siècle.

Ce document est resté jusqu'à présent inédit, et si n'était l'analyse qu'en a donnée M. Amédée Piette, dans ses *Essais historiques sur Vervins*, il serait entièrement ignoré. Nous pensons qu'il mérite d'être publié *in extenso* à cause des curieux détails qu'il fournit sur la situation matérielle de Vervins au moment de cette surprise, sur la milice bourgeoise, l'état des esprits, etc.

De la Course de GROWESTEINS, *le 11 juin, jour de Saint Barnabé 1712, avec l'état de la Ville de Vervins lorsqu'il y arriva avec les troupes ennemies.*

La ville de Vervins qui a eu l'honneur de voir conclure dans l'enceinte de ses murs la paix de 1598, entre la France et l'Espagne, de soutenir dans les siècles passés, particulièrement dans le précédent, plusieurs siéges, et même de repousser les ennemis qui l'avaient attaquée, n'est plus en état de soutenir de pareils efforts.

Cette ville est ceinte d'une muraille de quatre à cinq pieds de largeur, de huit à dix de hauteur, sans terrasse en dedans pour la soutenir; mais flanquée en dehors par des tours rondes et quelques-unes quarrées, posées de distance en distance, à la manière antique, et la plupart ruinées, depuis la porte des Champs jusqu'à celle du Cabaret.

Digitized by Google

La muraille avait cinq ou six brèches où on montait facilement avant qu'on les eut fait réparer à la hâte avec des blocailles, moëlons et grès au sec, soutenus par des pièces de bois, tout cela prêt à crouler dans le fossé au moindre effort.

Mais ce qui rend encore cet endroit extrêmement faible, c'est qu'il n'y a presque plus de parapet pour se mettre à couvert, et qu'on ne peut pas rester sur le rempart pour le deffendre, ou sur les brèches, sans être exposé depuis la tête jusqu'aux pieds au feu des ennemis, qui pourraient atteindre ceux qu'ils voudraient, sans courir aucun danger, et par conséquent ouvrir lesdittes brèches et pénétrer facilement dans la ville.

Les portes ne sont pas moins faibles; étant vieilles et ayant été raccommodées plusieurs fois, elles peuvent être enfoncées sans difficulté. Il y avait autrefois des ponts-levis à bascule : mais les creux en sont à présent comblés, ce qui fait qu'on peut avancer sous la voûte de chaque porte, où il y a un espace capable de contenir douze à quinze hommes en toute sûreté, lesquels ayant rompu quelques vieilles planches des portes pourraient écarter à coup de fusil, ceux qui voudraient en entreprendre la deffense.

Il y a dans la ville six compagnies de bourgeois, composées chacune de vingt-cinq hommes ou environ, et la compagnie de la jeunesse, de quarante à cinquante, dont la moitié est à peine âgée de quatorze à quinze ans; de sorte qu'il ne se trouve dans la ville que cent soixante-quinze hommes en état de porter les armes; et encore près du quart n'ont point de fusil, leur pauvreté ne leur permettant point d'en acheter, ny d'avoir de la poudre et des balles.

A la fin du mois de mars 1712, après le passage des troupes, on fit monter la garde à une compagnie pour tenir les portes fermées, ce qu'on crut suffisant, avec un homme qui fesait le guet jour et nuit au haut du clocher, pour avertir de tout ce qui se passerait.

Le mauvais état des remparts, l'insuffisance des provisions de guerre, la petite quantité d'hommes capables de porter les armes, d'une partie desquels on devait plutôt se défier que d'en attendre du secours, tout cela donnait aux bons bourgeois une inquiétude extrême, lorsqu'elle fut cruellement augmentée par l'arrivée des ennemis, le jour de saint Barnabé, 11 juin 1712, qui tombait cette année un samedy, jour de marché. Le

Digitized by Google

nommé Ponce, habitant du village de Thenailles, arriva fort échauffé, sur les six heures et demie du matin, disant qu'étant de garde à Proisy, village sur la rivière d'Oyse, distant de cette ville de trois lieues, il avait vu une grosse trouppe de cavalerie ennemie qu'il croyait devoir venir à Vervins (1); on fit aussitôt battre la caisse. A peine avait-on commencé, que le bruit se répandit que les ennemis paraissaient sur le haut du village de Fontaine, ce qui fut confirmé par le guet, qui sonna l'allarme. On cria aussitôt partout : Aux armes, avec ordre de se rendre au plustôt aux portes pour lors fermées, ce qui fut fait non sans peine, parce que les habitants des fauxbourgs voulaient sauver leurs meubles dans la ville, particulièrement du côté de la porte des Champs, où était le plus grand danger. Incontinent les ennemis parurent sur la hauteur à peu de distance du fauxbourg, rangeant leur cavalerie et dragons par escadrons, dont on en compta vingt-huit, qui pouvaient faire trois mille chevaux, comme on en jugea facilement lorsqu'après l'accord, ils passèrent dans les fauxbourgs de la porte des Champs et de la porte à l'Image.

Les escadrons ne furent pas plustost formés qu'arriva à la porte des Champs un officier avec un tambour dragons, qui dit que les habitants eussent à envoyer deux députés au commandant; voyant l'impossibilité où l'on était de résister à de pareilles forces, on pria M. Constant, curé-doyen, et M. Dupeuty, subdélégué, de vouloir bien se charger de cette

(1) Nous avons trouvé dans une histoire inédite du Laonnois l'explication de ce passage et en même temps la confirmation des faits principaux de la présente relation : « .... Pour empêcher l'ennemi de pénétrer, on forma un camp à Ribemont. On voulut » aussi en former un à Proisy au-dessus de Guise, afin de défendre le passage à gué » de la rivière d'Oise. Mais la dame du lieu (Madame Ximenès), par une tendresse » mal entendue pour ses vassaux, qu'elle vouloit préserver de l'incommodité d'un » campement, afin de garantir leurs foins et leurs grains, s'interposa avec tant d'ar- » deur que, sur l'assurance qu'elle donna que le passage serait suffisamment gardé, » on n'y mit pas de troupes. »

« Le comte de Growesteins, gouverneur de Bouchain, profita de cette faute : à la » tête de deux mille chevaux ennemis que lui donna le prince Eugène de Savoie, » commandant l'armée des alliés, il vint passer la rivière d'Oise à Proisy, le 11 juin » 1712, et par une marche forcée il fondit tout-à-coup sur un pays où il n'étoit pas » attendu. Son dessein étoit concerté et secret; les peuples furent surpris et décon- » certés..... Quand Growesteins eut passé l'Oise, il prit la route de Vervins. (Waroquaux, *Histoire ecclésiastique de Laon et du pays Laonnois*, collection de D. Grenier, pag. 25, art. 2.)

Digitized by Google

commission : ils l'acceptèrent et sortirent, sur les sept heures et un quart, pendant que les habitants fesaient la meilleure contenance qu'ils pouvaient sur les remparts, où ils étaient vus des ennemis. Peu de tems après, M. Claude Constant revint avec le même officier, qui demanda à entrer dans la ville pour conférer avec les messieurs de ville. On luy ouvrit le guichet, par où il entra avec M. le doyen, et fut conduit au vieux château, où se tint l'assemblée. Ledit officier dit qu'il était bon Hollandais et qu'il était envoyé par M. Growesteins, gouverneur de Bouchain, commandant de la troupe, qui souhaitait sçavoir si on voulait se soumettre, sinon qu'on y serait bientost contraint, ayant la force en main.

M. Claude Verzeau, maire, répondit qu'on se soumettrait. — C'est le meilleur parti que vous puissiez prendre, dit l'officier; et lui ayant demandé, combien il exigeait; — Cent mille livres, répondit-il. — Cent mille livres ! s'écria-t-on, quand vous voudriez tout vendre Vervins, vous n'en tireriez pas cette somme. — Mais n'y a-t-il pas d'autres conditions ? — Ouy, la cavalerie entrera dans la ville et pas un cavalier ne mettra pied à terre. — C'est à quoy nous ne consentirons jamais, lui dit-on, avec précipitation : si vos troupes étaient entrées dans la ville, vous n'en seriez plus les maîtres, elles ne manqueraient pas de piller, et nous de nous deffendre, et comme elles seraient les plus fortes, nous péririons tous à notre porte, plustost que de le souffrir. Holà ! holà ! dit aussitôt l'officier, voyant notre résolution : députez à M. le commandant. On pria aussitôt M. le doyen de retourner, et quelques moments après il revint avec le même officier, qui nous dit que M. le commandant voulait venir se rafraîchir dans la ville, suivi seulement de cinq ou six officiers; ce que nous acceptâmes, et peu après le commandant accompagné de quelques officiers, de M. le doyen et de M. le subdélégué, se présenta à la porte des Champs, qui lui fut ouverte; il entra à cheval avec sa compagnie et fut conduit entre deux hayes de bourgeois, chez M. le doyen. Aussitôt qu'il fut passé, le major général hollandais posa à laditte porte, une garde composée d'un officier et de dix dragons; et comme un bourgeois vit qu'un homme se glissait qui n'était pas officier, il s'écria qu'on ne tenait pas la parole d'honneur qu'on avait donnée, en laissant ainsy entrer des gens qui n'étaient point officiers, le major se tournant vers lui, dit : Ce sont des valets du commandant. Et s'addressant à l'officier de garde, il lui dit; — Entendez-vous le français ?

Digitized by Google

Celui-ci lui ayant répondu qu'il l'entendait fort bien, il lui fit deffense en la même langue française, pour ôter aux bourgeois toute méfiance, de ne laisser entrer dans la ville qui que ce fût, pas même un officier; et se tournant vers le bourgeois, lui dit : Etes-vous content ? — Ouy, monsieur, répondit le bourgeois, pourvu que cela s'exécute. Le major alla ensuite rejoindre son commandant. Peu après, il se présenta pour entrer un colonel de dragons qui, voyant la garde qui lui fesait obstacle, demanda à l'officier de garde s'il ne le connaissait pas; lequel lui fit réponse qu'il le connaissait, mais qu'il lui était enjoint sur peine de la vie de ne laisser entrer dans la ville ny officier, ny autre, sur quoy il rebroussa chemin.

Pendant que le commandant rafraîchissait avec sa troupe de cinq à six officiers dans le presbytère et que l'on composait avec lui, les ennemis s'étendirent dans les trois fauxbourgs, les pillèrent, même l'hôtel-Dieu, où ils prirent le saint Ciboire et jettèrent les hosties consacrées, mangèrent sur l'autel et emportèrent tout ce qu'il y avait, après avoir dépouillé en pleine rue une des sœurs; il n'y eut que le quartier près de la porte à l'Image qui ne fut pas entièrement pillé, parceque les habitants en petit nombre firent feu et empêchèrent les pillards d'y pénétrer. On donna avis au commandant de tout ce qui se passait dans les fauxbourgs; il dit qu'on en avait bien pillé d'autres; et un major étant allé audit quartier du fauxbourg de la porte à l'Image, se trouva entre deux feux et revint dans la ville fort en colère de s'être ainsy exposé. Le corps de garde de la porte à l'Image était alors en la maison de feu Nicolas Dobsent, et avait pour commandant le sieur Bonnaventure Vaudin.

Enfin après plusieurs contestations, on convint avec le commandant de donner dix mils livres pour la course, et quinze mils livres pour les contributions, qui seraient augmentées ou diminuées par M. Pesters, directeur des contributions, de plus deux ôtages pour seureté; on ne put trouver dans la ville que quatre mille deux cents francs en argent comptant, qu'on délivra à M. Hubigneau, l'un des ôtages, pour remettre le soir à l'ordre du commandant, qui, impatient du temps qu'on lui fesait perdre, ne voulut pas donner celui de les lui compter.

Les ennemis, ayant à leur tête MM. Marc-Evrard Hubigneau, marchand, et Guillaume Coulbault, apoticaire, nos deux ôtages, défilèrent sur les onze heures et demie par les fauxbourgs des Champs et de l'Image, et prirent

Digitized by Google

le chemin du Val-Saint-Pierre. L'arrière-garde pilla encore ce qui était resté dans lesdits fauxbourgs. La perte a été très-considérable.

L'auteur de cette relation a été témoin oculaire des principales circonstances qu'il y rapporte, et y a pris beaucoup de part. Il ne s'est attaché qu'à la vérité. Le mauvais état des remparts et des portes, le petit nombre des habitans, la surprise de l'attaque, le manque de provisions de guerre, tout cela montre suffisamment qu'on ne pouvait jamais mieux faire. Les ennemis n'auraient pas mis plus de cinq heures qu'ils restèrent pour piller la ville et la saccager, si on s'y était deffendu dans des conditions aussi mauvaises.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1873

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés :

Membres titulaires : MM. Hennecart, lieutenant de vaisseau, à Paris; — Hanquez, procureur de la République, à Vervins; — Arsène Carlier, propriétaire à Vervins; — Ridard, agent-voyer d'arrondissement à Vervins;

Membres correspondants : MM. le comte Caffarelli, conseiller général à Leschelles; — Lafon, maire de Vadencourt; — Léon Magnier, receveur de l'enregistrement à Craonne; — Faroux-Delval, propriétaire, — et Eugène Tanneur, aussi propriétaire, à Origny-en-Thiérache.

M. le président dépose sur le bureau trois volumes in-folio intitulés *L'ancien Bourbonnais*, offerts à la Société par M. Arsène Carlier, auquel la Société reconnaissante vote des remerciements.

M. Rogine lit, au nom de M. Papillon, qui n'a pu se rendre à la séance, la seconde partie de son travail sur l'âge de pierre.

La division de l'âge de pierre en deux périodes, dit M. Papillon, n'a rien d'absolu, et c'est par une transition dont les types ne manquent pas, que l'homme antéhistorique passa des instruments taillés par éclats aux belles haches qui caractérisent la dernière période de l'âge de pierre.

Digitized by Google

Ces haches ne sont pas toutes de même substance; on en voit en silex noirâtre (d'origine marine); en silex pyromaque blond (pierre à fusil); en silex blanchâtre formé par le dépôt des eaux douces (ainsi que l'indiquent les fossiles qui y sont renfermés); en grès; en obsidienne; en jade même. Les haches de jade ont particulièrement exercé la sagacité du monde savant; on sait, en effet, que, de nos jours, le jade ne se trouve qu'en Chine. Faut-il croire que la haute antiquité qui nous occupe avait des relations avec l'extrême Orient ?

La plupart des haches de la seconde période sont d'une fabrication parfaite; les lignes droites et courbes, les tranchants, les dépressions sont d'une régularité et d'un parallélisme irréprochables. Les résultats étaient obtenus par le frottement de la pièce à polir dans des matrices de grès dont on a retrouvé des exemplaires complets. Il est à remarquer que les instruments en pierre polie sont bien moins variés que ceux de la pierre taillée; on ne recueille, en effet, sous le règne de la pierre polie que des haches; et les pointes de lances et de flèches qui appartiennent à cette époque sont taillées à petits éclats avec une perfection incomparable.

Les instruments de l'âge de la pierre polie se trouvent surtout dans le gravier des anciens lits de rivière, dans le *diluvium* plus ou moins ancien, partout enfin où l'eau a passé ou séjourné.

Après quelques aperçus sur l'âge de bronze, qui succède à l'âge de la pierre polie, M. Papillon termine son travail en déclarant qu'il ne croit pas que jusqu'à présent aucun produit de l'âge de bronze (autre que des bronzes gallo-romains) ait été découvert dans l'arrondissement de Vervins; il attire l'attention de la Société sur cette lacune.

Pour compléter cette lecture, M. Rogine met sous les yeux de la réunion :

Plusieurs haches polies très-belles (dont l'une n'a pas moins de trente centimètres de longueur), trouvées à Lugny, Hary, Chevennes, etc.;

Et d'autres objets que M. Papillon attribue, dans sa communication, à l'âge de la pierre polie, et qui consistent en :

Une petite pointe de flèche taillée à fins éclats, parfaitement conservée et provenant de Chevennes;

Digitized by Google

Un fragment de cercle en schiste ardoisier, dont un exemplaire complet existe au musée de Saint-Germain;

Un pendant de collier en grès schisteux recueilli à Macquigny, près Guise, dans le *diluvium*, avec des dents et des ossements d'éléphant;

Un couteau en os sur lequel sont gravés des losanges et des dessins en arête de poisson.

Un polissoir en grès schisteux tranchant à ses deux extrémités;

Ces deux derniers objets ont été recueillis dans les terrassements du chemin de fer de l'est entre Hirson et Saint-Michel.

Enfin un gros grain en terre grossière qui a dû servir, avec beaucoup d'autres du même genre, à lester le filet de l'un de nos ancêtres. Il a été trouvé à quatre mètres de profondeur dans le gravier du Ton, lors des fouilles faites pour élever le viaduc d'Origny-en-Thiérache.

Quelques observations sont échangées entre plusieurs membres sur l'emploi des instruments de pierre. Les haches polies étaient-elles des armes de guerre, ou des armes de luxe?

M. Jean, à propos de l'usage de ces haches à la guerre, cite le passage suivant d'un morceau écrit dans l'idiôme francique et qui fait partie d'un de ces longs poëmes dont les *Niebelungen* sont la dernière expression : « Alors ils firent voler leurs javelots à pointe tranchante qui s'arrêtèrent dans leurs boucliers, puis ils s'élancèrent l'un sur l'autre. Les *haches de pierre* résonnaient... ils frappaient pesamment sur leurs blancs boucliers, etc. » (Traduction de M. Ampère.)

M. le docteur Penant donne communication d'un travail qui est accueilli avec un intérêt marqué et qui a pour titre : *Industries et professions des habitants de la Thiérache, Etude d'Hygiène locale.*

M. Penant dépose une copie de son manuscrit sur le bureau pour être conservée aux archives de la Société.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 MARS 1873

PRÉSIDENCE DE M. PAPILLON, VICE-PRÉSIDENT.

Sont nommés :

Membres titulaires : MM. Larmuzeaux, notaire à Vervins; — l'abbé Leroux, vicaire à Vervins; — Oudin fils, président du Tribunal civil de Péronne;

Membres correspondants : MM. Lecocq, secrétaire de la Société académique de Saint-Quentin; — Lavisse, professeur d'histoire à Paris; — Dollé, photographe à Laon; — Jardinier, curé d'Origny-en-Thiérache; — Parmentier, notaire au Nouvion; — Dumont, commis principal de l'enregistrement, à Laon.

M. De La Tour fait hommage de deux belles vues de Vervins photographiées par lui; M. le président le remercie au nom de la Société.

M. Pichon fait passer sous les yeux de la Société la reproduction, par la photogravure, d'un portrait dessiné à la plume par Bertould de Plancemont, en 1760; ce portrait est celui d'Antoine Beaurain, qui est né à Saint-Algis, le 25 novembre 1705. Antoine Beaurain est représenté entouré de dessins, de plans, parmi lesquels celui du château de Boulay-Thiéry, de manuscrits portant l'un le titre de *Traité de la morale chrétienne,* l'autre les premières lignes d'une épitre adressée à Madame la présidente Talon. Le soin avec lequel la partie inférieure du corps se trouve dissimulée, semble indiquer que Beaurain était cul-de-jatte. Son costume est celui d'un gentilhomme du dernier siècle. Quel est ce personnage sorti de la Thiérache ? Etait-il architecte, graveur, écrivain ? Eut-il quelque notoriété dans son temps ? Voilà autant de points d'interrogation auxquels des recherches ultérieures pourront seules répondre.

M. Pichon dépose ensuite sur le bureau le bois original et les clichés d'une marque spéciale à la Société qu'il a fait graver sur un dessin de M. Lhotte, en imitation des marques d'imprimeur des XVe et XVIe siècles, et qu'il offre à la Société.

Digitized by Google

Des remerciements sont votés à M. Pichon.

M. Matton demande que les membres qui lisent leurs travaux à la réunion soient tenus de déposer leurs manuscrits aux archives de la Société.

M. le Président répond que le réglement étant muet à cet égard, on ne peut pas imposer une pareille obligation; mais il fait appel à la bonne volonté de chacun et invite les sociétaires à se conformer au désir exprimé par M. Matton.

M. Mennesson, comme suite à la question de l'âge de pierre traitée dans les deux séances précédentes, lit des notes sur une visite qu'il a faite en 1868 au Musée antéhistorique du château de Saint-Germain.

M. Pichon communique un travail de M. le baron Jérôme Pichon, membre correspondant, sur les *Mémoires de Crommelin.*

Ces pages, extraites d'un ouvrage devenu très-rare, nous apprennent que ce personnage était originaire de Saint-Quentin et qu'il occupait, à Guise, vers la fin du siècle dernier, un poste important dans les finances. A en croire l'auteur de ces mémoires, rien ne se faisait que par lui dans la ville. Il nous raconte par le menu mainte aventure où il joue invariablement le rôle du *Deus ex machinâ* des anciens. Mais grâce à ce naïf étalage de ses hauts mérites, Crommelin nous initie aux mœurs, aux habitudes, aux intrigues d'une cité de la Thiérache avant la révolution.

M. le président pense que la Société apprendra avec satisfaction que grâce aux sollicitations de M. le maire, le gouvernement vient d'envoyer à la ville de Vervins quelques toiles destinées à former le noyau d'un musée. Ces toiles sont : *Ixion*, par Abel de Pujol; *une éruption de volcan*, par Volaire; *une étude de religieux*, de l'école italienne; *un portrait de Marie Leczinska*, par Vanloo. M. Lepelletier, ancien président du tribunal civil de Vervins et actuellement conseiller à la cour d'appel d'Amiens, a également offert : *Loth et ses deux filles*, d'un auteur inconnu; et *têtes de vieillards*, provenant, selon toute probabilité, d'une grande toile représentant Suzanne au bain.

Digitized by Google

Deux de nos collègues, dit-il ensuite, possèdent deux statuettes en bronze : l'une, de la collection de M. l'abbé Tourneux, représente un Faune d'une perfection remarquable, qui a été trouvé à Buironfosse et qui a figuré à l'exposition universelle de 1867; l'autre, à M. De La Tour, est un Hercule gallo-romain appuyé sur les attributs de la Fortune, et découvert à Plomion. Ces deux bronzes intéressants attireraient à coup sûr l'attention du monde savant sur nos modestes travaux, si ces messieurs voulaient bien permettre à la Société de les faire reproduire par le dessin ou la photographie.

M. De La Tour s'empresse d'accorder la permission demandée. Quant à M. l'abbé Tourneux, certaines considérations l'empêchent de satisfaire, en ce moment, au vœu exprimé par le président au nom de la Société.

M. le président provoque l'organisation d'une commission qui serait chargée d'explorer l'emplacement de *Verbinum* (le Vervins gallo-romain), de faire les fouilles, les plans, enfin tous les travaux nécessaires à l'étude des antiques vestiges dont quelques-uns ont été mis au jour en 1870.

M. De La Tour croit qu'il n'est pas inutile de constater dans le procès-verbal de la présente séance que les grosses pierres cylindriques, qui servaient d'assises aux colonnes du théâtre de *Verbinum*, ont été employées aux fondations d'un restaurant élevé près de la gare du chemin de fer.

M. Matton, propriétaire d'une partie de l'emplacement de *Verbinum*, promet de se dessaisir des objets antiques trouvés dans son terrain aussitôt qu'un Musée aura été créé à Vervins. La Société prend acte de cette promesse.

Sont nommés membres de la commission de *Verbinum*, MM. Papillon, Matton, De La Tour, Rogine et Lhotte.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 AVRIL 1873

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés :

Membres correspondants : MM. Béthune, maire d'Étreux; — Tricotteux, curé-doyen de Sains; — Catrin, instituteur au Nouvion; — Soret, juge de paix au Nouvion; — Flamant, notaire à Guise; — Leduc, instituteur à Résigny, canton de Rozoy; — Watelet, professeur au collége de Soissons; — Williot, de Nampcelles, ancien principal du collége de Soissons.

M. Lecocq, membre correspondant, fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Célébration de la paix des Pyrénées à Saint-Quentin, publiée d'après les archives municipales, avec une préface et des notes par* Georges Lecocq. Cette brochure a été imprimée par Jouaust sur papier de Hollande à cent cinquante exemplaires numérotés; l'exemplaire envoyé à la Société porte le n° 52.

M. Quennouelle, de Vervins, offre à la Société une de ces petites meules en pierre dure qui permettaient au soldat romain en campagne de moudre à la main le grain nécessaire à la consommation journalière. Cette meule a été trouvée sur le territoire de Vervins au lieudit *la Planchette*. La Société remercie M. Quennouelle.

M. Papillon lit une étude de M. Louis Tronquoy, membre correspondant, sur les vases peints grecs et étrusques.

Les découvertes de poteries faites dans nos contrées n'ont pas encore, à notre connaissance du moins, donné des produits de ce genre, mais la fabrication des vases romains, — en terre brune ou rouge, vernie ou mate, unie ou décorée d'ornements en relief, — que la Société aura de fréquentes occasions d'étudier, appartient à une époque qui a succédé à celle à laquelle on doit les vases grecs et étrusques, et sous ce rapport, il est intéressant de faire connaissance avec ces derniers produits.

On distingue, dit notre correspondant, deux espèces principales de vases peints, les uns à fond noir avec dessins rouges, dits *vases grecs* ; les

Digitized by Google

autres à fond rouge ou à fond de terre avec dessins noirs ou blancs, dits *vases étrusques*.

Vases grecs. — Les vases grecs appartiennent tous à l'ordre des poteries tendres ; leur pâte est composée d'argile figuline, de marne argileuse et de sable, et ils sont revêtus d'une couverte mate pour les vases usuels, et d'une couverte lustrée pour les vases de luxe ; l'ornementation présente la même distinction : des raies et des cercles rouges sur fond noir décorent le plus souvent les premiers, tandis que les seconds sont ornés de figures emblématiques et symboliques; les figures décoratives se détachent ordinairement en rouge sur fond noir ; on en trouve cependant, mais en moins grand nombre, de noires sur fond rouge ou bistre ; de plus, certaines peintures rouges sont rehaussées de teintes jaunes ou blanches. Quant aux formes des vases grecs, elles ont été ramenées à quatre types principaux, qui sont : l'*Amphore*, l'*Hydrie*, l'*Œnochoé* et le *Lecythus*. L'amphore, essentiellement variable dans ses contours et dans ses dimensions, doit son nom à sa structure générale, et ce nom s'applique à tous les vases à deux anses. L'hydrie, dénomination propre à tous les vases destinés à contenir de l'eau, est munie tantôt d'une seule anse avec une ouverture s'infléchissant en trèfle grâcieux, tantôt de deux poignées latérales qui rejoignent l'anse principale et ajoutent ainsi à la décoration du vase. L'œnochoé, destiné au vin, a la forme de l'hydrie, mais son col est plus étroit, son ouverture plus évasée et sa forme plus élégante. Enfin le lecythus, vase à parfums, est cette délicieuse burette à col étroit et à embouchure évasée, ornée de peintures délicates et de sujets choisis, que les peintres nous représentent tenue par les déesses ou placée sur leur épaule.

Vases étrusques. — Ces vases sont le produit de la fabrication grecque importée en Etrurie ; c'est pour ainsi dire la continuation et le dénoûment de l'art grec, mais de l'art grec à son déclin : les ornements sont moins nets, les couleurs moins vives, les formes moins élégantes, et c'est à ces signes — joints au décore qui consiste, comme nous l'avons déjà dit, en dessins le plus souvent noirs sur fond rouge ou sur fond de terre, à l'inverse de la manière grecque, — que l'on peut distinguer les vases étrusques des vases grecs.

A la suite de cette lecture, M. Piette présente à l'examen de la Société un spécimen de l'art étrusque tiré de son cabinet.

Digitized by Google

M. Pichon donne lecture de la notice suivante sur la famille de Bonnevie.

JEAN-CHARLES DE BONNEVIE

SEIGNEUR DE VERVINS

1734-1739

M. Amédée Piette, aujourd'hui membre correspondant de notre Société, dans un intéressant travail sur le terrier de Vervins, publié par la Société académique de Laon (1854, tome III), nous apprend que neuf ans après le décès de Louis de Comminges, en 1734, la terre de Vervins fut vendue par décret moyennant 70,000 livres à Messire Jean-Charles de Bonnevie, conseiller commissaire en la première chambre des requêtes du parlement de Paris.

Nous avons recueilli quelques détails sur la famille de Bonnevie. Comme on ne connaissait jusqu'à ce jour que fort peu de chose sur son compte, nous avons pensé qu'il serait intéressant de publier ces documents, si peu flatteurs qu'ils puissent être sur le père d'un des seigneurs de notre ville.

Les renseignements qui suivent sont tirés d'un manuscrit du XVIIIe siècle. Empreints d'une malveillance évidente, ils sont entachés d'inexactitude en ce qui concerne la descendance du chef de la famille. Nous les copions textuellement :

« Il (Bonnevie) avait commencé par les plus petits emplois de la finance; à force de souplesse, il était parvenu à s'aproprier et usurper une succession qui ne luy appartenait point, au moyen de la facilité que l'on avait eue de lui en remettre les titres avec confiance. Cela lui procura par la suite les moyens d'entrer dans les sous-fermes des domaines, controlle des actes des notaires, et autres matières en dépendantes qu'il entendit très-bien. Enfin, il fut nommé fermier général de la régie de Charles Cordier en l'année 1721, sous le ministère de M. Le Pelletier de la Houssaye, continué par M. Dodun, et conservé pour le bail de 1726, par M. Le Pelletier des Forts.

« Il avait été longtemps l'un des principaux commis de M. Goujon, secrétaire du conseil. C'était un grand travailleur, mais brutal, bourru, extrême-

Digitized by Google

ment dur, le regard farouche, la vue très-basse, particulier dans ses manières, et sans la moindre politesse, ne fréquentant même que peu ses confrères.

« Il n'a point laissé d'enfants mâles. Il a légué par son testament une somme de 20,000 francs au sieur Watar, son secrétaire, qui avait déjà amassé beaucoup de bien chez lui en cette qualité. Il fallait qu'il eût de fortes raisons pour lui laisser une si grosse somme, car il n'était point du tout généreux, à moins que ce ne fût pour le dédommager des mauvais quarts-d'heure qu'il lui avait fait passer en travaillant avec luy. » *(Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme, contenant l'origine, les noms, les qualités, le portrait et l'histoire de Nosseigneurs les fermiers généraux qui se sont succédé depuis l'année 1720, jusqu'en l'année 1755).*

Les documents suivants, tirés de la Bibliothèque Nationale (Dép^t^ des manuscrits) ne sont guères plus favorables au fermier général. Il en résulte que Jean Bonnevie étant mort en 1733, c'est à tort que M. Melleville l'a fait figurer sur la liste des seigneurs de Vervins, puisque le marquisat ne fut vendu qu'en 1734, et par suite acheté par son fils, Jean-Charles de Bonnevie.

Voici donc ces détails, tels que nous les avons copiés à la bibliothèque :

« Le 1er février 1733, M. Jean Bonnevie, écuyer, secrétaire du roy, fermier général, mourut à Paris, âgé de soixante-douze ans. Il avait épousé N. Vallerand, flamande, fille d'un huissier, qu'il entretenait, de même que sa sœur, dont il laissa un fils unique, conseiller au parlement. Il était fils d'un orfèvre, demeurant sur le quai des orfèvres. Il avait 50,000 écus de bien, qui le mirent en état d'entrer dans les sous-fermes. Il a laissé environ 200,000 livres de rente à ce fils.

« Il avait une sœur, femme du sieur Stoppa de Roussingues, major d'un régiment suisse, morte à Compiègne, où ils demeuraient, mère d'un fils aussi major d'un régiment suisse.

« Et une autre sœur, vieille fille, demeurant rue Feydeau en janvier 1740. »

On remarquera la précision des renseignements qui précèdent, et qui, pour nous, est une garantie d'exactitude. Certes, Bonnevie devait être un homme des plus heureusement doués, pour être parvenu à une fortune aussi considérable. Nous aimons à croire qu'il s'est glissé un peu de jalousie

Digitized by Google

et de dénigrement sous la plume de son biographe inconnu, à qui le sort aura sans doute été moins souriant.

Quoi qu'il en soit, son fils, en possession d'une fortune aussi brillante, put aspirer à de hautes fonctions. D'après les documents existants à la bibliothèque, il avait été reçu, le 10 juillet 1733, conseiller et commissaire aux requêtes du parlement de Paris, en la deuxième chambre. Marié en 1733, peu de temps après la mort de son père, à une fille de Jacques-Pierre Moreau de Nassigny, président de la première chambre des requêtes du parlement de Paris, et de Claude-Françoise Damoresan de Nassigny, il devint acquéreur du marquisat de Vervins, en 1734, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Il mourut jeune, à vingt-sept ans, le 9 novembre 1730, laissant deux filles de sa femme encore enceinte à son décès.

Jean-Charles de Bonnevie fut trop peu de temps seigneur de Vervins pour que son nom ait laissé beaucoup de traces dans notre histoire locale. Nous le voyons toutefois rendre hommage, le 7 mai 1730, pour la terre de Gronard, au duc d'Orléans, à cause du comté de Marle. (Archives nationales, P. P. 83.) Le 28 février 1738, il avait été nommé gouverneur de Vervins, et ce fut lui qui fit démolir la partie des remparts situés en face de son château.

Après sa mort, son beau-père, M. de Nassigny fut nommé gouverneur de la ville et marquisat de Vervins. Le même était tuteur de Marie-Jeanne-Olympe de Bonnevie, dame de la châtellenie de Marle, de celle de Voulpaix fief et terre de la Vallée-aux-Bleds, Landouzy-la-Ville, Burelle, Curbigny, Prisces, Certeau, Thoully, Mesbrescourt, Gronard et autres lieux.

Homme de goût et amateur d'objets d'art, M. de Nassigny figure mainte fois sur le livre-journal de Lazare-Duvaux, marchand fameux de la seconde moitié du XVIIIe siècle, fournisseur de la cour et de la société la plus distinguée de Paris.

On sait qu'Olympe de Bonnevie épousa, le 1er février 1752, Louis-Auguste de Rohan-Chabot, fils de Louis de Bretagne, Alain de Rohan-Chabot, pair de France, prince de Léon, comte de Muret. Veuve de lui, le 17 septembre 1753, elle se remaria le 21 avril 1755 à Marie-François-Henri de Franquetot, marquis de Coigny, et mourut elle-même en 1758.

Les Bonnevie portaient *d'argent, semé de trèfles de sinople, au chef de gueules, chargé de trois croisettes d'argent.*

Digitized by Google

En voici le dessin :

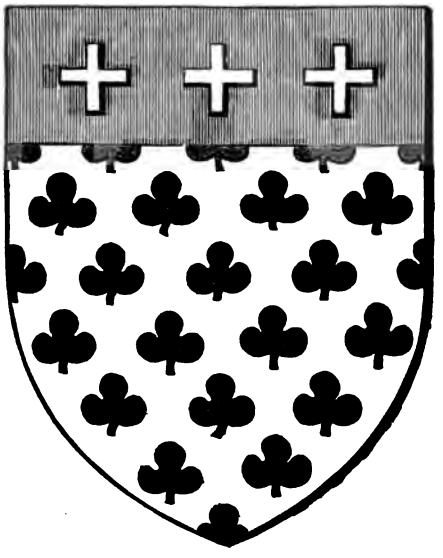

Tels sont les détails que nous avons pu recueillir sur les origines de cette famille, qui occupa si peu de temps la seigneurie de Vervins. Pour nous, il y a quelque chose de saisissant dans cette suite d'infortunes qui atteignirent la descendance de l'opulent fermier général. A peine l'artisan de cette fortune énorme pour l'époque était-il descendu dans la tombe, que son fils, unique héritier de son nom et de ses richesses, meurt à vingt-sept ans, six ans après lui. Sa fille perdait son mari après un an d'union, et mourait elle-même trois ans après s'être remariée, jeune encore et dans la force de l'âge.

M. Mennesson lit une analyse biographique intitulée :

LA DRAGONNE OU LE CHEVALIER BALTAZAR, DE GUISE.

En France, la bravoure militaire n'est pas l'apanage exclusif du sexe fort, et plus d'une femme a conduit nos aïeux à la victoire : nos annales

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

en font foi. Mais il est de vaillantes femmes dont le nom n'a pas été mêlé à des événements assez retentissants pour prendre place à côté de Jeanne Hachette. Telle est Geneviève Prémoy, qui, sous le titre de Chevalier Baltazar, fit la guerre pendant vingt-six ans en Flandre et en Allemagne, et remplit dignement les fonctions d'un brave officier. C'est une enfant de la Thiérache, nous devons donc à sa mémoire de tirer son nom de l'oubli où il est tombé.

La biographie de cette héroïne a été publiée, de son vivant même, sous ce titre : *Histoire de la Dragone, contenant les actions militaires et les aventures de Geneviève Prémoy, sous le nom du Chevalier Baltazar, dédiée au Roi, Paris M. DCC. III*, sans nom d'auteur. La dédicace est signée par une dame qui ne donne que ses initiales M. M***. Cette dame nous apprend qu'elle a fait écrire la vie de Geneviève Prémoy parce qu'elle a failli être la nourrice du duc de Berry, petit-fils de Louis XIV : « Si je n'ai pas été assez heureuse, dit-elle, de donner mon sein à ce grand prince et faire couler dans ses veines le plus pur de mon sang pour achever ce grand ouvrage ; du moins je me puis flatter d'avoir eu l'avantage d'être retenue une année entière auprès de cet aimable prince dans l'attente de ce bien que j'ai touché de si près que je n'ai pu m'empêcher de croire qu'il m'appartenoit. Cette pensée qui a toujours échauffé mon zèle pour le service de Votre Majesté m'a fait prendre seule le soin de faire écrire la vie de cette femme forte, et vous la présenter pour me conformer à ses généreux desseins. »

Quoique cette biographie soit entachée çà et là d'épisodes romanesques assaisonnés de petits vers et de billets galants, le ton général de la narration, l'exactitude des faits historiques, la précision de certains détails biographiques ne permettent pas de suspecter l'authencité de l'existence aventureuse de Geneviève. L'auteur va lui-même au-devant des doutes dès les premières pages : « Tout ce que nous allons dire de cette nouvelle héroïne auroit bien plus l'air d'un roman que d'une histoire véritable, si l'on ne sçavoit qu'elle est écrite par les ordres d'un prince qui ne souffre pas qu'on mette le mensonge à la place de la vérité, ny qu'on donne des louanges à de fausses vertus. »

D'ailleurs ce ne fut pas la seule « femme forte » que vît naître le siècle de Louis XIV. Lorsqu'en 1692 le duc de Savoie essaya d'envahir la France

Digitized by Google

par le Dauphiné, les populations se levèrent et harcelèrent les agresseurs par une guerre de partisans que dirigea une jeune héroïne, Mademoiselle de la Tour-du-Pin, née à Nyons, Drôme, morte en 1703.

Geneviève Prémoy naquit à Guise le 15 mars 1660. Son père, Estienne Prémoy, originaire de Neufbourg en Normandie (1), avait exercé le métier des armes pendant plus de quarante ans sous le commandement de Monsieur de Bridieu, gouverneur de Guise, et sous les ordres de Monsieur le marquis de Roncherolles, gouverneur de Landrecies. Sa mère s'appelait Jeanne François.

Dès l'âge de six ans, Geneviève montra une vive inclination pour les exercices virils. Elle montait des chevaux à poil et les poussait à toute bride, tirait des coups de pistolets contre les arbres ou, l'épée à la main, leur allongeait des bottes avec une ardeur toute guerrière; enfin c'était à croire, dit avec emphase son biographe, que le sang de Sémiramis, reine des Assyriens, et de Talestris, reine des Amazones, coulait dans ses veines. Ces dispositions augmentèrent avec l'âge et amenèrent entre Geneviève, alors âgée de seize ans, et son frère une scène qui décida de sa destinée. « On la voyoit plus souvent travestie sous l'habit d'homme que vêtue selon son sexe; mais si ce déguisement nourrissoit la noble passion qu'elle avoit pour les armes, il irrita si fortement la colère de son frère contre elle, qu'elle en reçut un soufflet auquel elle répondit aussitôt avec la crosse d'un pistolet dont elle se servit pour se venger de l'injure qu'elle venoit de recevoir, en faisant une blessure dangereuse à la tête de celui qui l'avoit maltraitée, et comme elle craignoit que cette plaie ne fut mortelle et qu'avec l'indignation de sa mère, elle ne lui en attirât quelque mauvais traitement... elle se munit avec adresse (l'expression est heureuse !) d'une somme d'argent assez considérable pour se mettre dans l'équipage sous lequel elle vouloit cacher son sexe et pour fournir à sa dépense avec celle d'un valet qu'elle se donna : ainsi accompagnée elle se rendit à Douai. » De là, après s'être fait habiller de pied en cap en jeune cavalier, elle gagna Lille où elle prit le nom de Chevalier Baltazar. Un jour Baltazar, nous l'appellerons désormais ainsi, s'étant approché du tambour de la ville, « qui faisoit un cri public, » entendit qu'on promettait une bonne somme à celui qui ramènerait à Landrecies une jeune fille nommée Geneviève Prémoy; « à

(1) Le Neufbourg, chef-lieu de canton du département de l'Eure.

Digitized by Google

peine, ajoute naïvement le biographe, eut-il appris le tendre empressement que sa mère avoit de le revoir que, sans manquer dans son cœur à l'attachement filial et à la reconnoissance qu'il lui devoit, il ne songea plus qu'à s'éloigner tout-à-fait d'elle en se faisant aussitôt volontaire dans un régiment de cavalerie du prince de Condé, où il fut reçu avec plaisir dans la compagnie du capitaine Barthe. »

La Flandre était alors le théâtre de la guerre.

Dès le premier engagement auquel il prit part, Baltazar tua un officier ennemi, en fit un autre prisonnier, et reçut une grave blessure qui ne l'empêcha pas d'assister au siége de Condé que le roi prit à l'ouverture de la campagne de 1676; mais notre jeune cavalier ne vit pas la fin de ce siége par suite d'une aventure qui faillit l'arrêter net au seuil de sa glorieuse carrière.

Peu familier encore avec les règles de la discipline, il se laisse entraîner, un jour, dans une expédition de maraudeurs croyant n'user que d'un droit inhérent à la profession des armes; mais quand il voit ses camarades se livrer à tous les excès du pillage, il sent son honnêteté naturelle se révolter, et veut revenir sans autre butin que la satisfaction d'être resté honnête homme. Malheureusement la troupe est surprise, à son retour, par le prévôt de l'armée; les pillards se dérobent par la fuite aux rigueurs de la justice militaire, et Baltazar, qui ne lâche jamais pied devant le péril, reste presque seul aux mains du prévôt. Traduit devant le conseil de guerre, il est condamné à être passé par les armes. Dans cette fâcheuse extrémité, il imagina de reprendre les habits de son sexe que son valet avait soigneusement conservés, et quand l'aumônier entra dans la prison, au lieu du dragon qu'il venait confesser, il trouva une jeune fille aux regards modestes qui lui avoua que liée à Baltazar par une étroite amitié elle avait réussi à prendre sa place pour lui sauver l'honneur et la vie. L'aumônier, non moins émerveillé de la métamorphose de son pénitent que du dévouement de sa belle amie, courut raconter le fait aux officiers. Ceux-ci firent venir devant eux Baltazar qui n'eut qu'à jouer son rôle au naturel pour convaincre les officiers qu'ils avaient bien réellement sous les yeux un aimable échantillon du beau sexe. Ils louèrent à l'envi sa généreuse action, et la firent reconduire hors du camp avec toute sorte d'égards.

Digitized by Google

Baltazar se réfugia à Liége. Il n'y resta pas longtemps. Des amis qu'il se fit dans cette ville réussirent à obtenir sa grâce, et il rejoignit son régiment assez à temps pour prendre part aux siéges de Bouchain, de Valenciennes, de Cambrai, de Gand, d'Ypres, à la bataille de Mont-Cassel et à toute cette brillante campagne qui amena la paix de Nimègue en 1678. Partout notre chevalier se montre le premier au feu. Il est l'âme de sa compagnie; son ardeur ranime ceux qui faiblissent, ses coups vengent ceux qui tombent; après la bataille, il panse les blessés et modère les excès de la victoire, offrant ainsi un heureux mélange des qualités de l'homme et des vertus de la femme. Plusieurs chevaux tués sous lui, deux blessures, dont l'une assez grave pour nécessiter la douloureuse opération du trépan, enfin une reconnaissance, où il remplace heureusement l'insuffisance du commandant, lui valent le grade de cornette.

Prodigue de son sang sur le champ de bataille, Baltazar le ménage dans les querelles particulières; mais, malgré son aversion pour le duel, qui était alors rigoureusement défendu, il ne peut toujours éviter les provocations. Un jour, un officier, à qui il avait gagné une assez grosse somme au jeu, prétend n'en payer que la moitié et propose de recommencer la partie à l'épée; une rencontre a lieu; pressé vivement par son adversaire, l'officier fait un faux pas et tombe : « Relevez-vous, monsieur, lui dit froidement le chevalier, je ne veux point avoir à me reprocher que je me suis prévalu de votre chute. — Vous ne me vaincrez pas, lui répond l'officier en rendant son épée, mais vous triompherez de moi; je veux achever de vous payer dans ce même moment, et vous prie qu'à l'avenir vous me regardiez comme le meilleur de vos amis... »

Des aventures d'un autre genre attendent l'intéressante amazone dans les loisirs de la garnison. Geneviève Prémoy fut toujours sage et vertueuse, nous assure le biographe; mais Baltazar enflamma plus d'un cœur sensible à sa bonne mine, et mainte belle essaya de mêler quelques brins de myrte à ses lauriers. A Cambrai, l'aimable hôtesse chez laquelle le chevalier prend ses repas le trouve tellement de son goût qu'elle met au monde une petite fille qui ressemble trait pour trait à notre jeune officier : de là, colère effroyable de l'époux qui ne voulut jamais croire à un simple regard. A Lille, une belle et riche personne arrache à Baltazar une promesse de mariage; et quand elle apprend la vérité, le désespoir la jette dans un couvent. A

Digitized by Google

Orléans, une jeune femme, que son mari a abandonnée pour aller guerroyer, croit reconnaître l'infidèle dans le cornette de dragons; le régiment ne faisant qu'une halte dans la ville, Baltazar se dérobe aux tendresses embarrassantes de la dame en remontant à cheval au plus vite, non sans avoir été obligé de donner sa bénédiction à un gros garçon qu'on lui présente comme son héritier. A Nancy, une jeune fille appartenant à une des familles les plus distinguées du pays, persuade à ses parents que le chevalier a quelque chose à réparer à son égard; le chevalier proteste, la famille est puissante; le gouverneur de Nancy se mêle de l'affaire et fait arrêter le prétendu séducteur. Baltazar ne se tire de ce piége qu'en produisant aux yeux de la mère deux témoignages irrécusables de son innocence. A Courtrai, deux belles se disputent son cœur l'épée à la main; et pour mettre le comble à ses tribulations, un officier, jaloux des attentions qu'une jeune veuve prodigue au chevalier, le dénonce comme traître au roi et à l'honneur, et l'oblige à se retirer à Maëstricht pour attendre en sûreté que ses amis le justifient; ce qui ne tarda guère.

Enfin la reprise des hostilités arrache Geneviève à des dangers qu'elle n'avait pas prévus en se faisant dragon. Devenu lieutenant, Baltazar justifie cette nouvelle faveur, en se signalant par de nouveaux exploits à la prise de Courtrai et de Luxembourg, à la terrible invasion du Palatinat, à la bataille de Fleurus, au siége de Mons, au combat de Leuze, (1683-1691). Pour se rendre au siége de Mons, Baltazar traversa Landrecies, où le père du chevalier s'était établi avec toute sa famille depuis un grand nombre d'années, et d'où Geneviève était partie. Sa mère vivait encore, mais elle était veuve. Notre héroïne aperçoit la pauvre femme sur le seuil de sa maison, l'aborde, lui donne des nouvelles de la fille qu'elle pleure toujours, et s'éloigne sans se faire reconnaître, de peur que la tendresse maternelle n'entrave ses goûts belliqueux, mais non sans verser en secret des larmes amères.

Cependant « il ne suffisoit pas que dans le cours de quinze années on eût regardé Baltazar comme un héros de premier ordre, il falloit l'admirer comme une héroïne des plus dignes de l'immortalité : l'honneur de son sexe demandoit qu'il fut reconnu. » Il arriva donc, un beau jour, dans les environs de Liége, que le chevalier reçut en pleine poitrine une blessure telle que le chirurgien put annoncer à toute l'armée « que depuis quinze

Digitized by Google

ans, une fille sous l'habit d'homme avoit fait voir autant de valeur et acquis autant de gloire que le plus brave de tous les hommes. » Cette découverte fut saluée par un concert unanime d'acclamations louangeuses, qui se propagèrent de ville en ville jusqu'à Versailles. Aussi, lorsqu'en 1692 Louis XIV vint en personne assiéger Namur, il se fit présenter Baltazar, lui conserva le grade qu'il avait si vaillamment conquis et l'invita à venir à la cour après la campagne. Au siége de Namur se rattache un épisode auquel le chevalier est étranger, mais que son biographe raconte tout au long, en hors-d'œuvre, parce qu'il fait honneur au roi et à ses soldats. Un soir, une quarantaine de dames sortent de la ville ayant chacune un paquet sous le bras, pour se soustraire au feu des assiégeants; arrêtées par la première sentinelle qui les aperçoit, elles font demander au roi la permission de passer pour se réfugier en un lieu sûr. « Sa Majesté répondit que ce n'étoit pas l'usage de laisser sortir personne d'une ville assiégée, à moins que de se rendre prisonnier de guerre : ces dames acceptèrent volontiers la condition proposée, marquant qu'elles s'estimoient heureuses de se soumettre aux volontés d'un prince digne de l'empire du monde et de commander à toute la terre. » — Voilà un de ces coups d'encensoir que les auteurs du temps ne manquaient jamais d'offrir au grand roi. — Louis XIV ordonna donc de conduire ces dames dans une abbaye voisine; et les soldats, répondant à la générosité de leur maître, se chargèrent des paquets et escortèrent les intéressantes prisonnières jusqu'au lieu désigné, avec tous les égards dûs au beau sexe. Il paraît que le procédé n'était pas familier à ces aimables guerriers, car « Sa Majesté fut fort surprise de l'action honnête de ses soldats. »

Notre infatigable héroïne figure encore à Steinkerque, où elle fit prisonnier de sa propre main un lieutenant-colonel; à Nerwinde, qui lui valut une blessure assez grave pour exiger plusieurs années de repos; à la prise d'Arth, dernier acte de la longue guerre qui se termina par la paix de Ryswick en 1697.

Entre ces glorieuses étapes, Baltazar alla plusieurs fois à la cour. Il y fut toujours accueilli avec la plus grande distinction : les hommes reconnaissaient généreusement ses mérites, les femmes, par esprit de corps, le portaient aux nues. Louis XIV récompensa royalement ses services : outre d'importantes gratifications, il conféra au chevalier l'ordre de Saint-Louis,

Digitized by Google

de création récente, et y joignit une épée d'honneur sur laquelle Baltazar fit graver : « *Louis XIV m'a honorée de cette épée le 3e jour d'aoust 1701.* »

Voici le portrait de Geneviève Prémoy à cette époque : « Sa taille médiocre est longue et fine; elle accompagne sa voix ferme d'un ton fort doux; elle a le front large, et quelque commencement de rides vers la racine du nez; ses cheveux sont bruns, son air est hardi, son regard martial, son port assuré... Depuis qu'elle a été reconnue pour femme, le roi lui ayant ordonné de prendre une jupe, elle la porte à la cour et dans Paris : elle est souvent d'écarlate, galonnée d'or; mais tout le reste de son habillement est celui d'un officier de distinction ; elle a avec cet habit une perruque à l'espagnole, tantôt brune, tantôt blonde, un chapeau bordé et orné d'un plumet blanc, quelquefois d'autre couleur, un juste-au-corps d'écarlate magnifiquement galonné d'or et qui n'est pas toujours de la même couleur; mais ce qui l'orne et la distingue beaucoup plus que toutes les riches parures qu'elle pourroit avoir, c'est l'ordre de chevalier de Saint-Louis qu'elle a le privilége de porter en écharpe comme les commandeurs de cet ordre, qui portent leur croix attachée à un ruban couleur de feu, large de quatre doigts, en écharpe; l'épée ne sort point pendant tout le jour du côté de Baltazar, qui porte à la cour celle dont Sa Majesté l'a honorée. » Pour compléter la peinture, ajoutons, d'après le portrait gravé en tête de la biographie, que le chevalier avait les traits virils, la main élégante d'une femme de qualité, et une mouche au-dessous de l'œil gauche : cette mouche cachait la cicatrice d'un coup d'épée reçu au siége de Valenciennes.

En 1702, Baltazar suivit le duc de Vendôme en Italie, et se conduisit si brillamment à Santa Vittoria et à Luzzara que « la postérité la plus reculée en conservera la mémoire. » Mais ce fut le couronnement de la carrière militaire de notre héroïne. Usée par les fatigues de vingt-six ans de campagnes, affaiblie par les nombreuses blessures qu'elle avait reçues, Geneviève Prémoy rentra en France avec l'intention de renoncer à la guerre.

Ici finit la biographie que nous avons essayé d'analyser ; pas un mot des faits et gestes ultérieurs de cette étrange fille, et nous sommes réduit à supposer qu'elle revint à Landrecies, près de sa mère, achever paisiblement sa vie à l'ombre des lauriers de Baltazar.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 MAI 1873

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés :

Membre titulaire, M. Duchesne, ancien maire de Vervins;

Membres correspondants : MM. Maréchal, maire de Wassigny; — Bercet, ancien instituteur à Parfondeval; — Jonette, inspecteur d'académie à Laon; — Léon Pétrot, de Noircourt; — Auguste Losset, chef de poste des contributions indirectes, à Vitry-le-François; — Cottereaux, ancien notaire à Etrœungt; — Magloire Josse, à Origny-en-Thiérache; — Dollez fils, docteur en médecine à Guise.

M. le Ministre de l'Instruction publique envoie à la Société un volume, année 1868, du Bulletin de la Société archéologique de Soissons.

M. Duchesne fait aussi hommage de sept volumes du Bulletin de la même Société.

La Société remercie M. le Ministre et M. Duchesne.

M. Edouard Fleury, membre correspondant, présent à la séance, expose qu'il possède deux riches inventaires de manuscrits, chartes et documents originaux, qui consistent en : 1° Un catalogue, devenu très-rare, d'archives collectionnées par M. le baron de Joursenvault, dès avant 1789, et mises en vente vers 1840; 2° Et un autre catalogue concernant les archives du collége héraldique et historique de France, vendues en 1866. Ces deux recueils abondent en documents relatifs à notre département, ce qui a inspiré à notre correspondant la pensée de faire une étude spéciale et un dépouillement raisonné des pièces qui intéressent plus particulièrement la Thiérache, et d'ouvrir ainsi à la Société archéologique de Vervins une source féconde de matériaux nouveaux. Ce travail est commencé, et M. Fleury en fera la communication aussitôt qu'il sera terminé. En attendant l'exécution de sa promesse, il dépose sur le bureau une brochure contenant une analyse du catalogue de Joursenvault en ce qui regarde l'ar-

Digitized by Google

rondissement de Laon. M. Fleury propose ensuite un échange de Bulletins entre les Sociétés de Vervins et de Laon, ce qui est accepté.

M. De La Tour fait lecture du rapport qu'il a rédigé de concert avec M. Papillon, au nom de la commission de *Verbinum* :

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, dans un court travail d'ensemble, des découvertes opérées depuis trois ans environ jusqu'à ce jour, sur l'emplacement de l'ancienne ville gauloise, gallo-romaine, mérovingienne, qui a précédé le Vervins du moyen âge et de l'époque moderne.

L'emplacement occupé par l'ancien Vervins est connu dans la tradition, d'accord en cela avec l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, sous le nom de *Verbinum;* il s'étend à l'ouest et au nord-ouest du Vervins actuel et en est séparé seulement par une vallée large d'environ cent mètres. Les détails géographiques et statistiques que nous ont laissés les auteurs anciens se bornent à fort peu de chose; mais les découvertes récentes dues en grande partie au hasard, ont permis de constater que l'on était en présence d'un lieu qui a eu dans l'antiquité une assez grande importance.

Nous ne sommes pas dès à présent en mesure de présenter au public un ensemble de faits suffisamment étudiés et élucidés; nous tenons simplement à constater qu'il y a beaucoup à faire, et que l'on doit concevoir le plus grand espoir d'ajouter des faits nouveaux à l'histoire du nord de la Gaule; les découvertes jusqu'à ce jour réalisées sont un gage certain pour l'avenir.

Il y a trois ans, en mars 1870, M. Matton, propriétaire d'une parcelle de terre située sur le territoire de Vervins, canton du *Rejonval*, lieudit la *Chiflotterie*, remarqua que la charrue ramenait, à différents endroits, des traces de constructions anciennes, pierres et moëllons taillés et non taillés, fragments de vases, tuiles à rebord, etc. Après un premier labour, M. Matton fit attaquer à la pioche et à la bêche les endroits les mieux caractérisés, et bientôt on mit à découvert un chemin solidement construit en cailloux, ainsi qu'un mur de près d'un mètre d'épaisseur décrivant une courbe sensible.

La chaussée mise à jour était très-probablement l'ancienne voie romaine de Saint-Quentin à Vervins, dont M. Amédée Piette a indiqué la direction générale dans ses *Itinéraires gallo-romains*, mais dont aucune trace maté-

Digitized by Google

rielle certaine n'avait révélé l'existence ni l'emplacement sur le territoire de Vervins.

Quant au mur de forme courbe, il fut dégagé sur une longueur de vingt-cinq mètres, c'est-à-dire jusqu'à la limite de la propriété de M. Matton, et l'on reconnut qu'il présentait une épaisseur d'environ quatre-vingt-dix centimètres, qu'il était flanqué sur la partie concave de contreforts semi-circulaires d'un mètre de diamètre, distants l'un de l'autre de trois mètres cinquante centimètres, et faisant saillie de cinquante centimètres; ces contreforts paraissent avoir reçu les soubassements devant supporter des demi-colonnes engagées dans le plein du mur; les pierres taillées semi-cylindriques qui furent extraites du sol à proximité ne paraissent laisser aucun doute à cet égard.

Il était intéressant de savoir si ce mur se continuait vers le nord, et dans quelle direction, droite ou courbe; la pièce de terre voisine étant alors ensemencée, des fouilles y étaient impossibles; mais des sondages y furent pratiqués avec soin, par MM. Matton, Rogine et Papillon, et les jalons plantés au fur et à mesure n'ont pas tardé à dessiner un arc de cercle orienté du nord au midi, de soixante mètres de corde, vingt-deux mètres cinquante centimètres de flèche, et appartenant à une circonférence de trente-deux mètres de rayon. Comme on le voit, la demi-circonférence n'est pas complète.

En face de la partie concave de cet arc de cercle, mais séparés par une dépression du sol, on remarqua et on voit encore épars sur la terre de nombreux moëllons, des débris de tuiles à rebord, qui indiquent des substructions à peu de profondeur.

On considéra dès lors comme à peu près incontestable que le mur en arc de cercle devait faire partie de l'enceinte d'un établissement consacré à des jeux publics, à l'époque gallo-romaine; on était donc en présence des restes d'un théâtre antique. Pour conserver autant que possible le souvenir des substructions qui allaient disparaître, il fut dressé à ce moment-là un plan exact de l'état des lieux.

Les fouilles et les recherches auraient été continuées, mais la guerre qui éclata, et les graves événements qui suivirent, s'opposèrent à ce que l'on se préoccupât activement et du Verbinum et de son théâtre antique.

Un des premiers soins de la nouvelle société archéologique de Vervins a

Digitized by Google

été de nommer une commission chargée d'étudier à fond cette question si intéressante pour notre histoire locale, de rechercher au moyen de fouilles dirigées avec soin, tout ce qui permettrait de rétablir l'ancien périmètre de l'antique Verbinum, de faire connaître les débris de ses anciens monuments, chaussées, etc.; en un mot tout ce qui peut rappeler les traces de cette ville aujourd'hui disparue.

Des fouilles viennent d'être entreprises par la commission, avec le concours empressé de M. Matton, l'un de ses membres, sur le terrain dont il est propriétaire, et qu'il a libéralement livré à nos travaux; ces fouilles ont amené de nouvelles découvertes des plus dignes d'attention.

On s'est trouvé d'abord en présence d'un puits funéraire de deux mètres de diamètre; il a été vidé jusqu'à cinq mètres de profondeur, et l'on en a extrait des débris de carbonisation de toute nature; du charbon, des cendres, quelques fragments d'os humains, des ossements d'animaux domestiques surtout, des débris de vases, principalement de poterie noire, paraissant brisés intentionnellement, des instruments en fer, notamment une lame de couteau d'assez grande dimension, des monnaies gauloises et romaines, dont plusieurs très-curieuses et sans doute inédites.

Un peu plus loin, près du théâtre et de la voie de Saint-Quentin, on a dégagé, à quelques centimètres au-dessous de la surface de la terre cultivée, un petit bâtiment carré de deux mètres environ de face, dans lequel on descend par un escalier de cinq degrés. Ce réduit que l'on pense être un temple rustique, a des murs très-grossièrement construits en moëllons; en enlevant les terres dont il était rempli, on a trouvé beaucoup d'objets en fer et en bronze, provenant de la partie supérieure de la construction, lors de la destruction ou de l'écroulement de l'édifice. Parmi ces objets, nous citerons des couteaux, dont probablement quelques-uns étaient destinés aux sacrifices (?) des instruments de travail, du charbon, une grande quantité de médailles parfaitement conservées, parmi lesquelles des grands bronzes d'*Antonin*, de *Marc-Aurèle*, *Commode*, et autres empereurs; un *Othon* en argent, ainsi qu'une *Otacilie* également en argent, une tablette en ardoise pouvant avoir servi d'autel votif. Mais la découverte la plus intéressante est à coup sûr celle d'une petite statuette de *Mercure*, en bronze, de sept centimètres de hauteur. Cette statuette est parfaitement conservée, d'un beau modèle, elle porte des ailes à la tête (sans pétase), et tient une

Digitized by Google

bourse de la main droite. Le caducée manque à la main gauche; peut-être n'a-t-il jamais existé. Une autre construction voisine de celle-ci et dans le même plan, quoique plus grande, a été dégagée récemment, mais elle était loin d'être aussi riche en débris antiques. Sur un autre point, on a trouvé de nombreuses traces d'inhumations *à ustion*, c'est-à-dire après l'incinération des corps; plusieurs squelettes humains dans un état peu satisfaisant de conservation, sans aucun objet les accompagnant, armes ou vases, et paraissant, pour quelques-uns, avoir été ensevelis sous les ruines fumantes des habitations dévastées.

Ici se placent des découvertes dont jusqu'à présent on n'a point encore précisé l'âge et l'origine ; il s'agit d'ossements d'animaux, fendus très-habilement, dans le sens de la longueur, et qui presque tous ont la tête brisée au col. Peut-être sommes-nous en présence de débris même antérieures à l'époque gauloise.

Toutes les monnaies seront classées et déterminées par M. Lhotte, dont la spécialité et l'aptitude sont bien connues ; la commission recueille, décrit, dessine, et prend toutes les notes nécessaires pour préparer un travail d'ensemble, lorsque le moment sera venu. Elle croit avoir reconnu dans l'emplacement du Verbinum les traces de deux, et peut-être trois époques bien distinctes ; l'époque gauloise, l'époque gallo-romaine et sans doute l'époque mérovingienne ; ce dernier point s'éclaircira utilement, lors des fouilles ultérieures.

Mais la propriété que M. Matton met à la disposition de la Société n'est malheureusement pas la seule sur laquelle il soit indispensable de faire des recherches. L'arc de cercle exploré sur le terrain de M. Matton ne constitue qu'une très-minime partie de ce qu'il faudrait dégager et décrire; le surplus existe sur une propriété voisine, et tout nous fait espérer que la Société obtiendra du propriétaire et du fermier les autorisations nécessaires pour assurer le succès complet de ses recherches.

La constatation de l'existence d'un théâtre antique à Vervins, l'étude des éléments dont il était composé, la description de ce qui en reste, sont autant de points qui dépassent de beaucoup un simple intérêt local. La science archéologique, l'histoire encore si peu connue de notre Gaule, avant et pendant la conquête et la domination romaines, sont intéressées toutes deux au plus haut point à ce que l'existence soupçonnée d'un théâtre

Digitized by Google

antique soit confirmée. On compte les théâtres, cirques, amphithéâtres qui ont été élevés sur le sol de la Gaule par les Romains ; et sans rechercher bien loin, on se rappelle quelle émotion souleva dans le monde savant parisien le dégagement et la mise au jour des arènes de la rue Monge. Sans doute, notre théâtre ne produira jamais une pareille sensation ; le Verbinum n'a pas la prétention d'être Lutèce ; mais qui peut savoir quelles intéressantes surprises nous sont réservées, s'il nous est possible d'explorer utilement et complètement le terrain qui renferme les secrets de notre passé ?

En attendant, les objets recueillis jusqu'à ce jour ont été offerts à la Société par M. Matton avec le plus grand désintéressement ; un généreux sociétaire vervinois s'est empressé de mettre à la disposition de ses collègues, dans la salle des réunions, une belle vitrine dans laquelle tous ces objets vont être classés et étiquetés, et bientôt l'on pourra visiter les beaux débris d'un autre âge fournis par un tout petit coin du sol de notre territoire.

La commission travaille et se tient prête pour le moment où il lui sera possible d'étendre ses recherches ; car elle sait qu'elle fait œuvre utile à la science et patriotique envers son pays.

M. Pichon communique les notes suivantes sur quelques sceaux de personnages appartenant à la Thiérache :

La Thiérache de 1872 contient plusieurs dessins de sceaux, relatifs à l'histoire de la contrée pendant les XIIIe, XIV et XVe siècles. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de reproduire encore quelques-uns de ces monuments de la sphragistique locale.

SCEAU DE GOBERT D'APREMONT. 1323.

(Archives Nationales, n° 426.)

Cette famille porte un nom bien connu dans le pays. Un de ses membres les plus illustres fut Gobert VI d'Apremont, mari de Julienne, fille de

Digitized by Google

Roger de Rozoy (1), qui se croisa en 1228, et se retira dans l'abbaye de Villers en 1239.

Une de ses filles, Jacqueline d'Apremont, était religieuse à l'abbaye de Montreuil, près Rocquigny. Nous avons donné dans *la Thiérache* (page 37) le dessin de sa tombe, dont l'inscription constate d'une manière irrécusable sa parenté avec Gobert, et la retraite, dans le monastère de Villers, du chevalier au retour des croisades.

Il y a lieu de supposer que le sceau dont nous donnons ci-dessous la gravure, est celui de Gobert, sire d'Apremont et de Dun, marié à Marie de Bar, et vivant au XIVe siècle, selon M. Melleville. Il eut pour fils Thomas d'Apremont, seigneur de Chaumont et de Dun, qui avait épousé Jeanne de Beauraing.

(1) Ce fut lui qui fit construire sur les terres que sa femme lui apporta en dot un château qu'il appela Apremont en souvenir de celui qu'il habitait en Lorraine (Melleville). On suppose que cet édifice était situé au milieu d'un bois qui porte le nom d'Apremont, sur le territoire de la Romagne, canton de Chaumont-Porcien. Ce château fut détruit lors des guerres de François Ier et de Charles-Quint. Les vestiges en sont encore visibles aujourd'hui. (Martin. Essais sur Rozoy-sur-Serre, t. II.)

Digitized by Google

Notre seigneur est représenté à cheval, revêtu de la chemise d'armes, tenant l'épée de la main droite. Le cimier, le bouclier, l'épaulière, le troussequin et la housse portent les armoiries des d'Apremont, qui étaient : *de gueules à la croix d'argent.*

On lit sur la légende : SIGILLUM GOBERTI, DOMINI DE ASPERO MONTE MILITIS.

Le sceau est appendu à un acte par lequel Gobert renonce aux dommages qu'il pourrait réclamer pour la non exécution d'un traité par le comte de Flandres, 13 octobre 1323. (Archives du Nord; chambre des comptes.)

—

SCEAU DE GUILLAUME DE MONTCORNET, CHANOINE DE CAMBRAI.

(Archives Nationales, n° 6403.)

Sceau ogival de 43 millimètres. On voit dans une niche gothique la Vierge, debout, avec l'enfant Jésus tenant un fleuron, et ayant à ses pieds, à dextre, un priant. Au-dessous se trouve un écu à la bande chargée de trois couronnes ?, à la bordure engrelée.

Légende : S. M. GUILLI DE MOTE.... NUTO. CAN.. CAMERACEN...

Le contre-sceau est aux armes de la face, et porte pour légende : S. M.... D. MOTE CORNUTO. CAN. CAMERAC....

Ce sceau est appendu à un acte d'association des membres du chapitre

Digitized by Google

de Cambrai « *ad prosequendum injurias, gravamina aut violentias.* » 5 septembre 1338. (Archives du Nord; évêché et chapitre de Cambrai.)

Guillaume de Montcornet, chanoine de Cambrai, ne se rattache à la contrée que par le nom de la localité qu'il porte, et qui est située dans le pays. Il est donc à peu près étranger à notre histoire locale. Aussi ne croyons-nous pas devoir donner plus de développement à l'article qui le concerne.

—

SCEAU DE GAUTIER DE ROCHEFORT, AVOUÉ DE LA FLAMANGRIE. 1370.

(Archives Nationales, n° 3416.)

Nous avons déjà donné dans *la Thiérache* (page 152) deux sceaux d'avoués de la Flamangrie. On pourra se reporter à ce passage pour plus amples explications sur le rôle de ces protecteurs laïques des abbayes.

Le sceau qui est représenté ci-dessous est aussi celui d'un avoué de la Flamangrie, et dont M. Melleville ne parle pas. C'est un fragment rond, de 25 millimètres de diamètre; dans une rosace est figuré un écu écartelé au 1er et au 4e d'une aigle; au 2e et au 3e d'un semé de fleurs de lys. La légende est détruite.

Il est appendu à un aveu rendu à l'abbé de Saint-Denis, par *Wautier de Rochefort* (1), *sire de Hesvefe, d'Ochen, et avoë de la Flamengrie et de la Capelle en Thérasche*, 30 novembre 1370. (Archives Nationales, S. 2203. n° 11.)

(1) Nous ne savons à quelle famille ce Gautier de Rochefort pouvait appartenir. Etait-elle originaire de Saint-Michel ? Cela est probable. Nous voyons une Jeanne de Rochefort, veuve de Jean, sire d'Estimoit, vendre les terres de La Capelle et de la Flamangrie à Jean de Proisy, en 1437. Il serait possible que cette Jeanne de Rochefort fût la fille de Gautier, vivant en 1370.

Digitized by Google

SCEAU DE RÉNIER DE SAINS, VERS 1223.

(Archives Nationales.)

Nous n'avons pu retrouver la charte à laquelle ce sceau est appendu, ni le numéro sous lequel il figure dans la collection des archives nationales.

Nous avons donné toutefois dans *la Thiérache* (page 199) le sceau de Godefroid, seigneur de Sains, dont les armes sont identiques à celles qui sont figurées sur le sceau gravé ci-dessous. D'autre part, M. Melleville cite immédiatement comme seigneur de Sains, après Godefroy, Renier II, marié à Elissende, et qui eut pour enfants Jean, Guy, seigneur de Vallers, et René, seigneur d'Andigny.

Il est donc à présumer que ce sceau est bien celui de René II. La similitude des armoiries, la succession directe dans l'ordre chronologique des deux seigneurs nous permettent de faire cette supposition sans trop d'invraisemblance.

Digitized by Google

M. Noël lit l'article biographique suivant :

MARC LESCARBOT.

L'un des hommes les plus intéressants de notre bon pays de Thiérache est assurément Marc Lescarbot, qui naquit à Vervins vers la fin de ce seizième siècle si agité, si tourmenté, et retentissant si haut dans l'histoire, du choc des armes, du bruit de la dispute humaine et de la renommée des illustres aventuriers, des grands capitaines, des hardis navigateurs. Lescarbot fut à la fois un jurisconsulte quelque peu orateur et poëte, un aventurier, un marin brave et loyal comme son épée, un conteur charmant, plein de verve, de bonhomie, de finesse, et enfin un historien fidèle, car il nous a laissé une *Histoire de la Nouvelle-France*, depuis sa découverte en 1524 par le Florentin Jean Verazzano, sous François Ier, jusqu'en 1612. Nous reviendrons tout-à-l'heure sur cet ouvrage, dans lequel nous chercherons à connaître l'homme et à l'apprécier.

On ne sait pas l'année précise de la naissance de Lescarbot. M. Arthur Demarsy, qui a publié à Compiègne, en 1868, une notice biographique où est résumé et discuté très-judicieusement tout ce qu'on a écrit sur Lescarbot, la place entre 1570 et 1575. C'est évidemment la date qu'il faut adopter, puisqu'il devait avoir au moins vingt-cinq ans en 1598, et que le premier document certain que nous possédions sur Lescarbot, daté de cette même année 1598, est la précieuse plaquette appartenant à M. Edouard Piette, intitulée :

HARANGUE D'ACTION DE GRACES POUR LA PAIX,

Prononcée en la ville de VERUIN, *le dernier iour de May, 1598 par deuant le très-illustre, et très-reuerend Cardinal de Florence, Légat de nostre S. Père en France, par M.* Marc Lescarbot, *licentier ès droicts.*

Auec Poëmes sur la Paix du mêsme Autheur.

A Paris, chez Frédéric Morel, imprimeur ordinaire du Roy. M DC XCVIII.

Auec Priuilége de Sa Majesté.

Cette brochure comprend 37 pages in-8°, et parmi les neuf pièces de vers qui se trouvent à la fin sous le titre : *Poëmes de la Paix, stanses en forme de chant royal, sur le bienheureux retour de la Paix en France*, l'une est dédiée à Messieurs de Beliévre et de Sillery, ambassadeurs de

Digitized by Google

la France au congrès de Veruin, une autre à Monsieur de Belièvre, sur la Paix de la France par lui traitée à Veruin, une troisième au même, une quatrième à Monsieur de Sillery sur le même sujet. C'est un sonnet. — Une cinquième au même, une sixième à la France, une septième à Madame de Coucy, une huitième à la ville de Veruin, enfin la neuvième et dernière à Madame de Coucy, sur la *Trèue par elle traitée pour sa ville de Veruin auec la Capelle-en-Tiérache, et les villes du Païs-Bas, en l'an 1592*. Le tout signé : *par Marc Lescarbot, Veruinois.*

Le deuxième ouvrage de Lescarbot, par ordre chronologique, est une traduction d'un ouvrage du cardinal Baronius, *Le Discours de l'Origine des Russiens et de leur miraculeuse conversion et de quelques actes mémorables de leurs rois; en outre comme par laps de tems ils ont quitté la vérité, comme et maintenant une grande partie d'iceux se sont rangez à la communion du Saint-Siége apostolic, traduit en françois du latin*, publiée par Marc Lescarbot, 1599, et dans laquelle il prend déjà le titre d'avocat.

Le Prince Labanoff en a publié une réimpression.

Son troisième ouvrage, le plus considérable de tous, est aussi celui qui lui a consacré un impérissable souvenir dans les lettres aux yeux de la postérité. En voici le titre exact :

Histoire de la Nouvelle-France, contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les François ès Indes Occidentales et Nouvelle-France, souz l'avœu et authorité de noz roys très-chrétiens, et les diverses fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses, depuis cent ans jusqu'à hui.

En quoy est comprise l'histoire morale, naturelle et géographique de ladite province; avec les tables et figures d'icelle.

Par Marc Lescarbot, advocat en Parlement, témoin ocvlaire d'vne partie des choses ici récitées.

Multa renascentur quæ jam cecidere cadentque.

Seconde édition, reveüe, corrigée et augmentée par l'Autheur, avec les Muses de la Nouvelle-France.

Le privilége accordé pour cette impression est du 27 novembre 1608. On en connaît trois éditions :

1° Paris. — Jean Millot, 1609, petit in-8°.
2° id. — — 1611 et quelquefois 1612.

Digitized by Google

3° Paris. — Adrian Périer, 1618, *aliàs* 1617, même format, avec cartes.

C'est la seconde édition de cet ouvrage qui a été réimprimée par la librairie Tross, à Paris, en 1866.

Le recueil de vers intitulé : *Muses de la Nouvelle-France* et placé à la fin de l'ouvrage a été composé pendant son voyage en Amérique.

Pierre Erondelle a donné en 1609, l'année même de sa publication en France, une traduction anglaise de cet ouvrage sous le titre de : *Nova Francia, or the description of that part of Nev France, which is one continent with Virginia. London, G. Bishop, 1609.*

En outre on a publié un extrait de l'ouvrage, traduit en allemand, sous le titre : *Nova Francia, History von erfündung der grossen Landshafft Nova Francia. Augsburg, 1613.* — Petit in-4°.

Au jugement du P. Charlevoix, ce livre est sincère, judicieux et impartial, et Bayle en parle comme d'un ouvrage curieux.

Son quatrième ouvrage est de l'année suivante, 1610. Il est intitulé : *La conversion des sauvages qui ont été baptisés en la Nouvelle-France, cette année 1610, avec un récit du voyage du sieur de Poutrincourt. Paris, chez Jean Millot.* Sans date, in-8°.

En 1612, il publia *la Relation dernière de ce qui s'est passé au voyage du sieur de Poutrincourt en la Nouvelle-France depuis 20 mois en deça, par Marc Lescarbot, advocat en Parlement. Paris, Jean Millot,* M DC XII, in-4°. Cet ouvrage se rapporte à la fois aux deux précédents, et n'est à proprement parler que le récit détaillé du troisième et dernier voyage du sieur de Poutrincourt, dont le chapitre V du livre Vme de l'Histoire de la Nouvelle-France ne nous donne qu'un léger aperçu. De plus, il doit faire suite à *La conversion des sauvages*, car la pagination commence à la page 379.

Il publia ensuite son sixième ouvrage : *Les bains de Feffers en Suisse*, traduction d'un poëme latin d'un personnage illustre ; sans date, in-4° ; et Lyon, de Tournes, 1613, in-4° de 8 pages.

Visitant la Suisse avec Pierre de Castille, fils du célèbre ambassadeur de Louis XIII, il y fut frappé des beautés de la nature alpestre, et raconta avec enthousiasme ses impressions de voyage dans ce beau pays. Ce poëme intitulé : *Le Tableau de la Suisse*, donne une idée assez avantageuse de son talent descriptif. La versification en est facile. On y trouve des particularités intéressantes et qui le font rechercher des amateurs. Marc Les-

Digitized by Google

carbot y réfute l'opinion déjà répandue de son temps que le Rhône traverse le lac de Genève sans y mêler ses eaux.

La description des bains de Feffers, publiée précédemment, est ajoutée à ce livre.

Voici le titre de ce septième et avant-dernier ouvrage :

Le tableau de la Suisse et autres alliez de la France ès hautes Allemagnes. Auquel sont descrites les singularités des Alpes, et rapportées les diverses alliances des Suisses : particulièrement celles qu'ils ont auec la France. Par Marc Lescarbot aduocat en Parlement. A Paris chez Adrian Périer, rue S. Jacques, au Compas d'or. M DC VIII. *auec Privilége du Roy.* — in-4°.

Marc Lescarbot avait près de cinquante ans quand il se maria. C'était un vieux capitaine d'aventures, et en même temps un pionnier de la foi catholique et du pavillon français. Son livre de la Nouvelle-France est écrit sous l'inspiration de ces deux grands sentiments. Empruntons encore la plume de M. Arthur Demarsy, qui paraît avoir recherché et trouvé cette indication précieuse.

« C'est peu après cette époque (1618), que se maria Marc Lescarbot. En effet, on trouve dans les registres de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois l'acte suivant : Du jeudi 1er jour d'aoust 1619. A affidations entre Maître Marc Lescarbot, aduocat en parlement et demoiselle Françoise de Valpergue. Espousez le 3me jour de septembre 1619. » Bien que sur cet acte il ne prit que la qualité d'avocat, Lescarbot avait le droit, dit M. Jal, d'y prendre un autre titre, car il avait une charge de commissaire de marine. Un état de paiement des pensions, appointements et gages des officiers de marine, arrêté par le Roi le 23 décembre 1619, signé : Lovis, et plus bas : Montmorancy, montre Marc Lescarbot commissaire de marine avec gages de 200 livres.

» Il y est le 38me et la liste est de 133. Ce qui prouve qu'il avait acheté cette charge longtemps avant 1619.

» Sur un autre état du 25 octobre 1627, conservé également aux Archives de la Marine, Marc est remplacé par un Jean Lescarbot qui ne peut pas être le fils de Marc, mais pourrait être son frère, et qui ne figure plus sur un état de 1634. Les états intermédiaires manquent.

» En 1627, Marc vivait cependant encore; car en 1629, c'est-à-dire deux ans après, nous le voyons publier son huitième et dernier ouvrage. »

Digitized by Google

La Chasse aux Anglois en l'Isle de Rez et au siége de la Rochelle, et la réduction de ladite ville à l'obéissance du Roy (par Marc Lescarbot, aduocat. — Paris, Jacquin, 1629.) — petit in-8°.

C'est encore en vers qu'il publia cet ouvrage.

La dédicace au Roi est datée de Presle-la-Commune, païs Soissonnais.

Il y prend le titre d'escuier, sieur de Vriencourt et de Saint-Audebert. Saint-Audebert est aujourd'hui un hameau annexe de la commune de Presles-et-Boves, canton de Braîne, arrondissement de Soissons.

Des huit ouvrages de Marc Lescarbot nous n'avons eu entre les mains que le premier, c'est-à-dire le discours au cardinal de Florence, suivi de ses neuf pièces de vers, le troisième celui auquel il doit sa réputation, le cinquième : Relation dernière de ce qui s'est passé au voyage du sieur de Poutrincourt, enfin le sixième et le septième, réunis en une seule édition intitulée : Le Tableau de la Suisse et autres alliés de la France ès hautes Allemagnes, etc.

Voilà à peu près tout ce que l'on sait sur la vie de Marc Lescarbot en dehors de la relation qu'il nous a laissée de son voyage dans l'Histoire de la Nouvelle-France.

Son dernier biographe est M. Arthur Demarsy, auquel nous avons emprunté la plupart de ces renseignements.

Voici ce qu'il dit des sources auxquelles lui-même a puisé :

« Cité par Bayle et par Moreri, omis par Bouillet, Lescarbot a aussi des articles dans les biographies de Michaud et de Didot; le premier dû à M. Weiss, de Besançon, ne renferme rien de précis; le second signé A. de L. (Alfred de Lacaze) contient de nombreuses erreurs de date. »

Nous avons donné également le jugement du P. Charlevoix sur le livre de la Nouvelle-France.

« M. Jal, continue M. Demarsy, dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, a consacré aussi un article à Marc Lescarbot. Il le fait naître mais à tort en 1578 ou 1579. »

Dom Grenier parle avec éloge des principaux de ses ouvrages. M. Amédée Piette dans ses *Essais historiques sur la ville de Vervins*, nous a donné une notice intéressante, mais il s'est montré sévère pour les poësies de notre compatriote.

Enfin M. Demarsy a résumé et discuté tous ses devanciers. De plus, il

Digitized by Google

s'est procuré l'acte de mariage de Lescarbot. Il adresse des remerciements à M. d'Avezac pour les renseignements nouveaux qu'il lui a fournis.

On sait que c'est à la France et au roi François Ier que revient l'insigne honneur d'avoir découvert les terres orientales de l'Amérique septentrionale. En l'an 1524, un navigateur florentin, du nom de Jean Verazzano, fut envoyé par ce prince à la découverte des terres situées au Nord du tropique du Cancer. Il reconnut celles qui s'étendent du 34e au 40e degré, c'est-à-dire une partie de la Floride et la Virginie, puis il périt au cap Breton, tué par les sauvages au moment où il allait remonter vers le Canada.

En 1533, neuf ans plus tard, Jacques Quartier, de Saint-Malo, vint offrir ses services à M. l'amiral Philippe de Chabot, comte de Buzançais. Il se proposait de continuer l'entreprise du florentin Verazzano, de poursuivre sa route vers le nord, et de conquérir au pavillon français les terres neuves de la Nouvelle-France.

Il faut bien être fixé sur ce qu'on entendait alors par la Nouvelle-France.

Elle avait pour limites, du côté de l'ouest, la terre jusqu'à l'océan Pacifique, en deçà du tropique du Cancer; au midi, les îles de l'Océan Atlantique, du côté de Cuba, et de l'île Saint-Domingue; au levant, l'océan Atlantique, et au nord, cette terre qui est dite inconnue vers la mer Glacée, jusqu'au pôle Arctique.

On voit que le futur empire que rêvait la France, à cette époque où elle débuta si brillamment dans la colonisation du nouveau monde, n'était rien moins que l'immense continent américain et la Nouvelle-Bretagne d'aujourd'hui.

Mais revenons à Jacques Quartier.

Avec ses deux pauvres navires de 60 tonneaux et de 60 hommes d'équipage, il attérit à Terre-Neuve en 1534; puis il s'engagea dans le Saint-Laurent, qu'on appelait alors la Grande Rivière du Canada. Il revint en France cette année là même, repartit l'année suivante 19 mai 1535, et jeta les fondements de notre premier établissement français à l'île de Sainte-Croix. Il avait cette fois, sous ses ordres, trois navires : la *Grande-Hermine*, la *Petite-Hermine* et *l'Emérillon.* »

Ce sont les récits de ces voyages, et de celui du sieur Samuel de Cham-

Digitized by Google

plein, accompli beaucoup plus tard, tout à la fin du XVIe siècle, au Canada et dans le Labrador, que Marc Lescarbot a transcrits dans son livre III. Le livre Ier est consacré aux voyages de Verazzano, des capitaines Jean Ribaut, Laudonnière et Gourgues en Floride et en Louisiane.

Le livre II contient les récits des voyages de Villegagnon au Brésil.

De retour en France, Jacques Quartier obtint en 1540 une commission du roi François Ier, qui le nommait capitaine général et maître pilote au Canada. La même année, Jean-François de la Roque, seigneur de Roberval, gentilhomme du pays de Vimeu en Picardie, avait été commissionné lieutenant général du roi « ès terres-neuves de Canada. »

L'établissement eut lieu au cap Breton, mais il ne dura pas plus de deux ans.

Plus tard, en 1588, les neveux de Quartier, MM. Etienne Chaton, sieur de la Jaunaye, et Jacques Noël, capitaine de la marine, s'efforcèrent de continuer à leurs dépens les exemples de leur oncle. Ils obtinrent même une commission semblable à celle de Jacques Quartier, avec privilége exclusif pendant douze ans du commerce des pelleteries. Mais elle fut révoquée presque immédiatement sur la demande des habitants de Saint-Malo.

Enfin en 1598, le roi Henri IV confirma au marquis de la Roche la lieutenance générale du Canada qui lui avait été octroyée précédemment par le roi Henri III.

Tels étaient les premiers fondements de notre colonie de la Nouvelle-France au commencement du XVIIe siècle, quand en 1603 Pierre du Gua, seigneur de Monts, gentilhomme saintongeois, « ayant le cœur porté à choses hautes, dit Lescarbot, et voyant la France en repos par la paix heureuse traitée à Vervin, lieu de ma naissance, proposa au roy un expédient pour faire une habitation solide ès dites terres d'Outre-Mer, sans rien tirer des coffres de Sa Majesté. Ce conseil trouvé bon et utile » était d'aller s'établir au Canada pour y faire le commerce des pelleteries. — Le roi donna donc une commission au sieur de Monts « pour l'habitation ès terres de la Cadie, Canada et autres contrées en la Nouvelle-France »; elle est transcrite en tête du IVe livre, ainsi que les

Défenses du Roy à tous ses sujets, autres que le sieur de Monts et ses associez, de traffiquer de pelleteries et autres choses avec les Sauvages de

Digitized by Google

l'étendue du pouvoir par luy donné audit sieur de Monts et ses associez, sur grandes peines.

M. de Monts partit du Hâvre le 7 mars 1604, en compagnie de son ami M. de Poutrincourt. Nous ne les suivrons pas dans leur intéressant voyage, car nous avons hâte de revenir enfin à Lescarbot. M. de Monts avait été remplacé au Canada par un capitaine de Honfleur, nommé le sieur du Pont, et surnommé *Gravé*. Pour lui, il était revenu en France après une rude campagne de dix-huit mois, avec son ami M. de Poutrincourt, à la fin de 1605.

Au printemps suivant, il s'occupe activement de lever un nouvel équipage et de repartir. Il écrit à M. de Poutrincourt, qui accepte, quittant tout pour le suivre. Ce dernier arrive à Paris, qui, en ce temps déjà, était le centre d'attraction de tous les gens de qualité, ayant à peine le temps de pourvoir à ce qui lui était nécessaire avant le départ.

Mais laissons la parole à notre spirituel compatriote :

« Et ayant eu l'honneur de le conoître quelques années auparavant, il me demanda si je voulois estre de la partie. A quoy je demanday vn jour de terme pour lui répondre. Après avoir bien consulté en moy-même, désireux non tant de voir le païs que de reconoître la terre oculairement, à laquelle j'avoy ma volonté portée, et fuir un monde corrompu, je lui donnai parole; estant même induit par l'injustice que m'avoient peu auparavant faite certains juges présidiaux en faveur d'un personage d'éminente qualité que j'ay toujours honoré et révéré, laquelle sentence à mon retour a esté infirmée par arrêt de la cour, dont j'en ay particulièrement obligation à M. Servin, advocat général du Roy, auquel proprement appartient cet éloge attribué selon la lettre au plus sage et plus magnifique de tous les rois : TV AS AIMÉ IVSTICE, ET AS EV EN HAINE INIQVITÉ. (Psalm. 4; Hebr. 45, vers. 9.)

« C'est ainsi que Dieu nous réveille quelquefois pour nous exciter à des actions généreuses telles que de ces voyages ici, lesquelles (comme le monde est divers), les uns blâmeront, les autres approuveront. Mais n'ayant à répondre à personne en ce regard, je ne me soucie des discours que les gens oisifs, ou ceux qui ne me peuvent ou veulent aider, pourroient faire, ayant mon contentement en moy-même, et estant près de rendre service à Dieu et au roy ès terres d'Outre-Mer qui porteront le nom de France, si

Digitized by Google

ma fortune ou condition m'y pouvoit appeller, pour y vivre en repos par vn travail agréable, et fuir la dure vie à laquelle je voy par deçà la pluspart des hommes réduits.

« Pour revenir donc au sieur de Poutrincourt, comme il eut fait quelques affaires, il s'informa en quelques églises s'il se pourroit point trouver quelque prêtre qui eust du sçavoir pour le mener avec lui, et soulager celui que le sieur de Monts y avoit laissé à son voyage, lequel nous pensions estre encore vivant. Mais d'autant que c'estoit la semaine saincte, temps auquel ils sont occupés aux confessions, il ne s'en présenta aucun, les vns s'excusans sur les incommoditez de la mer et du long voyage, les autres remettans l'affaire après Pasques. Occasion qu'il n'y eut moyen d'en tirer quelqu'un hors de Paris, parce que le temps pressoit, et la mer n'attend personne : par ainsi falloit partir. Restoit de trouver les ouvriers nécessaires au voyage de la Nouvelle-France. A quoy fut pourveu en bref (car souz le nom de Poutrincourt il se trouvoit plus de gens qu'on ne vouloit), pris fait de leurs gages, et pour se trouver à la Rochelle où estoit le rendez-vous, chez les sieurs Macquin et Georges, honorables marchands de ladite ville associez du sieur de Monts, lesquels fournissoient notre équipage.

« Ce menu peuple estant parti, nous nous acheminâmes à Orléans trois ou quatre jours après, qui fut le vendredy sainct, pour aller faire nos Pasques en ladite ville d'Orléans, où chacun fist le devoir accoustumé à tous Chrestiens de prendre le Viatique spirituel de la divine communion, mesmement puisque nous allions en voyage. »

Ici la petite vanité du poëte :

« Devant qu'arriver à la Rochelle, me tenant quelquefois à quartier de la compagnie, il me print envie de mettre sur mes tablettes un adieu à la France, lequel je fis imprimer en ladite ville de la Rochelle le lendemain de notre arrivée, qui fut le troisième jour d'avril mil six cens six; et fut reçeu avec tant d'applaudissements du peuple, que je ne dédaigneray point de le coucher ici :

ADIEU A LA FRANCE.

. . . . . .

« Arrivez que nous fumes à la Rochelle, nous y trouvâmes les sieurs de Monts et de Poutrincourt qui y estoient venus en poste, et notre na-

Digitized by Google

vire appelé le *Ionas*, du port de cent-cinquante tonneaux, prêt à sortir hors les chaînes de la ville pour attendre le vent. Cependant nous faisions bonne chère, voire si bonne, qu'il nous tardoit que nous fussions sur mer pour faire diète. Ce que nous ne fîmes que trop, quand nous y fvmes une fois : car deux mois se passèrent avant que nous vissions terre, comme nous dirons tantôt. Mais les ouvriers parmi la bonne chère (car ils avoient chacun vingt sols par jour), faisoient de merveilleux tintamarres au quartier de Sainct-Nicolas, où ils estoient logez. Ce qu'on trouvoit fort étrange en vne ville si reformée que la Rochelle, en laquelle ne se fait aucune dissolution apparente, et faut que chacun marche l'œil droit s'il ne veut encourir la censure soit du maire, soit des ministres de la ville. De fait il y en eut quelques-vns prisonniers, lesquels on garda à l'hôtel de ville jusques à ce qu'il fallut partir; et eussent esté chatiez sans la considération du voyage, auquel on sçavoit bien qu'ils n'auroient pas tous leurs aises : car ils payèrent assez par après la folle enchère de la peine qu'ils avoient baillée aux sieurs Macquin et Georges, bourgeois de ladite ville, pour les tenir en devoir. Je ne les veux toutefois mettre tous en ce rang, d'autant qu'il y en avoit quelques-uns respectueux et modestes. Mais je puis dire que c'est un étrange animal qu'vn menv pevple. Et me souvient à ce propos de la guerre des Croquans, entre lesquels je me svis trouvé une fois en ma vie, estant en Querci. C'estoit la chose la plus bigearre du monde que cette confusion de porteurs de sabots, d'où ils avoient le nom de croquans, parce que leurs sabots clouëz devant et derrière faisoient *croc* à chaque pas. Cette sorte de gens confuse n'entendoit ni rime, ni raison, chacun y estoit maître, armés les uns d'une serpe au bout d'un bâton, les autres de quelque épée enroüillée, et ainsi conséquemment. »

Nous avons dit, et nous avons vu que Lescarbot était plein de zèle pour la religion. Citons encore quelques lignes qui vont nous donner une idée de cette ardeur et de cette piété. Un mois se passe à la Rochelle où un accident de mer survenu en rade avait retenu nos voyageurs pour radouber le *Ionas*.

« Cet esclandre nous retarda de plus d'un mois, qui fut employé tant à décharger qu'à recharger notre navire. Pendant ce temps, nous allions quelquefois pourmener ès voisinages de la ville, et particulièrement aux Cordeliers, qui n'en sont qu'à demie-lieuë, là où estant vn jour au sermon

Digitized by Google

par vn dimanche, je m'émerveillay comme en ces places frontières on ne mettoit meilleure garnison, ayans de si forts ennemis auprès d'eux. Et puis que j'entreprens une histoire narrative des choses en la façon qu'elles se sont passées, je diray que ce nous est chose honteuse que les ministres de la Rochelle priassent Dieu chaque jour en leurs assemblées pour la conversion des pauvres peuples Sauvages, et même pour notre conduite, et que nos ecclésiastiques ne fissent point le semblable. De vérité, nous n'avions prié ni les uns ni les autres de ce faire, mais en cela se reconoit le zèle d'vn chacvn. Enfin peu auparavant notre départ il me souvint de demander au sieur curé ou vicaire de la Rochelle s'il se pourroit point trouver quelque sien confrère qui voulust venir avec nous : ce que j'espéroys se pouvoir aisément faire, pour ce qu'ils estoient là en assez bon nombre, et joinct qu'estans en vne ville maritime, je cuidoys qu'ils prinssent plaisir de voguer sur les flots; mais je ne peu rien obtenir; et me fut dit pour excuse qu'il faudroit des gens qui fussent poussez de grand zèle et piété pour aller en tels voyages, et seroit bon de s'addresser aux Pères Iésuites. Ce que nous ne pouvions faire alors, notre vaisseau ayant préque sa charge. A propos de quoy, il me souvient avoir plusieurs foi ouï dire au sieur de Poutrincourt qu'après son premier voyage, estant en court, vn personnage ecclesiastic tenu pour fort zélé à la religion chrétienne, lui demanda ce qui se pourroit espérer de la conversion des peuples de la Nouvelle-France, et s'ils estoient en grand nombre, à quoy il répondit qu'il y avoit moyen d'acquérir cent mille âmes à Iésus-Christ, mettant vn nombre certain pour vn incertain. Cet ecclésiastic, faisant peu de cas de ce nombre, dit là-dessus par admiration :

« N'y a-t-il que cela ! » comme si ce n'estoit point vn sujet assez grand pour employer vn homme. Certes quand il n'y en auroit que la centième partie, voire encore moins, on ne devroit point la laisser perdre. Le bon Pasteur ayant d'entre cent brebis vne égarée, lairra les nonante-neuf pour aller chercher la centième. On nous enseigne (et je le croy ainsi) que quand il n'y eust eu qu'vn homme à sauver, notre seigneur Iésus-Christ n'eust dédaigné de venir pour lui, comme il a fait pour tout le monde. Ainsi ne faut point faire si peu de cas de ces pauvres peuples, quoy qu'ils ne fourmillent point comme dans Paris ou Constantinople.

« Voyant que je n'avoys rien avancé à demander un homme d'Eglise

Digitized by Google

pour nous administrer les sacremens, soit durant notre route, soit sur la terre, il me vint en mémoire l'ancienne coutume des Chrétiens, lesquels allans en voyage portoient avec eux le sacré pain de l'Eucharistie; et ce faisoient-ils pour ce qu'en tous lieuz ils ne rencontroient point des prestres pour leur administrer ce Sacrement, le monde estant lors encore plein de paganisme ou d'hérésies. Si bien que non mal à propos il estoit appelé *Viatic*, lequel ils portoient avec eux allans par voyes; et néantmoins je suis d'accord que cela s'entend spirituelement. Et considérant que nous pourrions estre réduits à cette nécessité, n'y estant demeuré qu'un prêtre en la demeure de la Nouvelle-France (lequel on nous dit estre mort quand nous arrivâmes là), je demanday si on nous voudroit faire de mêm ıu'aux anciens Chrétiens, lesquels n'estoient moins sages que nous. On me dit que cela se faisoit en ce temps-là pour des considérations qui ne sont plus aujourd'hui. Ie remontray que le frère de sainct Ambroise, *Satyrus*, allant en voyage sur mer, se servoit de cette médecine spirituele (ainsi que nous lisons en sa harangue funèbre faite par ledit sainct Ambroise son frère), laquelle il portoit in *orario*, ce que je prends pour un linge ou taffetas; et bien lui en print, car ayant fait naufrage, il se sauva sur un ais du bris de son vaisseau. Mais en ceci je fus éconduit comme au reste, ce qui me donna sujet d'étonnement et me sembloit chose bien rigoureuse d'estre en pire condition que les premiers Chrétiens. Car l'Eucharistie n'est pas aujourd'hui autre chose qu'elle estoit alors, et s'ils la tenoient précieuse, nous ne la demandions point pour en faire moins de cas. »

Le samedi 13 mai 1606, veille de la Pentecôte, nos voyageurs faisaient route pour Terre-Neuve, disant adieu à la France.

« C'estoit une chose appréhensive à ceux qui n'avoient accoutumé une telle danse, dit notre auteur, de se voir portez sur vn élément si peu solide, et estre à tout moment (comme on dit) à deux doigtz près de la mort. Nous n'eumes pas fait long voyage que plusieurs firent le devoir de rendre le tribut à Neptune. »

Un peu plus loin, notre bon Vervinois va nous conter une pêche au marsouin et nous peindre les petites misères du marin pendant le mauvais tems :

« Poursuivans donc notre route, nous eûmes quelques autres tempêtes et difficultés causées par les vents que nous avions préque toujours con-

Digitized by Google

traires pour être partis trop tard. Mais ceux qui partent en mars ont ordinairement bon temps pour ce qu'alors sont en vogue les vents d'est, nord-est et nord propres à ces voyages. Or ces tempêtes bien souvent nous estoient présagées par les marsoins qui environnoient notre vaisseau par milliers, se joüans d'vne façon fort plaisante. Il y en eut quelques-vns à qui mal print de s'estre trop approchés, car il y avoit des gens au guet souz le beaupré (qui en est la partie de devant) du navire, avec des harpons en main qui les lardoient quelquefois et les faisoient venir à bord à l'aide des autres matelots lesquels avec des gaffes ils tiroient en haut. Nous en avons pris plusieurs de cette façon tant en allant qu'en venant lesquels ne nous ont point fait de mal. Cet animal a deux doigts de lart sur le dos tout au plus. Quand il estoit fendu, nous lavions noz mains en son sang tout chaud, ce qu'on disoit estre bon à conforter les nerfs. Il a merveilleuse quantité de dents le long du museau et pense qu'il tient bien ce qu'il attrape une fois. Au reste les parties intérieures ont le goût entièrement comme de pourceau et les os non en forme d'arrêtes mais comme d'vn quadrupède. Ce qui y est de plus délicat est la crète qu'il a sur le dos et la queüe, qui ne sont ni chair ni poisson, ains meilleures que cela, telle qu'est aussi en matière de queüe celle du castor laquelle semble estre écaillée. Ces marsoins sont les seuls poissons que nous prîmes devant que venir au grand banc des moruës mais de loin nous voions d'autres gros poissons qui faisoient paroître plus de demi-arpent de leur échine hors de l'eau et poussoient plus de deux lances de hauteur des gros canaux d'eau en l'air par les trous qu'ils avoient sur la tête.

» Or, pour venir à notre propos des tempêtes durant notre voyage, nous en eûmes quelques-vnes qui nous firent mettre voiles bas et demeurer les bras croisez, portés au vouloir des flots et ballottez d'une étrange façon. S'il y avoit quelque coffre mal amarré (je veux vser de ce mot de marinier), on l'entendoit rouler faisant vn beau sabat. Quelquefois la marmite estoit renversée, et en dînant ou soupant noz plats voloient d'vn bout de la table à l'autre, s'ils n'étoient bien tenus. Pour le boire, il falloit porter la bouche ès le verre selon le mouvement du navire. Bref, c'estoit un passe-temps, mais un peu rude à ceux qui ne portent pas aisément ce branlement. Nous ne laissions pourtant de rire la pluspart, car le danger n'y estoit point, du moins apparemment, estans dans un bon et fort vaisseau pour soutenir les vagues. Quelquefois aussi nous avions des calmes

Digitized by Google

bien importuns durant lesquels on se baignoit en la mer, on dansoit sur le tillac, on grimpoit à la hune, nous chantions en musique. Puis quand on voioit sortir de dessouz l'horizon un petit nuage, c'estoit lors qu'il falloit quitter ces exercices, et se prendre garde d'un grain de vent qui estoit enveloppé là dedans, lequel se desserrant, grondant, ronflant, sifflant, bruiant, tempetant, bourdonnant, estoit capable de renverser notre vaisseau sens dessus-dessous, s'il n'y eust eu des gens prêts à exécuter ce que le maître du navire, qui estoit le capitaine Foulques, homme fort vigilant, leur commandoit. »

Il est difficile d'analyser par le menu tous ces détails charmants que nous retrace le voyageur et le conteur. Il faut les lire dans ce bon vieux français si naïf, si élégant et si gentilhomme. Quelquefois, selon la mode du temps, il se noie dans une théorie scientifique un peu boursouflée et pédantesque, mais un grain de philosophie et de morale est au bout qui vient à point et dessine un sourire aux lèvres de l'ami lecteur.

Témoin cette explication sur l'origine des grains ou orages de mer que nous passons volontiers sous silence; cependant la suite est bonne à noter :

« Mais je ne puis laisser en arrière l'asseurance merveilleuse qu'ont les bons matelots en ces conflicts de vents, orages et tempêtes, lorsqu'vn navire étant porté sur des montagnes d'eaux, et de là glissé comme aux profonds abymes du monde, ils grimpent parmi les cordages non seulement à la hune et au bout du grand mast, mais aussi sans degrez au sommet d'un autre mast qui est enté sur le premier, soutenus seulement de la force de leurs bras et piés entortillés à l'entour des plus hauts cordages. Voire je diray plus qu'en ce grand branlement s'il arrive que le grand voile (qu'ils appellent *papephil* ou *papefust*) soit dénoüé par les extrémitez d'en haut, le premier à qui il sera commandé se mettra à chevalon sur la vergue (c'est l'arbre qui traverse le grand mast) et avec un marteau à sa ceinture et demie douzaine de clous à la bouche, ira r'attacher au péril de mille vies ce qui estoit décousu. J'ay autrefois ouï faire grand cas de la hardiesse d'un Suisse qui (après le siége de Laon, et la ville estant rendue à l'obéissance du Roy), grimpa et se mit à chevalon sur le travers de la croix du clocher de l'église Notre-Dame dudit lieu, et y fit l'arbre fourchu, les piés en haut, qui fut vuë en action bien hardie; mais cela ne me semble rien au pris de ceci, estant ledit Suisse sur un corps solide et sans

Digitized by Google

mouvement, et celui-ci, au contraire, pendant sur vne mer agitée de vents impétueux comme nous l'avons quelquefois veüe. »

Arrivée au Canada, notre petite colonie s'établit au Port-Royal. Puis le sieur du Pont, relevé de sa faction, revint en France, ce qui fournit à notre poëte l'occasion d'un adieu au sieur du Pont et à sa troupe, adieu qu'il a couché par écrit parmi les Muses de la Nouvelle-France et auquel il renvoie le lecteur.

M. de Poutrincourt alla s'établir de son côté à l'île de Sainte-Croix. Quant à Marc Lescarbot, il resta au Port-Royal avec M. de Monts et là on se livra aux travaux de la colonisation. L'auteur de la Nouvelle-France nous dépeint minutieusement les travaux agricoles et les petites industries de chacun. La chasse et la pêche leur fournissaient abondamment le nécessaire.

Revenant à M. de Poutrincourt, puisque la colonie s'était dédoublée, il nous conduit ensuite au pays des Armonichiquois et nous fait assister aux premières relations établies entre les Français et ces peuplades aujourd'hui étouffées par l'hydre de la civilisation saxonne. Puis M. de Poutrincourt rejoint au Port-Royal en novembre 1606 M. de Monts et ses autres compagnons.

Ecoutons le récit de ce retour et les joies de nos braves voyageurs à la veille de l'hivernage.

« Après beaucoup de périls (que je ne veux comparer à ceux d'Ulysses ni d'Æneas, pour ne souiller nos voyages saincts parmi l'impureté), le sieur de Poutrincourt arriva au Port-Royal le quatorzième de novembre, où nous le receûmes joyeusement et avec une solennité toute nouvelle par delà, car sur le point que nous attendions son retour (avec grand désir, et ce d'autant plus que si mal lui fust arrivé nous eussions esté en danger d'avoir de la confusion), je m'avisay de représenter quelque gaillardise en allant au devant de lui, comme nous fîmes. Et d'autant que cela fut en rhimes françoises faites à la hâte, je l'ay mis avec les Muses de la Nouvelle-France, sous le titre de *Théâtre de* NEPTVNE, où je renvoye le lecteur.

» Au surplus pour honorer davantage le retour et notre action, nous avions mis au-dessus de la porte de notre fort les armes de France, environnées de couronnes de lauriers (dont il y a là grande quantité au long des rives des bois) avec la devise du roy :

Digitized by Google

DVO PROTEGIT VNVS.

Et au-dessous celles du sieur de Monts avec cette inscription :

DABIT DEVS HIS QVOQVE FINEM.

Et celles du sieur de Poutrincourt avec cette autre inscription :

IN VIA VIRTVTI NVLLA EST VIA,

Toutes deux aussi ceintes de chapeaux de lauriers ! »

L'hiver arrivait. Notre colonie se disposa à le passer au Port-Royal où elle s'installa du mieux qu'il lui fut possible. On s'apprit à fabriquer du charbon, du goudron. On fit bonne chère et on lia commerce d'amitié avec les Souriquois. — Puis arriva un capitaine de Saint-Malo, le capitaine Chevalier, qui apportoit des lettres patentes du roi ordonnant la dissolution de la société et prescrivant à M. de Monts d'aller faire la pêche de la morue pour alléger les frais du « *Ionas* » et de l'expédition.

Avant de partir on fêta la naissance de Mgr le duc d'Orléans, par des feux de joie, des mousquetades et des canonnades. Ce prince, qui devait être plus tard Gaston, frère de Louis XIII, fut plus occupé d'embrouiller les affaires au dedans de son pays que de s'illustrer au dehors.

Le capitaine Chevalier, apporteur de nouvelles, avait été chargé de provisions pour la colonie des sieurs de Monts et de Poutrincourt.

» En cette qualité on lui avait baillé, dit Lescarbot, pour nous amener six moutons, vingt-quatre poules, vne livre de poivre, vingt livres de ris, autant de raisins et de pruneaux, vn millier d'amendes, vne livre de muscades, vn quarteron de canelle, vne demie livre de giroffles, deux livres d'écorces de citrons, deux douzaines de citrons, autant d'orenges, vn jambon de Mayence et six autres jambons, vne barique de vin de Gascongne et autant de vin d'Hespagne, vne barique de bœuf salé, quatre pots et demi d'huile d'olive, vne jarre d'olives, vn baril de vinaigre et deux pains de sucre. Mais tout cela fut perdu par les chemins par fortune de gueule, et n'en vîmes pas grand cas; néantmoins j'ay mis ici ces denrées afin que ceux qui voudront aller sur mer s'en pourvoient. Quant aux poules et moutons, on nous dit qu'ils estoient morts durant le voyage, ce que nous crûmes facilement, mais nous désirions au moins qu'on nous en eust apporté les os. On nous dit encore, pour plus ample résolution, que l'on pensoit que nous fussions tous morts. Voilà sur quoy fut fondée la mangeaille. Nous ne laissâmes toutefois de faire bonne chère audit Chevalier

Digitized by Google

et aux siens, qui n'estoient pas petit nombre, ni buveurs semblables à feu M. le marquis de Pisani. Occasion qu'ils ne se déplaisoient point avec nous : car il n'y avoit que du cidre bien arrousé d'eau dans le navire où ils estoient venus, pour la portion ordinaire. »

Enfin on partit le 3 septembre 1607, après avoir dit adieu au Port-Royal et au chef des Souriquois, Membertou, vainqueur des Armonichiquois. On rapportait en France cent mille morues tant sèches que vertes; misérable détail qui montre l'exiguité des ressources du budget maritime et colonial de l'époque. Le 26 septembre on eut en vue les Sorlingues et le 28 on fut contraint de relâcher à Roscoff sur la côte nord de la Basse-Bretagne. On y demeura deux jours et demi à se rafraîchir. Il y avait à bord un sauvage qui se trouva assez étonné de voir les bâtiments, clochers et moulins à vent de France, « même les femmes qu'il n'avait oncques vues vêtues à notre mode » ajoute le voyageur vervinois.

« De Roscoff, nous dit-il encore, nous vinmes avec bon vent rendre grâces à Dieu à Sainct-Malo. En quoy je ne puis que je ne louë la prévoyante vigilance de notre maître de navire Nicolas Martin de nous avoir si dextrement conduit, en une telle navigation, et parmi tant d'écueils et capharées rochers dont est remplie la cote d'entre le cap d'Ouessans et ledit Sainct-Malo. Que si celui-ci est louable en ce qu'il a fait, le capitaine Foulques ne l'est moins de nous avoir mené parmi tant de vents contraires en des terres inconeuës où ont esté jettez les premiers fondemens de la Nouvelle-France.

« Ayans demeuré trois ou quatre jours à Sainct-Malo, nous allâmes, le sieur de Poutrincourt, son fils et moy, au mont Sainct-Michel, où nous vîmes les reliques, fors le bouclier de ce Sainct-Archange. Il nous fut dit que le sieur évêque d'Avranches depuis quatre ou cinq ans avoit deffendu de le plus montrer. Quant au bâtiment, il mérite d'estre appellé la huitième merveille du monde, tant il est beau et grand sur la pointe d'vne roche seule au milieu des ondes quand la mer est en son plein. Vray est qu'on peut dire que la mer n'y venoit point quand ledit bâtiment fut fait. Mais je répliqueray, qu'en quelque façon que ce soit il est admirable. La plainte qu'il y peut avoir en ce regard est que tant de superbes édifices sont inutils pour le jourd'hui, ainsi qu'en la pluspart des abbaïes de France. Et à la mienne volonté que par les engins de quelque Archimède

Digitized by Google

ils peussent estre transportés en la Nouvelle-France pour y estre mieux employés au service de Dieu et du roy. Au retour nous vinmes voir la pescherie des huîtres à Cancale.

» Après avoir séjourné huit jours à Sainct-Malo, vous vinmes dans vne barque à Honfleur, où nous servit de beaucoup l'expérience du sieur de Poutrincourt, lequel voyant que noz conducteurs estoient au bout de leur latin, quand ils se virent entre les îles de Jersey et Sart (n'ayans accoutumé de prendre cette route, où nous avions esté poussez par un grand vent d'est-suest accompagné de brumes et pluyes), il print sa charte marine en main, et fit le maître de navire, de manière que nous passâmes le Raz-Blanchart (passage dangereux à des petites barques) et vinmes à l'aise suivant la côte de Normandie à Honfleur. Dont Dieu soit loüé éternellement. *Amen.*

» Estans à Paris, ledit sieur de Poutrincourt présenta au roy les fruits de la terre d'où il venoit, et spécialement le blé, froment, sègle, orge et avoine, comme estant la chose la plus précieuse qu'on puisse rapporter de quelque païs que ce soit. Il eust été bien séant de vouër ces premiers fruits à Dieu, et les mettre entre les enseignes de triomphe en quelque église, à trop meilleure raison que les premiers Romains, lesquels présentoient à leurs dieux et déesses champestres Terminus, Seja et Segesta les premiers fruits de leur culture par les mains de leurs sacrificateurs des champs, institués par Romulus, qui fut le premier ordre de la Nouvelle-Rome, lequel avoit pour blason un chapeau d'épics de blé.

» Le même sieur de Poutrincourt avoit nourri une douzaine d'outardes prises au sortir de la coquille, lesquelles il pensoit faire toutes apporter en France, mais il y en a eu cinq de perduës, et les autres cinq il les a baillées au roy, qui en a eu beaucoup de contentement, et sont à Fontaine-Belleau.

» Et d'autant que son premier but est d'établir la Religion Chrétienne en la terre qu'il a pleu à Sa Majesté lui octroyer, et à icelle amener les pauvres peuples, lesquels ne désirent autre chose que de se conformer à nous en tout bien, il a esté d'avis de demander la bénédiction du pape de Rome premier évêque en l'église, par vne missive faite de ma main au temps que j'ay commencé cette histoire, laquelle a esté envoyée à Sa

Digitized by Google

Saincteté avec lettres de sadite Majesté, en octobre 1608, laquelle comme servant à notre sujet, j'ai bien voulu coucher ici. »

Ici finit la relation du voyage de Marc Lescarbot. Dans le livre suivant, il expose « ce qui s'est exploité depuis son retour en l'an 1607 jusqu'à hui 1611. »

Enfin dans le VI et dernier livre, il nous parle des mœurs et façons de vivre des peuples de la Nouvelle-France. C'est là surtout qu'on peut juger de la finesse d'observation et de la pénétration d'esprit de notre compatriote qui nous a dépeint dans un tableau large et animé ces peuplades indiennes si intéressantes, aujourd'hui presque entièrement disparues. Rien n'a échappé à ce pinceau si vif, si élégant, si français et si chrétien, et l'on peut affirmer que c'est la partie de cet ouvrage la plus magistralement traitée. Il faut lire les chapitres : *De l'amour envers les enfants*, *De la Religion*, *Des Devins*, *Du Langage*, *Des Lettres*, *Des Vêtemens et Chevelures*, *Des Ornemens du corps et des Ornemens extérieurs*, *Du Mariage*, *De la Tabagie*, *Des Danses et Chansons*, *Des Exercices des hommes*, *Des Exercices des femmes*, *Des Vertus et Vices des Sauvages*, *De la Chasse*, *De la Pescherie*, *De la Terre*, *De la Guerre*, *Des Funérailles*, *etc.* Tout ici est plein de renseignements précieux, marqués au sceau de la plus parfaite véracité. A la lecture de ce livre, écrit dans le langage du temps, net, précis, naïf et quelquefois un peu crû, on goûte un charme puissant et qui captive les plus indifférents. Aussi, après l'avoir lu on ne peut se défendre d'un souvenir aimable et sympathique pour cet homme juste, au caractère bon, loyal et chevaleresque, prêt à toutes les générosités, ayant horreur de tous les vices. Il semble alors qu'on le connaisse à fond, car il est confiant comme un ami; on l'estime parce qu'il est galant homme, et on l'aime parce qu'il est plein de cœur.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 JUIN 1873

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés :

Membres titulaires : MM. l'abbé Palant, curé de Cilly; — Eugène Parmentier, ancien notaire à Vervins; — Emile Parmentier, et E. Dannicourt, juges suppléants au tribunal civil de Vervins;

Membres correspondants : MM. Cuz, greffier de paix au Nouvion; — Persin, curé d'Oisy; — Gouge, curé de Fesmy; — Henault, curé du Sart; — Clavel, curé-doyen à La Capelle; — Bourgeois, curé-doyen au Nouvion; — Peigné-Delacour, de Ribécourt; — Bénard, architecte à Saint-Quentin; — Mien, receveur des postes à Pont-à-Mousson; — Paisant, procureur de la République à Compiègne; — Canon, substitut du procureur de la République à Compiègne; — John Henri Parker, d'Oxford (Angleterre).

Le titre de membre honoraire ayant été offert à M. L. Vitet, membre de l'Institut, qui appartient à l'arrondissement de Vervins par sa propriété de Rocquigny, près de La Capelle, l'honorable académicien a répondu par lettre du 19 mai 1873 : « Je serai charmé de faire partie de la Société » archéologique de Vervins. Un des premiers, il n'y a pas moins de qua- » rante ans, j'ai stimulé la création de ces réunions locales d'un si grand » intérêt pour l'histoire de notre pays, et chaque fois qu'une d'elles veut » bien m'admettre dans ses rangs, je m'en tiens pour très honoré. Veuil- » lez donc dire à messieurs vos collègues que j'accepte avec gratitude leur » offre bienveillante..... »

En conséquence, la Société confère à M. L. Vitet le titre de membre honoraire.

M. le baron Jérôme Pichon, membre correspondant, présent à la séance, fait hommage à la Société 1° d'une brochure intitulée « *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis, suivie d'un récit également inédit de la campagne de Flandre en 1382 et d'un poème sur les joûtes de Saint-Inglebert,*

Digitized by Google

1382-1390; » 2° et d'un portrait gravé de Jeanne d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue, 1670-1736, d'après une miniature de son cabinet.

M. le président a reçu de MM. les directeurs du journal *Le Vermandois* quatre opuscules de M. Georges Lecocq : *Notice nécrologique sur Charles Cave, professeur au lycée de Dijon, tombé sous les balles prussiennes en 1870; Rapport sur le concours d'histoire locale de la Société académique de Saint-Quentin, 1872; Cours d'arboriculture de Dubreuil; Le lai de la dame de Fayel.*

M. Papillon offre les ouvrages suivants : *Notice sur deux nouveaux cachets d'oculistes romains,* par Ernest Desjardins; — *Sainte Grimonie;* — *Enguerrand de Beurnonville*, par Amédée Piette; — *Recueil concernant les désordres de Marle (1635-1655);* — *Histoire du monastère de Barisis-au-Bois*, par A. Matton; — *Notice sur l'abbaye de Clairfontaine;* — *Notice sur Jean-Antoine Brisset, docteur en médecine, fondateur de l'hôpital d'Hirson;* — *Notice sur l'abbaye de Bucilly;* — *Des hachettes en silex trouvées dans l'arrondissement de Vervins*, par L. P.; — *Camp de Maquenoise*, par Ed. Piette; — *Notice historique sur Quierzy*, par Melleville; — Même notice, nouvelle édition; — *Impôt sur le revenu*, par A. Mogino; — *Notice sur les hospices du département de l'Aisne*, par le docteur Mouret-Desains; — *Histoire de La Capelle*, par E. Mennesson; — *Restauration de l'église paroissiale de Vervins* et *Bénédiction de la nouvelle abside;* — *Age de pierre et sépultures de l'âge de bronze dans le département de l'Aisne*, par Ad. Watelet.

M. Papillon dépose en outre sur le bureau un cachet de cuivre du XVIII° siècle, et différentes monnaies envoyés par Mademoiselle Pierron, receveuse des postes à Esquehéries.

M. Matton se dessaisit en faveur des archives de deux titres sur parchemin du siècle dernier, dont l'un porte la signature du père de Camille Desmoulins et le sceau de la chancellerie du bailliage de Guise.

La Société vote des remerciements aux donateurs.

M. De La Tour prend la parole pour annoncer que M. Dollé, de Laon, membre correspondant, s'offre à exécuter gratuitement les reproductions photographiques dont la Société pourrait avoir besoin.

Digitized by Google

Le concours de l'habile photographe est accepté avec empressement.

M. le docteur Penant donne lecture d'une notice sur :

LES HOPITAUX DE LA THIÉRACHE.

Une société comme la nôtre est composée de membres dont les occupations et les aptitudes diverses doivent donner un cachet bien distinct aux différents travaux qui y sont présentés; les uns vous parleront de l'histoire locale, les autres vous décriront les ruines dont la découverte est due à leurs patientes investigations, d'autres enfin, comme on l'a déjà fait avec succès, vous entretiendront des différentes couches géologiques du sol de notre contrée. J'ai cru qu'il était réservé à un médecin de vous faire la description des hôpitaux de notre province. Ce travail, entièrement neuf, peut avoir aussi son intérêt, car on retrouve souvent dans l'histoire de ces établissements les traces de personnalités ou de faits remarquables pour le pays.

Depuis longtemps les villes de Guise et de Vervins possèdent chacune un hôpital; la ville d'Hirson a vu, il y a quelques années, édifier le sien, dû à la munificence d'un médecin, enfant du pays; c'est de ces trois établissements hospitaliers que je désire vous entretenir.

HÔPITAL DE VERVINS.

Les établissements charitables se divisaient en deux classes au moyen âge, et ils sont restés distincts dans les siècles suivants par leur origine, leur destination toute spéciale et leur transformation dernière en 1696. Dans la première classe se range la maison-Dieu, recevant exclusivement les pauvres et les malades de la paroisse, sous la direction des évêques et chapitres. Placées souvent près de l'église, ces maisons de refuge, appelées plus tard *hôtels-Dieu*, étaient fondées, dotées, entretenues par les seigneurs, les chapitres, les personnes charitables.

Dans la deuxième classe figure la léproserie ou maladrerie destinée à séquestrer les lépreux de la localité et, à leur défaut, ceux des localités voisines et des pays éloignés. Ces établissements fondés par les rois de France et par ceux qui avaient pris la croix, étaient particulièrement destinés à combattre la lèpre, maladie endémique en Orient, qui s'était rapidement propagée en Europe à la suite des croisades.

Digitized by Google

Dès l'an 1311, Vervins possédait un établissement de ce genre; en effet Enguerrand IV, seigneur de Coucy, donna par son testament une somme assez considérable à la maladrerie de Vervins; mais elle dut rapidement disparaître ou être transformée; on lit dans l'histoire de Jacques II, seigneur de Vervins (1570): « *pour héberger les forains qui passent et sur viennent, ou les malades des pauvres dudit bureau* (probablement le bureau de charité de cette époque), *il a fait rebâtir et construire à neuf un bel hôpital hors de la Porte Marloise.* » Jacques II s'en était réservé la propriété, ainsi que le prouve l'article 37 de la déclaration des droits du seigneur, dans la transaction de 1573, ainsi conçue : « *A nous appartient le logis de notre hôtel-Dieu de Vervins.* »

Tout en laissant à Jacques II le mérite de ses nombreuses libéralités, car déjà il avait relevé Vervins de ses ruines, on doit reconnaître que son *bel hôpital* avait bien peu d'importance, et on le trouve bien plus simplement décrit dans un *état des biens et revenus de toute nature dont jouit l'hôtel-Dieu de Vervins, dressé en 1766*, pièce que nous citerons souvent textuellement dans cet historique :

« En 1573, Jean et Jacques de Coucy, seigneurs de Vervins, ont *cédé* aux » habitants une petite maison dans le faubourg de ladite ville pour servir » d'hôtel-Dieu, duquel ils ont confié l'administration aux habitants. Cette » maison n'avait alors que cent vingt-sept livres de revenu, avec lequel seu- » lement elle a exercé la charité envers les pauvres jusqu'en 1695, temps » de la réunion des maladreries voisines. »

A cette époque, Louis XIV voulut augmenter les revenus des hôpitaux de ses places frontières (*où seraient reçus les officiers et soldats blessés ou malades*; et ailleurs : *comme il y a beaucoup de soldats malades audit hôtel-Dieu à cause du grand nombre de troupes qui passent et logent en ladite ville*, édit de Louis XIV concernant l'hôpital de Marle), et rendit le célèbre édit (10 juin 1695 et lettres patentes registrées au parlement de Paris le 26 février 1697), qui supprimait les léproseries devenues inutiles, et réunissait en général aux hôpitaux, et en particulier à l'hôtel-Dieu de Vervins les biens et revenus des « maladreries de Prisces, Plomion, Lap- » pion, Sainte-Croix, Sissonne, Neufchâtel et Nisy-le-Comte, pour être » lesdits revenus employés à la nourriture et à l'entretien des pauvres » malades, à la charge de satisfaire aux prières et services des fondations

Digitized by Google

» dont peuvent être tenues lesdites maladreries, et de recevoir les pauvres » malades des lieux de leur situation à proportion des revenus unis.

» L'hôtel-Dieu de Vervins n'a jamais joui de la maladrerie de Prisces. » C'est l'hôtel-Dieu de Marle qui en jouit à la faveur de pareilles lettres » patentes qui comprenaient cette maladrerie, ainsi que les administrateurs » de l'hôtel-Dieu de Marle l'ont prétendu et le prétendent encore. »

Les produits de cette réunion, augmentés des libéralités de quelques personnes pieuses, parmi lesquelles on retrouve les noms d'anciennes familles du pays, Claude Constant, la dame Verzeau, accrurent les revenus de l'hôtel-Dieu (1), mais les charges qu'elle imposait nécessitèrent son agrandissement; c'est de cette époque que datent les anciens bâtiments qui forment encore aujourd'hui la partie principale de cet établissement, ainsi que le constate la pièce manuscrite que j'ai déjà indiquée et que je vais continuer à citer :

« Aussitôt cette réunion, l'administration a converti en chapelle la » place servant d'hôtel-Dieu, et a construit dans un terrain à côté une » salle basse qui a servi pour les malades de l'un et l'autre sexe, avec une » autre servant de cuisine. En 1703, il a été construit, tant avec les » épargnes de l'administration qu'avec les secours des charités des habi- » tants, un premier étage au-dessus de ces deux salles, pour loger les per- » sonnes attachées au service de l'hôtel-Dieu.

» En 1713, Growestein, à la tête d'un détachement de troupes hollan- » daises, est venu à Vervins, a pillé l'hôtel-Dieu, et en a emporté les » effets et linges, ce qui a causé un dommage considérable à cette maison,

(1) PRINCIPAUX BIENFAITEURS DE L'HÔPITAL DE VERVINS PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE.

1701 et 1703. Claude Constant, bourgeois de Vervins, fait un legs important (176 liv.) pour l'entretien d'un chapelain.

1720. Dame Verzeau, veuve de Montfort, 6 l. 14 d. de rente, à la charge de trois messes basses par an.

17 avril 1727. François Caron, bourgeois de Vervins, et administrateur de l'hôtel-Dieu, 151 liv. de rente.

1731. Antoinette Devriès abandonne à l'hôtel-Dieu ses droits sur la marque des cuirs à Vervins.

Plusieurs directrices de l'hôtel-Dieu : Mademoiselle Hubignaux (1710), legs important pour être employé à la nourriture d'une religieuse; Demoiselle Anne-Marguerite Bouilly, 70 liv. de rente (1738); Mademoiselle Marie-Cécile Pillard, décédée en 1767.

Digitized by Google

» dont elle ne s'est relevée qu'avec les secours des charités des habitants (1).

» En 1716, les fondements d'une autre salle pour séparer les hommes » d'avec les femmes avaient été jetés. Ce projet n'a pu être exécuté dès » lors, mais l'hôtel-Dieu, par les épargnes de l'administration et toujours » aidé des charités des habitants, est parvenu à faire faire cette seconde » salle en 1752 et 1753. La place servant alors de cuisine ayant été prise » pour former la seconde salle, il a été acquis deux maisons du nommé » Louis Deschamps avec lesquelles il a été fait une cuisine, une brasse- » rie, une buanderie et un ouvroir. »

Les dates indiquées par les briques vernissées que l'on voit encore dans la maçonnerie de la façade principale, sont des indices certains de l'époque de ces constructions.

Au premier étage, à droite de la porte centrale, on trouve la date de 1703; au rez-de-chaussée, à gauche, 1716, et au-dessus, 1752. Des ouvertures de portes, fermées en maçonnerie, au milieu du mur de la chapelle et à l'une des fenêtres des salles actuelles, indiquent les différents changements de destination de ces bâtiments; au-dessus d'une de ces ouvertures, on voit une petite plaque en pierre blanche sur laquelle sont gravés les mots *Hôtel-Dieu*. Les deux maisons contigües à la chapelle, achetées en 1751 et 1756, *pour avoir l'eau d'une fontaine qui était sous ladite maison et qu'elle fournit audit hôtel-Dieu*, portent les dates de leurs reconstructions 1752 et 1775. Enfin une dernière pièce authentique consiste en une plaque de cheminée en fonte anciennement placée dans la cuisine, aujourd'hui dans la buanderie, qui porte cette inscription : *hôtel-Dieu de Vervin*, 1699.

L'administration de l'hospice était alors laissée aux bourgeois qui rendaient leur compte au bailli ou à son lieutenant. Notre manuscrit constate que « depuis 1754, temps auquel il a été construit une seconde salle, il y avait » seize lits pour les malades, au lieu de onze qu'il y avait précédemment » dans une seule salle, où étaient indifféremment les hommes et les fem- » mes. Les soldats et autres militaires, tant de la garnison que passants, » sont reçus audit hôtel-Dieu pour leur solde et quatre sols de supplément » accordés par le roy. Il y avait pendant l'hyver et au printemps dernier

(1) Ce fait est rapporté avec plus de détails dans les premières pages de notre bulletin. — (Voir Thiérache 1873, p. 16. Communication de M. Ed. Piette.)

Digitized by Google

» seize malades; il n'y en a plus à présent, au mois de septembre 1766, que » dix. Il y a quatre personnes attachées au service de la maison sçavoir : » une directrice, une aide et deux servantes. Le revenu était alors de » 3,000 livres. »

Au moment de la révolution, on utilise l'hôpital pour un nouvel usage bien différent de sa destination primitive.

Le 13 août 1793, le conseil municipal décide que les places et salles du premier étage de l'hôtel-Dieu seront disposées comme salles de réclusion, pour y recevoir les ci-devant nobles et autres particuliers qui devaient être détenus en exécution des arrêtés des représentants du peuple et du département, des 8 et 11 août. On fait placer, à cet effet, dans ces chambres, des lits et des matelas. Déjà, le 10 juin 1793, avec les matelas provenant de l'émigré Coigny, on avait établi six lits à l'hôtel-Dieu. Mais il ne pouvait y avoir de prison sans gardiens : le 29 nivôse an II, on nomma deux gardiens pour la maison d'arrestation, dite de l'hôtel-Dieu, où l'administration *vient de faire placer différentes personnes*. Il est enjoint aux gardiens de ne laisser communiquer les détenus avec qui que ce soit (Archives de la ville).

Quelques-uns des biens, si lentement acquis, dons pieux de la charité vervinoise, furent vendus à cette époque, au profit du Trésor public; et un des premiers actes de la première commission administrative installée le 16 brumaire an V (1796) fut une demande en indemnité et remplacement des biens vendus valant 23,540 fr. Cette réclamation fut écoutée, et le 3 germinal an V, l'hospice est mis en possession provisoire d'une ferme sise à Lesquielles-Saint-Germain, provenant de Montagu émigré; la loi du 8 ventôse an XII changea la possession provisoire en possession définitive.

L'hôpital était dirigé alors par la veuve Derly, remplacée par la citoyenne Vincent, ex-sœur ci-devant attachée à l'hôpital de Laon. La citoyenne Vincent était une femme d'une capacité bien remarquable, qui s'était chargée « non-seulement de veiller aux besoins des malades, mais » encore de leur procurer les secours de médecine tels que saignées et » préparatifs de médicaments. Aussi, convaincue que cette nouvelle direc- » trice peut s'acquitter de ces détails, la commission jugeant nécessaire » d'apporter dans l'administration des revenus qui appartiennent à l'hos- » pice toute l'économie possible, regrette que les soins du citoyen Dela-

Digitized by Google

» veufve, attaché à l'hospice en qualité d'officier de santé, soient devenus » inutiles, et arrête que le citoyen Delaveufve sera invité à cesser dès ce » jour ses fonctions, et charge son président de lui transmettre les témoi- » gnages de la satisfaction qu'elle a de ses services. » (6 floréal an VIII, 1800.) Heureusement qu'une nouvelle commission rétablit les fonctions d'officier de santé (frimaire an XI), et nomme, pour les remplir, le citoyen Godelle, auquel on alloue cent francs par an; antérieurement les médecins se contentaient de l'exemption des frais de ville.

Le 25 fructidor an XIII, M. Charles-François-Ferdinand Hennecart, maître en chirurgie à Vervins, était nommé officier de santé de l'hospice en remplacement de M. Godelle. Ce médecin exerça cette fonction jusqu'en décembre 1830, époque à laquelle il fut remplacé par le docteur Penant, nommé médecin de l'hospice par arrêté de M. le Préfet de l'Aisne. Son fils lui a succédé dans cette honorable position; il fut nommé par décision de la commission administrative le 1er octobre 1862.

Pendant la première moitié de notre siècle, l'hôpital de Vervins fut ce que l'avaient laissé les constructions de 1752; il se composait d'un bâtiment en briques surmonté d'un étage, ayant sa façade principale exposée au midi sur une place assez vaste nommée le faubourg de l'hospice; la façade au nord donne sur un jardin malheureusement dominé par les remblais de la route nationale, qui en 1769 avait divisé les dépendances de l'établissement (1). Deux salles au rez-de-chaussée contenant chacune huit lits étaient destinées la première aux hommes, et la seconde aux femmes, cette dernière salle étant en communication directe avec la chapelle. Le reste de la maison était réservé au logement des sœurs, aux communs, aux cuisines. Tous ces bâtiments devaient être de la plus grande simplicité, puisqu'en 1812 on enlève les croisées en plomb pour les remplacer par des fenêtres plus modernes, et en 1822 on pave en carreaux les salles des malades. Parmi les faits les plus importants à signaler durant cette

(1) Ces grands travaux, qui avaient transformé entièrement les deux principales entrées de la ville, n'avaient pas été faits de prime abord avec toute la perfection désirable; car, le 17 février 1793, le conseil général de la commune de Vervins demande qu'il soit construit un parapet à la chaussée de Marle, en face de l'hôtel-Dieu. Jusqu'alors le mur se trouvait à fleur de la voie publique et les hommes et les chevaux tombaient fréquemment d'une hauteur de 40 pieds (Archives municipales).

Digitized by Google

période, on doit citer l'incendie du quartier de l'hospice (14 août 1807). Les bâtiments principaux furent préservés; on constata cependant une perte de 6,879 francs occasionnée par la destruction d'une partie de la couverture, du clocheton, et des bâtiments situés à l'ouest, à l'angle du faubourg. Le médecin, M. Hennecart, et la directrice, Madame Vuidet, se distinguèrent pour le sauvetage des malades.

Déjà depuis quelques années on recevait beaucoup de militaires, puisque l'administration crut devoir porter, pour ce motif, le traitement du médecin de 100 à 200 francs. En 1815, on créa à Vervins un hôpital militaire permanent de quinze cents lits, pour lequel on s'empara des salles des malades, de la chapelle, de l'ancien château, de l'église; aménagement qui occasionna une dépense de plus de treize mille francs. Ces soins n'étaient pas superflus, car, en 1815, on reçut 390 militaires, parmi lesquels 233 dans la seconde quinzaine de juin.

L'épidémie de choléra de 1832 fut si bénigne à Vervins (1) que le chiffre des entrées à l'hôpital ne subit qu'une légère augmentation, et, pendant quelques années, le mouvement des malades y fut si peu considérable que, en 1839, un inspecteur des hôpitaux conclut dans son rapport à la suppression de cet établissement. La commission administrative, dont l'état des finances s'était sensiblement amélioré durant cette période de calme (10,000 francs de rente), se réveilla sous cette injonction et fit étudier un projet d'amélioration de l'hospice. Il eût mieux valu certainement, à cette époque, transporter l'hôpital sur un emplacement plus élevé, par exemple dans le voisinage du palais de justice qu'on venait d'édifier à l'est de la ville. L'administration recula devant une mesure aussi radicale, et fit remplacer les bâtiments de l'aile gauche par une construction où furent placés, en bas, la salle d'administration, les cuisines; au premier, les logements des sœurs. Ces travaux, commencés en 1845, furent reçus le 31 mars 1848.

(1) Comparativement à d'autres contrées, la Thiérache a été réellement épargnée par l'épidémie de 1832; dans beaucoup de communes il n'y a eu que peu ou point de malades; je citerai en particulier la ville de Vervins où, sur 2,600 habitants, on n'a compté que 26 cholériques et 16 décès, et encore ce n'est que dans le courant d'août, lorsque l'épidémie était en pleine décroissance dans tous les pays voisins, que nous y avons vu les premiers cholériques. — (Thiérache 1849, p. 143) *Topographie médicale*, par le docteur Penant père.

Digitized by Google

Mais c'est seulement à ces dernières années, en 1855, qu'il faut faire remonter la véritable transformation de l'hospice. Sous une impulsion énergique, l'aménagement intérieur est entièrement modifié; on ne se contente plus, comme en 1752, de séparer les hommes des femmes; les deux salles du rez-de-chaussée sont destinées aux hommes, deux autres salles à peu près semblables sont disposées au premier étage pour recevoir quatorze lits de femmes. Les salles sont parquetées, plafonnées et aménagées avec un confortable inconnu jusque-là. Dans le cours des années suivantes, de 1857 à 1867, appropriation de salles destinées aux maladies gênantes ou contagieuses, dans les maisons annexes situées au-delà de la chapelle; création de réfectoires et d'une galerie vitrée. La direction de l'hospice, qui depuis 1819 était confiée à deux sœurs de Sainte-Thérèse d'Avesnes, passe, en 1856, aux mains de la communauté de Saint-Erme, d'où sont envoyées six sœurs, qui, par leur dévoûment et leur zèle, suppriment les soins mercenaires des infirmiers, le fléau des maisons hospitalières.

La chapelle de l'hospice fut aussi comprise dans cette restauration générale; elle reçut une décoration simple mais convenable, et on plaça au-dessus de l'autel un tableau représentant saint Louis, roi de France (sous le patronage duquel est placée la maison), fesant la cérémonie du lavement des pieds. Cette peinture, œuvre d'un artiste contemporain, M. Massé, porte dans un cartouche l'inscription suivante : *Offert à la chapelle de l'hospice par Léon et Georges Vilcocq, en souvenir de leur père A. Vilcocq, député de Vervins, 1868.* Elle est à la place d'une œuvre plus que modeste qui remplaçait une belle toile de Jouvenet, représentant *saint Pierre guérissant les malades dans les rues de Rome*, vendue en 1838 pour une misérable somme de 400 francs; ce tableau restauré est aujourd'hui un des principaux ornements de l'église de La Fère.

Au moment où l'administration de l'hôpital avait besoin de toutes ses ressources pour subvenir aux frais nécessités par le nombre croissant des malades (1), la commune de Neufchâtel, dépossédée des biens assez im-

(1) MOUVEMENT DE LA POPULATION.

1830	145 entrées,	1855	100 entrées,	
1835	92 »	1860	110 »	
1840	110 »	1865	187 »	
1845	61 »	1870	360 »	(Guerre)
1850	80 »	1872	246 »	

Digitized by Google

portants de sa maladrerie, par l'édit de Louis XIV, vint en revendiquer la propriété (1856) en alléguant, comme principal motif, que l'éloignement des deux pays avait toujours été un empêchement pour l'évacuation des malades de Neufchâtel à Vervins. Après de longues négociations, une transaction intervint par laquelle les biens furent vendus, le produit de la vente devant être partagé par moitié entre l'hôpital de Vervins et le bureau de bienfaisance de Neufchâtel, qui fut déchu dès lors du droit de faire recevoir des malades à l'hôpital de Vervins (juin 1859). Encouragées par le résultat de cette transaction, les autres communes dépossédées élevèrent une réclamation semblable (de 1858 à 1862); la même jurisprudence fut adoptée, excepté pour la commune de Plomion que sa proximité de Vervins ne plaçait pas dans des conditions identiques. Déjà, en 1823, l'administration de l'hôpital avait eu à s'occuper d'une réclamation de ce genre; M. le marquis de Montagu, s'appuyant sur la loi du 5 décembre 1814, demanda à être réintégré dans la possession du bien de Lesquielles qui lui avait été enlevé comme émigré, en l'an V. Les débats furent aussi très-vifs, mais par ordonnance royale, en date du 24 novembre 1824, M. de Montagu fut remis en possession d'une partie du fief Cavé à Lesquielles (Dans la proportion de 7/11 sur 4/11 restant propriété de l'hospice).

Heureusement de nouveaux legs vinrent combler le déficit produit par ces diverses transactions :

En juillet 1855, M. Duflot-Cardot, ancien administrateur, lègue une somme de 8,000 francs pour l'entretien et l'éducation d'une jeune fille pauvre.

En décembre 1856, Madame Claudine-Ferdinande Périn, veuve Piette, fonde, de son vivant, moyennant une somme de plus de 20,000 francs, deux lits de vieillards l'un en son nom, l'autre au nom de son frère, M. Périn, administrateur des hospices de Soissons.

En 1857, M. Gaillard-Malézieux, ancien administrateur, donne 6,000 francs, et plus tard son fils, Clovis Gaillard, président du tribunal de Beauvais, 2,000 francs, sans destination spéciale.

En juillet 1864, legs Derly de 10,000 francs pour un lit de vieillard, sous le nom de Derly-Pillon.

En 1869, legs Dussolon de 40,000 francs pour deux lits destinés aux indigents malades de Vervins, et deux lits pour les indigents de Fontaine, son pays natal.

Le 29 juin 1872, M. Joseph-Constant Ledoux, actuellement curé de Coingt,

Digitized by Google

fait un don de 20,000 francs pour la fondation de deux lits de vieillards ou malades de la commune de Lemé.

Enfin nous apprenons, en terminant ce travail, que Madame Julia-Ferdinande Hennecart, veuve Thévenin, fille de M. Hennecart, ancien médecin de l'hôpital, décédée à Paris le 5 mars 1873, vient de léguer, par son testament, une somme de 6,000 francs destinée à venir en aide aux vieillards malades, à leur sortie de l'établissement et pendant la durée de leur convalescence.

L'hôpital, dont les revenus après ces diverses donations peuvent être évalués environ à 30,000 francs, n'était plus assez vaste pour permettre, sans danger d'encombrement, l'exécution de ces nouvelles fondations; les administrateurs afin de répondre aux vœux des donataires, et en même temps pour séparer les vieillards des malades, firent étudier la construction d'un pavillon destiné à recevoir les titulaires de la maison, en réservant une place pour les pensionnaires que des libéralités ultérieures enverraient peupler le nouvel hospice. Ce bâtiment devait être aussi utilisé pour isoler le quartier des femmes en couches, et les y établir au second étage dans d'excellentes conditions de salubrité (12 juin 1869).

Ce pavillon, qui termine à l'ouest la longue façade de l'établissement, pourra contenir seize lits de vieillards; il a été inauguré le 15 décembre 1872, en présence des deux principaux fonctionnaires du département : Monseigneur Dours, évêque de Soissons et Laon, et M. Audoy, préfet de l'Aisne. Telles sont les diverses transformations de l'hôpital de Vervins, qui, fondé au moyen âge par les seigneurs, a prospéré et s'est étendu peu à peu, grâce aux libéralités des bourgeois de la ville.

On ne trouvera rien d'architectural dans cette suite de bâtiments qui portent les dates de 1703 et de 1872, mais ce qu'il faut constater, c'est que les soixante lits (1) qu'ils peuvent aujourd'hui contenir permettront de sou-

(1) Voici le nombre des lits au 1er Janvier 1873 :

16	lits	hommes.	Report	43	lits malades.
12	»	femmes.			
3	»	femmes en couches.		8	» vieillards hommes.
4	»	enfants (au-dessus de sept ans).		8	» vieillards femmes.
1	»	pensionnaire.		1	» orpheline.
7	»	maladies gênantes ou contagieuses.			
			Total	60	lits.
43	lits	malades.			

Digitized by Google

lager bien des souffrances et d'abriter bien des misères. Depuis quelques années, on a étendu ses bienfaits à tout le canton, en formant un véritable syndicat de bienfaisance qui, sous la présidence du juge de paix, secourt les communes les plus maltraitées par la pauvreté, et fait diriger vers l'hôpital les malades les plus gravement atteints.

La ville doit donc s'enorgueillir de posséder un établissement hospitalier qui, par ses dispositions intérieures, son aménagement commode et sa bonne administration, peut facilement rivaliser avec d'autres établissements d'une construction plus moderne et plus monumentale.

M. le docteur Penant remet la suite de sa communication à une prochaine séance.

M. Etienne Pichon signale, en ces termes, la découverte de pièces d'or, d'argent et de billon faite dans nos environs :

Nous croyons devoir attirer votre attention sur deux trouvailles de monnaies, mises au jour récemment dans l'arrondissement de Vervins. Les faits de cette nature, ainsi que tout incident qui pourrait se produire dans l'ordre archéologique, doivent, selon nous, être consignés au bulletin de la Société.

A la fin du mois d'août, un sieur Carré, d'Harcigny, a mis à découvert dans un jardin situé le long de la route de Plomion, une pierre blanche, d'espèce marneuse, dans laquelle était pratiqué un trou rond de quelques centimètres de profondeur.

Dans ce trou étaient déposées plusieurs pièces d'argent, et d'autres, plus nombreuses, en billon. En voici la nomenclature, dressée par M. Lhotte, notre savant numismate :

Argent : Une pièce de Philippe II d'Espagne, pesant 34 grammes, — elle était la première, et servait pour ainsi dire de couvercle à la cachette; une autre pièce, à l'effigie du même prince, plus petite, du poids de 5 grammes; un demi-teston de François Ier; deux demi-testons de Charles IX; un franc d'Henri III; un quart-d'écu d'Henri III.

Billon : Un blanc de Louis XII; un blanc de François Ier; un gros de

Digitized by Google

Nesle, d'Henri II; trois demi-gros de Nesle, du même prince; six douzains du même; trois sous parisis de Charles IX; deux doubles sous parisis du même; six demi-gros de Nesle, d'Henri III; sept douzains du même.

Toutes ces pièces sont assez mal conservées, et n'ont guère qu'une valeur de vingt francs au total.

On est fondé à croire que le possesseur de ce modeste avoir le cacha vers 1570 ou 1580, à cette époque désastreuse pour la France et pour la Thiérache en particulier, où les fureurs de la Ligue, jointes aux malheurs de l'invasion étrangère, étaient une cause de terreur et de ruine pour les habitants de la contrée.

Le 29 avril dernier, le sieur Thomas, maréchal-ferrant à La Flamangrie, démolissait une maison située le long de la route nationale, quand la pioche mit à jour deux petits sacs de peau cachés dans l'âtre d'une cheminée.

Dans l'une de ces enveloppes se trouvaient six pièces espagnoles en or. Ce sont : trois demi-onces de Philippe II; deux onces de Philippe IV; une demi-once du même prince.

Ces monnaies avaient encore cours en France sous Louis XIV. Elles sont mal conservées et ne valent guère plus que la valeur intrinsèque.

Dans l'autre petit sac étaient : deux louis de Louis XIV, avec la longue mèche de cheveux, frappés à Paris en 1648 et 1650, sous la régence d'Anne d'Autriche; un louis au type précédent, frappé à Lyon, après la majorité du roi en 1657; un autre louis, à la tête juvénile, avec la perruque, frappé à Paris en 1663.

Les quatre pièces de Louis XIV sont beaucoup mieux conservées que les monnaies espagnoles; mais elles ne sont pas plus rares et ne valent que le poids.

En 1663, la France était tranquille et victorieuse. Nous ne saurions donc trop expliquer pourquoi ce petit trésor, d'une valeur de 420 francs environ, a été déposé et caché dans l'âtre d'une cheminée. Etait-ce là que le propriétaire de la maison avait coutume de placer son argent, et est-il mort subitement sans avoir eu le temps ou la volonté de découvrir à ses héritiers l'endroit où reposaient ses épargnes ? Nous laissons à plus perspicace que nous à expliquer ce secret.

Digitized by Google

M. Papillon fait la communication suivante :

La Révolution française, on le sait, prit les mesures les plus énergiques pour faire disparaître, s'il était possible, jusqu'au souvenir de la féodalité.

L'un des moyens à l'aide desquels elle espéra parvenir à son but fut la destruction des archives appartenant à la noblesse et au clergé. En effet, il n'était pas une pièce de ces précieuses collections qui, à côté des témoignages de la générosité des seigneurs, depuis les premiers temps de la monarchie française, ne contint des marques du régime que l'on voulait abolir.

Les chartes, et même les manuscrits en parchemin, furent donc livrés à la dilapidation : on en fit des auto-da-fé, on en confectionna des gargousses pour l'artillerie, on les vendit pour être dépecés ou dénaturés, et l'art du relieur employa comme vulgaires matériaux une quantité considérable de ces précieux monuments, quelquefois dans leur entier, mais souvent aussi malheureusement découpés en débris pour les pratiques de détail de la couverture des livres.

Ce qui semblait devoir compléter la destruction des chartes et des manuscrits fut précisément ce qui en conserva une partie, bien faible sans doute, et souvent d'une manière fort incomplète; mais enfin, grâce aux livres reliés, un certain nombre de pièces intéressantes ont pu être ainsi rendues à la science et à l'histoire.

C'est d'un fait de cette nature qu'il est question aujourd'hui.

L'un de nos collègues, M. Jean, ayant remarqué dans l'intérieur d'un vieil in-folio des bandes de parchemin portant de beaux caractères d'écriture gothique, en tête desquels on lisait le nom d'Anselme, évêque de Laon, nous fit part de sa découverte, et bientôt, travaillant de concert, nous pûmes obtenir sept bandes de parchemin composant deux chartes complètes, l'une de 1214, l'autre de 1219; plus des fragments d'autres pièces beaucoup plus modernes et insignifiantes.

La première de ces chartes est un chirographe (1) donné en présence de

(1) Un chirographe est une charte sur laquelle le même acte est écrit deux fois, de manière qu'en coupant la feuille par le milieu, chacun des contractants ait un original de la pièce. A l'endroit où la feuille était coupée, il y avait, comme à nos talons à souche, des vignettes ou des lettres majuscules qui se trouvaient partagés en deux.
(*Dict. de* Bescherelle.)

Digitized by Google

deux membres de l'officialité de Laon, par lequel Ebalus, d'Origny, accorde à sa nièce Aélide, cent soldées de terre à prendre sur deux vignes situées au territoire de *Vallis Mera*.

Voici le texte de cette charte :

« In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Magister Prior canonicus Laudunensis et Herb.... Siluanectensis officiales domini Laudunensis cunctis Christi fidelibus ad quos presentes scriptura peruenerit eternam in Domino salutem. Universitati uestre notum facimus quod Ebalus auriniacensis canonicus zelo pietatis et caritatis accensus contulit in elemosinam post decessum suum Aelidi nepti sue et filiabus ejus centum solidatas terre (1) quas assignauit super duas vineas suas sitas in territorio quod dicitur Vallis mera de fructibus harum vinearum singulis annis post decessum ejusdem Ebali jure proprio percipiendas ad quoscumque possessores predicte vinee fuerint deuolute ut igitur hec elemosina perpetuam obtineat firmitatem presens scripturam emisimus per cyrographum diuisum sigillo Laudunensis curie communitum. Actum anno gracie millesimo ducentesimo quarto decimo. »

Les caractères de cette charte sont ceux de la belle gothique du XIIIe siècle, dont l'usage se continua dans les manuscrits jusqu'au XVe siècle (voir les planches de l'ouvrage de M. Fleury, *Manuscrits de la Bibliothèque de Laon.*) Seule, la première ligne, composée des mots : *In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen*, est tracée en écriture dite *allongée*, et qui mérite bien son nom. Cette écriture, empruntée aux Romains, fut employée dans les invocations, les souscriptions des diplômes des rois de France, jusqu'à la fin du XIIe siècle; mais dans les chartes non royales, elle se conserva, paraît-il (et notre chirographe en fait foi), jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

Le sceau a été enlevé.

Au dos de ce parchemin, on lit en caractères du XVIIIe siècle, la phrase suivante : *Braye. Donation faite par Ebalus, chanoine d'Origny, à sa nièce, de cents sols, assignée sur les vignes des Vaumerons* (1214).

Cette mention nous a facilité l'intelligence complète de la donation d'Ebalus. Selon ce qu'on y lit, les vignes de *Vallis Mera* devaient se trouver sur le territoire de Braye-en-Laonnois, ou quelque autre circonvoisin.

(1) *Solido. Ager unius solidi reditus;* soldée, terrain qui ne rapporte qu'un sol de rente, — cent soldées de terre.

Digitized by Google

Nous avons trouvé, en effet, dans l'excellent *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, par M. Matton, les indications suivantes :

VAUXMERON, maison isolée, commune de Beaulne-et-Chivy, aujourd'hui détruite. — *Valeron*, *Waleron*, 1389. — *Walleron*, 1509 (comptes de l'hôtel-Dieu de Laon). — Vaumeron, 1551 (baill. capitul. de Laon, justice de Braye-en-Laonnois).

Nous devons dire aussi que, d'après le même ouvrage, un hameau faisant partie de la commune de Chevregny, voisine de celles de Braye et de Beaulne-et-Chivy, porte le nom encore plus caractéristique de *les Vaux-mers* (*Valmert* en 1259).

Peut-être le *Vauxmeron* de Beaulne et *les Vaux-mers* de Chevregny, sont-ils assez voisins l'un de l'autre pour avoir constitué autrefois, et en commun, le *Vallis mera*, fief ou lieudit, de notre charte. Un examen du cadastre des trois communes pourrait seul donner une certitude à cet égard.

Quoi qu'il en soit, le nom de *Vallis mera* serait une origine à ajouter en tête de celles du *Dictionnaire topographique*, puisqu'elle remonte à l'année 1214.

Voici la traduction de la charte :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Amen. Maître Prieur, chanoine de Laon, et Herb.... de Senlis, officiaux du seigneur de Laon, à tous les fidèles du Christ qui ces présentes lettres verront, salut éternel en Notre Seigneur. Sachent tous qu'Ebalus, d'Origny, chanoine, animé par le zèle de la piété et de la charité, a donné en aumône, après son décès, à Aélide sa nièce et à ses filles cent soldées de terre à prendre chaque année, après sa mort, sur le revenu de deux de ses vignes sises au territoire de Vauxmeron. Cette rente sera perçue par Aélide, en vertu du droit que lui constitue la présente donation, et ce, quels que puissent être les possesseurs de ces vignes. Et pour assurer à cette libéralité son plein et entier effet, nous avons donné ces présentes en forme de chirographe, scellées et munies du sceau de la curie de Laon. Fait l'an de grâce mil deux cent quatorze. »

La deuxième charte est d'Anselme, évêque, qui occupa le siége de Laon pendant vingt-deux ans, du commencement de l'année 1216 à la fin de l'année 1238. Il ne faut pas confondre ce prélat avec le docteur Anselme, de Laon également, qui vivait au siècle précédent et que ses disputes scolastiques avec Abeilard ont rendu célèbre.

Digitized by Google

Cette charte est, comme la précédente, écrite en beaux caractères gothiques, avec des abréviations. Elle en diffère en ce qu'elle n'a pas d'invocation.

En voici le texte :

« Anselmus Dei gratia Laudunensis episcopus universis presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod Willelmus de Creceio in presentia nostra constitutus recognovit Mathildam matrem suam que habebat medietatem calciate Creceii ad ipsam jure hereditario pertinentem pretextu elemosine remisisse et quitasse in perpetuum pro se et suis heredibus ecclesie Premonstratensi quantum ad ipsam ecclesiam vecturas redditus omnes ratione calciate sibi et suis heredibus debitos ita quod vecture dicte ecclesie Premonstratensis transeuntes et transiture pro medietate dicte calciate nichil omnino persolvatur..... ab huiusmodi pactione in perpetuum sint immunes. Insuper idem Willelmus supradicte Mathildis filius et heres dictam elemosinam coram nobis laudavit et approbavit fidem prestans corporalem quod nec per se nec per alium procurabit ipsam elemosinam perturbari nec contra nemet aliqua occasione. In cujus rei testimonium litteras nostras emisimus sigilli nostri caractere communitas. Act—um ar — ı ı — ıo Donı — ıi— ıi millesimo ducentesimo ı — ıono decimo n— ıense r — ıovembr—i. »

Nous croyons devoir faire remarquer la disposition des mots de la date. Afin d'occuper tout l'espace préparé sur le parchemin, et éviter par là toute interpolation, la plupart de ces mots, et même les lettres qui les composent, sont partagés et les différentes parties, séparées par de longs traits à l'encre de manière à former avec quelques mots deux lignes bien pleines.

Le parchemin ne porte aucune trace de sceau.

La traduction suivante fait voir qu'il s'agit dans cette charte de la confirmation, par Guillaume de Crécy, de la concession faite par sa mère Mathilde, à l'abbaye de Prémontré, du droit de passage en franchise, avec voitures, sur la chaussée de Crécy, qui lui appartenait pour moitié.

TRADUCTION

« Anselme, par la grâce de Dieu, évêque de Laon, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut en Notre Seigneur. Sachent tous que Guillaume de Crécy a reconnu, en notre présence, que sa mère Mathilde, propriétaire par héritage de la moitié de la chaussée de Crécy, a fait remise et

Digitized by Google

abandon en aumône à perpétuité, pour elle et ses héritiers, à l'abbaye de Prémontré de tous les droits qu'elle et ses héritiers pourraient percevoir à raison de ce droit de passage, de telle sorte que toutes les voitures de l'abbaye de Prémontré, passant et devant passer, seront affranchies en totalité pour l'avenir du droit de péage qui appartenait audit Guillaume, comme propriétaire. En outre, le même Guillaume, fils et héritier de la susdite Mathilde, a loué et approuvé cette donation en notre présence, engageant sa foi et sa personne à ce qu'il ne soit rien fait, ni par lui-même ni par autrui, pour empêcher l'accomplissement de cette libéralité en aucune occasion. En témoignage de quoi, nous avons donné ces lettres revêtues de notre sceau. Donné l'an du Seigneur mil deux cent dix-neuf, au mois de novembre. »

L'histoire des seigneurs de Crécy-sur-Serre au XIIe siècle et au XIIIe est assez obscure. On sait seulement qu'avant le XIIe siècle, la seigneurie ou avouerie de Crécy appartenait à des personnages dont l'histoire n'a pas conservé les noms. Selon M. Melleville, Mélissende héritière de l'un d'eux porta la seigneurie de Crécy en mariage, dans les premières années de ce siècle, à Thomas de Marle, fils d'Enguerrand Ier, sire de Coucy, et l'on pense que ses descendants la conservèrent jusqu'à l'extinction de la branche aînée de cette maison. Mais les noms de ces descendants ne sont qu'imparfaitement connus, et notre charte vient combler une partie de cette lacune en donnant le nom de Mathilde de Crécy et celui de son fils et successeur.

Toutefois il ne serait pas impossible que ce dernier personnage fût le même que Guy de Créey, chevalier, cité par M. Melleville, et qui se croisa en 1238.

Le bourg de Crécy présentait naguère encore de nombreux indices des droits féodaux auxquels il était soumis : on y voyait, notamment, les restes de la grange destinée à recevoir les dîmes en nature perçues par les moines de l'abbaye de Saint-Jean, de Laon; et une maison de la rue principale du bourg portait enclavée dans sa muraille une pierre indiquant la limite de l'exercice du droit de *pontavinage*.

Peut-être ces curieux monuments existent-ils encore pour rappeler aux générations présentes les abus d'un passé qui ne doit plus revenir.

M. Mennesson lit un travail intitulé :

Digitized by Google

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME
DANS LA THIÉRACHE.

Restreindre cette étude aux étroites limites de la province qui doit être l'objet spécial de nos recherches, ce serait laisser dans l'ombre la portion du tableau qui peut seule expliquer comment l'Evangile a pénétré si tard et si lentement dans la Thiérache; on me permettra donc d'élargir le cadre de mon travail à la mesure des développements qu'exige la question que je veux essayer de traiter.

C'est dans la seconde moitié du IIIe siècle qu'il faut, suivant toute vraisemblance, placer la première apparition du christianisme en Picardie.

S. Firmin, né à Pampelune, en Espagne, sacré par S. Honorat de Toulouse, pénètre en Gaule en prêchant la foi nouvelle à Agen, à Clermont, à Angers, à Beauvais, s'arrête à Amiens, dont il devient le premier évêque, et y cueille la palme du martyre lors de la persécution qui décima la Gaule Belgique sous Maximien.

M. l'abbé Corblet et d'autres écrivains amiénois ont essayé de faire remonter l'apostolat de S. Firmin au Ier siècle. Pour soutenir cette hypothèse, le savant abbé en appelle d'abord aux Actes de S. Saturnin, premier évêque de Toulouse, qui baptisa le père de S. Firmin, et il se trouve en face de deux textes parfaitement concordants, attribués tous deux au IVe ou Ve siècle, tous deux copies d'originaux disparus, publiés l'un par D. Ruinart au XVIIe siècle, et l'autre par Macéda qui l'a découvert, au XVIIIe siècle, dans la bibliothèque Riccardi à Florence. Seulement le manuscrit de D. Ruinart fixe l'arrivée de S. Saturnin à Toulouse au temps de Dèce, *Decio et Grato consulibus*, c'est-à-dire au milieu du IIIe siècle, tandis que celui de Macéda, dont M. l'abbé Corblet donne même le fac-simile photographié, porte *sub Claudio qui Gaio vita defuncto subrogatus imperium romanæ reipublicæ obtinenda ministrabat*, ce qui fixerait la mission apostolique de S. Saturnin au Ier siècle. M. l'abbé Corblet établit parfaitement que ces deux supputations chronologiques sont des interpolations; que ce sont là des notes mises en marge de la leçon primitive pour donner date aux faits, et qu'un copiste aura intercalé dans le texte le nom de Dèce, tandis qu'un autre aura inséré celui de Claude. « Entre les deux additions originales passées plus tard dans le texte, ajoute-t-il, nous devons préférer la plus ancienne qui se trouve en harmonie avec la tradition et une foule d'anciens monu-

Digitized by Google

ments liturgiques. » Est-ce donc un point d'appui bien solide qu'une interpolation reconnue et du texte qui a besoin du secours de la tradition et d'une foule de documents liturgiques ? Qu'est-ce que la tradition peut ajouter de force à un texte qui n'est lui-même qu'une tradition écrite : *ante annos plures sicut fideli recordatione retinetur,* disait simplement le rédacteur des Actes de S. Saturnin ? Et ce fameux manuscrit florentin ne date-t-il pas du xe siècle, siècle dont il faut particulièrement se défier en matière hagiographique (1). Quant à la foule de documents liturgiques, elle consiste en Bréviaires et Propres des Saints qui procèdent des mêmes éléments dont nous constatons l'insuffisance. J'ajouterai que Grégoire de Tours, notre premier historien national, rapporte textuellement, dans son œuvre capitale, *Histoire ecclésiastique des Francs,* le passage des Actes de S. Saturnin relatif à l'arrivée du saint martyr dans les Gaules : « Sous le consulat de Dèce et de Gratus, suivant une tradition fidèle, la ville de Toulouse reçut son premier évêque S. Saturnin. » Ai-je besoin de faire ressortir l'importance du témoignage de Grégoire de Tours qui écrivait, comme on sait, au vie siècle, et qui avait probablement sous les yeux des Actes infiniment plus authentiques que des copies datant du xe siècle.

M. l'abbé Corblet n'est pas plus heureux avec les Actes de S. Firmin même. Il se trouve en effet en présence de deux textes, l'un de Bosquet, évêque de Montpellier au xvIIe siècle, qui place la mission de l'apôtre amiénois sous Dioclétien, l'autre des Bollandistes qui se contentent de donner cette vague indication chronologique : *Temporibus priscis... unde perfidorum tyrannica rabies in Christianum populum sœviebat,* etc. Si la mention du règne de Dioclétien est une interpolation, comme le démontre M. l'abbé Richard (2), et si les Actes de Bosquet ne méritent, en général, aucune confiance, ainsi que le croit M Charles Salmon (3), il de-

(1) « Dans tous les siècles, il y a eu des écrivains qui ont été infidèles à la vérité, par ignorance, par excès de crédulité, par entraînement d'imagination, ou bien même par intérêt personnel; mais ce fut surtout aux xe et xIe siècles que les faussaires multiplièrent leurs inventions. On alla jusqu'à tracer des règles littéraires pour la composition des légendes. » Abbé Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens.*

(2) *Origines chrétiennes de la Gaule et Date de S. Firmin.*

(3) Voir à ce sujet une longue lettre de M. Charles Salmon insérée dans l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens.*

Digitized by Google

vient impossible avec le texte des Bollandistes de fixer la date de la vie de S. Firmin. M. l'abbé Corblet avoue même qu'on ne peut pas « invoquer la tradition locale, puisque nos anciens monuments liturgiques restent muets sur le temps où vécut le fondateur de notre église. » Il faut donc absolument, jusqu'à ce qu'on produise un document contraire, s'en rapporter au seul martyrologe ancien qui parle de S. Firmin, celui d'Usuard, dans lequel nous lisons : « Au 25 septembre, dans la cité d'Amiens, S. Firmin évêque qui, sous le président Rictiovare, fut livré à diverses tortures et accomplit son martyre par la décapitation. » Rictiovare était le ministre des persécutions ordonnées par Maximien, dans la Gaule Belgique, à la fin du IIIe siècle. Mais les Actes de S. Firmin au lieu de nommer ce célèbre personnage, objecte M. l'abbé Corblet, désignent les noms obscurs de Longulus et de Sébastien. Rictiovare ne pouvait certainement pas assister en personne aux nombreux martyres qui eurent lieu sous son administration; il avait des lieutenants, et naturellement les témoins oculaires ne retenaient que les noms de ceux qui présidaient en réalité à ces drames sanglants. Mais, dit-on encore, les Actes de S. Firmin auraient fait allusion à S. Quentin, à S. Fuscien, à S. Victoric, si ces missionnaires eussent été contemporains du premier évêque d'Amiens. Pourquoi ? Est-ce que les Actes de S. Quentin parlent de S. Fuscien et de S. Victoric ? Faut-il nécessairement que les Actes d'un saint fassent mention de tous les martyrs qui ont été ses contemporains ? Enfin l'auteur de l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens,* qui trouve décidément Usuard très-gênant pour sa thèse, suppose que le martyrologue a dû avoir une distraction en écrivant le passage relatif au martyre de S. Firmin. C'est traiter lestement le consciencieux bénédictin du IXe siècle dont M. l'abbé Corblet lui-même dit, à un autre endroit de son ouvrage, que le martyrologe d'Usuard est considéré comme authentique par les critiques les plus compétents.

Parviendrait-on à infirmer le texte d'Usuard, qu'il resterait encore à expliquer l'interruption de deux cents ans, qui se produit dans la liste des évêques d'Amiens si l'on fixe l'épiscopat de S. Firmin au Ier siècle, puisque son premier successeur connu, S. Euloge, n'apparaît qu'au IIIe siècle. Cette lacune significative a été signalée par M. l'abbé Corblet lui-même au Congrès archéologique tenu à Laon en septembre 1858, et il a trouvé la difficulté assez grave pour ne pas oser l'aborder dans son *Hagiographie.*

Dans cette même période (seconde moitié du IIIe siècle), un groupe de

Digitized by Google

jeunes romains, instruits dans la Foi à l'ombre du tombeau de Saint-Pierre, vinrent propager l'Evangile dans les principales cités (1) de la Gaule Belgique. Quentin s'arrêta dans le Vermandois et l'Amiénois; Rufin et Valère, sur les bords de la Vesle, dans le Soissonnais; Victoric et Fuscien, à Térouanne, près d'Arras; Crépin et Crépinien, à Soissons. Ces missionnaires furent d'abord froidement accueillis; nous voyons même Crépin et Crépinien réduits à chercher des ressources dans le travail de leurs mains, et, disciples d'une religion qui glorifie l'humilité, ne pas rougir de se faire cordonniers.

Grâce à leur persévérance et à leur zèle, les apôtres gallo-belges parvinrent à vaincre l'indifférence des populations qu'ils voulaient convertir : les esclaves, les classes inférieures, tous ceux qui souffraient de l'organisation despotique des vainqueurs de la Gaule écoutèrent enfin ces voix inconnues pleines des promesses d'un avenir meilleur. Rome, si tolérante jusque-là pour les cultes des peuples qui composaient son empire, sentait instinctivement que la religion du Christ allait porter un coup mortel à sa domination; effrayée de voir grandir un nouvel ennemi quand déjà le flot des barbares battait ses frontières, elle voulait étouffer dans le sang cette force morale contre laquelle ses légions ne pouvaient rien; c'est ce qui explique les raffinements de cruauté qui accompagnaient la plupart des martyres.

A l'époque où la Gaule Belgique recevait ainsi les premières semences de l'Evangile, Maximien-Hercule, associé à l'empire par Dioclétien, avec le titre d'Auguste, et envoyé dans les Gaules pour réduire les Bagaudes et pour refouler les peuplades germaniques, résidait à Trèves. Alarmé des progrès que le christianisme faisait autour de lui, il ordonna à Rictiovare, préfet du prétoire, d'exterminer les chrétiens de la Gaule Belgique. Rictiovare, après avoir exécuté les ordres de l'Auguste dans plusieurs villes du pays des Trévires, quitte Trèves et arrive à Reims où il fait périr, en un endroit dit *La Pompelle*, le prêtre Maur, qui évangélisait alors la cité rémoise, et cinquante néophytes. Avant de s'éloigner, il condamne Timothée à perdre la tête avec Appolinaire, un des bourreaux qui, touché de la constance de Timothée dans les supplices, s'était converti. En sortant de

(1) A cette époque on entendait par *cité* non-seulement la ville qui était le chef-lieu d'une subdivision territoriale, mais encore toute l'étendue de cette subdivision.

Digitized by Google

Reims, Rictiovare prend le chemin de Soissons. A Fismes, une jeune vierge chrétienne, nommée Macre, est brûlée vive par ses ordres. A Bazoches, Rufin et Valère sont flagellés avec des lanières garnies de plomb et décapités. Arrivé à Soissons, l'impitoyable gouverneur livre Crépin et Crépinien à tous les tourments que lui inspire la haine du nom chrétien, et leur tranche la tête. Puis il poursuit Quentin jusqu'à Amiens, ramène sa victime dans la capitale du Vermandois, et S. Quentin arrose de son sang la ville à laquelle il laisse son nom. Victoric et Fuscien, derniers survivants de la mission dont Quentin était comme le chef, subissent le même sort.

Un saint pourtant échappa aux fureurs de Rictiovare. Ce fut S. Béat. Né en Italie, Béat était venu annoncer le Christ dans les Gaules sous l'habit de mendiant, et parvenu dans le Laonnois, il s'était retiré au pied de la montagne de Laon où il mourut en odeur de sainteté et chargé d'années, à la fin du IIIe siècle.

Il est incontestable que S. Quentin et ses compagnons souffrirent sous Dioclétien et Maximien : leurs Actes le disent en toutes lettres; mais vouloir préciser davantage la date de leur martyre, c'est s'exposer à tomber dans une chronologie de fantaisie. Cependant s'il fallait me prononcer entre les diverses opinions qui se sont produites à cet égard, j'inclinerais volontiers vers ceux qui placent la persécution gallo-belge entre les années 287 et 297. Cette période, en effet, correspond aux longs et fréquents séjours de Maximien dans les Gaules, et les Actes de S. Crépin et S. Crépinien nous montrent même l'Auguste assistant au martyre des deux soissonnais (1).

Après la persécution de Rictiovare, les chrétiens des cités de Reims et de Soissons restèrent sans direction et virent leurs rangs s'éclaircir jusqu'à ce que deux nouveaux apôtres vinssent relever les défaillances du troupeau abandonné. Suivant la légende reproduite par les Actes de S. Sixte, S. Crépin et S. Crépinien apparurent au pontife romain (probablement S. Marcellin qui gouverna l'église de l'an 296 à l'an 308), et le supplièrent d'empêcher leur œuvre de périr. Aussitôt le pape envoya en Gaule deux zélés serviteurs du Christ, Sixte qui fut ordonné évêque, et Sinice qui lui

(1) *V. Annales du diocèse de Soissons*, par M. l'abbé Pécheur, t. I; excellent ouvrage auquel j'ai beaucoup emprunté. — *C. Origines chrétiennes de la Gaule* etc., par M. l'abbé Richard.

Digitized by Google

fut adjoint en qualité de simple prêtre. Sixte et Sinice se dirigèrent d'abord vers Reims, mais repoussés par la mauvaise volonté des habitants de cette ville, ils gagnèrent Soissons où, grâce aux pieux souvenirs des martyrs soissonnais, ils reçurent un accueil empressé des néophytes restés fidèles à l'Evangile. Par leurs prédications, ils ravivèrent le flambeau de la Foi, et leurs succès grandirent de jour en jour jusqu'à ce qu'un heureux événement vint consolider l'établissement du christianisme dans les Gaules. En effet, en 306, Constantin succédait à Constance Chlore, son père, en qualité de César, dans le gouvernement des provinces occidentales de l'empire, et laissait se développer paisiblement une religion qu'il devait bientôt lui-même embrasser.

Sûr désormais de l'avenir de l'église de Soissons, Sixte lui donna pour évêque Sinice, son compagnon, et retourna à Reims. Sa nouvelle tentative fut plus heureuse que la première, si bien que pour suffire à sa mission il eut besoin de la collaboration de Sinice. Ce dernier vint donc aussi à Reims, et les deux évêques dirigèrent ensemble leur double troupeau jusqu'à la mort de Sixte. A cette époque, Sinice conserva l'épiscopat de Reims et confia celui de Soissons à Divitien, son neveu, et désormais les deux cités formèrent deux églises distinctes.

Ainsi furent fondées les deux églises dont dépendaient alors le Laonnois et la Thiérache.

Quoique les Actes de S. Sixte placent positivement la mission de nos premiers évêques à la fin du règne de Dioclétien, c'est-à-dire au commencement du IVe siècle, il s'est trouvé, de nos jours, des auteurs (1) qui ont assigné à l'arrivée de S. Sixte et de S. Sinice une époque beaucoup plus reculée, en s'appuyant sur des écrits émanés d'Hincmar, archevêque de Reims, de Foulques, son successeur, de l'empereur Lothaire, de l'historien Flodoard, de Jacques Bridou, chanoine de Reims, etc.

Hincmar écrit à son neveu l'évêque de Laon que *B. Sixtus a Sixto* (ou *Xisto*) *sedis romanæ pontificis primus ad remensem metropolim fuit directus;* et il ajoute que le christianisme comptait en tout quinze archevêchés dans la Gaule, bien des années avant que Laon eut été élevé au rang de

(1) *V. Recherches sur les origines de Reims, de Soissons et de Châlons*, par M. Ravenez, et une dissertation de M. l'abbé Poquet, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. IX.

Digitized by Google

municipe, et que son neveu ne trouvera pas le nom de cette ville dans le bref du pape Anaclet qui contient l'énumération des évêchés soumis à la métropole de Reims. « Or, dit M. Ravenez, Anaclet existait bien avant Sixte. Donc, ou S. Sixte n'est pas le premier évêque, ou par une erreur de copiste au lieu de *Xisto* il faudrait lire *Petro*; il y a même nombre de lettres, même désinence. » Puisque ces subtilités-là sont permises, prenons la liberté de changer *Anaclet* en *Anicet*, ce qui est plus facile que de faire *Petro* avec *Xisto*, et nous aurons un souverain pontife postérieur au pape Sixte, et l'argumentation de M. Ravenez sera fort compromise. Si Hincmar a réellement voulu parler de S. Pierre et de S. Anaclet, il suppose au Ier siècle non plus seulement une mission, mais une organisation complète des églises gauloises, ce qui est manifestement contraire à toutes les données de l'histoire, au point qu'aucun hagiographe moderne n'a osé aller jusque-là.

Dans une lettre qu'il adresse à Etienne V, Foulques dit que S. Pierre a envoyé Sixte à Reims et lui a donné la juridiction sur toutes les Gaules. Ici nous touchons du doigt une de ces vanités locales, qu'on a souvent l'occasion de relever dans les discussions de primauté qui s'élevèrent au moyen âge, entre les grandes églises (1). Comme il est vraisemblable que S. Pierre ait donné un pareil privilége à un prélat établi à l'une des extrémités de la Gaule ! Qu'aurait fait de sa juridiction l'évêque de Reims au Ier siècle, en plein paganisme, sous les yeux des autorités romaines, puisqu'au IIIe siècle les chrétiens de nos contrées en étaient encore réduits à se réunir dans des caves, dans des souterrains ?

Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, dit aussi à Léon IV que le siége de Reims a été fondé par Sixte, disciple des apôtres. Un empereur est-il une autorité en matière hagiographique, surtout quand il a passé sa vie à batailler ? Si Lothaire a écrit à Léon IV en faveur de Reims, ce n'a été que pour payer l'archevêque Ebbe du triste rôle qu'il joua dans la déposition du malheureux Louis.

Flodoard prétend, dans son *Histoire de l'église de Reims*, que Reims ayant toujours été aimé des Romains, S. Pierre a dû tout de suite lui envoyer des évêques. Cette considération a paru tellement faible aux parti-

(1) *V. Essai sur les origines et les développements du christianisme dans les Gaules*, par M. Tailliar, membre de la Société française d'archéologie.

Digitized by Google

sans du chroniqueur qu'ils ont cru qu'il ne connaissait pas les Actes de S. Sixte. Un historien rémois du XVIIe siècle, Marlot, conclut même que Flodoard est antérieur aux Actes et que par conséquent son autorité est préférable à la leur. « Mais, répond M. l'abbé Pécheur (1), Flodoard ne s'écarte en rien de leur récit si ce n'est sur le temps de la mission des deux saints (Sixte et Sinice), preuve évidente qu'il les connaissait. Le curé de Cormicy, dominé par les préjugés de son siècle et trompé sans doute par ce texte des Actes de S. Menge (ou Memmie), apôtre de Châlons, *ad S. Petrum apostolum in episcopum benedictus* qu'il applique à S. Sixte et à S. Sinice et qui a été ainsi altéré *a S. Petro*, pour *ad S. Petrum* (au tombeau de S. Pierre), les suppose envoyés par cet apôtre, tandis que l'auteur des Actes ne les fait arriver à Reims que sous Dioclétien et Maximien; est-il probable que celui-ci se serait élevé au-dessus de ces préjugés alors si communs dans les Gaules du temps de Flodoard, touchant l'antiquité de leurs premiers apôtres, s'il avait écrit après lui ? » Les Actes de S. Sixte ont aussi été dépréciés par D. Rivet (*Hist. litt.* Tome X), mais ce savant n'avait pas sous les yeux le texte authentique tel qu'il a été restitué par les Bollandistes qui les croient du Ve ou VIe siècle.

Au XVIe siècle, Jacques Bridou avance, sans aucune preuve, que S. Sixte et S. Sinice ont été martyrisés sous Néron. Toute hasardée qu'elle est, cette hypothèse fait école, et nous la retrouvons chez un grand nombre d'écrivains qui essaient de la justifier, de par l'autorité d'un hagiographe du VIIe siècle dont ils oublient de nous donner le nom. Ainsi Antoine de Mouchi, Baronius, Saussaie, Catillon, Gilles Boucher, etc., qu'on oppose aux Actes de S. Sixte, comme autant de témoignages imposants, ne sont en réalité que l'écho de Jacques Bridou qu'ils ont copié avec un ensemble plus fait pour éblouir que pour convaincre. Pour donner quelque consistance à cette opinion, il faudrait démontrer d'abord, ce que je crois difficile en présence du double témoignage (2) de Sulpice-Sévère (IVe siècle) et de

(1) *Annales du diocèse de Soissons*, t. I.

(2) « Sous Marc-Aurèle (161-180), fils d'Antonin, se déploya une cinquième persécution. Alors pour la première fois on vit des martyres dans les Gaules, la religion du vrai Dieu n'ayant été reçue que plus tardivement au-delà des Alpes : *Ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta.* » SULPICE-SÉVÈRE.

Digitized by Google

Paul Orose (ve siècle), qu'il y a eu des persécutions en Gaule au Ier siècle, et expliquer ensuite pourquoi ni les Actes, ni les martyrologes anciens (ceux des VIIIe et IXe siècles) ne font pas la moindre allusion au martyre de nos deux saints. Un seul martyrologe, Raban-Maur, cite le nom de S. Sixte non comme martyr, mais comme compagnon du premier évêque de Châlons : « *In civitate Catalaunensi depositio Memmii episcopi et confessoris, de quo legitur quod a beato Petro apostolo in romana urbe episcopus ordinatus missus* (1) *fuisset in Galliam simul cum... sancto Sexto...* L'expression *de quo legitur* indique que Raban-Maur a puisé dans les Actes de S. Menge ou Memmie, et qu'il a été trompé par l'altération de texte que M. l'abbé Pécheur signalait tout à l'heure, erreur dans laquelle sont tombés tous les auteurs qui se sont inspirés des Actes de S. Menge pour reculer l'origine de l'église de Reims jusqu'à S. Pierre.

Que si l'on n'admet pas cette altération, on ne peut pas soutenir non plus que la mention tout-à-fait incidente du nom de Sixte dans les Actes de S. Menge suffise pour détruire l'autorité des Actes de S. Sixte. Ces Actes conservent également toute leur force vis-à-vis d'Hincmar, Foulques, Lothaire, Flodoard, J. Bridou, par la puissante raison qu'aucune de ces autorités n'étant antérieure au IXe siècle, ne peut infirmer un texte authentique du ve ou VIe siècle ; ce texte, il est vrai, est seul contre tous, mais la victoire n'appartient pas toujours aux plus gros bataillons.

Enfin je rejette l'opinion qui fixe l'apostolat de S. Sixte et de S. Sinice au Ier siècle, parce qu'elle crée entre nos premiers évêques et leurs successeurs un vide qu'aucun nom ne vient combler pendant deux siècles. A Reims, S. Sixte et S. Sinice inaugurent la liste des évêques; puis viennent immédiatement S. Amance et Bétause. Or Bétause assiste au concile d'Arles en 314; si donc l'on place S. Sixte et S. Sinice au Ier siècle, on a une

« Marc Antonin gouverna seul la république; mais, au temps de la guerre des Parthes, les persécutions contre les chrétiens, c'était la quatrième depuis celle de Néron, sévirent cruellement par son ordre, en Asie et en Gaule : *Marcus Antoninus solus republicæ præfuit; sed in diebus Parthici belli persecutiones christianorum, quarta jam post Neronem vice, in Asia et Gallia, graves præcepto ejus exstiterunt...* »
PAUL OROSE.

(1) Ces mots *missus S. Petri* ne doivent pas toujours s'entendre d'un envoyé de S. Pierre lui-même, puisque nous voyons S. Boniface porter le titre de *missus S. Petri* au concile de Leptines, en 750.

Digitized by Google

respectable lacune de deux cents ans au moins, et le seul S. Amance pour la remplir. A Soissons, nous ne trouvons que cinq noms d'évêques, S. Sixte, S. Sinice, Divitien, Rufin, Filian, jusqu'à Mercure qui figure au concile de Sardique, en Thrace, l'an 343 (1). Nous avons vu que le même phénomène se présente à Amiens. Ainsi pendant deux siècles l'histoire ou la tradition n'aurait pas recueilli un seul nom épiscopal. Est-ce croyable ?

Pour expliquer la longue solution de continuité que nous signalons, on suppose un interrègne. Etrange interrègne qui se reproduit exactement à la même époque dans les évêchés de la même contrée, sans cause appréciable.

La suite de cette communication est renvoyée à la prochaine séance.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1873 (2)

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés :

Membres correspondants : MM. Charles Périn, juge au Tribunal civil de Soissons; — Arthur Demarsy, secrétaire de la Société historique de Compiègne; — Malézieux, architecte à Saint-Quentin.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Chevrier, d'une brochure intitulée : *M. Vitet de l'Académie française*;

Par M. Amédée Piette, d'une notice biographique sur Pierre-François Robert, ancien curé d'Arcy Sainte-Restitue;

Par M. Lecocq, du bulletin du mois de mai 1873 de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

(1) Ce concile avait été placé par la plupart des historiens en 347, mais le docteur Héfélé a retrouvé les lettres paschales de S. Athanase qui fixent le concile de Sardique à l'an 343. ABBÉ CORBLET.

(2) Dans le compte rendu de la précédente séance, page 85, ligne 2, *lisez* : et un texte, *au lieu de* : et du texte.

Digitized by Google

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Etienne Pichon étant appelé à la sous-préfecture de Coulommiers, M. le président exprime les vifs regrets que le départ de l'honorable sous-préfet cause à la Société qui lui doit son existence, mais il espère en même temps que l'éloignement ne la privera pas de l'active collaboration de son président d'honneur.

M. Mennesson achève la lecture de son travail sur l'*Introduction du Christianisme dans la Thiérache.*

Devenu seul maître des provinces occidentales de l'empire par la défaite et la mort de Maxence, son compétiteur, Constantin ferme l'ère des persécutions (312), et autorise l'exercice public du culte chrétien dont les dogmes vont être, quelques années plus tard, solennellement formulés par le célèbre concile de Nicée (325).

Alors les chrétiens abandonnent les grottes, les cryptes, les modestes oratoires de bois où les persécutions les avaient relégués, et s'emparent des basiliques latines qui de tous les édifices païens étaient les plus propres à leurs cérémonies, et dont nos magnifiques cathédrales ont conservé les principales dispositions intérieures.

Alors aussi l'Eglise jette les premiers fondements de la hiérarchie qui doit l'affermir à jamais sur le sol gaulois.

L'évêque ne va plus évangélisant de ville en ville : il se fixe définitivement dans la capitale de la cité qu'il a prise pour centre d'action; mais de son siége épiscopal il détache des prêtres, instruits et ordonnés par lui, qui parcourent les campagnes en prêchant la vérité aux paysans. Néanmoins il y a encore durant tout le IVe siècle des évêques errants ou chorévêques dans la Gaule Belgique, et les chroniques nous ont transmis les noms de Supérieur (346) et Diogène (390) envoyés par le siége de Reims, avec le titre d'évêques des Nerviens, au milieu de cette peuplade belliqueuse qui comptait Cambrai et Tournai au nombre de ses villes, et dont le territoire bordait le nord de la Thiérache (1).

(1) Dans les pays arrosés par l'Escaut, la Meuse et le Rhin, aujourd'hui les Pays-Bas, on vit encore des évêques régionnaires durant tout le VIIe siècle.

Digitized by Google

L'Eglise avait perdu son puissant protecteur depuis vint-cinq ans environ, lorsque l'empereur Julien, nourri des anciens philosophes, essaya de rétablir le paganisme en prenant contre les chrétiens les mesures les plus vexatoires. Il leur retira leurs priviléges, leur défendit d'enseigner les belles-lettres, dépouilla les églises, mais n'alla pas jusqu'aux persécutions sanglantes. Cependant il se trouva dans nos contrées un magistrat romain qui, outrant les antipathies de son maître, remit en vigueur les édits contre les chrétiens et, pour la première fois, la Thiérache vit couler le sang des martyrs.

Douze jeunes filles, au nombre desquelles figuraient Benoîte et Yolaine, vinrent de Rome, en ces temps-là, pour rendre hommage aux reliques de S. Quentin et de S. Lucien. Après avoir accompli leur pieux pèlerinage, elles se séparèrent. Benoîte et Yolaine se retirèrent dans une cellule près d'Origny (Origny-Sainte-Benoîte) où, par leurs exemples et leurs bonnes œuvres, elles ne tardèrent pas à édifier la contrée. En haine du Christ, Matrocle, juge et préfet de Laon, dépêcha ses satellites vers les deux saintes filles, qui s'enfuirent devant les bourreaux. Mais les soldats atteignirent Benoîte au Mont-d'Origny (1) et lui tranchèrent la tête, aux arbres du Thil, le 8 octobre 362. Yolaine, arrêtée à Pleine-Selve, à une lieue de Ribemont, subit le même sort. Avant la Révolution, on voyait encore, dans le bois qui est près du château, une chapelle avec un ermitage, élevée en l'honneur d'Yolaine.

La réaction tentée par Julien finit avec son règne, et l'un de ses successeurs, Théodose-le-Grand, porta le dernier coup aux adorateurs de Jupiter en ordonnant la fermeture générale des temples païens. Cependant le temps des épreuves n'est pas passé pour le christianisme : comme l'empire, il va avoir à lutter contre une force aveugle qui menace de tout emporter, religion et civilisation; Rome y perdra l'empire, mais elle renaîtra capitale du monde catholique.

En 406-407, une horde d'Alains, de Vandales et de Suèves pénètre en Gaule par le nord-est; Reims, malgré le dévouement de son évêque S. Ni-

(1) Cette date est celle qui est adoptée par D. Lelong, d'après Tillemont et autres. Benoîte étant venue dans les Gaules pour visiter les reliques de S. Quentin, n'a pas pu être martyrisée en 286, comme l'indiquent les documents liturgiques du diocèse, puisque le corps de S. Quentin n'a été découvert qu'en 358, suivant M. l'abbé Corblet.

Digitized by Google

caise qui se fait tuer à la tête de son troupeau, Amiens, Arras, Térouanne, Tournai sont saccagés; plus heureuse, la ville de Laon, protégée par la force de sa position naturelle, obligea les Vandales à s'éloigner de ses murs. A ce premier flot succède une nuée d'autres barbares qui achèvent la dévastation, et emmènent en captivité tant de Gaulois que les cités belges, selon l'expression d'un contemporain furent « transférées en Germanie. » Verbinum, dont nous retrouvons aujourd'hui les débris calcinés, disparut sans doute au milieu de ces furieuses tourmentes du ve siècle.

Un moment ébranlée par ces secousses, l'Eglise reprend son œuvre d'organisation : elle détermine les limites du territoire de chaque évêque par celles des cités, et adapte à l'ordre religieux les circonscriptions administratives. Ainsi la Seconde Belgique forme un vaste diocèse dont Reims, capitale de la province, devient la métropole avec un archevêque; les autres cités de la Seconde Belgique, Soissons, Châlons, Vermand, Arras, Cambrai, Tournai, Senlis, Beauvais, Amiens, Térouanne, Boulogne ont des évêques soumis à la suprématie du métropolitain rémois. Au-dessous des évêchés viennent les archiprêtrés, plus tard doyennés, qui répondent aux *pagi* ou subdivisions des cités, puis les simples prêtres pour desservir les agglomérations rurales nommées *villæ*.

Le premier archevêque de Reims fut S. Remi.

Un pieux solitaire, du nom de Montain, chassé des bords du Cher par les courses des barbares, était venu chercher une solitude plus profonde sur le territoire de La Fère, dont un lieudit se nomme encore la *Fosse-Saint-Montain*. Là, comme il implorait le secours du ciel, une voix lui ordonna d'aller annoncer à un noble couple de Cerni-en-Laonnois la naissance, malgré leur âge avancé, d'un fils qui s'appellerait Remi et qui convertirait le roi et la nation des Francs.

Ce fils naquit vers 438, et devenu chef spirituel de l'église de Reims à vingt-deux ans, il accomplit la prophétie de S. Montain. S. Remi, en effet, voyant s'écrouler le monde romain, sentit que le christianisme devait donner la main à l'invasion et tourna les yeux vers les barbares. Plusieurs tribus de Germains, fédérées sous le nom de Francs, s'étaient arrêtées dans les provinces les plus septentrionales de la Gaule; mais, sous l'impulsion d'un chef jeune et entreprenant, les Francs avaient repris leur marche en avant. Descendant de Cambrai à Vermand, et de Vermand à Soissons, ils

Digitized by Google

écrasèrent, près de cette dernière ville, Syagrius, le dernier appui de la puissance romaine. Clovis et S. Remi se rencontrèrent alors, et comprirent qu'ils marchaient parallèlement vers un but commun : la conquête. L'un voulait fonder le royaume de France, l'autre le règne du Christ. Ils firent alliance; mais le prélat, éloquent et habile, domina le barbare, et Clovis reçut le baptême avec ses fiers Sicambres.

Ces incursions répétées avaient désorganisé la chrétienté gallo-belge : les pasteurs et les fidèles avaient été dispersés ou massacrés; les superstitions locales avaient repris leur empire; et sans le zèle du métropolitain, le nord de son diocèse serait retombé complétement dans l'idolâtrie. S. Remi répara et compléta l'œuvre de ses saints prédécesseurs en envoyant à Vermand S. Médard, qui plus tard transféra son siége à Noyon; à Arras, S. Vaast qui gouverna en même temps Cambrai; à Térouanne, S. Antimond; et en fondant l'évêché de Laon (498), qu'il forma du Laonnois et de la Thiérache détachés de son siége, et qu'il confia à Génébaud son neveu. Génébaud était marié, et « sans considérer, dit D. Lelong, qu'il n'était ni plus saint que David, ni plus sage que Salomon, il permit à son épouse de venir le visiter sous prétexte de recevoir de lui des instructions. » Il tomba dans les mêmes faiblesses que ces deux grands rois, mais il les expia par une dure pénitence de sept ans et mourut « comblé d'années et de mérites. »

La création de l'évêché de Laon indique le point de départ de l'établissement de la Foi dans la Thiérache. Jusque-là nous avons vu le christianisme se répandre de Tournai à Reims, en contournant notre pays sans y pénétrer, comme si une barrière infranchissable l'eût séparé du reste de la Gaule. Aucune donnée historique ne nous fournissant la raison de ce phénomène, nous en sommes réduits à des conjectures plus ou moins acceptables. La Thiérache, en ces temps reculés, bien que traversée par deux voies romaines, n'était peuplée (ainsi que l'attestent du moins les découvertes actuelles) que de modestes cités, de stations militaires, d'habitations isolées, séparées les unes des autres par les bois et les solitudes qui couvraient la contrée : c'était là un milieu peu propre à la propagation des idées. Et si je ne craignais de trop m'aventurer, en jugeant le passé sur les traces qu'il nous a laissées, j'ajouterais qu'une certaine rudesse de mœurs résultant d'un climat souvent froid et humide, jointe à une répulsion instinctive pour les innovations, fondée moins sur l'attachement aux

Digitized by Google

vieilles croyances que sur l'amour de l'habitude, jointe aussi à une intelligence essentiellement pratique et par cela même étrangère à tout idéal, dut rendre ces populations longtemps insensibles aux prédications évangéliques.

Quelques années après la fondation du siége de Laon, S. Théodulphe (vulgairement S. Thiou) naissait à Gronard, près de Vervins. Il habitait en un lieudit *La Ferme* et cultivait la terre lorsque, à vingt ans, il entra au monastère du Mont d'Hor, fondé près de Reims par S. Thierry. Pendant vingt-deux ans, il continua à se livrer aux travaux des champs; mais en 545, ses frères, rendant justice à ses hautes vertus, le forcèrent à échanger sa charrue contre la dignité d'abbé. Il mourut fort âgé en 590. Gronard l'a choisi pour son patron : le jour de sa fête, on va en procession à une fontaine qui porte son nom et dans laquelle les femmes plongent leurs enfants pour les fortifier.

Tandis que l'évangile fait de si lents progrès chez nos rudes populations du nord, une île où n'ont jamais pénétré les aigles romaines, l'Hibernie, aujourd'hui l'Irlande, devient chrétienne presque tout entière en quelques années, à la voix éloquente de S. Patrice. — Ecossais d'origine, mais emmené en captivité à Rome par les hasards de la guerre, S. Patrice avait rapporté de la ville éternelle la religion du Christ, et l'avait introduite en Irlande en 431. — Moins d'un siècle après, un certain nombre d'Irlandais, poussés par le désir de visiter les tombeaux des martyrs et de se sanctifier par la retraite, apparurent dans la Gaule Belgique qui leur offrait les pieux souvenirs et les solitudes qu'ils cherchaient. Ainsi S. Remi vit venir à lui S. Précord qui se fixa à Vailly, dans le Soissonnais; S. Gibrien accompagné de six frères et de trois sœurs, qui tous se distinguèrent par leur sainteté, et se disséminèrent le long de la Marne; S. Bertaud qui choisit, non loin de la Thiérache, un désert du pays Porcien nommé Chaumont. S. Bertaud visita sans doute notre pays; car il est le patron d'une commune des environs qui croit avoir conservé des traces de son passage. En effet Hary, indépendamment d'un calvaire et d'une fontaine qui portent le nom du saint, possède dans son église une antique statuette en bois, costumée en seigneur du XIVe siècle, que les habitants vénèrent comme l'image de leur patron.

S. Remi accueillit avec empressement ces pieux étrangers et en accepta plusieurs au nombre de ses collaborateurs.

Digitized by Google

C'est vraisemblablement à cette première migration hibernienne qu'il faut rattacher Sainte Grimonie, patronne de La Capelle, et sa compagne Sainte Preuve, et non au IVe siècle, c'est-à-dire vers 350, comme le veut la tradition. S. Patrice n'ayant commencé sa mission en Irlande qu'en 431, nos deux saintes nées en Hibernie, n'ont dû arriver en Thiérache que vers le milieu du Ve siècle au plustôt, et si, contre l'opinion la plus commune, on admet, avec certains auteurs, qu'elles sont originaires d'Ecosse, on recule encore d'un siècle leur venue, puisque l'Ecosse n'a été christianisée qu'au VIe siècle. Cette variante sur l'origine hibernienne ou scotique des saints irlandais se reproduit fréquemment dans les vieilles chroniques, parce que jusqu'au XIIIe siècle on confondit l'Irlande avec l'Ecosse, les Scots étant sortis de l'Irlande, qui s'appela même pendant un temps *Scotia major*.

Grimonie et Preuve appartenaient à des familles riches mais idolâtres. A l'âge où le monde s'ouvre à la jeune fille, elles embrassèrent la religion prêchée par S. Patrice et se consacrèrent tout entières au Seigneur. Aussi quand leurs parents voulurent les marier, elles quittèrent furtivement la maison paternelle et suivirent le courant qui entraînait alors l'Irlande vers la Gaule. Grimonie s'arrêta au nord de l'Oise, et Preuve, au Val des Cheniselles, aujourd'hui *La Cuve Saint-Vincent*, au pied de la montagne de Laon. Ces saintes filles travaillaient en paix à leur salut, lorsque des émissaires, que leurs parents irrités avaient envoyés à la recherche des deux fugitives, découvrirent leur retraite et leur intimèrent l'ordre de renoncer à la religion chrétienne, et de revenir avec eux en Irlande. Elles aimèrent mieux mourir que d'obéir, et eurent la tête tranchée. Sur le théâtre du martyre de Sainte Grimonie s'éleva bientôt une chapelle qui devint le noyau d'une bourgade, et cette bourgade prit le nom de La Capelle.

Dans les dernières années du VIe siècle, S. Colomban, sortant d'un des grands monastères qui couvraient alors l'Irlande, débarque à la tête de douze compagnons dévoués dans la Gaule, non plus seulement pour visiter les lieux saints, mais pour combattre les restes sans cesse renaissants des superstitions païennes et porter la parole du Christ dans les régions où elle n'était pas encore parvenue. S. Colomban parcourt le pays en prêchant le peuple et les grands, et va fonder au milieu des Vosges la célèbre abbaye de Luxeuil d'où, pendant tout le VIIe siècle, de saints missionnaires,

Digitized by Google

formés à la grande école du maître, rayonneront jusqu'en Germanie.

Le nord-ouest de la Gaule, dit Henri Martin, le vieux pays salien, des bouches de l'Escaut jusqu'à celles de la Somme, était retombé en pleine barbarie (1). Il n'y avait plus un prêtre, ni une église hors des portes de quelques rares cités. Ce ne fut qu'en bravant et parfois en recevant le martyre que les nouveaux apôtres franco-irlandais recommencèrent à entamer cette barbarie au sein de laquelle ils plantèrent leurs monastères comme les postes avancés de la civilisation. Défrichant le sol comme les âmes, desséchant les marais, essartant les forêts encore fréquentées par les aurochs, élevant les premières digues des côtes nerviennes, les disciples de S. Colomban modifièrent profondément en peu d'années et les hommes et le sol dans nos provinces du Nord. Plusieurs de ces monastères donnèrent naissance à des villes comme Saint-Omer, Abbeville, Saint-Valeri, Nivelles, Marchiennes, Saint-Ghislain, Saint-Amand, Fécamp, Corbie, Saint-Trond, Mons (2).

Mais la Thiérache ne fut soumise à l'influence civilisatrice des monastères que beaucoup plus tard; au VIIe siècle, elle ne reçut que quelques saints irlandais venus en Gaule avec S. Fursy, patron de Péronne, vers 646, et qui se consacrèrent à la vie érémitique dans nos forêts et nos vallées. Tels furent S. Eloque, S. Algis, S. Wasnon, S. Boëtien, S. Gobain.

S. Eloque (vulgairement S. Lô) était abbé de Lagny-sur-Marne, lorsque, aspirant à une vie plus tranquille, il se retira à Gergny, près d'Etréaupont; après avoir dirigé pendant quelques années les peuples voisins dans la voie du salut, il mourut en 666, et fut enterré à Gergny sur une montagne voisine de la chaussée, où le ruisseau de Sommeron tombe dans l'Oise. Comme S. Eloque, S. Algis se fixa dans la vallée de l'Oise, près d'une montagne dite alors de Saint-Julien. Il y construisit une chapelle en l'honneur de S. Pierre et de tous les saints avec quelques cellules que ses compagnons Corbicain, Rodalde, Carobas et lui occupaient. Joignant la prédication de l'Evangile aux vertus les plus austères, il fit des conversions jusqu'à la ri-

(1) Un concile, tenu à Reims en 625, était obligé de défendre, sous peine d'excommunication, d'observer les augures et les autres cérémonies superstitieuses des païens, de manger avec eux des viandes immolées aux idoles et d'assister à leurs sacrifices.

(2) *Histoire de France*, Livre X, HENRI MARTIN.

Digitized by Google

vière d'Helpe, et mourut en 670. Son tombeau attira de nombreux pèlerins dont l'affluence donna naissance au village de Saint-Algis. Au xe siècle, Eilbert, comte de Vermandois, fit transporter le corps de S. Eloque à l'abbaye de Vaussor, près de Namur, et celui de S. Algis à l'abbaye de S. Michel-en-Thiérache.

S. Wasnon, le même qui évangélisa les Frisons, demeura plusieurs années en un lieu désert de la Thiérache nommé *Cella;* c'est probablement Leschelles, près de La Capelle, dit D. Lelong, où l'on conjecture qu'anciennement il y avait un prieuré appelé Verman.

S. Boëtien essaya à Pierrepont, près de Marle, de réformer les mœurs des populations qui l'entouraient; mais quelques-uns de ces barbares, irrités de ses censures, le tuèrent en 668. S. Gobain, retiré dans la forêt qui porte son nom aujourd'hui, suivit l'exemple de S. Boëtien, et comme lui il tomba victime de son zèle, en 670 (1).

L'œuvre ébauchée par les pieux solitaires irlandais ne disparut pas avec eux grâce au zèle apostolique de S. Ursmer. Originaire du Petit-Floyon-en-Thiérache, S. Ursmer, abbé de Lobbe sur la Sambre, en 686, et évêque régionnaire, bâtit des églises dans la Fagne et dans la Thiérache, annonça la foi dans ces pays avec beaucoup de succès et mourut en 713 comblé de mérites. Vers ce temps, un autre saint naquit encore dans la Thiérache. S. Rigobert, issu d'une noble famille de Ribemont, devint archevêque de Reims pendant le régne tumultueux des Maires du Palais; mais il ne paraît pas s'être occupé spécialement de la Thiérache, et même lorsqu'il perdit son siége pour avoir refusé d'ouvrir les portes de Reims à Charles Martel, au lieu de se retirer dans son pays natal, il préféra un petit village des environs de Reims, Gernicourt, où il fut enterré en 743.

Aux prédications de S. Ursmer succède un long silence sur les progrès du christianisme dans la Thiérache. Sans doute, les courses des Normands, qui ravagèrent le nord de la France pendant près d'un siècle, suspendirent, sans l'éteindre pourtant, le mouvement religieux commencé au

(1) D. Lelong mentionne, en reconnaissant l'absence de preuves positives, un autre saint de Thiérache, S. Gobert, qui se serait sanctifié dans le village qui porte son nom, et aurait été martyrisé vers le même temps que S. Gobain, ou peut-être dans les courses des Normands.

Digitized by Google

VIIe siècle, en dispersant les communautés chrétiennes épouvantées de leurs excès. Sans doute aussi, ces nouveaux barbares, en s'attaquant aux églises et aux couvents, anéantirent des documents et des manuscrits précieux et créèrent dans nos annales des lacunes que l'histoire ne peut remplir.

Mais quand ce terrible orage fut passé, la Thiérache vit ses solitudes se peupler de ces puissantes associations monastiques qui, à l'époque où elles apparurent, rendirent d'incontestables services à la civilisation en substituant les travaux réguliers de l'agriculture à la vie aventureuse du barbare. Du IXe au XIIe siècle s'élevèrent les abbayes d'Origny-Sainte-Benoîte, de Saint-Michel, de Bucilly, de Fesmy, de Saint-Nicolas-des-Prés sous Ribemont, de Foigny, de Clairfontaine, de Thenailles, de Montreuil, du Val-Saint-Pierre et de Bohéries. Ainsi l'antique Thiérache, une des dernières provinces gauloises conquises au christianisme, était devenue la terre de prédilection de l'Eglise triomphante.

M. Rogine prend la parole dans les termes suivants :

Messieurs, le comité de rédaction de *La Thiérache* a bien voulu accueillir les articles de géologie que j'avais intitulés notes sur la géologie de la Thiérache, et dans lesquels j'ai essayé de décrire les formations les plus récentes du sol de notre pays : J'ai passé en revue, dans ces articles, le loess ou terre à briques, le diluvium, les sables tertiaires, et je commençais l'étude des terrains crétacés lorsque le recueil a cessé de paraître, ou mieux lorsqu'il a cédé la place au bulletin de notre société.

Si vous voulez bien m'accorder quelques moments, je vais vous donner lecture d'un travail faisant suite à celui que j'ai publié dans *La Thiérache*, et que je continuerai d'intituler :

NOTES SUR LA GÉOLOGIE DE LA THIÉRACHE.

LES MARNES DE LA CRAIE.

Dans nos contrées, immédiatement au-dessous de la craie à silex, on rencontre une couche argilo-calcaire à laquelle on a donné le nom de *Marne*. Cette couche dont la puissance est fort variable peut atteindre dans le Vervinois de 30 à 40 mètres; elle présente généralement trois zones

Digitized by Google

très-distinctes, savoir : la marne grise supérieure, la marne bleue et la marne grise inférieure.

La première zone ne paraît pas avoir été étudiée par d'Archiac, au moins il n'en fait pas mention dans sa description géologique du département de l'Aisne. Cependant cette assise des marnes est d'un intérêt indiscutable par sa richesse paléontologique.

On la rencontre dans la Thiérache à peu près partout où la craie repose sur l'argile, non pas la craie en bancs durs et pierreux, mais en roche friable; il semble que cette marne ait dû se former sous l'influence de l'agitation des eaux par le mélange des deux dépôts argileux et crétacé. Son épaisseur est peu considérable et ne dépasse guère 1m 50 à 2 mètres. Sa couleur est gris jaunâtre; sa nature n'est que demi-plastique, ce qui s'explique par sa richesse en carbonate de chaux.

Cette marne soumise à l'analyse nous a donné :

Eau,	2,3.
Argile,	37,5.
Oxyde de fer,	1,7.
Carbonate de chaux,	54,4.
Silice, magnésie et perte,	4,1.
	100, »

Nous avons eu l'occasion de remarquer ce gisement dans presque tous les cantons de l'arrondissement de Vervins; mais nous l'avons particulièrement étudié sur les travaux du chemin de fer depuis Saint-Gobert jusqu'à Origny, où il s'est montré toutes les fois que la tranchée s'est abaissée au-dessous de la craie. C'est surtout à Saint-Gobert, à Cambron, au lieudit *les Lanneux*, à la passerelle de Gercy, au *Blanc-Caillou*, commune de Vervins, puis enfin aux *Hélins*, au *Haut-de-vin*, commune d'Origny, que ce gisement a présenté le plus de développement; il affleurait même en certains de ces points. Cette ligne, suivant laquelle la marne grise supérieure a été attaquée, et dont la longueur est de 18 kilomètres, nous montre que ce terrain s'étend sur presque toute la surface du canton de Vervins.

Comme nous l'avons annoncé la richesse fossilifère de cette zone est très-importante; elle est d'abord caractérisée par la présence de la *tere-*

Digitized by Google

bratella Bourgeoisii, joli petit brachiopode strié qui fourmille dans cette marne, et qu'on peut recueillir en abondance lorsque la pluie a lavé la surface du sol. Nous citerons encore comme très-communes la *terebratula carnea*, de très-nombreuses ostrea parmi lesquelles se trouvent l'*ostrea lateralis*, l'*ostrea hippodium*, l'*inoceramus Cuvieri*, etc.

Parmi les poissons, la famille des squalidœ nous a fourni de nombreuses dents : celles de l'*oxyrhina*, de l'*otodus*, du *lamna*, de taille très-variable depuis deux ou trois millimètres de longueur, jusqu'à quatre à cinq centimètres. La famille des cestracionidœ et celle des pycnodontidœ sont remarquablement représentées par des dents aplaties en pavés de l'*acrodus* et du *ptychodus*.

Indépendamment de leurs dents, ces animaux, entièrement disparus, ont laissé, comme souvenir de leur existence, de très-nombreux coprolithes, dont la forme est aussi caractéristique que celle des dents.

Le terrain renferme encore une foule de débris noirâtres que nous baptiserons *rognons caprolithiques*; ces corps ont conservé quelquefois la forme de coquilles que, peut-être, la digestion n'aurait pas complétement altérées; souvent aussi ils n'ont d'autre apparence que celle d'un corps ayant dû être primitivement dans un certain état de mollesse.

Nous avons aussi recueilli des vertèbres de poissons et des débris ossifères de reptiles.

Enfin nous achèverons cette énumération en citant l'existence d'une grande quantité d'empreintes cylindriques ou aplaties, souvent striées ou chagrinées à la surface, ayant la forme de tiges quelquefois ramifiées qui doivent être des fragments de plantes fossiles.

Les marnes bleues ou glaises bleues, appelées dans le pays terre potasse, sont immédiatement au-dessous de la marne grise supérieure; elles sont plus répandues encore que cette dernière; car elles existent même en l'absence de la craie, recouvertes soit par le loess, soit directement par la terre arable; nous les trouvons dans tous les cantons de l'arrondissement où elles jouent un rôle important sous le rapport hydrographique, rôle sur lequel nous reviendrons tout-à-l'heure.

Ces marnes sont d'un gris bleuâtre très-foncé presque noires, lorsqu'elles sont fraîchement extraites du sol; mais leur teinte est très-atténuée lorsqu'elles ont subi la dessiccation au contact de l'air. Leur puissance peut

Digitized by Google

atteindre 20 mètres. Elles sont plastiques à un assez haut degré, ce qui est dû à la grande proportion d'argile qu'elles renferment.

Un échantillon conservé en collection depuis plus d'un an, nous a donné à l'analyse :

Eau,	4,5.
Argile,	71, »
Oxyde de fer,	2,5.
Carbonate de chaux,	19, »
Silice, magnésie et perte,	3, »
	100, »

Sauf la présence de l'*inoceramus problematicus*, que nous avons rencontré une fois seulement à la partie supérieure du banc, et qui pouvait provenir d'un glissement de la craie, nous n'avons jamais trouvé de fossile dans la glaise bleue proprement dite. Aussi nous ne pouvons que difficilement lui attribuer la formation marine si bien confirmée pour la zone précédente; nous aimerions mieux lui donner une origine d'injection, en appuyant d'ailleurs notre opinion sur la présence des cristaux de sulfate de chaux, et surtout sur la grande quantité de sulfure de fer que renferme cette couche.

Il serait d'ailleurs difficile d'expliquer autrement l'existence, dans les différentes couches terrestres, de ces deux dernières substances, et il nous paraît très-probable que partout où la pyrite se présente, il a dû y avoir éjection de sources thermales et sulfureuses, et, dans la circonstance actuelle, de sources argileuses.

Mais abandonnons à d'autres plus autorisés ces graves questions géogéniques, et revenons aux faits plus certains de l'observation.

Les *marnes grises inférieures* ont leur place entre les marnes bleues et le grès vert; elles ne s'isolent pas brusquement de ces deux zones; il y a au contraire transition bien prononcée d'une couche à l'autre, la marne bleue perdant peu à peu son ton foncé pour tendre vers le gris, et la marne grise, à sa base, se mouchetant de plus en plus de grains de silicate de fer, pour passer au grès vert. Cette disposition nous a été présentée très-clairement dans l'essai d'un puits artésien fait à Vervins même, et perforé à la profondeur d'environ 50 mètres. C'est aussi ce qu'on peut

Digitized by Google

observer dans les gisements des bords du Ton et de l'Oise, dans la vallée d'Etréaupont, où cette marne prend une épaisseur de plus de 10 mètres.

La glaise grise est plus sèche que la précédente; certaines assises durcies ont l'apparence de la craie; elle nous a donné à l'analyse, sur un échantillon conservé et desséché à l'air :

Eau,	3, »
Argile,	39, »
Oxyde de fer,	2, »
Carbonate de chaux,	49,3.
Silice, magnésie et perte,	6,7.
	100, »

Elle est donc un peu plus argileuse que la marne grise supérieure, et beaucoup plus calcaire que la glaise bleue; cette dernière circonstance s'explique assez difficilement, parce qu'ici nous nous trouvons séparés du terrain crétacé proprement dit par toute l'épaisseur de la marne bleue et de la marne grise supérieure. Il semble que la formation crétacée commencée sur le grès vert, ait été momentanément interrompue par l'apparition des glaises bleues, pour reprendre ensuite.

Les fossiles reparaissent dans cette zone, mais ils sont très-différents de ceux de la marne grise supérieure, qui appartiennent presque tous à la craie à silex, tandis que ceux des marnes grises inférieures se rattachent plutôt au grès vert. La coquille caractéristique de cette assise paraît être la *janira sexcostata*, qui se trouve abondamment dans les vallées d'Etréaupont, surtout au *Mont-d'Origny*. On y rencontre aussi plusieurs *pecten*, probablement le *laminosus*, le *membranaceus*, et un *dentalium* (D. *polygonum* sans doute). Dans les marnes grises du Chaudron nous avons recueilli le *magas pumilus* et un charmant petit *échinoïde* de la famille des *discoïdæ*. Les *ostrea* abondent dans cette marne.

Un des caractères principaux des marnes que nous venons d'étudier, c'est leur imperméabilité; aussi la plupart des eaux d'infiltration coulent à leur surface, se réunissent dans les dépressions naturelles, et viennent, sur les flancs des côteaux que recouvrent les glaises, ou à leur base, donner naissance aux nombreuses sources qui alimentent les ruisseaux et les cours d'eau de notre pays.

Digitized by Google

Dans les localités à terrain plat, où le sous-sol est glaiseux, l'écoulement des eaux ne s'effectuant qu'avec lenteur, la couche arable peut alors devenir d'une fécondité remarquable, à cause de l'humidité constante fournie à la végétation. C'est en partie cette circonstance qui forme la richesse des pâturages du nord de la Thiérache.

Cependant s'il arrivait que les eaux retenues par les marnes devinssent stagnantes, la végétation prendrait un caractère pour ainsi dire aquatique, et le sol, de nature marécageuse et même tourbeuse, ne pourrait retrouver sa valeur que par l'exécution de drainages bien entendus. Nous avons remarqué de nombreuses parcelles dans ces mauvaises conditions au voisinage du Ton et de l'Oise.

Nous devons pourtant dire que le plus souvent le cultivateur a su tirer parti de ces terrains impropres non-seulement à la culture ordinaire, mais aussi aux pâturages, par la plantation d'oseraies, qui font la richesse des vallées de nos principaux cours d'eau.

C'est encore aux marnes qu'il faut attribuer l'alimentation de tous les puits creusés dans la craie, et c'est ordinairement la profondeur de ces derniers qui nous renseigne sur la distance à laquelle doit se rencontrer la glaise, ainsi que sur son orientation, dans les localités où elle n'affleure pas.

Les puisatiers de nos pays, après avoir traversé l'argile à briques, puis la partie tendre de la craie à silex, s'arrêtent généralement sur cette couche inférieure de craie grise, que nous avons décrite dans *La Thiérache*, et dont la masse très-dure empâte de nombreux silex. Pour eux c'est la *roche;* ils la considèrent comme inattaquable, et se contentent du peu d'eau d'infiltration qui arrive alors dans leurs puits.

On trouverait le plus grand intérêt à stimuler l'énergie de ces ouvriers pour les engager à franchir cette fameuse roche, et atteindre enfin l'assise des marnes, où se trouve le véritable niveau aquifère; alors seulement on pourrait compter sur une alimentation abondante et régulière.

Voilà pour l'utilité naturelle des marnes. Leurs usages industriels sont peu nombreux : Les marnes calcaires sont employées en culture comme amendement; elles seraient sous ce rapport très-précieuses dans les terrains siliceux; mais chez nous, où les terres sont généralement fortes, les cultivateurs ne les emploient que lorsqu'ils n'ont pas la craie pure sous la main.

Digitized by Google

Quant aux glaises bleues, elles sont recherchées pour faire des revêtements imperméables dans les constructions hydrauliques, et on en fait surtout usage dans la briqueterie, pour la confection des carreaux, des tuiles et des drains.

Maintenant que nous avons décrit les propriétés utiles des terrains glaiseux, pour être équitable, nous devons aussi en signaler les inconvénients.

Les couches de marnes suivent le plus souvent les accidents du sol qui les supporte : on les trouve aussi bien sur le sommet des plateaux que sur les flancs, et même au fond des vallées. Or, il arrive que si la puissance en devient assez grande, il se forme, dans leur épaisseur, des assises séparées par des plans unis. Si ce phénomène a lieu sur une partie déclive, et qu'une source vienne à s'infiltrer entre les surfaces de jonction, l'assise supérieure glisse alors fatalement sur l'inférieure.

Malheur à l'architecte qui aurait la malencontreuse idée d'établir sur la couche supérieure une charge puissante telle qu'un remblai important, un bâtiment d'usine; il verrait presque infailliblement ses constructions, élevées à grands frais, rouler au fond de la vallée.

Nous avons tous été témoins d'un exemple grandiose de ces accidents dans les travaux du chemin de fer entrepris sur le terroir du Chaudron, où, pendant plus d'une année, les ingénieurs ont été aux prises avec des glissements, des éboulements et des boursouflements inimaginables, que des centaines de pilotis enfouis dans le sol, de puissants éperons en terre battue et en pierre n'ont pu entraver. Les terrains ne retrouvèrent leur équilibre que lorsqu'ils furent venus s'arc-bouter sur le flanc opposé du ravin.

M. Edouard Piette donne lecture d'une notice sur

TOMBEAU D'ENGUERRAND IV,

SEIGNEUR DE COUCY, MARLE, LA FÈRE, ETC.

En 1856, M. Stanislas Prioux, correspondant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France pour le département de l'Aisne, fut chargé par le ministre de l'instruction publique d'aller étudier à la bibliothèque Bodleienne d'Oxford les précieux dessins venant de la collection Gai-

Digitized by Google

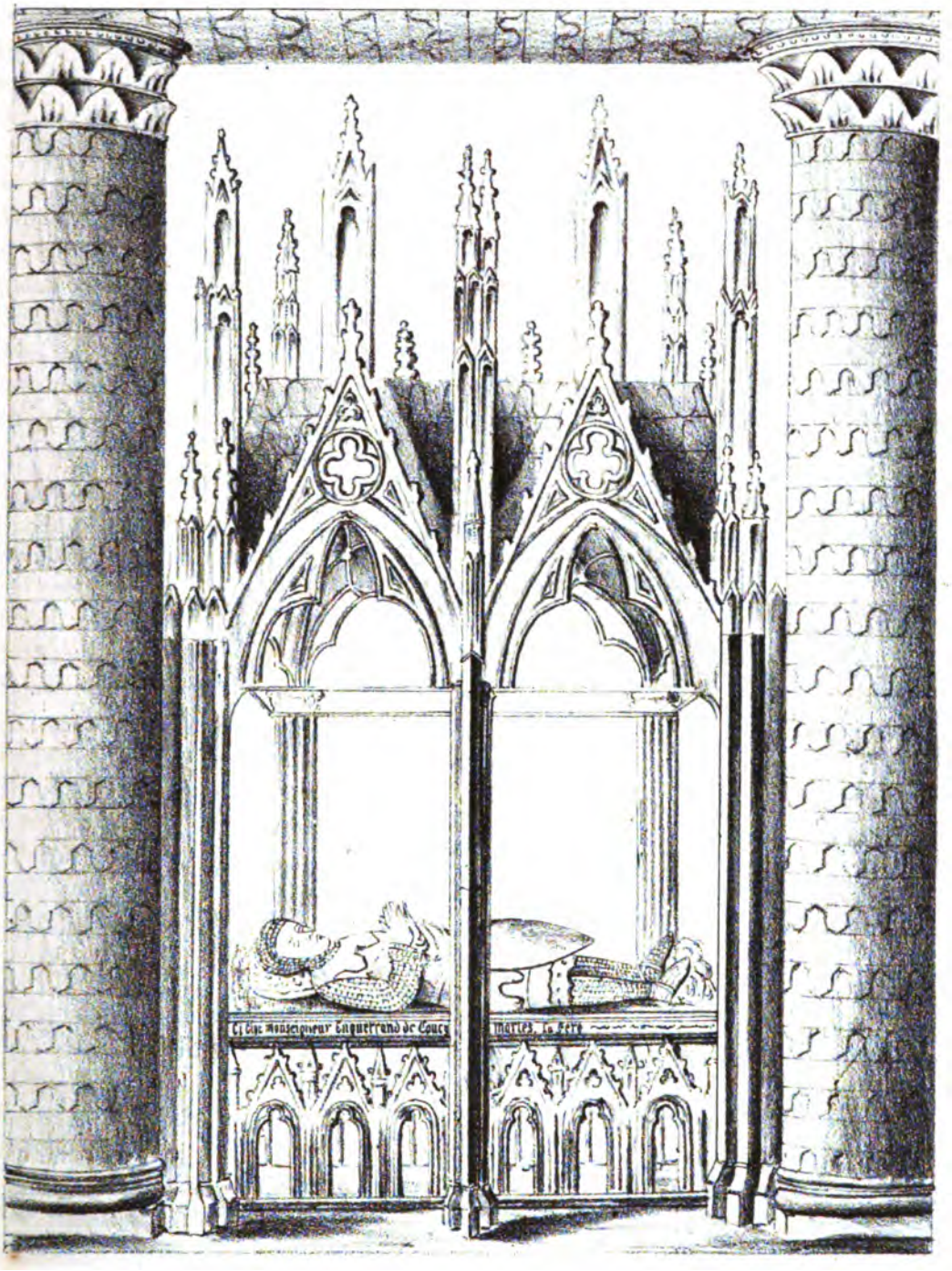

TOMBEAU DE PIERRE PEINT ENTRE DEUX PILIERS A GAUCHE DU GRAND AUTEL DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE LONGPONT

IL EST DE MONSEIGNEUR ENGUERRAND DE COUCY, OXFORD COLLECTION GAIGNIÈRES.

VALOIS ET SOISSONNAIS, Fº 91.

Digitized by Google

Digitized by Google

gnières qui furent dérobés, dit-on, vers la fin du dernier siècle, à la bibliothèque du roi de France et vendus en Angleterre. Il ne s'agissait de rien moins que de 16 grands volumes in-folio contenant environ trois mille copies (1), d'après les monuments funéraires élevés depuis le moyen âge à la mémoire de personnages français, monuments aujourd'hui détruits pour la plupart.

« Dans le volume consacré aux tombes des princes du sang, dit » M. Prioux, j'ai trouvé quatorze dessins des plus intéressants pour l'his- » toire locale ou générale de la France et dix-huit non moins importants » dans le volume des tombeaux et épitaphes des églises de l'Ile-de-France; » les autres volumes ne contiennent rien concernant le département de » l'Aisne. »

De ces trente-deux dessins, dont M. Prioux a rapporté les calques, quinze sont tirés de l'ancienne abbaye de Saint-Yved de Braine et ont servi à l'illustration de la monographie qu'il a publiée de ce monastère en 1859; quinze autres proviennent de l'ancienne abbaye de Longpont.

C'est à cette dernière série qu'appartient le dessin du splendide tombeau-catafalque dont nous allons nous occuper, et qui a été exactement reproduit par une habile artiste de notre département, Mademoiselle Watelet, pour la collection de M. Pichon (2).

Ce tombeau, tout en pierre, était placé dans l'église de l'abbaye de Longpont entre deux piliers à gauche du grand autel. L'épitaphe suivante, que Gaignières a également conservée, va nous faire connaître le nom du personnage à la mémoire duquel il était élevé :

Ci-gist monseigneur Enjourrant sires de Couci, Marles, La Fère, Montmirel, Tresmes, Condé en Brie, et vicomte de Meaux, qui trépassa l'an de grâce mil trois cens et unze. Proiés Dieu pour s'ame.

(1) Nous empruntons ce chiffre avec quelques autres détails à un récent travail de M. Henri de Laborde, intitulé *Le département des estampes à la bibliothèque nationale*. M. Prioux, dans le rapport qu'il présenta au ministre, au retour de sa mission, n'évalue ce dépôt qu'à quinze cents pièces.

(2) Il n'est plus besoin aujourd'hui d'aller à Oxford pour consulter ces curieux documents; depuis quelques années, des calques strictement fidèles sont venus réparer le préjudice subi, et remettre jusqu'à un certain point la Bibliothèque nationale en possession de son bien.

Digitized by Google

Enguerrand est représenté en costume guerrier du XIIIe siècle, couché sur le dos, les mains jointes dans l'attitude de la prière, la tête reposant sur un coussin et les pieds appuyés contre un animal dont la forme est indécise. La crédence où gît la statue, et qui sans doute surmontait la place de la sépulture, présente un socle orné d'arcatures ajourées. Au-dessus s'élève un dais ou catafalque soutenu par des colonnettes en faisceaux et couronné par d'élégants pinacles dont les aiguilles sont garnies de crochets.

Cet édicule et l'effigie elle-même étaient entièrement peints, les voûtes, d'azur avec étoiles d'or, et tous les profils, de tons variés dont on devine l'harmonieux effet. Il n'est pas jusqu'aux piliers entre lesquels était placé le monument qui n'aient eu aussi leur décoration : les fûts depuis la base jusqu'aux chapiteaux étaient tout blasonnés aux armes du défunt (de vair et de gueules). Il en était de même du linteau ou ciel qui s'aperçoit au-dessus du dais.

Comme on en peut juger par le *fac-simile* que nous avons sous les yeux, le dessin original doit rendre exactement l'ensemble du monument, mais il n'est pas d'une correction irréprochable quant aux détails : il accuse un peu de précipitation ainsi que la plupart des dessins de Gaignières, ou plutôt des copistes qu'il employait. On ne peut s'en étonner quand on sait à quel chiffre modique était fixée la rémunération d'un travail comme celui que représente ce *fac-simile* : *Cinq sous !* rien de plus. Nous trouvons cette curieuse révélation dans une série de prix acceptés d'avance par l'humble artiste qui s'engageait à livrer à Gaignières « des ouvrages bien » proprement et dûment faits :

» Les armes croquées à l'encre, 1 liard la pièce.

» Toutes les armes dessinées et enluminées et un carré à double trait » au-dessous, pour écrire, un sol la pièce.

» Toutes les tombes et épitaphes, *y compris les tombeaux coloriés*, cinq » sols la pièce; etc., etc. (1) ».

Au reste, Gaignières n'avait pas une fortune suffisante, nous apprend M. de Laborde, pour subvenir sans compter aux dépenses que lui imposaient ses goûts et ses studieuses entreprises; et l'on aurait assurément

(1) Bibl. nat. dép. des manuscrits : *Mélanges de Clairambault*, nº 436.

Digitized by Google

mauvaise grâce à critiquer certaines négligences de détail en présence des mémorables services rendus au pays par le célèbre collectionneur.

M. Viollet Le Duc, qui consacre quelques lignes au tombeau d'Enguerrand dans son *Dictionnaire d'Architecture*, tome IX, p. 50, dit sans hésiter qu'il datait de la fin du XIIIe siècle. C'est pour nous la preuve que son édification suivit de bien près la mort de ce personnage (1311), car il n'y a pas, on le conçoit, de différence appréciable entre la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe. Il convient d'ajouter que l'éminent archéologue n'avait pas connaissance de l'épitaphe; il trouvait cette date écrite en quelque sorte au front de l'édicule, de même qu'aux armoiries il reconnaissait un sire de Coucy, sans le désigner toutefois.

C'était Enguerrand IV; son identité ne peut être mise en doute, tous les auteurs sérieux étant d'accord avec l'inscription sur l'époque de sa mort et sur le lieu de sa sépulture. L'Alouëte seul, nous ne savons d'après quelles données, dit qu'il fut enterré à Foigny (*Traité des nobles*, p. 146). L'erreur est manifeste. Mais pourquoi, demandera-t-on, Longpont fut-il choisi pour sa sépulture de préférence à Foigny où gisaient déjà son père Enguerrand III et son aïeul Raoul Ier ? Les auteurs que nous suivons pour la rédaction de ces notes nous en fournissent la raison : c'est qu'à Longpont Enguerrand IV reposait auprès de Marie de Montmirel, sa mère, et du bienheureux Jean de Montmirel, son aïeul maternel, lequel, rapporte André Duchesne, « se rendit religieux en l'abbaye de Longpont, où il vécut si » pieusement, si austèrement qu'enfin il mérita d'être mis au nombre des » saints (*Hist. générale de la maison de Coucy*, p. 226). »

Enguerrand IV, comme on vient de le voir, était fils d'Enguerrand III, dit *le Grand*, et de Marie de Montmirel.

Vers 1248, il épousa Marguerite, fille d'Othon III, comte de Gueldres, et de Marguerite de Clèves.

Peu après, en 1250, il perdit son frère aîné, Raoul II, tué à la bataille de Mansourah (Basse-Egypte), et lui succéda dans ses seigneuries de Coucy, Marle, La Fère, etc.

Veuf de sa première femme en 1278, il se remaria en 1288 avec Jehanne, fille de Robert de Flandre et d'Yoland de Bourgogne, comtesse de Nevers.

Enguerrand IV mourut le 20 mars 1311, d'après l'épitaphe de son tombeau, et en grande vieillesse, suivant L'Alouëte, sans avoir eu d'enfants de

Digitized by Google

ses deux femmes, et laissant tous ses biens à Enguerrand et à Jean de Guines, ses neveux, fils d'Alix de Coucy, sa sœur, mariée à Arnold III, comte de Guines. Avec Enguerrand IV s'éteignait la postérité masculine de la branche aînée de la maison de Coucy.

Nous croyons devoir nous borner à ces détails généalogiques; il n'entre pas dans notre plan de refaire l'histoire de cet Enguerrand, ni même de nous arrêter sur le triste épisode des trois écoliers de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois qui furent pendus par ses ordres, sans forme de procès, en 1256, pour avoir été surpris chassant, ou plutôt jouant dans ses bois avec des arcs et des flèches (1); attentat comparable aux actes de cruauté de son trisaïeul Thomas de Marle, et que les historiens, depuis Guillaume de Nangis jusqu'à nos jours, ont cent fois raconté avec le procès qui s'en suivit.

Observons seulement qu'Enguerrand était alors, pour nous servir des expressions d'André Duchesne, *dans la fleur d'une bouillante jeunesse,* et que plus tard il se distingua par ses sentiments d'humanité et de piété. « On ne peut nier, écrit un autre historien de la maison de Coucy, qu'En-
» guerrand IV n'ait mérité le titre d'aumônier et de charitable envers les
» pauvres, et qu'il n'ait réparé, en quelque sorte, par de grandes largesses
» qu'il fit à diverses églises, ce qu'il avait pu commettre de barbare et de
» cruel dans sa jeunesse. Quantité de monastères se ressouviennent encore
» aujourd'hui de sa libéralité, et le mettent au nombre de leurs bienfai-
» teurs. Il donna par son testament une certaine somme d'argent aux lépro-
» series..... (Toussaint Duplessis, p. 72). » Les léproseries de La Fère, de Marle et de Vervins furent comprises dans ces dispositions chacune pour xx sous parisis de revenu annuel (2).

(1) « Jocantes et spatiantes..... arcubus et sagittis (Guillaume de Nangis. *Gesta sancti Ludovici*). »

(2) Quelle était la valeur de ces xx sous ? Il est généralement admis qu'à moins d'indication spéciale toutes les sommes portées en sous dans les actes du moyen âge doivent s'entendre du sou d'argent de 12 deniers. Au commencement du règne de Philippe-le-Bel, suivant le président Hiver (*Recherches sur les monnaies*, pages 28 et 30), le sou était à 23/24 de fin, à la taille de 58 au marc, représentant intrinsèquement, au titre actuel de notre monnaie, 89 centimes, soit pour les 20 sous 17 fr. 80 c. Mais à cela il faut ajouter la valeur ou puissance de l'argent comme moyen d'échange, relativement à nous, laquelle, d'après les calculs les plus modérés, serait neuf fois plus grande. Les vingt sous de rente légués par Enguerrand équivaudraient donc au moins à 160 fr. de notre monnaie actuelle.

Digitized by Google

On voit au Musée de Versailles un portrait d'Enguerrand de Coucy, *amiral de France en 1285*, portrait, qui par la date, ne peut se rapporter qu'à Enguerrand IV. Est-il ancien ou moderne ? Nous l'ignorons; dans le dernier cas, ce serait une œuvre de pure fantaisie; car l'auteur n'aurait eu pour modèle, que l'image bien insuffisante que nous a laissée Gaignières, d'après l'effigie du tombeau de Longpont.

Mais ce qui nous paraît particulièrement sujet à controverse, est le titre d'amiral de France donné à cet Enguerrand. Nous nous demandons sur quelle autorité s'est appuyée la direction du Musée de Versailles pour le lui conférer ? à coup sûr, ce n'est pas sur les historiens les plus autorisés de la maison de Coucy : André Duchesne, toujours si bien informé, n'en dit mot; Toussaint Duplessis dénonce L'Alouëte comme le promoteur de cette fausse donnée historique et la relève en ces termes : « On a dit (2) qu'En-
» guerrand IV fut pourvu par le roi Philippe-le-Hardi de la charge d'amiral
» de France ; cette faute se trouve perpétuée dans la nouvelle *Histoire de*
» *Paris* (Lobineau, tome Ier, p. 497), mais le père Anselme ne s'est pas si
» fort avancé. Il fait à la vérité mention d'un Enguerrand, amiral sous
» Philippe-le-Hardi; mais il n'a pas connu le surnom de cet Enguerrand
» et il n'a pas jugé à propos de le deviner. Le père Daniel, plus instruit,
» ce semble, l'appelle *Enguerrand de Bailleul*; et ainsi l'histoire de cet
» amiral ne regarde en aucune manière celle d'Enguerrand IV de Coucy
(*Hist. de la ville et des Seigneurs de Coucy*. Notes, p. 100). »

Il est présumable en effet que L'Alouëte et ceux qui l'ont copié ont confondu Enguerrand IV de Coucy avec Enguerrand, comte de Guines, son neveu et son héritier, qui fut après lui seigneur de Coucy et put aussi s'appeler Enguerrand de Bailleul, à cause de son mariage avec Chrétienne de Bailleul, fille de Thomas, seigneur de Bailleul en Vimeu. Enguerrand de Bailleul est connu comme homme de mer : il est placé en tête des amiraux de France par deux écrivains du XVIe siècle : Etienne Pasquier (*Recherches sur la France*) et Jean Le Féron, à qui l'on doit un *Catalogue des maréchaux, amiraux, etc.*, et que Lacroix du Maine appelle « l'un des plus
» diligents et des plus curieux hommes de France pour la recherche des
» maisons nobles et des armoiries. » Voici du reste ce que nous trouvons

(2) L'Alouëte, *Traité des nobles*, p. 141, 147, et après lui Jovet, *Histoire des seigneurs de Coucy*, p. 60.

Digitized by Google

dans le père Daniel touchant les services d'Enguerrand de Bailleul : il prend la croix à la seconde croisade de saint Louis (tome IV, p. 244); — en 1285, en qualité d'amiral, conduit une flotte en Catalogne (p. 330); — est fait prisonnier au port de Roses par Roger Doria, amiral d'Aragon (p. 334); tous événements que L'Alouëte met sous le nom d'Enguerrand de Coucy.

Cette confusion est d'autant plus étrange, qu'Enguerrand IV n'est cité, que nous sachions, dans aucune chronique comme ayant pris part aux expéditions d'Outre-mer et aux grandes guerres de son temps (1). Alors que « l'occident », suivant l'énergique expression d'un écrivain des croisades, « s'arrachait de ses fondements pour se précipiter sur l'Asie », non-seulement il résista à l'entraînement, mais il se fit relever par le pape, avec l'agrément du roi, de la pénitence canonique qui lui avait été imposée en expiation du meurtre des trois écoliers de Saint-Nicolas-aux-Bois, à savoir d'aller servir en Terre-Sainte, pendant un temps, avec un certain nombre de chevaliers à ses frais (André Duchesne, p. 376).

L'erreur de L'Alouëte nous paraît expliquée à la page 147 (verso) de son *Traité des nobles*, quand il dit en parlant de ce seigneur de Coucy que « l'histoire de Naples (?)... l'appelle l'amiral Enguerrand et d'autres le comte » de Coucy. » Du rapprochement de ces deux noms il aura conclu à l'identité de ce personnage avec Enguerrand IV, sans se rappeler que les sires de Coucy dédaignaient le titre de comte, ainsi qu'il vient de le constater lui-même quelques lignes plus haut (p. 138 verso) en expliquant leur fière devise :

Roi ne puis-je être ?
Duc ne veus être,
Ne comte aussi :
Mais grand seigneur de Couci.

En résumé, nous estimons que le titre d'amiral de France donné à Enguerrand IV est une erreur historique, et qu'il faut regarder comme apocryphe son portrait du Musée de Versailles, ainsi que la gravure publiée par Gavard, d'après le même portrait, dans l'ouvrage intitulé *Galeries historiques de Versailles*.

(1) L'Alouëte reconnaît lui-même que « les histoires ne font pas mention des exploits » de ce seigneur », mais il ajoute « qu'elles ne peuvent pas tout écrire et spécifier (*Traité des nobles*, p. 50). »

Digitized by Google

SÉANCE DU 1er AOUT 1873

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés membres correspondants :

MM. Fernand Le Proux, archiviste-paléographe, avocat à Saint-Quentin; — Léon Sohier, propriétaire à Paris; — Ernest Niay, ancien notaire à Sains.

M. Le Proux fait hommage à la Société d'une notice dont il est l'auteur et intitulée : *Fondation d'une chapelle de Notre-Dame en 1468 à Compiègne par le roi Louis XI*. Cette brochure a été tirée à cent exemplaires numérotés; l'exemplaire offert porte le numéro 76.

M. De La Tour dépose sur le bureau deux épreuves photographiques de la statuette qui fait partie de son cabinet, et dont il a été question dans la séance du 7 mars dernier. Ces épreuves sont dues à l'obligeance de M. Dollé, de Laon, qui en a conservé le cliché, à la propriété duquel M. De La Tour déclare renoncer en faveur de la Société.

Des remerciements sont votés à MM. Le Proux, De La Tour et Dollé.

M. Mennesson donne lecture de Lettres de rémission délivrées par Louis XIV à un habitant d'Hirson.

Cette pièce, dit-il, offre un certain intérêt en ce qu'elle nous montre que suivant l'ancien droit monarchique le droit de grâce était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. En effet, sous l'empire de la législation actuelle, le droit de grâce consiste seulement dans la remise ou la commutation d'une peine prononcée juridiquement, tandis qu'autrefois le souverain pouvait dans certains cas, comme nous allons le voir, dessaisir la justice de toute action et substituer sa puissance royale au pouvoir judiciaire en rendant, lui-même, ce que nos codes appellent une ordonnance de non-lieu.

Voici le texte desdites lettres :

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut.

Nous avons reçu l'humble suplication de Nicolas Telinge, pauvre garçon

Digitized by Google

âgé d'environ vingt-six ans, garde-bois en la grurie (1) d'Hirson, au duché de Guise, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, contenant que le vingt-sept aoust dernier le supliant, revenant sur le soir de la garde des bois avec son fusil, et passant par le lieu où l'on jouoit à la longue paulme, il fut invité par les joueurs de boire avec eux sa part de la perte du vin en l'hôtellerie de l'Épée Royalle, où il demeura jusqu'à onze heures du soir avec Pierre Gattelet, forgeron, et François Dubois, cy-devant soldat cavalier et depuis congédié des gardes de notre corps, fils de deffunt Antoine Dubois, maréchal audit lieu d'Hirson; et étant tous trois sortis pour se retirer chacun chez eux, le supliant et ledit Dubois prirent le même chemin, et en marchant ensemble ledit Dubois, homme querelleur et qui avoit le vin très-mauvais ainsy qu'il est nottoire dans le pays, menant d'ailleurs une vie fainéante et inutille dans ledit lieu d'Hirson, ne faisant que chasser et pescher, fit fort mal à propos dans le chemin une querelle au supliant sur ce qu'il devoit au frère dudit Dubois le prix d'un fusil et en vouloit avoir l'argent, à quoy le supliant résista tant parce qu'il ne devoit pas tout ce que ledit Dubois demandoit que parce que le supliant ne vouloit pas payer deux fois. Sur quoy ledit Dubois qui n'avoit pas alors d'épée, quitta un moment et alla prendre son épée chez luy et revint aussytost sur ses pas l'épée nue à la main sur le supliant qu'il frapa à grands coups de ladite épée sur la teste, sur le visage et sur plusieurs autres partyes de son corps dont le supliant fut grièvement blessé, et ledit Dubois étoit prest de percer le supliant si ledit Gattelet ne les eût séparés et osta l'épée audit Dubois et dit au supliant de s'en retourner. Mais ledit Dubois étant animé contre le supliant et voulant ravoir son épée dit audit Gattelet : Rends-moy mon épée. A quoy ledit Gattelet répondit : Si vous ne me voulez rien faire je vous la rendray. Ce qu'il fit honnestement et lui remit dans son foureau en présence de la sœur dudit Dubois qui après s'en retourna du costé de la place dudit liéu, et ledit Gattelet raconta à ladite Dubois le différend de son frère ledit Dubois avec le su-

(1) Gruerie (de *gru* vieille expression qui désignait non-seulement tout fruit de forêts, mais indistinctement toute sorte de fruits) signifiait le droit de justice immédiate que le roi avait sur certains bois et qui consistait en amendes, confiscations, et redevances sur les ventes de bois. (MERLIN, *Rép. de juris.*)

Mais la gruerie d'Hirson n'était plus royale à la fin du XVIIe siècle; elle appartenait alors au prince de Condé et à la duchesse de Nevers, comme héritiers de Mlle de Guise.

Digitized by Google

pliant et dit que si on avoit voulu faire du mal à son frère qu'on en auroit pas tant souffert de luy et qu'on l'avoit excusé. Mais ledit Dubois revint aussytost sur ses pas et ayant entendu qu'on parloit de luy se mit dans une furie et emportement ayant l'épée nue à la main disant audit Gattelet : Quand vous seriez une douzaine, vous ne me feriez pas peur; je veux te tuer et j'auray ta vie. Il voulut en effet pointer ledit Gattelet qui n'avoit eu aucun démeslé avec luy et qui n'avoit d'autres armes que son battoir de longue paulme se sauva dans la maison même dudit Dubois et ferma la porte sur luy contre laquelle ledit Dubois irrité, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, pointoit avec son épée voulant l'enfoncer et ledit Dubois s'étant retourné comme un furieux vers le supliant dit : Ah ! b..... c'est toy que je cherche. Et voulut percer le supliant qui pour sauver sa vie para dans l'obscurité de la nuit avec son fusil les coups que ledit Dubois luy portoit, et dans les différens mouvemens et agitations ledit fusil qui n'étoit chargé que de manière de dragées pour tirer du gibier auroit malheureusement tiré et ledit Dubois qui en fut atteint s'écria : Ah ! je suis mort. Dont le supliant tout épouvanté s'enfuit et auroit apris depuis que ledit Dubois s'étoit trouvé blessé à la mamelle droite et étoit mort peu de temps après au très-grand regret et déplaisir du supliant qui n'a commis ce malheur que dans une légitime deffense de sa vie contre un yvre furieux qui le vouloit percer de son épée, duquel fait il auroit été informé et décrété par les juges et officiers de la prévosté dudit lieu d'Hirson contre le supliant qui auroit été obligé de s'absenter du pays et quoyque le fait soit ainsy arrivé par la faute et aggression dudit deffunt qui a donné lieu à son malheur par ses emportemens furieux, étant un querelleur et homme vitieux ayant commis plusieurs actions mauvaises comme d'avoir tiré il y a deux ans des coups de pistolets dans des fenêtres dont les balles percèrent un berceau dans lequel étoit un enfant, et l'hyver passé avoir voulu percer de son épée le nommé Dodigny dans la maison du procureur fiscal et cassa même les vitres, et le sieur Forestier avocat, faisant les fonctions de Procureur du Roy de Ribemont desquels faits il fut dressé procès-verbaux, mais c'étoit un garnement qui se mocquoit de la justice menant une vie libertine et fainéante. Néantmoins le supliant dont la vie est d'ailleurs exempte de tous blâmes et reproches craignant la rigueur de justice a recours à notre clémence et nous a très-humblement fait suplier luy vouloir accorder nos lettres de grâce, pardon et rémission sur ce nécessaires. A

Digitized by Google

ces causes, voulant préférer miséricorde à la sévérité des loix, de notre grâce spécialle, pleine puissance et autorité royalle nous avons, audit Nicolas Telinge, quitté pardonné et remis, quittons pardonnons et remettons par ces présentes signées de notre main le fait et cas tel qu'il est cy-dessus exposé avec toutes peines, amendes et offenses corporelles, civilles et criminelles qu'il pourroit pour raison de ce avoir encourues envers nous et justice, mettons à néant tous décrets, deffauts, contumaces, sentences, jugemens et arrests qui pourroient s'en être ensuivis, le remettons et restituons en sa bonne renommée et en ses biens non d'ailleurs confisquez, satisfaction préalablement faite à partye civile si fait n'a été et s'il y échoit imposons sur ce silence perpétuel à notre procureur général, ses substituts présens et à venir et à tous autres. Sy donnons en mandement à notre bailly de Vermandois ou son lieutenant criminel et gens tenans le bail lage et siége royal à Ribemont dans le ressort duquel le fait et cas cy-dessus est arrivé que ces présentes il ayent à enthériner et de leur contenu faire jouir et user le supliant pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens contraires, à la charge de vous représenter ces présentes dans le temps de trois mois à peine d'être déchu de l'effet d'ycelles. Car tel est notre plaisir et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Marly au mois d'octobre l'an de grâce mil sept cent quatorze et de notre règne le soixante-douze.

LOUIS.

Ces lettres sont écrites sur un parchemin qui n'a pas moins de 72 centimètres de largeur.

Le sceau royal et le contre-seing qui devait se trouver au-dessous de la signature de Louis XIV ont disparu avec la bande de parchemin qui paraît avoir été enlevée au bas de la pièce.

C'est à M. Losset, membre correspondant de la Société, que nous devons la communication de ces lettres de rémission.

M. Mennesson fait ensuite passer sous les yeux de la Société un croquis de la configuration de la Thiérache, tiré d'une carte intitulée *Gouvernement général de Picardie et Artois*, qui figure dans l'*Atlas universel* de Robert de Vaugondy, 1757.

Digitized by Google

D'après cette carte, les limites de la Thiérache étaient, au nord, les mêmes que les limites actuelles du département, moins Fesmy et Le Sart qui appartenaient alors au Cambrésis; au nord-ouest, la ligne séparative, faisant pointe, rattachait Honnechy à la Thiérache; puis cette ligne descendant, à l'ouest, au-delà du cours de l'Oise, laissait au Vermandois Bohain, Fresnoy-le-Grand, Moy; et à l'Ile-de-France, Chauny. Au midi, la Thiérache était bornée par les communes de Septvaux, Lizy, Bucy-lès-Cerny, Chalandry, Froidmont, N.-D. de Liesse, Sissonne et Nizy-le-Comte. A l'est, elle avait, comme au nord, les mêmes limites que celles du département, en laissant toutefois Noircourt, Rozoy, Brunehamel, et prenant Rumigny qui appartient aujourd'hui aux Ardennes.

On sait combien les limites de la Thiérache ont toujours été changeantes et indécises (voir *La Thiérache* de 1849, pages IX et X); aussi la carte de Robert de Vaugondy n'est-elle présentée à la Société que comme un document d'une certaine autorité sans doute, mais dont les données restent susceptibles d'être modifiées par des recherches ultérieures.

M. Etienne Pichon, présent à la séance, remercie la Société des témoignagnes de sympathie qui lui ont été adressés au cours de la précédente séance. Puis il lit des notes sur quelques monuments iconographiques de Guise, et communique d'intéressants dessins des pierres tombales qu'il décrit dans ses notes.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1873

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

A l'ouverture de la séance, M. Toussaint dépose sur le bureau un beau fragment de défense d'*Elephas primigenius* offert à la Société par M. Hénin, maire de Tupigny. Cette défense a été trouvée en perçant la route n° 78 de Guise à Bussigny, dans un terrain sablonneux rempli de gravier, à la profondeur de cinq mètres.

Digitized by Google

Des remerciements sont votés à M. le maire de Tupigny.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de l'Aisne ainsi conçue :

« A M. le président de la Société archéologique de Vervins.

» Monsieur, la Commission des Monuments historiques instituée au mi-
» nistère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'occupe en ce mo-
» ment de réunir tous les documents nécessaires pour dresser une liste
» définitive de classement des édifices dont la conservation présente un
» véritable intérêt au point de vue de l'art.

» J'ai l'honneur de vous donner une liste complète des édifices du dé-
» partement de l'Aisne classés provisoirement à titre de monuments histo-
» riques.

» Je vous serais obligé, Monsieur, de vouloir bien me signaler ceux des
» monuments situés dans le département qui vous paraîtraient susceptibles
» d'être classés bien qu'ils ne figurent pas sur la liste ci-jointe. »

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE CLASSÉS PROVISOIREMENT.

Arrondissement de Laon.

Église Notre-Dame de Laon; — Église Saint-Martin de Laon; — Chapelle des Templiers, à Laon; — Palais de Justice de Laon (ancien évêché); — Porte de Soissons, à Laon; — Église Saint-Julien de Royaucourt; — Grange de l'abbaye de Vauclerc; — Église de Nouvion-le-Vineux; — Église de Marle.

Arrondissement de Château-Thierry.

Église de Mézy-Moulins; — Église d'Essômes; — Château de Fère-en-Tardenois; — Château de la Ferté-Milon.

Arrondissement de Saint-Quentin.

Collégiale de Saint-Quentin; — Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin; — Camp romain permanent de Vermand; — Baptistère de Vermand.

Digitized by Google

Arrondissement de Soissons.

Cathédrale de Soissons; — Crypte de l'abbaye de Saint-Médard, à Soissons; — Restes de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons; — Abbaye Notre-Dame, à Soissons; — Chapelle Saint-Pierre-au-Parvis, à Soissons; — Théâtre romain dans le séminaire, à Soissons; — Église Saint-Yves, à Braisne.

Arrondissement de Vervins.

Bas-relief du tympan du portail de l'église d'Aubenton; — Chœur de l'église Saint-Michel-en-Thiérache, près Hirson; — Église d'Esquehéries; — Église de Lavaqueresse.

M. le président propose de comprendre dans la liste des monuments historiques de l'arrondissement de Vervins le Camp de Maquenoise situé sur la frontière belge, et sur lequel il a dès longtemps attiré l'attention des archéologues par un rapport adressé à la Commission des Antiquités du département de l'Aisne en 1841, et inséré dans le recueil de *La Thiérache* de 1865, page 95.

Cette proposition est adoptée, et M. le président est chargé de la transmettre à M. le Préfet.

M. le docteur Penant reprend, en ces termes, la lecture de sa notice sur *Les hôpitaux de la Thiérache* (1) :

L'HÔTEL-DIEU DE GUISE

En cherchant à définir les maisons de refuge appelées *maisons-Dieu* et plus tard *hôtels-Dieu,* je disais, en commençant cette lecture, que ces établissements étaient ordinairement fondés, dotés, entretenus par les seigneurs. L'historique de l'hôtel-Dieu de Guise va nous en fournir un exemple bien remarquable, car à chaque instant nous retrouverons les noms des puissantes familles qui se sont succédé dans la possession de la ville et de la seigneurie de Guise.

On doit citer d'abord les seigneurs de la maison de Chatillon, et parmi eux Jean de Chatillon, qui vivait au temps de Thomas de Marle, et Jeanne

(1) Voir séance du 6 juin 1873.

Digitized by Google

de Chatillon sa sœur. Celle-ci mariée avec Pierre de France, fils de saint Louis, restée veuve à la fleur de l'âge, passa le reste de ses jours dans la piété, et laissa en mourant (1291) de quoi bâtir un hôpital, reportant en outre sur cette fondation les sommes dont l'emploi pourrait être contesté. Mais, dit l'abbé Pécheur, dans son *Histoire de Guise,* « sans vouloir en-
» lever à Jeanne de Chatillon un honneur qu'on lui a toujours attribué, on
» doit constater qu'il y avait à Guise avant 1197 un établissement de bien-
» faisance sous le nom d'*hôpital*, et par conséquent la dame de Guise ne
» serait que la seconde fondatrice de cette maison. D'après les titres de
» fondation, l'hôpital fondé ou restauré par Jeanne de Chatillon était bâti
» près de l'église Saint-Pierre. »

Guise avait en même temps une maladrerie, car on lit dans le testament de Jeanne de Chatillon cité en entier dans l'*Histoire de Guise :* « Item à la
» maladrerie de Guise XV livres. » Hugues de Chatillon, son successeur, laissa à la maison-Dieu de Guise C sous, et à Saint-Ladre (maladrerie de Saint-Lazare) LX sols (1303). La maladrerie de Guise disparut vers cette époque (1311) en même temps que les béguins et béguines qui la desservaient; elle était située dans le faubourg Saint-Lazare qui prit son nom de l'église de la maladrerie dédiée à saint Lazare ou saint Ladre. Les bâtiments de cet établissement, que l'on croit antérieurs à 1256, ne disparurent entièrement que dans le XVIIe siècle.

L'hôtel-Dieu de Guise devait avoir une troisième fondatrice, Marie de Guise. Cette princesse, qui se distinguait par sa piété, sa bienfaisance et ses hautes qualités, fonda définitivement, en 1680, l'hôpital de Guise qui remplaça celui qui avait été établi au XIIIe siècle par Jeanne de Chatillon; il fut alors destiné à recevoir les pauvres malades tant de la ville que du duché, les militaires de la garnison, et les étrangers passants qui tombaient malades. Les anciens bâtiments furent abandonnés et le nouvel établissement s'éleva sur l'emplacement de la ferme de *la Grosse-Tête*, du domaine du duché, au faubourg de Flandre. Mademoiselle de Guise porta à 32 le nombre des lits qui n'était dans le vieil hôpital que de 12. Il y en eut 20 pour les hommes et 12 pour les femmes, distribués en deux salles terminées par une chapelle. Le duc Louis Henri de Bourbon ajouta aux revenus de cet établissement, en lui donnant des actions sur la Compagnie des Indes, et en faisant faire pour les malades des robes de chambre à sa livrée.

Digitized by Google

Je dois à la complaisance de madame la Supérieure de l'hôpital de Guise d'avoir pu prendre connaissance de l'acte de donation de Marie de Lorraine, daté du 27 septembre 1680. Ce document remarquable établit non-seulement les titres de propriété du nouvel hôpital, mais il peut être considéré comme un véritable règlement pour la maison qu'on venait de fonder; tout y est prévu tant pour la distribution des bâtiments que pour l'organisation du service. Je ne sais si la règle de Marie de Guise est encore suivie à l'hôtel-Dieu, mais les règlements nouveaux qui ont pu la remplacer ne peuvent être ni plus complets, ni mieux appropriés à leur destination. Je crois devoir citer ici quelques paragraphes de ce document important divisé en 67 articles, en réproduisant scrupuleusement l'orthographe du temps :

MARIE DE LORAINE, Duchesse de Guise et de Joyeuse, Pair de France, Princesse de Joinville, Sénéchalle héréditaire de Champagne, à tous présent et à venir, salut :

L'hopital de nôtre ville de Guise fondé de nos prédécesseur les Seigneurs et Duc de Guise ne se trouvant pas suffisamment dotté pour procurer aux pauvres tous les soulagements dont ils ont besoing eu égard au grand nombre de malades quy y affluent journellement soit de la ville soit du duché et des étrangers passans, nous avons résolu d'en augmenter le revenus et de pourvoir à l'administration du dit hospital en sorte que cette œuvres sy sainte et sy nécessaire que nous considérons comme le monument de la piété de nos prédécesseurs puisse se maintenir avec sollidité, espérant par l'augmentation que nous y voulons faire attirer la bénédiction du Ciel sur nostre personne et voulant concourir en quelque chose aux pieuses et loüable intentions de feu Monsieur le Duc de Guise, notre frère, quy sont de nôtre connaissance particulière dont il a donné quelque marques imparfaites, du fruit desquelles nous n'avons pas voulu le priver. A ces causes après avoir vue les anciens titres comptes et autres pièces concernant l'état et le revenus du dit hospital et pris sur ce l'advis de nostre Conseil nous avons par ces présentes donné entre vif et délaissé à perpétuité au dit hospital par augmentation de dot la maison appelée la Grosse teste ou court de Vuassigny soitué dans le fauxbourg de Guise du costé de Landrecyes avec tous les bâtiment nouveaux que nous y avons fait faire depuis peu, ensemble touttes les terres et héritages, vente et surcens quy en dé-

Digitized by Google

pendent, dont il a été fait bail au nommé Baligant moyennant la somme de *quatre cens quatre vingt trois* livres en argeant ... Outre l'ancien revenus du dit hospital et les bastiments et héritages ainsy donné, nous avons encore fait don entre vif au dit hospital de la somme de *quatorze cent soixante dix livres de rente* annuelle et perpétuelle à prendre par assignat limitatif sur les revenus de notre duché de Guise..... La ditte maison de la Grosse tête ou court de Wuassigny en l'estat qu'elle est, et en la manière que nous avons fait disposer les bastiments pour y transférer le dit hospital du lieu où il estait dans la ville près l'église paroissial demeurera avec ses apartenances et dépendances comme elle est en fief mouvant de nous et de nostre duché et l'hospital la tiendra avec la ditte rente de quatorze cens soixante dix livres à titre de franche aumosne et à cette fin sy besoin est nous en obtiendront la mortissement du Roy.

Les meubles, lits et autres choses quy étaient dans l'ancienne maison du dit hospital et ceux que nous y avons donné demeureront pour lusage du dit hospital.

Le tout aux charges, clauses, et conditions contenus aux articles suivant quy seront inviolablement gardés et observé :

Article 1. — Premièrement voulons que le dit hospital soit gouverné et administré par le bailly de nostre duché de Guise, le lieutenant, notre procureur fiscal, les mayeurs, lieutenant et eschevins et par nôtre agent ou receveur du dit duché ensemble par deux notables bourgeois de nôtre ville de Guise avec un receveur et un greffier.

Article 4. — Voulons aussi que les administrateurs et le receveur ny le greffier ne puissent prétendre aucuns salaires ny vacations pour quelque causes que se soit, mais sera le tout fait gratuitement pour l'honneur de Dieu et le bien des pauvres à l'exception du débourcé dont le greffier et le receveur seront remboursés.

Article 5. — Seront tenus les administrateurs de s'assembler tous les dimanches de chacunne semaine à quatre heures de relevé au bureau de l'hospital quy se tiendra en une chambre quy sera destinée à cette effet où assisteront le receveur et le greffier.

Article 11. — La chapelle sera disposé de telle sorte qu'elle ait une ouverture dans la salle des malades en sorte que les malades puissent de leurs lits assister à la Sainte Messe.

Article 14. — Poura le chapelain assister au bureau quand il aura quel-

Digitized by Google

que chose à proposer ou qu'il en sera requis sans qu'il ayt voix délibérative et sans qu'il puisse s'entremettre dans l'administration temporelle qu'autant que les administrateurs le trouveront nécessaire.

Article 16. — Les pauvres servis par 4 ou 6 Filles de la Charité quy seront prises par nos ordres de la communauté de Saint-Lazare.....

Article 17. — Les filles ne quitteront jamais touttes ensembles la salle des malades, ou il en restera toujours du moins une pour les assistés.

Article 19. — Elles feront les lits des malades deux fois le jour, sy l'état de leurs maladie le permet, et auront soin de secouer une fois le mois les couvertures des lits dans la cour.

Article 22. — Elles balayeront et nettoyeront la salle une fois chaque jour, entretiendront le tout dans une grande propreté que faire se pourra et y bruleront même des parfums pour purifier l'air.

Article 24. — Lorsque le médecin visitera les malades une des filles assistera pour recevoir de luy l'ordre et le régime prescrit aux malades.

Article 31. — Il y aura un médecin et un apoticaire avec un chirugien; le médecin et le chirugien visiteront tous le jours deux fois les malades et auront chacun des gages et l'apoticaire sera payé de ses fournitures sy mieux n'aime le dit médecin et chirugien le faire gratuitement ou quils en soient récompencé par quelque privilége.

Article 32. — Les habitants de la ville et fauxbourg de Guise et ceux du duché seront préféré à tous autres pour estre reçu à l'hôpital.

Article 33. — Les pauvres de la ville et du duché quy ne voudront se faire porter à l'hôpital pouront y envoyer quérir des drogues et remèdes quy leur seront deslivrés gratuitement par l'ordre du bureau en connaissance de cause et sur le certificat du curé des lieux.

Article 37. — L'on donnera aux malades quy sera reçu une chemise blanche et un bonnet sy c'est un homme; il sera mis dans un lit net et dans des draps blancs de lescive et on mettera auprès de son lit une table, des pantouffles, une écuelle, un pot à boire, un pot de chambre et une chaise percé.

Article 43. — L'on donnera pour la nourriture aux malades du potage de viande, herbes, orge, trois fois le jour, cinq onces de viande divisé en deux repas, ou un œuf ou des pruneaux ou des pommes cuites, au lieu de 2 onces 1/2 de viande, un pain et du vin trempé selon que les médecin

Digitized by Google

l'ordonnera, et aux plus malades des bouillons de viandes clairs à plusieurs heures du jour et de la nuit avec quelque œufs frais si le médecin l'ordonne.

Article 48. — Tous les premiers dimanches de chacun mois, à l'issue des vespres en présence du curé sera fait élection de trois femmes qui auront soins pendant ce mois de visiter l'hopital, ayder à servire les pauvres et l'une d'elles sera choisie pour faire la queste pour les pauvres chacun jour de dimanche pendant la messe paroissialles et mettra ce quelle recevra entre les mains du receveur quy en tiendra registre.

Article 52. — Les revenus de l'hôpital tant ordinaires qu'extraordinaires ne pourront être employé que pour les pauvres et aux réparations nécessaires par ordonnance du bureau et par les mains du receveur, sans que l'on puisse en employer aucunne chose ny pour ornement ou réparation de l'église paroissialles ny pour dettes ou affaires de la communauté des habitants ny pour quelque causes que ce soit autre que pour l'hôpital à peine d'en répondre par les administrateurs en leurs propres et privés noms solidairement.....

Et seront ces présentes leües publié registrées au greffe du baillage de Guise et bureau de l'hopital et affiché partout ou besoing sera à ce que personne n'en prétendre cause d'ygnorance.

Faist et arresté à Paris en nostre Conseil le vingt sept septembre seize cent quatre vingt.

Signé : MARIE DE LORRAINE,
Duchesse de Guise.

Sur la demande de Mademoiselle de Guise, le supérieur des sœurs de Saint-Vincent de Paul accorda, pour diriger la maison et soigner les malades, trois filles de sa compagnie qui devaient être nourries aux frais de l'établissement, et avoir pour leur entretien 36 livres chacune; le nombre des religieuses fut porté plus tard à sept. Les religieuses de Guise conservent avec grand soin la lettre autographe suivante, espèce de passeport, dont étaient munies les premières sœurs qui furent envoyées à Guise :

« Edme Jolly, supérieur général de la congrégation de la mission et de
» la compagnie des Filles de la Charité, à nos chères filles en Jésus-Christ,
» notre sauveur, les sœurs Geneviefve Gaultier, Catherine Léger et Ju-

Digitized by Google

» lienne Doyen, filles de ladite compagnie, salut en notre seigneur.

» Son Altesse Mademoiselle de Guise nous ayant fait l'honneur de nous » demander des filles de vostre compagnie pour les establir en sa ville de » Guise, pour le soulagement des malades, nous désirons satisfaire aux » saintes intentions de Son Altesse; vous mandons de vous transporter en » ladite ville pour y recevoir ses ordres et pour y travailler sous le bon » plaisir de Monseigneur le Cardinal d'Estrée, Evesque de Laon, selon » vostre institut et conformément à vos règles. C'est pourquoi nous sup- » plions très-humblement messieurs les curés et autres supérieurs des » églises par où vous passerez, de vous permettre de recevoir les sacre- » ments dont vous aurez besoin comme estant personnes de bonne vie et » mœurs. En foi de quoi nous avons signé la présente de notre main et » fait sceller de notre sceau ordinaire en la maison de Saint-Lazare.

» A Paris, le 22 août 1676.

» EDME JOLLY. »

L'hôtel-Dieu de Marie de Lorraine est encore, quant aux dispositions générales, tel que nous le trouvons aujourd'hui. Situé à l'entrée du faubourg de Landrecies, dans le voisinage de la rivière d'Oise, il se compose d'un corps de bâtiment principal, avec façade en pierre de taille, d'où partent perpendiculairement deux ailes qui circonscrivent une cour servant de promenoir pour les malades, le tout terminé par un vaste jardin qui isole entièrement l'établissement. Le bâtiment formant façade contient : un vestibule ouvrant, à droite, sur la chapelle; à gauche, le logement des religieuses, les cuisines; la salle d'administration au premier. On voit sur les murs de cette salle, dont l'ornementation ancienne doit dater de la fondation de l'établissement, un portrait de Marie de Lorraine. La chapelle qui communique, ainsi que l'avait voulu la fondatrice, avec les salles principales est vaste, assez ornée; on y remarque les tombeaux des deux premières supérieures de la maison, Geneviefve Gaultier et Louise Patureau, décédées : la première en 1736, la seconde en 1738, ainsi que l'indiquent les plaques de marbre qui recouvrent leur caveau (1); et un grand tableau

(1) « Dans cette chapelle reposent les corps de sœur Louise Patureau, supérieure de » l'hôpital, décédée le 29 octobre 1736, et de sœur Marianne de Mainvier, Fille de la » Charité, décédée dans cette maison. »

« Dans cette chapelle reposent les corps de Sr Geneviève Gaultier, 1ere supérieure

Digitized by Google

représentant la Vierge, donné en 1830 par le prince de Condé, et signé A. Debacq. Le bâtiment qui forme l'aile droite est consacré aux malades; il contenait primitivement deux salles, une au rez-de-chaussée pour les hommes, de 20 lits, l'autre, au premier, de 12 lits, destinée aux femmes. L'aile gauche est réservée pour le logement de la communauté.

On s'aperçut bientôt de la nécessité de donner plus d'extension à ces deux bâtiments. Nous voyons, en effet, qu'en 1718 et 1719 « on reconnaît » qu'il est nécessaire de faire construire une salle pour retirer les femmes » malades, à la suite de celle des hommes. Au moyen de quoy la salle des » femmes se trouverait en bas, le service des sœurs pour les soulager et » leur porter leur nécessité serait plus aisé, et les convalescentes auraient » plus de facilité pour pouvoir prendre l'air, ce qu'elles ne peuvent faire » pour la difficulté de descendre de la salle à présent destinée pour les » femmes malades. La salle des femmes serait de même largeur et pro- » fondeur de celle des hommes. » C'est pourquoi il fut décidé que « la » sœur Louise Patureau, supérieure, se rendrait en la ville de Paris auprès » de son altesse sérénissime madame la princesse pour la supplier, au nom » des pauvres du duché de Guise, de vouloir bien lui accorder les bois né- » cessaires pour la construction d'une salle pour les femmes malades, » pourquoy il sera fourni à ladite sœur la somme nécessaire pour la dé- » pence de son voiage.

» En 1727, on allonge de même le bâtiment des sœurs pour faire une » *apothicairie*, et en 1747, on décide la construction d'une horloge dans le » clocher de la chapelle avec exhaussement d'y celui. »

Le service médical était confié à un médecin et à un chirurgien parmi lesquels on remarque les noms de : Dersu père, remplacé par son fils en 1725; Jean de Labeyrie, chirurgien, et son fils Ignace de Labeyrie qui le remplace en 1742; de Vandermonde, nommé par lettres patentes du 17 novembre 1750. Ce médecin eut à combattre une épidémie de fièvre grave qui sévit à Guise en juin et juillet 1749; il en donna la description dans le *Journal de médecine*, de la rédaction duquel il était chargé avec Roux, médecin de la Faculté de Paris. Les médecins étaient alors choisis et nommés par les seigneurs de Guise, comme le prouve le titre suivant ainsi conçu :

» de l'hospice de Guise, et de Madeleine Cuiry, dame de Brandouzy, décédée dans cette » maison le 9 mai 1738. »

Digitized by Google

« Brevet de médecin ordinaire de l'hôtel-Dieu pour le sieur de Vander-
» monde, donné par Charles de Bourbon, comte de Charolais, 17 novembre
» 1750. Sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de la personne de
» Bertrand Vandermonde, médecin de la Faculté de Reims, et de ses
» bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, ca-
» pacité, expérience et bonne diligence, nous l'avons choisi, nommé et
» établi, et, par ces présentes, nommons et établissons médecin ordinaire
» dudit hôtel-Dieu, pour par lui faire le service et fonctions de son mi-
» nistère, privativement à tous autres, suivant et conformément aux
» règles, etc., etc..... » Il est à croire que les titulaires actuels de l'hôpital de Guise n'ont pas été gratifiés de nomination libellée en aussi bonne forme !

On peut encore citer Xavier Deruez, qui mourut le 13 ventôse an VIII; puis la nomination de Jean Baptiste Baroux, en date du 1er thermidor an XII; il était chargé des salles de médecine, en même temps que Alexis Xavier Deruez dirigeait le service de chirurgie; les deux médecins avaient alors l'un 50 fr. et l'autre 36 fr. de traitement; en l'an IX on leur avait accordé une indemnité de 60 fr. pour soins donnés aux militaires. Le vénérable M. Deruez resta chargé du service chirurgical jusqu'à l'époque de sa mort, en 1840; il avait eu successivement pour collègues dans les salles de médecine M. M. Baroux et Duchassin. Depuis 1812, le médecin avait 200 fr. de traitement, et le chirurgien, 150 fr. En 1840, M. le docteur Dollez fut nommé seul titulaire, et c'est encore lui qui dirige aujourd'hui avec une activité toute juvénile cet important service. Il eut successivement pour adjoints M. Chérubin d'abord, et maintenant, son fils M. Charles Dollez, membre correspondant de notre Société, qui a bien voulu m'aider à compulser les matériaux nécessaires à la rédaction de ce travail.

Pendant la période de la révolution et de l'empire, l'hôpital de Guise, qui était passé sous la direction d'une commission administrative choisie parmi les notables de la ville, se ressentit, comme tous les autres hôpitaux de la contrée, des agitations du dehors; ainsi en l'an VII, il eut à secourir 107 malades envoyés par les prisonniers anglais détenus à la citadelle. En 1815, lors du séjour de l'armée dans le pays, beaucoup de militaires y reçurent asile, et, à l'arrivée des nombreux corps prussiens, les salles furent encombrées de leurs malades.

Digitized by Google

Depuis longtemps déjà on admettait, à l'hospice de Guise, les enfants trouvés du pays; en 1812, on établit un *tour* pour faciliter leur admission; ce tour fut supprimé, ainsi que le service des orphelins, en juillet 1841.

Les finances de la maison furent sans doute gravement obérées à cette époque : les administrateurs reconnaissant, après maintes réclamations, qu'ils ne peuvent compter sur les secours de l'administration supérieure, restreignent provisoirement le nombre des lits à 18, afin de faire coïncider le chiffre des dépenses avec celui des recettes. On doit se demander comment ils n'avaient pas pensé à implorer, pendant ces temps d'épreuve, le représentant de la Maison de Guise, le prince de Condé, quand, en 1814, ils s'étaient hâtés de lui adresser, pour le féliciter de son retour en France, la lettre suivante, dans laquelle l'expression d'une reconnaissance, d'ailleurs bien légitime, avait peut-être pris, dans ces circonstances, un essor prématuré :

« A Son Altesse sérénissime Monseigneur le prince de Condé, Duc de
» Guise :

» Monseigneur,

» Les membres composant la commission administrative de l'hôtel-Dieu
» de Guise, pressés par leurs sentiments d'amour et de gratitude pour votre
» altesse sérénissime, qui n'a cessé de combler de ses bienfaits cet azile
» des pauvres fondé par ses illustres ancêtres, lui présentent leurs très-
» respectueux hommages.

» Ils n'ont cessé, Monseigneur, depuis le jour infortuné de votre exil
» qui a été pour la France une calamité publique, de gémir sur votre ab-
» sence, et il ne s'en est passé aucun, sans que les saintes et respectables
» sœurs hospitalières n'aient adressé leurs ferventes prières au ciel, pour
» le supplier de couvrir votre altesse sérénissime de sa divine protection,
» et de répandre sur elle, son auguste fils et l'illustre famille des Bourbons,
» ses grâces et ses bénédictions.

» Enfin, Monseigneur, leurs vœux et les nôtres sont remplis, nos cœurs
» en tressaillissent de joie; puissent vos jours et tous ceux des descendants
» du grand *Henry* se prolonger dans le bonheur et la félicité.

» *Les membres composant la commission administrative*
» *de l'hôtel-Dieu de Guise.* »

Digitized by Google

Heureusement l'hôpital de Guise fut bientôt largement doté par les habitants de la ville.

M. Carlier, chanoine de Guise, décédé à Laon, donne 600 fr. à l'hôpital de Guise. La sœur Vincent, qui avait été supérieure de la maison depuis le 24 fructidor an II, fait don, en prenant sa retraite, d'une rente de 50 fr. (12 mars 1834). Madame Baroux, née Groulard, femme du médecin de l'hôpital, lègue, par son testament accepté le 23 octobre 1833, un revenu estimé alors à 3,454 francs, « le tout, est-il dit dans l'acte, pour en jouir seu-
» lement au décès de M. Baroux, mon mari, à la charge de créer une salle
» particulière sous le nom de salle Groulard, dans laquelle il y sera établi
» huit lits, pour l'entretien journalier, annuel et à perpétuité, de huit ma-
» lades dont quatre curables et quatre incurables, pris par moitié dans les
» pauvres de la commune de la Neuville-lès-Dorengt et Wassigny, lesquels
» seront reçus sur la présentation du conseil municipal de chaque commune
» assisté de M. le curé. » En 1849, M. Lesur, ancien maire, écrivain distingué, dont la ville de Guise s'honore à si juste titre, comprit l'hospice dans ses nombreuses libéralités. Le 11 août 1851, Madame Colin, née Parmentier, fait un don de vingt mille francs pour deux malades ou vieillards de Wiége, son pays natal; elle avait, par le même testament, largement doté l'ouvroir dirigé par les sœurs de l'hôpital. Enfin, en octobre 1855, M. Bouilly, ancien notaire à Etreux, institue l'hôpital de Guise son légataire universel aux conditions suivantes : « L'actif de ma succession sera employé à établir
» à l'hospice de Guise une salle qui portera mon nom, dans laquelle on
» admettra des personnes infirmes des deux sexes, au choix moitié de la
» ville de Guise et de la commune d'Etreux. Le nombre des lits sera fixé
» ultérieurement en raison de ce que l'hospice retirera de ma succession;
» mon intention étant qu'il n'en soit rien distrait pour cause étrangère à
» l'établissement de cette salle et à son entretien à perpétuité. »

Pour satisfaire aux volontés de ces généreux testateurs, l'hôpital, dont les revenus largement augmentés peuvent être évalués à 40,000 francs, reçut à deux époques différentes un peu d'extension. En 1844, après le décès de M. Baroux, on aménagea la salle Groulard à l'extrémité de l'aile droite, au-dessus de la salle des femmes. Puis, il y a quelques années, pour exécuter la donation Bouilly, on fit édifier, dans une cour latérale, un vaste pavillon destiné à recevoir, au rez-de-chaussée, 10 lits d'infirmes des deux

Digitized by Google

sexes, et, au premier, 8 lits pour maladies épidémiques ou contagieuses et une chambre d'officier (1).

La grande proximité de la rivière d'Oise expose les étages inférieurs de l'hôpital non-seulement à l'humidité, mais encore à de violentes inondations; les plus redoutables furent celle de 1764 et celle du 17 août 1850; le point que les eaux atteignirent est encore marqué sur le mur de clôture du jardin, près de la porte qui donne sur une ruelle conduisant à Saint-Médard. Pour parer à de pareilles éventualités, on fit immédiatement relever et remanier le pavé de la salle des hommes (23 août 1850). Malgré ces réparations et les additions dont nous avons parlé, l'hôpital de Guise a entièrement conservé son cachet d'ancienneté. Edifié d'un seul jet par l'intelligente initiative de Marie de Guise, les administrations qui se sont succédé n'ont pu rien changer aux diverses destinations des bâtiments. On pourrait, il me semble, aujourd'hui, tout en respectant les plans primitifs, y apporter quelques améliorations exigées par les besoins de l'é-

(1) NOMBRE DES LITS EN 1873.

Salle Saint-Vincent	20 lits	hommes
» Saint-Jean	12 »	militaires
» Sainte-Marie	12 »	femmes
» Groulard	8 »	»
Pavillon Bouilly	5 »	hommes infirmes
»	5 »	femmes infirmes
»	8 »	maladies épidémiques
»	1 »	officier
Total	71 lits.	

CHIFFRE DES ENTRÉES.

1863	213 entrées,	fournissant	13,172 journées
1864	243 »		14,600 »
1865	205 »		13,740 »
1866	246 »		16,087 »
1867	290 »		16,421 »
1868	321 »		15,269 »
1869	302 »		16,418 »
1870	276 »		15,800 »
1871	397 »		18,559 »
1872	378 »		» »

Digitized by Google

poque; créer, par exemple, des réfectoires, des chauffoirs, des galeries couvertes pour la promenade des convalescents. On obtiendrait ainsi, en rajeunissant les vieilles constructions de Mademoiselle de Guise, un hôpital qu'on pourrait citer comme un modèle pour un établissement hospitalier de petite ville.

L'HÔPITAL D'HIRSON
ET LE DOCTEUR BRISSET.

En 1843, un homme de bien, un médecin philanthrope originaire d'Hirson, M. Brisset, ancien chirurgien-major sous l'empire et médecin du maréchal Masséna, voulut doter son pays natal, où la classe indigente est nombreuse, d'un établissement destiné à recevoir les pauvres malades; il voulut fonder un hôpital au berceau de son enfance. Dans les voyages fréquents qu'il faisait à Hirson, il s'arrêtait à Vervins, et c'est après avoir visité l'hôpital, encore alors de bien chétive apparence, qu'il put se rendre compte du bien qu'un établissement de ce genre était appelé à rendre aux pauvres du pays; c'est alors qu'il formula son testament par lequel il institua la commune d'Hirson légataire de tous ses biens, à la charge de bâtir un hôpital, *à l'instar de celui de Vervins*, où seraient soignés les pauvres de la commune, les soldats de passage et les préposés de la douane.

La belle carrière du docteur Brisset n'est pas assez connue dans notre contrée dont il est cependant une des individualités les plus marquantes; c'est pourquoi je crois devoir tracer à grands traits, devant une société qui s'est donné pour but de ne laisser rien oublier du passé, la vie si bien remplie de cet honorable médecin (1).

Jean-Antoine Brisset naquit à Hirson le 21 septembre 1784, de Jean-Baptiste Brisset, maître en chirurgie, et de Marie-Claude-Thérèze Rizet, fille aussi d'un maître en chirurgie d'Hirson. Il eut le malheur de perdre son père dès l'âge de onze ans; et sa mère, dans les temps orageux et difficiles de la première république, se vit, jeune encore, veuve avec trois enfants, deux filles et le jeune Brisset qui était l'aîné. Heureusement près

(1) Voir pour plus de détails sur le docteur Brisset : *Notice sur Jean-Antoine Brisset, docteur en médecine, fondateur de l'hôpital d'Hirson,* par le docteur Rousseau. Vervins, 1857, imp. Papillon. C'est à cette notice que j'ai emprunté, avec la permission de l'auteur, les détails biographiques contenus dans cet article.

Digitized by Google

d'elle existait une de ses sœurs, Mademoiselle Rizet, qui prétendit que, presque tous les membres de sa famille ayant été médecins, Brisset devait aussi étudier la médecine. Elle fut encouragée, dans cette détermination, par son jeune neveu qui comprit tout ce que la mort de son père lui imposait de labeurs et de privations. On le conduisit chez un vieux prieur de Mondrepuis avec lequel il ébaucha le latin; il alla ensuite commencer ses études médicales à Aubenton auprès d'un médecin, alors en renom, le docteur Petit. Mais cet enseignement ne pouvait longtemps suffire à l'ardeur de Brisset, il lui fallait un champ d'instruction plus vaste; aussi, toujours sous les auspices de sa bonne tante, le 20 avril 1802, âgé de dix-sept ans et demi, il s'élança vers Paris, animé du plus violent amour de la science.

Ainsi que bien des médecins devenus illustres, Brisset, dont la position était bien précaire, se confina aux étages les plus élevés du quartier latin et se livra à l'étude avec ardeur. Mais il paya bien cher son assiduité au travail; sa robuste constitution en fut pour longtemps ébranlée, et arrivé par le concours à la position si enviée d'interne, il dut prendre un long repos avant d'en remplir régulièrement les fonctions. J'insiste sur ces commencements, parce que c'est au début de ces pénibles carrières que se révèlent avec le plus d'éclat le caractère et la valeur des hommes. En 1805, il reprit son service d'interne à La Charité; c'est dans cet hôpital que, particulièrement distingué par le professeur Boyer, il fut invité par le célèbre auteur des *Maladies chirurgicales* à recueillir toutes ses leçons; ce long travail servit à édifier le monument qne Boyer éleva dans la suite à la chirurgie française.

Un accident de chasse, dont fut victime le maréchal Masséna, donna à Brisset l'occasion d'être connu au dehors de l'hôpital de La Charité. Boyer fut appelé à donner des soins à l'illustre blessé; mais bientôt ses fonctions de premier chirurgien de l'empereur le forçant d'interrompre son traitement, il pria Masséna de vouloir bien accepter les soins de son élève et ami Brisset. Lorsque le maréchal fut guéri, il se trouva si bien des soins du jeune médecin qu'il voulut absolument le conserver près de lui. Brisset se fit recevoir docteur, et fut immédiatement nommé aide-major attaché au quartier général et à la personne du maréchal Masséna, qu'il accompagna au 4me corps d'armée.

Nous ne suivrons point Brisset pendant tout le temps de sa carrière mi-

Digitized by Google

litaire; il nous suffira de dire que, remarqué par l'empereur à la bataille de Wagram à côté de Masséna, auquel il servit maintes fois d'aide de camp, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et chirurgien-major de l'hôpital d'Huningue.

A la chute de l'empire, Brisset revint à Paris pour s'y fixer désormais, et s'y livrer à l'exercice civil de la médecine. Animé d'un grand amour de l'humanité, qui était le côté dominant de son caractère, il travailla à compléter l'œuvre de Jenner, en cherchant à rendre au virus vaccin toute son énergie primitive, et publia sur ce sujet un ouvrage intitulé : *Réflexions sur la vaccine et la variole, ayant pour but d'obtenir par la vaccination l'extinction complète de la petite vérole.* L'Académie des sciences applaudit à ses travaux en le faisant participer au prix Monthyon, en 1838.

M. Brisset mourut en 1856, dans sa 73e année. La commune d'Hirson, mise à la tête de son legs important, évalué à quatre cent mille francs, eut à chercher tous les moyens de se rendre digne d'une pareille munificence en construisant un établissement qui, par sa position, ses bonnes dispositions, répondit aux règles d'une hygiène bien entendue.

La plupart des anciens hôpitaux, comme nous l'avons vu à Guise et à Vervins, sont placés dans le bas des villes, au milieu des faubourgs qu'ils sont appelés à desservir, quelquefois près d'un cours d'eau, ce qui les rend humides et souvent insalubres. A Hirson, on a évité ce grand inconvénient en choisissant un terrain élevé qui domine tout le pays, situé sur la grand' route qui traverse la ville. L'hôpital Brisset est placé au milieu de ce vaste terrain. Il est formé d'un pavillon central accompagné de deux ailes qui contiennent les salles; ces ailes sont flanquées de pavillons plus petits; perpendiculairement au pavillon central, la chapelle avec les cuisines en sous-sol. Ces bâtiments n'ont qu'un étage; le pavillon central seul, plus élevé, domine le tout.

Cette disposition simple et heureuse donne au pavillon central une grande importance dans l'ensemble de la construction; c'est là qu'aboutissent toutes les issues. Ainsi on trouve un magnifique vestibule sur lequel donne la chapelle, à laquelle il sert de prolongement; dans les encoignures, quatre chambres destinées à l'administration, au cabinet du médecin, aux religieuses. Un escalier monumental conduit par une double rampe à la chapelle et aux appartements du premier étage. A droite et à gauche, les

Digitized by Google

portes des deux salles principales. Ces dispositions doivent rendre la surveillance facile et le service commode.

Les deux salles, l'une destinée aux hommes, l'autre aux femmes, sont élevées, aérées; de larges ouvertures y donnent à profusion l'air et la lumière; on pourrait les désirer un peu plus vastes. L'hôpital d'Hirson était destiné, d'après les vues du testateur, à avoir deux salles principales; on a été un peu parcimonieux pour la place capitale qu'on devait leur accorder. Une travée de plus aurait permis de disposer plus commodément les huit ou dix lits qu'elles doivent contenir. Ces salles sont parquetées, plafonnées; un calorifère est disposé au milieu pour les chauffer. A l'extrémité de chaque grande salle, dans les pavillons latéraux, sont ménagées des chambres séparées destinées aux infirmes, aux malades gênants, aux cabinets de bains.

Telles sont les dispositions intérieures des salles qui constituent la partie essentielle, la raison d'être d'un hôpital. Les accessoires sont aussi disposés avec goût et avec une parfaite entente des besoins de cet établissement. La chapelle est simple, peu spacieuse; on n'y a pas déployé un luxe inutile d'architecture et de décoration : on voit qu'elle est destinée aux seuls habitants de la maison.

Ce bel édifice, qui fut inauguré avec une grande solennité le 24 septembre 1864, doit, par l'heureux choix de son emplacement et son aménagement, répondre entièrement à la volonté du testateur. L'architecture en est monumentale et gracieuse tout à la fois; la brique et la pierre de taille savamment mélangées produisent dans l'ensemble un heureux effet. L'architecte qui ne pouvait, en raison des ressources mises à sa disposition, donner de l'élévation aux bâtiments latéraux, a su habilement éviter, par quelques ornements de bon goût, qu'ils ne parussent écrasés par le pavillon central.

Le service médical est placé sous la direction du neveu de M. Brisset, le docteur Rousseau; une centaine de malades (1) viennent à peu près chaque

(1) MOUVEMENT DE LA POPULATION

Chiffre des entrées.

1865	67 entrées	1869	92 entrées	
1866	58 »	1870	104 »	
1867	86 »	1871	517 »	(la plupart milit.)
1868	90 »	1872	87 »	

Digitized by Google

année se confier à ses soins.

Mais les récents malheurs de la France devaient démontrer trop tôt toute l'utilité de la fondation de Brisset; la ville d'Hirson, située à l'intersection de plusieurs lignes de chemin de fer, fut placée sur la ligne d'évacuation des blessés de la Lorraine et de Sedan. Pendant plusieurs mois, les salles édifiées par Brisset furent remplies de soldats blessés; et l'ombre du vieux chirurgien-major, qui avait consacré sa vie au soulagement des militaires, dut tressaillir en voyant l'asile qu'il avait fondé abriter les souffrances des nouvelles victimes de la guerre.

M. De La Tour communique d'intéressants détails sur de récentes découvertes faites à Vervins.

Les fouilles pratiquées rue Paul Martin pour la construction d'une nouvelle gendarmerie ont mis au jour des débris assez complets de vases et de poteries, des fibules et des aiguilles en bronze, des épingles de coiffure en ivoire; malheureusement la Société a été prévenue trop tard de ces découvertes, et des masses de terre ont été enlevées et dispersées sans avoir été explorées : circonstance d'autant plus regrettable qu'aujourd'hui le cours des travaux interdit tout espoir de mettre ces fouilles à profit.

Au lieudit *la Planchette*, entre les routes de Thenailles et de Rabouzy, des recherches commencées par M. De La Tour sur un point où la charrue soulevait depuis longtemps des débris de tuiles romaines, ont amené la découverte d'une substruction gallo-romaine qui n'est pas encore complétement déblayée, mais qui laisse déjà voir des niches creusées dans les parois des murs construits en petit appareil. A cette construction paraît se rattacher un réseau de fondations rencontrées à la profondeur d'un fer de bêche et dont on ne peut encore à l'heure qu'il est saisir l'ensemble, bien que de nombreux débris de toitures effondrées indiquent l'existence d'une habitation romaine à cet endroit.

Ces fouilles ont donné des vases mérovingiens; des fragments d'enduit coloré; des boucles de ceinturon mérovingiennes; des armes ou ustensiles d'un usage difficile à déterminer et rongés par la rouille; enfin des squelettes entiers dont quelques-uns semblent n'avoir pas été inhumés régulièrement.

Digitized by Google

En conséquence de l'intérêt que promettent les fouilles de la Planchette, M. le Président propose d'ouvrir une souscription entre les membres de la Société à l'effet de réunir la somme nécessaire à la continuation des travaux. Cette proposition est acceptée, et il est décidé que les travaux seront continués par la Société, sous la direction de MM. Papillon et Rogine.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1873

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

M. le président annonce qu'il a reçu de la Société archéologique de Soissons, par les soins de M. Amédée Piette, son vice-président, les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société archéologique de Soissons, 23 volumes, 1847-1872; — *Rituel de Nivelon*, 1 vol. in-4°, imprimé à deux couleurs, en 1856; — *Journal de D. Lépaulart*, religieux du monastère de Saint-Crépin-le-Grand, sur la prise de Soissons par les huguenots en 1567, édité en 1862; — *Siéges de Soissons en 1814*, par Maxime Laurendeau, 1868; — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons*, par l'abbé Pécheur, 1870.

La Société de Soissons demande en échange le bulletin de la Société de Vervins, qui accueille avec empressement l'échange demandé.

M. Georges Lecocq, membre correspondant présent à la séance, fait la même proposition d'échange avec la Société académique de Saint-Quentin, dont il est secrétaire, ce qui est accepté.

M. Papillon lit le rapport suivant sur les fouilles de la Planchette :

MESSIEURS,

Dans votre dernière réunion, l'un de nos honorables collègues, M. Verdier De la Tour, vous a entretenus des fouilles qu'il avait commencées sur le territoire de Vervins, au lieudit la Planchette, et des heureux résultats obtenus par suite de ses premières investigations.

Digitized by Google

Ces fouilles avaient été entreprises sur les indications de M. Matton, notre honorable collègue également, qui, il y a déjà un certain nombre d'années, avait recueilli des fers de lances sur le sol labouré, et y avait reconnu tous les indices d'un emplacement ancien.

Depuis, les recherches ont été continuées sous vos auspices, avec l'autorisation gracieusement accordée par M. Cadot, au nom de M. Levavasseur, propriétaire du sol; et M. Rogine a dirigé cette délicate opération pendant plus de quinze jours, avec une expérience et un dévouement à la science qui ont été couronnés par le succès le plus encourageant.

§ I.

Si, jusqu'à présent, on ne sait pas encore avec certitude ce qu'était *Verbinum* à l'époque de la domination romaine, les découvertes qui se succèdent depuis quelque temps permettent au moins d'apprécier la vaste étendue du territoire, et même, jusqu'à un certain point, l'importance relative de la cité parmi les autres stations de notre pays.

Un fait qui frappe l'archéologue dans l'étude de la topographie historique de la Thiérache, c'est que tous les emplacements anciens qui se révèlent de temps à autre sont placés dans une situation analogue entre eux.

Un plateau élevé se présente-t-il, incliné tout d'un coup en pente douce vers le midi, le pied baigné par un cours d'eau, il est à peu près certain qu'il y existe, à mi-côte, des ruines gallo-romaines provenant d'habitations élevées par les populations qui ont vécu sur notre sol peu après la conquête.

Une telle situation, en effet, devait être on ne peut plus convenable. Le cours d'eau, ruisseau aujourd'hui, était sans doute alors une défense naturelle au midi, tandis qu'au nord, le sommet du plateau, couronné de forêts impénétrables, protégeait les habitants et contre les vents impétueux du nord, et contre les coups de main de voisins ou d'ennemis trop entreprenants, de sorte que les populations trouvaient dans le choix d'un semblable emplacement, tout à la fois abri et protection.

Cette remarque, nous l'avons faite un grand nombre de fois, notamment à Hary, à Cambron, près de Thenailles, à la Denteuse, commune de Vervins, à La Capelle, à Vervins et ailleurs.

L'étendue de *Verbinum*, au moment où la cité florissait, devait être con-

Digitized by Google

sidérable. Des habitations nombreuses se trouvaient placées dans le bassin du Cher-Temps, sur le versant exposé au midi; et d'autres, sur le versant à la même exposition du bassin du Vilpion, en face du hameau désigné aujourd'hui sous le nom de Chaussée-d'Hary.

L'indication sommaire des points où nous avons constaté des traces de constructions et recueilli des débris antiques, fixera le périmètre approximatif de la cité ancienne.

De l'est à l'ouest, les limites extrêmes sont du faubourg de la Basse-Suisse à la fontaine Mon-Sauveur, vers le Pont-de-Pierres; — du nord au midi, le vallon du Fossé-Bourdon (ou l'Orjonval) et le Cher-Temps. Ces quatre points comprennent : les propriétés faisant face au midi et traversées par la route de Guise, et par la route de Paris à Maubeuge, à partir de l'embranchement de la route de Guise jusqu'au faubourg de l'hospice; — les propriétés qui, du haut de la route de Laigny, descendent vers le Préau; — la Basse-Suisse, le quartier du Calvaire, la rue des Loups et la route d'Hirson; — la place Sohier, la rue Paul Martin et la rue des Ardennes.

Dans la ville même, les occasions d'exploration ont été bien moins faciles et moins fréquentes; toutefois nous devons dire que les fouilles faites récemment dans les rues de la cité pour l'établissement du gaz paraissent n'avoir révélé aucun débris antique. Peut-être est-ce tout simplement parce que le niveau de la voie publique a été considérablement changé depuis les temps anciens. Mais en revanche, il est impossible de fouiller le sol sur lequel la ville est édifiée, sans trouver jusqu'à cinq et six mètres de profondeur des preuves incontestables de son existence au moyen âge.

Des observations multipliées ont permis d'indiquer les limites qui précèdent; il faut cependant le remarquer, ces observations ne s'appliquent qu'à l'emplacement de *Verbinum*, proprement dit. Quant aux constructions et aux inhumations indiquées par les travaux de la culture sur une autre direction, dans le bassin du Vilpion, aucune recherche sérieuse n'avait encore été faite : il est donc intéressant de tenir note aussi exactement que possible des travaux d'exploration qui viennent d'être exécutés.

Vous vous le rappelez, Messieurs, au moment où les fouilles ont été reprises par vous, la pioche avait révélé l'existence d'un petit caveau présentant, dans l'épaisseur des murailles, des niches habilement ménagées. Selon toutes les probabilités, on se trouvait en présence d'un caveau funé-

Digitized by Google

raire de l'époque romaine, monument très-rare dans nos contrées, où les restes humains, renfermés dans des urnes ou dans des coffrets de bois après l'incinération, étaient déposés dans le sol sans autre préparation que quelques cailloux alignés, ou un bloc de pierre creusé à grand'peine.

Il fallait déblayer ce caveau, bien que d'après la nature des décombres qui le remplissaient on ne pût espérer de grandes découvertes. Mais ce sépulcre à lui seul, et abstraction faite de ce qu'il pouvait renfermer, était une relique assez précieuse pour mériter d'être étudié à fond.

Le caveau fut donc dégagé : on en retira surtout une quantité incroyable de tuiles dont il paraissait avoir été comblé avec intention après la destruction de l'habitation dont il faisait partie, et quelques fragments de tuyaux de conduite de chaleur en poterie; les tuiles extraites, de beaucoup trop considérables pour avoir servi seulement à la couverture d'un réduit de quelques mètres de superficie, étaient placées par couches alternant avec d'autres couches de terre franche, ce qui paraît indiquer que le caveau a été comblé à plusieurs reprises.

Vers le fond, la pioche rencontra une aire formée de fragments de marne, de débris de tuiles et de vases, et de chaux. L'ensemble de ces matériaux composait un ciment ou béton d'une certaine épaisseur et d'une solidité suffisante pour tenir lieu d'un pavage en matière dure. Immédiatement au-dessus de ce sol cimenté, se trouvait une couche de cendres et de matières charbonneuses, de 15 à 20 cent. d'épaisseur; entre cette cendre et la couche de tuiles qui la surmontait, on rencontra un petit tas de blé mélangé de quelques grains d'orge et d'avoine, le tout carbonisé, et auprès du tas, une de ces meules à moudre le grain, si communes dans nos contrées.

Cet état de choses accuse d'une manière évidente le mode de destruction du monument. Tout le reste de l'édifice présente d'ailleurs de nombreuses traces d'incendie : partout où une accumulation de tuiles indique un toit effondré, on trouve, en-dessous, une couche noire composée de cendre et de charbon, et souvent même une épaisseur de quatre à cinq centimètres du sol naturel calcinée et rougie par le feu, comme de la brique.

Dans le cours du déblai, de nombreux fragments de vases furent recueillis. Ces vases, de diverses formes et grandeurs, étaient faits les uns en terre rouge dite de Samos, les autres en pâtes de diverses couleurs, noire, grise, blanche, rose, même en pâte très-grossière mélangée de grains de ciment, de charbon et de quartz ou de silex; ils avaient, selon toutes

Digitized by Google

les probabilités, renfermé les cendres et les ossements des morts incinérés. On a même recueilli une phalange d'un doigt de femme encore passée dans la bague qui l'avait ornée pendant la vie de celle à laquelle elle appartenait.

On retira aussi des décombres une grande quantité de morceaux de fer, gonds, clous, fiches, charnières, mais dans un état d'oxydation fort avancé.

Tous ces objets seront décrits dans le § III.

Dans l'état actuel, le caveau privé de son plancher ou de sa voûte présente une profondeur de 2 mètres environ, il forme un rectangle de 3 mètres 34 cent. de largeur, sur 4 mètres 20 cent. de longueur. Ses murailles, édifiées en craie du pays, à parois parfaitement dressées, sont construites en petit appareil allongé, bien régulier; le rejointoiement fait avec beaucoup de soin est recouvert d'un filet rouge encore bien visible, et qui précise l'appareil de la pierre.

Sur les murs du caveau, des niches ont été ménagées. La paroi faisant face au midi en présente deux, à plein cintre, de 0 mètres 70 cent. de hauteur, 0 mètres 40 cent. de largeur, et 0 mètres 30 cent. de profondeur. Elles pouvaient comme on le voit recevoir des urnes d'une certaine grandeur. La façade exposée à l'ouest en offre deux également, de même dimension que les précédentes. Le sommet cintré est détruit, mais on y reconnait la naissance de la voûte. La façade tournée à l'est, diminuée par l'escalier, n'a pu recevoir qu'une seule niche, celle-ci est terminée par un fronton triangulaire formé par une moulure.

La quatrième face, enfin, offrait aussi une niche aujourd'hui presque entièrement disparue et en outre une baie ou soupirail comblée par l'éboulement du cintre et des assises supérieures; les pieds-droits de cette baie sont formés d'une seule pierre dont les arêtes intérieures sont abattues en chanfrein et le bas taillé en glacis, afin de permettre à la lumière de glisser jusque sur le sol; dans chaque niche, le seuil, sur lequel devaient reposer les urnes funéraires, est formé d'une couche de ciment de 0 mètres 2 cent. d'épaisseur. Enfin on accédait à ce caveau par un escalier de 1 mètre 10 cent. de largeur, placé au couchant, et composé aujourd'hui encore de huit degrés.

Les conquérants de la Gaule, on le sait, brûlaient généralement leurs morts, et cette coutume se continua jusqu'au IIe siècle. Après l'incinération

Digitized by Google

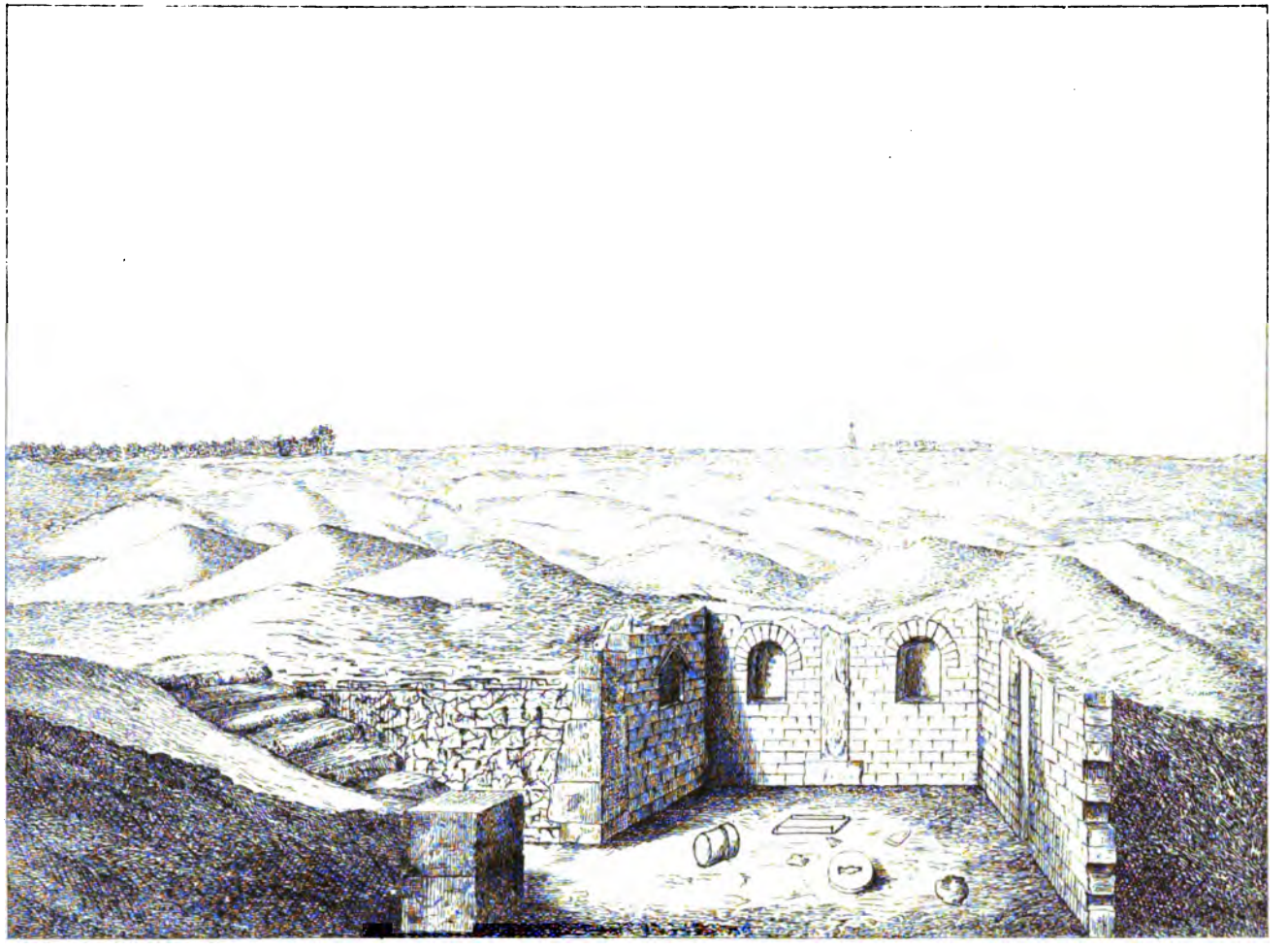

CAVEAU FUNÉRAIRE DE LA PLANCHETTE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ils recueillaient les cendres et les débris d'ossements non entièrement consumés et renfermaient ces restes humains dans des urnes plus ou moins riches, en bronze, en verre, ou en terre, et même dans de simples et grossiers coffrets de bois. Dans la Thiérache, ces récipients étaient, ainsi que nous l'avons dit, déposés dans le sol ou dans des pierres creusées *ad hoc* et enfouies ensuite.

A Rome, et dans les cités de l'empire, des sépulcres spéciaux étaient édifiés pour les renfermer; ils se divisaient en deux catégories :

Le sépulcre commun (*sepulcrum commune*), construit par un particulier, et qui recevait dans ses niches ou *columbaria*, outre les restes des personnes de la famille du propriétaire, ceux d'individus étrangers dont les parents avaient obtenu à prix d'argent, ou à titre de dons ou de legs, le droit de disposer d'un certain nombre de niches du sépulcre commun;

Et le sépulcre de famille (*sepulcrum familiare*), sépulture particulière comme l'indique le nom, construite par un propriétaire pour lui-même, ses parents et les personnes de sa maison, en y comprenant les affranchis des deux sexes.

Ainsi qu'on le conçoit facilement, le nombre de niches (*columbaria* ou *ollaria*), était beaucoup moins considérable dans une sépulture de famille que dans une chambre funéraire commune.

Il paraît que certains sépulcres étaient surmontés d'un ou de deux étages contenant des appartements richement décorés de peintures et de moulures en stuc, et servant spécialement aux réunions des membres de la famille quand ils venaient accomplir leurs cérémonies religieuses sur les restes de ceux dont le souvenir leur était cher.

Nous citons cette particularité, parce que dans le caveau exploré, et surtout sur les degrés de l'escalier, de nombreux fragments de peinture ont été recueillis, bien intéressants sous le rapport des teintes nombreuses qu'ils présentent, quoique tous malheureusement de dimensions fort exiguës.

De ce qui précède, il nous paraît résulter évidemment que le caveau de la Planchette est bien le *sepulcrum familiare* construit pour la population de l'habitation romaine dont il faisait partie. A la vérité, les urnes cinéraires n'ont pas été trouvées en place, dans les niches, mais au contraire renversées et brisées, probablement lors de la destruction de la *villa*; toutefois les fragments qu'on en a recueillis et la restitution complète qu'il a

Digitized by Google

été possible de faire de quelques-uns ne laisse aucun doute sur la destination funéraire et du caveau et des vases qu'il renfermait.

Longtemps on a espéré trouver sur l'aire du sépulcre un pavage autre que le ciment dont il a été parlé; la plus grande attention a été apportée afin de ne laisser échapper ni un cube de mosaïque, ni même un débris de pavage moins riche, soit en fragments de tuiles (*pavimentum testaceum*), soit en plaquettes de roche schisteuse; malgré tous les soins, il a été impossible de reconnaître d'autres traces que celles du ciment composé de chaux, fragments de vases, tuiles brisées et terre cuite, et nous pensons qu'il n'y a pas eu autre chose.

Quel que fut l'intérêt présenté par l'ensemble de cette exploration, les fouilles ne devaient pas être concentrées sur un espace aussi limité. Déjà des fondations avaient été dégagées; des tombeaux postérieurs aux Romains, découverts, et M. Rogine étendit le champ de ses investigations, persuadé qu'en cherchant le plan d'une habitation gallo-romaine, il rencontrerait infailliblement des inhumations moins anciennes, puisque déjà M. De La Tour en avait trouvé plusieurs.

L'événement justifia sur tous les points ces prévisions. D'abord, M. Rogine obtint, en dégageant les bases d'anciens murs, un ensemble révélant la presque totalité d'une habitation ou d'une *villa* romaine d'une certaine importance.

Il existait dans toutes les habitations romaines une partie principale qui servait pour ainsi dire de noyau central, et de chaque côté de laquelle étaient établis dans un ordre à peu près uniforme, les appartements destinés à la famille et aux esclaves. Cette partie médiane se composait elle-même de deux compartiments disposés dans le sens de la longueur.

Lorsque l'on avait franchi l'entrée de l'habitation, près de laquelle se trouvait d'habitude la loge du portier, on pénétrait dans l'*atrium*, grande *pièce*, disent les uns, grande *cour*, disent les autres, rectangulaire, recouverte d'un toit qui le plus souvent avait une ouverture au centre; un bassin nommé *impluvium*, creusé dans le sol, y correspondait, et était destiné à recevoir les eaux pluviales qui tombaient par l'ouverture; sur l'*atrium* s'ouvraient différentes pièces de l'habitation (*domus*).

La seconde division du plan général faisait suite à l'*atrium*, dont elle était séparée par deux vestibules latéraux; elle se composait du péristyle

Digitized by Google

Digitized by Google

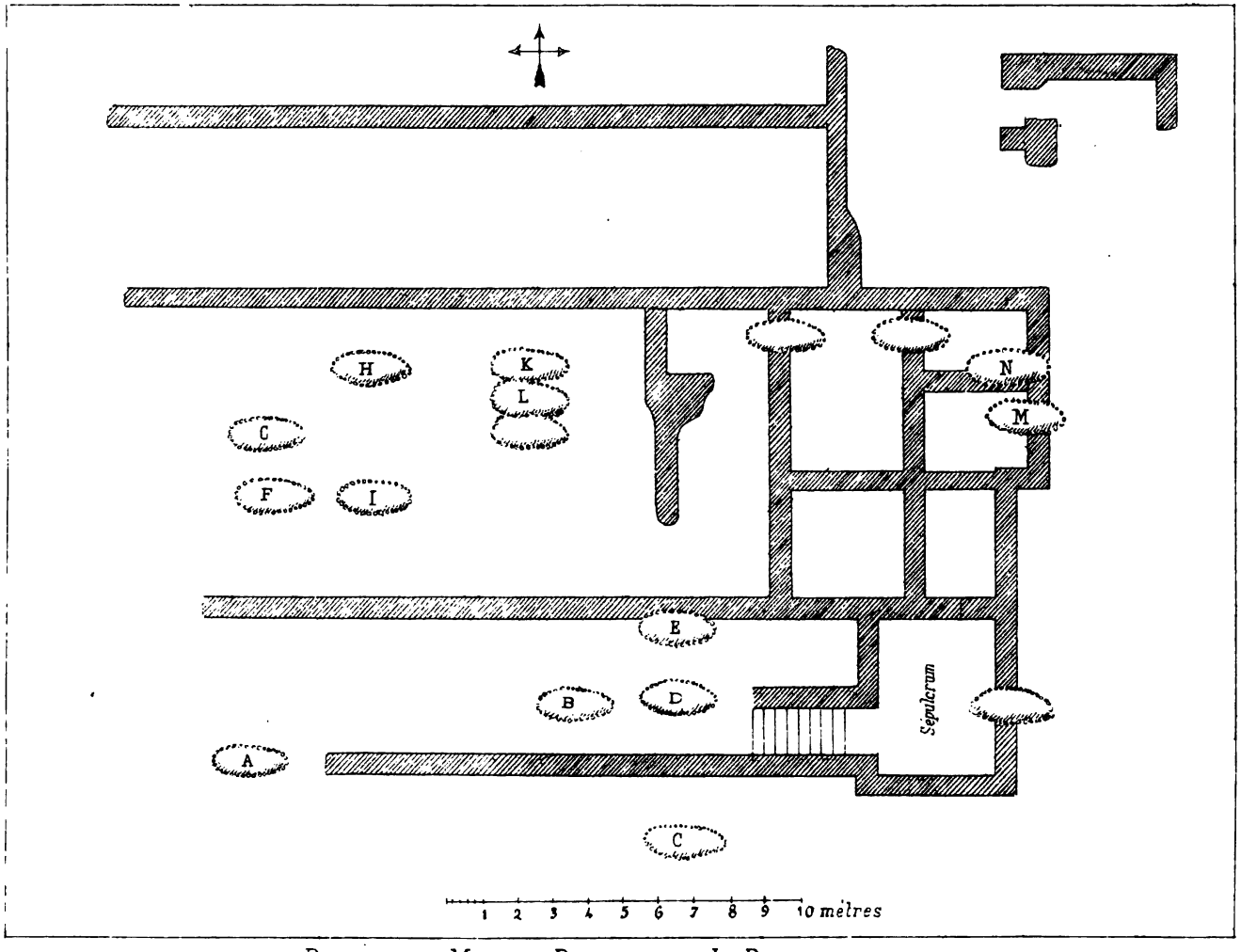

PLAN DE LA MAISON ROMAINE DE LA PLANCHETTE

Digitized by Google

(*peristylium*), formé d'une colonnade recouverte aussi d'un toit ouvert au centre, avec un bassin correspondant pour recevoir les eaux. Les appartements habités par la famille étaient distribués sur les côtés du péristyle; ou bien le péristyle occupait toute la largeur du bâtiment, et les pièces d'habitation s'ouvraient seulement sur la façade opposée à l'entrée. Quelquefois, un jardin terminait le tout.

Ces courtes définitions que nous empruntons à un ouvrage bien connu suffisent pour l'application que nous en voulons faire aux ruines de la Planchette.

Dans le plan qui en a été dressé, bien que les limites n'aient pas pu être toutes indiquées, certaines parties des fondations ayant disparu sous l'influence des siècles et l'action des travaux de la culture, l'aspect général permet néanmoins de reconnaître : le noyau central renfermant l'*atrium* et le *peristylium*; et les deux ailes latérales donnant l'emplacement de nombreuses pièces d'habitation.

L'ensemble du monument présente un rectangle d'environ 30 mètres de longueur, sur 20 de largeur, orienté dans ses plus grandes dimensions de l'est à l'ouest. Au nord et au midi les fondations des murailles en précisent nettement la situation, sauf peut-être vers l'angle nord-est où se voient les amorces d'un mur dont on n'a pas trouvé la continuation; dans une autre direction, à l'ouest, les limites ne peuvent plus être indiquées : une dépression du sol a fait disparaître tout vestige de construction.

Pour nous, l'entrée de cette habitation était placée à l'est, et il est probable que l'on doit reconnaître le vestibule dans l'un des trois compartiments irréguliers qui composent la façade. L'*atrium* serait, dans ce cas, le rectangle dont on voit les lignes presque complètes. Le réservoir d'eau, ou *impluvium*, aurait-il disparu sans laisser de traces, que ce ne serait pas une raison pour méconnaître l'*atrium* dans cette pièce qui mesure 5 mètres de longueur sur 7 mètres 50 cent. de largeur, c'est-à-dire qui est une fois et demie plus longue que large, car ce sont là précisément les dimensions prescrites par Vitruve, dans le siècle qui a précédé l'ère chrétienne.

Au-delà de l'*atrium*, l'emplacement du *peristylium*. Les vestibules et pièces intermédiaires qui séparaient ces deux parties ont disparu aussi. Il ne reste qu'un gros mur, augmenté d'un large empâtement causé par les matériaux provenant de l'éboulement des parties supérieures. Le péristyle

Digitized by Google

lui-même n'est plus reconnaissable à ses ruines; cependant il est d'autant plus plausible d'en admettre l'existence, que dans le caveau funéraire, on a recueilli un tambour en pierre tendre orné de deux baguettes en relief, provenant de la partie d'une colonne voisine du chapiteau. A l'endroit probable où devait se trouver l'*impluvium*, on n'a rencontré rien de romain, mais des tombes mérovingiennes dont il sera parlé bientôt. Les citernes qui accompagnent d'ordinaire l'*impluvium* du péristyle n'ont pas été reconnues non plus; seulement il ne serait pas impossible qu'un petit carré placé dans l'*atrium* et adjacent au péristyle soit l'une des deux citernes dans lesquelles le trop-plein de l'*impluvium* se déversait et était conservé pour les usages domestiques. Il existe, en effet, dans ce réduit, un amoncellement de débris terreux rouges provenant, selon les probabilités, d'un ciment imperméable qui a dû couvrir les parois d'un réservoir destiné à contenir du liquide, à moins qu'on ne doive voir dans cette terre calcinée les restes décomposés de l'âtre ou plate-forme du foyer ou *focus* qui dans les maisons romaines était placé dans l'*atrium*, et le plus souvent sans tuyau et sans cheminée.

On comprend qu'il est impossible d'exiger une similitude absolue entre le plan d'une habitation romaine construite à Rome ou dans les environs, à l'époque florissante de l'empire, et celui d'une habitation édifiée dans le nord de la Gaule après la conquête. Les différences de climat, d'époque, de destination, de mœurs, de situation, ont dû nécessairement imposer des changements, sinon dans le plan général, du moins dans les détails.

D'un autre côté, la main de l'homme jointe à l'action des siècles a dû contribuer puissamment à faire perdre aux ruines de la Planchette, le cachet primitif qui les caractérisait plus complètement dans l'origine. Néanmoins, on reconnaît encore, comme nous l'avons dit, la disposition allongée de l'édifice, la division en trois travées, l'*atrium* et le *peristylium* au centre, les appartements de chaque côté; à la vérité, les subdivisions indiquant ces appartements ont été enlevées, mais il serait bien facile de les rétablir par la pensée ou même graphiquement.

Notre habitation présente de plus une particularité dont nous n'avons trouvé d'exemple nulle part : l'adjonction immédiate du caveau funéraire, du *sepulcrum familiare*. Ici, ce sépulcre forme l'angle sud-est du monument. Dans tous les plans de maisons romaines que nous avons étudiés,

Digitized by Google

nous n'avons remarqué aucune mention du caveau de famille. Peut-être cette adjonction n'était-elle pas autorisée dans l'intérieur des villes, et ne la permettait-on que pour les *villas* ou maisons de campagne (1) ?...

Le caveau de la Planchette est d'autant plus remarquable, qu'il a été construit en matériaux de choix et avec une main-d'œuvre très-soignée : Il serait difficile de dire s'il en était de même pour la maison : les fondations, seules parties qui en restent, ne présentent guère qu'une espèce unique de matériaux employée sans ciment et maçonnée en terre sèche : le silex informe et brut du pays. Il est vrai que les Romains savaient parfaitement cacher au besoin la rusticité de l'appareil par les enduits dont ils revêtaient les parois de leurs édifices et par les couleurs dont ils ornaient le stuc et le crépi de leurs murailles. Nous avons déjà dit qu'on avait recueilli dans le caveau funéraire de nombreux fragments peints; — de nombreuses plaques de ciment non colorié ont aussi été remuées en beaucoup d'endroits de l'habitation, et dans certaines pièces, on peut encore suivre la ligne horizontale de ce ciment, indiquant le niveau du sol de l'appartement.

Dans d'autres pièces, le pavage semble avoir été formé de pierres plates, irrégulières, non taillées, appliquées sur le béton de manière à former le moins de joints possible. On a conservé deux échantillons de ces plaquettes portant à la face inférieure des témoins du mortier sur lequel elles reposaient. C'était sans doute une variété du *pavimentum testaceum* (pavé fait avec des tessons de poteries, de tuiles). L'une de ces plaquettes est un grès schisteux des carrières de Saint-Michel; l'autre un fragment peu épais du grès argileux du lias provenant de la même partie de l'arrondissement.

Bien que la quantité de tuiles trouvées dans le caveau funéraire soit très-considérable, il s'en faut de beaucoup qu'elle constitue la totalité de ce qui en a été employé pour la construction de l'habitation tout entière. Partout, dans l'intérieur limité par les fondations, et à une profondeur que le soc de la charrue a respecté jusqu'à présent, mais qu'il va atteindre bientôt,

(1) En effet, la loi des Douze-Tables défendait d'ensevelir et de brûler les corps dans la ville de Rome : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito.* Les villes, dit D. Grenier, sont faites pour les vivants et non pour les morts : *Civitates non sunt habitacula mortuorum sed vivorum.*

Digitized by Google

il existe un amas de décombres composé notamment de tuiles plates à rebords et de tuiles arrondies en gouttières destinées à recouvrir les joints; ces tuiles reposent, comme dans les autres parties de l'habitation, comme dans tout le territoire de Vervins, au *Verbinum*, à la gendarmerie, à la rue des Loups, aux jardins voisins du Calvaire et de la place Sohier, reposent, disons-nous, sur une couche de terre brûlée par le violent incendie qui a détruit la cité et sa banlieue.

Les tuiles ne présentent guère d'autres différences entre elles, que des différences de coloration résultant de la nature de la terre employée ou du degré de cuisson; elles sont toutes bien formées, d'un grand échantillon, échancrées sur les rebords par des encoches pour retenir les tuiles supérieures. Quelques rares fragments portent des traces évidentes d'une teinte rouge superficielle et pulvérulente d'ocre ou de sanguine, ce qui indique un certain luxe; et quelques autres morceaux non moins rares sont d'un format beaucoup plus faible mais aussi d'une fabrication plus soignée, ornés de lignes en relief parallèles aux rebords.

Là, comme partout ailleurs, on remarque une quantité relativement considérable de fragments triangulaires, de diverses grandeurs, taillés avec intention, et dont *la forme* était probablement exigée par *la coupe* des toits et la rencontre de leurs pentes.

Il faut citer aussi des briques épaisses, bien plus grandes que les briques employées actuellement, et même que les briques dites *de Saint-Bernard*, si connues dans la Thiérache.

Enfin, quelques morceaux de poterie provenant de tuyaux destinés à conduire la chaleur soit dans les pièces d'un hypocauste soit dans les différentes places de l'habitation. La coupe de ces tuyaux formait un carré allongé aux angles légèrement arrondis et les faces portaient en creux des dessins de lignes croisées.

Telles sont, Messieurs, les observations qui ont été faites à l'occasion des ruines de la Planchette, en tant qu'œuvre d'architecture. Tout incomplètes qu'elles soient, elles permettent cependant d'indiquer avec une certaine assurance la date de l'origine du monument et celle de sa destruction.

Il n'est pas douteux qu'on ne doive faire remonter l'origine de la *villa* aux années qui ont suivi la conquête de la Gaule par les armées de Jules-

Digitized by Google

César, c'est-à-dire le cours du premier ou du deuxième siècle de notre ère. Le caveau en effet appartient à la belle époque de l'art architectural chez nos conquérants, et il ne peut être plus ancien que l'habitation pour laquelle il a été établi.

S'il avait été construit plus tard, au contraire, le reflet du talent et des procédés des artistes romains s'y ferait sentir d'une manière moins évidente. Et cependant, nous avons trouvé, nous devons le dire, sous le ciment qui servait de *pavimentum* au caveau funéraire, des tuiles plates et courbes jetées au hasard et paraissant provenir de constructions antérieures, et dans la pâte même du ciment, des fragments de vases en terre samienne, d'une conservation fort belle et d'une perfection d'exécution que nous ne connaissions pas encore.

Mais cette double particularité ne peut avoir pour résultat de rapprocher beaucoup de nous la date de la construction de la *villa*. Les tuiles elles-mêmes, ces matériaux dont nous avons déjà tant parlé, sont un indice de l'ancienneté de l'édifice, car, selon M. Violet-le-Duc, la forme des tuiles que nous avons sous les yeux ne s'est continuée sans modification que jusqu'au IVe siècle; plus tard, la fabrication a dégénéré sous tous les rapports.

Or, il est impossible d'accorder cette *modernéïté* relative aux ruines de la Planchette. La fin du IVe siècle peut-être, et plus probablement le Ve siècle, paraît être l'époque, non du développement, mais bien de la destruction de *Verbinum* et celle du ravage de toute notre contrée par les barbares qui l'ont envahie alors. A défaut de médailles découvertes à la Planchette, où cette absence de monuments numismatiques est très-remarquable, toutes les monnaies recueillies, à notre connaissance, sur le territoire de Vervins ne dépassent pas la fin du troisième siècle; il n'est donc pas improbable que les Francs, dans les courses qu'ils firent dans le nord de la Gaule pendant le IVe siècle pour préluder à leur grande invasion du siècle suivant, aient mis la Thiérache à feu et à sang avant de s'y établir définitivement.

Messieurs, pendant quelque temps, nous avons eu l'espoir de conserver à l'histoire de notre contrée et aux antiquités de notre ville, sinon tous les vestiges mis au jour à la Planchette, du moins le caveau funéraire qui en est la partie la plus intéressante. Si ce monument eut été d'un accès facile, près de la ville, nous n'aurions pas hésité à vous demander des sacrifices

Digitized by Google

pour en assurer la conservation. Nous avions la certitude de répondre en cela au sentiment général des habitants de Vervins, dont la fibre patriotique a été si vivement excitée par nos travaux d'exploration. Malheureusement, le caveau de la Planchette est situé loin de nous, nulle voie publique n'y accède directement; le canton tout entier est couvert de récoltes pendant la plus grande partie de l'année; mais surtout et par-dessus tout les pluies y occasionnent chaque jour des détériorations graves qui seront bientôt rendues irréparables par les gelées de l'hiver. Force nous est donc de céder devant des impossibilités pour ainsi dire absolues.

Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour suppléer à la conservation réelle. Les plans, relevés par M. Rogine, ont été reproduits avec soin par M. Lhotte; une grande vue du sépulcre, photographiée et parfaitement réussie, a été prise par M. Lamouroux, qui a généreusement fait hommage du premier exemplaire à la Société (1); enfin M. Rogine a reproduit au lavis, et avec une exactitude aussi artistique que géométrique, à l'échelle de 05 cent. pour mètre, toutes les parties du caveau, de telle sorte qu'une reproduction en relief puisse en être faite dans les mêmes dimensions.

Telles sont les mesures de précaution que nous avons prises : cependant, nous devons le dire, si ces précautions adoucissent nos regrets, elles ne les font pas disparaître. Espérons que les vitrines de notre musée naissant, et le bulletin de la Société, en conservant les traces de la découverte de la Planchette, donneront longtemps la preuve de l'intérêt qu'elle vous a inspiré.

§ II.

Comme les Romains, les Francs apportaient un grand soin dans le choix de leurs emplacements; eux aussi, recherchaient les coteaux inclinés au midi : seulement, tandis que la préoccupation des premiers n'avait d'autre objet que d'augmenter les jouissances matérielles de la vie par le confortable des habitations et les raffinements du luxe, toute la sollicitude des seconds était inspirée par leur respect pour les morts.

(1) On peut se procurer des exemplaires photographiés, chez M. Lamouroux, photographe à Vervins, au prix de 5 fr.

Digitized by Google

Les Romains brûlaient les cadavres, hâtant ainsi la décomposition de ceux qu'ils avaient perdus,

Au contraire, les Francs recherchaient un sol en pente ou facilement perméable à l'eau; ils y creusaient des fosses dans les meilleures conditions pour conserver les corps qu'ils allaient y déposer; ils revêtaient ces corps des plus beaux habits qu'ils avaient portés pendant leur vie; les ornaient de leurs joyaux, de leurs bijoux; plaçaient près d'eux leurs armes et les différents objets qu'ils avaient affectionnés, et après avoir rendu à la terre des dépouilles qui lui appartenaient, entouraient d'un respect pieux ces demeures funèbres qui sont aujourd'hui, avec ce qu'elles renferment, les seuls monuments, mais les monuments bien éloquents de l'existence des peuplades qui nous ont donné notre nom et ont fondé notre nationalité.

Cependant la différence que nous venons d'indiquer dans les coutumes funéraires de deux peuples ne se révèle pas toujours d'une manière aussi tranchée, et l'on voit quelquefois des cimetières antiques où les cadavres, non incinérés, entourés d'objets qui caractérisent incontestablement l'époque romaine, sont voisins de tombes renfermant à n'en pas douter des squelettes mérovingiens.

Ceci s'explique facilement. Après que la coutume de l'ustion eut été abandonnée par les Romains vers le IIe ou le IIIe siècle, ils procédèrent à l'inhumation réelle, à la manière des Francs, par lesquels ils allaient être chassés bientôt, et, eux aussi, ils entourèrent les corps de vases en terre, en verre, en bronze, et d'une quantité d'objets-meubles, armes ou autres instruments, portant le cachet de la civilisation romaine. Après l'invasion, les Francs continuèrent à peupler ces cimetières, et voilà comment on trouve, côte à côte quelquefois, et quelquefois aussi superposés, les restes de ces anciens habitants de notre pays.

Le cimetière de Voyenne, près Marle, placé dans un terrain plat, mais sur une grevière bien asséchée, formée par un diluvium de la rivière de Serre, est un des exemples les plus intéressants et les plus riches de ces cimetières de transition, où les squelettes de deux peuplades ennemies reposent en paix depuis des siècles après les luttes de nationalité qui les avaient agitées pendant leur vie.

A Vervins, les tombes qui ont été découvertes, bien que placées au mi-

Digitized by Google

lieu de ruines romaines, ne renfermaient que des cadavres francs : il en a été ainsi au *Verbinum;* il en a été ainsi à la Planchette, il en a été ainsi, croyons-nous, à La Denteuse, hameau de Vervins, qui doit son nom à l'existence d'un cimetière de ce genre.

Le premier résultat des fouilles de la Planchette, entreprises par M. Verdier De La Tour, fut précisément la découverte de tombes anciennes renfermant des ossements, des armes, des vases, des ornements divers.

Lorsque l'exploration du caveau funéraire fut terminée et les fondations de l'habitation romaine mises à découvert, M. Rogine s'empressa de rechercher à son tour les traces des inhumations pratiquées, après la destruction de la villa romaine, sur le terrain qu'elle avait occupé.

Ses recherches aboutirent bientôt, et une douzaine de tombes (1) disséminées sur le parterre de l'habitation, lui révélèrent les secrets archéologiques qu'elles avaient gardés pendant tant d'années.

Toutes les tombes se trouvaient parallèles entre elles et aussi parallèles aux murs principaux de l'édifice. Une telle régularité fait de suite connaître que ce champ de repos, dont tout l'ensemble n'a peut-être pas encore été fouillé, était un cimetière permanent et non pas un lieu d'inhumation créé accidentellement à la suite d'un grand combat.

L'absence de toute trace d'habitations postérieures à l'habitation romaine n'est pas une raison pour faire douter de l'existence permanente d'une peuplade franque à proximité du cimetière, car on sait que si la surface du sol n'a pas conservé de monuments construits par les Barbares dans les lieux où ils sont venus s'établir, c'est que leurs constructions, faites sans principes et sans art, et dans lesquelles le bois entrait pour la plus grande part, ne présentaient aucune chance de résistance et de durée. Il est probable même que la station mérovingienne de la Planchette n'a été qu'un simple campement, car le nombre des tombes connues est fort restreint, et les cadavres dont on a retrouvé les restes proviennent de guerriers pour la plupart jeunes et robustes.

Toutes ces tombes sont formées par une enceinte de cailloux bruts, tirés du sol, et plusieurs sont placées côte à côte. Lorsqu'il arrivait qu'en creusant l'une d'elles on rencontrait la fondation d'un mur plus ancien, la pa-

(1) M. De La Tour en avait déjà fouillé au moins six.

Digitized by Google

roi de cette fondation formait naturellement l'un des côtés de la tombe, et plusieurs fois, pour élargir la fosse, l'épaisseur de la fondation a été diminuée dans une proportion suffisante.

Autre particularité intéressante. Un certain nombre de morts ont été déposés sur les assises les plus profondes des murs transversaux, de manière à former une croix avec la ligne de ces murs; c'est-à-dire que les cadavres, toujours orientés régulièrement la tête à l'ouest et les pieds à l'est, coupaient ces murs secondaires selon une ligne perpendiculaire.

Ainsi il est évident que les inhumations sont postérieures à la destruction de l'habitation romaine. Mais les individus qui reposaient ainsi dans l'enceinte de cet édifice, sont-ils contemporains de sa destruction ? Doit-on les considérer comme les auteurs de l'incendie qui en a renversé les murailles, chassé ou détruit les habitants, et calciné le sol sur une grande épaisseur ?

Ce sont là des questions qu'il est impossible de résoudre d'une manière satisfaisante, et sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas.

L'orientation des tombes est un fait qui ne doit point passer inaperçu. De toute antiquité les peuples qui ont inhumé leurs morts à la surface du sol, *sub dio*, orientaient les cadavres la figure tournée vers le ciel et la face dirigée vers l'orient. Sans doute, il y a eu de fréquentes exceptions à cette règle, ce qui n'empêche pas qu'on doive la considérer comme une loi générale. Cette loi, née aux premiers âges du monde, a traversé les temps; elle s'est perpétuée dans la succession des empires, jusqu'à la période gallo-romaine, jusqu'après les invasions des hommes du nord; et aujourd'hui encore, les populations chrétiennes, comme autrefois les peuplades barbares, inhument leurs morts la face tournée vers le levant.

Il y a sans aucun doute, dans une telle coutume, un sentiment qui révèle chez tous les hommes une croyance innée et indestructible en une vie future.

Chez les payens, « un noble instinct de la nature les avertissait sans doute qu'un nouveau soleil viendrait un jour raviver ces corps confiés à la terre comme une semence impérissable (l'abbé Cochet). » Le christianisme, en conservant la même orientation pour ses morts et pour ses églises a su seul donner le mot « de ce mystère des peuples et des âges. »

La grande quantité de clous de fer qui ont été recueillis et la présence de fragments semblables à du charbon, indiquent que les corps étaient en-

Digitized by Google

fermés dans des cercueils de bois; et en effet, on sait que les morts étaient déposés directement au fond de la fosse, seulement dans la craie, la marne, et peut-être le gravier sec; partout ailleurs, un coffre de bois ou une auge de pierre les protégeaient contre le contact du sol. On sait aussi qu'il ne faut pas toujours considérer comme carbonisés les fragments ligneux si communs dans les tombeaux anciens : le bois enfoui dans la terre se transformant avec le temps en un lignite qui offre toutes les apparences extérieures du charbon.

Les cadavres étaient déposés seul à seul, et voici les notes prises par M. Rogine sous l'impression immédiate des résultats de son exploration.

« Toutes les tombes n'ont pas présenté le même intérêt au point de vue de l'archéologie (1).

» Nous n'avons rien à dire des tombes I, F, G, qui ont été fouillées par M. De La Tour, opération à laquelle nous n'avons pas assisté. Cependant ces tombes ont dû présenter un grand intérêt, si l'on en juge par les objets nombreux et remarquables qu'elles ont fournis.

» Dans les tombes A, C, M, N et K, les squelettes étaient complets, sauf les os spongieux qui étaient presque tous disparus. Dans les autres tombes, les ossements était si fortement décomposés qu'ils se brisaient lorsqu'on voulait les enlever.

» Ce sont les tombes M et N qui contenaient les corps les mieux conservés, grâce probablement à la présence des matériaux sur lesquels ils reposaient. Aussi a-t-il été possible de les découvrir assez complétement pour avoir le détail même des phalanges des mains et des pieds. Par contre, ces deux tombes ne nous ont fourni aucune pièce intéressante, pas même le vase traditionnel. •

» Ces deux squelettes étaient couchés sur le dos, dans l'orientation déjà indiquée; les jambes allongées et les bras étendus le long du corps. Tous ceux dont la tête a pu être trouvée à peu près entière ont permis de reconnaître, par l'inspection des dents, qu'ils avaient généralement appartenu à des individus dans la force de l'âge.

» La tombe K a été sans contredit la plus complète; on peut dire qu'elle représentait le type des sépultures mérovingiennes. Il suffit de jeter les

(1) Pour les détails qui vont suivre, voir le *Plan*, page 145.

Digitized by Google

yeux sur la figure (p. 17) de l'ouvrage de M. l'abbé Cochet *(la Normandie souterraine)*, pour avoir une idée précise de la disposition des objets qui accompagnaient le guerrier couché dans cette tombe : près de la jambe gauche, la lance, la pointe en bas, placée de manière à faire supposer que la hampe reposait dans la main gauche; le long du bras droit, le scramasaxe encore enveloppé d'une substance noirâtre qu'il a été facile de reconnaître pour le cuir du fourreau; à la même hauteur, le fer de flèche; à la ceinture, le couteau ou poignard, la fibule en fer damasquinée d'argent, la pierre à aiguiser; enfin aux pieds, le vase.

» Malheureusement, tous les objets en fer se trouvaient tellement oxydés et augmentés de volume par la combinaison de l'oxyde de fer et de l'argile environnante, qu'ils avaient pour la plupart perdu leur forme primitive.

» La tombe voisine, L, n'a donné que des traces d'ossements; néanmoins elle était l'une des plus riches en objets; c'est dans cette tombe qu'a été découverte la grande plaque de bronze étamée, découpée et ornementée; trois petites lames de même métal, portant aussi des dessins, étaient placées sur la plaque et doivent avoir servi d'ardillons ou mieux d'aiguillettes. A côté et à la hauteur de la ceinture ou peut-être du baudrier, se trouvait aussi une belle fibule de bronze étamée, mais légèrement incomplète. Cette sépulture contenait en outre dans les environs du bras gauche, comme des anneaux de fer entrelacés, peut-être des bracelets, mais dans un tel état de décomposition qu'il a été impossible de les conserver. Enfin, aux pieds, le vase, mais fêlé.

» En nous arrêtant longuement sur les autres sépultures, nous serions nécessairement amené à des redites que nous voulons éviter. Nous diron seulement que toutes avaient le vase plus ou moins complet; en E nous avons trouvé la longue épée et les ciseaux; en A se sont présentés deux très-petits couteaux ou stylets.

» Enfin nous terminerons ces notes par les détails de la découverte de la tombe C. Nous faisions effectuer une série de tranchées très-rapprochées, dirigées du nord au sud, afin de ne laisser échapper dans cette partie du champ ni construction ni sépulture, lorsque l'ouvrier signala la présence d'une tête. Dégagée avec les plus grandes précautions, cette tête se montra bientôt parfaite de forme et de conservation : pas une dent ne manquait et

Digitized by Google

toutes étaient intactes. A son peu de volume, nous crûmes pouvoir l'attribuer à un individu jeune, mais plutôt à une femme. La terre fut retirée pour ainsi dire molécule à molécule afin de découvrir en place le collier qui devait exister, si nous avions bien préjugé. Une exclamation de l'ouvrier nous apprit bientôt qu'il venait de trouver une première perle : quatorze autres suivirent successivement, à la grande satisfaction des nombreux curieux qui, ce jour, assistaient à nos travaux. Une première boucle d'oreille en bronze fut retirée de derrière la tête, et plus tard, M. Mennesson découvrit la seconde dans l'intérieur même du crâne. Il n'y avait pas de fibule, mais bien deux agrafes en bronze qui peut-être faisaient partie du collier et avaient servi de fermoir. Enfin un joli vase noir, de forme un peu différente des précédents, se trouvait aux pieds comme chez les guerriers.

» La déclivité du sol en ce point était telle que le bord sud de la tombe était disparu ainsi que quelques ossements de la partie droite du squelette, et il est évident qu'au prochain labour, notre belle mérovingienne se serait trouvée tout entière exhumée par la charrue, violemment et sans aucun profit pour la science. »

Restaurée par M. Mennesson, avec une perfection qui fait illusion, la tête de la jeune femme est soigneusement conservée dans l'une des vitrines de l Société.

M. Verdier De La Tour assure avoir fouillé une tombe dans laquelle la position des ossements faisait penser que le cadavre avait été inhumé assis. Cette particularité n'aurait rien d'extraordinaire, car elle a été souvent constatée dans les cimetières francs tout aussi bien que dans les sépultures gauloises. Certains archéologues pensent même que, souvent, l'inhumation assise indique la tombe d'une personne du sexe féminin.

Il est probable qu'indépendamment des hôtes du cimetière mérovingien, on a exhumé aussi, à la Planchette, les ossements d'individus ensevelis sous les ruines de l'habitation romaine au moment de sa destruction. Et, en effet, nous avons vu des cadavres qui paraissaient tombés le long des murailles extérieures, sans armes et sans aucun autre objet accessoire, gisant au milieu d'une couche de débris portant les traces de l'incendie.

Nous avons en vain cherché un indice de la religion des francs inhumés à la Planchette; en l'absence de tout signe religieux, nous sommes porté

Digitized by Google

à croire qu'au moment où cette petite population a vécu sur notre territoire, la bonne semence de l'Évangile n'y avait pas encore été répandue. Nous aurions d'ailleurs été surpris qu'il en fût autrement, après les considérations qui nous ont amené à fixer approximativement la date de la présence de ces vainqueurs des gallo-romains, aux premiers siècles de notre ère.

En somme, l'exploration du cimetière de la Planchette a confirmé les observations généralement faites dans les sépultures de la même époque, en France, en Angleterre, en Danemarck; et si cette exploration n'a fait surgir aucun fait notable inconnu, du moins elle a révélé dans les armes, les vases, les ornements, des formes nouvelles que nous étudierons dans une prochaine séance et qui ne seront peut-être pas sans intérêt pour la science.

M. Mennesson fait la communication suivante :

Sous le régime féodal où la force primait constamment le droit, les communautés religieuses, auxquelles l'Évangile interdisait l'emploi de la violence, choisissaient les seigneurs les plus puissants du pays pour défenseurs ou avoués, et achetaient leur protection armée par la concession de quelque fief ou de quelques revenus. Ce protectorat, appelé avouerie, était une véritable propriété susceptible d'être aliénée ou transmise en héritage par ceux qui en étaient investis. Mais les avoués ne restaient pas toujours dans les limites de leur protectorat, et abusaient du besoin qu'avaient les religieux de la puissance séculière. De là des conflits qui se terminaient par des accords comme ceux dont il est question dans une charte émanée de Robert, abbé de Saint-Jean de Laon, en septembre 1233 : on y voit jusqu'à quels petits détails d'administration descendaient les deux grands pouvoirs du temps, le clergé et la féodalité, et avec quel soin jaloux ils veillaient à leurs prérogatives réciproques, lorsqu'ils se rencontraient sur le terrain des intérêts temporels.

A cette époque l'abbaye de Saint-Jean de Laon, qui n'était autre que l'antique monastère de Notre-Dame, fondé par sainte Salaberge au VIIe siècle et transformé, en 1128, en communauté de bénédictins sous le vocable de Saint-Jean, comptait dans ses domaines vingt-quatre villages avec leur territoire, parmi lesquels figurait Fontaine, près de Vervins.

Digitized by Google

Au commencement du XIIIe siècle, l'avouerie de Fontaine appartenait à Thomas II, chef de la branche des Coucy-Vervins, qui, suivant Melleville *(Dict. hist. du dép. de l'Aisne)*, l'avait achetée à Henri, seigneur du Cateau, lequel la tenait de Marguerite d'Origny, sa femme. Cette avouerie resta dans les mains des seigneurs de Vervins jusqu'à la fin du XVIe siècle. Lors de cette acquisition, Thomas II avait déjà quelques propriétés sur Fontaine, en vertu du testament de son père Raoul de Coucy qui lui avait légué, un an avant sa mort arrivée en 1191, Vervins, Fontaine et Landouzy (1); la charte de 1233 reconnaît ce fait, mais elle relègue tout-à-fait Thomas au second plan, et nous montre l'abbé de Saint-Jean parlant comme seul seigneur de Fontaine et réservant pour sa communauté seule le droit le plus caractéristique de la puissance seigneuriale, le droit de justice; en sorte que, si l'on s'en rapporte au ton général de cette charte, Thomas II n'a jamais dû porter le titre de seigneur de Fontaine.

Voici le texte de la charte en question avec la traduction en regard :

Ego Robertus divina miseratione Sancti Johannis Laudunensis abbas et capitulum notum facimus tam presentibus quam futuris quod nos et Thomas dominus de Vervino et advocatus de Fontanis convenimus in hunc modum super iis que suprà dicta sunt ad villam pertinentibus de Fontanis. Dictus Thomas et heredes ipsius pro tailliis suis quas sic moderavimus ix. libras parisienses et xl. modios avene ad cumulum

Je Robert, par la miséricorde divine abbé de Saint-Jean de Laon, et notre chapitre faisons savoir à tous présents et à venir que nous et Thomas, seigneur de Vervins et avoué de Fontaines, avons fait la convention dont il va être parlé en ce qui concerne le village de Fontaines.

Le dit Thomas et ses héritiers recevront une fois par an, pour leurs tailles que nous avons ainsi réduites : neuf livres parisis (2) et

(1) Le testament de Raoul a été traduit par M. A. Piette dans son *Histoire de Vervins*, pièces justificatives.

(2) Au commencement du XIIIe siècle, suivant le président Hiver (*Recherches sur les monnaies*, page 24), la livre parisis équivalait à 4 onces d'argent ou 26 fr. au titre actuel, soit pour 9 livres 234 fr. Mais comme l'argent a perdu de sa puissance de siècle en siècle jusqu'à valoir aujourd'hui, suivant les auteurs qui se sont occupés de la question, neuf fois moins qu'au XIIIe siècle, ces 234 fr. représentent 2,106 fr. de notre monnaie.

Digitized by Google

ad mensuram de Vervino nunc currentem semel in anno habebunt et nihil amplius dictus Thomas vel heredes sui in villa de Fontanis poterunt tailliare et super hec dictus Thomas et heredes ipsius portabunt legitimam garandiam adversus omnes qui juri et justicie parere noluerint. Major (4) vero et scabini dicte ville dictam tailliam avenariorum (5) et avene super omnes terras suas

quarante muids (3) d'avoine au comble à la mesure actuelle de Vervins.

Et ledit Thomas et ses héritiers ne pourront lever d'autres tailles dans le village de Fontaines, et à cet égard ledit Thomas et ses héritiers apporteront une garantie suffisante contre tous ceux qui ne voudraient respecter le droit et la justice.

Le maire et les échevins dudit village feront la répartition de ladite

(3) L'usage du muid, qui n'a jamais été qu'une mesure de compte, semble s'être perdu dans notre pays bien avant l'apparition des nouvelles mesures décrétées par l'Assemblée constituante de 1790, car ni le Tableau de comparaison des anciennes mesures du département de l'Aisne avec les nouvelles, dressé en l'an XIII par ordre du ministre de l'intérieur, ni les tableaux du même genre rédigés par divers auteurs en 1839, lors du rétablissement du système métrique, ne font mention du muid de Vervins. Mais en me renseignant près des personnes les plus âgées du pays, j'ai pu établir sur des données précises que le muid de Vervins se composait de douze jalois; or, les *Tableaux comparatifs des mesures de capacité*, publiés par J.-H. Soret, à Vervins, en 1840, nous apprennent que le jaloi de Vervins représentait, pour l'avoine, 6 décalitres 1 litre 33 centilitres : le muid vaut donc 7 hectolitres 35 l. 96 c., et les 40 muids de notre charte font par conséquent 294 hectolitres 38 l. 40 c.

D'après Leber (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*), la mesure dite *jaloi* qui, dans nos pays, s'appliquait également aux grains et aux terres, tire son origine de « *jaloie* ou *jalle*, sorte de baquet de bois à oreilles trouées, par où passait un gros bâton qu'on nommait aussi *jalle* et qui servait à porter ce baquet plein de raisins ou de vin dans le temps de la vendange. »

(4) *Major* était primitivement un agent seigneurial chargé de percevoir les revenus d'une terre et exerçant une juridiction inférieure; et dans ce cas il est traduit dans les chartes françaises par *maire*; mais quand la qualification de *major* désigne un magistrat communal, on la traduit en français par *maieur*. ARISTIDE DÉY. (*Courrier de l'Aisne*, septembre 1873.) — Cette distinction est contestée. Quoiqu'il en soit, l'expression employée par notre charte doit être prise dans le premier sens, et le *major* de Fontaine n'était qu'un agent du seigneur de Vervins, comme l'abbaye de Saint-Jean avait le sien sous le nom de *decanus* ou *doyen*.

(5) Avenaires, champs d'avoine : « Arva in quibus solœ excrescunt avenœ, » dit Ducange.

Digitized by Google

in territorio de Fontanis et omnes possessiones dicte ville bona assignabunt a qua assignatione nullus liber erit qui dictas terras et possessiones teneat exceptis hominibus de Vervino nec illi in villa de Fontanis sive in toto territorio dicte ville de cetero aliquid acquirere poterunt. Et dictus major et scabini dictam avenam mensurabunt. Et si aliquis forte partem sibi a dictis majore et scabinis assignatam de dictis tailliis ad petitionem dictorum majoris et scabinorum solvere recusaverit dictus Thomas et heredes sui ad petitionem majoris et scabinorum ipsum ad solutionem bona fide compellent. Et sciendum quod nos in villa de Fontanis decanum et tres scabinos ponemus nec ditiores nec pauperiores et tam major quam illi erunt liberi a tailliis dictorum Thome et heredum suorum salvis tamen curtibus ipsorum Thome et heredum. Isti nobis et dicto Thome et heredibus dicti Thome fidelitatem facient de rebus nostris et jure nostro et de rebus dicti Thome et jure suo bene servandis et nobis et dicto Thome fideliter servient sicut debent. Si vero nobis vel dicto Thome de fidelitate sua forisfecerunt forisfactum illud per jurisdictionem ejus cui forisfecerunt emendabunt. Et emolumentum inde proveniens inter nos et dictum Thomam equaliter

taille des avenaires et de l'avoine sur toutes leurs terres sises au territoire de Fontaines et sur toutes les possessions dudit village.

Aucun de ceux qui tiennent lesdites terres et possessions n'en sera exempt, à l'exception des hommes de Vervins; mais ceux-ci, ni dans le village de Fontaines ni sur tout le territoire dudit village, ne pourront plus rien acquérir désormais. Et lesdits maire et échevins mesureront ladite avoine; et si par hasard quelqu'un refusait de fournir la part contributive à lui imposée par les maire et échevins, sur la réquisition de ces derniers, ledit Thomas et ses héritiers le contraindraient loyalement à se libérer.

Il est à savoir que nous avons institué dans le village de Fontaines un doyen et trois échevins, ni des plus riches ni des plus pauvres, et que le maire aussi bien qu'eux seront exempts de tailles à l'égard dudit Thomas et de ses héritiers, sauf bien entendu en ce qui concerne les métairies des mêmes Thomas et héritiers.

Ils engageront leur foi tant à nous qu'audit Thomas et à ses héritiers de bien garder nos biens et nos droits et les biens et les droits dudit Thomas; et ils nous serviront fidèlement ainsi qu'ils le doivent nous et ledit Thomas. Mais s'ils trahissent leur foi envers nous ou ledit Tho-

Digitized by Google

partietur. Nec nobiscum sine assensu dicti Thome nec cum Thoma vel heredibus suis sine assensu nostro componi poterit. Item in dicta villa dictus Thomas vel heredes dicti Thome nullos commentos vel commentas de cetero recipere poterunt et illi qui modo sunt liberam habent si voluerint renuntiandi potestatem. De bosculo vero nostro de Fontanis domus nostra de Fontanis accipiet ligna ad ardendum et claudendum introïtus et exitus dicte ville et ligamenta segetum. Residuum vero dicti bosculi nos de septennio in septennium nullo obstante vendere poterimus et si dictus Thomas vel heredes ipsius dictum residuum dicti bosculi infra quadraginta dies post *(ici, il y a des caractères illisibles auxquels on ne peut donner aucun sens; s'il y avait abréviation, ils pourraient signifier* mercatum*)* vendere poterunt melior venditio tenebit et precium dicte venditionis inter nos et dictum Thomam vel heredes equaliter dividetur. Emptor vero vel emptores nobis de nostra medietate et dicto Thome de sua medietate bonam facient securitatem hoc *adicto* (pro *addito* vel *adjecto*) quod dictus Thomas vel heredes ipsius emptori sive emptoribus dicti bosculi salvum conductum quantum ad conductum dicte venditionis pertinet prestabunt. Et idem

mas, ils auront à répondre de leur félonie devant la juridiction de celui qu'ils auront offensé, et les profits qui en proviendraient seraient partagés par égale portion entre nous et ledit Thomas. Aucune composition ne pourra avoir lieu ni avec nous ni avec ledit Thomas ou ses héritiers sans notre mutuel assentiment. Ledit Thomas ou ses héritiers ne pourront à l'avenir retenir dans ledit village aucun habitant ou habitante; et ceux qui y résident à présent, sont entièrement libres de s'en aller s'ils le veulent. Notre maison de Fontaines prendra dans notre bosquet de Fontaines du bois pour le chauffage et pour fermer les issues dudit village, ainsi que des harts pour la moisson. Nous pourrons vendre, s'il n'y a pas d'obstacle, le taillis dudit bosquet de sept ans en sept ans; et si ledit Thomas ou ses héritiers peuvent vendre le même taillis dans les quarante jours après le marché, la vente la plus avantageuse tiendra, et le prix de ladite vente se partagera par moitié entre nous et ledit Thomas ou ses héritiers.

L'acquéreur ou les acquéreurs nous donneront à nous, pour notre moitié, et audit Thomas pour sa moitié une sûreté convenable. Etant ajouté que ledit Thomas ou ses héritiers accorderont à l'acquéreur ou aux acquéreurs dudit bosquet un

Digitized by Google

Thomas et heredes ipsius dictum bosculum facient firmiter custodiri. Custodiam autem dicti bosculi et forifacta ad ipsam custodiam pertinentia cum venatura ejusdem bosculi dictus Thomas vel heredes ipsius extra partem habebunt. Si quis de advocatione ville de Fontanis in garanna infra advocationem dicte ville constituta venationem ceperit venationem majori dicti Thome de Vervino restituet et jurabit se eam voluntarie non cepisse. Si hoc jurare noluerit venationem nihilominus reddet et quinque solidos bone monete exsolvet et pro forisfacto et si cui impositum fuerit quod hujusmodi venationem cepit quinque solidos bone monete mulctabitur nisi se juramento *pugnare* (pro *purgare*) voluerit. Et dictus Thomas et heredes ipsius Thome in dicto bosculo in aisentiis vel aliis quibuscumque modis nihil aliud quam quod supra dictum est poterunt habere vel reclamare. De mortuis manibus nostre ecclesie ubicumque eas sive in terra nostra infrà advocationem dicte ville de Fontanis sive in dominio dicti Thome et heredum suorum jure poterimus obtinere duas partes nobis retinemus et dicto Thome et heredibus suis terciam partem in perpetuum concedimus. Quocienscumque in villa de Fontanis placuerit nobis placitare dictus Thomas de illis pla-

sauf-conduit aussi étendu que le comportera le transport desdits bois.

Et le même Thomas et ses héritiers feront garder strictement ledit bosquet. La garde dudit bosquet et les amendes afférentes à cette garde, ainsi que le droit de chasse, regarderont exclusivement ledit Thomas et ses héritiers.

Si quelqu'un de l'avouerie du village de Fontaines prend de la venaison dans la garenne de ladite avouerie, il rendra cette venaison au maire dudit Thomas de Vervins, et jurera qu'il ne l'a pas prise de son plein gré. S'il ne veut pas faire ce serment, non-seulement il rendra la venaison, mais il paiera cinq sous de bonne monnaie pour forfaiture; celui qui a pris ainsi de la venaison, quand même il l'aurait fait par contrainte, encourra l'amende de cinq sous de bonne monnaie, à moins qu'il ne veuille se purger par serment. Et ledit Thomas et ses héritiers ne pourront avoir ni réclamer dans ledit bosquet, dans les aisances ou sous n'importe quelle forme, autre chose que ce qui a été stipulé ci-dessus.

Des mortes-mains de notre église, partout où nous pourrons à bon droit en obtenir, soit sur notre territoire, en l'avouerie dudit village de Fontaines, soit dans le domaine dudit Thomas et de ses héritiers,

Digitized by Google

citis nihil habebit neque heredes dicti Thome nisi ibi gagia data fuerint tunc enim ibi tertiam partem dictus Thomas et heredes ipsius habebunt. Fur si in villa de Fontanis vel in territorio ejusdem ville captus fuerit omnia quecumque fur habuit nostra erunt et per scabinos nostros judicabitur et judicatus domino Thome vel majori suo de Vervino pro facienda justicia reddetur. Licebit etiam nobis quotiens voluerimus homines in dicta villa commorantes Laudunum per ministros nostros in cameram nostram submonere. Quod si illuc venire noluerint dictus Thomas vel major ejusdem de Vervino clamore ad dictum Thomam delato illuc ire dictus Thomas compellet ibique tam in forisfacto quam in justicia habebimus duas partes et dictus Thomas tertiam vel heredes ejusdem. Nec postea cum hominibus illis ita submonitis nos sine assensu dicti Thome pacem faciemus nec poterimus homines illos a curia nostra aliorsum ducere dummodo super eos in curia nostra querelas nostras possumus attingere. Notandum est quod in omnibus querelis postquam per submonitionem de manso dominico nostro apud Fontanas ejecte fuerint nos duas partes emolumenti habebimus et dictus Thomas tertiam partem. Item homines de advocatione dicte ville

nous en retenons deux parts et nous accordons à toujours la troisième part audit Thomas et à ses héritiers. Toutes les fois qu'il nous conviendra de tenir les plaids dans le village de Fontaînes, ledit Thomas et ses héritiers n'auront rien de ces plaids, à moins que des gages n'aient été donnés, et alors ledit Thomas et ses héritiers en auront un tiers pour leur part.

Si un voleur est arrêté dans le village, ou sur le territoire de Fontaines, tout ce qu'il aura nous appartiendra; et il sera jugé par nos échevins, et après le jugement il sera livré au seigneur Thomas ou à son maire de Vervins pour faire justice.

Il nous sera loisible aussi, toutes les fois que bon nous semblera, de faire comparaître les habitants dudit village devant les juges de notre cour abbatiale de Laon. Que s'ils refusaient de répondre à cet ajournement, ledit Thomas ou son maire de Vervins, sur la citation dénoncée audit Thomas, devra les y contraindre, et là, nous aurons deux parts dans les frais d'amende et de justice, et ledit Thomas ou ses héritiers auront la troisième part; et alors nous ne transigerons pas avec les hommes ainsi ajournés sans l'approbation dudit Thomas, et nous ne pourrons les soustraire à la juridiction de notre cour pourvu que nous

Digitized by Google

terras suas infra advocationem constitutas aliis hominibus quam hominibus de eadem advocatione vendere non poterunt aut aliis modis alienare. Omnes vero possessiones quas modo tenemus et possidemus in villa de Fontanis et ejusdem territorio tam in censibus quam terragiis feodis et quandam partem molendini et in omnibus rebus aliis quiete et pacifice et sine perturbatione ex parte dicti Thome vel heredum suorum in perpetuum possidebimus. Nec nos nec dictus Thomas nec heredes ejusdem in villa de Fontanis nec in toto territorio ejusdem de cetero aliquid poterimus acquirere. Et sciendum quod major dicti Thome de Vervino quotienscumque de novo institutus fuerit fidelitatem faciet quod jura nostre ecclesie in omnibus fideliter observabit et monachus qui in domo nostra de Fontanis demorabitur similiter dicto Thome fidelitatem faciet quod jura dicti Thome vel heredum suorum in omnibus fideliter observabit. Actum anno Domini m°. cc°. xxx°. tertio. mense septembri.

(Cartulaire de Vervins aux archives de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, page 102.)

puissions y avoir action contre eux.

Il est à observer que dans tous les procès qui seront jugés par suite d'ajournement de notre manse seigneuriale de Fontaines, nous aurons les deux tiers des dépens et ledit Thomas un tiers.

Les hommes de l'avouerie dudit village ne pourront vendre ni aliéner les terres qu'ils possèdent dans les limites de cette avouerie, si ce n'est aux hommes de cette même avouerie. Mais toutes les possessions que nous tenons et que nous possédons maintenant dans le village et sur le territoire de Fontaines tant en censives qu'en terrages, fiefs, moulin pour partie, et toutes autres choses, nous en jouirons à toujours paisiblement et sans trouble de la part dudit Thomas ou de ses héritiers. Ni nous, ni ledit Thomas, ni ses héritiers, ne pourrons à l'avenir rien acquérir dans le village et sur tout le territoire de Fontaines. Et il est à savoir que le maire dudit Thomas de Vervins, en entrant en fonctions, fera serment de bien et fidèlement observer en toutes choses les droits de notre église, et le moine qui résidera dans notre maison de Fontaines jurera également de bien et fidèlement observer en toutes choses les droits dudit Thomas et de ses héritiers. Fait l'an du Seigneur 1233, au mois de septembre.

Digitized by Google

Cette charte n'est pas mentionnée dans le *Catalogue des manuscrits sur la Picardie*, publié par M. Cocheris ; elle a été extraite par M. Edouard Piette de la collection de Don Grenier.

M. Edouard Piette communique le commencement d'un travail intitulé :

LES MINUTES HISTORIQUES
D'UN
NOTAIRE DE VERVINS.

XVIe, XVIIe & XVIIIe SIÈCLES.

Il y a quelques années, le hasard fit tomber sous mes yeux, dans une maison amie, un vieux titre poudreux, enfumé, d'une écriture fort difficile à lire et au bas duquel se détachait en caractères gigantesques, suivant la mode du XVIe siècle, la signature *J. de Coucy*. Le nom de Coucy, qui tient une si grande place dans notre histoire, ne pouvait manquer d'éveiller mon attention : aussi m'appliquai-je sur le champ à déchiffrer ce grimoire. C'était simplement une obligation passée devant notaire, à la date du 3 novembre 1574, et portant le quitus de Jacques de Coucy II, seigneur de Vervins.

Bien que cette découverte, par elle-même, n'offrit pas grand intérêt, elle surexcitait vivement ma curiosité : comment cette pièce se trouvait-elle là ? de quel dépôt, de quelle collection avait-elle été tirée ? était-elle seule ou accompagnée d'autres épaves de même provenance ? En réponse à mes questions, on me conduisit devant une vaste corbeille, aux trois quarts remplie de paperasses de toutes sortes : feuilles volantes, liasses, registres, etc., d'un aspect non moins vénérable que le vieux contrat dont je viens de parler; et l'on m'apprit que ces papiers représentaient un démembrement des minutes d'un notaire de Vervins : la partie la moins usuelle, c'est-à-dire la plus ancienne, que le titulaire, pour cause d'encombrement, avait jadis reléguée dans son grenier.

Ces minutes gisaient là depuis une quarantaine d'années, plus ou moins

Digitized by Google

entamées par les rongeurs et la moisissure, quand la légataire de ce notaire, voulant à son tour se désencombrer, les fit enlever pour être vendues au poids au profit de ses serviteurs. Inutile de raconter comment elles échappèrent au pilon du fabricant de papier et passèrent aux mains d'un nouveau détenteur. Je dirai seulement que l'esprit de conservation et l'attrait de la curiosité n'eurent aucune part dans leur acquisition. Elles servaient, comme papiers sans valeur, à tous les usages de la maison, et étaient condamnées à disparaître complètement dans un avenir prochain.

Heureusement, c'était un jour de bonne fortune archéologique. La corbeille fut mise tout entière à ma disposition, et je pus à loisir en débrouiller le chaos, puis en faire le triage; travail qui demanda beaucoup de temps à cause des difficultés que présente la lecture des anciennes écritures, sans compter les longues interruptions amenées par des soins et des occupations d'un autre ordre.

Mais combien je fus récompensé de ma persévérance par les curieuses révélations que m'ont fournies ces simples actes sur les hommes et les choses du Vervinois, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe!

On a dit souvent qu'il n'existe pas d'histoire de France qui reproduise avec fidélité, sans esprit de parti, les idées, les sentiments, les mœurs et les agissements des générations qui nous ont précédés. Pour moi, je ne sais si je m'abuse, mais je suis amené à croire que l'histoire de chacune de nos provinces, et par suite la vraie histoire nationale pendant les trois derniers siècles, est encore ensevelie sous la poussière des archives du notariat. J'entends parler non pas de ce que Monteil appelle l'*histoire bataille*, mais bien de l'histoire intime des diverses classes de la société française; histoire réellement authentique, car on la trouve burinée en minutes, jour par jour, au cœur même du pays, avec l'attestation des témoins du fait. C'est à ce point de vue que j'ai pris à tâche d'analyser ou de reproduire les documents qui m'ont paru les plus dignes d'intérêt parmi tous les papiers soumis à mes investigations.

Ces documents, dont les plus anciens remontent à l'année 1573, abondent en révélations de nature très-diverse, concernant par exemple les habi-

Digitized by Google

tudes sociales et la vie privée de nos pères, les rapports des habitants avec leur seigneur, la situation agricole du pays, les ressources et les besoins des populations, la misère des temps, le mouvement industriel et commercial, les corporations des arts et métiers, et une infinité d'autres questions d'intérêt local, presque toujours reléguées au dernier rang des préoccupations de l'historien.

La biographie et la généalogie fourniront un large contingent à cette étude; ce qui permettra, pour les XVIe et XVIIe siècles, de restituer la suite des seigneurs de Vervins avec leurs alliances, qui n'avait pas été donnée complète jusqu'à présent, et aussi de rectifier certaines erreurs depuis longtemps admises et propagées sans contrôle. Les renseignements ne manqueront pas non plus sur la noblesse des campagnes, représentée par les familles de Bernetz, de Jouvance, de Chambly, d'Artaise, de la Bove, de Fay d'Athies, de Caruel, de Galland, de Grandmont, de la Fons de la Plesnoie, de Villelongue, de Warlusel, d'Anglebermer, de Patureaux, de Regnier, de Raineval, de la Simonne, d'Ully de Laval, de Tassart, de Rambour, etc. etc.

Pour utiliser ces matériaux, quel plan fallait-il adopter ? deux méthodes s'offraient à moi : je pouvais réunir en un corps distinct les minutes concernant un même personnage, une même famille, ou une même période historique, et puiser à cette source principale d'informations les éléments de quelques chapitres, ou notices séparées, qui auraient eu pour titres par exemple : *Le dernier des Coucy — les marquis de Comminge — La Thiérache au temps de la Fronde*, etc.; ou bien je pouvais classer toutes les pièces par ordre chronologique et en donner une nomenclature continue, sous forme d'inventaire raisonné, c'est-à-dire en signalant chaque pièce soit par une simple analyse, soit par des extraits, soit, quand l'acte en serait jugé digne, par une reproduction *in extenso*, et fréquemment aussi par un commentaire. Car s'il est vrai, comme on l'a dit, que dans un pareil travail les commentaires et les opinions personnelles ne valent jamais les textes, il n'est pas moins certain que des éclaircissements sont par fois nécessaires pour faire ressortir la valeur des actes.

La première méthode avait pour avantage de grouper les événements d'une époque, de présenter dans leur ensemble les traits de certains personnages;

Digitized by Google

mais que devenaient tous les documents isolés, qui ne peuvent se coordonner entre eux, et qui, sans offrir les éléments d'une monographie, ont cependant leur intérêt propre ? Ils étaient forcément relégués dans un cadre à part. De là un inconvénient sérieux : le défaut d'unité dans la composition du travail.

Je me suis décidé pour la seconde méthode, c'est-à-dire pour le classement par ordre chronologique, qui m'a paru se prêter le mieux à l'enchaînement des faits généraux, et partant aux recherches des curieux qui voudraient consulter et étudier ces archives de notre ancien tabellionnage.

Si quelque doute s'élevait sur l'authenticité d'un texte, ou sur la fidélité d'une analyse, les minutes elles-mêmes, dûment réintégrées, au fur et à mesure de leur dépouillement, dans l'étude à laquelle elles appartiennent, pourraient être interrogées et me serviraient de garants : j'invoque d'avance leur témoignage.

XVIe SIÈCLE.

1. — *21 mars 1573.* — Simon de Grandmont, seigneur de Vellechevreux (1), Lugny et Voharies (2), cède à titre de bail à ferme à Martin Leroy, cabaretier à Lugny, pour neuf années, 96 jalois de terres arables avec 9 jalois et 28 verges de prés, le tout sur le terroir de Lugny, à la condition qu'il en partagera les *dépouilles* par moitié avec le preneur.

Les locations faites sous la condition d'un partage de fruits étaient rares autrefois, comme elles le sont encore aujourd'hui, dans notre pays. C'est à peine si les nombreuses minutes que nous avons dépouillées en fournissent deux ou trois exemples. Généralement, on stipulait une redevance fixe en nature pour les terres et en argent pour les prés.

Nous devons relever, comme détail assez curieux, l'une des faisances

(1) Canton de Villersexel (Haute-Saône).

(2) Simon de Grandmont, originaire de la Franche-Comté, était devenu seigneur de Lugny et de Voharies par suite de son mariage avec Joachine ou Jossine, fille de Jacques de Coucy Ier, seigneur de Vervins (V. L'Alouëte, *Traité des nobles*, p. 282, recto). Melleville ne fait aucune mention de lui dans son dictionnaire historique.

Digitized by Google

de ce bail : « sera tenu Leroy d'aller, par chacun an, après la saison des » vendanges, avec son chariot et ses chevaux, au village de Bievre (1) char- » ger quatre pièces de vin, et les rendre en la maison dudit seigneur à » Lugny, le tout au despens de Leroy. »

2. — *29 avril 1573.* — Acte dans lequel il est dit que « noble et scien- » tificque personne Me Jehan de Coucy, prothonotaire du Saint-Siége apos- » tolique, abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame de Bonnefon- » taine, doyen et chanoine de Rozoy, seigneur en partie de Vrevin (2) et » dépendances » a fait construire une maison en la ville de Vervins, près le cimetière de l'église paroissiale, « pour y loger et accommoder les gens » d'église, » à charge de quelques prières et obits, et sous la réserve de prendre en contre-échange une petite maison appelée anciennement le *Presbytère;*

Que Monseigneur l'Evêque de Laon, sur la requête à lui présentée à cet effet par le seigneur abbé, de concert avec les deux curés de Vervins, et après information *super commodo vel incommodo*, a permis l'échange proposé aux conditions stipulées en ladite requête; ce qui est accepté par les « députés du conseil de la ville fondés de procuration de la plus grande » et saine partie des habitants, » et ratifié par Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, et Antoinette d'Ongnies, sa femme, lesquels déclarent exempter du cens foncier le nouveau presbytère.

Cet acte commence par un long exposé qui n'occupe pas moins d'une page et demie in-4°, d'une écriture fort compacte : c'est un véritable sermon ayant pour texte l'obligation d'user de ses biens temporels pour « l'augmentation et l'entretien de la religion, de ceste vraye et ancienne » religion catholique, apostolique et romaine qui principalement recom-

(1) Canton de Craonne.

(2) *Vervins* est presque constamment changé en *Vrevin* dans les actes de la fin du XVIe siècle, et de la première moitié du XVIIe. Nous ne savons à quoi attribuer cette transposition, cette métathèse, comme disent les savants, si ce n'est à l'influence du patois local. Ne dit-on pas encore aujourd'hui dans nos villages *froumi* pour *fourmi*, *fremer* ou *frumer* pour fermer ?

Digitized by Google

» mande la charitable hospitalité, signament estre faicte vers ceulx qui
» sont..... les tenants de l'église, sacrifiant et faisant prières ordinaires,
» ès quelles tous bien faiteurs et loiaux dispensateurs de leurs facultés
» sont les premiers compris...., »

Ces sortes de protocoles étaient dans l'esprit du temps : il n'est pas rare de voir les notaires prêcher dans les actes de mariage sur la nécessité de conserver la race humaine; dans les testaments sur l'inévitable fin de l'homme; dans les transactions sur les maux des dissensions, les biens de la concorde, etc. (Monteil, *Hist. des Français des divers états*).

Nous venons de résumer en quelques lignes l'acte d'échange du 29 avril 1573; c'est assez pour en faire apprécier l'intention et les dispositions principales. Mais ce qui nous paraît exiger plus qu'une simple analyse, ce sont deux annexes de ce contrat que nous venons de citer incidemment : 1° la requête présentée à l'évêque de Laon par l'abbé de Bonnefontaine et les deux curés de Vervins; 2° le procès-verbal d'enquête *de commodo vel incommodo*.

Indépendamment de quelques notions instructives sur la topographie de l'ancien Vervins, on trouve dans ces documents des détails intéressants qui permettent de restituer, d'une part, le cérémonial si primitif des obits fondés dans notre église par l'abbé de Bonnefontaine et, d'autre part, l'installation *toute princière* (selon les naïfs commissaires enquêteurs) des curés de Vervins dans leur nouveau logis; lequel n'est autre que le presbytère actuel, resté, dans sa distribution, à peu près tel qu'il était il y a trois cents ans.

Voici la teneur de ces deux pièces :

« Monseigneur,

Monseigneur le revérendissime évesque de Laon, pair de France.

Supplient humblement Jehan de Coucy, abbé de Notre-Dame de Bonnefontaine, etc., d'une part; et Mes Jehan Boullet et Claude Lautrichet curez de la cure dudit Vrevin, d'autre part; disant, assavoir : ledit seigneur de Bonnefontaine que à lui compète et appartient une maison, lieu et pourpris (1) par lui de nouvel édiflyée de bricques et pierres de taille, assise en la

(1) Enclos, enceinte, dépendances d'une maison.

Digitized by Google

ville de Vrevin près et joignant le cimetière de l'église paroissiale dudit Vrevin (1), tenant d'une part par derrière aux murailles de la ville, d'un côté aux seigneurs de Vrevin, d'autre à la vefve et héritiers de Remy Fournier. Et lesdits sieurs Boullet et Lautrichet que à eux compète et appartient une aultre maison de bois fort caducque et ancienne avec jardin attenant, laquelle auroit précédemment esté donnée à leurs prédécesseurs curez par les habitants dudit Vrevin pour maison presbitéralle, icelle assise en ladite ville près la porte des champs, tenant d'une part, par devant sur rue, d'autre, par derrière aux murailles du jardin desdits seigneurs de Vrevin, d'un côté aux murailles de la ville et d'autre à la vefve et héritiers de Nicolas Ledouble. Des quelles maisons les partyes feroient voluntier eschange l'une à l'autre, du consentement des habitants dudit Vrevin; à la charge toutesfois que lesdits curez et leurs successeurs seront tenus loger, dès maintenant et à tousjours en l'une des chambres du logis baillé en eschange par ledit seigneur de Bonnefontaine aux susdicts curez, le chapellain, qui est à présent et sera ci-après chargé de dire par chacun jour les messes fondées par feu Me Robert de Coucy, notre frère, que Dieu absolve, en son vivant abbé de Foisny, St-Michel et Bohéries, et seigneur temporel en partie dudit Vrevin; et en une autre chambre seront tenus loger l'un des coristes qui est et sera coustre et gardien de l'église, paremens et ornemens appartenant à icelle, avec lequel coustre (2), et en la même chambre, sera logé le prédicateur quand il viendra audict Vrevin pour prescher et annoncer la parole de Dieu; à la charge aussi que les susdicts curez, chappelain et coriste et leurs successeurs seront tenus dire, chanter et célébrer tous les ans, en l'église paroissialle, le jour de la nativité Nostre-Dame de septembre, à l'issue des vespres, à l'intention dudit seigneur de Bonnefontaine, ung salut et antienne de *Gaude Maria* qui commencera par deux enffans revestus de surplis avec le respond *Gabrielem et collecte, deus qui de beate Marie*, durant lequel salut sera allumé deux torches

(1) C'est en 1788 seulement qu'a eu lieu la suppression de ce cimetière. La première inhumation dans le cimetière Sainte-Anne date du 27 mai. (Actes de l'état civil.)

(2) Comme on le voit, le *coustre* était chargé de garder l'église, et aussi de la parer, de l'orner, en d'autres termes de *l'acoustrer* ou *racoustrer* comme disaient nos pères : « payé à l'organice pour avoir de la colle et du cuire pour *racoustrer* les orgles XI » s. IX d. » (Comptes des marguilliers de l'église de Vervins, 1570.)

Digitized by Google

neufves et deux cierges dessus l'autel, qui seront fournis et livrés par les margliers de l'église, pour le sallaire du quel luminaire sera payé par ledit seigneur de Bonnefontaine ou ses héritiers, par chacun an, à ladite église dix sols tournois; et aux sonneurs, qui sonneront les grosses cloches durant ledit salut, cincq sols; et aux deux escolliers, qui chanteront le répond, chacun dix deniers tournois; et à chacun prestre, qui sera assistant audict salut, sera aussi donné dix deniers, excepté aux susdicts curez, chapellain et coustre qui n'en auront aucun en considération de la dicte maison. Lesquels seront encore tenus dire et chanter audit jour, à la fin du salut, les vespres des morts, et le lendemain diront vigiles à neuf leçons avec les recommandations et une haulte messe de *requiem*, à diacre et sous-diacre, pour le repos des ames du seigneur de Bonnefontaine et du seigneur de Foisny, son frère. Les quels curez, chappellain et coustre seront tenus paier pour chacun an, aux margliers de ladite église, pour le luminaire, au jour dudit obit, assavoir : deux cierges sur l'autel et quatre sur la tombe dudit seigneur de Foisny, dix sols tournois; aux sonneurs douze sols, et aux diacres et sous-diacres deux sols; faisant en somme vingt-quatre sols qui seront payés assavoir : par les deux curez douze sols, et par les chappellain et coustre les aultres douze sols. En quoi faisant et accomplissant lesdicts curez, entend ledit seigneur de Bonnefontaine leur donner ladicte maison avec les meubles y estant, la quelle leur demeurera pour maison presbitéralle à tousjours pour eux et leurs successeurs..... et ladicte maison de boys, aultrefois presbitaire, qui sera baillée par lesdicts curez en contre-eschange audict seigneur de Bonnefontaine, lui demeurera deschargée de toutes charges pour en disposer ainsy que bon lui semblera.

« Ce considéré, Monsieur, il vous plaira permettre et accorder aux susdicts suppliants faire passer par devant notaires royaux le contrat d'eschange des dictes maisons aux charges et conditions ci-dessus..... et, en ce faisant, ferez bien. »

Signé : Jehan de Coucy, Boullet, Lautrichet.

« Honnorables hommes :

Jacques de Baillon clerc marié, lieutenant de M. le bailly de la ville de Vrevin, aagé de 33 ans, demeurant audit lieu.

François Hemet lay marié, procureur d'office de la justice de Vrevin, aagé de 46 ans.

Digitized by Google

Guyot Dailly, marchand demeurant audit lieu, aagé de 63 ans.

Jehan Lautrichet, marchand demeurant audit lieu, aagé de 60 ans.

Estienne Gobinet, marchand demeurant audit lieu, aagé de 45 ans.

Jacques de Boyn, gouverneur de la ville de Vrevin, aagé de 55 ans.

Jehan Maigret, marchand tavernier demeurant audit Vrevin, aagé de 31 ans.

Jehan Waudin, greffier dudit lieu, y demeurant, aagé de 30 ans.

Thomas Lappre, marchand demeurant audit lieu.

Et Pierre Lautrichet, aagé de 28 ans et demi, demeurant audit lieu.

Après serment par eux tous prêté et juré de dire vérité..... après avoir tous ouï la lecture du contenu en icelle requête, ont dit et affirmé diront et affirmeront, si mestier est, par devant Monseigneur, ou monsieur l'official de Laon, que l'eschange que prétend faire ledit seigneur abbé de la maison..... par luy de nouvel édifiée, avec les curés dudit lieu..... est et sera la grande commodité et entier prouffict desdits curés, etc... pour ce que ladite maison est, de fond en comble, toutte bastie et édiffiée de bricques et chaulx et cyment, couverte d'ardoises; les fenestres, sur rue, fermées de barraux de fer partout; en la quelle maison il y a deux belles chambres garnyes chacune de challis et couchettes, tables, buffetz, deux chaières (1) et demye douzaine d'escabelles qui seront commodes pour lesdits coustre et cordelier. Et en hault, il y a deux belles chambres et garderobbes garnyes, comme les aultres, de challis, tables, buffetz, chaières et escabelles qui sont fort commodes pour les deux curés, l'un desquels est chapellain du seigneur de Vrevin; et ne se peuvent incommoder l'un l'autre, partant qu'il y a une gallerye en hault, large de huict à dix pieds, et à chacune entrée de leurs chambres il y a deux huis, et les entre-deux des chambres quy sont toutes de bricques et de bonne épaisseur; et ne pourroient entendre mot l'un de l'autre. En laquelle maison il y a deux caves séparées l'une de l'autre avec un beau caveau, de quoy ils se peuvent aisément ayder sans se faire tort. Y a aussy gallerie en bas, estables, halliers pour mettre leur boys, fagots et bourrées, avec ung grenier qui se pourra facillement diviser pour mettre les grains sans s'en incommoder. Avec ce, il y a une cour et jardin, fermés de haultes murailles; le tout

(1) Chaises.

Digitized by Google

contenant trente verges de terre ou environ. Et laquelle maison est fort commode pour gens d'église, signament aux susdits curés, parce qu'elle est hors rue, arrière de gens, hors bruit, et joignant le cimetière et église. Et ne peut icelle maison lieu et pourpris moins valloir que deux mil cincq cens livres. Et croyent que ladite maison, estables et murailles n'ont été édiffiées pour trois mil livres. N'y a qu'une grand'porte quy est au millieu de ladite maison. Néantmoins ne peut nuire à aucun d'iceulx, ayant chacun une clef du petit huis de ladite porte. . . . . Et ne doibvent lesdits curés refuser tel bien que leur fait ledit seigneur pour les charges portées en ladite requeste, pour ce qu'ils ne sont foullés que de chacun six sols tournois de rente; joint que le lieu presbitéral est si caducq, et quy n'est que de bois, couvert de thuilles, et la maison pailliottée de boys et terre tant seulement (1); où il n'y a que deux petites cuisines et deux petites logettes qui ne sont que de paillotis et terrasses, avec ung petit jardin; le tout contenant seullement dix huit verges, qui est joignant la porte près les murailles de la ville..... Laquelle maison et lieu ne peut valloir plus de cincq cens livres. . . . . Auquel presbitaire demeure ung pauvre depuis dix ans et plus; ne savent combien il rend de louage auxdits curés quy sont de présent, lesquels n'ont jamais faict demeurance audit lieu, pour ce qu'il n'y a commodité; et ne pourroient y sérer une buche de boys, sinon au pignon de la maison, tant subjet à robe (2) et pilliage des gens de guerre, quand il survient garnison. Affirmant (que), tout après ledict eschange faict, lesdits curés seront honnestement logés, seurement, commodément et en un lieu honnorable, beau, *fust pour recevoir un prince*, et duquel lieu, s'il estoit en rue, l'on en retireroit plus de cent livres de louage et plus de trois mille livres pour une fois. »

3. — *19 mai 1573.* — Jehan Morel, laboureur à Voulpaix, reconnaît devoir « bien et loyaument » à messire Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, Voulpaix, etc., la somme de trente-deux livres dix sols tournois, pour vendition à lui faite de trois pièces de terre sur le terroir de Voulpaix, conte-

(1) C'est-à-dire dont les murs sont en pans de bois et en terre amalgamée avec de la paille hachée.

(2) Prise, butin.

Digitized by Google

nant au total trois jalois quinze verges « eschues audict seigneur par droit de » confiscation à lui adjugée par sentence et arrêt de la court confirmatif de » ladite sentence, rendus contre Nicolas Dupont, dit Aaron, exécuté à » mort, auquel appartenoient lesdits héritaiges. »

Le seigneur haut justicier avait le droit de confiscation sur les biens meubles et immeubles d'un condamné à mort; coutume barbare qui ne faisait pâtir que des innocents : les enfants du condamné !

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1873

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés :

Membre titulaire, M. Quest, président du Tribunal civil de Vervins;

Membres correspondants : MM. Déhon fils, propriétaire à Marle; — Bossaux-Bévière, négociant à Etréaupont; — Carlier, propriétaire et meunier à Burelles.

M. le président dépose sur le bureau une belle photographie, exécutée par M. Dollé, de Laon, et offerte par M. Pichon, représentant un vase à thériaque en faïence, de l'abbaye du Val-Saint-Pierre, qui figure actuellement au Musée de Laon.

M. Georges Lecocq fait hommage à la Société d'une brochure qu'il a publiée sous le titre de *Fragments d'histoire locale.*

Des remerciements sont adressés à MM. Pichon et Lecocq.

M. le président expose qu'il s'est rendu à Laon pour assister à une réunion des présidents des différentes sociétés archéologiques du département, ayant pour objet le classement provisoire des monuments historiques dont il a été déjà question dans la séance du 5 septembre dernier. En ce qui concerne l'arrondissement de Vervins, le camp de Maquenoise et l'église d'Origny-en-Thiérache ont été ajoutés à la liste des monuments à classer, mais l'église de Lavaqueresse en a été retranchée comme repré-

Digitized by Google

sentant moins complètement que celle d'Origny, le type des églises fortifiées de la Thiérache. C'est donc la liste ainsi modifiée, en ce qui regarde l'arrondissement de Vervins, qui sera soumise au classement définitif.

Un échange de Bulletin entre les Sociétés de Vervins et de Château-Thierry est proposé et accepté.

M. Papillon donne lecture du testament de Louis de Comminges, marquis de Vervins, fait le 12 octobre 1714, et dont la minute a été retrouvée en l'étude de Me Larmuzeaux, notaire à Vervins.

Par ce testament, controlé et insinué à Vervins le 10 novembre 1725, Louis de Comminges institue pour son légataire universel le jeune prince d'Holstein, issu du mariage du duc de Sleswig, Holstein, etc., avec Marie-Célestine Philippe, comtesse de Mérode, sœur utérine du testateur.

Louis de Comminges mourut à Vervins le 2 novembre 1725, et fut inhumé solennellement, le 4 du même mois, dans le caveau du chœur de l'église, lieu de la sépulture des seigneurs de Vervins.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1873

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

M. le président dépose sur le bureau deux volumes contenant les travaux de la Société académique de Saint-Quentin pendant les années 1869, 1870, 1871 et 1872.

M. Pichon, présent à la séance, offre le tirage à trois cents exemplaires, avec le cuivre gravé, du portrait de La Dragonne ou Le Chevalier Balthazar dont la biographie a été analysée dans la séance du 4 avril dernier.

La Société remercie M. Pichon.

Elle remercie également M. E. Piette, qui a fait dessiner et tirer à ses frais une lithographie destinée à accompagner son article sur le Tombeau d'Enguerrand IV, seigneur de Coucy *(Séance de juillet)*.

Digitized by Google

M. Papillon achève la lecture de son rapport sur les fouilles de La Planchette :

§ III.

Les monuments de l'architecture peuvent bien donner une idée de la grandeur d'une nation, mais ils seraient insuffisants pour faire connaître l'ensemble du degré de civilisation auquel elle est parvenue, si l'on ne se livrait à l'étude de ces mille objets d'un usage journalier, soit à la guerre, soit dans les arts et l'industrie, soit surtout dans l'économie domestique, ce véritable thermomètre du bien-être des populations.

C'est à ce point de vue, qu'après avoir décrit les ruines de la maison de la Planchette, nous allons étudier les objets romains que renfermaient ces ruines, et ensuite les objets francs déposés dans les tombes explorées sur le périmètre de l'habitation.

Presque tous les produits de l'industrie romaine ont été trouvés dans le caveau funéraire.

En première ligne, nous placerons ceux qui appartiennent à la céramique, et nous les diviserons en trois groupes : — céramique grossière, comprenant les tuiles, briques, carreaux, conduites de chaleur; — céramique de luxe, poterie rouge dite de Samos, en terre sigillée ou terre campanienne, avec ornements en relief, ou sans ornements, vernis rouge brillant; — et céramique usuelle, comprenant tous les autres vases.

Nous avons déjà parlé des tuiles (V. p. 148 du *Bulletin*). Elles sont irrégulières de grandeur : les unes ont 38 centimètres de hauteur sur 32 centimètres de largeur, d'autres ont jusqu'à 43 centimètres de hauteur. La largeur varie moins.

Un certain nombre de ces tuiles ont été employées dans les murs de l'escalier du caveau funéraire pour former des assises; on sait que c'était un usage dont la plupart des monuments romains donnent la preuve.

Les tuiles creuses destinées à recouvrir les jonctions longitudinales des tuiles plates sont mal cintrées. Leur courbure forme presque un angle, et l'on voit que cette courbure a été donnée à la main, en les appuyant sur un corps non arrondi, le bord d'une table ou d'une planche, par exemple.

Sur la plupart des emplacements romains explorés dans la Thiérache

Digitized by Google

on a constaté la présence, mais en petite quantité, de morceaux de terre cuite, minces et plats, plus consistants quoique moins épais que des tuiles, marqués de lignes tracées en creux, soit droites, soit courbes, soit ondulées, et se croisant sous divers angles de manière à former des croix, des X, et divers dessins réguliers. Ces plaques proviennent de tuyaux carrés, aux angles arrondis, destinés à servir de conduites de chaleur. Les lignes avaient pour but de faciliter l'adhésion de l'enduit qui devait les recouvrir, et nous y voyons un exemple du goût auquel les Romains avaient à cœur de rester fidèles jusque dans les objets en apparence les plus insignifiants.

M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales*, a représenté ces tuyaux, isolés d'abord, puis groupés, comme ils ont été observés par lui dans les bains romains de la ville de Saintes. On les employait dans les hypocaustes pour former les parois des murs des étuves dont ils élevaient la température par la circulation de l'air chaud. Il est probable que, même dans les habitations particulières, les Romains, et plus tard les Gallo-Romains du nord, établissaient une fournaise (*hypocausis*), avec des tuyaux courant sous le pavé ou dans les murailles d'un appartement, pour chauffer la pièce ainsi disposée.

Tous les tuyaux que nous connaissons sont brisés, et nous n'en avons jamais trouvé un seul entier.

Les briques anciennes de la Planchette sont rares; elles ont 5 centimètres d'épaisseur, les autres dimensions ne nous sont pas connues. Selon Vitruve, ces briques devaient avoir un pied de long et un demi-pied de large.

Les poteries romaines sont excessivement variées quant à la composition de la pâte. Entre toutes, on distingue la poterie en terre fine, d'un beau rouge, recouverte d'un vernis de la même couleur.

Les vases faits de cette pâte sont tantôt unis et de formes les plus élégantes, tantôt au contraire de formes simples, mais recouverts d'ornements en relief, feuilles, guirlandes, oves, figures d'hommes et d'animaux.

Les fouilles de la Planchette ont fait connaître peu de fragments de poterie de Samos avec ornements en relief; un seul, de quelques centimètres carrés (pl. 5, fig. 3), faisant partie du ciment qui servait de pavage au ca-

Digitized by Google

Digitized by Google

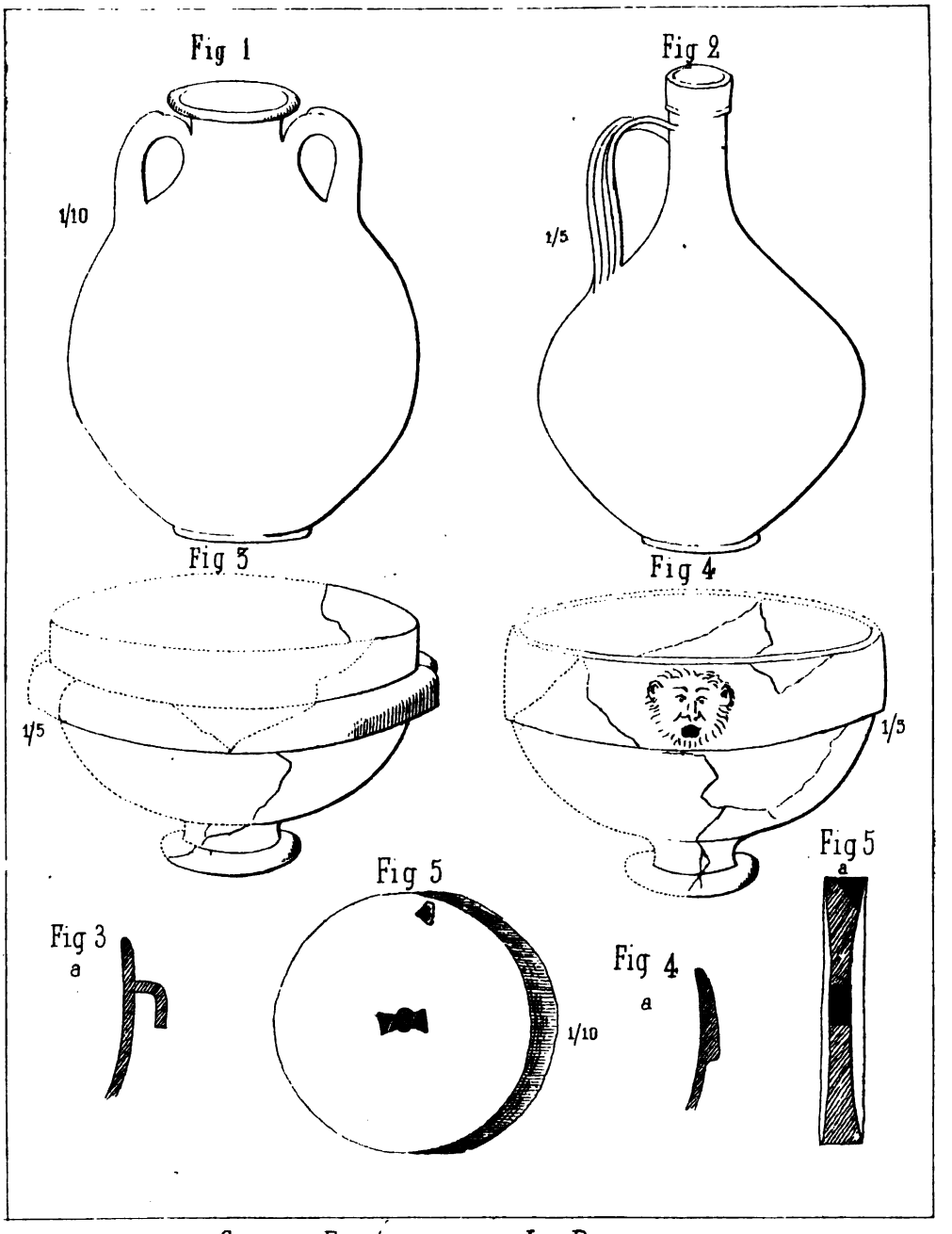

CAVEAU FUNÉRAIRE DE LA PLANCHETTE.

(Époque Romaine)

Digitized by Google

veau funéraire, a montré la partie supérieure du corps d'un Hercule portant sur le bras droit sa massue noueuse, et sur les épaules le sanglier d'Erymanthe qu'il vient d'immoler. Ce minime débris fait vivement regretter la perte du vase. Il en est peu pour offrir des personnages d'une semblable dimension et d'un aussi grand relief.

Les vases unis en terre samienne devaient être plus nombreux. On a recueilli surtout des parties qui permettent d'en déterminer deux des plus remarquables.

L'un se rencontre communément dans la Thiérache, mais jamais entier. Nous l'avons vu plusieurs fois à *Verbinum* et dans tous les gisements gallo-romains que nous avons explorés.

Ce vase a la forme d'un bol, de 25 centimètres de diamètre (pl. 5, fig. 4 et 4[a]); il est renforcé à sa partie supérieure d'un rebord plat qui descend verticalement contre la paroi du vase. Le rebord est muni d'une tête de lion en relief, dont la gueule est percée d'une ouverture ronde.

Tout l'intérieur est parsemé de grains de quartz ou de silex moins gros que des grains de blé, incrustés dans la pâte du vase lorsqu'elle était encore molle, mais faisant corps avec elle depuis la cuisson. Tous ces grains sont en légère saillie; le vernis rouge glacé qui a été placé à l'intérieur comme à l'extérieur ne les recouvre pas. Dans certains vases, ceux sans doute qui ont fait le plus long usage, le vernis intérieur est usé; les fragments de quartz sont arrondis, et des cercles concentriques, résultant du frottement d'un corps dur, font voir que ces vases ont servi, sinon de mortier pour piler, du moins de récipient pour amalgamer, à l'aide d'une espèce de molette, certaines substances liquides ou semi-liquides qui s'écoulaient ensuite par l'ouverture de la gueule du lion.

Il faut bien croire qu'on faisait de ce vase un emploi fort fréquent, puisqu'on le trouve partout; mais à quoi servaient les substances qui y étaient triturées ? à la pharmacie, à la cuisine, ou bien à la toilette des dames romaines, qui, comme on le sait, faisaient un grand emploi de pâtes et de cosmétiques ? Ce sont des questions auxquelles il nous est impossible de répondre.

Nous avons vu quelquefois ce vase reproduit par le dessin dans les planches accompagnant les comptes-rendus d'explorations archéologiques, jamais nous n'avons trouvé mentionnée la présence des grains de quartz.

Un autre vase, également en terre samienne, s'est révélé par ses débris;

Digitized by Google

il était très-simple de forme, d'une belle pâte rouge, d'un beau vernis, et présentait pour tout ornement un appendice dont nous ne connaissons pas d'autre exemple, ni dans les textes ni dans les dessins. Nous allons essayer de le décrire (pl. 5, fig. 5 et 5a,).

Qu'on se figure un grand bol, tout uni, au milieu de la panse duquel l'ouvrier potier a fixé un large rebord de trois centimètres de hauteur et autant de saillie, formant une gouttière circulaire dont la partie convexe est dirigée vers le haut du vase, et la partie concave vers le pied. Cette bordure prend un tel développement que tout d'abord on se refuse à y voir seulement un motif d'ornementation; puis, lorsqu'on s'y arrête, on se demande quelle pouvait être l'utilité de cette gouttière, puisque pour s'en servir il aurait fallu placer le vase sur son ouverture, et le renverser de haut en bas.

Il est bien regrettable qu'on n'ait pu reconstituer ce spécimen peut-être unique d'une disposition aussi originale.

D'autres vases de différentes formes, grandeurs et pâtes, ont été également trouvés en morceaux. Deux ont été rétablis, dont l'un, de grande taille, présente une forme générale qui rappelle celle des bonbonnes ou touries dont l'industrie moderne fait usage pour renfermer les liquides corrosifs; toutefois il offre plus d'élégance dans les anses, dans le col et dans l'ouverture (pl. 5, fig. 6). Il mesure 60 centimètres de hauteur sur 40 de largeur à sa partie la plus développée. La contenance est de 35 à 40 litres. L'épaisseur est proportionnée à ces dimensions respectables.

La pâte est composée d'une terre argileuse, douce, mélangée de fragments menus provenant d'autres vases concassés, de parcelles de marne, et de charbon pulvérisé (1). La face intérieure et la face extérieure sont d'une teinte rose, mais *l'âme*, c'est-à-dire la partie de l'épaisseur renfermée entre les deux parois, est restée d'un gris-noirâtre.

Nous pensons que ce vase est une *lagena*, grand récipient destiné à contenir du vin ou à garder des fruits. Mais quelle en était la destination dans le sépulcre de la Planchette ? Le col est trop étroit pour qu'il ait été pos-

(1) Il est à remarquer que dans la céramique grossière, tuiles, grands vases, briques, les Romains faisaient toujours entrer des parcelles de terre cuite comme partie composante de la pâte, dans une certaine proportion, aussi bien que des fragments de marne, de silex, et de charbon.

Digitized by Google

sible d'y introduire une *olla* funéraire accompagnée ou non d'autres urnes, comme on aurait pu le faire dans un *dolium* à large ouverture.

Dans l'état où nous le voyons, il porte sur son pourtour, à différentes hauteurs, des séries de trous anguleux qui ne semblent pas être le produit du coup de pioche de l'ouvrier; d'autres ouvertures semblables ont été oblitérées pendant le cours de la restauration. N'est-il pas probable dès lors que notre lagène a dû recevoir des charbons ardents sur lesquels des parfums étaient répandus, et que les ouvertures n'avaient d'autre but que d'entretenir la combustion par de nombreux courants de circulation aérienne.

Ce vase se trouvait au fond du caveau funéraire. Comme on le remarque presque toujours en semblable circonstance, la pâte était amollie par son long séjour dans un milieu humide, et, sous le poids de la terre dont il était plein, il tombait en morceaux au fur et à mesure qu'on le dégageait. Mais tous les fragments ont été soigneusement recueillis, et nous avons pu rétablir l'ensemble de ce beau produit, qui figure maintenant dans la collection de la Société.

Les Grecs désignaient sous le nom d'*Œnochoé* un vase plus petit et dont la destination était aussi de contenir du vin. Sa forme était des plus élégantes, et si les Romains ne l'ont pas copiée servilement, du moins l'ont-ils imitée fréquemment; l'un de ces vases a été trouvé en morceaux dans le caveau funéraire; reconstitué, il donne un échantillon des objets de cette catégorie (pl. 5, fig. 7). La base est étroite, la partie médiane est fort ventrue, et le col gracieux supporte une seule anse et une ouverture bien évasée.

Nous citerons pour mémoire un grand nombre d'autres débris provenant de vases qu'il a été impossible de compléter. La pâte en est généralement mince, rose, noire, grise, ou brune, quelquefois rose pâle revêtue d'une couverte d'un beau rouge pulvérulent, appliqué au pinceau. Mais nous signalerons surtout des morceaux très-minces, sonores et présentant un aspect bronzé, ou tout au moins un lustre métalloïde fort singulier. Chez les Grecs, cette teinte particulière était obtenue au moyen d'une couleur noire altérée par l'action d'un feu chargée de fumée. Il en était probablement de même chez les Romains, mais la finesse de la pâte et la teinte de la couverte font

Digitized by Google

regretter particulièrement que l'un de ces vases ne nous soit pas parvenu entier.

Les produits en verre étaient fort rares dans le caveau. Nous n'en avons vu qu'une parcelle de couleur vert foncé, très-pure et très-belle, et quelques petits morceaux blancs et transparents.

En revanche les objets en fer sont nombreux. Ils consistent en clous (dont certains ont jusqu'à 18 centimètres de longueur), pattes à scellement, fiches, poignées, pène de serrure, anneaux de chaînette, etc., paraissant provenir des appartements situés au-dessus du caveau (pl. 6, fig. 13 et 14).

Deux bandes de fer méritent quelque attention (pl. 5, fig. 8). Celle dont M. De La Tour a réuni tous les morceaux mesure environ 90 centimètres de longueur; elle est percée, de distance en distance, de trous destinés à recevoir des clous. L'une des extrémités s'élargit graduellement, et une ouverture ronde de 35 millimètres y a été pratiquée. La seconde était semblable, mais on n'en a que la partie large. Il est probable que ces bandes, fixées solidement, l'une sur le seuil, et l'autre au linteau de l'huis d'une porte, recevaient les pivots sur lesquels roulait la porte en guise de gonds ou de charnières.

Les charnières étaient cependant parfaitement connues alors, mais on les réservait pour des panneaux moins pesants. Ainsi on en a recueilli plusieurs paires dont les unes (pl. 5, fig. 9) doivent avoir servi à des coffrets destinés à contenir les urnes cinéraires. Elles ont la forme d'un losange très-allongé, et les traités spéciaux qui les figurent d'après des originaux découverts à Pompeï, les désignent sous le nom de *gynglimus* (pl. 6, fig. 10 et 11).

Des clefs en fer évidemment romaines (pl. 5, fig. 10) sont caractérisées par l'absence de l'anneau, qui est remplacé par une partie pleine obtenue en aplatissant la tige; le panneton est disposé de manière à former un angle droit avec le plan du panneau plein. L'une de ces clefs provient non du caveau, mais de la partie de la maison qui en est le plus éloignée à l'ouest.

Il a été trouvé aussi d'autres instruments en fer dont l'usage est assez problématique. Deux de ces instruments consistent en une espèce de tige de fer, terminée à son extrémité supérieure par une lame en croissant, et

Digitized by Google

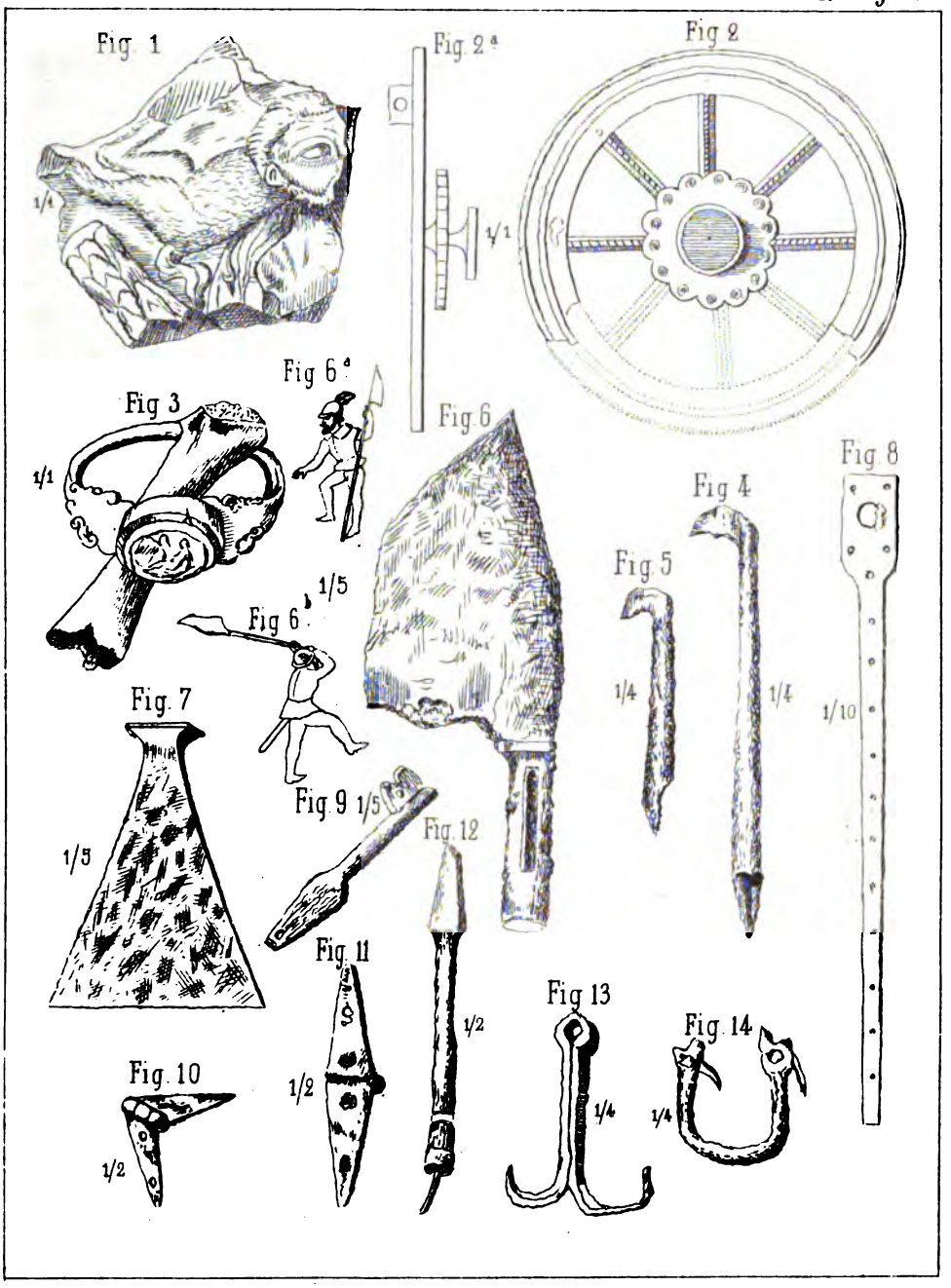

CAVEAU FUNÉRAIRE DE LA PLANCHETTE.

(Époque Romaine)

Digitized by Google

Digitized by Google

dans la partie inférieure, en une douille destinée à recevoir la hampe. Un seul de ces instruments (pl. 6, fig. 4) est complet; il mesure 25 centimètres de hauteur, et le crochet fait une saillie de 45 millimètres. Le second (pl. 6, fig. 5) était moins grand, et la douille se trouve tronquée par l'oxydation.

On se demande quelle a pu être la destination de ces crochets. Comme armes de jet, leur effet eût été impuissant, puisqu'ils ne se terminent point par une pointe; comme armes de combat, elles devaient être à peu près aussi inoffensives, d'abord en raison de la petitesse de la lame recourbée, et ensuite parce que le guerrier ne pouvait faire de blessures à son ennemi, et des blessures superficielles, qu'en retirant à lui l'arme avec laquelle il l'avait au préalable accroché.

Il serait plus vulgaire, mais probablement plus exact de considérer ces pièces comme des outils de jardinage; elles rappellent en effet, dans des proportions amoindries, ces croissants dont on se sert aujourd'hui pour émonder les arbres placés hors de la portée de la main, et cette supposition n'a rien de risqué puisque nous considérons la maison de la Planchette comme une villa ou maison de campagne ayant eu nécessairement ses jardins et ses plantations.

Dans tous les cas nous devons constater que le type fourni par ces instruments est nouveau pour nous.

Un instrument en fer, recueilli par M. De La Tour sur le sol de la maison, à l'extrémité ouest, doit aussi, croyons-nous, trouver place dans la nomenclature des produits de la période romaine.

Nous ne pouvons mieux le comparer, pour la taille, qu'à un couperet de grande dimension (pl. 6, fig. 6). La lame mesure 24 centimètres de longueur sur 14 centimètres à sa partie la plus large, et la douille 12 centimètres. Le tranchant n'est pas droit, mais, large de 14 centimètres à la base, il forme un arc de cercle et se termine en pointe vers le haut. La douille peu développée est percée, dans sa longueur, d'une ouverture permettant au besoin de chasser le bois qui y restait enfermé, lorsque le manche ou la hampe venait à se rompre.

Des instruments de même forme, désignés comme instruments de sacrifice, sont figurés dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, et indiqués comme provenant de Chalandry. Deux autres ont été re-

Digitized by Google

cueillis à Vervins, l'un par M. Matton près du théâtre de *Verbinum*, et l'autre par nous dans les fouilles de la Gendarmerie. L'instrument trouvé par M. Matton se termine par une soie qui pénétrait dans le bois où il était maintenu à l'aide d'une virole; celui de la Gendarmerie s'emmanchait à l'aide d'une douille comme le couperet de la Planchette. Toutefois ce qui distingue ce dernier des deux autres, ce sont ses grandes proportions.

Pendant longtemps nous avons conservé beaucoup d'incertitude sur l'emploi de cet instrument; mais nous avons fini par découvrir un document qui nous semble trancher définitivement la question. Il existe à la bibliothèque Nationale (cabinet des estampes, collection Hennin), une gravure exécutée en 1609, représentant la bataille de Morat, en 1476. Au nombre des combattants qui y sont figurés, il en est deux que l'on voit armés d'un engin plus redoutable encore que le nôtre, mais de forme à peu près semblable, et monté sur une longue hampe. Il n'est donc pas douteux que ce couperet est une arme dont l'emploi s'est conservé au moins jusqu'au xve siècle. Nous avons reproduit ces deux guerriers planche 6, figure 6.

En même temps que cet instrument, on en a trouvé un autre, également extraordinaire (pl. 6, fig. 7), et d'une forme non moins remarquable dans un autre genre. C'est un triangle en fer, peu oxydé, mince et plat, de 13 centimètres de base et de 20 centimètres de hauteur, terminé au sommet par une tête plate carrée de 35 millimètres, qui lui donne un peu l'apparence d'un *enclumeau*. Cette tête ne paraît avoir jamais été frappée par un instrument contondant, la lame ne semble pas destinée à recevoir un manche et cependant, encore tranchante, elle a dû servir à hacher ou à couper.

Ce triangle, aussi bien que le couperet, reposait sur une couche de paille dont les fétus ont imprimé leurs empreintes nombreuses sur l'oxyde qui recouvre le fer. Trouvés en même temps qu'un javelot (pl. 8, fig. 5), et une clef de fer essentiellement romains, à l'extrémité ouest des fouilles, à la surface du sol (et non à la profondeur des tombes mérovingiennes), nous avons cru devoir les classer parmi les produits de l'industrie romaine.

Nous avons dit qu'une meule a été rencontrée dans le caveau près d'un amas de blé calciné. Cette meule, de 70 centimètres de diamètre, en pierre à grains de sel de Maquenoise (grès à gros grains des géologues), est lé-

Digitized by Google

gèrement creusée (pl. 5, fig. 5). Elle porte en-dessus, à son centre, une entaille pour recevoir l'armature de fer à l'aide de laquelle on la manœuvrait; elle a fait partie d'un de ces moulins portatifs dont les soldats romains étaient toujours accompagnés dans leurs campagnes.

La Thiérache fournit un grand nombre de ces meules.

L'objet le plus intéressant, recueilli dans le caveau, après le caveau lui-même, est sans contredit une bague antique dans laquelle était encore passée la phalange du doigt qu'elle avait orné (pl. 6, fig. 3).

La bague est en argent; elle se compose d'une pierre (peut-être n'est-ce qu'une pâte colorée et vitrifiée) de deux teintes, le fond noir, le camée bleu-pâle. Ce camée représente un sujet bien familier aux artistes payens, la fable de Jupiter et de Léda. L'exécution est médiocre. La pierre est sertie dans un chaton en argent, craquelé en plusieurs endroits. De chaque côté, ce chaton se continue en une partie plane triangulaire décorée d'arabesques découpées à jour, et qui se relie ensuite à l'anneau.

On sait que les Romains écrivaient à l'aide d'un style sur des tablettes enduites de cire.

Un de ces instruments a été recueilli (pl. 6, fig. 12). Assez grossier de forme, il est composé d'un cylindre en fer dont une extrémité est aplatie; l'autre extrémité, coupée carrément, est garnie d'une pointe que probablement on pouvait changer au besoin. Quelques traces de cuivre indiquent encore que la tige portait des incrustations. D'ordinaire ces styles étaient en bronze et d'un caractère plus léger et plus élégant; nous en trouverons un exemple dans les objets francs des tombes mérovingiennes.

Le dernier objet romain que nous avons à décrire est étranger au caveau, comme quelques-uns de ceux qui précèdent. Nous l'avons trouvé dans des terres jectisses, et il n'est pas impossible qu'il ait été extrait d'une tombe franque, bien que, malgré cette circonstance, son origine romaine n'en soit pas moins très-probable à nos yeux.

C'est une de ces plaques (pl. 6, fig. 2) auxquelles on ne connait d'autre utilité que celle de l'ornementation, et que les guerriers attachaient à leur baudrier.

Notre plaque, un peu incomplète, a la forme d'une roue, forme assez commune, même chez les Francs. Mais, tandis que ceux-ci se contentaient ordinairement d'en indiquer la silhouette sur des plaques de bronze décou-

Digitized by Google

pées à jour, celle dont nous nous occupons est une roue véritable, avec ses jantes, ses rais et son moyeu en relief; elle porte les traces d'un enduit coloré vert-clair rehaussé de dessins rouges; les rais sont à plusieurs pans et le moyeu est formé de deux disques pédiculés, d'inégale grandeur, l'un lobé, l'autre, moins grand, portant sur sa surface légèrement creusée un mastic bleu bien conservé.

L'ensemble de cette plaque est élégant, et l'exécution fort soignée.

Nous aurons bientôt occasion d'étudier des objets du même genre plus modernes de quelques siècles. Par la comparaison, on reconnaîtra la distance qui sépare les produits de l'une et de l'autre époque, les œuvres de l'art romain offrant toujours une délicatesse de conception et une perfection de travail dont les objets francs n'approchent pas, malgré leur originalité et leur cachet particulier.

Nous ne pouvons terminer cette partie de notre travail sans parler des fragments de peinture épars sur l'escalier du caveau.

Les Romains employaient la peinture à l'intérieur des habitations pour orner le crépi de leurs murailles, soit par des teintes plates divisées en panneaux à l'aide de simples lignes ou filets, soit par des sujets mythologiques dessinés au centre des panneaux, dont la teinte uniforme servait alors de champ à la peinture.

En examinant avec quelque attention les débris de peintures trouvés dans le caveau, on reconnaît que la peinture a été faite à la colle ou à la détrempe, et on distingue parfaitement des lignes et filets d'encadrements de diverses largeurs; mais on voit aussi des morceaux qui portent des teintes énergiquement appliquées et assez variées; il n'est pas difficile d'établir entre les tons diverses catégories, et d'apprécier ceux qui proviennent des ciels, des draperies, de la verdure ou des arbres, peut-être même des chairs.

La présence de ces restes artistiques quelque insuffisants qu'ils soient prouve qu'un certain luxe avait été introduit dans l'habitation de la Planchette et contribue, aussi bien que tant d'autres considérations que nous avons déjà fait valoir, à en rapprocher la construction des premiers temps qui ont suivi la conquête.

L'étude des antiquités franco-mérovingiennes est une branche toute nouvelle de la science archéologique. Jusqu'au commencement de ce siècle,

Digitized by Google

Digitized by Google

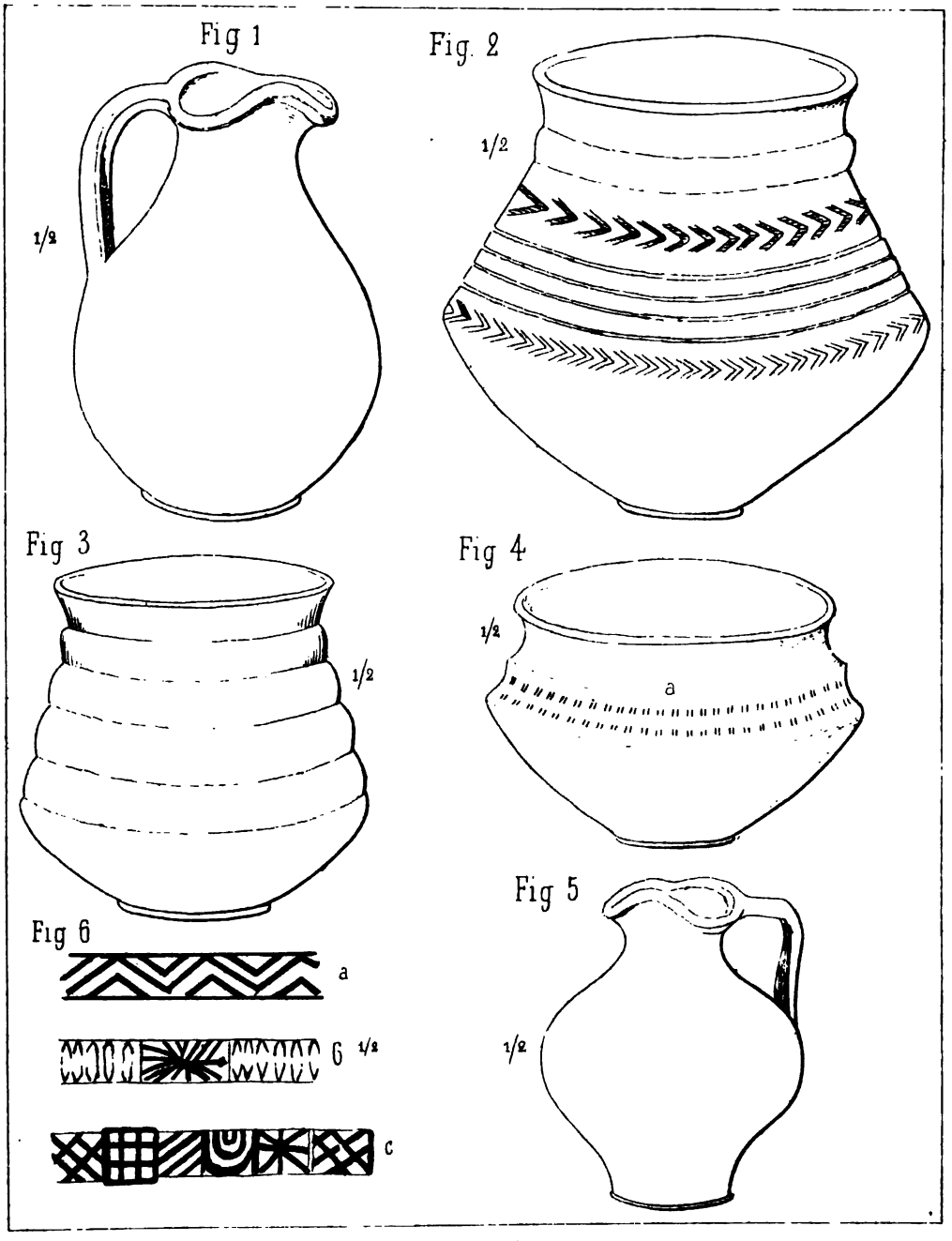

CIMETIÈRE FRANC DE LA PLANCHETTE.

Digitized by Google

et même jusqu'à une date plus rapprochée de nous, tous les objets trouvés dans le sol (les médailles exceptées, parcequ'elles portent leur date avec elles), étaient considérés comme romains ou comme celtiques. Les produits de l'âge de pierre, de l'âge de bronze, voire même ceux des premiers temps de l'âge de fer, ou ceux des commencements de notre nationalité étaient attribués à l'une ou à l'autre de ces deux civilisations. L'époque franque n'était connue que par ce qu'en avaient dit Grégoire de Tours, Sidoine-Appolinaire et les autres historiens des premiers temps de la monarchie. Et cependant, il y a deux siècles, une découverte importante, la plus considérable peut-être de toutes celles qui ont eu lieu, aurait dû mettre sur la voie : le tombeau de Childéric avait été ouvert à Tournay et avait présenté à l'attention des antiquaires les armes de ce roi, les ornements de ses habits, son cachet avec nom et effigie, sa bourse, les abeilles d'or emblématiques, etc., etc., toutes choses principales dont les tombes franques explorées depuis n'ont guère donné que des similaires ou des imitations.

Mais le moment n'était pas arrivé, et il appartenait à notre époque de dégager les sciences, fondées sur l'observation, des entraves dans lesquelles les avaient retenues si longtemps la superstition, l'ignorance, la crédulité, et d'en formuler nettement les principes.

Il en est ainsi pour l'archéologie, et surtout pour l'archéologie franque. Chaque découverte est une pierre apportée à la construction de l'édifice de l'histoire de nos origines nationales; et c'est à ce point de vue que les fouilles, n'importe où elles aient lieu, doivent être suivies et étudiées avec le plus grand soin.

Les tombeaux francs-mérovingiens de la Planchette ont fourni des vases, des armes, des instruments en fer, des plaques en bronze, des ornements, joyaux, colliers, boucles d'oreilles, etc.

Les vases étaient nombreux. Chaque tombe en renfermait un, placé aux pieds du cadavre. On a pu en conserver intacts, ou à peu près, environ une dizaine. Huit sont sans anse. Tous présentent les principaux caractères de la céramique des Barbares. La pâte n'est pas fine, les parois sont épaisses, un peu rugueuses; les bords sont simples, droits, non infléchis en dehors comme dans les vases romains. On y remarque peu d'ornements.

Dans trois vases recueillis par M. De La Tour, un seul, sans anse, est

Digitized by Google

décoré au-dessus de la partie renflée, de carrés imprimés en creux dans la pâte (pl. 7, fig. 4); il est revêtu d'une couche noire qui disparaît en partie par le lavage, et qui paraît provenir d'une couverte de plombagine ou de noir de fumée.

Les deux autres (pl. 7, fig. 1 et 5), sont semblables à de petites buires ou cruches; panse large, base et goulot étroits, noirs et sans ornements. Cependant, à la forme générale, à l'ouverture comprimée en trois lobes comme une feuille de trèfle, il est difficile de ne pas reconnaître un reflet des traditions de l'art du potier romain.

Les vases, au nombre de six, recueillis par M. Rogine, sont tous sans anse; ils ont de 8 à 13 centimètres de hauteur. La pâte est épaisse comme celle des trois premiers vases décrits, mais les teintes varient du noir au gris et au gris-blanchâtre. L'un de ces vases a pour seule décoration une série de cercles superposés formés chacun par un renflement et une dépression (pl. 7, fig. 3). Les autres portent des ornements faits à la roulette, représentant des chevrons, des arêtes de poissons, des dessins irréguliers résultant de la rencontre de lignes droites dirigées dans divers sens (pl. 7, fig. 6 et fig. 6, [a], [b], [c],). Ce sont en un mot des motifs semblables à ceux que l'on voit sur la plupart des vases francs, et qui paraissent s'être conservés dans l'ornementation des monuments de l'architecture dite *romane*, au moyen âge.

Les armes des mérovingiens consistaient en haches, lances, épées, coutelas, couteaux, javelots, flèches, etc.

Les haches manquent dans le cimetière de la Planchette. Et cependant, ce qui se présente le plus ordinairement dans l'exploration des tombes, après le vase des pieds, c'est la hache, la terrible francisque légendaire, placée sur les jambes. Elle s'est montrée fréquemment dans les autres ossuaires explorés aux environs de Vervins, notamment à Voyennes, à Wimy, à Etréaupont.

L'épée paraît avoir été l'attribut du commandement, ou d'une certaine supériorité guerrière. Celle qui a été recueillie (pl. 8, fig. 1re) mesure 78 centimètres de longueur (la soie comprise pour 11 centimètres), sur 5 centimètres de largeur. Cette épée est à deux tranchants, avec pointe lancéolée, comme toutes les épées franques. La poignée était sans doute en bois, mais elle n'a pas laissé de traces.

Digitized by Google

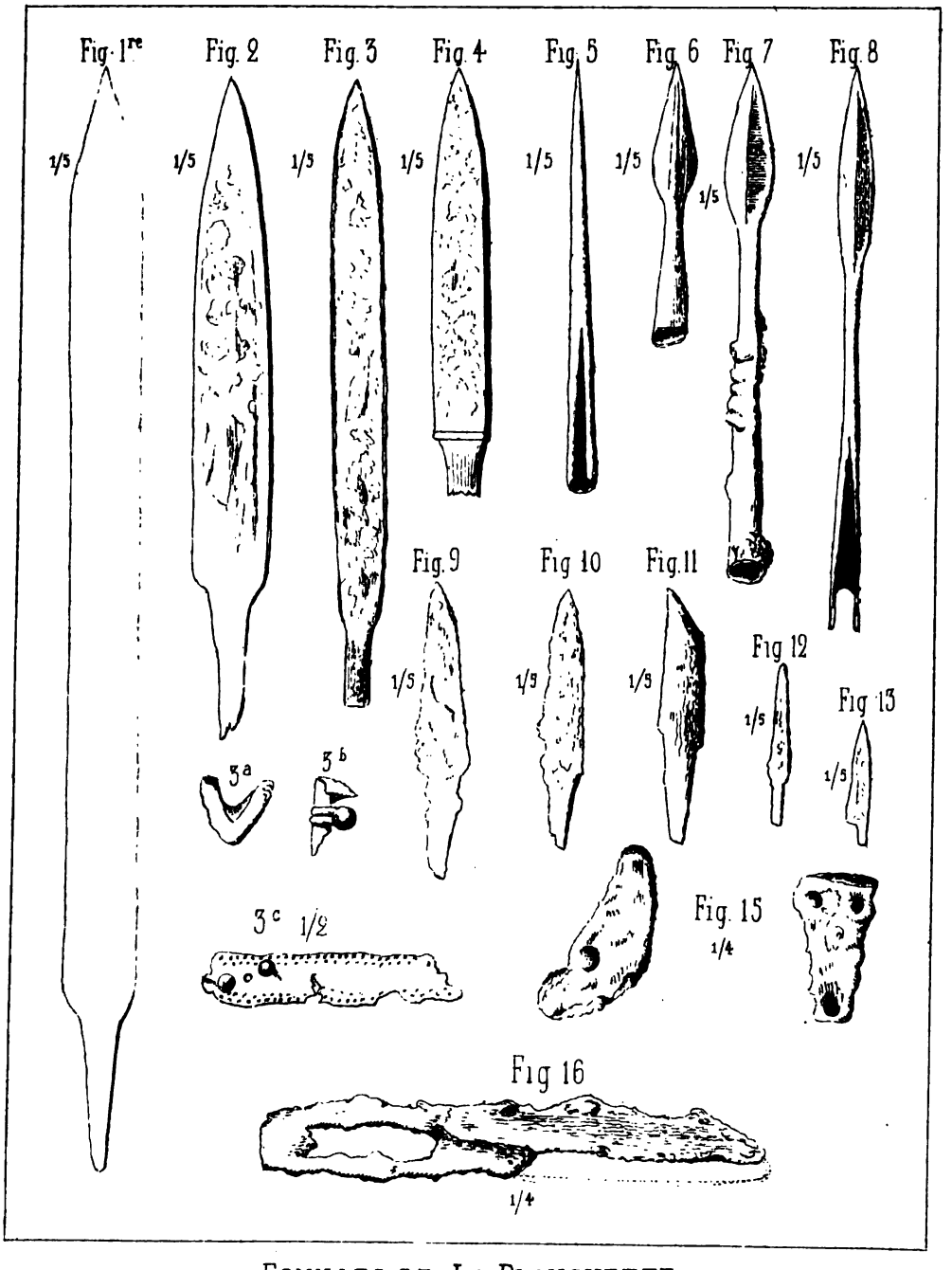

FOUILLES DE LA PLANCHETTE.

(Époque Mérovingienne)

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Les sabres des Francs-Mérovingiens, courts, larges, épais et pesants, devaient faire une arme terrible. On y remarque généralement près du dos deux rainures creusées de chaque côté, ce qui leur a valu la désignation d'armes caraxées; on pense que ces rainures étaient destinées à recevoir du poison. Les sabres ou coutelas sont connus aussi sous le nom de scramasaxes, de deux mots teutons, *scriman*, combattre, et *sahs*, couteau. C'était, disent nos historiens, l'arme du simple soldat.

Un scramasaxe a été trouvé à la Planchette (pl. 8, fig. 2), il est tellement oxydé qu'on ne peut reconnaître si la lame portait ou non les deux rainures à poison. Cette lame, longue de 45 centimètres, sur 5 centimètres de large, est fort épaisse, et, maniée par une main vigoureuse, l'arme devait produire des blessures assez graves pour rendre inutile l'intervention du poison.

Nous avons aussi deux autres instruments du même genre, mais plus légers de forme. La lame de l'un (pl. 8, fig. 3), longue de 43 centimètres, n'a que 4 centimètres de largeur. Dans la tombe où il gisait, il était entouré de débris qui ont permis de reconnaître les traces d'un fourreau de bois recouvert de cuir. L'entrée était garnie de cuivre (pl. 8, fig. 3, [a], [b], [c]), et la pointe, protégée par une bouterolle en fer; une garniture de même métal, avec clous de bronze, consolidait le fourreau. L'autre arme (pl. 8, fig. 4), est encore moindre dans ses proportions : la lame, qui était séparée de la soie par un rebord carré, mesure seulement 28 centimètres; la soie est brisée.

Il n'est pas bien certain que ces deux instruments soient des scramasaxes. Ils n'en ont pas les formes trapues et massives : nous les classerions plus volontiers parmi les coutelas.

Les couteaux viennent ensuite; ils sont nombreux et de toutes tailles dans les nécropoles franques. La Planchette en a fourni une dizaine, tant entiers qu'incomplets, depuis 8 centimètres jusqu'à 22 centimètres de grandeur (pl. 8, fig. 9, 10, 11, 12, 13). La soie était entée, comme celle des sabres et des coutelas, dans une poignée en bois. Il est probable que tous n'étaient pas employés comme armes de guerre, et que la plupart servaient aux usages domestiques.

Les tombes explorées n'ont donné qu'un fer de lance ou framée, très-

Digitized by Google

oxydé (pl. 8, fig. 7), de 30 centimètres de longueur. La feuille, lancéolée, est large de 4 centimètres; la douille porte des traces de bois à l'intérieur.

Déjà, il y a plusieurs années, M. Matton avait recueilli, sur le même emplacement et à la surface du sol, deux lances qu'il a offertes à la Société. L'une (pl. 8, fig. 8) est longue de 42 centimètres. La douille n'est pas entièrement fermée, et cette disposition facilitait l'introduction de la hampe, qui était maintenue à l'aide d'une goupille transversale. La feuille, peu développée relativement à la longueur de la tige de fer, n'a que 3 centimètres de largeur, et elle est marquée, au milieu, d'une nervure longitudinale formant saillie.

La deuxième (pl. 8, fig. 6), plus courte, plus ramassée (19 centimètres sur 25 millimètres), offre une douille plus large et propre à recevoir une hampe solide; peut-être cette hampe était-elle courte, et l'arme, une arme de jet.

Mais pourquoi cette variété dans la grandeur et la forme d'armes provenant de guerriers qui ont combattu ensemble et qui appartenaient à la même peuplade ? C'est que les soldats francs ne connaissaient pas l'uniformité. Chacun s'habillait, s'armait, s'équipait selon sa taille, sa force, son goût, son caprice et probablement sa fortune. Du reste, cette diversité n'est pas particulière à nos localités et les explorateurs l'ont observée et constatée sur tous les points de l'Europe.

Les armes du guerrier franc étaient suspendues à un baudrier, ou attachées à un ceinturon, et ces deux parties de l'équipement recevaient une grande ornementation : des boucles en fer, argentées ou incrustées de filigranes d'argent, des agrafes en bronze, des plaques étamées, découpées à jour, recouvertes d'émaux, de pâtes colorées ou de verroteries, des boutons brillants de diverses formes.

On a recueilli dans la Bourgogne des boucles en fer avec plaques et contre-plaques de si grandes dimensions (40 centimètres), qu'on a cru longtemps y voir des pièces de harnais; mais une observation plus attentive y a fait reconnaître des fermoirs destinés à réunir les deux bouts d'un solide baudrier.

Rien de semblable, quant à la taille, n'a été rencontré à la Planchette, et quoique les boucles n'y atteignent pas ces gigantesques proportions, elles

Digitized by Google

Digitized by Google

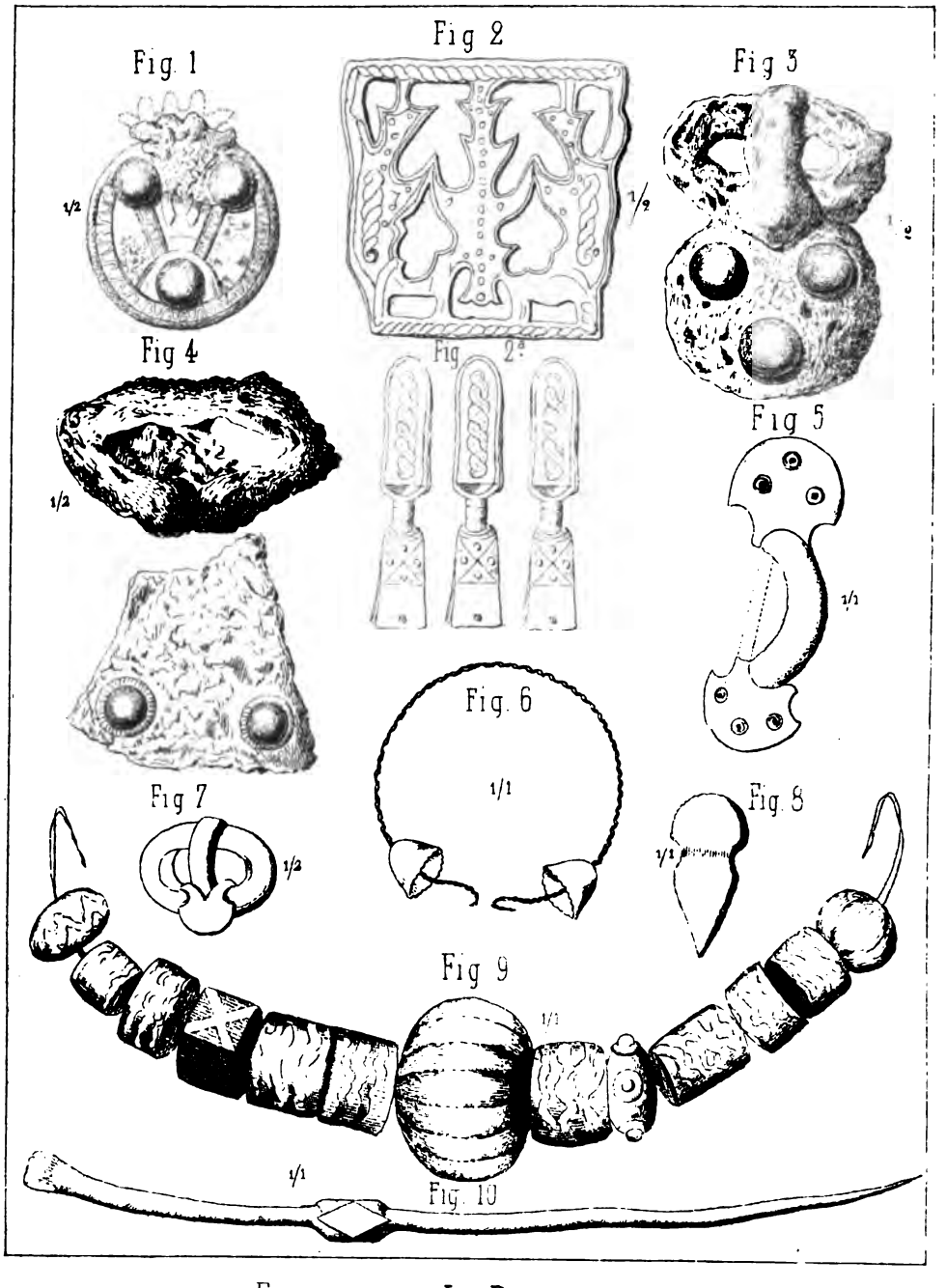

FOUILLES DE LA PLANCHETTE
(Époque Mérovingienne)

Digitized by Google

ne décèlent pas moins de talent de la part des ouvriers qui les ont fabriquées.

Deux boucles en fer (pl. 9, fig. 1re et 3), damasquinées en filigrane d'argent, laissent encore voir, malgré l'oxyde qui les déforme, quelques restes des dessins qui les ornaient.

Les pièces damasquinées sont rares dans certaines parties de la France. Plusieurs ont été découvertes dans les différents cimetières anciens de la Thiérache, mais toujours dans un état bien défectueux de conservation.

D'ordinaire les boucles de ce genre se composaient de trois parties : la boucle avec son ardillon, une plaque et une contre-plaque. La boucle est mobile et fixée à la plaque par une espèce de charnière; la contre-plaque, quand elle existe (car elle manque souvent), n'est là que pour la décoration et la symétrie.

Nous avons reproduit (pl. 9, fig. 15) un de ces fermoirs en fer. Quoique fort oxydé et incomplet, il permet de reconnaître la plaque avec une partie de la boucle et la contre-plaque.

Une agrafe, à laquelle la boucle manque, est reproduite (pl. 9, fig. 1re). Elle est de forme ronde, en bronze étamé ou recouvert d'une légère feuille d'argent, et porte une bordure à la grecque et des zig-zags, et au centre, un triangle décoré des mêmes dessins et terminé à chaque pointe par un gros clou en relief également en bronze. Cette agrafe élégante n'a pas plus de 5 centimètres de diamètre.

Indépendamment de ces boucles et agrafes proprement dites, on trouve aussi fréquemment des plaques découpées à jour, en bronze étamé ou argenté, et disposées pour servir sans le secours d'un ardillon.

M. Rogine a eu la satisfaction d'en pouvoir observer une en place. Elle se trouvait sur le cadavre, dans la région de l'abdomen, et garnissait très-probablement l'une des extrémités du ceinturon (pl. 9, fig. 2). Elle est peu épaisse, et donne un carré de 8 centimètres de côté. Les dessins à jour forment dans l'intérieur des pointes anguleuses comme des feuilles d'acanthe. L'ornementation consiste en lignes tracées en creux parallèlement aux contours, en enroulements et en petits cercles de la dimension de grains de millet. Dans trois ouvertures pratiquées sur l'un des bords de la plaque, avait dû être introduite l'autre extrémité de la ceinture, découpée en trois lanières, et chaque lanière fixée elle-même à l'aide d'un rivet

Digitized by Google

dans une pointe métallique ou aiguillette (fig. 2 [a]) à deux lames, ornée comme la plaque de cercles, d'enroulements et de croix de Saint-André. Pendant longtemps l'usage de ces aiguillettes est resté problématique pour certains archéologues, mais les observations de M. Rogine, qui les a vues toutes trois posées régulièrement sur la plaque, la pointe opposée au trois ouvertures du bord, ne laissent pas de doute à cet égard.

Du reste, les boucles simples, formées seulement d'un anneau et d'un ardillon, étaient d'un emploi fréquent à ces époques éloignées. Elles servaient à suspendre à la ceinture les ciseaux, les briquets, les peignes, les bourses, les clefs, etc. On en a trouvé à la Planchette quelques-unes de cette catégorie (pl. 9, fig. 7).

L'usage des ciseaux n'était pas particulier aux femmes mérovingiennes. On les voit fréquemment figurer dans les tombes des guerriers, réunis aux armes de guerre. Ce ne sont pas des ciseaux à deux branches indépendantes et à anneaux, comme les instruments que l'on désigne aujourd'hui sous ce nom, mais bien de véritables *forces* à ressort, identiques à celles dont se servent, dans la Thiérache, les tondeurs de moutons, et, à Vervins même, les ouvriers bonnetiers pour *ébarber* les chaussons qu'ils fabriquent. On a dit que les Francs avaient besoin de ces ciseaux pour l'entretien de leurs cheveux et de leur barbe, qu'ils portaient de toute la longeur naturelle. Cette explication n'est pas satisfaisante. Puisqu'ils ne se coupaient ni les cheveux ni la barbe, des ciseaux ne leur étaient pas nécessaires, et fallût-il les émonder de temps à autre, que l'on ne comprendrait pas encore la nécessité de ciseaux portant (pl. 8, fig. 16) des lames de 18 à 20 centimètres de longueur.

Cet instrument a dû être enfermé dans une gaîne, car ses branches qui naturellement s'écartent par l'effet du ressort, se trouvent rapprochées et soudées l'une sur l'autre; de plus on voit sur la rouille la trace des fibres longitudinales du bois.

Indépendamment des armes, on a trouvé quelques autres objets au nombre desquels nous citerons :

Un bouton plat, en bronze étamé (pl. 9, fig. 8), pointu à une extrémité, arrondi à l'extrémité opposée, et marqué d'une dépression au milieu. Ce

Digitized by Google

bouton, très-commun dans les tombes franques, servait d'ornement au baudrier; il y était fixé par un piton et une goupille;

Un petit fragment de pierre à aiguiser;

Et un style (pl. 9, fig. 10) tout différent de celui qui a été décrit comme objet d'origine romaine. Le style franc est en bronze, argenté ou étamé, délié comme une grosse aiguille de 14 centimètres de longueur. Il est complet, c'est-à-dire qu'il possède la pointe qui servait à écrire et la partie plane à l'aide de laquelle la cire destinée à recevoir l'écriture était lissée sur les tablettes. Au tiers de la longueur, environ, vers le haut, il est renforcé par un renflement prismatique. Ce style a été recueilli par M. De La Tour à la tête d'un guerrier franc, et c'est presque toujours ainsi qu'on les voit placés. Peut-être servaient-ils d'épingles à cheveux pour la toilette mortuaire, et quel que fût d'ailleurs le sexe de la personne inhumée.

La tombe renfermant un squelette féminin á mis au jour un ensemble d'objets d'un autre genre et du plus grand intérêt : des boucles d'oreilles, des fibules, un collier.

Les boucles d'oreilles (pl. 9, fig. 6) sont composées chacune d'un fil de bronze, d'un millimètre environ, carré et tordu, ce qui fait produire des cotes en spirale sur toute la longueur. Tourné en anneau, il offre un diamètre de 3 centimètres.

Lorsque le fil avait été introduit dans le lobe de l'oreille, on faisait entrer chaque bout dans une petite clochette en bronze percée au sommet, et remplie d'un mastic susceptible de se durcir, puis les bouts repliés en crochets étaient réunis, et pour cacher ce mode d'attache un peu primitif, les deux clochettes étaient rapprochées base contre base, de manière à enfermer le point de jonction des extrémités du fil de cuivre. Le mastic se soudait en se solidifiant et la boucle était complète, sauf à y ajouter, selon la coquetterie ou la fortune de la titulaire, un pendant composé d'ambre, de verroterie, ou de métal précieux.

Des boucles d'oreilles tout-à-fait semblables à la nôtre ont été trouvées dans la Normandie.

Sans être absolument rares dans les tombes, les colliers francs sont toujours fort recherchés. Celui de la jeune mérovingienne était composé de douze grains, trouvés épars près du cou et dans la région de la poitrine (pl. 9, fig. 9). Un grain, celui du milieu probablement, est en verre bleu

Digitized by Google

et beaucoup plus gros que les autres. Il est godronné, c'est-à-dire marqué de côtes arrondies.

Pour le surplus, les formes sont très-variées : les uns sont ronds, cylindriques, jumeaux ou accouplés, en forme de bourrelet rehaussé de perles de verre ou d'émail; d'autres sont carrés et anguleux. La matière qui compose le plus grand nombre et les décore mérite l'attention. Ils sont d'une apparence terne, sans transparence, marbrés de blanc, de jaune, de rouge. Les teintes ne sont pas confondues, elles forment des zônes ondulées irrégulières et comme tordues, mais nettement tranchées. Le blanc ressemble à de l'émail ou à de la pâte de porcelaine; il ne se laisse pas attaquer par une pointe métallique. Au contraire, le jaune et le rouge en sont facilement rayés.

Sur l'un des petits grains en verre, des lignes ont été tracées en creux, reproduisant des ondes ou des chevrons, et remplies ensuite d'une pâte terreuse d'une couleur différente de celle du fond. Moins solide que le verre, cette pâte a disparu laissant voir le sillon disposé pour la recevoir.

Un peu au-dessous du collier et sur la poitrine se trouvaient placés deux ornements de bronze qui ont été reconnus pour des fibules incomplètes (pl. 9, fig. 5).

La fibule était le principal ornement de la toilette des Barbares. Le pauvre comme le riche s'en servait pour retenir ses vêtements. Il y en avait de toutes formes, depuis le simple crochet en fer, jusqu'à la plaque d'or enrichie de camées et de diamants.

A proprement parler, une fibule est une épingle à laquelle se trouve adaptée, soit par une charnière, soit par un ressort, une tête en forme de plaque qui se rabat sur l'épingle, la cache, et en reçoit l'extrémité dans un crochet *ad hoc*. Cette disposition, remise en vogue il y a quelques années, a pour avantage de fixer l'épingle solidement, et de l'empêcher de se détacher de l'étoffe.

Les fibules de la Planchette sont en bronze et à charnière. La tige en fer a disparu, rongée par la rouille. La forme en est bien connue; on pourrait même dire qu'elle était consacrée par l'usage, car on en a trouvé de tout-à-fait semblables dans la Normandie, la Bourgogne et ailleurs. Deux fibules sur la poitrine, ou bien l'une à l'épaule et l'autre sur le sein du côté opposé, indiquent selon les observations générales, confirmées par celle de M. Rogine, un cadavre féminin.

Digitized by Google

La présence des ciseaux aurait paru plus naturelle dans cette tombe que dans celle d'un guerrier armé, cependant malgré toute l'attention donnée aux détails de la recherche, on n'a rien vu, avec le squelette de la femme mérovingienne, de plus que les boucles d'oreilles, le collier, les fibules et le vase de rigueur.

Ici se termine notre travail. Peut-être aurions-nous dû l'abréger. Mais nous nous sommes laissé entraîner par l'intérêt du sujet.

D'un autre côté, les matériaux, documents, armes et objets divers recueillis par la Société sont désormais tout ce qui restera des ruines de la Planchette. La pioche et la charrue ont fait leur œuvre, et aujourd'hui, ces débris que toute la population de Vervins a voulu voir, ont disparu pierre à pierre, pour prendre place bientôt dans les fondations de constructions nouvelles.

Enfin l'étude de l'emplacement ancien de la Planchette ouvre probablement, dans le *Bulletin* de la Société, une série de travaux du même genre, branche d'exploration toute nouvelle pour le pays.

Sous tous ces rapports, nous avons cru pouvoir nous permettre des développements dont l'aridité ne nous a pas échappé; et ces diverses raisons nous vaudront, nous l'espérons, l'indulgence de la Société.

En conformité des articles II et VI des statuts de la Société, il est procédé au renouvellement du bureau et de la commission de publication.

A l'unanimité, les membres composant actuellement le bureau et la commission de publication sont maintenus dans leurs fonctions pour l'année 1874.

Un membre propose d'offrir le titre de *Président d'Honneur* à M. le duc d'Aumale qui, par son goût éclairé pour les beaux livres, par ses travaux historiques et surtout par les nombreuses possessions qui le rattachent à l'arrondissement de Vervins, ne peut manquer de s'intéresser à l'existence de la Société et de lui accorder son bienveillant patronage.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents à la séance, et il est décidé qu'il en sera donné immédiatement avis à M. le duc d'Aumale.

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1873.

L'ancien Bourbonnais, par Achille Allier, continué par A. Michel et L. Batissier; gr. et lith. sous la direction de Aimé Chenavard, d'après les dessins et documents de Dufour. 2 vol. in-f° de texte, 1 vol. de planches. — Moulins, Desrosiers, 1833-1838.

Guise au XVIIIe *siècle, d'après les mémoires de Crommelin, de Saint-Quentin*, par M. le Baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français. Br. in-4° écu. — Flem, Vervins, 1873.

Les richesses archéologiques d'un catalogue. Etude sur le catalogue de M. de Joursanvault, en ce qu'il touche à l'histoire du département de l'Aisne, par M. E. Fleury. Br. in-8°. — Laon, 1852.

Célébration de la Paix des Pyrénées, à Saint-Quentin, publiée d'après les archives municipales, avec une préface et des notes par G. Lecocq. Br. in-18, tirée sur papier de Hollande, à 150 exemplaires numérotés. — Paris, Jouaust, 1872. — N° de l'exemplaire, 52.

Partie inédite des Chroniques de Saint-Denis, suivie d'un Récit également inédit de la Campagne de Flandre, en 1382, et d'un poème sur les joûtes de Saint-Inglebert (1382-1390), avec un avertissement, par M. le Baron Jérôme Pichon. Br. in-4°. — Paris, Lahure, 1864.

Notice nécrologique sur Charles Cave, professeur au lycée de Dijon, tombé sous les balles prussiennes en 1870, par G. Lecocq. Br. gr. in-8°. — Saint-Quentin, 1873.

Rapport sur le concours d'Histoire locale de la Société académique de Saint-Quentin, par G. Lecocq. Br. gr. in-8°. — Saint-Quentin, 1872.

Cours d'arboriculture de Dubreuil, résumé par G. Lecocq. Br. in-8°. — Saint-Quentin, 1873.

Le lai de la dame de Fayel, publié par G. Lecocq. Br. in-8°, tirée à 300 exemplaires numérotés. — Saint-Quentin, L. Magnier, 1872. — N° de l'exemplaire, 60.

Deux nouveaux Cachets d'oculistes romains, par M. Ernest Desjardins. Br. in-8°. — Paris, 1873.

Digitized by Google

Inauguration d'une Chapelle érigée à La Capelle, en l'honneur de Sainte-Grimonie. in-12. — 1854.

Enguerrand de Bournonville, par M. Am. Piette. Petit in-8°. — Vervins, Papillon, 1855.

Recueil concernant les Désordres de Marle, pendant la guerre (1635 à 1655). Petit in-8°. — Vervins, 1851.

Histoire du Monastère de Barisis-aux-Bois, par M. Matton, avec fac-simile d'une charte du 9e siècle. Br. in-8°. — Vervins, Papillon, 1855.

Notice sur l'Abbaye de Clairfontaine, par M. Am. Piette, In-8°.

Notice sur Jean-Antoine Brisset, docteur en médecine, fondateur de l'hôpital d'Hirson, par le docteur Rousseau. In-8°. — 1857.

Notice sur l'Abbaye de Bucilly, par M. Am. Piette. In-8°.

Des Hachettes en silex trouvées dans l'arrondissement de Vervins, par L. Papillon. Br. in-8°. — 1864.

Camp de Macquenoise, rapport par M. E. Piette. In-8°.

Notice sur Quierzy, par Melleville. In-8°. — Vervins.

Même Notice, 2e édition, non mise en vente. In-8°. — Vervins, 1859.

Formules diverses servant à déterminer l'Impôt sur le Revenu, par Mogino. — Vervins, 1870.

Notice sur les Hospices de Marle, par M. le docteur Mouret. In-8°. — 1855.

Histoire de La Capelle-en-Thiérache, par M. Eugène Mennesson. Gr. in-8°, avec planches. — Vervins, Papillon, 1865.

Restauration de l'Eglise de Vervins et bénédiction de l'abside. In-4°. — Vervins, 1872.

Age de pierre et Sépultures de l'âge de bronze dans le département de l'Aisne, par M. Watelet. Gr. in-4°, avec pl. lith. — Vervins, Papillon, 1866.

Bulletin de la Société académique de Saint-Quentin. Travaux de 1869 à 1872. 2 vol. gr. in-8°. — Saint-Quentin, 1870-1873.

Mayeurs et Echevins de Saint-Quentin, fragments d'histoire locale, par G. Lecocq. In-8°. — Saint-Quentin, 1873.

M. Vitet, de l'Académie française, par M. Chevrier. — Paris, Jouaust, 1869.

Notice biographique sur Pierre-François Robert, ancien curé d'Arcy-sainte-Restitue, par M. Am. Piette. In-8°.

Bulletin de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, n° 8. — 1873.

Digitized by Google

Fondation d'une Chapelle de Notre-Dame, en 1468, à Compiègne, par le roi Louis XI, par M. Le Proux. Br. tirée à 100 exemplaires numérotés. — Compiègne, 1872. — N° de l'exemplaire, 76.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons. 20 vol in-8°, 1re série; 3 vol. in-8°, 2e série. — 1847-1872.

Journal de D. Lépaulart, sur la prise de Soissons en 1567. In-8°. — Laon, 1862.

Les siéges de Soissons, en 1814, par M. Laurendeau. In-8°. — Soissons, 1868.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, publié par l'abbé Pécheur. In-8°. — Soissons, 1870.

Rituel de Nivelon, publié par la Société archéologique de Soissons. In-4°. — Soissons, 1856.

MANUSCRITS.

Charte sur parchemin concernant Vauxmeron en Laonnais (1214).

Charte sur parchemin concernant Prémontré et Crécy-sur-Serre, (1216).

Industries et Professions des Habitants de la Thiérache, étude d'hygiène locale, par M. le docteur Penant.

Titre de 1786, sur parchemin, avec signature de Demoulin père, et scel sur cire de la chancellerie du bailliage royal de Guise.

Autre titre sur parchemin, de 1786.

DESSINS, GRAVURES ET PHOTOGRAPHIES.

Pierre tombale de Raoul de Coucy, tué à Ascalon en 1191. — Estampage.

La Chartreuse du Val-Saint-Pierre, d'après le dessin de M. de Hangest et la gravure de Drevet, 1716. Lithographie in-plano, par F. Papillon. — Vervins.

Charte de Charles-le Chauve (817), fac-simile in-plano, par F. Papillon. — Vervins.

Jupiter Gaulois, découvert à Plomion. Photogr. gr. nat. M. Dollé, de Laon.

Deux vues de Vervins, gr. format, photogr. M. De La Tour.

Digitized by Google

Vase à Thériaque du Val-Saint-Pierre, photogr. M. Dollé.

Portrait de Jeanne d'Albert de Luynes, gr. d'après la miniature du c - binet de M. le Baron Jérôme Pichon.

Portrait d'Antoine Beaurain, peintre, né sans bras à Saint-Algis, par Berthoud de Plancemont, 1760. — Photogravure.

Portrait de la Dragonne ou le Chevalier Balthazard. Photogravure d'après une gravure sur cuivre.

Planche photogravée sur cuivre, de ce portrait.

Divers plans et vues de Vervins, lithog. et photographiés.

Plan de la maison romaine de La Planchette, dessin linéaire, par M. Lhote.

Vue du caveau de La Planchette, photogr. par M. Lamouroux.

Vues perspectives du caveau de la Planchette, 2 planches au lavis, par M. Rogine.

ERRATA.

P. 8, lig. 8, au lieu de et dont le complément vivement attendu, *lisez* et dont le complément *est* vivement attendu.

P. 14, lig. 9, au lieu de pour lors fermées, *lisez* pour les fermer.

P. 47, lig. 17, au lieu de le prince Labanoff, *lisez* le prince Augustin Galitzin.

P. 121, lig. 6, au lieu de Saint-Yves, *lisez* Saint-Yved.

P. 178, dernière ligne, au lieu de pl. 5, fig. 3, *lisez* pl. 6, fig. 1re.

P. 180, lig. 4, au lieu de pl. 5, fig. 5 et 5a, *lisez* fig. 3 et 3a.

Même page, lig. 21, au lieu de fig. 6, *lisez* fig. 1re.

P. 181, lig. 23, au lieu de fig. 7, *lisez* fig. 2.

P. 182, lig. 10, au lieu de pl. 5, *lisez* pl. 6.

Même page, lig. 21, au lieu de pl. 5, *lisez* pl. 6, fig. 10 et 11.

P. 191, lig. 14, au lieu de pl. 9, *lisez* pl. 8.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE VERVINS.

Au 31 Décembre 1873

Bureau :

Présidents d'honneur : { M. le duc D'AUMALE.
M. PICHON, ancien Sous-Préfet de Vervins.

Président, M. ED. PIETTE.
Vice-Président, M. L. PAPILLON.
Secrétaire-Archiviste, M. E. MENNESSON.
Trésorier, M. Rogine.

Membres titulaires.

MM. BLANQUINQUE (Eugène), propriétaire.
BLANQUINQUE (Henri), pharmacien.
BERNET-ROLLANDE, conservateur des hypothèques.
BRUCELLE, propriétaire.
CARLIER, propriétaire.
CHEVRIER, substitut du procureur de la République.
CATALAN DE LA SARRA, sous-directeur des Contributions indirectes.
DAMERY, ingénieur de l'arrondissement.
DANNICOURT, juge-suppléant, à Amiens.
DUCHESNE, ancien maire.
FLEM, imprimeur-typographe.
HANQUEZ, procureur de la République, à Soissons.
HÉRÉ, juge au tribunal civil.
HENNECART, lieutenant de vaisseau à Paris.
JOUBAULT, lieutenant de gendarmerie.
JEAN, instituteur communal.
LARMUZEAUX, notaire.
LARUE, maire.
LEROUX (abbé), vicaire.
LUSSIGNY-PENANT, industriel.
LHOTTE, conducteur des ponts-et-chaussées.

Digitized by Google

MM. Lefèvre, géomètre.
Mennesson (Eugène), propriétaire.
Matton-Gaillard, propriétaire.
Noel, lieutenant de vaisseau.
Oudin-Leclère, ancien avoué.
Oudin, président du tribunal civil de Péronne (Somme).
Palant (abbé), curé de Cilly-sous-Marle.
Papillon (Léandre), ancien imprimeur.
Parmentier, ancien notaire.
Parmentier (Emile), juge-suppléant.
Penant-Vandelet, président du tribunal de commerce.
Penant, docteur en médecine.
Piette (Edouard), ancien député.
Piette (Alfred), juge d'instruction.
Quest, président du tribunal civil.
Ridard, agent-voyer d'arrondissement.
Rohaut, maire d'Hirson.
Rogine, professeur de sciences au collége.
Souef, procureur général à Amiens.
Toussaint, secrétaire de la sous-préfecture.
Tourneux (abbé Joseph), directeur du collége.
Trencart, membre du conseil général.
Trencart, substitut du procureur de la République à Péronne.
Verdier de la Tour, receveur particulier des finances.
Vincent (abbé), curé-archiprêtre.

Membres correspondants.

MM. Bénard, ingénieur-architecte à Saint-Quentin.
Bercet, greffier de la justice de paix à Aubenton.
Bourgeois (abbé), curé-doyen du Nouvion.
Béthune, maire du bourg d'Etreux.
Bosseaux-Bévierre, négociant à Etréaupont.
Caffarelli, (Cte) membre du conseil général de l'Aisne, à Leschelles.
Carlier, propriétaire et meunier à Burelles.
Catrin, instituteur au Nouvion.
Canon, substitut du procureur de la République à Compiègne (Oise).
Chevrier (Auguste), négociant à Lyon.
Clavel, curé-doyen à La Capelle.
Cottereaux, ancien notaire à Etrœungt (Nord).
Cuz, greffier de la justice de paix au Nouvion.
Dollé, photographe à Laon.
Dumont, commis principal de l'enregistrement à Laon.
Dollez, fils, docteur en médecine à Guise.
Demarsy (Arthur), secrétaire de la Société historique de Compiègne (Oise).
Dehon, fils, propriétaire à Marle.
Faroux-Delval, propriétaire à Origny-en-Thiérache.
Fleury (Edouard), président de la Société académique de Laon.
Flamant, notaire à Guise.
Gouge (abbé), curé de Fesmy.

Digitized by Google

MM. Graux (Charles), étudiant à Paris.
Henault (abbé), curé du Sart.
Jardinier (abbé), curé d'Origny-en-Thiérache.
Jonette, inspecteur d'académie à Blois.
Lafon, maire de Vadencourt-et-Bohéries.
Lavisse, professeur d'histoire à Paris.
Lecocq (Georges), secrétaire de la Société académique de Saint-Quentin.
Leduc, instituteur à Montigny-le-Franc.
Le Proux (Fernand), archiviste paléographe, avocat à Saint-Quentin.
Losset (Auguste), chef de poste des contrib. ind. à Vitry-le-François (Marne).
Magnier (Léon), receveur de l'enregistrement à Craonne.
Masson, percepteur des contributions directes à Aubenton.
Magloire-Josse, à Origny-en-Thiérache.
Malézieux, architecte à Saint-Quentin.
Maréchal, maire de Wassigny.
Mien, receveur des postes à Pont-à-Mousson.
Niay (Ernest), ancien notaire à Sains.
Pichon (le baron Jérôme), président de la Société des bibliophiles français, à Paris.
Piette (Amédée), vice-président de la Société archéologique de Soissons.
Parmentier, maire du Bourg du Nouvion.
Pétrot (Léon), à Noircourt.
Persin, curé à Oisy.
Peigné-Delacourt, de Ribecourt, (Oise).
Paisant, procureur de la République à Compiègne.
Parker (John-Henri), C. B. Ashmolean museum, Oxford, (Angleterre).
Perin (Charles), juge honoraire au Tribunal civil de Soissons.
Soret, juge de paix au Nouvion.
Sohier (Léon), propriétaire à Paris.
Tanneur (Eugène), propriétaire à Origny-en-Thiérache.
Tricot (Lucien), avocat à Paris.
Tricotteux (abbé), curé-doyen de Sains.
Tronquoy (Louis), étudiant à Paris.
Watelet, géologue à Soissons.
Williot, ancien principal du collége de Soissons, à Nampcelles.

Sociétés Correspondantes.

Société académique de Laon.
— historique et scientifique de Soissons.
— académique de Saint-Quentin.
— historique et archéologique de Château-Thierry.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

DU

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE VERVINS.

Première Année.

	Pages
Organisation et statuts de la Société. . . .	1
Composition du bureau pour 1873.	5
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1872.	
Discours de M. Piette, président.	6
SÉANCE DU 3 JANVIER 1873.	
Communication sur les silex travaillés trouvés dans les environs de Vervins. M. Papillon. .	9
Fragment d'un manuscrit anonyme relatant la Course du partisan Growesteins, à Vervins, en 1712. M. E. Piette	10
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1873.	
Silex travaillés trouvés dans les environs de Vervins (Suite et fin).	17
Industries et professions des habitants de la Thiérache, étude d'hygiene locale. M. Penant . .	19
SÉANCE DU 7 MARS 1873.	
Portrait d'Antoine Beaurain, peintre, né sans jambes, à Saint-Algis. M. E. Pichon	20
Communication sur les mémoires de Crommelin, de Guise. M. le baron Jérôme Pichon. . . .	21
Tableaux accordés par le gouvernement au Musée de Vervins.	21

Digitized by Google

Pages

Statuettes antiques en bronze (faune et Jupiter), trouvées dans l'arrondissement de Vervins. . 22

SÉANCE DU 4 AVRIL 1873.

Communication sur les vases peints grecs et étrusques. M. L. Tronquoy. 23
Jean-Charles de Bonnevie, seigneur de Vervins, (1734-1739). M. E. Pichon 25
La Dragonne ou le Chevalier Balthazard, de Guise, M. Mennesson 29

SÉANCE DU 2 MAI 1873.

Le catalogue de M. le baron de Joursenvault. M. E. Fleury. 36
Rapport sur les fouilles faites à *Verbinum*. MM. De La Tour et Papillon. 37
Sceau de Gobert d'Aprémont. 41
— de Guillaume de Montcornet, chanoine de Cambrai 43
— de Gautier de Rochefort 44
— de Renier de Sains 45
Vie et œuvres de Marc Lescarbot. M. Noël. . . 46

SÉANCE DU 6 JUIN 1873.

Notice sur les hôpitaux de la Thiérache. — Vervins. M. le docteur Penant 67
Découverte de pièces de monnaies françaises et étrangères à Harcigny et à La Flamangrie. M. E. Pichon. 77
Découverte de deux chartes du XIIIe siècle, rédigées en latin. M. Papillon. 79
Introduction du christianisme dans la Thiérache. M. Mennesson. 84

SÉANCE DU 4 JUILLET 1873.

Introduction du christianisme dans la Thiérache (Suite et fin) 94
Notes sur la géologie de la Thiérache. — Les marnes de la craie. M. Rogine. 102
Tombeau d'Enguerrand IV, seigneur de Coucy, etc. M. E. Piette. 108

SÉANCE DU 1er AOUT 1873.

Lettres de rémission de Louis XIV à un habitant d'Hirson, communiquées par M. Losset. . . 115
Limites de la Thiérache. M. Mennesson. . . . 118

Digitized by Google

Pages

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1873.

Classement des monuments historiques de l'Aisne. 120
Notice sur les hôpitaux de la Thiérache. — Guise et Hirson. M. le docteur Penant. . . 121
Ruines romaines de la rue Paul Martin et de la Planchette, à Vervins. M. De La Tour. . . . 137

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1873.

Rapport sur les fouilles de la Planchette. MM. Rogine et Papillon. 138
Sur une charte de Robert, abbé de Saint-Jean de Laon, concernant l'avouerie de Fontaine. M. Mennesson. 157
Les minutes historiques d'un notaire de Vervins, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. M. E. Piette. . . . 165

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1873.

Modification au classement des monuments historiques de l'Aisne. 175
Testament de Louis de Comminges marquis de Vervins. M. Larmuzeaux. 176

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1873.

Rapport sur les fouilles de la Planchette (Suite et fin). MM. Rogine et Papillon. 177
Renouvellement du bureau pour 1874 187

GRAVURES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Armoiries de Jean-Charles de Bonnevie, seigneur de Vervins. 28
Portrait de la Dragonne. 28
Sceaux de Gobert d'Apremont. 42
— de Guillaume de Montcornet. 43
— de Gautier de Rochefort. 44
— de Renier de Sains. 45
Tombeau d'Enguerrand IV. 108
Vue du caveau funéraire. 142
Plan des fouilles de la Planchette 145
Vases (époque romaine) 179
Armes et objets divers (époque romaine). . . . 182
Vases (époque franque) 187
Armes (id.) 188
Plaques et colliers (id.) 191

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES

A

Age de la pierre taillée, et âge de la pierre polie, 9, 17.
Armoiries, 28.
Aprémont (Sceau de Gobert d'), 41.
Avouerie de Fontaine, 157.

B.

Bureau (Composition du) pour 1873, 5.
— — pour 1874, 187.
Beaurain (Antoine), peintre, sans jambes, né à Saint-Algis, 20.
Bonnevie (Jean-Charles de), seigneur de Vervins, 25.
— ses armoiries, 28.
Balthazard (Le chevalier), ou la Dragonne, 28.

C.

Course de Growesteins, à Vervins, 10.
Crommelin (Mémoires de), 21.
Catalogue de Joursenvault, 36.
Chartes (Découverte de deux) inédites, 79.
Crécy (Charte concernant deux seigneurs de), 82.
Christianisme dans la Thiérache (Introduction du), 84, 94.
Coucy (Enguerrand IV), son tombeau, 108.
Carte de la Thiérache, 119.

D.

Discours d'inauguration de M. le président, 6.
Dragonne (la). 28.

F.

Faune (Statuette romaine) trouvé à Buironfosse, 22.
Fontaine (Avouerie de), 137.

G.

Growesteins, partisan hollandais, 10.

Digitized by Google

Géologie de la Thiérache, 102.
Guise (Hôtel-Dieu de), 121.

H.

Hôpitaux de la Thiérache, 67, 121.
Harcigny (Découverte de monnaies à), 77.
Hirson (Hôpital d'), 133.

I.

Industries et professions des habitants de la Thiérache, 19.

J.

Joursanvault (Catalogue de), 36.
Jupiter gallo-romain trouvé à Plomion, 22.

L.

Lescarbot [Marc], (Notice sur), 46.
Lettres de rémission données par Louis XIV, 115.

M.

Membres de la Société (Noms des), 1.
Musée de Vervins (Tableaux donnés au), 21.
Meules romaines, 23.
Montcornet (Sceau de Guillaume de), 43.
Monnaies découvertes à Harcigny, 77.
Marnes (les) de la craie, 102.
Monuments historiques du département de l'Aisne, 120.

P.

Planchette (fouilles de La), à Vervins, 137, 138, 177.

R.

Rochefort (Sceau de Gautier de), 44

S.

Société (Organisation de la), 1.
— (Statuts de la), 2.
— (Noms des membres de la), 1.
Statuts de la Société, 2.
Société (Discours d'inauguration de la), 6.

Digitized by Google

Silex travaillés (Communication sur les), 9, 17.
Saint-Germain (Visite au musée de), 21.
Statuettes romaines et gallo-romaines, 22.
Sceaux divers, 41.
Sains (Sceau de Renier de), 45.

T.

Tableaux donnés au musée de Vervins, 21.
Tombeau d'Enguerrand IV de Coucy, seigneur de Marle, 108.
Carte de la Thiérache, 116.

V.

Visite au Musée de Saint-Germain, 21.
Verbinum (Commission pour l'exploration de), 22, 37.
Vases grecs et étrusques, 23.
Vervins (hôpital de), 67.
Vauxmeron (Charte concernant), 80.
Vervins, fouilles de la Planchette, 137, 138, 177.
— (Thomas de) Avoué de Fontaine, 137.
— (Presbytère de), 170.

Vervins. — Typ. Lith. A. Flem.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE VERVINS

Digitized by Google

VERVINS. -- TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE DE A. FLEM.

Digitized by Google

LA THIÉRACHE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS

(AISNE)

TOME DEUXIÈME

A VERVINS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

MDCCCLXXIV

Digitized by Google

Digitized by Google

LA THIÉRACHE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS

SÉANCE DU 2 JANVIER 1874

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Est nommé membre correspondant, M. Auguste Chevrier, négociant à Lyon.

M. Edouard Fleury adresse à la Société une brochure qu'il vient d'écrire sous le titre de : *Les Vignobles et les Vins du Laonnois.*

M. Bercet, membre correspondant, fait hommage de :

1° Un exemplaire imprimé d'une loi du 5 janvier 1791, portant vente à la municipalité de Vervins, moyennant un million cent vingt-un mille quatre cent trois livres, de domaines nationaux désignés par cette loi et provenant tant de l'abbaye de Foigny que de la chartreuse du Val-Saint-Pierre.

2° Une petite brochure imprimée à Laon, chez Charles Courtois, contenant l'*Histoire de la Sainte-Face déposée dans l'abbaye royale de Montreuil-sous-Laon*, laquelle histoire, suivant l'avis au lecteur qui est en tête, n'est qu'un abrégé d'une histoire plus étendue, imprimée à Reims en 1628.

3° Une copie littérale d'une notice manuscrite sur les *faits historiques touchant la ville d'Aubenton, son ancienneté et son déchet de son ancien état.*

Digitized by Google

« Le manuscrit original de ces faits historiques, dit notre correspondant dans une note qui est en suite de sa copie, ne contient ni nom d'auteur ni date; il est écrit sur deux feuilles de papier in-folio et est en fort mauvais état. »

M. Bercet attribue la rédaction de ce manuscrit à M. Devismes, receveur des gabelles à Aubenton où il serait mort avant 1772, et termine sa note en signalant des erreurs et des omissions qui se seraient glissées dans ces quelques pages d'histoire locale.

C'est de ce même manuscrit qu'a été extraite la notice publiée par M. l'abbé Chauffaux sur la ville d'Aubenton, dans *la Thiérache* de 1849.

M. le président, après avoir constaté le bon accueil fait à ces envois, donne connaissance à la Société d'une trouvaille qui a eu lieu dans le courant du mois de décembre 1873 sur l'emplacement d'un bois défriché, appelé le *Bois des Nuées*, commune de Coingt, et qui a remis au jour un grand nombre de monnaies romaines parmi lesquelles on peut citer : 1 Septime Sévère; 58 Gordien III; 39 Philippe Ier; 2 Otacilie, femme de Philippe Ier; 7 Philippe II; 6 Trajan Dèce; 2 Etruscille, femme de Trajan Dèce; 1 Heremicus Etruscus; 5 Trébonien Galle; 3 Volusien; 1 Emilien; 10 Valérien; 19 Gallien; 6 Salonice, femme de Gallien; 1 Postume.

M. Rogine, trésorier de la Société, rend compte de la situation financière de l'association. Sa gestion et ses comptes sont approuvés.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1874

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

A l'ouverture de la séance, M. le président dépose sur le bureau trois ouvrages offerts à la Société :

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1872.

Famines, misères et séditions, épisodes de l'histoire révolutionnaire de Saint-Quentin en 1789, par Edouard Fleury.

Digitized by Google

• *Etudes historiques et statistiques sur le Nouvion-en-Thiérache, son canton et les communes limitrophes*, avec carte et dessins, par L. Catrin, instituteur communal au Nouvion, et membre correspondant de la Société.

Ces études, outre d'intéressants résumés historiques et d'heureuses peintures locales, contiennent de consciencieuses données sur les ressources agricoles et industrielles du Nouvion et de son canton. Il serait à souhaiter que chaque canton de notre arrondissement fut ainsi étudié par une plume qui aurait vécu de longues années au milieu du pays qu'elle décrit.

M. Edouard Piette, revenant à la pierre tombale de Raoul de Coucy découverte à Origny-en-Thiérache, et dont il a été question dans la séance du 6 juin 1873, lit le travail suivant :

RECHERCHES SUR LA PIERRE FUNÉRAIRE DE RAOUL Ier

SEIGNEUR DE COUCY, MARLE, VERVINS, ETC.

Il y a quelques mois, vous vous le rappelez, Messieurs, j'ai communiqué à la Société une lettre de M. Julliart, médecin à Origny-en-Thiérache, m'annonçant qu'il venait de trouver la pierre funéraire de Raoul Ier, seigneur de Coucy, Marle, Vervins, etc., tué, suivant la tradition, en 1191, au siége de Ptolémaïs (aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre), et dont le corps, rapporté en France, aurait été enterré dans l'abbaye de Foigny. Vous vous rappelez aussi que, pour des raisons à lui particulières, mon honorable correspondant ne crut pas devoir nous initier immédiatement à sa découverte. C'est depuis une huitaine de jours seulement qu'a été soulevé le voile qui dérobait à notre curiosité cet intéressant monument d'épigraphie locale.

Je l'ai trouvé chez M. Dantier-Gauchet, cultivateur à Origny-en-Thiérache : il consiste en une table de pierre gravée, mesurant 76 centimètres de longueur sur 53 de largeur. Cette dalle est placée à l'intérieur de l'habitation, à fleur de carrelage, contre le seuil d'une porte ouvrant sur la cour; non pas dans la pièce que nos villageois appellent la *maison*, où l'on se tient habituellement, où l'on fait la cuisine, etc., mais bien dans la pièce contiguë, proprement dite la *chambre*, où les étrangers n'ont que

Digitized by Google

rarement occasion de pénétrer. Je relève ces détails pour expliquer comment cette pierre a pu échapper jusqu'à présent aux regards des curieux.

Chose étrange ! son possesseur n'a su me donner aucune indication sur sa provenance. Il ignore par exemple si elle est originaire de l'abbaye de Foigny. Tout ce qu'il a pu me dire, c'est qu'elle gît au même endroit depuis 1837, époque de la reconstruction de sa maison, qu'antérieurement elle était encastrée dans le foyer d'une pièce de son ancienne demeure, et soumise incessamment à l'action du feu, comme il n'est que trop aisé de le voir à son état de dégradation.

Malgré tout, l'œuvre du graveur n'est pas tellement effacée qu'il ne soit possible de reconstituer l'inscription presque dans son entier. Vous en jugerez par les deux estampages en papier que je dépose sur le bureau. Obtenues par des procédés différents, c'est-à-dire par l'impression au tampon et le moulage à la brosse, ces deux épreuves se complètent l'une par l'autre et rendent plus facile l'interprétation du monument.

En haut de la dalle se trouve un écusson fruste, dans lequel on croit reconnaître quelques vestiges du blason des Coucy, *fascé de vair et de gueules de six pièces*. En bas, deux ossements en sautoir et une tête de mort, accompagnés de larmes; et enfin, au milieu, l'épitaphe de Raoul Ier, gravée en lettres capitales. Je me suis appliqué à reproduire cette épitaphe dans son intégrité, en figurant par des majuscules le texte encore lisible, et en suppléant par des minuscules aux caractères oblitérés. La planche ci-contre présente le résultat de cette combinaison en même temps qu'une réduction de la pierre dans son ensemble (1).

(1) Voici la traduction de l'épitaphe :

Ci-git
Raoul seigneur de
Coucy, Marle,
mort au siége d'Ascalon,
dont le corps a été rapporté ici
l'an de Notre-Seigneur
MCLXXXXII
au mois de juillet.
Qu'il repose en paix.
Ainsi soit-il.

Digitized by Google

PIERRE FUNÉRAIRE DE RAOUL 1er, SEIGNEUR DE COUCI, MARLE, VERVINS, etc

Digitized by Google

Digitized by Google

Un seul point de difficulté se rencontre, me semble-t-il, dans cette restitution : c'est la date. On lit très-bien le commencement du millésime MCL et les deux dernières lettres du mois io, mais pour le reste, on en est réduit à des hypothèses; et avant tout, on se demande si la date de l'épitaphe est corrélative au mot *occumbentis* ou au mot *delatum*; en d'autres termes si cette date marque l'époque de la mort de Raoul, ou bien celle de la translation de son corps au lieu de sa sépulture. J'incline pour la seconde version parce qu'elle est commandée par le sens littéral de la phrase; autrement, cette phrase serait d'une construction vicieuse.

Il s'agit maintenant d'examiner si la date dont je hasarde la restitution (juillet 1192), est en concordance avec les événements contemporains. Il est constant que Raoul Ier accompagna Philippe-Auguste à la troisième Croisade, et qu'il assista au siége de Ptolemaïs (1). D'après le témoignage à peu près unanime des historiens, il serait au nombre des barons français qui succombèrent sous les murs de cette ville; mais le fait est rectifié par son épitaphe (2). Désormais on devra tenir pour fausse cette tradition, propagée de confiance par des auteurs, qui se copient les uns les autres, et confondent presque toujours Raoul Ier, sire de Coucy, avec Renaud, châtelain de Coucy, célèbre par ses chansons et par ses amours avec la dame de Fayel : nous avons aujourd'hui la preuve matérielle que Raoul a trouvé la mort au siége d'Ascalon. L'époque de ce siége n'est pas précisée dans les ouvrages que j'ai été à même de consulter, notamment l'*Histoire des Croisades*, par Michaux, et *l'Art de vérifier les dates*; mais elle est certainement postérieure de plusieurs mois à la capitulation de Ptolémaïs, qui fut conclue le 13 juillet 1191. En effet, dans l'intervalle, l'histoire enregistre deux grands faits militaires : la bataille d'Arsur et la prise de Joppé, où l'armée chrétienne séjourna longtemps : « l'abondance des vivres, dit

(1) Avant de partir, il fit, suivant l'usage, des libéralités aux églises, aux couvents, et régla le partage de ses biens entre ses enfants. Ces actes de dernières volontés se trouvent rapportés dans l'Alouëte, A. Duchesne, T. Duplessis, etc.

(2) L'Alouëte (*Traité des Nobles*) et de Lancy (*Historia Fusniacensis cœnobii*), sont les seuls, à ma connaissance, qui fassent mourir Raoul Ier au siége d'Ascalon; mais ils se trompent évidemment quand ils ajoutent que ce fut au mois de juillet 1191. On verra tout-à-l'heure que les Croisés, à cette époque, étaient encore bien loin d'Ascalon.

Digitized by Google

» Michaux, les charmes du repos et les beaux jours de l'automne firent » oublier aux Croisés la conquête de Jérusalem. *A la fin de septembre,* l'armée se mit de nouveau en marche et ce n'est que *vers la fête de tous les Saints* qu'elle arriva aux approches d'Ascalon (*Histoire des Croisades,* suite du livre VIII).

Telles sont les données sur lesquelles j'ai cru pouvoir fonder mes conjectures, à savoir que la mort de Raoul aurait eu lieu à la fin de 1191 et la translation de ses restes dans nos contrées vers le milieu de l'année suivante, soit au mois de juillet, comme semble le permettre d'ailleurs la terminaison *io* (julio) qui reste lisible après le mot *mense.* Je n'ai pas perdu de vue dans mes supputations qu'il fallait alors six à sept mois pour accomplir un voyage qui, de notre temps, demande à peine une quinzaine de jours (1).

Il me reste à déterminer quel a été le lieu consacré à la sépulture de Raoul. A cet égard, tous les auteurs qui ont écrit sur la maison de Coucy sont d'accord : L'Alouëte, A. Duchesne, de Lancy, T. Duplessis, de Laborde, de Belloy, Dom Lelong, Am. Piette, Melleville, de L'Epinois, Moreau, etc, annoncent que ce personnage a été enterré dans l'abbaye de Foigny. Pourtant T. Duplessis, qui craint toujours de s'égarer, ne mentionne la tradition qu'en faisant des réserves. Ses remarques intéressent de trop près le sujet qui nous occupe pour n'être pas reproduites ici textuellement : « Raoul Ier mourut, dit-on, en 1191, au siége de la ville d'Acre » et son corps fut rapporté en France dans l'abbaye de Foigny, où il est » enterré. C'est une chose surprenante qu'on ne trouve rien de cette mort » dans les auteurs qui ont écrit l'histoire des Croisades. Je n'ose cependant » me vanter de les avoir tous lus (2) car il échappe toujours quelque chose. » Mais dans un fait de cette nature, ceux qui nous ont donné l'histoire de

(1) On lit dans l'*Art de vérifier les dates :* « Philippe-Auguste s'embarqua à Ptolémaïs le dernier jour de juillet (1191), pour revenir en France, où il arriva vers la » fête de Noël qu'il célébra à Fontainebleau. » Si ce prince, avec des moyens de locomotion exceptionnels, a mis près de cinq mois pour faire ce trajet, on peut bien, sans exagérer, compter un mois ou deux en plus pour un transport opéré dans des conditions ordinaires, du rivage de la Judée au fond de la Thiérache.

(2) « J'en ai lu moins que lui, » observe, à cette occasion, de Belloy, « mais j'ai vu, » dans la *Chronique d'Albéric des Trois-Fontaines,* Raoul de Marle au nombre des

Digitized by Google

» la maison ou des seigneurs de Coucy devoient bien citer leurs garants;
» et ils n'ont rien cité. En sorte qu'on se trouve réduit à douter de ce
» qu'ils avancent sur leur seul témoignage. J'ai cru d'abord qu'au défaut
» des anciennes histoires, on pourroit trouver quelque épitaphe, ou quel-
» que autre monument authentique qui fît mention de cette mort glorieuse.
» J'ai donc été consulter l'histoire de l'abbaye de Foigny, où l'on dit que
» Raoul Ier est enterré, mais l'auteur de cette histoire (D. de Lancy) se
» contente de nous apprendre que le corps de Raoul Ier repose dans le
» cloître auprès de la sacristie sous une arcade de pierre; et qu'au défaut
» d'inscription sur sa tombe, on n'y voit qu'une croix gravée. Mais cette
» croix suffit-elle pour indiquer un seigneur de Coucy, et Raoul Ier plutôt
» que tout autre ? Pour moi je serais fort tenté de croire que ce tombeau,
» qu'on prétend être de Raoul Ier, n'est que celui d'un des abbez de Foi-
» gny. Raoul Ier sera cependant, si l'on veut, enterré dans cette abbaye.
» Je ne m'y oppose point; mais je n'en vois pas de preuves. » (*Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy*, note LIII.)

Voici maintenant, pour l'intelligence de la question, le texte même du passage auquel Duplessis fait allusion; il est tiré du chapitre XI, intitulé : *De mausoleis quorumdam benefactorum et aliorum in Fusniaco existentibus :* .... « Radulphus primus dominus de Coucy, Marle, Vervin, Crécy,
» Pinon, etc., hic cum magno comitatu in Asiam minorem profectus, Phi-
» lippumque Augustum secutus, qui exercitum validum duxerat contra
» Saracenos, tandem occubuit in transmarinis partibus, in obsidione urbis
» Ascalon, anno millesimo centesimo et nonagesimo primo, in julio : cujus
» corpus in Europam delatum, in Fusniaco honorifico donatur sepulchro.
» jacet in superiori tumulo claustri sub arcu lapideo prope sacristiam,
» sine ulla inscriptione, sed in sculptâ cruce. » (*Historia Fusniacensis cœnobii. Lauduni, 1671.*)

Il n'échappera à personne qu'il existe une analogie frappante entre ce texte et celui de l'épitaphe de Raoul; à ce point que l'on pourrait regarder

» seigneurs français tués devant Acre. Ainsi, voilà une autorité certaine, et *conforme*
» *d'ailleurs à la tradition conservée dans l'abbaye de Foigny*, où son corps fut
» rapporté de Syrie. » (*Mémoire historique sur la maison de Coucy*, 1re partie). De Belloy, il faut en convenir, fait preuve d'une grande hardiesse quand il invoque, à l'appui de sa citation, une tradition qui n'a jamais existé à l'abbaye de Foigny.

Digitized by Google

le premier comme une paraphrase du second, si de Lancy avait eu connaissance de l'épitaphe. A défaut, ne faut-il pas induire de cette similitude que les deux textes ont été puisés à une source commune, qui n'est autre sans doute que le nécrologue de l'abbaye de Foigny (1).

Quoi qu'il en soit, il ressort de ce qui précède qu'au moment où de Lancy écrivait (1671), le tombeau de Raoul était dépourvu d'inscription et n'avoit d'autre marque distinctive qu'une croix gravée. Est-ce avant où après cette constatation qu'a eu lieu la pose de l'épitaphe, qui vient d'être si inopinément, si heureusement retrouvée, et qui sans nul doute, à un moment donné, s'est trouvée dressée dans une arcade du cloître, au-dessus du mausolée ? à quelle époque et dans quelles circonstances en a-t-elle été enlevée ? Questions difficiles auxquelles on ne peut toucher qu'en se gardant de conclusions absolues.

Pour ce qui est de l'âge du monument, j'avouerai qu'à première vue j'avais cru reconnaître dans la physionomie générale de l'inscription les caractères de l'alphabet du XIIe siècle, qui se rapproche beaucoup plus, on le sait, de la majuscule romaine, ou de la majuscule actuelle, que les alphabets de la période écoulée entre le XIIIe siècle et le XVIe. Mais en pénétrant dans le détail, j'ai rencontré des dissemblances dont il importe de tenir compte : je citerai par exemple les *J*, les *L* et les *P* dont les hastes ou membres verticaux dépassent le niveau des autres lettres, les *U* en place de *V* et les points sur les *I*; singularités qui pourtant ne constituent peut-être qu'un type spécial à la contrée, ou qu'une fantaisie individuelle. Mais ce qui s'oppose à l'attribution que j'avais un instant supposée, ce sont les attributs funèbres dont les motifs paraissent appartenir aux siècles derniers, c'est surtout la forme de l'écusson, gravé au-dessus de l'épitaphe; il y a là un véritable anachronisme. M. Viollet-le-Duc nous apprend que non-seulement au XIIe siècle mais même « vers le milieu du XIIIe il n'était pas habi-

(1) A cette occasion, on doit s'étonner que Duplessis, d'ordinaire si soigneux de remonter aux sources, n'ait pas eu la précaution d'aller consulter ce nécrologue, avant de réfuter le témoignage de dom de Lancy, qui était prieur de Foigny et conséquemment en position d'être bien informé. Le savant Bénédictin devait savoir que, dans les églises monastiques, on rencontrait fréquemment des pierres funéraires qui ne présentaient autre chose qu'une date ou qu'un repère quelconque. C'était aux nécrologues qu'il fallait recourir pour retrouver les noms des personnages. (*Voyez Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe, recueillies et publiées par Guilhermy*).

Digitized by Google

» tuel de peindre les armoiries sur les écus..... Les manuscrits ne commen-
» cent guère à montrer, dans leurs miniatures, des écus armoyés régulière-
» ment que vers la deuxième moitié du XIIIe siècle..... Les écus de la fin
» du XIIIe siècle sont presque aussi larges que hauts, c'est-à-dire qu'ils
» circonscrivent un *triangle équilatéral*, ou peu s'en faut, et n'avaient guère
» plus de soixante centimètres de largeur sur soixante centimètres, ou un
» peu plus de longueur. » (*Dictionnaire raisonné du Mobilier français*, au mot *Ecu*.) Les écus ont beaucoup varié dans leur configuration jusqu'à la fin du XVIe siècle, époque où ils ont été ramenés à la forme qu'affecte l'écusson de l'épitaphe de Raoul et que nous retrouvons sans aucun changement dans l'écusson moderne : carré long, effilé en pointe et dont les angles inférieurs sont légèrement arrondis.

Si donc l'écusson qui figure sur la pierre funéraire d'Origny n'a rien de commun avec les premières formes des écus armoyés, et si, d'un autre côté, certaines lettres et certains attributs n'ont pas leurs similaires sur les inscriptions anciennes, on est amené à conjecturer que ce petit monument doit son origine à une époque relativement assez rapprochée de nous et postérieure, dans tous les cas, à la deuxième moitié du XVIe siècle. Il ne serait pas impossible qu'il eût eu pour auteur le vénérable Thomas Huot, qui fut prieur de Foigny de 1722 à 1742, et qui, durant ces 20 années, se consacra à la reconstruction du monastère presque tout entier et à son embellissement ....*hac in œdificandâ et ornandâ pene totâ totus ipse ficit.* Ainsi s'exprime son épitaphe, l'un des rares débris provenant de cette maison que le temps et la main de l'homme aient épargnés (1). L'estampage que j'en ai tiré et que je me fais un plaisir d'offrir à la Société permet de saisir les points de ressemblance qui existent, quant à la forme générale des caractères et à quelques-unes des particularités signalées, avec l'épitaphe de Raoul Ier, et de rechercher si ce dernier monument n'appartiendrait pas réellement à la même époque.

Mais qu'importe son âge ? Qu'il soit ou non contemporain de l'inhumation de Raoul Ier, son authenticité n'en est pas moins certaine, et le seul fait de sa découverte à une aussi courte distance de Foigny confirme pleinement la tradition qui place dans cette abbaye la tombe du sire de Coucy; car de pareilles épaves ne sont jamais jetées sur des terres lointaines.

(1) Voyez *Hist. de l'abbaye de Foigny*, par Amédée Piette. pages 186 et 225.

Digitized by Google

Au surplus, ne sait-on pas que Raoul, pendant toute sa vie, avait eu des attaches très-étroites avec les moines de Foigny; qu'il avait fondé, de concert avec eux, la ville de Landouzy, dont ils étaient seigneurs communs; qu'enfin il était le défenseur né, l'*avoué* de cette maison, titre qui, indépendamment d'autres avantages, lui assurait une place pour sa sépulture dans l'abbaye (1) ?

Voilà, ce me semble, des raisons assez sérieuses, assez pertinentes pour rendre désormais cette tradition irréfutable, aussi bien que le fait de la mort de Raoul au siége d'Ascalon.

J'ai été, je n'en doute pas, Messieurs, l'interprête de votre pensée en exprimant au détenteur du monument épigraphique dont je viens de vous entretenir le vœu qu'il en fît hommage à la Société archéologique de Vervins, pour être conservé dans son Musée. Je ne désespère pas de voir ce vœu favorablement accueilli. Il nous appartient d'offrir un asile à ce qui reste de la tombe d'un illustre protecteur de notre ville (2), asile que lui-même n'a pu trouver pour sa dépouille mortelle à l'ombre d'un cloître, comme il l'espérait. Raoul avait compté sans l'indifférence des générations nouvelles et sans les révolutions, qui jettent au vent la cendre des preux, et font trafic des pierres de leur sépulcre !

M. Verdier de Latour, qui a été visiter le gisement romain signalé par M. Piette dans la dernière séance, rend compte de son excursion,

Dans le courant de décembre 1873, un ouvrier faisait des travaux de labour dans les terrains de la ferme dite du bois des Nuées, appartenant à M. Alliot, d'Hannappes, située sur le côté gauche de la route de Vervins à Brunehamel et sur le territoire de la commune de Coingt, canton d'Aubenton. Cette ferme faisait partie, il y a une dizaine d'années, de l'ancien bois des Nuées dont une notable portion a été défrichée. Le bois se confond avec la forêt de la Haie d'Aubenton située sur les communes de Besmont et d'Iviers. La portion aujourd'hui défrichée mesure une cinquantaine

(1) Amédée Piette, *histoire de Foigny*, p. 34.

(2) C'est à Raoul Ier que l'on doit la charte communale de 1163, si connue sous le nom de *loi de Vervins*, et aussi, selon toute probabilité, l'enceinte murée qui défendait la ville.

Digitized by Google

d'hectares; elle est en culture régulière, mais le sol n'a subi jusqu'à ce jour aucune transformation; c'est donc un terrain encore vierge de tous remaniements. Les labours d'automne ont soulevé de nombreux débris provenant d'anciennes constructions d'origine gallo-romaine, telles que ruines de bâtiments, maisons d'habitation, chaussées, etc..... Ce centre a dû être détruit par l'incendie, car tous les débris sont informes et portent la trace du feu. L'époque probable de la destruction peut être fixée approximativement; elle a été le fait des invasions barbares qui se ruèrent sur cette partie de la Gaule à partir de 290, car les médailles trouvées sur les emplacements ne dépassent guère cette date. Ce n'est jusqu'à présent qu'une présomption qui vraisemblablement se vérifiera dans les fouilles qui devront être faites sur ce point.

L'ouvrier qui travaillait sur la ferme de M. Alliot mit à jour, dans l'angle d'une ancienne construction, à environ 80 mètres à l'ouest du bâtiment de la ferme, des amas de cendre considérables provenant de l'incendie de l'habitation gallo-romaine; au-dessous des cendres apparut une quantité importante de médailles des empereurs romains du troisième siècle, tels que Gallien, Philippe, Probus, etc..... Il a été impossible de connaître exactement le nombre des médailles trouvées. M. Edouard Piette, fut un des premiers informés, et il a eu entre les mains environ 160 pièces d'une conservation remarquable et dont il a donné la nomenclature à la précédente séance. Ces monnaies sont, soit en potin, soit saucées; la conservaon de quelques-unes ne laisse rien à désirer : elles paraissent sortir des mains du fondeur; les revers, sans présenter de particularités rares, sont cependant très-intéressants, tant sous le rapport de la variété que sous celui de la conservation. M. Damery est aussi en possession d'un lot de 140 pièces également très-belles. Enfin M. Verdier De La Tour, qui s'est rendu sur les lieux dans le courant de février, a pu s'en procurer encore une dizaine qui se trouvaient dans les mains des ouvriers du pays. Ces ouvriers, alléchés par la découverte primitive, s'étaient flattés de faire une ample moisson, mais jusqu'à ce jour ils n'ont pas obtenu les résultats espérés.

Dans sa visite sommaire, M. De La Tour a fait à la hâte quelques sondages qui n'ont produit comme résultat pratique que peu de découvertes, mais qui ont permis de constater que l'on était sur un emplacement impor-

Digitized by Google

tant pour l'archéologie de La Thiérache. Ainsi il a recueilli un fort beau morceau de bronze antique avec une patine très-brillante. Ce morceau qui paraît provenir d'un plat n'est point assez considérable pour fixer la nature de l'objet; toutefois d'après la forme on pourrait supposer qu'il provient d'un *umbo* ou centre de bouclier de soldat romain, comme en possèdent le Louvre et le musée de Saint-Germain. Des débris de vases, dont plusieurs en terre rouge vernie, dite de Samos, se sont montrés sur plusieurs points; quelques-uns d'entre eux sont couverts d'ornements en demi-relief. Puis viennent des fragments de métaux, un gond en fer provenant d'une porte d'habitation. Telle est la liste des principaux objets trouvés dans cette courte visite. On a pu constater, d'après inspection du terrain dans la partie défrichée, qu'il y a eu sur ce point de nombreuses habitations, car le sol laisse affleurer un grand nombre de débris pour la plupart informes. Les habitations s'étendaient vraisemblablement sur un espace de plusieurs kilomètres, puisque, dans la partie non défrichée du bois, on trouve à chaque pas des vestiges remontant à l'époque gallo-romaine. Tout le pays a donc été très-habité dans le troisième siècle, puis détruit par les Barbares et enfin oublié des générations actuelles. Le défrichement qui s'opère chaque jour permettra de mettre à découvert bien des trésors intéressants pour l'histoire de La Thiérache, à l'époque qui précéda les invasions, quand les empereurs romains de Trèves étaient tout-puissants dans ce pays.

Cet emplacement paraissant abondant en matériaux propres à l'entretien des routes, M. Damery dit que, du consentement du propriétaire et avec l'agrément de son administration, il se propose, l'été prochain, de faire démolir ces anciennes substructions, et qu'il s'empressera de communiquer à la Société tout ce que les fouilles, qu'il fera surveiller avec soin, pourront apprendre d'intéressant au point de vue archéologique.

Digitized by Google

M. le docteur Penant commence la lecture d'une communication sur :

N. ABRAHAM DE LA FRAMBOISIÈRE

Conseiller et médecin ordinaire du roi

PREMIER MÉDECIN DES BANDES DE FRANCE

SA VIE ET SES ŒUVRES.

Il y a quelques mois, je traçais à grands traits devant vous la vie d'un médecin distingué (1), qui avait en mourant doté la ville d'Hirson, son pays natal, d'un magnifique établissement de bienfaisance. Je viens encore vous parler d'un médecin, bien oublié, il faut l'avouer, quoiqu'il fut médecin du roi et premier médecin de l'armée française, au temps de Henri IV. Mais n'est-ce pas précisément l'un des côtés les plus utiles de la Société que de faire revivre les hommes qui ont illustré notre contrée; ces figures historiques effacées par le temps n'ont-elles pas leur place marquée d'avance dans notre recueil. Déjà un de nos collègues a élégamment résumé les ouvrages et la vie de Marc Lescarbot; aujourd'hui c'est la biographie et les œuvres de son contemporain La Framboisière que je désire vous faire connaître, en compulsant un vénérable in-folio qui appartient à la bibliothèque de notre président, et en m'aidant des notes que M. le docteur Maldan, directeur de l'école de médecine de Reims, a bien voulu me communiquer.

Nicolas Abraham sieur de la Framboisière naquit à Guise, en 1560, d'Hector Abraham, chirurgien de cette ville et praticien expérimenté, si l'on en juge par quelques observations de lui qui sont rapportées aux œuvres de son fils et qui ont été reproduites en partie, à notre époque, dans la chirurgie militaire de Percy. Il étudia à Paris l'anatomie et la chirurgie sous Riolan et Gourmelin, et adopta les idées philosophiques de Ramus. Il vint à Reims et y fut reçu docteur du *petit ordinaire* en 1586, puis doc-

(1) Le docteur Brisset.

Digitized by Google

teur du *grand ordinaire*, c'est-à-dire l'un des six médecins praticiens de la Faculté de Reims, le 3 mai 1587 (1).

Les Facultés de médecine n'étaient pas seulement comme de nos jours un corps enseignant, elles formaient un corps professionnel, une corporation ayant le monopole de la profession médicale; l'unité de doctrine y était aussi complète que possible, et c'est de là qu'est passée dans l'esprit et dans la langue du public cette expression : « La Faculté a dit ceci, la Faculté a dit cela. » A cette époque, Paris, qui compte aujourd'hui deux mille docteurs en médecine, n'en avait que cent vingt composant la Faculté; à Reims ils n'étaient que six. Ce petit nombre de concurrents donnait aux médecins, qui se recrutaient ordinairement dans les mêmes familles, une position très-occupée et lucrative. On ne doit donc pas s'étonner de les voir, au dire de Molière, arpenter Paris chaque jour dans toutes les directions, gravement montés sur leur mule (2).

Le doctorat conféré par la Faculté seule plaçait le candidat au premier rang de la corporation; les docteurs se réunissaient à la Faculté et votaient à huit-clos l'admissibilité au doctorat. Restait l'investiture doctorale : la séance avait lieu avec grand appareil; le candidat était le personnage principal d'une cérémonie dont notre grand comique nous a, en la ridiculisant, conservé le tableau. Le nouveau docteur prêtait serment d'observer les statuts et de défendre la Faculté contre tous ses ennemis; puis le président prenait le bonnet carré et, le tenant avec deux doigts de la main droite, l'agitait en fesant le signe de la croix, et le mettait, en l'enfonçant d'un léger coup, sur la tête de l'impétrant. C'était une réminiscence de l'accolade qu'on donnait jadis aux chevaliers en les frappant sur les épaules du plat de l'épée (3).

(1) La réception au *grand ordinaire* donnait le droit exclusif de s'établir à Reims.

(2) M. Tomès. — Savez-vous le chemin que ma mule a fait aujourd'hui ? J'ai été, premièrement, tout contre l'Arsenal; de l'Arsenal, au bout du faubourg Saint-Germain; du faubourg Saint-Germain, au fond du Marais; du fond du Marais, à la porte Saint-Honoré; de la porte Saint-Honoré, au faubourg Saint-Jacques; du faubourg Saint-Jacques, à la porte de Richelieu; de la porte de Richelieu, ici; et d'ici je dois aller encore à la place royale. Molière. *L'amour médecin, acte II, scène III.*

(3) J'ai cherché à savoir si l'organisation de la Faculté de Reims, qui a duré de 1547 à 1792, ressemblait à celle de Paris; mais je n'ai pu me procurer son histoire

Digitized by Google

La ville de Reims avait donc un docteur de plus; il s'appelait alors tout simplement Nicolas Abraham; mais né à Guise et vassal de la maison de Lorraine, il fut toujours protégé par cette maison si puissante à Reims. C'est de sa munificence qu'il tint le fief et par suite le nom de la Framboisière (1). Attaché de cœur et de reconnaissance à ses bienfaiteurs, il fut plus tard ligueur et grand catholique avec eux. Dès 1589, à peine reçu docteur, il va soigner à Mouzon le chevalier d'Aumale, Claude de Lorraine. Il s'attache, en 1592, au comte de Vaudemont, prince de Lorraine, le suit au siége de Rouen, à celui de Laon, à Hesdin, Mons, Namur, Nancy où l'on a retrouvé ses traces.

Esprit modéré, il se rattache, aussitôt la paix, à la monarchie et à Henri IV, tout en conservant à ses bienfaiteurs une reconnaissance qu'il étend aux familles de Clèves et de Nevers. Il accompagne le roi dans ses excursions à Reims et aux alentours de Reims, et en 1600 reçoit le titre de médecin royal. Puis il revient pour quelque temps se fixer à Reims, y épouse la fille de Dambraine, médecin très-estimé de la Faculté, devient *lecteur Antonien* ou *Furnérien* (2), et obtient le titre si recherché de *doyen*, la plus haute dignité que puisse envier un docteur, et à laquelle on attachait d'au-

due au directeur actuel de l'école de médecine de Reims, M. le docteur Maldan; elle est insérée dans le 4e volume de la Chronique de Champagne. Les Facultés de province se fesaient surtout remarquer par la bénignité des professeurs aux examens.

(1) Framboisière — fief, commune de Vadencourt et Bohéries. — Ce fief possédé par La Framboisière, médecin de Henri IV, a été uni au duché de Guise en 1722 (A. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*). Il a été aliéné par un des fils de La Framboisière.

(1) Voici l'étymologie de ce titre : *Lecteur* c'est-à-dire *professeur*; c'est ainsi qu'on donnait jadis le nom de *lecteurs royaux* aux professeurs du collége de France, parcequ'ils n'étaient censés ne lire que des leçons écrites à l'avance. — *Antonien* ou *Furnérien* du nom du fondateur de trois chaires nouvelles, Antoine Fournier, évêque de Basilite, qui, de concert avec son neveu Antoine Beauchesne chanoine de Reims, avait fait à l'école de médecine des donations très-importantes. Aux réceptions, on posait sur la tête du récipiendaire une couronne de chêne pour rappeler le nom de l'un de ces bienfaiteurs. En 1612, dans un discours prononcé à une réunion générale de la Faculté, La Framboisière fait le panégyrique de ces deux éminents rémois et excite ses élèves à la reconnaissance envers leurs bienfaiteurs. (*Communication du docteur Maldan*).

Digitized by Google

tant plus de prix, qu'elle était conférée au plus digne par le libre choix de ses collègues.

L'année suivante, grâce à la faveur du célèbre duc d'Epernon et à son mérite, — car c'est à lui que l'on doit la première organisation, au siége d'Amiens (1), des ambulances militaires jusque-là inconnues, — il est nommé *premier médecin des bandes de France* aux gages de mille livres. Ce grade équivaut à celui de médecin en chef de l'armée; La Framboisière était parconséquent le Larrey de cette époque. C'est à ce titre, et sous celui de médecin conseiller ordinaire de Louis XIII, qu'il accompagna le roi dans ses voyages en province, en Poitou, en Bretagne, en Guyenne, en Touraine, en Anjou, en Normandie, en Picardie, en Béarn. Dans ce voyage, il guérit, à Poitiers, Madame, sœur du roi, depuis reine d'Espagne, d'une variole, et reçut 500 livres de pension. Il se casse la jambe en Béarn par une chute de cheval, et prend pour achever sa guérison les eaux d'Acqs et de Tersis en Bayonnais. Il est, à cette époque, arrivé à l'apogée de sa gloire; appelé en consultation auprès de tous les grands personnages, il s'y rencontre avec tous les médecins renommés, les Milon, les Héroard, les Delorme, Riolan, Marescot, de la Rivière, du Laurens, Quercitan, Baillou, doyen de la Faculté de Paris, Duret et bien d'autres, cités dans ses nombreuses observations médicales. Dans sa jeunesse, il avait même été en relation avec le célèbre Ambroise Paré.

Mais les disgrâces arrivent; La Framboisière s'était sans doute trop lié aux ennemis de Richelieu; nous le retrouvons à Reims en 1627 dépouillé de ses charges et pension. Il adresse à Louis XIII une requête, qui est entre les mains de M. le docteur Maldan, où il expose sa vie passée, ses titres, la liste de ses ouvrages, et demande qu'il plaise au roi de créer dans l'université de Reims une lecture royale de médecine, aux gages de 200 écus, pour en gratifier son loyal sujet, son vieux serviteur blanchi à son service. Sa requête ne fut pas écoutée; il s'occupa alors de mettre la dernière main à ses ouvrages pour assurer l'avenir de son nom, et donna

(1) Sully, dans ses Mémoires, parle de l'établissement de ces ambulances : « J'étendis mon attention jusques sur le simple soldat, en établissant dans le camp un » hôpital si bien et si commodément servi, que plusieurs personnes de qualité s'y retirèrent, pour se faire guérir de leurs maladies, ou de leurs blessures. » (*Mémoires de Sully*, tome 3, livre 9).

Digitized by Google

en 1624 l'édition in-folio, la plus complète de ses œuvres, celle qui a été reproduite en éditions posthumes en 1643 et en 1666 (1). Il mourut en mai 1636 et fut inhumé dans l'église, aujourd'hui détruite, de Saint-Symphorien à Reims, ainsi que l'indiquent des vestiges d'épitaphe retrouvés par son zélé panégyriste le docteur Maldan.

Il laissa deux fils : François de la Framboisière, qui lui succéda comme lecteur Furnérien, fut également doyen de la Faculté, et mourut subitement en 1656; puis un Charles de la Framboisière qui fut attaché à diverses fonctions dans la magistrature à Reims; et des filles qui furent mariées soit à des médecins, soit à d'autres personnages exerçant des professions libérales. Ce nom s'est éteint dans cette ville, mais il en est souvent question jusque vers la fin du siècle dans les lettres du chanoine Morery, qui affectionnait particulièrement ses cousines et surtout la belle et blonde Isabelle qui tenait un rang distingué dans la société de Reims.

La Framboisière, qui avait fait éditer ses ouvrages avec le plus grand soin, avait orné chaque exemplaire de son portrait gravé par les plus célèbres artistes. M. Piette, qui depuis longtemps collectionne les gravures présentant quelque intérêt pour notre contrée, a pu réunir trois de ces portraits. Le plus beau gravé par L. Gaultier en 1624, d'après un tableau de Daniel Dumoustier, représente le docteur, à l'âge de 43 ans, en costume des médecins de ce temps, la figure énergique, le front découvert, portant toute sa barbe. Les docteurs étaient alors dans l'usage de porter toute la barbe. Quand il est question pour Argant, dans *Le malade imaginaire*, de se faire médecin, Toinette lui dit : Venez, monsieur, quand il n'y aurait que votre barbe, c'est déjà beaucoup, et la barbe fait plus de la moitié d'un médecin.

La Framboisière avait aussi ses armes qui sont : d'argent à 3 abeilles couronnées posées 2 et 1; et un compas posé en chevron avec cette de-

(1) Il y a beaucoup d'éditions de La Framboisière, de partielles comme *Le gouvernement de la santé* en 1600; et des générales : in-4° en 1620 et en 1630 à Francfort; in-folio à Paris en 1634 donnée par l'auteur; in-folio à Lyon en 1643 et en 1666. La plus rare de ces éditions est celle de Francfort. L'exemplaire que j'ai eu à ma disposition est celui de Lyon, édité chez Huguetan en 1643, par son fils François de la Framboisière.

Digitized by Google

vise : *sic fert Ambrosiam*. Elles surmontent son portrait sous lequel on lit ce quatrain :

Tu vois la Framboisière icy représenté
D'escrivant doctement la nature en ce livre
L'art de nous conserver et rendre la santé
Et la grâce d'entendre et bien dire et bien vivre.

Les deux autres portraits, d'un plus petit format et d'une exécution moins soignée, sont gravés l'un par T. de Leu, l'autre par Hulsins.

On en connaît encore deux autres : un ovale in-8° sans nom de graveur ni d'éditeur; autour de l'ovale : *Nicolaüs Abrahamus doctor medicus anno æ. suæ 26*; au bas, quatre vers latins ; — et l'autre in-12, portant cette mention : *L. Gautier sculp. 1608, æt. 49.*

Les œuvres de N. Abraham de la Framboisière sont réunies en un gros in-folio divisé en VIII tomes ou parties, « où sont méthodiquement descri-
» tes, comme on le voit en ouvrant le livre, l'histoire du monde, la mé-
» decine, la chirurgie et la pharmacie, pour la conservation de la santé et
» la guérison des maladies internes et externes : avec les arts libéraux,
» par le moyen desquels on acquiert les grâces d'entendre, de bien dire,
» et d'heureusement vivre. » Cette espèce d'encyclopédie est présentée au roi en forme de République; « *République*, dit l'auteur dans sa dédicace,
» où il ne s'agit point des affaires de vostre royaume, mais de ce qui con-
» cerne la conservation et le restablissement de la santé de tous vos sub-
» jects (1). Vostre majesté y remarquera au préalable une *principauté* où
» paroissent les singularitez du monde. Elle descouvrira ensuite un *gou-*
» *vernement* où l'on apprend à manier les armes de nature, afin qu'elles
» soient défensives et non offensives de la santé..... des *loix* salutaires à
» tout le genre humain..... des *ordonnances* où sont réunies des armes qui
» ne sont point les armes de Mars, mais d'Apollon : elles n'ostent pas la
» vie, mais rembarrent la mort. ..... Au partir de là, vostre majesté admi-
» rera une *couronne*, où sont naïsvement dépeintes les grâces d'Appollon,

(1) Ainsi l'auteur entend par *République* l'ensemble des matières qu'il se propose de traiter; de même que l'expression *République des lettres* signifie les gens de lettres en général considérés comme s'ils faisaient une nation.

Digitized by Google

» avec les ars libéraux qui donnent lustre à l'entendement comme les
» brillans au corps..... »

Je n'ai pas cru pouvoir mieux faire pour donner le plan de ce livre que de citer textuellement les principales divisions de cette singulière république.

Voulant s'excuser en quelque sorte des innombrables dédicaces qui parsèment son œuvre, l'auteur, dès les premiers feuillets, s'en explique en termes d'une vraie valeur archéologique. Ce morceau est en effet un échantillon réussi de ce style précieux dans lequel tomba la langue française, avant de se relever si brillamment sous Louis XIV.

« Pour le salut de la République que j'ay establie, il m'a semblé expé-
» dient de bastir un temple à la gloire de ses protecteurs. Afin de conten-
» ter les esprits curieux, je représenteray icy naïsvement les cérémonies
» solennelles qui se font à la dédicace, et descouvriray les mystères cachez
» dedans. Ayant offert sur le grand autel du chœur le sacrifice de louange
» qui appartient à Dieu, nostre père commun, de qui nous dépendons tous;
» je vay dans la première chappelle rendre la foy et l'hommage que je
» dois au roy, mon souverain seigneur : Sorty de là j'entre en la seconde,
» pour honorer l'heureuse mémoire du grand Henry son très-valeureux
» père : De là je passe en la troisiesme, pour accomplir mes vœux à la
» royne, sa très-vertueuse mère : Je tourne après à l'autre costé, visitant
» la quatriesme chappelle, pour rendre tesmoignage du respect que je
» porte à la grandeur de Monseigneur son frère et de Mes-dames ses
» sœurs : Puis advançant en haut vers le chœur, je viens en la mieux
» parée de toutes, présenter à la royne, sa très-chère espouse, ce que j'ay
» jugé plus séant à sa majesté, pour gage très-certain de ma très-humble
» obéyssance. Ma dernière station est en la salle royale derrière le chœur,
» où les prestres d'Apollon font leur assemblée. Ceux qui auront pris plai-
» sir à veoir faire dévotement la procession autour de la nef, recevront
» encore plus de délectation à ouyr l'interprétation des oracles divins, avec
» l'harmonie mélodieuse de la musique apollinaire chantée dans le
» chœur. »

Ce temple est en outre inondé de flots d'encens, à l'adresse de La Framboisière, sous forme de sonnets, d'odes, de madrigaux de panégyriques et autres productions grecques, latines, françaises; si bien que, y compris les

Digitized by Google

dédicaces, j'ai compté plus de soixante-dix hors-d'œuvre en prose et en vers. Deux de ces poésies louangeuses sont signées de Marc Lescarbot, vervinois et avocat, mais malgré l'indulgence que nous devons à un compatriote, je ne les ai pas trouvées dignes d'être citées. Une douzaine de vers latins sortent de la plume d'un médecin célèbre du temps, Guy-Patin, qui tenait notre héros en grande estime et l'honorait de son amitié, ainsi qu'on en trouve plusieurs traces dans les œuvres de ce brillant critique (1). Enfin un sonnet, le mieux tourné certainement de la collection, et qui caractérise bien l'œuvre de La Framboisière, est dû à un chirurgien du roi du nom de Guillemeau.

Dans son premier tome, *La principauté de l'homme sur toutes les créatures*, qui est un véritable abrégé d'histoire naturelle, La Framboisière ne commence pas au déluge mais à la création du monde; il passe en revue la cosmographie, la zoologie, la botanique et même la minéralogie, et comme dans la fable de Florian,

On y voit le soleil, et l'on y voit la lune,
On y voit les étoiles, etc.

Il m'a paru curieux de noter comment il avait compris la grande question de la circulation du sang qui était tout-à-fait à l'ordre du jour à cette époque. C'est au mois d'avril 1615 que Harvey commença l'exposition de ses vues nouvelles sur la circulation du sang; né en 1578, il était tout-à-fait contemporain de La Framboisière; le premier il annonce hautement, clairement, ce grand fait : le sang se dirige du cœur vers les organes par les artères et il revient des organes au cœur par les veines. Ces vues nouvelles de Harvey étaient trop en désaccord avec les idées reçues pour passer sans opposition. La résistance fut vive et opiniâtre, et les médecins les

(1) Pour ne citer qu'un exemple, voici ce qu'on lit dans une lettre de Guy-Patin, portant la date du 24 novembre 1642, à propos de l'édition complète et posthume de La Framboisière éditée à Lyon en 1643.

« Pour La Framboisière, je puis bien vous donner un bon avis, c'est que j'ai céans » la copie toute reveue et corrigée que l'autheur, *qui estait fort mon ami*, m'a laissée » avant que de mourir, le tout escript de sa propre main. Si celui qui le fait réim- » primer y veut puiser, je la lui donnerai. Il pourra en obtenir un privilége, et le » tout ne lui coûtera que quelques copies qu'il me donnera, et un couple pour vous, » pour votre peine. Prenez la peine de voir s'il est encore assez temps. »

Digitized by Google

plus célèbres, entre autres Guy-Patin, ne manquent pas une occasion quand il s'agit de décocher un trait contre la circulation et les circulateurs, comme on les appelait. La Framboisière me paraît du nombre, je ne dirai pas des opposants, mais de ceux qui ne voulaient pas se convaincre, et on pourrait lui appliquer ce que Molière met dans la bouche du médecin, dans *Le malade imaginaire :* « Ce qui me plaît en lui, c'est qu'il s'attache » aveuglément aux opinions de nos anciens et qu'il n'a jamais voulu com- » prendre ni écouter les raisons et les expériences touchant la circulation » du sang et les autres opinions de même farine. » La Framboisière adopte entièrement les idées de Galien en fesant du foie « l'auteur de la sangui- » fication, la boutique du sang et de l'esprit naturel et le principe des » veines, qui distribuent la nourriture par toutes les parties du corps, » tandis que les artères sont destinées à la conduite et à la distribution de » l'esprit vital. »

Le *Gouvernement* de la Framboisière (tome II) est son ouvrage le plus connu; c'est un véritable traité d'hygiène divisé en neuf livres. L'hygiène, chacun le sait, est l'art de conserver la santé, ou, comme le dit notre auteur, le gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé. « Or n'y a-t-il rien de plus souhaitable au monde que de vivre lon- » guement en santé : car entre tous les biens que nous tenons de Dieu, » il n'y en a point de plus grand, ny de plus excellent que la santé. L'hon- » neur, la renommée, la beauté et les richesses, de quoy on fait tant de » cas, ne peuvent donner contentement à l'homme qui manque de santé. » Aussi quiconque ne se rangera sous nostre gouvernement négligeant le » régime préservatif des maladies, et conservatif de santé par nous pres- » crit, indubitablement advancera la mort, et accourcira sa vie, ou du moins » vivra misérablement le reste de ses jours. »

Alors il commence par traiter ce qu'on appelle en hygiène les *ingesta* c'est-à-dire l'alimentation, passant en revue la digestibilité de tous les aliments; puis à propos des boissons il parle longuement des vins et cite certains crus que nous devons être fiers de voir figurer en aussi bonne compagnie, quoiqu'ils soient bien déchus de leur ancienne renommée : « Entre » tous les vins de France, ceux de Coussy sont estimez les plus excellens. » C'est pourquoy ils sont dédiez au roy, et réservez pour sa boisson; ils

Digitized by Google

» sont ordinairement rouges ou clairets, généreux, d'une consistence mé-
» diocre, et d'un goûst plaisant, et délicat à boire, et fort convenables à
» ceux qui sont extrêmement affaiblis, et quasi desnaturez pour s'estre trop
» émancipés..... et à ceux qui ont enduré quelque grande évacuation.

» Quand la saison est chaude, il se trouve des vins au pays de Lannois,
» notamment à Crane, approchans en couleur, consistence et bonté à ceux
» de Coussy. »

Un livre dédié à Madame la duchesse de Nevers, dont il avait l'honneur de gouverner la santé, a trait à l'hygiène des dames. On y trouve une foule de recettes pour embellir la face, pour conserver l'éclat des dents, pour entretenir « la beauté du cuir », et pour rendre les cheveux blonds, dorés ou jaunes; on se croirait en plein XIXe siècle, et pourtant

C'est à la cour du roi Henri,
Messieurs, que se passait ceci.

Enfin un dernier livre concerne les eaux minérales. Déjà on envoyait à cette époque aux eaux « les maladies rebelles qui n'ont voulu céder aux remèdes ordinaires », et la médecine thermale avait un certain nombre de sources à sa disposition. « Il y en a des froides et des chaudes, les froides
» servent à boire, et les chaudes à se bagner. Entre les froides les unes
» sont aigrettes et piquantes sur la langue, comme celles des fontaines de
» Pougues en Nivernais et de Spa en Liége : les autres ne sont point
» acides, mais aspres et aucunement astringentes au goûst, comme celles
» de Forges en Normandie et du Mont-d'Or en Champagne. Les bains
» chauds plus en réputation sont ceux de Bourbon en Bourbonnois, de
» Bourbonne en Bassigny, de Plombières en Lorraine, de Banière et de
» Barége en Gascongne, de Balleruc en Languedoc, d'Aix en Allemagne,
» de Barbotan en Armagnac, d'Acqz et de Tersis en Bayonnois. » C'est à ces sources sulfureuses que nous avons rencontré La Framboisière fesant une cure après sa fracture de jambe; elles ne sont plus fréquentées aujourd'hui que par les gens du pays.

De toutes ces eaux thermales, celle qui nous intéresse le plus ici est la fontaine du Mont-d'Or en Rémois, qui venait d'être découverte pendant une chasse, suivant La Framboisière, par l'archevêque de Reims Louis de Lorraine, et qui est ainsi décrite par notre auteur :

Digitized by Google

« En Champagne à deux lieuës de Reims, tirant vers Nostre-Dame de » Liesse, au pied du Mont-d'Or du costé du midy, assez près de l'abbaye » Saint-Thierry, est assis un petit village, nommé Chenay, au milieu du- » que il y a une fontaine minérale, qui regarde le ponant, dont l'eau a un » déboire sentant l'enrouilleure, lequel s'apperçoit seulement à la fin. Le » peuple du lieu ne laisse d'en boire ordinairement, estant accoustumé de » tout temps à ce goust. Aussi n'est-il pas si fâcheux que celuy de l'eau de » Spa et de Pougues. Quant à sa composition minérale, il est certain qu'elle » est ferrugineuse, pource qu'elle a mesme goust que l'eau où les mares- » chauds esteindent le fer chaud. » Les prospectus des établissements d'eaux minérales ont toujours été remarquables par la longue énumération de leurs vertus curatives. La Framboisière, qui nous paraît prendre un grand intérêt au succès de la source du Mont-d'Or, déclare, après en avoir fait « l'espreuve sur plusieurs personnes, qu'elle est merveilleusement pro- » fitable à certaines personnes travaillées de dévoyement d'estomach et de » ventre, de chaleur et oppilation de foye et de rate, de mélancholie hypo- » chondriaque, de gravelle, d'ulcères aux reins et à la vessie, de difficulté » et ardeur d'urine, de stérilité, aux femmes qui ne sont pas bien réglées, » aux filles qui ont les palles couleurs, à celles qui sont tourmentées de » suffocation de matrice, aux gens qui pour l'indisposition des parties na- » turelles sont sujets à la migraine, au vertige, à l'épilepsie, au catharrhe, » à la palpitation de cœur et à la courte haleine, et à ceux qui sont infec- » tez de dartres, rongnes, galles, et autres vices du cuir. » L'énumération est complète, et il a soin d'ajouter : « je m'esloigneray point de la ville de » Reims, tout le long de l'esté, afin d'adviser ceux qui se présenteront » comment ils s'y doivent gouverner. » Nous aurons l'occasion de citer, un peu plus loin, le nom d'un médecin qui a publié le premier journal : ne pourrait-on pas dire aussi que la Framboisière a trouvé la réclame ?

Il était intéressant de savoir ce qu'était devenue cette fontaine si vantée. Elle existe encore et est située dans le charmant village de Chesnay sur les coteaux plantés de vignes qui avoisinent Reims. Ce village, actuellement composé de maisons élégantes, doit son développement à la vogue accordée pendant un demi-siècle à cette source. On n'y vient plus aujourd'hui du dehors, car les eaux ferrugineuses ne sont pas rares et ont des stations plus renommées; mais la source est recueillie, couverte et convenable-

Digitized by Google

ment aménagée; elle sert d'eau potable et ménagère aux gens du pays de préférence aux autres fontaines, et on en fait souvent apporter à Reims pour les malades ou les convalescents qui l'aiment beaucoup à cause de sa fraîcheur et de son goût agréable. (*Communication du docteur Maldan*).

La suite de cette lecture est remise à la prochaine séance.

SÉANCE DU 6 MARS 1874

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le duc d'Aumale accepte le titre de président d'Honneur que la Société lui a conféré dans la séance du 5 décembre 1873.

M. Malézieux, membre correspondant, envoie une brochure : *Promenades dans le Vermandois.*

M. Edouard Fleury, présent à la séance, offre deux écrits de lui, l'un *Les villages souterrains dans le département de l'Aisne*, et l'autre *Note sommaire sur l'excursion archéologique du 20 juin 1873 aux villages souterrains de Comin, Paissy, Neuville.*

Des remerciements sont adressés à MM. Malézieux et Fleury.

M. le docteur Penant achève la lecture de son travail sur N. Abraham de la Framboisière :

Les tomes III et IV contiennent « les lois de médecine pour procéder » méthodiquement à la guarison des maladies; et les lois de chirurgie pour » procéder méthodiquement à la guérison des maladies externes. » Ces matières, qui sont les bases de l'enseignement médical, forment ce que nous appelons maintenant la pathologie interne et la pathologie externe ou chirurgicale.

On doit presque s'étonner de trouver réunis ensemble ces deux traités.

Digitized by Google

de médecine et de chirurgie. Lorsque parurent pour la première fois les œuvres d'Ambroise Paré dédiées à Charles IX (1573), la rumeur fut grande parmi les médecins, et de toutes parts s'élevèrent de violentes critiques, car à cette époque la chirurgie fesait l'objet d'une profession distincte et séparée de la médecine. Les chirurgiens, illettrés, étaient tenus à une sorte d'obédience envers leurs seigneurs et maîtres messieurs les membres de la Faculté de médecine, dont l'orgueil fut humilié des prétentions d'un chirurgien à l'érudition et à la science. Un livre consacré à la fièvre leur parut une véritable usurpation, et le déchaînement s'accrut à ce point qu'Ambroise Paré consentit à supprimer le traité de la fièvre dans les éditions subséquentes. Telle était à peu près alors la situation respective des partis : trois professions rivales constituées en corporations, unies en principe par des liens toujours discutés, mais en fait complètement indépendantes : la Faculté de médecine prétendant dominer sur tous ceux qui de près ou de loin tenaient à l'art de guérir, chirurgiens, barbiers, apothicaires, et réclamant de tout le monde une soumission qu'elle n'obtenait de personne; les chirurgiens portant la robe aux jours de cérémonie, fesant passer des examens et conférant des grades, mais tenant boutique ouverte et suspendant à leurs fenêtres, en guise d'enseignes, trois boîtes emblématiques surmontées d'une bannière aux images des saints Côme et Damien; enfin les barbiers, ayant comme de nos jours pour enseigne des bassins et des ciseaux, mais n'ayant ni robe, ni école, vivant aux dépens des uns et des autres, et établis par une longue possession dans le libre exercice de la chirurgie tout entière et même d'une partie de la médecine. Il résultait de toutes ces distinctions des luttes sans cesse renaissantes, lutte entre les médecins et les chirurgiens, rivalité entre les chirurgiens et les barbiers, guerre avec les apothicaires; et tout cela parce que la Faculté appelait la chirurgie un *mestier manuel*. Grâce au ciel, toutes ces difficultés ont disparu, chirurgiens et médecins cultivent la même science, les uns et les autres travaillent en commun et dans une parfaite intelligence au soulagement de l'humanité souffrante. Par un singulier revirement des choses d'ici-bas, les chirurgiens seraient même disposés à se croire supérieurs aux médecins, et cela justement à cause de leur grande habileté manuelle, et de leur supériorité incontestable en anatomie. Mais laissons-leur cette légère satisfaction comme un bien faible dédommagement de tout ce qu'ont injustement souffert leurs prédécesseurs.

Digitized by Google

Ce n'est pas le lieu ici d'analyser avec détail ces traités purement médicaux qui sont écrits en latin avec le texte français en regard. Le latin était alors la langue de prédilection et d'apparat des médecins. Ainsi Guy-Patin, le type du docteur de la vieille Faculté, imbu des anciennes maximes, partisan des vieux usages, parlait et écrivait le latin d'une façon très-remarquable. Les nombreux chapitres que j'ai parcourus sont rédigés avec une grande méthode et avec ce respect de la médecine traditionnelle qui était le caractère dominant de l'école de Paris. Les noms d'Hippocrate, de Galien, de Celse, de Fernel reviennent à chaque instant et leur autorité est toujours là pour résoudre tous les problèmes et vaincre toutes les difficultés. Quant à l'observation, elle était peu cultivée; tant pis pour la maladie, si elle ne rentrait pas dans un cadre tracé d'avance, tant pis surtout pour le malade. Molière l'a dit avec une exagération bien permise, car ce n'est que l'exagération de la vérité :

« M. Tomès. — Comment se porte son cocher ?
» Lisette. — Fort bien, il est mort.
» M. Tomès. — Cela est impossible, Hippocrate dit que ces sortes de maladies ne » se terminent qu'au quatorze ou au vingt et un, et il n'y a que six jours qu'il est » tombé malade (1). »

Le respect de notre auteur pour les anciens le conduit à adopter aussi leurs doctrines médicales c'est-à-dire la doctrine des quatre humeurs : le sang, la bile, la pituite et l'atrabile ou mélancolie, dont le germe existe dans les écrits de Galien. De cette doctrine découlaient certains axiômes alors universellement acceptés : toute maladie provient d'une surabondance d'humeurs; ces humeurs peuvent pécher par quantité et par qualité; s'il y a simplement excès, c'est alors la pléthore; si les humeurs sont plus ou moins viciées, il y a cacochymie, d'où cette règle générale, qui dominait toute la thérapeutique : la pléthore se combat par la saignée, et la cacochymie par la purgation. Tout cela était hors de contestation, était passé dans le langage, et est encore resté aujourd'hui dans le langage du peuple. Témoin les terribles imprécations dont le Purgon de Molière accable son indocile malade; je cite encore Molière, mais comment ne pas le citer quand on parle des médecins du XVIIe siècle qu'il a dépeints avec tant de vérité : « Je vous abandonne à votre mauvaise constitution, à l'intem-

(1) Molière. — *L'amour médecin, acte II, scène II.*

Digitized by Google

» périe de vos entrailles, à la corruption de votre sang, à l'âcreté de votre » bile, et à la féculence de vos humeurs (1). »

A l'appui de ses descriptions et de ses méthodes de traitement, La Framboisière rapporte un certain nombre de consultations rédigées en entier en latin, faites avec les plus célèbres médecins du temps, dont nous avons déjà eu l'occasion de citer les noms. Les consultations, à cette époque, avaient lieu avec un apparat que la Faculté aimait à mettre dans tous ses actes et étaient réglées par les statuts de l'école. Le plus jeune faisait l'histoire de la maladie, telle qu'il la comprenait, ou plutôt telle que la décrivaient les auteurs qu'il avait étudiés, établissant des divisions et des subdivisions basées sur des subtilités incroyables, dans des termes actuellement presque incompréhensibles; tout cela accompagné de formules de respect à l'endroit de l'ancien. « Voilà les remèdes que j'imagine, auxquels » pourront être ajoutés beaucoup d'autres meilleurs par monsieur notre » maître et ancien, suivant l'expérience, jugement, lumière et suffisance qu'il s'est acquis dans notre art. *Dixi.* » C'est ainsi que Molière termine sa consultation dans la pièce de M. de Pourceaugnac (2).

Parmi les consultations de La Framboisière, j'en citerai deux qui m'ont paru remarquables à plus d'un titre. Dans la première, il s'agit de Bassompierre l'ami de Henri IV, le compagnon de ses exploits et de ses galanteries, atteint de *choléra* à l'armée du Hainaut. On s'étonnera peut-être de trouver la description de cette maladie dans un livre édité en 1643. Sans parler du choléra sporadique qui a été observé dans tous les temps et plus fréquemment dans la saison chaude, des épidémies cholériques ont été signalées par des médecins tels que Sydenham et Torti, et ont sévi à Londres en 1670, et à Nîmes en 1564; mais cette maladie a revêtu sous nos yeux un caractère nouveau qui en a agrandi énormément la portée : le choléra est devenu voyageur (3). Le texte de La Framboisière ne permet pas d'ailleurs le moindre doute : « Cruelles douleurs de ventre, tranchées, » nausées, vomissements avec déjections bilieuses très-fréquentes. La ma-

(1) *Le malade imaginaire, acte III, scène VI.*

(2) *Acte I, Scène XI.*

(3) Tardieu. *Du choléra épidémique,* 1849.

Digitized by Google

» ladie cholérique donne terreur quand, outre les vomissements et déjec-
» tions, il y arrive des faillances de cœur, des petites sueurs et des goutte-
» crampes aux muscles des bras et des jambes. » Et il termine ainsi sa description : « Pour vérifier ces loix, je produiray l'exemple du seigneur
» de Bassompierre, tourmenté autrefois de cette cruelle maladie, au païs
» de Hainaut, qui en fut guary par l'usage des remèdes que je luy or-
» donnay. »

La seconde consultation, que je citerai, peut être considérée comme le plus beau fleuron de La Framboisière; elle fut rédigée pour *Henri le Grand* atteint de tétanos. En voici quelques fragments : « Rigor nervorum cervicis,
» quo christianissimus rex tentatur, convulsionis est species..... Tetanos quia
» in neutram partem immobilis cervix intenditur..... quoniam robustioris
» naturœ potentissimus Monarcha ab veris inclementiâ hoc peracuto affectu
» repente correptus est... intra quatriduum, ut spero ab eo liberabitur,
» injecto imprimis ad materiam morbificam avertendam clystere acrius-
» culo. »

Ensuite on lit : Consultabat Frambesarius cum DD. Riverio et Laurentio, Archiatris Regiis, pro HENRICO MAGNO, Galliarum rege christianissimo, in exercitu Durolamenti, anno 1597, mense octobri laborante.

Malgré la grande autorité des noms qui ont signé cette consultation, je me permettrai d'en faire la critique et de croire que cette raideur des muscles du cou occasionnée par le froid, qui doit disparaître en quatre jours à l'aide d'un clystère, n'est qu'un simple rhumatisme musculaire, un torticolis, comme on dit vulgairement, qu'un peu de repos et de chaleur auraient plus rapidement amélioré qu'un clystère.

Nous voyons figurer dans cette consultation trois médecins distingués de Henri IV; ils composaient sans doute le personnel médical qui l'avait accompagné à l'armée; car nous sommes loin de ces siècles dans lesquels la santé des rois de France reposait exclusivement sur la science, l'habileté et le dévouement de deux ou trois médecins, d'autant de chirurgiens et d'un barbier. Il faut maintenant au monarque tout un bataillon de disciples d'Esculape (1), et nous voyons Henri IV se donner pour lui seul : un premier médecin, un médecin ordinaire, huit médecins par quartier, quinze

(1) CHEREAU. *Les médecins de Henri IV*, in *Union médicale*, 1864.

Digitized by Google

médecins consultants, un médecin spargyriste distillateur (1), quatre apothicaires, un apothicaire distillateur, un premier chirurgien, un chirurgien ordinaire, huit chirurgiens par quartier, neuf autres chirurgiens sans quartier, deux renoueurs, un opérateur pour la pierre, un oculiste, un premier barbier, flanqué de huit autres barbiers par quartier. Ce qui fait en tout soixante-cinq commensaux chargés directement de la santé du monarque. La maison médicale de Louis XIII était montée avec le même luxe.

Malgré ce nombreux personnel médical, les fonctions de premier médecin du roi n'étaient pas une sinécure : plus d'un est mort à la peine, brisé sous les exigences continues du monarque, mais en revanche les médecins demandaient une obéissance absolue de leur client, et l'on vit plus d'une fois la dignité royale plier sous l'autorité doctorale; ainsi l'on cite Charles Bouvard qui fit prendre à Louis XIII, en une seule année, deux cent-quinze médecines, deux cent-douze lavements et lui fit pratiquer quarante-sept saignées. Et qu'on dise que la royauté n'avait pas la vie dure pour résister à de pareils traitements.

La liste complète des médecins ordinaires, par quartier, etc, qui ont tourbillonné au Louvre à cette époque contient plus de quatre-vingts noms de médecins. Parmi ces vénérables archiâtres (2) combien sont restés inconnus; à part une dizaine de noms, qui se souvient de ces nombreux médecins du XVIIe siècle, doyens, professeurs, médecins du roi, de la reine, des princes, réputés pendant leur vie les plus savants du royaume. La Framboisière est du nombre de ces victimes du temps; nous n'avons même pas eu la satisfaction de voir figurer sa signature au nombre des dix-huit médecins et des douze chirurgiens du roy qui assistèrent à l'autopsie de Henri IV (3); mais notre but sera rempli si nous avons pu par ce travail le tirer de l'oubli, au moins parmi nous.

(1) Les *médecins spargyristes* prétendaient expliquer les changements qui s'opèrent dans les corps en santé et en maladie, comme les chimistes de l'époque expliquaient les changements du règne inorganique; on pourrait les appeler des médecins chimistes.

(2) En latin du temps *archiatrus*, des deux mots grecs *arché iatros*, premier médecin.

(3) Corlieu. *La mort des rois de France*. Paris, 1873.

Digitized by Google

Le tome IV, qui contient la description de loix requises pour pratiquer la chirurgie est divisé en trois livres : les tumeurs contre nature, les playes et ulcères, les fractures et luxations. On devait s'attendre à trouver dans ces différents chapitres rédigés par un médecin des bandes de France, et nous avons vu ce que signifiait ce titre, un certain nombre d'observations de plaies d'armes à feu, de coups d'arquebusade qui y auraient été tout-à-fait à leur place. Mais l'auteur se contente d'énumérer un certain nombre de cures empruntées à la pratique d'Hector Abraham son père, praticien distingué de Guise. Ce traité de chirurgie est d'ailleurs beaucoup moins étendu que celui qui le précède; il semble que La Framboisière, imbu des idées de l'époque, estimait beaucoup plus la pratique de la médecine que celle de la chirurgie; et pourtant sous la vigoureuse impulsion d'Ambroise Paré, qui peut être considéré comme le père de la chirurgie moderne, de grands progrès venaient de s'y accomplir. En ces temps là, être blessé à la guerre n'était rien en comparaison des tortures qu'il fallait subir après sa blessure. Dans la croyance où l'on était que les plaies d'armes à feu étaient envenimées, en raison de leur couleur noire, on les cautérisait avec le fer rouge ou de l'huile bouillante pour anéantir le poison. Si la plaie était compliquée de fracture des os et que l'amputation fut jugée nécessaire, on avait encore recours au feu pour cautériser la plaie et arrêter l'hémorrhagie. Un jour, par un hasard heureux, l'huile bouillante ayant manqué, Paré ne put selon la règle cautériser aucune blessure, ce qui le remplit d'inquiétude et l'empêcha, comme il le rapporte, de dormir à son aise; mais à sa grande admiration ses blessés se trouvèrent mieux que les autres qui avaient subi la cautérisation. Ce fut pour lui un trait de lumière, et dès ce jour il s'appliqua à faire prévaloir l'idée d'un traitement plus simple et surtout moins douloureux. C'est encore à lui que l'on doit une autre grande innovation, la substitution de la ligature des artères à leur cautérisation pendant la pratique des amputations. Au siége de Damvilliers, en 1552, M. de Rohan ayant eu la jambe brisée d'un coup de couleuvrine, Ambroise Paré fit avec succès l'amputation suivie de la ligature des artères; et encore une fois il put glorifier la Providence de la guérison obtenue, en répétant la formule sincère par laquelle il termine toutes ses observations : *Je le pansay, Dieu le guarit.*

Hector Abraham nous paraît avoir voulu marcher sur les traces d'Am-

Digitized by Google

broise Paré, son contemporain; il se fit surtout remarquer par la manière heureuse dont il traitait, en laissant de côté la routine, les fractures avec plaie. Exemples : « En l'an 1579, un soldat de l'armée de Monseigneur » le frère du Roy, tirant un coup d'harquebuse chargée d'une bale ramée, » après un paysan du village de Tuppigny qui s'enfuyait en la campagne » devant luy, le frappa droictement au milieu de l'avant-bras, et luy brisa » entièrement l'os plus de quatre doigts de longueur; de sorte qu'après » avoir osté toutes les pièces et esquilles rompuës et séparées, on passait » aisément la main par-dedans la playe tout outre le bras..... La fracture » fut toute consolidée et la playe cicatrizée au bout de cinq mois.

» Quelque temps auparavant, monsieur de La Fayette, lieutenant au gou- » vernement de Guise, estant à Paris, eut un coup de pied de cheval à sa » jambe, qui luy causa une grande fracture d'os avec playe, laquelle fut » diligemment pansée sur le lieu deux mois durant par Monsieur le » Jeune, chirurgien de Monseigneur le duc de Guyse, bien expert en son » art, assisté souvent de Monsieur Paré, et plusieurs autres chirurgiens » fameux de Paris : néanmoins il ne leur fut pas possible pour la grande » contusion d'empescher qu'il n'y survint force apostumes à l'entour, qui » les occasionna de prendre en fin résolution, tous ensemble, de lui coup- » per la jambe. Mais le patient ne le voulant pas endurer, manda mon » père à Paris, pour le conduire au chasteau de Guyse, en sa maison où » l'ayant traicté par l'espace de quatre mois, il commença à marcher fer- » mement dessus sa jambe. »

Nous suivons ainsi Hector Abraham à Ribemont, à Origny-Sainte-Benoîte, à Amiens pour le fils du receveur du duc de Guyse, à Vadencourt, à Villier-lez-Guyse, allant panser des plaies graves du crâne, des plaies pénétrantes de la poitrine ou de l'abdomen. Nous sommes heureux de pouvoir citer ces observations, qui prouvent qu'en ce temps, dans notre bon pays de Thiérache, que l'on croyait toujours enfoui dans ses forêts, la chirurgie était cultivée avec succès. N'est-il pas permis d'en conclure que les autres arts libéraux y jouissaient aussi de la même faveur.

« Les ordonnances sur la préparation des médicaments tant simples » que composez, nouvellement réformées, illustrées d'annotations et enri- » chies de diverses sortes d'Ambrosie chimique, pour le restablissement

Digitized by Google

» de la santé des seigneurs, dames, et autres personnes délicates » forment le tome V de l'ouvrage que j'analyse.

On devait, à cette époque, aux Arabes et à leur longue domination scientifique une matière médicale extrêmement compliquée, souvent ridicule, et telle dans tous les cas que les médecins ne savaient guère ce qu'ils fesaient, heureux, quand avec cet attirail pharmaceutique, sous prétexte de tuer la maladie, on ne tuait pas le malade littéralement gorgé de médicaments. La Framboisière a cherché à lutter, dans ce chapitre, contre cet arsenal encombrant, en s'appliquant à simplifier la matière médicale. D'autres de ses contemporains l'avaient suivi dans cette voie, mais d'une façon plus radicale : l'un d'eux, Guy-Patin que nous avons souvent cité, bornait presque sa thérapeutique à la saignée, au séné et au son, d'où ses ennemis l'avaient surnommé le docteur aux trois S. Et Théophraste Renaudot, ce médecin que l'on avait surnommé *le gazetier*, parce qu'il est l'inventeur des journaux, des consultations gratuites, et de bien d'autres choses, et qui, s'il vivait de nos jours, pourrait comme un autre Véron publier les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, lui décocha l'épigramme suivante :

Nos docteurs de la Faculté,
Aux malades, parfois, s'ils rendent la santé
Le doivent à l'apothicaire,
Mais Patin plus adroit, de par la charité,
Avec trois S les enterre.

La Framboisière commence par s'excuser auprès des apothicaires de France (1) d'avoir traité son sujet en langue vulgaire; et il ajoute :

« Au surplus pour vostre soulagement, j'ay retranché un tas de composi-
» tions superfluës, en la dispense desquelles il vous fallait faire une grande
» dépense, sans nécessité. Si vous estes aussi curieux d'observer ces or-
» donnances, l'on verra d'oresnavant en vos boutiques tous les médica-
» ments utiles rengez par ordre et la confusion bannie pour jamais. »

Les apothicaires durent être très-flattés de tant de courtoisie; ils n'y étaient pas habitués de la part de la Faculté avec laquelle ils étaient aussi en lutte et qui, entre autres choses aimables, leur lançait souvent des sarcasmes dans le goût de celui-ci, à propos du privilége de porter la robe

(1) Il est assez curieux de remarquer que ce mot *apothicaire*, qui aujourd'hui rappelle des idées ridicules, était autrefois le terme noble. (M. Raynaud. *Les médecins au temps de Molière.*)

Digitized by Google

et le bonnet carré : « et ceux-ci n'auraient-ils pas bonne grâce quand il » faudrait donner des lavements ou faire l'onguent rosat ou diapalme d'être » ainsi équipés. »

On trouve, à la suite des *Ordonnances*, l'*Apologie pour la vérification de l'innocence des remèdes chimics* adressée à nos seigneurs de la cour du Parlement. C'était une question à l'ordre du jour, hérissée de controverses dont tout le monde s'occupait même en dehors de la médecine, et comme le dit La Framboisière : « Il y a une grande dispute entre les médecins de » nostre temps pour l'usage des remèdes chimics. Les uns en font estat » et les préfèrent aux vulgaires, pour ce qu'ils sont plus agréables et moins » dégoustants. Les autres n'en tiennent compte, et pour les diviser sous- » tiennent qu'ils sont inutiles, dangereux et incommodes tant au pharma- » cien qu'au malade. » Un moine bénédictin un peu alchimiste, un peu médecin, avait isolé un métal mal connu avant lui et eut l'idée d'en faire l'application à l'art de guérir. Il en fit prendre d'abord à des porcs, à qui ce régime réussit à merveille; ces animaux engraissaient à vue d'œil. Encouragé par ce premier succès, il en fit prendre aux moines de son couvent et les rendit fort malades. Il en tira cette conséquence : le nouveau métal convient aux porcs et ne convient pas aux moines; il l'appela donc *Antimoine*. Paracelse, un médecin cette fois, s'empara plus tard du précieux métal, en fit un éloge extravagant et généralisa en médecine une nouveauté qui parut alors prodigieuse, l'introduction dans la thérapeutique des remèdes tirés du règne minéral. Ce qui fut, comme nous l'avons déjà dit avec notre auteur, la cause d'une grande dispute. Elle dura plus longtemps : en 1566 le parlement rendit un arrêt qui interdisait l'emploi de l'antimoine considéré comme étant un poison, et ce ne fut qu'un siècle après, en 1666, que la Faculté leva l'interdiction et qu'un nouvel arrêt du parlement vint en permettre l'usage. La Framboisière, nous le voyons par son apologie, fut du côté des novateurs, car il emploie une dialectique puissante pour convaincre les membres du Parlement, et fini sa plaidoirie par cette péroraison brillante : « Soyez donc protecteurs des médecins qui » mettent en usage les remèdes chymics pour le bien public, défendez le » droict de leur cause, opposez-vous aux calomnies de leurs adversaires. » Embrassez le party de ceux qui taschent d'esclaircir de iour en iour l'art » de médecine et de rendre les médicaments plus agréables pour votre » service. »

Digitized by Google

Pour terminer son énorme in-folio, La Framboisière nous fait assister, dans les derniers tomes, intitulés *la couronne doctorale*, à ses nombreux examens de médecine; épreuves et théses du baccalauréat, épreuves de la licence, et finit en citant le décret prononcé par le doyen :

« **Perdocte baccalauree, tuis sagacissimis responsis sati-**
» **fecisti nobis. Ego medicæ facultatis authoritate fretus,**
» **impetratâ medendi licentiâ, coronam tuis meritis dignam**
» **tibi dabo.** »

Et nous, quelle couronne accorderons-nous à La Framboisière ? Comme médecin, celle d'un praticien distingué, puisqu'il fut appelé à guérir d'illustres personnages, et qu'il figure avec les célébrités médicales de son époque dans des consultations importantes. Comme écrivain, celle d'un compilateur érudit, dont les ouvrages longtemps classiques ont servi à l'instruction de plusieurs générations médicales, et d'un infatigable travailleur, ainsi que le dit très-bien le sonnet de Guillemeau, par lequel nous croyons devoir terminer ce travail, peut-être trop étendu; il résumera parfaitement notre appréciation :

Comme sur le printemps nous voyons les auettes (1)
Errer deçà delà, deçà delà voler,
L'esmail des belles fleurs de tous cestez piller,
Et en faire leur miel, pour remplir leurs ruchettes :
Ainsi pour l'ornement de l'art que tu proiettes,
Tu viens subtilement des bons autheurs embler
Toutes les belles fleurs, et puis les assembler
Par beaux compartiments dans tes ouuvres parfaittes.
Tu nous en fais gouster la frambroise des fruicts,
Dedans ta *Framboisière* heureusement produits,
Docte fils d'Hippocrat, qui tant de biens nous donnes :
Si l'on t'offroit l'honneur que donnoient les Romains,
Il faudrait t'honorer de cent mille couronnes,
Toy de qui les escrits sauvent cent mille humains.

M. Fleury, après quelques considérations sur la matière qui fait l'objet de ses deux brochures, commence la lecture d'une étude locale intitulée :

(1) Abeilles.

Digitized by Google

FAMINES, MISÈRES ET SÉDITIONS

LA THIÉRACHE EN 1789.

Chateaubriand a dit dans ses *Etudes historiques :* « Ce n'est qu'avec l'his-» toire de nos provinces qu'on peut faire une bonne histoire de France. » Il y a vingt-cinq ans, j'étais déjà convaincu qu'une bonne histoire de la Révolution ne se pourrait écrire que quand serait écrite celle de nos départements pendant cette grande et terrible période de nos annales nationales. Dans cet esprit, j'avais entrepris mes premières recherches à une source féconde, les Archives départementales de l'Aisne, et, dans une notice de 1849 qui parut sous le titre de *Famines, Misères et Séditions,* j'avais essayé de peindre les horribles misères, les souffrances matérielles de nos populations pendant les cinq longues années qui, de la fin de 1788 aux derniers mois de 1794, avaient été si longuement éprouvées déjà par les émotions politiques et sociales.

Cette étude, d'il y a vingt-cinq ans, était donc à compléter par le récit de l'épouvantable famine de 1795, sur laquelle alors je ne possédais que des renseignements trop sommaires et devant l'insuffisance desquels je m'étais jadis arrêté. Les recherches que je n'ai cessé et que je ne cesse point de poursuivre m'ont mis entre les mains de nombreux et importants documents. J'ai fouillé les archives du greffe du Tribunal de Laon, celles des Hôtels-de-Ville de Saint-Quentin, de Laon, de Vervins, de Crécy et de nombreuses communes rurales, et aussi quelques livres consacrés, dans ces derniers temps, à notre histoire locale. J'ai trouvé ici beaucoup; là j'ai glané. Mais de mon ancienne notice j'ai fait un travail tout neuf, repris à fond et qui semble laisser peu de lacunes.

J'en extrayais tout récemment un chapitre sur la famine et les émotions du Vermandois en 1789 (1). J'en avais trouvé les éléments absolument inédits dans les archives si riches et si bien en ordre de Saint-Quentin.

La Société de Vervins, par l'intermédiaire de son digne président, m'a témoigné le désir que je rédigeasse pour elle un récit analogue et parallèle.

(1) La revue *le Vermandois*, livraison du 1er novembre 1873; cet article a depuis paru en brochure.

Digitized by Google

Malheureusement, les archives municipales de Vervins n'ont point fourni à mes recherches les premiers registres de délibérations du Conseil municipal de 1789 et 1790, ni même ceux du corps de ville de 1788. Je manque donc, pour Vervins, de détails locaux. Cependant, l'histoire de la misère aux débuts des temps révolutionnaires dans la Thiérache est tellement riche en faits importants, en documents pleins d'intérêt, de drame et d'animation douloureuse, que je n'ai point hésité un instant à déférer au vœu que M. Piette m'a exprimé, tout en priant la Société de vouloir bien me pardonner si certaines parties de mon récit, — je les rendrai aussi rares que possible, — rappellent malgré moi quelques passages de mon Etude sur la famine à Saint-Quentin. Les mêmes causes sociales, économiques et politiques devaient nécessairement amener ici et là, partout, les mêmes conséquences; mais les influences climatériques et de mœurs modifieront nécessairement les faits dans les détails et dans l'ensemble, et ne permettront pas, j'espère, à la monotonie d'envahir exagérément le récit.

Si l'axiome « Heureux les peuples qui n'ont point d'histoire » est vrai, il semble que les contrées qui composent l'ensemble du département de l'Aisne ont dû être bien heureuses pendant les deux années 1788 et 1789 dont je vais parler longuement; car, avant ma brochure de 1849, aucun de nos historiens locaux ne savait un mot des souffrances et des émotions par lesquelles le pays avait passé. Et cependant les événements les plus tristes s'étaient entassés les uns sur les autres : misères, famines, pleurs, séditions, souffrances matérielles, sans parler des émotions religieuses et politiques, des maux de l'intelligence et du cœur, de tout ce qui fait, en un mot, l'histoire intéressante, attachante, émouvante, dramatique aussi et fertile en enseignements profitables pour l'avenir.

Coïncidence bizarre ! Au moment où les esprits commencent à fermenter, la famine accourt comme si la Providence voulait déjà punir ce peuple qui allait devenir si coupable. Faut-il croire qu'une nation qui va enfanter la liberté est condamnée à la douleur, comme la femme qui va mettre au monde sa descendance ?

La disette fut un mal de toute la Révolution. Elle n'eut pas seulement sa raison d'être et de sévir dans d'exceptionnelles et détestables conditions de température, dans une aberration prolongée des saisons. C'est là la cause apparente pour les esprits faibles et inexercés; mais cette cause n'eût

Digitized by Google

pas dû durer près de dix ans, car, si la Révolution compta trop d'années infertiles, elle eut aussi deux années d'abondance, 1791 et 1795, et cependant la souffrance et les plaintes remplirent même ces temps qui eussent dû connaître le bonheur et la tranquillité. L'histoire peut donc poser sans crainte cette vérité : La disette fut chronique et non interrompue pendant toute la Révolution, avec de rares intervalles d'accalmie et d'intermittence, mais aussi avec des crises fréquentes d'intensité terrible.

La véritable cause se trouve dans les mœurs, dans de mauvaises institutions politiques et légales, dans une agriculture mal protégée, poussée et entretenue dans la mauvaise voie, routinière, paresseuse, livrée aux préjugés, mal pourvue ou plutôt absolument dépourvue de capitaux, écrasée de charges de tous noms et de toute nature, c'est-à-dire ne produisant pas tout ce qu'elle aurait dû et pu porter. Par conséquent, la véritable cause, d'ailleurs, très-complexe, de la famine chronique date de loin. C'est à celle-là qu'il faut attribuer tout le mal préparé de longtemps et que l'inclémence des saisons, aidée des événements, fit éclater tout-à-coup, en le rendant plus cruel et durable.

Examinons donc brièvement la situation de nos contrées prises comme unité dans le grand ensemble de la patrie, et cherchons quelle fut leur part dans la préparation lente et latente de la famine générale, au point de vue de nos mœurs locales, de nos institutions agricoles, de l'état de notre sol, de nos préjugés économiques, de nos populations et de leur instruction pratique.

Il est incontestable, avant tout, que le département de l'Aisne, si admirablement cultivé de nos jours, si savamment exploité, si progressif et si prospère, végétait, au dernier siècle, dans une inertie, dans une ignorance et un mépris des bons procédés dont on ne peut plus, à l'heure qu'il est, se faire une idée même approximative. Le sol fertile, qui défie maintenant les intempéries, qui peut en souffrir sérieusement, mais qui produit toujours au delà des besoins de ses populations; ce sol qui se prête aujourd'hui à toutes les cultures, à tous les excès de production, à tous les progrès; ce sol qui compense la supériorité absente de qualité par la variété infinie de sa composition chimique; ce sol qui peut ainsi porter les récoltes les plus diverses, ce qui fait que quand l'une lui fait défaut, une autre compense ainsi la perte voisine, ce qui fait encore que la richesse

Digitized by Google

se produit incessamment, ici aujourd'hui, là demain; ce sol à qui les procédés savants ne permettent plus l'épuisement et dont la fertilité ne connaît plus de temps d'arrêt et de repos; ce sol auquel plus d'avenir encore peut être prédit sûrement; ce sol était livré à la plus honteuse routine, à la fin du XVIIIe siècle. Une culture arriérée lui demandait toujours les mêmes produits, souvent ceux que la terre ne pouvait porter, ou qu'elle ne portait qu'avec perte pour son maître. Celui-ci ne lui rendait jamais par de suffisantes fumures les éléments nécessaires à une production enrichissante. Ainsi, de jour en jour, d'année en année, cette terre allait s'appauvrissant. Ses instruments de culture étaient primitifs et peu puissants, les troupeaux, les bestiaux et animaux de trait trop peu nombreux, chétifs, de petite taille, sans force et sans valeur. A part de rares fermes appartenant au clergé ou à de riches propriétaires, les maisons rurales et leurs bâtiments méritaient le nom de chaumière. Mal bâties, basses, sans air et sans lumière, trop souvent humides et malpropres, trop voisines des étables et des fumiers, ces habitations insalubres prédisposaient mal les populations rurales et agricoles à la santé, à la force, à la gaîté, au travail. Les épidémies sévissaient donc sur les villages, dépeuplés aussi d'animaux par les épizooties que le charlatanisme ignare combattait à l'aide d'absurdes procédés empiriques, où l'invocation de saints fantastiques et l'emploi de conjurations grotesques et offensant la saine religion et la raison, remplaçaient fréquemment les remèdes de la science la plus sommaire.

Mal cultivée, la terre produisait donc très-peu, quand elle produisait. Demandant toujours les mêmes céréales à leurs champs, le Soissonnais, les plateaux de Château-Thierry, ceux du Laonnois, la Thiérache et le Vermandois devaient fatalement pratiquer le système ruineux de la jachère. Tous les coteaux de nos nombreuses vallées de l'Ardon, de l'Ailette, de l'Aisne, de la Marne, étaient obstinément livrés à la culture de la vigne, sous un climat inconstant et où la chaleur était rarement assez prolongée et intense pour mûrir le raisin dont on ne tirait qu'une boisson insuffisante et souvent de médiocre qualité. Ces mêmes coteaux ont aujourd'hui, au moins pour la plus grande partie d'entre eux, perdu ces vignes remplacées par des cultures moins laborieuses et bien autrement fécondes en résultats à peu près certains et constants.

Il en est de même de nombreux terrains convertis en pâturages

Digitized by Google

opulents dans les cantons du Vervinois à sous-sol argileux, et dans l'herbe desquels de magnifiques bestiaux remplacent avantageusement le blé qui fondait à chaque année humide, gelait dans les hivers un peu rudes et ne mûrissait souvent que très-incomplètement. Telles étaient alors la véritable situation et les fâcheuses habitudes agricoles d'une bonne portion du Vervinois dont le Cahier des doléances d'Origny-en-Thiérache (1) (février 1789) nous fait cette triste peinture :

« Une portion de la partie septentrionale de la Sibérie, si on en excepte » la probité, les mœurs et la population, forméroit un vrai tableau de la » Thiérache. Le sol en est absolument ingrat, d'un petit rapport, d'une » culture très-difficile et très-dispendieuse, et toute l'industrie de ses habi- » tants peut à peine produire pour la subsistance du quart des êtres qu'elle » contient. La culture ne peut s'y maintenir que par les engrais forcés » dont les habitants s'épuisent de couvrir leurs propriétés, et point d'en- » grais, point de grains, conséquemment perte de cette belle province. » Un document, daté de 1795, établit qu'alors le terroir de Vervins ne produisait point de quoi nourrir le quart de ses habitants.

On comprend que l'on ne puisse entrer dans tous les détails d'un parallèle complet entre deux situations aussi dissemblables : celle d'il y a quatre-vingts ans et celle d'aujourd'hui. Ces faits parlent d'eux-mêmes. Là où, à cette heure, les trésors sortent de terre sous toutes les formes, la misère régnait avant la Révolution. Là où la fertilité frappe les yeux les plus indifférents, l'infertilité dominait en maîtresse. Cette situation se prouve et se résume en quelques mots dans le Cahier des doléances de la commune des Autels (2) : « L'agriculture tombe; on voit plusieurs contrées » du terroir ne produire presque rien par faute de pouvoir être cultivées; » de sorte que la plus grande partie des habitants sont obligés de laisser » ce qui leur appartient inculte, par rapport au prix qui excède souvent » le revenu du champ empouillé. »

Si l'on croyait ici à l'exaltation systématique de la situation actuelle au détriment, systématique aussi, de notre ancienne situation agricole et de son insuffisance au point de vue de l'alimentation générale, on pourrait

(1) Canton d'Hirson.

(2) Canton de Rozoy-sur-Serre.

Digitized by Google

invoquer une série de documents authentiques, officiels, après lesquels il n'y a plus place pour le doute, et qu'une publication à la fois très-importante et toute récente vient de restituer à l'histoire sérieuse et qui veut tout savoir, en n'ayant pas peur des détails locaux. Ce sont les *Procès-verbaux, doléances, cahiers et documents divers relatifs aux élections pour les Etats généraux de 1789*, publiés, en juin 1872, par la Société académique de Laon (1).

Les cahiers des doléances des paroisses rurales, auxquels il vient déjà d'être fait des emprunts, contiennent l'expression déchirante d'une douleur muette et concentrée depuis longtemps, qui s'épanche à l'heure favorable, de privations et d'une misère si effroyables qu'on comprend comment ces populations si opprimées, si dépourvues du présent et de l'avenir, produisaient si peu dans l'intérêt commun, leur intérêt particulier étant si compromis, si méconnu. Etait-il bien encouragé à penser pour autrui, à préparer la fortune publique, ce ménage de paysans sur lequel pesaient tant de difficultés, tant de privations, la perspective d'une ruine inévitable après tant de travail, de la mort par la faim au bout d'une vie de labeur sans relâche et de Sisyphe, de la mort dans un fossé avec la certitude que les mêmes efforts, la même impuissance et la même fin funeste attendaient ses enfants.

Il faudrait lire certains Cahiers des paroisses essentiellement agricoles pour se faire une idée vraie de l'état de notre culture. La misère du temps s'y étale en plein soleil, toute fierté bannie. Les classes agricoles, auxquelles la parole est donnée, profitent de la circonstance pour montrer à nu leurs plaies. Elles font elles-mêmes leur enquête; elles établissent par sous et deniers leur bilan annuel; c'est la meilleure des démonstrations. Qui sait s'il se représentera pour elles l'occasion semblable de dire ce qu'elle souffre, cette agriculture, cette grande nourricière du pays, d'exhiber ses mamelles qui se dessèchent, de dire ses aspirations vers un état de choses meilleur et vers une ombre de progrès qu'elle se lasse de poursuivre ?

La pauvreté abâtardissant les courages qui ne se retrempaient pas dans l'éducation dont les classes agricoles et laborieuses manquaient absolument et que ni l'état, ni la nation, ni les particuliers n'encourageaient; l'impossi-

(1) 1 vol. in-8° de 552 pages, avec introduction historique et de nombreuses notices biographiques sur les électeurs les plus importants des trois Ordres, par Ed. Fleury.

Digitized by Google

bilité pour le travailleur des champs d'arriver à l'acquisition de la propriété, qui ne tendait pas encore à se diviser; la mauvaise gestion des biens du clergé qui ne faisait pas produire à son domaine énorme tout ce qu'il aurait dû porter, mauvaise gestion qui doit entrer en ligne de compte dans l'insuffisance de la production générale des céréales en France, et particulièrement dans nos contrées si peuplées de grands établissements religieux; un trop grand nombre de biens communaux laissés en friche, quand une notable portion de ces terrains pouvait être appelée de première qualité; les abus de la mendicité et de la paresse à attribuer pour une notable partie au clergé qui faisait une trop large part à une charité très-mal entendue et peu intelligente; l'absence à peu près complète de bonnes routes; une fiscalité absorbante et tracassière; le défaut de liberté pour le commerce et la circulation, influèrent chez nous sur la production locale et par conséquent sur les possibilités, les fréquents retours et la durée de la disette.

Voilà donc, brièvement exposées, au point de vue de notre histoire locale, les causes multiples, matérielles et morales, de la famine et des souffrances de dix ans, dans le département de l'Aisne d'abord, dans la Thiérache ensuite, mise à part la cause climatérique des intempéries et de l'insuffisance de plusieurs récoltes, notamment de celles de 1788, 1789, 1792 et 1794. Cette cause trop naturelle, immédiate et que rien ne pouvait faire prévoir, à laquelle une volonté humaine ne pouvait s'opposer, nous amène en plein drame de la faim et de la misère.

La moisson de 1788 se présenta sous de tristes apparences. Du 1er mars au 16 mai, il n'était pas tombé une goutte de pluie. Un vent du nord-est, âcre et persistant, durcissait la terre déjà si profondément desséchée. Les terres préparées pour les céréales du printemps furent en grande partie laissées en friche, et les grains qu'on y sema ne germèrent pas, ou levèrent mal. On ne comptait donc que sur une récolte médiocre, lorsqu'une grêle effroyable ravagea, le 13 juillet 1788, tout le pays qui se trouvait dans un rayon de trente lieues et plus autour de Paris. Toute l'Ile-de-France, une portion de la Normandie, la Picardie entière, surtout le Soissonnais, le Laonnois et la Thiérache souffrirent énormément du fléau.

L'orage de grêle avait duré plusieurs heures. Le lendemain au matin, d'énormes grelons, certains gros comme des œufs de poule, couvraient encore la terre en beaucoup d'endroits. Les seigles, les blés, les avoines et

Digitized by Google

les orges, hachés, broyés, étaient étendus collés à la terre. Ce qui restait de céréales sur pied était battu, et les épis n'avaient presque plus de grains. Les oiseaux et le gibier avaient été tués par la grêle aussi dure et plus sûre que le plomb du chasseur. C'était un spectacle lamentable. Un cri de ruine et de désolation retentit dans tout le pays. Tous les efforts, toutes les espérances, toutes les ressources d'une année étaient anéantis. Autour de Laon, des communes entières ne récoltèrent même pas assez de grains pour ensemencer leurs terres tout à l'heure.

Dans l'élection de Guise, où nous allons constater une famine telle que le moyen âge en connut à peine d'aussi désolante, on fait un recensement des résultats fournis par la moisson. Elle a rendu moitié moins que dans une année ordinaire et moyenne. Le blé vieux de réserve manquera, parce que des acheteurs des Ardennes en ont, dès le dernier printemps, enlevé d'énormes quantités destinées à l'exportation, disaient-ils, à l'accaparement, s'il faut en croire le cri public qui parcourut toute la Thiérache, le cri, disons-le, de toutes les disettes depuis cinquante ans. La qualité des blés nouveaux était, d'ailleurs, plus ou moins que médiocre; ils avaient été touchés, froissés par la grêle dans leur épi trop tendre et qui les avait mal protégés. Dès le mois d'août, en pleine moisson, et cela ne pouvait étonner en présence d'un avenir prochain, le prix du setier de blé était brusquement monté, à Guise, de dix-huit livres à vingt-sept le sac. Non-seulement, disaient les conclusions du rédacteur de l'enquête, il est certain que ces prix se maintiendront, mais il faut affirmer qu'ils tendront à la hausse.

Déjà les populations réclamaient à grands cris une loi d'urgence qui suspendît la liberté de l'exportation. Cette loi que Necker, de retour aux affaires, se hâta d'édicter, arriva trop tard. Le mal était fait. Les efforts du gouvernement restèrent impuissants.

La loi nouvelle qui défendait l'exportation des grains autorisait leur importation par nos ports et nos frontières. Il semblait que, de la sorte, on eût mis fin aux coupables manœuvres des accapareurs que, cette fois, la faim de la nation ne pourrait enrichir. On se trompait étrangement. Leur habileté ne fut pas mise en défaut, et leur ruse infernale déjoua les mesures du gouvernement mieux intentionné que bien inspiré et bien servi. Les successeurs habiles du *Pacte de famine* opérèrent en grand dans nos

Digitized by Google

contrées qu'ils contribuèrent à affamer. Il fut prouvé que les frères Leleu, les derniers grands accapareurs, avaient battu tout le Soissonnais et y avaient acheté beaucoup de blés qu'ils firent en fraude, mais sans trop de précautions, sortir de France par les frontières du Brabant, c'est-à-dire par nos routes du Saint-Quentinois et de la Thiérache, et qu'ils les réimportèrent par les mêmes points ou à peu près, pour profiter d'abord de l'exhaussement des prix, et ensuite de la prime considérable promise aux importateurs par la même loi qui venait de prohiber l'exportation.

Le jeune Camille Desmoulins, qui venait de quitter pour toujours son père et sa ville natale de Guise, dénonçait à l'indignation publique, en 1789 et dans ses premiers journaux, les agents des grandes compagnies d'accaparement, leurs procédés et leurs acquisitions dans le Soissonnais. S'il ne s'était jamais attaqué qu'à de pareils gens et à de pareils actes !

Un document officiel, tiré des papiers de l'intendance de Soissons (1), donne une idée de la rareté et de la cherté des grains dans tout le pays, à la fin de novembre 1788. La livre de pain se payait alors cinq livres à Château-Thierry, et déjà les murmures, les menaces, l'état des esprits, quelques voies de fait, tout enfin annonçait des mouvements prochains, une crise fâcheuse.

Avant de terminer l'esquisse sommaire des misères de l'année 1788, il faut dire quelques mots d'un fait regrettable qui avait inquiété et surtout avait gêné l'agriculture, notamment au sein de la Thiérache et dans des contrées qui y touchaient de plus près, comme le pays de Rozoy et de Montcornet. Nous voulons parler des coalitions des serviteurs de fermes, bergers et parcours, moissonneurs et domestiques à gages. Depuis plusieurs années, on se plaignait hautement de leurs tendances à une indiscipline et à un mépris de leurs engagements et obligations que de nombreux procès jugés par le bailliage de Laon, entre cultivateurs et domestiques, constataient depuis longtemps (2). Les domestiques à l'année, tels que valets de labour, bergers ou gens de basse-cour, méconnaissaient à tout propos les conditions de leur engagement qui, d'habitude, prenait naissance à la Saint-Jean d'été, ou à la Saint-Martin d'automne, et, sous de vains

(1) Archives départementales de l'Aisne.

(2) Archives du bail. de Laon.

Digitized by Google

prétextes et même sans prétexte, quittaient brusquement le maître avant la fin du temps fixé par le contrat, c'est-à-dire avant l'expiration de leur année. Ce n'était pas un seul qui partait; la sortie du premier annonçait toujours la disparition de ses camarades, et tous réclamaient insolemment, et la menace à la bouche, leur compte, leur argent et des certificats que force était au laboureur d'accorder sous peine de mauvais traitements. En pleine récolte, une bande de moissonneurs, et ceux-là étaient armés et en nombre, se mettait en révolte ouverte, imposait violemment une augmentation de la solde discutée et convenue librement quelques jours auparavant. S'il n'était sur l'heure déféré à leurs exigences, ils abandonnaient l'endain commencé, le champ encombré de javelles, et allaient offrir leurs services à un fermier voisin qui les acceptait toujours, même à des conditions onéreuses, soit par nécessité, parce que ses faucheurs l'avaient abandonné lui-même, soit par peur, parce que d'autres cultivateurs avaient vu leurs moissons piétinées, ou leurs meules incendiées par ces bandes qui toutes se tenaient et précédaient, dans la voie de la terreur et de la vengeance, les terribles *Enfants-Blancs*, les *White-Boys* de l'Irlande.

On se plaignait, mais tout bas. On osait à peine invoquer l'intervention de la justice. Qu'eût-elle pu comme répression de ces méfaits qui se multipliaient partout et dont certains restaient sans noms d'auteurs ? Où étaient, d'ailleurs, ses moyens et ses agents de répression ? La police était toujours insuffisante, toujours mal faite, ou même n'était jamais faite. Il eût fallu emplir de soldats les champs envahis ou abandonnés par les coalitions.

Cette absence, cette impossibilité de la répression des coalitions d'ouvriers agricoles dans nos contrées, apparaissent trop clairement dans un procès qui se jugea à Laon, au commencement de la moisson de 1780. A Dizy-le-Gros, à Montcornet, aux fermes de Clermont (1), jusque dans les environs d'Aubenton, les ouvriers employés par les laboureurs aux premiers travaux de la récolte des seigles, refusèrent absolument de travailler à moins qu'on n'augmentât sensiblement les salaires convenus. L'exposé présenté par le procureur du roi du bailliage de Laon nous les montre s'agitant, s'assemblant en grands attroupements, commençant, interrompant et enfin abandonnant décidément leurs travaux entrepris sur la foi de con-

(1) Canton de Rozoy-sur-Serre.

Digitized by Google

ventions cependant débattues et acceptées librement. « Il paraît même, » dit ce magistrat, « qu'il s'est formé, dans ces différents endroits, une ca- » bale entre ces moissonneurs dans le but de mettre les laboureurs à con- » tribution et de leur donner la loi. Depuis plusieurs jours, tout est dans » l'inaction et les moissons restent sur pied, sans qu'on puisse profiter du » temps le plus précieux. Si quelques-uns de ces ouvriers, voulant remplir » leurs obligations, se détachent des autres pour travailler, ils se trouvent » exposés aux menaces et aux voies de fait des plus mutins qui s'attroupent » pour se rendre plus redoutables, ce qui présage des événements si- » nistres. »

Les ouvriers les plus compromis furent condamnés, le 3 août 1780, à quelques semaines de prison. Ils formèrent appel au Parlement qui, saisi d'urgence par le procureur du roi de Laon, évoqua l'affaire dès le 7 du même mois, jour où il rendit un arrêt de confirmation (1) dont il ordonna l'impression et l'affichage dans toutes les communes qui avoisinaient celles où les désordres s'étaient commis.

Nous parlions plus haut de la peur inspirée par les coalitions aux cultivateurs; on en trouve une preuve convaincante dans une dénonciation qui fut adressée, le 8 avril 1788, au procureur-syndic de l'Assemblée intermédiaire de Guise, à propos des nombreux abus reprochés aux bergers et aux valets de ferme à l'égard des maîtres et laboureurs de ce département. On lit, à ce sujet, dans le procès-verbal dressé par la commission du bureau de cette assemblée : « Les procureurs-syndics ont cru devoir former » un réquisitoire sur ce sujet, lequel a été pris en considération par le » bureau. Il a été arrêté que ce réquisitoire, ouvrage d'une sage et pru- » dente surveillance, serait adressé à la Commission provinciale, qui serait » priée de solliciter soit une loi particulière sur ce point, soit au moins la » permission d'afficher les règlements rendus sur les services et fonctions » des bergers et les obligations dont ils sont tenus envers leurs maîtres, » comme de provoquer une ordonnance sur les valets de charrue et au- » tres domestiques de labour, semblable à celle rendue par la Senéchaussée » de Moulins en 1722, et l'arrêt du Parlement de juin, même année. »

(1) Collection de documents réunis par M. Périn, juge à Soissons, collection auss riche que mise avec obligeance à la disposition de ceux qui s'occupent de l'histoire du département de l'Aisne.

Digitized by Google

La moisson, déjà si pauvre, de 1788 fut donc singulièrement gênée par les coalitions des moissonneurs et ouvriers des champs. On retrouve des traces de ces abus dans de nombreux Cahiers de nos paroisses agricoles. Rogny (1) dit : « Il serait nécessaire de renouveler la loi sur les moisson-» neurs. » — Bosmont (2) : « Il serait bien à souhaiter qu'il y ait une loi » qui empêche les domestiques de quitter leurs maîtres avant d'avoir fini » leur année, et, en cas de mauvais services de leur part, qu'il ne leur » soit donné aucun certificat, et qu'il soit défendu aux autres laboureurs » de les prendre à leur service. »

Ni ces vœux innocents et naïfs, ni les rares condamnations judiciaires prononcées contre les coalitions d'ouvriers agricoles ne firent cesser les abus. Au moins cette cause de gêne et de malaise prit-elle fin tout naturellement dans la rentrée complète de la récolte, quels qu'eussent été les retards et les difficultés; mais d'autres souffrances aussi aigües que la faim se préparaient pour nos contrées, comme pour toute la France.

Pour comble de malheur, l'hiver arriva dès la fin de septembre 1788, et il débuta avec une intensité annonçant la saison la plus dure. Dans le mois de novembre, on trouve déjà des malheureux tués par le froid sur nos routes. En décembre, toutes nos rivières gelèrent à fond, et l'Aisne put être passée sans danger par les plus lourds chariots d'agriculture; par places, la glace y avait plus d'un pied d'épaisseur. Tout le poisson fut détruit. Les fontaines tarissaient. Les puits gelèrent à Laon. Les moulins s'arrêtèrent, même sur les cours d'eau les plus rapides. Dans des maisons mal défendues contre la rigueur excessive du temps, des familles pauvres périrent dans leur lit. Un ciel toujours couvert, noir et triste, poussait les esprits à la tristesse et aux sombres pressentiments. Pendant toute la fin de décembre et la première moitié de janvier, il n'y eut jamais moins de dix-sept degrés au-dessous de zéro.

La mer gela sur une étendue de deux lieues aux environs de Calais. Ce qui ne s'était jamais vu de mémoire d'homme, il y eut de la glace dans le port de Marseille. Voici quelques renseignements utiles consignés sur les tablettes de famille d'un habitant de Boulogne-sur-Mer : « 24 novembre

(1) Canton de Vervins.

(2) Canton de Marle.

Digitized by Google

» 1788, la gelée a commencé. — 26, id. il a neigé le soir, ce qui a adouci » le temps; mais la gelée a repris très-vivement à neuf heures du soir. » Elle a sévi jusqu'au 24 décembre. — 25 décembre, dégel. — 26, id. » il a recommencé à geler très-fort et sans interruption jusqu'au 13 fé- » vrier 1789 qu'il a dégelé (1). »

Dans le département du Nord, auquel confinent certaines portions de la Thiérache tout aussi froide en raison de son altitude et de son sous-sol imperméable, le thermomètre tomba plusieurs fois au-dessous de vingt degrés, une fois ou deux à vingt et un, dans les mois de janvier et de février 1789. A la fin de mars, les campagnes étaient encore sous la neige; les semences en terre furent perdues, et déjà, de même que dans le département de l'Aisne, des rassemblements tumultueux se faisaient dans les villages (2).

Au mois de mai, on était encore obligé de faire du feu dans nos campagnes (3).

Quelques cahiers des doléances de 1789, si précieux, si pleins d'utiles renseignements, ont conservé des traces profondes et éloquentes de ces souffrances que nos générations n'ont jamais connues, dont elles ne soupçonnent pas l'intensité cruelle, et dont les Cahiers parlent avec une amertume facile à comprendre : deux fléaux à la fois, la faim et le froid de la Sibérie.

C'est alors que les forêts si belles et nombreuses de la Thiérache, celles de l'Etat et des abbayes, comme les bois des communes et des particuliers, furent envahies et ravagées. Ce fut un mal de toute la Révolution. Quand toutes les autres ruines s'arrêtèrent, celle-là poursuivit ses dévastations, fléau qui dura dix ans, fléau encouragé par les autorités locales trop faibles pour arrêter le mal et sévir, ou parfois même complices du ravage.

Les derniers mois de 1788 et les trois premiers de l'année suivante se passèrent mieux qu'on ne paraissait en droit de l'espérer, soit qu'on n'eût point encore épuisé les dernières ressources alimentaires; soit que l'effort

(1) Mém. de la Soc. acad. de Boulogne, 1870-72, page 518.

(2) *Revue des Soc. sav.* N° de juillet-août 1872.

(3) On lit cette phrase dans le *Cabinet des Modes* de mai 1789 : « 11 mai, on allume » encore du feu, du moins le soir, dans presque toutes les maisons. »

Digitized by Google

public et général des autorités provinciales, du clergé, des communes et des particuliers, en vue de créer des ressources au moyen de souscriptions, de dons en nature et d'ateliers de charité, ait été assez puissant pour parer sérieusement au mal de la famine; soit que l'esprit public fût soutenu par l'espoir d'un meilleur avenir que les récentes résolutions du gouvernement semblaient promettre. Pendant tout l'hiver, l'émotion électorale couvrit les cris de la faim. Le pays entier était en proie à la fièvre politique. On touchait de la main le moment où la liberté et les réformes allaient, croyait-on, ouvrir un avenir plus sûr et plus large. On se réunissait partout, au village aussi bien qu'à la ville, pour parler des événements, des espérances qu'ils permettaient de concevoir, des élections prochaines, des Cahiers de doléances à rédiger, des vœux qu'on y inscrirait, des réformes qu'on y solliciterait, des candidats qui affichaient leurs prétentions, de leur insuffisance ou de leur vraie valeur, de leurs droits à représenter la paroisse au premier degré, et, au second, le pays et ses volontés, de leur programme et de celui qu'on leur imposerait. C'était la première fois que la parole était, depuis bien longtemps, donnée à la Nation. Qu'allait-elle dire et faire ? C'était la première fois que le scrutin libre était remis dans la main d'électeurs libres. Quel parti en sauraient-ils tirer ? Saine et puissante virginité du citoyen appelé pour la première fois à la politique; émotion salutaire qui ne permettait pas encore à la misère de faire entendre ses gémissements. On souffrait, mais patiemment. On souffrait; mais patriotiquement on ne voulait pas le laisser voir, et, comme l'enfant spartiate dont le renard dévorait les entrailles, on se taisait.

Lorsque fut calmée l'agitation électorale; lorsque les électeurs du second degré eurent choisi les députés chargés d'une si redoutable mission; quand le dernier flocon de fumée sortit du foyer qui dévorait les bulletins de vote; quand il fallut se borner à attendre les lointains résultats des discussions qui s'ouvriraient bientôt à Versailles, le mal matériel, vaincu ou plutôt assoupi seulement, reprit son empire. On ne sentit que plus vivement les tortures de la faim. La *male suada fames,* qui s'était tue devant la politique, cria tout haut, exagéra le mal pourtant si grand, et répandit l'alarme et le désordre dans le pays.

Dès le 15 mars 1789, c'est-à-dire juste au moment où les électeurs du premier degré cessent d'agir et viennent de remettre leurs Cahiers aux

Digitized by Google

électeurs du second degré convoqués pour l'élection des députés au siége du grand bailliage de Laon, les marchés de la campagne sont déjà livrés au trouble et quelques-uns au pillage. L'émotion commence par les villages qui bordent la rivière d'Aisne et dont les ports n'étaient plus livrés à d'autre commerce que celui de l'achat des blés pour l'exportation. C'est dans cette contrée qu'on voit les foules arrêter ces petits commerçants en grains qu'on appelait *blatiers* dans le Laonnois et la Thiérache, *bladier* dans le Soissonnais (1), et qui, à la tête de quelques mulets, parcouraient les campagnes, achetant chez les cultivateurs les grains qu'ils portaient ensuite sur les marchés de nos villes, Laon, La Fère, Crécy, Marle, Vervins, Hirson, etc. Ils servaient aussi d'entremetteurs aux grands marchands de grains. Jusque vers 1825, nous les avons vus, dans notre jeunesse, transporter leurs marchandises à dos de mulets et alimenter nos villes.

Il faut déjà que l'administration intervienne pour forcer les cultivateurs à amener leurs grains sur le carreau des halles. La campagne est déjà sillonnée par des patrouilles de maréchaussée et de cavalerie. Effrayés par l'arrivée de la force publique dont l'action était insuffisante et locale, puisque les soldats ne pouvaient se montrer à la fois sur tous les points menacés, quelques cultivateurs devaient se résigner à porter des blés aux centres de vente. Chétive ressource d'un moment. Les grains, comme les écus, ont peur de l'émeute et des violences. Ils ne se plaisent qu'avec la liberté et la sécurité. Ils n'apparaissent pas à la voix de l'Administration, et ils se cachent pour ne se remontrer qu'avec le calme. Le commerce et la circulation exigent la route et le marché libres. Quand le peuple, même invoquant son droit et la nécessité de vivre et de manger, intercepte les chemins, pille les convois de grains, envahit la halle et y commet des excès, il s'affame lui-même et ne peut s'en prendre qu'à lui si le blé ne sort plus des greniers du producteur et du marchand.

Une des causes de la colère des populations de la Thiérache surtout où l'on voyait beaucoup de blés filer vers la frontière, c'était encore moins le manque de céréales sur les marchés que la réapparition des marchands

(1) La variante *bladier*, venant évidemment du mot *blé*, qu'autrefois on écrivait *bled*, nous est fournie par plusieurs lettres écrites par les agents inférieurs de l'administration à l'Intendant du Soissonnais, au moment de la terrible émotion des grains, de mai à juillet 1775. (Arch. dép. de l'Aisne. Fonds de l'intendance de Soissons.)

Digitized by Google

de blé qui opéraient, disait-on, en vue de l'exportation et mettaient un obstacle absolu à l'approvisionnement des marchés. Les agents du grand négociant de Bussy, qui, déjà l'année précédente, avaient parcouru la contrée, y achetaient encore, au printemps de 1789, et pour l'alimentation de Paris, affirmaient-ils, tout ce qu'ils pouvaient trouver de grains de toute nature. Le bruit avait couru, et les journaux tels que ceux de Camille Desmoulins l'avaient propagé, augmenté et commenté, que de Bussy était d'accord avec l'accapareur Leleu, qu'il n'opérait pas en vue du ravitaillement de la capitale, mais comme complice des accapareurs, et que les blés qu'il avait achetés dans le Laonnois et la Thiérache étaient sortis de France. C'était dans la même intention qu'il reparaissait sans doute. A supposer même qu'il fût un agent sérieux du gouvernement et chargé de l'approvisionnement de Paris, de quel droit cette ville venait-elle, avec ses énormes besoins et ses non moins énormes acquisitions, absorber, dans un pays qui, lui aussi, avait le droit de vivre, ce que la contrée avait produit surtout en quantités insuffisantes ?

De Bussy opérait cependant et sérieusement pour le compte du gouvernement. Dès le mois d'avril 1789, il avait été chargé d'acheter des grains dans tout le Soissonnais et dans le Noyonnais, et les blés du Laonnois, du Vervinois, du Soissonnais et de la Picardie s'arrêtaient à Compiègne, Senlis, Creil et Saint-Denis (1). Quoi qu'il en soit, de Bussy fut fort maltraité dans les villages où il se présenta : à Vailly, à Berry-au-Bac, à Pontavert, dans tous ces ports qui, depuis plusieurs mois, ne recevaient plus que des bateaux chargeant pour l'ouest, c'est-à-dire pour Paris, ou peut-être pour des destinations plus mystérieuses et coupables. Neufchâtel, où se concentraient les envois de grains achetés dans une portion de la Thiérache, était livré à l'émotion. On ne parlait plus que de Bussy, qui faillit être *réverbérisé* à Soissons et dut prendre la fuite en toute hâte (1).

L'Administration essaya d'arrêter ces agitations dans leur cause. Le mi-

(1) Les Mémoires de Bailly, tome 2, pages 48, 93 et *passim*, donnent d'amples détails sur les précautions prises alors par le gouvernement et qui tournèrent à mal contre lui, soit que ses agents eussent commis des imprudences, soit que les populations, travaillées par les meneurs et par les journaux hostiles, eussent envisagé ces précautions sous un faux jour.

(1) *La Lanterne*, journal de Camille Desmoulins.

Digitized by Google

nistre Necker écrivit à la Commission provinciale du Soissonnais qu'il venait d'arriver de l'étranger des blés en suffisante quantité pour permettre d'espérer que les besoins de Paris étaient assurés pour trois mois, c'est-à-dire jusqu'à la moisson, et n'y appelleraient plus tout le blé de la province. Il ordonnait à la Commission provinciale de faire annoncer dans toute la contrée qu'il l'autorisait à ne plus permettre aucun enlèvement pouvant nuire à la subsistance des pays de production. On ne crut point à ces protestations que démentait, d'ailleurs, la présence sur les marchés d'acheteurs arrivés on ne savait d'où et que personne ne connaissait.

Le gouvernement prit, le 20 avril 1789, une sage mesure, mais qui signalait le danger et précipita la crise. Un arrêt du Conseil d'Etat, en date de ce jour, doubla, à partir du 1er mai 1789 jusqu'au 1er septembre suivant, les primes accordées par l'arrêt du 11 janvier précédent à l'importation des blés et farines venant des différents ports de l'Europe, et les étendit aux grains qui arriveraient par les frontières de terre. Un autre arrêt du 20 août prorogea, plus tard et jusqu'au 1er septembre, les primes accordées à l'importation des blés expédiés des Etats-Unis d'Amérique qui, dès lors, devinrent un des grands approvisionneurs du vieux monde.

Pour procurer quelques ressources à tant de malheureux si cruellement éprouvés, l'Administration avait ouvert, dès la fin de l'hiver, des ateliers de charité en grand nombre et dans toutes les Elections de son enclave. Dans celle de Guise notamment, il fut dépensé des sommes considérables pour mettre en état les routes alors si défectueuses de Laon à Marle et Vervins, de Vervins à Guise, de cette ville à Saint-Quentin. Si les routes y gagnèrent, le mal général ne fut guère diminué et l'on ne constata pas moins de soulèvements partiels, de révoltes de villages presque entiers.

L'Intendant du Soissonnais eut alors une inspiration qu'il crut bonne et dont la mise en pratique servit d'occasion à plus de perturbation encore. M. de Blossac, soit qu'il espérât calmer les esprits et les craintes de disette, soit qu'il crût parer aux manœuvres des agioteurs et de l'accaparement, ordonna aux subdélégués de chaque Election de procéder au recensement des grains qui se trouvaient, à la fin d'avril, dans tous les dépôts ou publics ou particuliers, chez les rentiers et propriétaires recevant presque tous alors leurs fermages en nature, au moins pour une forte partie, chez les cultivateurs et chez les marchands de grains de gros et

Digitized by Google

de détail. Les syndics des paroisses étaient chargés, pour l'application de cette mesure, de procéder à des visites domiciliaires et de dresser un tableau où seraient indiqués l'état vrai des subsistances de la commune, leur *stock*, pour employer le mot de la nouvelle science économique, la destination des grains, les moyens de transport et de vente. Les commissaires au recensement étaient autorisés à requérir des serruriers pour ouvrir légalement les portes qui resteraient obstinément fermées, et à exiger un serment de ceux qu'on supposerait faire une fausse déclaration d'approvisionnement.

Jamais on ne vit un pareil attentat à la liberté individuelle et de la propriété. L'émotion fut indicible partout (1).

Que cette statistique ait été bien ou mal faite et plus ou moins complète, nous n'avons pas à le dire, tout en croyant que bien des éléments durent concourir à la frelater : l'intérêt particulier notamment, et la crainte d'être obligé de partager avec autrui l'approvisionnement qu'on possédait et réservait pour soi et sa famille. Ce qu'il y a de certain, c'est que les noms des possesseurs légitimes de grains, et les quantités qu'ils en avaient chez eux furent bientôt connus des foules. L'accaparement ne fut pas arrêté, et les esprits ne se calmèrent point en apprenant que la contrée avait encore des ressources. On s'irrita contre ceux qui, possédant des grains, les gardaient pour eux seuls ou pour la spéculation, contre ces égoïstes ou ces avides, disait-on, qui ne jetaient point leurs blés sur les marchés où leur apparition eût écrasé des cours ruineux, et qui enfin perpétuaient la misère publique, si même ils ne l'augmentaient volontairement. La mesure prise par M. de Blossac était aussi peu intelligente que dangereuse, et prouvait que l'Administration ne doit jamais intervenir dans la périlleuse question de l'alimentation publique, si ce n'est pour légiférer, régulariser et affirmer, par la force morale et armée, le principe salutaire de la liberté du commerce et de la circulation des grains, liberté que tout à l'heure, nous le verrons, la municipalité de Vervins va nier absolument et vouloir confisquer.

(1) Je manque de détails spéciaux et locaux pour les visites domiciliaires des recenseurs en Thiérache. On peut en avoir une idée juste, d'ailleurs, en consultant la notice que j'ai publiée, en novembre 1873, dans le *Vermandois*, sur la famine Saint-Quentin en 1788 et 1789.

Digitized by Google

A partir du jour où les résultats de l'enquête reçurent la notoriété publique, l'agitation populaire dans la Thiérache prit un accroissement effrayant. Chaque propriétaire ayant sous sa main et chez lui son approvisionnement annuel et habituel, puisque chacun alors boulangeait et cuisait son pain, — nous conservons encore, comme souvenirs d'enfance, celui de l'excellent, savoureux, parfumé et nutritif *pain de ménage* qui restait frais des semaines entières; — chaque cultivateur ayant meules non battues ou grains en granges; chaque marchand de blé, si loyal et honorable que fût son passé; chaque blattier qui alimentait les marchands de détail et les petites halles, fut un accapareur. Dans les dernières années de la république, des écrivains autorisés à parler de ce qu'ils avaient vu, écrivaient, l'un : « L'accapareur est le plus grand *Terroriste*; » l'autre : « Il n'y a pas de » *Terreur* comparable au fléau de la disette. »

Il y avait danger à parler en public de la question brûlante des grains, de leur rareté ou de leur abondance, de leurs prix, de la probabilité de l'abaissement des cours, ou de la prévision de leur augmentation. Un détenteur, propriétaire ou marchand, déjà compromis rien que par le fait de la possession du blé que tous eussent voulu voir exposé sur le carreau des halles, se compromettait aussi en faisant imprudemment des questions sur les prix du jour. On en déduisait la conséquence qu'il souhaitait, attendait et préparait peut-être un prix supérieur pour le lendemain, et de suite on allait plus loin : il faisait la hausse.

En ce moment, la police si insuffisante, si timorée et si mal faite alors, arrêta, dans les rues de Laon, un homme qui, lui, n'était pas coupable de propos plus ou moins imprudents, mais qui appartenait évidemment à ce parti dont l'ambition se préparait dès lors à exploiter les malheurs publics, en inoculant aux foules la fièvre du mal et de l'inquiétude. Cet homme allait semant partout les appels et les encouragements à la révolte, la haine contre les cultivateurs. Tour à tour, il avait apparu sur les marchés aux grains des environs de Vervins, de Marle, de Sains et de Crécy-sur-Serre (1), où il prêchait et propageait l'émotion. De cette voix traînante et

(1) Archives du bailliage de Laon. Ce dépôt, mis en ordre par M. Combier, d'abord juge d'instruction, puis président du Tribunal de Laon, m'a fourni les documents les plus nombreux et les plus précieux sur les attroupements et séditions dans la Thiérache, pendant la première période de la famine révolutionnaire.

Digitized by Google

glapissante qu'on connaît aux colporteurs de mauvais livres, de mauvaises chansons, de mauvaises complaintes et de cette littérature qui a nom *canards*, ces colporteurs qui jadis envahissaient et empoisonnaient nos villages, race qui, heureusement, tend à disparaître; de sa voix criarde et pénétrante, dis-je, cet homme annonçait une *Relation véritable au sujet de la misère du temps*. C'était le titre d'une petite feuille de sale papier gris, mal imprimé, et contenant d'abord deux longs récits de soi-disant miracles, récits précédés de quelques lignes qui dévoilaient le but véritable que se proposaient ce misérable et ceux qui le soudoyaient. Nous passons sous silence les miracles apocryphes pour donner, sans y changer un mot, la *Relation véritable au sujet des malheurs du temps* :

« Une pauvre femme, veuve avec *onze* enfants dont un à la mamelle, » alla demander du bled à un *fermier*. Cet homme barbare et féroce lui en » refusa durement. Elle eut beau faire et le prier; ce fut en vain. Mais » Dieu, qui ne laisse jamais rien d'impuni, permit bientôt que le coupable » *fermier* subît le châtiment de ses crimes. Deux jours après, on le trouva » mort à la porte d'une *carrière* peu éloignée de sa ferme. Aussitôt on alla » avertir la justice qui vint relever le cadavre. On fit l'ouverture de la » *carrière*, et l'on y trouva *quatre mille sacs de bled que ce malheureux* » *y avait cachés*. »

Monté sur un banc au milieu des marchés et à l'heure de la foule, ce prétendu colporteur invectivait les cultivateurs, leur prodiguait les accusations, disant qu'eux seuls étaient les auteurs du renchérissement, — la *renchère* — des grains; que le pain était trop cher; « qu'il falloit qu'il tom- » bât à deux sols; que telle étoit l'intention du roy, et que les boulangers » trompoient le peuple. » Partout où il paraissait, le trouble envahissait le marché, ainsi qu'on l'avait vu à Sains et à Crécy d'où partirent des plaintes sérieuses et une dénonciation. « Rien n'était plus propre dans les cir- » constances actuelles à exciter les esprits et à ajouter à l'effervescence » qui règne dans tous les esprits, » disait dans son réquisitoire le procureur du roi de Laon, en concluant à un châtiment sévère.

A peu près à la même époque, on arrêtait encore d'autres étrangers dont les propos aussi coupables tendaient à semer l'alarme en même temps que la haine contre les marchands de blés, contre les laboureurs et les boulangers que les autorités locales surveillaient, d'ailleurs, avec une sé-

Digitized by Google

vérité extrême. Ces gens s'en allaient par les champs, arrêtant les ouvriers, leur parlant politique, leur disant sur un ton de menace. « Pour qui » tiens-tu ? », les insultant, les maltraitant, leur débitant leurs coupables excitations. Dans les fermes isolées, ils exigeaient de force du pain, du vin, de l'argent, et annonçaient pour bientôt des bandes de pillards qui ruineraient les moissons. Lorsqu'on vit apparaître celles que nous allons montrer dans un instant à l'œuvre de violence, quand sonna l'heure de l'émotion *des Carabots*, on se souvint des menaces de ces gens, et on fut persuadé qu'ils savaient à l'avance ce qui devait arriver, puisqu'ils l'avaient si bien prédit.

Le procureur du roi de Laon, en réclamant la répression énergique de ces délits, rappelait, en fournissant un détail inconnu à notre histoire locale, que, en 1775, en temps de cruelle famine aussi et dans des circonstances également difficiles, on avait vu des gens de cette espèce courir les marchés de La Thiérache et du Laonnois, y débiter les mêmes relations et les mêmes propos, et que partout, sur leur passage, les troubles pour les blés revêtaient un caractère plus sérieux et plus inquiétant.

Il est évident que ces misérables agissaient pour le compte de la grande spéculation qui, une fois maîtresse des approvisionnements par les achats qu'elle avait faits en temps utile, avait intérêt à perpétuer l'émotion qui mettait en fuite le commerce du pays, le tenait éloigné des marchés et entretenait ainsi la cherté et les hauts cours dont elle profiterait pour débiter avec profit sa marchandise. D'un autre côté, la propagande révolutionnaire, qui avait un égal intérêt à entretenir l'émotion, *encolérait*, — c'est le mot du temps et qui fut trouvé par Camille Desmoulins, — *encolérait*, dis-je, le peuple auquel les colporteurs parlaient sa langue, auquel ils prodiguaient les enseignements qu'il aimait et savait comprendre.

L'influence va s'en faire sentir dans toute la contrée.

En ce moment, on constatait en tremblant l'augmentation successive du prix des blés et du pain, augmentation qui puisait sa source à la fois dans l'éloignement de l'ouverture de la moisson, puisqu'on entrait à peine dans le mois de mai, dans l'épuisement progressif des magasins, dans la certitude ensuite que la récolte prochaine serait médiocre tout au moins. La persistance du froid et de la gelée avait détruit, et on ne faisait que de s'en apercevoir, une notable partie de la semence, déjà trop rare, enfermée

Digitized by Google

dans la terre à l'automne précédent. Ainsi le tiers des terrains empouillés en blé avait été tellement maltraité par la gelée arrivée après un dégel incomplet, qu'ils menaçaient de ne rien produire, et on fut obligé de les réensemencer en grains de mars. Vers la fin d'avril, les pluies avait succédé au froid et causé encore des dommages considérables. Les jeunes pousses disparaissaient sous la morsure des insectes qui pullulaient. On pouvait alors constater que le froid avait fait périr tous les arbres fruitiers âgés de moins de vingt ans, qu'un tiers de la récolte avait succombé, qu'un tiers serait médiocre, un tiers complet, et que seuls les réensemencements fourniraient beaucoup.

Les derniers moments à passer pour arriver à la récolte nouvelle sont toujours les plus pénibles dans un temps de disette. Pendant le mois de mai 1789, les villes de Laon, de Coucy, de Guise, de Marle, de Vervins, de Saint-Quentin même, pays de grande production, ne pouvaient plus nourrir leurs pauvres. Les mercuriales du marché de Vervins, qui nous montrent le jallois de blé froment à six livres six sous en janvier 1788, à neuf livres en janvier 1789, nous le présentent à onze livres huit sous dès le 28 mars suivant et à douze livres dix sous le 13 mai, juste le double du prix qu'il atteignait quinze mois plus tôt (1), et souvent le grain manqua sur les marchés. Le maximum de la cherté fut atteint sur le marché de

(1) Voici un aperçu des prix au jallois sur les marchés de Vervins d'après un état officiel des mercuriales de cette ville du 1er janvier 1788 à la fin de 1789, durée de la première famine révolutionnaire :

		Froment,			Blé hannier,			Blé méteil,	
Janvier 1788.	—	6 l.	6 s.	—	5 l.	18 s.	—	5 l.	10 s.
1er avril.	—	6	10	—	6	2	—	5	14
11 juin.	—	7	4	—	6	17	—	6	18
5 juillet.	—	7	5	—	6	17	—	6	9
17 août.	—	8	3	—	7	12	—	7	4
18 octobre.	—	8	18	—	8	10	—	8	2
6 décembre	—	9	08	—	9		—	8	12
8 janvier 1789	—	9	08	—	9		—	8	12
1er février.	—	10		—	9	12	—	9	4
28 mars.	—	11	08	—	11		—	10	12
15 avril.	—	11	10	—	11	2	—	10	14
2 mai.	—	11	15	—	11	7	—	10	9
13 mai.	—	12	10	—	12	2	—	11	14
16 mai.	—	13		—	12	12	—	12	4

Digitized by Google

Vervins le 4 juillet, jour où le blé froment dépassa un instant le prix de dix-huit livres, près de trois fois ce qu'il avait valu au début de l'année 1788.

La pénurie des marchés devint telle que la municipalité de Laon se crut autorisée à arrêter les blattiers qui portaient des blés à Soissons sur leurs convois d'ânes et de mulets, funeste exemple trop bien imité partout. On en fit autant à Vervins, probablement aussi dans d'autres communes. Si par ces moyens extrêmes et qui ne pouvaient être suivis longtemps de succès, on alimenta un instant les marchés en pourvoyant aux nécessités de la première heure, on fut obligé de reconnaître que l'approvisionnement des grandes halles ne se compléterait pas sans de grandes difficultés; car les blattiers et les petits marchands de blé évitèrent de passer par les villes, se cachèrent dans les bois de la Thiérache, ce que constatera tout-à-l'heure une délibération de l'Assemblée municipale de Vervins, et ils prirent les routes de détour. Il faut dire qu'elles ne leur présentèrent pas plus de sécurité; car, à l'exemple des municipalités urbaines, toutes celles de la campagne les arrêtèrent aussi au passage. Les villes, au moins, payaient les blés qu'elles saisissaient, ou s'engageaient à les payer plus ou moins tôt; dans les villages, les blattiers perdirent tout : grains, chevaux, mulets, sacs et voitures.

Ce qu'on a de renseignements sur la situation du département de Guise la présentent comme véritablement effrayante. Dès le commencement de mai, des désordres sérieux forcèrent le bailliage de Guise à prendre une ordonnance sur l'approvisionnement et la police. Comme toujours il arrive après la publication de ces mesures bien intentionnées et qui paraissent

Samedi 6 juin, pas de grains au marché.									
10 juin.	—	13	15	—	13	7	—	12	19
17 juin.	—	14	15	—	13	17	—	19	9
20 juin.	—	16		—	15	12	—	15	4
24 juin.	—	17	10	—	17	2	—	16	14
4 juillet.	—	18		—	17	12	—	17	4
8 juillet.	—	15	15	—	15	7	—	14	9
11 juillet.	—	11	15	—	11	7	—	10	19
12 août.	—	11		—	10	12	—	10	4
15 août.	—	9	13	—	9	7	—	8	19
21 octobre 1789.	—	8		—	7	12	—	7	4

Digitized by Google

édictées en vue de calmer les émotions, les troubles prirent une intensité désolante.

A partir de ce moment et pendant tout le printemps, cette partie de la Thiérache au désespoir fut livrée à un brigandage sans frein. Des attroupements de quatre, cinq et six cents personnes, hommes, femmes, enfants, parcoururent les villages, inondèrent la campagne, envahirent les châteaux et les fermes, se faisant par force vive livrer du pain, des vivres qu'on payait si cher et qu'on pouvait si difficilement se procurer, du blé dont ils s'emparaient violemment, qu'ils taxaient eux-mêmes, qu'ils payaient ce qu'ils voulaient, ou que la plupart du temps ils ne payaient pas. Dans ces hordes il y avait des paysans des environs surtout de Guise et du Nouvion; il en arriva de Bohain et des villages des alentours de Saint-Quentin où l'émotion s'était étendue (1). Il en vint même du Cambrésis et du Hainaut.

Ces gens étaient armés de bâtons, de fourches, de faux, de haches, de serpes, même de fusils dont ils firent usage plusieurs fois. Les femmes y étaient en grand nombre et toujours parmi les plus violents. Avec elles, elles emmenaient des enfants qui jouaient un rôle actif dans le drame du pillage. En entrant dans un village, les hommes couraient à l'église ou à la maison commune, s'emparaient de la cloche et sonnaient le tocsin pour appeler la population qui grossissait les rangs de l'émeute. Dans le même but, les enfants parcouraient les rues en frappant avec des bâtons sur des poëles ou des chaudrons dont ils se servaient en guise de tambours (2).

Pendant que la bande explorait l'intérieur de la campagne, les femmes opéraient dans le village. On établissait sur la route des détachements nombreux, et dans ces embuscades tombaient les blattiers, fournisseurs ordinaires des importants marchés de La Capelle, Guise, Hirson, Etréaupont, Vervins. Ceux qui essayaient d'un semblant de résistance payaient cher leur audace. Ces nouveaux routiers les maltraitaient jusqu'à les laisser sur la place. Comme pour la traversée des déserts d'Afrique ou d'Arabie, il se

(1) *Le Vermandois*, Famines, misères et séditions à Saint-Quentin en 1789. (liv. de novembre 1873.)

(2) Ces détails apparaissent à chaque pas dans les procès faits aux émeutiers par le bailliage de Laon et ensuite par le Tribunal criminel de cette ville. 1789-1790. (Arch. du Trib. de Laon.)

Digitized by Google

fit des caravanes dont le nombre n'arrêta pas toujours l'incursion des pillards.

Il n'y eut pas que des affamés pour écumer les routes. Des voleurs arrêtèrent les blattiers sous prétexte qu'ils exportaient des blés, s'emparèrent de la cargaison, grains et farines, et les vendirent audacieusement à Vervins même, en plein marché.

Ces bandes étaient conduites par les mauvais sujets du pays et se grossissaient, en marchant, d'une nuée de pauvres, de tous les paresseux et des vrais affamés. Des excès incroyables furent alors commis sur les cultivateurs, sur les propriétaires compromis par l'enquête sur les subsistances, ou seulement soupçonnés d'avoir caché chez eux ces blés qu'on les accusait faussement d'accaparer dans l'intention de faire périr les peuples. Chaque jour, l'Administration supérieure recevait de la Thiérache les détails les plus tristes et les plus affligeants sur la misère de cette contrée, sur les troubles, les émeutes, les excès que cette misère et l'esprit d'insubordination causaient sans relâche.

Arrivé à cet endroit de sa lecture, M. Fleury annonce à la réunion qu'il achèvera sa communication à la prochaine séance.

M. Papillon rappelle que la Société a cru devoir consigner dans son procès-verbal du 7 mars 1873 l'envoi, par le gouvernement, de quelques tableaux destinés à servir de noyau à la création d'un Musée, et demande en conséquence que le procès-verbal de la présente séance mentionne pareillement la nouvelle gracieuseté que le gouvernement vient de faire à la ville.

A la sollicitude de M. le Maire de Vervins, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a confié à Mademoiselle Eugénie Watelet, dont le talent consciencieux s'est déjà révélé dans sa belle réduction du grand tableau de Jouvenet que possède notre église, l'exécution d'une copie, de la grandeur de l'original, d'une peinture historique des galeries de Versailles qui représente Henri IV recevant des mains de ses plénipotentiaires le Traité de Vervins (1598).

Cette peinture vient d'être envoyée à la municipalité et décore aujourd'hui la salle du Conseil.

Digitized by Google

SÉANCE DU 3 AVRIL 1874

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

M. le docteur Penant offre à la Société le médaillon en plâtre de Jean Debry, signé P. J. David, 1832.

M. Edouard Fleury, présent à la séance, dépose sur le bureau une brochure intitulée : *Trompettes-Jongleurs et Singes de Chauny*, publiée par lui en 1874.

M. Bercet, membre correspondant, envoie un volume qui a pour titre *Pensées d'un simple paysan sur des questions philosophiques, religieuses et sociales*, ouvrage posthume de P. Delvaux, cultivateur à Logny-lès-Aubenton, avec notice biographique sur l'auteur et poésies par A. C. Lizot, ancien bourrelier à Aubenton, Paris, 1867.

Remerciements à MM. Penant, Fleury et Bercet.

La parole est donnée à M. Fleury pour continuer la lecture de son travail sur les *Famines, Misères et Séditions de la Thiérache en 1789 :*

On serait en droit de refuser toute croyance aux faits lamentables que nous allons raconter, ou tout au moins de les taxer d'exagération, s'ils ne se prouvaient par les témoignages authentiques de l'enquête judiciaire, par les dépositions les plus explicites, souvent par les aveux de quelques coupables et par leur condamnation. Pour m'aider à peindre, en 1849, une situation qui rappelle les misères et la famine des mêmes contrées pendant la minorité de Louis XIV, je ne possédais que les documents administratifs, et, si authentiques et respectables qu'ils fussent, ils ne me fournissaient pas de preuves après lesquelles l'histoire n'aurait plus le droit de douter. J'ai les mains pleines, aujourd'hui, de ces preuves fournies par les documents judiciaires que contiennent les archives du bailliage de Laon. Je n'ai qu'à choisir entre les exemples, entre les excès, entre les bandes de pillards et de voleurs qui terrorisèrent alors la Thiérache et donnèrent le signal de la longue insurrection qui domina en maitresse dans la contrée,

Digitized by Google

de mai 1789 à la fin de juillet 1790. Voici les hauts faits d'un attroupement qui, né dans les environs de Guise, porta l'épouvante jusqu'au delà de Bohain.

Une ferme isolée de Vénérolles (canton de Wassigny), qu'on appelait le *Blocus*, fut envahie, le 3 mai, par une foule d'hommes et de femmes venus des communes voisines. On savait qu'on n'y trouverait pas de résistance sérieuse, la ferme étant détentée par une femme veuve qui ne put, en effet, que s'enfermer chez elle; mais la toiture d'un bâtiment attenant au mur de clôture fut escaladée, enfoncée, et livra passage à la bande qui envahit les granges et les greniers, enleva les gerbes et s'en alla les battre dans un bois voisin.

Quelques jours plus tard, enhardi par le succès, cet attroupement, grossi des gens d'Oizy et de Fesmy, en tout cent personnes et plus, envahit la ferme encore d'une veuve sur le terroir de Fesmy. A cette femme qui leur demandait ce qu'ils voulaient, ces gens répondirent qu'ils venaient pour acheter son blé et qu'il lui arriverait malheur si elle ne le fournissait pas sur l'heure, sans résistance et à prix inférieur à celui de Guise où, au moment des émeutes, le cours du blé au jallois était de quatorze à quinze livres, mais jamais plus bas depuis deux ou trois semaines. Quelqu'un de la maison s'était enfui pour aller chercher du secours au Nouvion. La veuve, qui n'avait pas perdu la tête, parlementait, disant qu'elle ne vendrait son blé qu'aux cours actuels de Guise; elle consentait enfin à le laisser à douze livres. Les gens à peu près raisonnables de la bande, qui voulaient bien payer le blé quand ils en trouvaient, qui n'entendaient pas aller plus loin que la pression à exercer sur un détenteur n'amenant pas son grain à la halle, acceptèrent ce prix. D'autres n'offraient que dix livres, d'autres que sept; mais le reste du rassemblement repoussa ces propositions avec colère et n'offrait que six livres. La veuve alors, voulant gagner du temps, prétendit qu'elle vendrait volontiers son blé aux habitants de la commune, c'est-à-dire à ceux de Fesmy, mais qu'elle ne devait rien à ceux d'Oisy qui lui étaient étrangers et qui pouvaient en aller demander aux cultivateurs de leur village. La diversion réussit pour un instant. Il s'éleva une querelle entre les paysans des deux paroisses; mais bientôt ceux d'Oisy déclarèrent qu'ils se retiraient pour laisser la préférence aux habitants de Fesmy. La maréchaussée du Nouvion n'arrivait pas; il n'était venu que les

Digitized by Google

échevins de Fesmy. Ils ne furent d'aucun secours, à supposer qu'ils fussent là avec de bonnes intentions. Des valets de la ferme s'étaient groupés devant la porte du grenier pour en défendre l'entrée. La foule, exaspérée de ces lenteurs et de ces velléités de résistance, écarta violemment les domestiques et se rua dans l'escalier du grenier envahi déjà par les fenêtres de la cour et du toit. En présence des échevins qui ne protestaient même pas, les femmes remplirent sans mesurer les sacs qu'elles avaient apportés. Lorsqu'enfin les soldats de la maréchaussée du Nouvion apparurent, le mal était accompli, le grenier vide et les pillards dispersés.

La même déprédation s'exerça, le lendemain et dans les mêmes circonstances, avec les mêmes violences, par la même bande, dans une autre ferme voisine et détentée par des orphelins laissés sans défense.

Chaque jour, le même attroupement, qui allait faisant la boule de neige, commettait un nouveau méfait. Bientôt il se monta à plus de six cents personnes, et, se souciant peu des quelques gendarmes qui le suivaient à distance, il visita les châteaux, les maisons isolées, les fermes à l'écart. Il attaqua même en force des villages, nous le verrons tout-à-l'heure. Il tombait toujours là où on ne l'attendait pas. Il n'était signalé que par le tocsin qui sonnait inopinément au clocher de l'église envahie aussitôt que l'émeute entrait dans une paroisse, par les clameurs des enfants frappant à tour de bras sur les poêles à frire qu'ils volaient quand ils n'avaient pas de tambours. Partout, le passage de cette foule était signalée par des excès et des violences. On enfonçait la cave aussi bien que le grenier, l'armoire au linge aussi bien que la huche au pain. Les provisions étaient partagées, gaspillées. On constata des vols d'argent et de mobilier. Le cultivateur qui hésitait à s'engager à porter ses grains au prochain marché, était menacé de mort et d'incendie. Taxé à des prix arbitraires, dérisoires, à trois livres le jallois au lieu de douze, comme cela se vit dans l'émeute de Seboncourt (canton de Bohain), le blé se payait, ou ne se payait pas, ce qui arriva souvent.

Lors du pillage des grains au château de Saint-Martin-Rivière (canton de Wassigny), les habitants de la paroisse accoururent au bruit, mirent en fuite les pillards et leur reprirent de vive force les blés volés que la maîtresse du château se hâta d'abandonner à prix réduit à ses courageux défenseurs, de peur de voir ceux-ci, dès le lendemain peut-être, céder à

Digitized by Google

la contagion du mauvais exemple et lui prendre de force et gratuitement ce qu'ils venaient de défendre avec tant de courage.

Il y eut souvent des luttes où le sang coula. Des domestiques dévoués reçurent des blessures graves. Des émeutiers payèrent leurs excès de leur vie. Ainsi, dans la nuit du 11 au 12 mai 1789, la bande qui, huit jours plus tôt, avait paru à Vénérolles et à Fesmy, et qui, cette fois, ne se composait pas de moins de quatre à cinq cents individus, envahit les fermes d'Audigny (canton de Guise) et celles de Regnicourt de la paroisse de Vaux toute voisine. Elle se fit livrer du blé avec les exigences violentes et les menaces que nous ne connaissons que trop bien. Il y eut résistance. Elle fut inutile; mais, dans la lutte, un émeutier de Bohain fut mortellement blessé par une balle partie de la ferme attaquée. Une fois de plus, la ferme du *Blocus* fut visitée et mise à contribution vers six heures du matin, et de là l'attroupement, singulièrement grossi, se porta sur le village de Wassigny qui fut attaqué de trois côtés à la fois. Pendant que les habitants se mettent en défense et que le tocsin sonne, mais cette fois contre les brigands, le maire s'enfuit chez lui et ferme sa porte par-dessous laquelle ce prudent magistrat regarde, couché à plat-ventre, « ce qui se passe dans la » rue »; c'est lui-même qui, appelé à Laon comme témoin, le déclare en donnant une assez triste idée de son courage. Il voit qu'on parlemente; que ses concitoyens, mal encouragés cependant par la disparition de leur maire, repoussent avec énergie les prétentions des agresseurs; qu'on s'apprête au combat; que des coups de feu s'échangent et qu'enfin une femme, qui se faisait remarquer par sa violence au milieu des plus violents, tombe atteinte par une balle à la cuisse et reste sur le carreau, abandonnée par l'émeute vaincue, mais poussant des cris de vengeance, menaçant de revenir bientôt mettre le feu aux quatre coins du village, et dans les rangs de laquelle il reconnaît des gens de Mennevret, de Tupigny, de la Vallée-Mulâtre, de partout. Les courageux habitants de Wassigny firent une sortie dont le résultat fut un certain nombre de prisonniers, parmi lesquels la femme blessée, qui semblait agoniser et fut administrée, mais qui allait mieux le lendemain et fut réclamée par sa famille. On saisit aussi sur les fuyards une grande quantité de sacs qu'ils avaient apportés pour les remplir des grains dont ils ne purent s'emparer, à Wassigny du moins.

Le même jour, à quelques lieues de là, les habitants d'Etaves (canton de

Digitized by Google

Bohain; Etaves touche à Vénérolles et à la ferme du *Blocus* deux fois violée) forcèrent les cultivateurs de leur village à leur livrer des grains au-dessous du cours, et, plus tard, réunis à ceux de Bohain et de Seboncourt, ils envahirent le château de Bernoville (canton de Guise); mais ils y trouvèrent la maréchaussée qui les chargea vivement, les mit en déroute et leur fit des prisonniers. Le pillage à Etaves avait eu cela de particulier que le maire du village y présidait de sa personne. C'est lui qui avait fait assembler sa population au son du tocsin et du tambour municipal. C'est lui qui avait fait sommer les cultivateurs d'apporter leur blé sur la place, et c'est lui qui taxa le prix du septier, mesure de Saint-Quentin, à vingt-quatre livres quand il en valait quarante-cinq sur le marché de cette ville, et quarante-trois à Guise. Ce coupable exemple d'un magistrat abusant ainsi de ses fonctions portera ses fruits et sera, nous le verrons, suivi plus d'une fois dans le courant de cette désastreuse année.

Les archives du bailliage de Laon nous ont conservé le souvenir de tous ces faits violents et des poursuites qui furent dirigées contre quelques-uns des coupables les plus compromis; mais aux dossiers, même aux plus complets, il manque toujours la mention de la sentence et de la peine qui furent prononcées. Elles nous renseignent plus utilement sur le sort des affiliés à de semblables bandes qui, dans la même contrée à peu près, avaient, quelques années plus tôt, effrayé la Thiérache encore par les mêmes attroupements des populations rurales en temps de disette. C'était en mai et en juin 1775, cette effroyable famine dont j'ai déjà dit quelques mots incidemment. Les fermes isolées, les habitations à l'écart furent alors, et par tout le pays, envahies par des rassemblements énormes. Le blé était aussi taxé à des prix arbitraires et enlevé de force. Les blattiers, qui seuls alimentaient les marchés, étaient, de même qu'ils le seront en 1789, arrêtés et pillés. Les femmes étaient là aussi en nombre, plus ardentes et violentes que les hommes, et, le couteau à la main, éventraient les sacs de grains dans les greniers et sur les voitures des convois; elles commirent des excès incroyables. Plusieurs individus de Vervins et de La Capelle, notamment une femme nommée Madeleine Poulain, furent condamnés par le présidial de Laon « à être conduits par l'exécuteur de haute justice » sur la place de la ville de Vervins pour y être attachés au carcan, à y » demeurer exposés l'espace de deux heures un jour de marché, ayant

Digitized by Google

» chacun un écriteau devant et derrière portant ces mots : *Perturbateurs* » *du repos public*, et en outre condamnés en trois livres d'amende chacun » envers le roy (1). »

Un châtiment bien autrement terrible avait été prononcé contre les auteurs ou complices de deux émeutes qui, dans ce même mois de mai 1775 et un peu plus tard, avaient tout aussi profondément agité le pays de Fère-en-Tardenois. Quatorze paysans furent condamnés à être pendus, et beaucoup d'autres, parmi lesquels plusieurs femmes, furent envoyés en prison pour avoir pillé des fermes, volé des blés en bande et troublé les marchés.

(1) On a le mémoire présenté par le bourreau de Laon des frais faits par suite de ces exécutions qui eurent lieu le 11 octobre 1775. En voici la teneur :

« Frais et despens faits par Jean-Louis Desmorets pour exécution faite à Vervins » par les ordres de M. le lieutenant de la maréchaussée de Laon pour l'émeute arrivée » à Vervins le 13 mai 1775.

» Pour voyage et retour	30 livres
» Pour avoir livré un carcan	5
» Pour avoir attaché au carcan par effigie deux » contumaces	15
» Pour avoir fourni le tableau	3
» Pour avoir attaché au carcan Jean-Baptiste » Poulain et Madeleine, sa femme	20
» Pour avoir fourni les cordeaux pour les » condamnés	2
Total	75

» *Mémoire du charpentier.*

» Pour les exécutions faites à Vervins le 11 octobre 1775 :

» Pour avoir fourni 2 poteaux de chacun » 8 pieds de long, 9 pousse quarré, ces » deux poteaux	7 livres
» Pour le garson charpentier avec trois ouvriers, » avoir passé une partie de la nuit pour » cherché les bois, et les avoir transporté sur » la place de Vervins	15
» Plus pour le masson pour avoir déposé et » planter bois, potteaux	6
» Total pour le bois et fason des charpentiers » et masson, porté à la somme de	28 livres

» Signé : DÉFORGES, charpentier à Vervins. »

Digitized by Google

Quatorze potences furent dressées à l'une des portes de Fère-en-Tardenois. Le bourreau exécuta un premier patient, puis un second. Il allait se saisir du troisième, quand un courrier à cheval apparut apportant la grâce des douze autres qui du champ du supplice furent ramenés en prison (1). La justice avait fait un exemple suffisant.

On comprend que les populations de la Thiérache, si arriérées, si brutales, si peu instruites, se soient, en 1775 comme en 1789, portées à ces excès; on les verra bientôt en commettre d'aussi violents et de plus répréhensibles contre les châteaux et les nobles qu'elles voulaient pendre à leurs propres portes, sort auquel le vénérable M. d'Hervilly, seigneur de Leschelles (canton du Nouvion), n'échappa qu'avec peine. On comprend que de la Thiérache les bandes aient porté ces fâcheuses habitudes dans la campagne de Saint-Quentin livrée aussi au pillage des grains et qu'il fallut faire protéger de même par des troupes nombreuses (2). Ce qu'on admet plus difficilement, c'est que les populations du Laonnois, plus faciles et qui souffraient moins d'ailleurs, aient de même été entraînées à des violences qui ne sont ni dans leur caractère, ni dans leurs mœurs, et cependant on vit un attroupement d'hommes et de femmes, partis des environs de La Fère, envahir, pendant une nuit de ce triste mois de mai 1789, la maison d'une fermière d'Achery-Mayot (canton de La Fère), briser les haies de clôture et vouloir se faire livrer à six et sept livres, au lieu de dix à onze, prix connu des marchés de La Fère, soixante septiers de blé froment. Le fils et le gendre de la fermière se mirent en état de résistance. Frappé à la tête d'un coup d'une énorme bûche, un des assaillants fut assommé pendant la lutte et rendit le dernier soupir, pendant que le fils de la maison s'enfuyait. La fermière, effrayée et qui jusque-là avait refusé de livrer son grain, l'annonça elle-même à sept livres et alla chercher l'échelle de son grenier où la foule entra en tumulte. Un des envahisseurs inscrivait les noms de ceux qui emportaient le blé qu'un autre mesurait. Du grenier on sortait deux par deux : un certain ordre dans ce grand désordre; mais personne ne songea ni à payer, ni à réclamer le paiement.

(1) M. de Vertus. *Histoire de Coincy*. Page 290.

(2) *Vermandois*, numéro de novembre 1797. Famines et séditions à Saint-Quentin, par Edouard Fleury.

Digitized by Google

Cet exemple semble isolé dans le Laonnois, et le Soissonnais paraît avoir été exempt, sinon de troubles, au moins de ces violences en masses qui furent vite réprimées dans le Vermandois et ne sévirent qu'en Thiérache et surtout dans les pays de bois.

La Commission intermédiaire de Guise (1), dont la correspondance est bien moins riche en détails que les dossiers des archives du bailliage de Laon, pressait instamment, et par messages réitérés, la Commission provinciale du Soissonnais de faire refluer des blés sur la Thiérache si malheureuse, si affamée et effrayée. A défaut de blé qu'elle n'avait pas, la Commission provinciale fit publier partout l'ordre du roi enjoignant « aux » troupes de Sa Majesté de dissiper les attroupements, d'arrêter tout » homme ou femme qui pillerait le grain, et de repousser la force par la » force. » Du Laonnois moins porté à l'émeute, peut-être parce que le grain y était moins rare, on envoya quelques compagnies d'infanterie qu'on répandit autour des localités les plus agitées du Vervinois. Des canonniers arrivèrent de La Fère à Guise. Deux escadrons des dragons de la Reine partirent aussi de Laon où le régiment, que l'émeute des grains occupa et fatigua pendant plus d'un an, tenait garnison, et ces troupes furent disséminées dans la campagne où leur présence ramena un peu d'ordre et de sécurité; mais, déjà travaillés par le mal de l'indiscipline, souvent les soldats pactisaient sourdement avec l'émeute et parfois même lui vinrent tacitement en aide. Un des témoins entendus par la police après le grand pillage des fermes en mai 1789, racontait que des cavaliers envoyés de Guise chez un fermier de Vénérolles pour le protéger contre les envahisseurs, s'étaient appuyés contre la porte du grenier à blé comme pour la défendre, mais l'avaient enfoncée par leur poids, ce qui avait rendu l'entrée plus facile et plus commode à la foule.

Il semble que le mois de juin 1789 fut moins troublé tout d'abord. Préoccupé des nouvelles alarmantes qui ne cessaient d'arriver de Guise, le Bureau intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Soissons envoya des commissaires chargés de s'assurer par eux-mêmes de la situation alimentaire de cette partie de la Thiérache. Le Bureau intermédiaire de Guise fut invité à s'occuper en silence, et de la manière la plus discrète et la plus circonspecte, des moyens de découvrir et d'utiliser de nouvelles res-

(1) Archives départementales de l'Aisne.

Digitized by Google

sources, s'il y en avait, et d'aider de ses connaissances locales les envoyés de la Commission provinciale, en leur facilitant le compte qu'ils avaient à rendre de leur mission.

Aux premiers et trop rares soldats d'artillerie, aux dragons de la Reine, et comme l'émotion menaçait de renaître en présence du prix des céréales qui montaient à chaque marché (1), il fallut cependant envoyer des renforts, et tout le régiment de cavalerie en garnison à Laon fut dirigé et répandu dans la Thiérache parcourue sans relâche par de nombreuses patrouilles de jour et surtout de nuit.

Ce qui fut plus immédiatement utile aux affamés que des soldats, ce fut un envoi assez considérable de riz que la Commission provinciale fit partir de Soissons pour Guise et qui fut réparti entre les communes les plus misérables des environs de cette ville et de Vervins, entre celles qui seraient moins secourues par les seigneurs, les communautés religieuses et les personnes charitables. La Commission provinciale pouvait, en ce moment, venir en aide au pays; à force de sollicitations, elle avait obtenu de l'Etat trois cents quintaux de riz et un prêt de 6,000 livres d'argent. D'un autre côté, elle avait contracté un emprunt de 460,000 livres à l'aide duquel elle avait acheté directement aux marchands du Soissonnais seize mille muids de froment (2).

C'est ainsi qu'au moment le plus périlleux, la ville de Vervins avait pu trouver à Soissons un secours temporaire. Au commencement de juin, le blé avait absolument manqué à la halle. Quelques habitants de Vervins, qui possédaient encore un restant d'approvisionnement de blé de redevance en nature, avaient bien fourni quelques marchés; mais le moment arrivait où la ville n'aurait plus rien absolument pour sa consommation. C'est alors qu'était arrivé de Soissons l'avis que la Commission provinciale avait acheté quelques blés qu'elle mettait, au prix coûtant, à la disposition des communes les plus embarrassées. L'Assemblée générale de Vervins se hâta d'envoyer une commission chargée d'acheter en toute hâte seize muids de blé et quarante jallois de seigle pour le transport desquels les voitures

(1) Voir le tableau que nous avons donné plus haut du prix des céréales à Vervins mieux approvisionné que Guise.

(2) M. Matton. Notice sur les Archives civiles de l'Aisne.

Digitized by Google

des cultivateurs du terroir furent mises en réquisition et sur le champ dirigées sur Soissons (1).

Le maire de Guise, de Viéville, apparaît, en ce moment, visitant activement les marchés, essayant de calmer les esprits, s'entremettant entre les vendeurs de blé et les acheteurs, taxant d'office les grains, sollicitant et dirigeant la généreuse intervention de ses concitoyens aisés. Il crut remédier à la misère publique en essayant de faire de Guise un grand marché, et en promettant des primes aux blattiers qui l'alimenteraient; mais il se passa là ce qu'on voyait en même temps à Saint-Quentin où on espérait aussi attirer par des primes à l'importation en ville les blattiers, marchands et détenteurs de grains. Les grains n'arrivèrent pas, d'abord parce que les routes étaient pleines de dangers pour eux et leurs propriétaires, ensuite parce que la municipalité de Guise, — exactement ce qu'avait fait celle de Saint-Quentin, — prit une mesure attentatoire à la liberté du commerce et qui alla droit contre le but qu'on se proposait. De son autorité privée, le maire de Guise taxa à douze livres les grains qui se vendaient quinze, seize et dix-huit livres sur les autres places et marchés voisins, comme Péronne, Cambrai, La Fère, Soissons, où régnaient la liberté et la concurrence qui seule assure la liberté. A Soissons, dès le milieu de mai, les prix avaient commencé à baisser, justement par cela seul que l'autorité n'était pas intervenue avec la taxe. Une lettre, adressée de Soissons, le 12 mai, au maire de Saint-Quentin, le prouve péremptoirement : « Le blé n'a point » été taxé à Soissons. Je viens de m'en assurer près de MM. les officiers de » police. Il *commence cependant à baisser depuis quelques jours* (2). »

Aussi, si les acquéreurs affamés accoururent, ce que l'on comprend, de tous les environs et en foule à la halle de Guise, les blattiers et marchands la désertèrent : résultat fatal de l'intervention d'une autorité qui ne s'apercevait pas que le prix d'une denrée quelconque, des denrées surtout

(1) C'est un des très-rares renseignements que nous ayons pu trouver dans les registres des délibérations du corps municipal de Vervins en 1789. Ces délibérations, trop succinctement rédigées, ont été bien loin d'être aussi utiles pour notre travail que celles des municipalités de Laon et de Saint-Quentin surtout, à cette époque de la famine révolutionnaire.

(2) Arch. de l'hôtel de ville de Saint-Quentin.

Digitized by Google

de grande nécessité comme le blé, la viande, le vin, le bois, dépend principalement, et l'on peut dire seulement de leur rareté ou de leur abondance. Forcément, le blé reprit son cours normal sur le marché de Guise et se cotait à dix-huit livres dix sous au commencement de juillet, — juste le prix qu'il atteignit le 4 juillet à Vervins où le marché resta libre, — parce qu'il était plus demandé qu'offert, et l'Administration municipale, forcée de renoncer à la taxe, dut pourvoir elle-même aux besoins de la cité au moyen d'une vingtaine de muids achetés çà et là, à grands frais et à grande peine.

La situation de cette malheureuse contrée était horrible. A La Capelle, le blé valut, un jour, vingt-cinq livres le jallois (environ 45 litres). L'Etat, dont les magasins étaient à peu près vides, avait accordé à cette ville un maigre secours de cent dix livres de riz et cent deux livres en numéraire (1). Vers la fin de juin, la Commission intermédiaire de l'élection de Guise demandait avec instances et supplications à Soissons l'envoi de quarante muids de blé, et elle écrivait : « Il faut absolument venir au secours d'une « province dont aucune expression ne peut rendre la misère qui n'a besoin » que d'un exemple pour être comprise. La majeure partie du peuple est » dans une telle détresse que, ne pouvant trouver de blé, elle est obligée » de manger les choses les plus viles.... Dans certaines communes, le pau- » vre cherche à assouvir la faim qui le dévore avec les herbes qu'il re- » cueille sur les routes et qu'il fait bouillir (2). »

On se croirait aux plus mauvais jours de la guerre de Trente ans, lorsque Saint-Vincent de Paul et ses prêtres sublimes apportaient sur quelques mulets un peu de vivres aux paysans de la Thiérache réduits, une première fois et pour vivre, à manger de l'herbe des champs (3). Le désordre est partout, et la mort est partout avec les maladies que les privations et une alimentation déplorable engendrent. L'épidémie dépeuple les villages. On

(1) M. Eugène Mennesson. *Hist. de La Capelle.*

(2) Archives départ. de l'Aisne. Fonds de l'intendance de Soissons.

(3) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Abely. — *Le diocèse de Laon pendant la Fronde*, par Edouard Fleury, 1856. — *La misère du temps de la Fronde*, par Feillet, (1862), livre intéressant auquel j'ai eu le bonheur de fournir tant de renseignements utiles.

Digitized by Google

ne trouvera plus de faucheurs valides, lorsque aura sonné l'heure, si ardemment appelée et si lente à venir, de mettre la faux dans les seigles et les froments.

Que pouvait l'Administration provinciale de Soissons où la famine, conjurée jusque là par l'activité, par des sacrifices et des précautions infinis, allait aussi sévir ? On touchait à la fin des approvisionnements réunis au mois de mai précédent. Voici la lettre qui fut envoyée de Soissons à Guise au lieu de blé : « Il n'y a plus dans la ville de Soissons de quoi subvenir » à la subsistance des habitants que pour huit jours. Depuis trois jours, » les habitants des différentes parties de la province fondent en troupes » dans nos greniers et dans les boutiques des fariniers et des boulangers » où ils enlèvent tout. L'épuisement va bientôt être total, et nous touchons » au moment d'éprouver la famine. Deux notables citoyens sont partis en » poste pour Paris à l'effet de chercher des secours. Nous n'avons plus de » troupes ici. Tout le monde est dans la plus grande consternation. Vous » concevrez qu'il est impossible que nous allions à votre secours. »

La députation de l'Assemblée provinciale de Soissons avait demandé à Paris des soldats et du blé. De Paris il ne vint rien. La capitale était aussi souffrante et agitée, car aux tortures de la faim s'ajoutaient déjà les préoccupations politiques, la famine servant de prétexte aux luttes des partis. Ainsi à l'Assemblée des Etats réunis à Versailles, le Clergé avait envoyé, le 6 juin, à la Noblesse et au Tiers une députation demandant la nomination d'une Commission composée de membres des trois Ordres, pour aviser en commun à la crise alimentaire, à la cherté et à la rareté des grains, enfin à la misère du peuple. La proposition était excellente et acceptable en principe; elle ne pouvait plaire aux députés du Tiers qui, en y obtempérant dans la forme où elle se présentait, couraient risque de consacrer et de perpétuer la distinction des trois Ordres. On ne pouvait non plus la repousser; c'eût été autoriser le pays à croire que le Tiers était insensible à la souffrance des populations. Bailly répondit avec adresse que l'Assemblée nationale sentait toute l'importance de ces questions; qu'il lui tardait bien de s'en occuper sans délai, et que le Tiers adjurait plus que jamais le Clergé de venir prendre part à ses délibérations. Ces dissidences à propos de deux des questions brûlantes du jour n'étaient pas sans ajouter aux inquiétudes générales, et montrent comment le problème des subsistances se

Digitized by Google

présentait impérieux et violent, aux débuts même de la révolution à laquelle il fournissait l'occasion de s'affirmer et de choisir son terrain de combat : le vote par Ordres, ou le vote aux voix en une Assemblée unique et véritablement nationale. On sait que le Tiers triompha.

Ce coup-d'œil rapidement jeté sur la situation générale nous a éloignés de la Thiérache où il nous faut revenir.

La famine n'était pas moindre à Vervins qu'à Guise. Le gouvernement y avait envoyé, dans les derniers jours de mai, d'assez fortes quantités de riz à distribuer dans les communes les plus nécessiteuses. La charité fut aussi grande, du reste, que la misère du temps; ainsi la municipalité de Wiége-et-Faty consacra tous les revenus de son église au soulagement des pauvres. On ne peut citer tous les exemples de dévouement et d'efforts donnés par les particuliers qui s'épuisaient en offrandes et en distributions, par les autorités municipales qui multipliaient les souscriptions et les votes de travaux. Le clergé qu'on allait accabler de mépris et de haine; que l'on allait disperser, chasser de ses biens et de sa patrie, décimer par la proscription et le martyre, fut alors admirable de charité. Les couvents qu'on allait dépouiller, ruiner et fermer, prodiguèrent utilement les aumônes qui n'avaient point toujours été aussi intelligentes et profitables. Pendant les quatre derniers mois de la disette, la dernière abbesse de Notre-Dame de Soissons, Madame de la Rochefoucaud, fit distribuer trois mille livres de pain par semaine.

Pour parer à l'absence du seigle et du froment à l'aide desquels se confectionnait d'habitude le pain de toutes les qualités, on proposa des moyens et inventions plus ou moins trompeurs de la faim. On distribua des mélanges ainsi faits : pois chiches, maïs, avoine et sarrazin, graines de choux, de navets, de chénevis. On écrasait cet horrible mélange dans des moulins à café ou dans des mortiers à pilon. Il en résultait une espèce de galette noire, peu appétissante à l'extérieur, dégoûtante à l'intérieur, tant elle était mal mêlée, rugueuse, visqueuse, collante au couteau et aux doigts, indigeste et nauséabonde. Certaines familles de la campagne ne vécurent longtemps que de bouillie d'orge et de millet. Il en résulta que les estomacs, soulevés par cette écœurante nourriture, ne fonctionnaient plus ou digéraient mal. La dyssenterie arriva et fit de nombreuses victimes.

Un abbé Martin, de Montcornet, associé de la Société d'agriculture de

Digitized by Google

Laon, publia un mémoire sur la possibilité de faire six sortes de pain économique (1) avec un mélange de farine et de bouillie de riz ou de pois, de farine avec des bizailles, ou avec de la dravière, ou avec des pommes de terre et des lentilles, ou enfin avec des féverolles. Il fit confectionner des galettes de chaque sorte qu'il présenta à la Société. Partout on trouvait des succédanés au pain, et partout les estomacs criaient famine.

Il semble qu'aux premiers jours de juillet, la situation se soit un peu détendue. Le 8 de ce mois, de dix-huit livres que le blé valait à Vervins, quatre jours plus tôt, il tombe à quinze livres quinze sous, et, le 11, à quinze livres environ. Il en est de même à Guise où de dix-huit livres dix sous il tombe brusquement à quinze livres dix sous, le 10 juillet. Ce jour-là même, le père de Camille Desmoulins, subdélégué de l'Election de Guise, écrit à la Commission provincale du Soissonnais que dans la Thiérache les alarmes semblent s'apaiser et la situation se détendre, que l'inquiétude diminue avec la réapparition des grains sur les marchés des alentours et la diminution des cours. A la date du 17 juillet, M. Desmoulins envoyait des nouvelles plus rassurantes encore : « Les embarras et les inquiétudes » sur les subsistances se calment depuis que la circulation intérieure a » repris son cours. La denrée cherche aujourd'hui la lumière. Le blé se » vend à Guise meilleur marché qu'à Soissons même. On atteindra sans » trop de peine la moisson. »

La moisson, la moisson tant désirée, sollicitée par tant de vœux ardents, la moisson va donc s'ouvrir enfin ! Le peuple touche donc enfin au terme de ses souffrances ! Non. En juillet, la maladie qu'engendrent la misère, les inquiétudes morales et de trop longues privations, sévit avec plus d'intensité encore qu'au mois de juin. La mort frappe journellement de plus nombreuses victimes, et l'ouvrier des champs, débilité par la faim, manque de forces au moment où il lui en faudrait davantage pour les longues journées et les difficiles labeurs de la récolte. Sa déplorable situation de santé avait appelé l'attention de la Commission provinciale qui, dans une brochure répandue par elle dans les campagnes (2), donnait de sages avis aux moissonneurs « dont la santé était très-altérée par les privations, sur » la conduite qu'ils auraient à tenir et les dangers auxquels ils pourraient

(1) Desmazures. *Hist. de la Révol. dans le département de l'Aisne.*

(2) *Avis très-important*, etc, 4 pages in-8°, Soissons, 1789, cité par M. Desmazures.

Digitized by Google

» s'exposer pendant les travaux fatigants exigés par la rentrée des ré-
» coltes. »

Pour donner une idée de la pénurie des derniers jours qui précédèrent l'introduction de la faux dans les premiers grains, il suffira de dire que l'intendant de Soissons, pour nourrir les troupes, dut faire couper des seigles qui n'avaient point encore atteint une complète maturité, funeste exemple que les paysans affamés suivirent bientôt. Dans les environs de Guise, les seigles et les blés furent envahis et coupés en vert pendant les nuits, malgré les patrouilles qui sillonnaient le pays. Les premiers détachements de cavaliers ne suffirent plus pour arrêter ces déprédations nocturnes, et pour y apporter remède, il fallut mettre en mouvement à la fois tout le régiment des dragons de la Reine.

On s'apprêtait à commencer la moisson, lorsque tout-à-coup de nouvelles alarmes, de nouveaux troubles vinrent agiter les esprits. Cette inquiétude prit sa cause dans l'annonce brusquement imprévue de l'apparition, non plus de quelques paysans envahissant et coupant du seigle vert, mais des bandes de ces terribles *Carabots* ou brigands faucheurs dont Dumouriez parle dans ses Mémoires. C'est de Soissons que l'alarme était partie, on ne sait trop comment. Un homme, venu à franc-étrier de Senlis et dans l'après-midi du 25 juillet 1789, avait raconté qu'une troupe énorme de brigands se dirigeait de Paris sur le nord de la France, saccageant, brisant, fauchant les blés, ravageant les fermes, égorgeant les cultivateurs qui résistaient. Les autorités soissonnaises, sans prendre la peine de contrôler la véracité de ce récit, avaient envoyé des exprès à cheval à Chauny, à Laon, à Saint-Quentin, à Guise, à Vervins, partout enfin, et l'épouvante courait comme les courriers. Ce n'était rien dans les villes où l'on n'avait qu'à fermer une porte pour se croire à peu près en sûreté; mais dans les campagnes, les paysans, les laboureurs, saisis d'effroi, quittaient leurs travaux et leurs moissons pour courir aux armes. On enfouissait l'argent, le linge, les meubles, les objets précieux. On cachait et les femmes, et les enfants, et les bestiaux.

Laon, Soissons, La Fère, les villes de défense, mais aussi les villes ouvertes comme Vervins, La Capelle, Hirson, s'encombrèrent de fuyards.

La panique causa un affreux accident à Vervins. On disait que l'insurrection dévastait les environs de Bohain et de Ribemont et menaçait la

Digitized by Google

Thiérache. La nouvelle fut confirmée par un exprès venu de Marle pour demander du secours. Des citoyens se portèrent en armes aux issues de la ville. Deux pièces de canon furent placées en batterie à chacune des portes qui s'ouvraient, d'un côté, sur la route de La Capelle, et, de l'autre, sur celles de Laon et de Guise. En chargeant une des pièces de la porte de La Capelle, la poudre, maniée avec peu de précautions, prit feu. Une explosion jeta à terre les miliciens qui servaient la pièce, et lorsque, à la suite du tumulte, on s'interrogea des yeux pour savoir quelles en étaient les conséquences, on vit à terre cinq hommes blessés grièvement. Un des servants avait un œil crevé et les deux bras emportés. Il mourut quelques jours plus tard. C'était le chef d'une famille pauvre et nombreuse. Un autre, qui faisait faction auprès des paquets de poudre, les vit éclater entre ses jambes et fut cruellement brûlé.

La municipalité de Rozoy réclama auprès du commandant de place de Mèzières l'envoi de quelques soldats (1).

A Guise, où l'effrayante nouvelle était aussi promptement arrivée sur l'aile de la peur, on organisa, dans une assemblée générale tenue par les habitants le 31 juillet, une milice citoyenne qu'on arma comme on put. Sans autre exception que la maladie et les infirmités, tous les habitants mâles y furent incorporés.

La panique des *Carabots* donna ainsi naissance à la garde nationale dans beaucoup d'autres localités de nos pays où cette institution révolutionnaire et plus souvent dangereuse qu'utile se généralisa promptement. Le peuple s'était armé sous l'influence d'une fausse peur; il resta armé et prêt à faire usage de sa force contre ce qui le genêrait.

Partout donc on attendait avec anxiété les brigands. Il n'y avait pas de brigands. Ce n'était pas un loup; ce n'en était que l'ombre. Le 26 juillet, les dragons, partis la veille de Soissons en éclaireurs à la recherche des *Carabots*; les cavaliers et la maréchaussée qui battaient l'estrade autour de Laon, de Marle, de Vervins, étaient revenus sans avoir rencontré les terribles faucheurs en vert et sans en avoir de nouvelles.

On n'en continua pas moins à inventer et à répandre, chacun de son côté, des histoires mensongères et pleines d'exagération, à croire à celles

(1) M. Martin. *Hist. de Rozoy-sur-Serre*, tome II.

Digitized by Google

que l'on entendait partout, et à se rassembler en foule badande pour prêter l'oreille aux contes des alarmistes. A chaque bruit, à chaque alerte, les populations sursautaient, s'effrayaient, sonnaient le tocsin, et il fallut un arrêté du Directoire départemental pour défendre de sonner les cloches sans l'autorisation des municipalités. En même temps, le Directoire ordonnait une enquête sur la *Panique de Soissons*, car on lui donna ce nom.

Pour rester vrai, il faut constater que, s'il n'était pas parti de Paris des bandes nombreuses et armées d'insurgés ravageant les moissons avant leur maturité complète, bien des excès que la situation comportait sans les excuser, tout en les expliquant, furent commis dans les champs d'où l'on attendait le salut public. Des gens affamés, nous l'avons vu tout-à-l'heure, avaient envahi les seigles d'abord et dès le milieu de juillet, et les froments ensuite, volant ces épis qu'ils dévoraient eux et leurs familles; mais ce ne fut pas là un mal général.

Au milieu de ces craintes, le temps marchait cependant. Vers le 26 juillet, le ciel s'assombrit subitement, et d'abondantes pluies, qui tombèrent sans interruption jusqu'au commencement d'août, semblaient annoncer le retour des plus mauvais jours de 1788 et la destruction, ou du moins une sensible diminution des ressources sur lesquelles tout-à-l'heure on était autorisé à compter. Les grains ne mûrissaient que lentement en l'absence de lumière et de chaleur. La moisson, qui tout d'abord s'annonçait comme précoce, ne fournirait pas avant un mois les premiers blés. C'est un moment d'horrible anxiété partout. On ne vit plus qu'au jour le jour. On frappe à toutes les portes. Les détenteurs de grains, car il reste encore des grains dans la contrée, on le verra tout-à-l'heure, cachent les denrées avec plus de précautions que jamais et restent sourds aux appels de tant de gens qui souffrent.

Enfin le ciel s'éclaircit. Au 9 août la moisson des seigles s'achève. A part le Vermandois où ils sont superbes et abondants, ils ont été à peine médiocres dans le reste du département, surtout en Thiérache. Cependant les seigles nouveaux se présentent vite sur le carreau des halles où ils déterminent la baisse. Le 12 août le blé, ne vaut plus à Vervins que onze livres, et neuf livres quinze sols trois jours plus tard. Les détenteurs de vieux grains sont forcés à offrir, au lieu de se voir pressés de demandes, et leur avidité reçoit sa juste punition mieux que de la colère des populations.

Digitized by Google

Au 15 août, la moisson des froments commence et le danger s'éloigne, au moins pour un instant.

Aussitôt que les récoltes furent coupées et rentrées, les deux intendances de Soissons et d'Amiens s'empressèrent de réunir des renseignements certains. Voici un aperçu exact sur la récolte de 1789 dans les différentes élections qui composeront bientôt le département de l'Aisne :

Froment, méteil, seigle, avoine : Année médiocre, très-inférieure du côté de la Champagne.

Orge, menus grains : Demi-année ordinaire, à cause de la sécheresse d'abord, et de la gelée suivie de trop d'eau.

Légumes : Moitié d'année commune.

Vignes : Récolte presque nulle. La gelée a tué le quart des ceps; qualité médiocre.

Fruits : Ils manquent généralement; les noyers ont gelé, ainsi que plus du tiers des arbres.

Chanvre et lin : Année médiocre dans les terrains humides, presque nulle dans les autres (1).

En somme, la récolte de 1789 ne dépassait que d'un quart celle de 1788 et ne pouvait être tenue que pour une récolte de petite année moyenne. De plus, comme il a fallu l'utiliser sur l'heure pour calmer les impatiences de la faim, et par conséquent anticiper sur le moment où d'habitude les blés nouveaux sont livrés à l'alimentation, il y aura déficit encore pour 1790.

Ces détails authentiques sont précieux et serviront, de concert avec les accaparements réels ou exagérés, à expliquer la longue suite des troubles désignés dans l'histoire sous le nom de la *Révolte des Blés*. Ces détails, l'Administration les a gardés soigneusement pour elle; mais ils sont entrevus par les populations et entretiennent partout, et dès le mois d'août, en pleine moisson, l'inquiétude et la fermentation.

L'étude statistique sur le résultat de la moisson, étude que nous venons de voir s'accomplir dans le Soissonnais et la Picardie, avait été ordonnée et exécutée de même dans toutes les provinces. Il en était résulté partout

(1) Le chanvre et le lin, qui alors étaient cultivés sur une grande échelle dans beaucoup de nos communes rurales où on les tissait sur place, ont presque entièrement disparu de notre sol.

Digitized by Google

la certitude que la récolte de 1789 était médiocre en France. Aussi voit-on, dès le 22 août, le Comité des subsistances présenter à l'Assemblée constituante un rapport concluant à défendre l'exportation des grains et à permettre leur circulation sur tout le territoire français.

C'était la confirmation des craintes que nous avons vu naître, dès que le résultat probable de la récolte fut entrevu, d'abord par les hommes intelligents et habitués à se rendre compte, bientôt par le public. Les cours des grains se tenaient très-élevés. Le décret du 27 août qui défendait l'exportation n'était pas fait pour amener de bas prix. Ce qui leur donna plus de tension encore, ce fut le fait suivant qui témoignait dès lors d'appréhensions très-vives et générales. Dès le mois de septembre, on vit un grand nombre de particuliers prévoyants se mettre en campagne et acheter des blés, soit pour leur propre compte et les besoins de leurs familles, soit en vue des approvisionnements des villes auxquelles ils appartenaient et de la sécurité desquelles ils avaient peut-être raison de se préoccuper, mais sans se dire qu'ils allaient faire hausser les cours par des achats qui raréfieraient sur l'heure les grains que les cultivateurs n'avaient pas encore eu le temps de battre en assez grande quantité pour alimenter régulièrement les marchés.

Un document aussi précieux qu'original nous montre la ville de Guise, où en juin l'abondance avait paru revenir, livrée une fois de plus, et en pleine moisson, aux craintes qu'inspire la disette prenant des proportions effrayantes. Le maire de la ville, ne sachant plus où donner de la tête, s'était adressé non-seulement au ministre des finances, mais à sa femme; le 16 août 1789, Madame Necker répondait par cette lettre : « J'ai reçu » avec reconnaissance la lettre touchante que vous nous avez fait l'hon- » neur de m'écrire. Je voudrais donner une partie de mon sang pour sub- » venir aux malheurs que cause la disette de grains et pour rétablir dans » tous les cœurs le calme, la paix et ces sentiments de douceur qui ont » fait chérir jusqu'à présent la nation française et qui nous ont dévoués » à son service, etc. (1).

Quelques jours plus tard, on forma, à Guise, un comité provisoire qui devait prendre les mesures propres à maintenir la tranquillité publique qu'on menaçait déjà de violer.

(1). M. l'abbé Pécheur. *Histoire de Guise*. T. 2. p. 267.

Digitized by Google

En ce moment, nous voyons souvent les halles aussi vides qu'aux mois de mai et de juin derniers et l'émeute les troubler de nouveau partout, à Saint-Quentin, à Marle et Vervins. Un des agents à l'approvisionnement de Paris, M. de Bléville, qui avait mission d'acheter des blés nouveaux dans les environs de Guise, touché de la dangereuse situation de la municipalité de cette ville qui ne pouvait s'approvisionner, abandonna ses chétives acquisitions de blés qui furent distribués aux pauvres, et il facilita l'achat à Soissons de quelques grains qu'on n'avait pu se procurer à Laon; mais de Soissons on écrivait « qu'il fallait bien économiser cette petite » provision; car il ne sera pas possible d'en voiturer. »

Le service rendu à la ville de Guise par M. de Bléville témoigne de son bon cœur; mais sa présence dans cette contrée à titre d'agent des approvisionnements de l'Etat, prouve aussi que, malgré les promesses de Necker, le gouvernement, dans l'intérêt de la ville de Paris, achetait des blés dans la Thiérache, au risque de l'affamer.

Ce sont ces agents qui, avant même que les seigles fussent complètement coupés, avaient envahi les fermes et les marchés du Soissonnais, du Laonnois, de la Thiérache où ils achetaient tout ce qu'ils pouvaient trouver à des prix supérieurs même à ceux des halles, offrant onze livres de ce qui ne valait sur les halles que neuf livres dix sous, activant par des primes aux ouvriers la fauchaison et le battage du grain nouveau, faisant ainsi aux habitants du pays une concurrence redoutable, et préparant la hausse que ces achats prématurés et fiévreux allaient refaire en pleine récolte.

A la date du 15 août, ces manœuvres qu'on ne prenait même pas la peine de dissimuler, avaient excité l'inquiétude et les colères dans les campagnes. On ne voulait pas croire à des achats pour Paris, mais à un accaparement en grand. Les journaux répandaient de sinistres nouvelles.

Les registres des délibérations du corps de ville de Vervins, sobres jusqu'à l'excès de renseignements sur la disette, contiennent cependant un document des plus intéressant sur l'état général de l'opinion publique et les appréhensions que lui causent la présence des agents d'approvisionnement de Paris, leur activité, leurs achats et la hausse factice qu'ils provoquent partout où ils apparaissent et agissent à l'aide et par l'intermédiaire des blatiers qu'ils ont gagnés par des primes et qui opèrent pour le compte des grands spéculateurs. Cette délibération, prise en assemblée générale et à la date du 19 août 1789, veut être citée textuellement :

Digitized by Google

» Sur ce qui a été représenté », dit le rédacteur de l'assemblée municipale de Vervins, « que les marchands de bled appelés blatiers font un » commerce très-nuisible aux personnes qui habitent les pays voisins » de cinq ou six lieues de l'étranger; que, dans le cours de cette année, » ils ont parcouru la campagne et acheté chez les laboureurs tout le bled » qu'ils y ont trouvé; qu'ils l'achètent au prix qu'on leur fait, étant cer- » tains que, le conduisant aux marchés de cette ville, des bourgs d'Hir- » son et de La Capelle plus près encore de l'étranger, ils le vendront aux » prix qu'ils voudront, attendu qu'on aime mieux acheter cher que de » manquer de grains;

» Attendu, d'ailleurs, qu'au lieu d'importer des blés sur les marchés de » nos contrées, ils s'arrêtent dans les bois et autres endroits couverts, où » d'autres blatiers viennent l'acheter sur les frontières pour l'exporter à » l'étranger, afin de le vendre plus cher qu'en France, ou le faire re- » passer en France quand il y est plus cher qu'à l'étranger; que c'est ce » monopole et cette mauvaise manœuvre qui ont affamé, cette année, et » fait hausser le prix à un tel point que les pauvres *ne pouvaient gagner* » *par leur travail en trois semaines le prix du bled qui leur était néces-* » *saire en une semaine pour leur consommation*;

» Qu'au lieu d'amener sur le marché pour y procurer l'abondance qui » assure la subsistance des peuples, et tendre naturellement à la diminu- » tion des prix, les laboureurs préfèrent de vendre chez eux aux blatiers » qui satisfont leur cupidité en payant le prix qu'ils demandent;

» A quoi il est nécessaire d'être pourvu; la matière mise en délibération, » l'Assemblée a unanimement arrêté qu'il était absolument nécessaire » d'obtenir une loi *qui interdise le blatage* et *oblige les laboureurs* et au- » tres propriétaires de blés à *les conduire sur les marchés les plus voisins* » *d'eux*, sous les peines qui seront imposées. »

Ainsi procédait-on en allant de violence en violence. Sous prétexte d'un mal sérieux, il est vrai, mais auquel nulle contrainte ne remédierait, on réclamait une loi qui, au lieu d'accorder toutes les libertés, supprimerait toutes les libertés : liberté du courtage, le seul et vrai moyen d'assurer la circulation des grains; par conséquent liberté du commerce; liberté du producteur qu'on veut forcer à traiter directement avec les consommateurs sur les halles d'où la sécurité était absente et où préside l'arbitraire

Digitized by Google

de la taxe municipale, c'est-à-dire que le laboureur était sûr d'abord d'être ruiné par l'intervention des magistrats, ensuite d'être pillé par les foules.

Le 21 août, deux jours donc plus tard, une assemblée générale des citoyens se tenait tumultueusement à Vervins. On arrêta en principe, au milieu du vacarme, « qu'il était d'un intérêt pressant de s'opposer actuel-
» lement au *blatage*, au monopole et à l'accaparement des bleds, et d'é-
» carter la disette et la *renchère* que ces causes ont occasionné précé-
» demment. » Jusque-là tout allait bien et facilement. Il n'en fut plus de même, lorsqu'il en fallut arriver aux moyens pratiques d'atteindre ce but. Vingt solutions furent proposées qu'on dut repousser comme n'atteignant pas le résultat désiré, et, faute de mieux, il fut décidé « qu'il serait adressé
» à tous les députés du bailliage de Vermandois un Mémoire détaillé ex-
» positif des inconvénients; qu'ils seraient priés, en le remettant sous les
» yeux du ministère, de solliciter à cet égard *un règlement qui fixe posi-
» tivement la limite du commerce des grains.* »

En même temps, on arrêta que copie de la délibération qu'on venait de prendre serait adressée aux municipalités d'Hirson, Aubenton, La Capelle, Rozoy, Montcornet et Brunehamel, pour les inviter à se joindre à celle de Vervins, « à l'effet d'arrêter provisoirement, et jusqu'à ce qu'il soit
» intervenu une loi formelle, un règlement sur le blattage et exportation
» du bled dans les districts respectifs. »

A l'unanimité, Jean de Bry, qui commençait à percer et à faire connaître son inquiète personnalité, fut chargé de la rédaction du Mémoire à envoyer aux députés, et d'un projet de règlement. Comme il ne pouvait aboutir à trouver seul la vraie solution de ce problème insoluble pour tout autre qu'à un partisan de l'absolue liberté du commerce, il demanda et on lui donna trois collègues choisis parmi les habitants de Vervins.

Il n'y a pas trace des résolutions qu'ils formulèrent, s'ils les formulèrent toutefois. En réapparaissant un peu plus tard, l'abondance et le calme qui la suit toujours, bannirent-ils les préoccupations et les projets qu'elles enfantaient, jusqu'au moment où de nouvelles souffrances ranimèrent l'agitation dont on se garda bien, comme toujours, d'étudier les causes et les remèdes pendant l'intervalle de deux famines ?

Toujours est-il que les autorités locales de toute la province, effrayées de ces tendances dont elles ne pouvaient ni dominer, ni modérer les

Digitized by Google

éclats et les violences, s'étaient entendues pour charger tous les députés du Vermandois de demander à l'Assemblée nationale un décret qui défendît l'exportation. MM. Lecarlier et Devismes, députés de Laon, présentèrent une proposition en ce sens. Il intervint alors un décret qui déclara que toute exportation de grains et de farines à l'étranger serait considérée comme un attentat à la sûreté du pays et à la sécurité du peuple. Les deux tiers des grains saisis étaient par la loi attribués au dénonciateur; l'autre tiers devait appartenir aux hopitaux. De plus, des troupes, infanterie et cavalerie, furent dirigées vers la frontière de Belgique dont un cordon serré garnit toute la lisière.

Jamais, malgré ces décrets sévères, malgré cette vigilance, l'exportation ne se fit avec plus d'effronterie qu'à la fin du mois d'août 1789. Plus haut, nous avons dit un mot de l'odieuse spéculation inventée, en 1788, par les frères Leleu qui consistait à accaparer de grandes quantités de blé pour les envoyer en Belgique, et de là leur faire repasser la frontière de France afin de gagner la prime d'importation. Ces déloyautés furent imitées par tous les petits marchands de blé en 1789. Ceux de Vervins achetaient tout ce qui se présentait de blé nouveau à la halle. A La Capelle, on en fit autant, et bientôt tous les chemins dans la direction de la Flandre et du Hainaut furent encombrés de convois sur tous les points de la Thiérache. C'était une lutte de ruses entre les patrouilles et les exportateurs, ceux-ci bien autrement habiles que les soldats et profitant de leur parfaite connaissance du pays. On saisit quelques sacs de grains; tous les autres passèrent entre les mailles du réseau qui n'était pas assez serré. Les populations prirent alors ombrage et, dans leur irritation, se jetèrent à la traverse. L'exemple des violences commises sur les convois de blés de l'Etat pillés, en ce moment, à Saint-Denis, à Rouen, à Chartres, porta ses fruits, et tous les blés, même ceux qui avaient les meilleurs certificats de provenance et de destination, furent arrêtés dans toute la Thiérache. Des cultivateurs et des blatiers, qui pourtant ne se livraient point à l'exportation frauduleuse, eurent à souffrir de mauvais traitements.

C'est ainsi que, le 26 août, les habitants de Voulpaix et de la Cailleuse (paroisse de Saint-Pierre) saisirent les voitures de farine d'un cultivateur de Rogny qui passait à la Cailleuse, et refusèrent de les rendre. Il fallut pour les y obliger une lettre de Necker lui-même chargeant les officiers municipaux de Vervins d'intervenir, même par la force.

Digitized by Google

La commune de Guise créa un comité qui devait s'occuper spécialement de tout ce qui avait trait aux subsistances. A peine formé, ce comité mit la main sur quelques personnes qui chargeaient clandestinement des blés sur la destination desquels elles ne fournissaient pas d'indications satisfaisantes. Il redoubla de surveillance et de sévérité, lorsqu'il apprit que des gens qui avaient traversé Guise avec des blés soi-disant en destination de la halle d'Hirson, ne s'y étaient pas montrés et avaient filé par les bois vers la frontière passée par eux le 25 août.

C'était généralement du Soissonnais qu'arrivaient ces convois tous pourvus de lettres de voitures en destination du Nouvion-en-Thiérache, mais qui, avant d'y arriver, profitaient de la forêt pour passer à l'étranger et plus tard rentrer en France effrontément presque par les mêmes points. Le peuple n'avait-il pas droit de s'inquiéter de ces fraudes ? Dans son numéro 46 des *Révolutions de France et de Brabant*, Camille Desmoulins insérait, en 1790, une lettre de Soissons où son correspondant lui écrivait : « Notre ville est peuplée d'accapareurs soutirant les grains du » Laonnois et de la Thiérache, et qui, l'année dernière (1789), ont mis » cette malheureuse province dans la nécessité de leur racheter, au prix » de 335 livres le muid, le blé qu'elle ne leur avait vendu que 180 livres » deux mois auparavant. »

Tout en croyant à une certaine exagération du mal par la faim, la peur et la colère, il ne faudrait pas, d'ailleurs, nier absolument, comme l'ont fait certains écrivains, l'exportation des blés à l'étranger et croire que l'émotion publique fût sans cause. Les archives municipales de Saint-Quentin m'ont fourni une lettre écrite par Necker à la date du 20 septembre 1789 et relative à l'exportation. Elle était adressée aux deux Intendants de Soissons et d'Amiens et était ainsi conçue :

» J'apprends, monsieur, qu'il s'enlève journellement une quantité con- » sidérable de grains de la Thiérache et qu'on emploie tous les moyens pos- » sibles pour les exporter en fraude. Je vous prie de prendre sur le champ » les moyens que la prudence pourra vous suggérer pour empêcher toute » espèce d'exportation par les frontières qui vous avoisinent et de vous » entendre pour cet effet, si cela est nécessaire, avec les commandants et » officiers des troupes auxquels le ministre de la guerre a donné des or- » dres de s'y opposer et de vous seconder dans toutes les réquisitions » que vous pourrez leur faire à cet égard. »

Digitized by Google

Les mémoires de Bailly (1) complètent utilement tous nos renseignements sur la part des souffrances de nos contrées à attribuer à l'exportation et à ses coupables manœuvres : « L'exportation des grains, si sévèrement pro-
» hibée, se continue avec une rapidité effrayante, provoquée et secondée
» en partie par les primes accordées à l'importation. Des spéculations ho-
» micides entretiennent la disette et la cherté au milieu de l'abondance,
» et le brigandage à main armée combine ses attentats et les calculs des
» accapareurs pour affamer les marchés et réduire les peuples au dése-
» poir. Tel est le douloureux tableau que nous a présenté ce soir (15 sep-
» tembre 1789) le Comité des subsistances. »

Bailly nous parle du brigandage à main armée. Nous allons le voir réapparaître en Thiérache avec non moins de violence qu'en mai précédent. Les Mémoires du maire de Paris constatent que les odieux calculs des spéculateurs réduisent les populations à la famine et à la misère. Toutes ces affirmations s'appliquent au Vervinois qui, en septembre 1789, possède un approvisionnement normal et suffisant de grains battus, où cependant le pain se payait alors cinq et six sous la livre, et où les marchands, qui s'étaient entendus pour ne plus vendre de blé, dans l'espoir de bonnes occasions de passer la frontière, de réimporter et de gagner ainsi la prime qui servit d'encouragement moins à l'approvisionnement qu'à la fraude, se plaignaient des violences que le peuple commettait à leur égard.

Ainsi, dans plusieurs villages des environs de Guise, les populations recommençaient à taxer violemment et arbitrairement les blés sur les marchés, et le maire de Guise déclarait qu'il ne pouvait « plus donner de taxe,
» la force prévalant, et le blé ayant été taxé par le peuple en différents
» endroits. » Ainsi, dans ce mois de septembre, il fallut faire garder chaque marché aux grains de la ville par un fort détachement de soldats du régiment d'Orléans-cavalerie, et faire protéger par la force armée un convoi de blé de semence qui traversait la ville (2), et, malgré la présence des cavaliers, les femmes de Guise pillèrent, le 2 novembre suivant, des voitures de grains qui tournaient la ville pour l'éviter, passaient à la hâte par

(1) Tome 3, pages 3 et 4.

(2) L'abbé Pécheur. *Hist. de Guise.* T. 2.

Digitized by Google

les faubourgs et gagnaient, prétendait-on à tort ou à raison, les chemins conduisant à l'étranger.

L'action et la présence des femmes en majorité dans ces émeutes est, comme au mois de mai (1), un des caractères de cette terrible situation. Nous les avions vues, au printemps, marchant à la tête des bandes de la Thiérache, excitant les hommes par leurs vociférations, combattant, pillant et succombant aux premiers rangs. Guise vient d'avoir son émeute de femmes en novembre. Rozoy avait eu la sienne six semaines plus tôt. Le 14 septembre, elles avaient pillé deux voitures de grains qui stationnaient imprudemment en pleine rue. L'une d'elles, montée sur les sacs, les éventrait de son couteau, pendant que les enfants, armés de chaudrons et de poëles qu'ils frappaient à coups de poing ou de bâton, couraient la ville pour ameuter la populace. Quatre femmes, la fourche à la main, l'autre main armée d'une serpe, montaient la garde autour des chariots (2). Une partie du blé fut répandue sur le pavé, foulée aux pieds et perdue. L'une enlevait du grain dans son tablier, l'autre dans une couverture qu'à la place de sac elle apporta de chez elle, qui dans des paniers, qui dans ses poches. Une honnête femme refusant de participer au pillage, elle fut battue et chassée. Un citoyen essaie quelques timides protestations, essuie une bordée de quolibets, d'injures et de menaces, et doit rentrer en toute hâte. Ce sont les hommes qui ont ourdi le complot, et les femmes qui passent à son exécution.

Bientôt on ne parla plus que de blés arrêtés dans chaque village, à Chevennes-sous-Marle, à Dolignon, à Dohis, à Brunehamel, à Vadencourt, où un convoi de blés dirigé avec bons certificats sur Landrecies fut pillé, mais arraché aux émeutiers par les cavaliers de la garnison de Guise, qui arrêtèrent aussi le chef de la sédition.

Les paysans s'emparaient de tous les grains qui voyageaient dans l'intérieur du pays, même de ville à ville, même de paroisse à paroisse, tant était poussée loin l'exagération de la peur de la famine causée par l'expor-

(1) On lit dans une délibération du corps municipal d'Hirson du 17 mai 1789, cette phrase aussi peu galante que caractéristique : « A Saint-Michel, la populace, au » nombre de *dix-neuf femelles*, se sont emparé de cinq sacs de grains, sous prétexte » que les blatiers refusaient de leur en vendre. »

(2) Archives du Trib. de Laon.

Digitized by Google

tation, ou de la cherté amenée par l'accaparement et la fraude. Bientôt ils n'eurent même pas besoin du prétexte de l'exportation pour arrêter les convois de blé. On l'empêcha de circuler parce que c'était du blé. Il n'y a pas d'autre raison à donner, et l'autorité municipale, intervenant pour légaliser la piraterie sur les grains, fait de trop de villages des traquenards où le voiturier court à sa ruine. Le corps de ville d'Hirson, par exemple, prit une délibération en règle par laquelle fut formé un détachement de vingt-quatre habitants qui, en armes et sous la conduite d'un officier municipal, furent chargés de garder la ligne d'Hirson au village de Bancigny, de se tenir nuit et jour cachés dans les haies et forières et d'arrêter tout blatier qui passerait C'était une sorte de cordon sanitaire dont la vigilance était autrement sûre et active que celle des cavaliers de l'Etat envoyés de Mézières par le comte de Bouillé, et son effet fut tel que bientôt les communes voisines se plaignirent d'être affamées par la police d'Hirson. La municipalité de Rozoy posa en principe, dans une délibération du 30 août 1789, le droit d'arrêter tous les blés autres que ceux destinés au paiement des fermages, qui passeraient par la ville, « le tout pour empêcher » le désordre que pourroit entraîner le silence sur un sujet aussi impor- » tant. »

Ce sont ces violences et ces excès, commis d'ailleurs dans toute la France, qui motivèrent le vote de la loi martiale contre les attroupements, loi qui fut proclamée pour la première fois dans le département de l'Aisne, à Vervins centre des émotions. On afficha, le 1er novembre, sur les portes de la ville et des églises ce décret daté du 5 octobre et sanctionné par le roi le 21.

Le gouvernement, tout en déployant de l'énergie, se montrait paternel. L'Assemblée nationale avait voté une somme importante à distribuer en secours. On voit, pendant ce même mois d'octobre, la municipalité de Vervins recevoir une maigre somme de trois cents livres à employer en travaux de charité.

Le mois de décembre 1789 ne connut pas un jour de repos. Le régiment des dragons de la Reine n'avait plus sa garnison à Laon, mais dans les forêts de la Thiérache. Du Nouvion à Brunehamel, les patrouilles étaient sans cesse en mouvement. La loi martiale était arrivée à l'état de complète inutilité. On appelait les soldats dans chaque village, sur chaque marché.

Digitized by Google

Tout se passait à peu près tranquillement à la halle tant qu'elle était protégée par les militaires. Venaient-ils à la quitter pour courir à un autre marché menacé d'émotion, le désordre y reparaissait; les grains y étaient au pillage. On en emportait et on en volait moins qu'on n'en gaspillait, qu'on n'en répandait, qu'on n'en foulait aux pieds sur les places, dans les rues et sur les routes où on se les disputait encore, les plus forts dépouillant les plus faibles.

Certaines municipalités augmentèrent encore le désordre par leur intervention ou par des mesures violentes, par conséquent imprudentes. Certaines prirent des arrêtés pour contraindre les cultivateurs à pourvoir à l'alimentation des marchés et improvisèrent de prétendues gardes civiques qui forcèrent l'entrée des fermes et s'emparèrent des blés battus ou en gerbe. On conçoit l'irritation de la culture, et les grains furent cachés avec plus de soin; mais les marchés n'en furent que plus vides.

A Guise, on fut plus sage, mais non pas plus heureux. Le corps de ville fit prendre aux propriétaires et aux rentiers l'engagement de ne recevoir qu'en nature leurs revenus et de conserver leurs grains pour fournir des ressources à la ville. On avait aussi voulu créer un grand magasin de blé; mais ce moyen, tant recommandé par certains cahiers de doléances et par les utopistes, fut reconnu impraticable et dangereux, et on y renonça. Les campagnards crieraient à l'accaparement; on pouvait s'exposer à faire monter les prix; le magasin serait en butte à toutes les tentatives violentes et un prétexte à séditions (1), ce que l'on vit à Laon, lorsque la municipalité pria les propriétaires de se faire amener leurs blés sans retard; on les pilla sur les routes.

En reconnaissant que la mesure prise par la mairie et les habitants riches de Laon avait enfanté des résultats absolument contraires à ceux qu'on en avait espérés, le procureur du roi, dans son réquisitoire contre des émeutiers arrêtés à Vendeuil (2), constatait avec douleur que l'esprit de révolte prenait, chaque jour, des proportions plus inquiétantes dans toute la province, ruinait propriétaires, laboureurs et populations à la fois, tendait à produire la rareté des grains sur les marchés, et que « de pareils

(1) *Hist. de Guise* par l'abbé Pécheur.

(2) Archives du Bailliage de Laon.

Digitized by Google

» brigandages, bien faits pour jeter et propager l'alarme, devaient être » punis et réprimés sévèrement; qu'il fallait assurer efficacement et pro- » téger le transport des grains, et que, si ces excès demeuraient impunis, » les populations seraient exposées à manquer d'approvisionnements. »

Quelques heures d'exposition au carcan sur une place, quelques semaines de prison, des amendes qu'on ne pourrait jamais recouvrer, quelques phrases honnêtes et indignées, mais démunies de sanction pénale suffisante, ne rendaient pas la tranquillité au pays.

On voit, en ce moment-là même, des habitants de Saint-Michel s'attrouper, se cacher dans les bois du pays et d'Hirson, tendre des embuscades où se prennent les voituriers arrivant de la halle d'Hirson avec des chargements de blé. Bien qu'on leur présente des certificats sérieux et des acquits-à-caution visés par les autorités, les pillards s'emparent des grains, des chariots, des chevaux, et disparaissent comme les Bédouins du désert après une razzia sur une caravane. Les voituriers qui portent des marchandises même autres que les blés, sont forcés d'en abandonner une partie à titre de rançon. Plus d'une fois la force armée dut battre les bois, souvent sans succès. Parfois, elle mit la main sur des gens armés de faux, de hâches, de fusils et de pistolets (1). Dans un traquenard tendu, dans les bois d'Hirson, à des blatiers se rendant des Ardennes au marché de Saint-Michel, les marchands trouvèrent plus de cent habitants du hameau du Chêne-Bourdon, paroisse de Bucilly, armés de bâtons, de couteaux, de fourches et de hâches. Plusieurs étaient porteurs d'armes à feu. Un blatier fut blessé grièvement en défendant son mulet. Un autre, couché en joue, écarta d'un coup de bâton le canon du fusil, mais fut assommé d'un coup de crosse. La moitié au moins de la bande se composait de femmes. Il y eut quelques arrestations. Au procès, personne ne voulut parler; des témoins ne se rendirent pas à l'appel de la justice; tous les gens mandés par elle étaient complices.

On ne peut citer tous les actes coupables de brigandage, comme le dit avec trop de raison le procureur du roi de Laon dans un de ses réquisitoires écrits. Ils se ressemblent tous. Il faut cependant raconter celui-ci auquel la présence de toute la famille d'un prêtre donne un caractère plus sérieux encore de culpabilité. C'était à Brunehamel. Un convoi de blé

(1) Arch. du Bailliage de Laon.

Digitized by Google

passe par le village; attroupement où les femmes s'agitent; menaces, violences contre les conducteurs du convoi; partage de force des grains à des prix infimes, trois livres dix sols, qu'on ne paie même pas; dispersion de l'émeute quand la force publique apparaît; poursuites judiciaires; arrestation des moins coupables, les principaux acteurs du tumulte et du vol sachant toujours disparaître à temps et se cacher; enquête que rend inutile la lâcheté ou la complaisance des témoins. Cependant, sur les indications péniblement obtenues par la police, descente est opérée chez quelques coupables signalés, et dans le presbytère lui-même, « chez le sieur curé dudit lieu (1), » on trouva soigneusement cachés plusieurs sacs de grains. Son neveu et sa nièce, qui habitaient avec lui, faisaient partie de l'émeute, avaient pris une large part au pillage, ainsi que le syndic (maire) des Autels, paroisse voisine de Brunehamel. On avait vu ce magistrat remplir de blé un grand sac; mais des gens de Brunehamel le lui avaient repris, en lui disant qu'il n'était pas sur son terrain et qu'il « n'avoit rien à faire sur celui » d'une autre commune que la sienne. » Le lendemain un autre convoi se rendant à Fumay fut pillé par le même attroupement. Un courageux habitant de Brunehamel, qui essaya de s'opposer à ces déprédations, fut insulté, frappé, et dut se cacher pendant plusieurs jours pour échapper au ressentiment populaire. Une femme inaugura le pillage. Montée sur une des voitures, elle appelait à grands cris la populace qui accourut en armes. Le propriétaire du convoi, poursuivi par des gens qui voulaient le jeter à l'eau, erra toute la nuit. Au matin, il trouva sa voiture brisée et son blé répandu à terre. Ses chevaux avaient disparu. Il osa se plaindre à la municipalité, qui répondit qu'elle n'y pouvait rien et refusa d'intervenir. Qu'eût-elle fait, à supposer même que ses membres n'eussent pas figuré au pillage ?

Le rôle des autorités municipales est, on le voit, peu courageux. Partout elles donnèrent le spectacle d'une faiblesse coupable. Nous ne connaissons pas beaucoup d'actes d'énergie louables comme celui du maire de Condé-sur-Aisne arrachant à ses habitants une voiture de blé qu'il emmène à Vailly pour la mettre sous la sauvegarde d'un poste composé de quelques soldats venus de Soissons.

(1) Archive du Bailliage de Laon.

Digitized by Google

C'est au milieu des alarmes, des émeutes, de la misère, que se termine cette désastreuse année 1789. Heureusement encore, l'hiver ne connut pas les froids terribles qui avaient sévi l'année d'auparavant, pendant près de sept mois.....

Après cette lecture écoutée avec la plus grande attention, la Société remercie M. Fleury de son intéressante communication.

SÉANCE DU 1er MAI 1874

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés membres titulaires :

M. Berniquet, sous-préfet de l'arrondissement de Vervins;

Et M. Hesse, procureur de la République près le Tribunal civil de Vervins.

M. le docteur Penant offre à la bibliothèque de la Société la *Statistique du département de l'Aisne*, par Brayer, deux volumes in-quarto.

M. Alfred Piette fait hommage d'une pièce d'argent trouvée à la nouvelle Gendarmerie.

Suivant M. Lhotte, cette pièce composée d'un flan de cuivre recouvert d'une feuille d'argent, petit module, doit être une de ces médailles qui ont été frappées en l'honneur de Caïus et Lucius, petits-fils d'Auguste décorés du titre de princes de la jeunesse, l'an V avant Jésus-Christ.

M. Papillon, en déposant sur le bureau une concrétion du poids de deux kilogrammes 600 grammes trouvée dans les intestins d'un cheval et adressée au Musée par M. Sinet, meunier à Rozoy-sur-Serre, donne quelques explications sur cet étrange produit, dont l'existence a été constatée plus d'une fois déjà.

Digitized by Google

Puis il lit les deux notices suivantes :

COUTUMES LOCALES

Ki-iou-iou

Les personnes qui possèdent le grave avantage d'avoir vécu un demi-siècle dans la Thiérache se rappellent certainement le cri particulier par lequel les populations des campagnes avaient coutume d'exprimer leur enthousiasme, leur joie, leur patriotisme ou leur gaîté.

Ce cri, c'est *Ki-iou-iou !*

L'écriture est impuissante à rendre l'onomatopée de cette exclamation. La première syllabe était lancée à tue-tête dans les cordes les plus aiguës de la voix et prolongée pendant quelques secondes, puis la syllabe *iou*, sur un ton moins élevé, se répétait deux fois, rapidement, avec un effet de gosier que la musique la plus excentrique ne pourrait pas imiter.

S'agissait-il d'une noce, d'un baptême ? En entrant à l'église, comme à la fin de la cérémonie, le *Ki-iou-iou* mêlait ses sons stridents aux détonations crépitantes des armes à feu.

Les jeunes gens du canton étaient-ils appelés au chef-lieu, pour puiser dans l'urne administrative le numéro qui les faisait soldats, pour un lustre au moins, ou les rendait définitivement aux pénates paternelles et aux champêtres travaux, ils annonçaient leur arrivée et leur départ en criant *Ki-iou-iou* de toute la force de leurs poumons.

La jeunesse, réunie pour une fête de campagne s'adonnait-elle au plaisir de la danse ? Pendant la ritournelle qui sépare les figures de chaque quadrille, quatre vigoureux danseurs s'élançaient dans l'arène joyeuse, et là, pied contre pied, la main dans la main, ils se livraient à un court mais apide tourbillon, en poussant des cris effrénés de *Ki-iou-iou*.

Dès l'enfance, la sauvagerie caractéristique de cette espèce d'évocation m'avait frappé, et je ne fus pas surpris, plus tard, de reconnaître que le cri de *Ki-iou-iou* n'était point particulier à la Thiérache; qu'il a ses similaires dans d'autres provinces de la France, et que, quant à son origine, il est pour le moins renouvelé ou continué des Grecs et des Romains.

Les payens se montraient prodigues d'exclamations et d'évocations dans la célébration des fêtes de leurs nombreuses divinités. Chez eux, le cri *io, jou, iou,* était un cri de triomphe ou de réjouissance. Ces mots signi-

Digitized by Google

fiaient *Dieu* ou *Seigneur*. Dans les orgies, les Bacchantes criaient *Io Bacche*, expression qui avait à peu près la même valeur que *Evohé*, *Evoé*, *Evœ* ou *Evan*, qu'elles répétaient dans les mêmes circonstances et qui signifiaient *Bien*, *mon fils*; *courage*, *Bacchus*, en souvenir de l'exclamation par laquelle Junon encouragea ce dieu, dans le combat contre les Géants.

On disait aussi : *Io Péan*, comme invocation à Apollon, pour exciter dans un combat l'athlète que l'on favorisait (Péan est, comme on le sait, un des noms du dieu du Jour).

On voit que l'ancienneté du *Ki-iou-iou* de la Thiérache est passablement respectable, puisqu'elle date des beaux temps du paganisme. Il ne serait pas bien difficile de la faire remonter encore beaucoup plus haut, sinon jusqu'au déluge, du moins jusqu'à Salomon En effet, si l'on en croit une tradition arabe, au temps de ce monarque plus justement célèbre par sa sagesse que par le grand nombre de ses femmes, l'exclamation *you, you*, n'était déjà plus nouvelle : « Et Salomon, dit la légende, quittant le serpent, s'éloigna suivi des anciens de la ville et d'une partie de la population, qui manifestait sa joie par des cris d'allégresse, mêlés au *you, you* traditionnel des femmes (*Origine du lac Halloula*). »

Mais les conteurs arabes ne font point autorité en matière de chronologie, et nous ne répondrions pas que la légende, — beaucoup moins ancienne que les personnages dont elle parle, — n'attribue aux sujettes du sage roi une coutume qui, en réalité, n'a été suivie que par les femmes payennes de la Grèce et de Rome.

Quoi qu'il en soit, le vocable *you, you*, est parvenu jusqu'à notre époque sans que la chaîne formée par sa marche à travers les temps paraisse avoir été un instant interrompue. Au XVIe siècle, Pierre Sorel, dans sa chanson politique sur la *Recouvrance de Calais par le duc de Guise*, s'exprime ainsi :

Or sus, or sus, tous François
Par trois fois,
Chantez *io* sur la plaine !
Et à gosier déployé,
Soit crié
Io d'une longue haleine.

Chantez tous à haulte voix
Par trois fois
Io dedans votre race.

Digitized by Google

Ce qui prouve que cette syllabe s'articulait d'une certaine façon et avec quelques artifices de larynx, c'est que le verbe *Iouler* s'est maintenu dans notre langue pour exprimer l'action de chanter par coups de gosier à la manière des Tyroliens.

Dans les Vosges, les sagards ont aussi leur cri de joie; ce n'est plus *Ki-iou-iou,* mais bien *In-hi-hi*, qui s'en rapproche beaucoup par le nombre de syllabes et par la manière dont elles sont scandées; et nous devons dire que, là aussi, on considère cette exclamation comme la tradition du bachique *Evohé* des anciens.

Du reste la syllabe *iou* est conservée comme initiale dans plusieurs mots de la langue allemande, qui tous représentent une idée d'allégresse; *Jubel* qui se prononce *ioubel* et signifie cris de joie, *Jubileum*, *Jubelfest,* jubilé, *Jubiliren*, pousser des cris d'allégresse, *Juch*, *hé !* interjection de la joie enthousiaste (1), ont tous probablement, comme les substantifs français *jubilation*, *jubilé*, le verbe *jubiler*, et les mots latins dont ils sont dérivés, *jubileum*, *jubilari*, *jubilatio*, *jubilatus*, que l'on prononçait *ioubileum*, etc., pour radical commun le mot hebreu *iôbel*, qui désignait la trompette faite de corne de bélier, dont on se servait pour annoncer les réjouissances de l'année sainte.

Quoi qu'il en soit, on n'entend plus guère aujourd'hui crier *Ki-iou-iou* dans la Thiérache. Les générations nouvelles sont préoccupées d'intérêts trop sérieux pour se souvenir des choses du bon vieux temps; et si la mélopée rustique vient quelquefois encore étonner les échos, ce ne peut être que dans les cantons retirés, restés fidèles à quelques-unes de nos antiques traditions.

(1) Nous avons entendu répéter trop souvent naguères cette exclamation, dans un chant étranger dont voici la première strophe traduite librement :

Nous avons la paix après le combat,
You, hé !
C'était un temps mauvais et sanglant,
O malheur !
Maintenant, c'est fini, et nous te reverrons,
O ! Allemagne, et te saluons, ô ! père Rhin;
You, hé !
Nous t'apportons deux enfants à la fois.
You hé !

Digitized by Google

UN INSTRUMENT DE POTIER ROMAIN

Les procédés particuliers de l'industrie romaine sont peu connus, au moins en ce qui concerne l'industrie de la poterie ou de la céramique. Pline, dit-on, n'a rien négligé dans le détail des arts pratiqués de son temps, et l'on considère le grand ouvrage qu'il a laissé comme une véritable encyclopédie des sciences à l'époque où il vivait; toutefois on est forcé de reconnaître qu'il donne peu de développements sur les procédés de la fabrication de la poterie (1).

Il est probable que les pratiques des ouvriers romains se transmettaient par tradition dans les familles ou dans les corporations, car il s'en faut de beaucoup qu'on les trouve consignées avec le soin didactique que la technologie moderne apporte à la description des moyens d'exécution et des instruments de l'industrie contemporaine.

Dans l'origine de la civilisation, les vases se fabriquaient avec les mains et sans le secours d'aucun outil. Plus tard, on inventa le tour à potier, petite plate-forme à laquelle l'ouvrier imprime un mouvement horizontal de rotation à l'aide de l'un de ses pieds. La masse d'argile, placée sur la plate-forme, recevant la même impulsion de rotation continue, il est facile de donner au vase une forme régulière, ce qui était impossible avant l'usage de la roue.

On sait, par des peintures antiques, que la roue du potier était connue des Egyptiens, et une pierre gravée représente un de ces artisans, le bâton à modeler à la main, donnant à un vase d'argile la dernière préparation avant de le mettre au four.

C'est exactement ce qui se pratique encore aujourd'hui. Les potiers de notre époque, après avoir façonné la pâte une première fois au tour et avoir fait à la main une ébauche plus ou moins grossière, laissent sécher la pièce, puis la reprennent pour lui faire subir une opération dite de *tournassage*, opération qui consiste à donner à la pièce, à l'aide d'outils en fer nommés *tournassins*, une épaisseur régulière, une surface polie, et à tracer les filets, les gorges, les moulures, qui doivent l'orner.

(1) Il ne parle pas des moules en argile employés pour la confection des vases. Millin dit que les pratiques des anciens nous sont inconnues dans ce genre (De Payan-Dumoulin, *Illustr.* 5 décembre 1857).

Digitized by Google

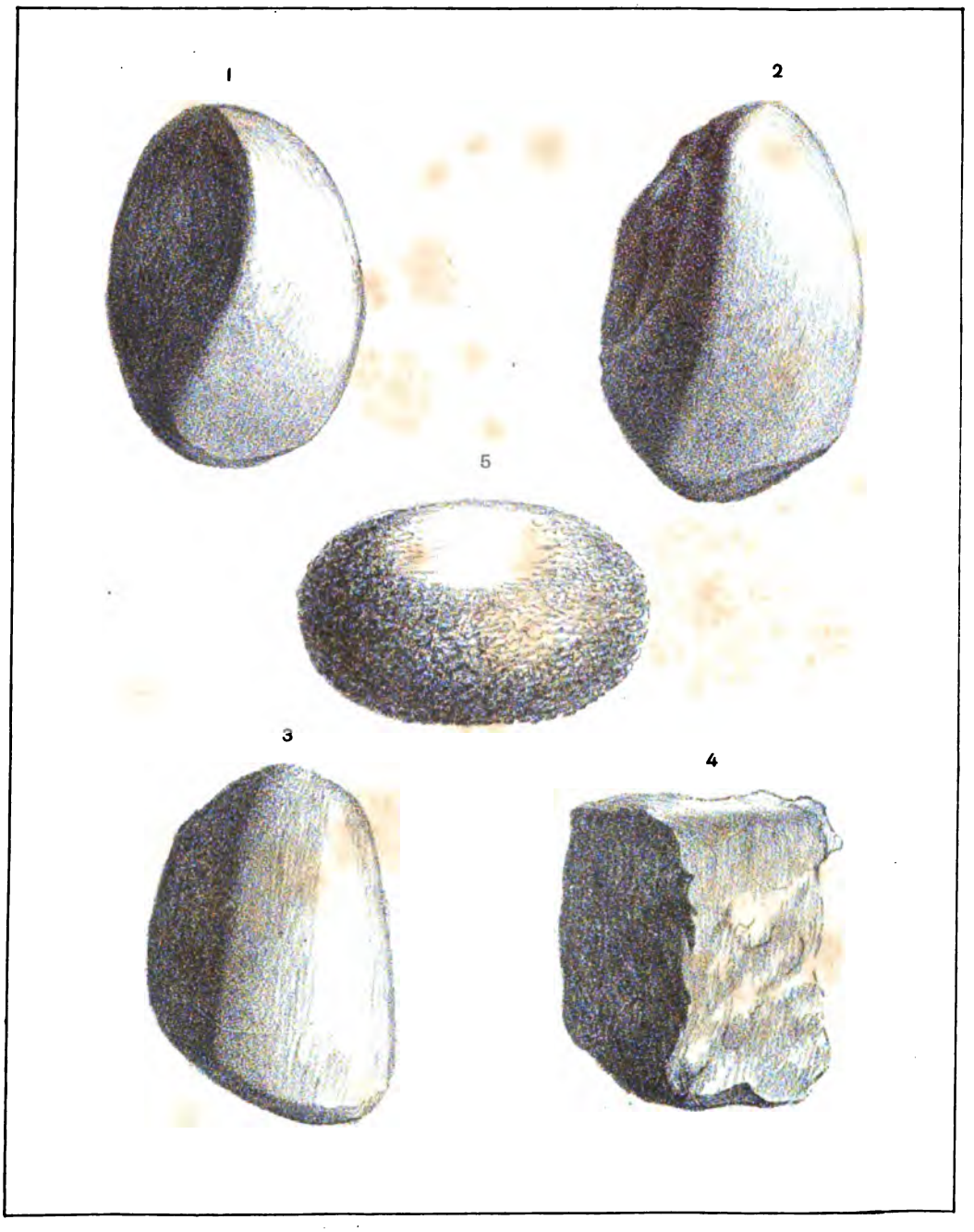

INSTRUMENTS DE POTIER ROMAIN. — POLISSOIRS

1. HARIS. — 2. VERVINS. — 3. LUZOIR — 4. VERVINS. — 5. HIRSON

Digitized by Google

Digitized by Google

Mais indépendamment de ces instruments de perfectionnement, il devait autrefois en exister d'autres pour l'ébauche.

Supposons, en effet, l'ouvrier potier obligé de fabriquer un grand récipient du genre de la lagène trouvée à Vervins sur l'emplacement de La Planchette : on peut naturellement supposer que l'ébauche en a été faite non-seulement avec les mains, mais aussi à l'aide d'un instrument quelconque. Les mains seules auraient été insuffisantes pour manœuvrer la masse de terre nécessaire, pour la dresser, la lisser, la comprimer de manière à donner aux parois une texture suffisamment tenace en raison du peu d'épaisseur. Il fallait pour arriver à ce résultat faire usage d'un instrument particulier.

Prenons un autre exemple dans la fabrication d'un vase beaucoup plus parfait que celui que nous venons d'indiquer et de dimensions moindres, un vase à reliefs. On sait que ces vases étaient généralement faits dans des moules gravés en creux dont on voit différents *spécimen* dans les collections publiques. Ces moules, pendant le travail, étaient mis sur le tour, et la terre préparée y était déposée en quantité suffisante, puis étendue avec les doigts d'abord, et ensuite avec un outil, un polissoir, qui la pressait contre le moule, faisait pénétrer la matière molle dans les creux destinés à former les reliefs (1), donnait aux parois du vase une épaisseur uniforme et aux surfaces intérieures un poli bien égal, où on découvre néanmoins les stries concentriques laissées ou tracées par l'instrument.

Cet instrument, le même sans doute que celui qui servait à la fabrication des grands vases, n'est décrit dans aucun des nombreux ouvrages que nous avons consultés ou compulsés, et jusqu'à présent, il ne semble pas avoir été connu.

Nous croyons l'avoir découvert.

Sans doute, la connaissance d'un outil d'une simplicité primitive peut paraître chose assez insignifiante au premier abord. Cependant, il reste tant à apprendre en ce qui concerne les métiers et les arts chez les nations anciennes, qu'aucune découverte, de quelque minime importance

(1) Les moules étaient faits à la main, et tournés aussi; les ornements en creux étaient obtenus avec des poinçons mobiles imprimés dans l'argile fraîche. Pour varier l'ornementation, les mêmes poinçons pouvaient recevoir des combinaisons différentes (De Payan-Dumoulin, *loc. cit*).

Digitized by Google

qu'elle soit, ne devrait passer sans être mentionnée; un fait nouveau pouvant très-bien ne manifester sa valeur réelle que plus ou moins longtemps après qu'il s'est révélé.

Nous croyons donc pouvoir, sans courir le risque d'être accusé de puérilité, signaler à l'attention de la Société un instrument nouveau et dont nous avons recueilli de nombreux exemplaires autour de nous.

Le village de Haris, éloigné de Vervins de quelques kilomètres seulement, est assis sur l'ancienne voie romaine de Reims à Bavai, au fond d'une vallée formée par le bassin de la Brune.

Bien que cette localité ne soit pas indiquée sur les anciens *Itinéraires*, il est certain qu'à l'époque romaine elle était composée de nombreuses habitations. A l'entrée et à la sortie du village actuel, le sol est mélangé de tous les débris qui caractérisent une station gallo-romaine d'une certaine importance.

Il y a quelques années, un habitant de la commune de Haris faisait enlever son jardin en terrasse pour construire un bâtiment et le mettre au niveau de la route, lorsqu'on remarqua un espace assez circonscrit où le sol ne présentait pas la même apparence qu'aux alentours.

Un ouvrier intelligent, M. Daniel Lagasse, ancien briquetier, se trouvait là; pour lui le territoire de Haris n'a guère de secrets; il en apprécie la valeur archéologique; il a étudié tous les débris antiques qu'il y a remués; et la forme et la pâte des vases qu'il y a recueillis lui sont bien familières; aussi ne tarda-t-il pas à reconnaître que l'on était tombé sur un *flan* ou *pâté* d'argile jaunâtre, mélangée de nombreux petits morceaux de pierre calcaire, et de gravier siliceux, et préparée, selon toute apparence, pour des travaux de céramique commune. L'épaisseur de la terrasse qui surmontait cette argile pétrie, était composée de décombres, de tuiles, terre calcinée, morceaux de vases, etc. En même temps, son attention fut attirée par une pierre d'une espèce particulière, dont les lignes bizarres présentaient un cachet tout spécial. Il comprit qu'il se trouvait en présence de quelque chose d'extraordinaire, recueillit et la pierre et un échantillon de l'argile, et bientôt nous pûmes constater avec lui qu'il ne s'était pas trompé; que la terre avait été réellement préparée pour la fabrication de vases communs, et que la pierre était un outil destiné à venir en aide au travail manuel de l'ouvrier chargé de cette fabrication.

Digitized by Google

Il suffit de comparer un fragment calciné de l'argile préparée, avec un morceau de vase de grande dimension, pour ne conserver aucun doute sur la similitude des deux pâtes.

Quant à l'outil, nous allons essayer de le décrire.

Il est fait d'un galet de quartz rougeâtre, serré et compacte, un peu moins gros que le poing. Dans l'origine, sa forme était à peu près ovoïde; aujourd'hui, soit par suite d'un long usage, soit qu'il ait été travaillé avec intention, il présente des surfaces gauches très-pures de forme, et limitées par des arêtes courbes assez vives. Ces conditions étaient nécessaires pour en faire un outil bien *en main*, pouvant servir à la fabrication de vases de grandes dimensions. (*Voir Pl.* 3, *fig.* 1re).

Mais ce qui ressort évidemment de la forme générale de l'instrument, c'est que ces surfaces et ces courbes ne sont pas le résultat du hasard ou d'une disposition naturelle : elles sont le fait du travail de l'homme, elles ont facilité le travail de l'homme, et cela, dans les manipulations de l'industrie de la poterie, puisque l'instrument a été recueilli près d'un pâté de terre préparée pour cet usage.

On aurait pu, dans l'origine, conserver quelques doutes sur l'attribution de qualité que nous faisons en faveur d'une pierre que l'on voudrait persister à considérer comme vulgaire; si l'échantillon était unique, mais cela n'est plus possible aujourd'hui.

Une fois l'attention éveillée, les découvertes se sont multipliées : bientôt, l'emplacement de *Verbinum*, qui n'était pas fouillé alors comme il l'a été depuis, nous en fournissait un deuxième exemplaire tout aussi authentique que le premier, quoique un peu moins beau.

M. Matton en recueillait un troisième au milieu de débris gallo-romains et mérovingiens, sur l'emplacement d'un bois défriché, au territoire de Luzoir.

Enfin lorsque l'exploration de *Verbinum* eut lieu dans le cours des années dernières (1), et tout incomplète que fut encore cette exploration, elle mit au jour au moins une vingtaine de ces singuliers instruments de diverses grandeurs, les uns en quartz rougeâtre, d'autres en quartz laiteux, quelques-uns en grès dur et serré ou même en silex. Les uns entiers et de

(1) Au moment où ces lignes ont été lues à la Société, les fouilles du théâtre romain n'avaient pas encore été opérées.

Digitized by Google

formes bien accusées; les autres brisés, ou seulement ébauchés, mais toujours, quel que soit l'état dans lequel ils se trouvent, on reconnaît les surfaces polies, les lignes courbes et la disposition particulière qui les rendait d'un maniement facile. On a même trouvé, soit sur l'emplacement de *Verbinum*, soit sur d'autres parties de son territoire, des galets naturels qui doivent avoir eu une destination identique (*Voir la planche ci-contre, fig.* 2, 3, 4).

Le grand nombre de ces objets recueillis dans une circonscription aussi peu étendue soulèvera probablement une objection que nous avons prévue. Mais, dira-t-on, tout le monde était donc potier chez les Gallo-Romains ?

Ce n'est pas là ce que nous voulons dire.

Il est incontestable que les Romains fabriquaient leurs vases sur place, et avec les terres du pays; le potier était un industriel nomade; il établissait un four au lieu où les travaux paraissaient devoir être abondants et la matière première de qualité convenable; puis lorsque la clientèle était satisfaite, ou lorsque le four était trop gravement détérioré, l'ouvrier transportait ailleurs ses pénates et son industrie, abandonnant les ruines informes de son établissement passager.

De ce qu'il nous paraît incontestable que les instruments de ce genre servaient à l'ouvrier potier, il ne s'en suit pas que dans l'économie domestique on n'ait pu en employer, à un autre usage, de semblables ou à peu près (1). Les Romains broyaient, écrasaient, polissaient, malaxaient beaucoup de choses. Nous avons déjà signalé ici (2) les vases à tête de lion dont le fond est parsemé de grains de quartz faisant saillie, et dans lesquels des substances peu dures étaient triturées. Il n'est pas impossible que certains des instruments recueillis autour de nous aient servi de molette pour ces vases-mortiers. Et il est même probable qu'on les a employés encore d'autres manières, car on a trouvé aussi sur l'emplacement de *Verbinum* des fragments de table en pierre dure, creusés par le frottement.

(1) Il existe dans la collection de M. le docteur Rousseau, à Hirson, un polissoir d'une forme particulière, trouvé dans la forêt du même nom, si riche en débris anciens. Cet objet a la forme d'une sphère, applatie aux pôles; il est en *granite*, rugueux, taillé à la pointe de fer, et ne présente de poli que les deux pôles. Il aurait pu difficilement servir dans la fabrication de la poterie. Nous l'avons fait reproduire sur la planche consacrée aux polissoirs (fig. 5).

(2) V. Bull. de la Soc., année 1873, pag. 179.

Digitized by Google

En ce moment, nous ne voulons qu'une chose : constater l'existence des instruments et leur emploi dans l'art du potier. Nulle part nous n'avons rien vu de semblable, ni dans les musées, ni dans les descriptions et les figures des recueils spéciaux. Les emplacements des habitations lacustres de la Suisse ont montré des espèces de cylindres en grès très-résistant dont les extrémités ébréchées indiquaient plutôt des marteaux ou des pilons que des polissoirs. On cite aussi d'autres « pierres en granite très-» bien polies sur une de leurs faces, rappelant tout-à-fait les pierres dont » se servent aujourd'hui les peintres pour écraser leurs couleurs. » Mais cette courte description ne paraît pas pouvoir s'appliquer à nos pierres; aucune d'entre elles ne présente une surface lisse assez plate pour pouvoir être employée à la préparation des couleurs.

L'une, la première de toutes, ayant été trouvée près d'un pâté de terre préparée pour la fabrication de vases communs et de grandes dimensions, nous en avons conclu qu'elle devait servir à cette fabrication.

Toutes les autres ayant été recueillies à la surface du sol, et toujours au milieu de nombreux restes romains ou gallo-romains, nous les croyons contemporaines de ces restes.

Là s'arrêtent nos appréciations.

Nous serions heureux que l'attention des archéologues fût attirée sur ces instruments par les observations qui viennent d'être faites. Il est probable que de nouvelles et nombreuses découvertes auraient lieu alors partout où l'on se livre à l'exploration des anciens emplacements, et il semble impossible que ces nouvelles découvertes ne fassent pas reconnaître définitivement le caractère, la destination d'un instrument de pierre dont l'appropriation par la main de l'homme est hors de toute discussion.

SÉANCE DU 5 JUIN 1874

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Est nommé membre correspondant, M. Launois père, fabricant de chicorée à La Capelle.

Mademoiselle Emilie Pierron offre à la Société 1° un vieux titre sur

Digitized by Google

parchemin qui est le dénombrement rendu le 22 décembre 1491 de la terre et seigneurie de La Serloe et autres terres, à Messire Gracian d'Aguerre, chevalier baron de Rumigny et des appartenances et dépendances, par Jehan de Suzanne, chevalier seigneur de Thugny, Marquette, Leschelle et La Serloe (Cerlau); 2° six médailles : un grand bronze d'Alexandre Sévère, empereur en 222 avant J.-C.; deux monnaies de comptoir anglaises dont une paraît se rapporter à la pêche de la morue; une médaille religieuse ovale portant d'un côté la tête du Christ et de l'autre les noms de S. Philippe, S. Ignace, S. François et Ste-Thérèse; un jeton aux armes de Bourgogne; une monnaie venant de Belgique, dont les départements du nord de la France furent inondés vers 1820, et qui passait pour un liard : d'un côté une tête mal gravée avec la légende *Maximus*, de l'autre un écusson sans armoirie avec la légende *Nec plus ultrà*.

M. le docteur Penant fait hommage du portrait gravé de Camille Desmoulin et des portraits lithographiés de Nicolas-Marie Quinette, du général Foy, de Théodore Quinette et d'Odilon Barrot.

M. Tronquoy, membre correspondant, adresse à la Société, pour figurer dans ses vitrines, un scarabée qui, d'après une note accompagnant l'envoi, vient du Caire (Egypte) où ce genre d'amulette abonde dans les caveaux à momies.

Remerciements à Mademoiselle Pierron et à MM. Penant et Tronquoy.

M. Rogine fait la communication suivante sur un nouvel emplacement romain découvert à La Cense-Langlet, commune de Thenailles :

Messieurs, permettez-moi d'appeler votre attention sur un nouvel emplacement romain qui vient d'être découvert dans les environs de Vervins.

M. Lamarez, cultivateur éclairé, à la Cense-Lenglet, a été frappé, lors d'un labour profond qu'il vient de faire exécuter dans une de ses propriétés, de la couleur noire que présentait la terre, ainsi que de la présence de matériaux que la charrue ramenait à la surface du sol. Il a fait prévenir M. Matton, l'un de nos collègues les plus zélés pour les recherches et les découvertes archéologiques, en lui faisant remettre un débris qu'il a été facile de reconnaître pour un fragment de tuile à rebord.

Digitized by Google

M. Matton nous a proposé, à M. Papillon et à moi, de l'accompagner dans une visite à la Cense-Lenglet, pour constater ce qu'il pourrait y avoir d'intéressant dans la découverte présumée de M. Lamarez.

Nous avons fait dans le courant du mois dernier deux excursions sur les lieux. Nous devons tout de suite offrir des félicitations à M. Lamarez pour le tact remarquable qu'il a apporté dans ses observations; et pour la complaisance sans bornes qu'il a mise à nous guider dans nos recherches, payant, comme travailleur, de sa personne, et par ses ouvriers.

Le point où nous avons été conduits se trouve à environ 700 mètres de la ferme de la Cense-Lenglet, sur le bord du chemin qui conduit de cette ferme à l'Arbre-Joly, et fait probablement partie du canton dit le Différent. Là, une tranchée creusée tout-à-fait sur le bord du chemin et sur un point culminant, nous a montré les fondations d'une habitation qui a dû avoir une certaine importance, car nous y avons rencontré avec des débris de foyer, c'est-à-dire de gros grès noircis par le feu, de nombreux fragments de conduites de chaleur dessinées et rayées en losange comme le sont ordinairement ces espèces de tuyaux en terre cuite.

Un ciment recouvert d'un enduit, peut-être coloré, formait l'aire de la chambre que nous explorions; des tuiles à rebord, des carreaux de terre cuite de grandeur et d'épaisseur différentes composaient les matériaux qui en comblaient l'intérieur. Un grand nombre de débris organiques calcinés se trouvaient au fond, accompagnant une foule d'objets divers : clous, anneaux, garnitures de timon de voiture, etc., jusqu'à une lame de verre fort épaisse, encore attachée au ciment qui probablement devait la sceller dans une ouverture quelconque.

Les portions de murs encore debout étaient formées de pierres taillées; malheureusement leur direction s'enfonçait sous le chemin même que nous n'avons pas osé attaquer dans cette première exploration.

Il y a là évidemment une source très-abondante d'investigations; cela ne peut pas se faire en un jour, il faudrait y ouvrir un chantier de recherches, comme nous l'avons fait pour la Planchette.

Ce n'est pas tout : en s'éloignant à 200 mètres à peu près de ce point, en direction de l'Arbre-Joly, dans une autre terre nouvellement et profondément labourée, de nombreuses places noires accusaient la présence de lieux d'inhumations et d'incinération.

Digitized by Google

Nous avons fait attaquer deux ou trois de ces places que M. Lamarez avait d'ailleurs eu la bonne attention de préparer en faisant enlever cinquante centimètres de terre arable. Là nous avons constaté l'existence de fosses funéraires remplies de cendres et de matières charbonneuses, accompagnées d'une infinité de débris de vases en terre de toutes les formes et de toutes les qualités, cependant, en général, de nature plutôt grossière que fine. La couche de cendres pouvait atteindre de cinquante à soixante centimètres d'épaisseur, et c'est au fond, reposant immédiatement sur l'argile à briques non remaniée, que se trouvaient les débris les plus importants.

Deux ou trois fois nous avons rencontré à cette profondeur les fragments de très-grands vases contenant ceux de vases plus petits, dans lesquels probablement ont dû être renfermés les restes incinérés du défunt. L'un de ces vases en pâte noire, que vous voyez sur le bureau, était fermé par un couvercle à bords arrondis qui s'emboîtaient hermétiquement sur ceux du vase. Dans l'autre, dont vous avez également une large partie sous les yeux, se trouvait la moitié supérieure d'une urne en terre rouge à anses et de forme très-gracieuse.

Malgré toute notre attention, il nous a été impossible de rencontrer la moindre monnaie qui puisse nous renseigner sur l'âge précis de ce gisement remarquable. Cependant à la forme des débris que nous en avons retirés, il est indubitable que nous sommes en pleine époque romaine.

Ce champ funéraire paraît s'étendre sur plusieurs hectares; et dans le bas de la pièce un mur de plus de cinquante mètres de long, encore sous sol, accompagné de beaucoup d'autres matériaux, atteste la présence d'importantes fondations.

Voilà, messieurs, ce que nous avons vu dans ces deux premières visites; c'en est assez pour vous convaincre qu'un emplacement très-intéressant vient encore de s'offrir à vos investigations, et accroître le nombre déjà si grand des localités voisines de Vervins, où les Romains sont venus établir leurs pénates.

Digitized by Google

SÉANCE DU 3 JUILLET 1874

PRÉSIDENCE DE M. PAPILLON, VICE-PRÉSIDENT

Est nommé membre correspondant, M. le docteur Rousseau, d'Hirson.

Une demande ayant été adressée à M. le ministre de l'Instruction publique à l'effet de faire participer la Société aux immunités et avantages que le gouvernement accorde habituellement aux sociétés archéologiques et historiques des départements, M. le ministre a répondu que « deux sortes de relations peuvent s'établir entre le ministère et les réunions savantes : 1° échanges de publications entre les différentes Sociétés de France avec le bénéfice de la franchise par l'intermédiaire du ministère; 2° allocations et encouragements accordés sur le rapport favorable du Comité des travaux historiques à condition de lui envoyer, en double exemplaire, les publications de la Société. »

Après avoir donné lecture de cette lettre, M. le président dit que le bureau va faire le nécessaire pour mettre à profit les renseignements que M. le ministre a bien voulu lui transmettre.

M. Viéville-Delporte, de Chevennes, offre un fémur de cheval fossile de grande taille recueilli sur le territoire de la commune de Chevennes. La Société remercie M. Viéville-Delporte, et exprime l'espoir qu'il voudra bien compléter sa gracieuseté en donnant également les autres ossements, dents et débris fossiles qui sont en sa possession.

M. l'abbé Corblet, membre de la Société des antiquaires de Picardie et fondateur de la *Revue de l'art chrétien*, publie, depuis plusieurs années, un ouvrage considérable dans lequel il a réuni, exposé et discuté ce que l'on sait sur les saints qui appartiennent au diocèse d'Amiens. Au nombre des personnages qui figurent dans cet important ouvrage, intitulé *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, il en est qui intéressent aussi le Laonnois, le Vermandois et la Thiérache. Par un acte de prévenance dont la Société doit lui savoir gré, M. Corblet a détaché des épreuves du quatrième volume de son œuvre, qui ne doit paraître que dans quelques mois, la vie de Saint-Algis :

Digitized by Google

ALGISE (S.), ABBÉ EN THIÉRACHE

Si l'on en croit la plupart des hagiographes, S. Algise (1), irlandais de naissance, fut le disciple, peut-être même le frère de S. Fursy. Il aurait quitté l'Angleterre avec lui, pour accomplir un pèlerinage à Rome, ainsi que S. Babolein, S. Bertuin, S. Béotien, S. Colomban, S. Corbican, S. Eloque, S. Emilien, S. Etton, S. Foillan, S. Frédegaud, S. Gobain, S. Mauger, S. Mauguille, S. Momble, S. Ultan et divers autres missionnaires.

La plupart d'entre eux auraient accompagné Fursy dans sa traversée du diocèse d'Amiens, de Quentowic à Péronne; ils auraient visité ensemble l'abbaye de Corbie, et c'est de là qu'ils se seraient séparés, chacun pour aller évangéliser un pays différent.

Après avoir prêché dans les environs d'Arras et de Laon, S. Algise se fixa, avec trois compagnons, dans la forêt de Thiérache, bâtit quelques cabanes à l'endroit qui devait prendre le nom de Saint-Algis (2), évangélisa les environs jusqu'à la rivière d'Hêpre, mourut le 2 juin 670, et fut inhumé dans l'oratoire qu'il avait construit. Eilbert, châtelain de Péronne, fit transférer ses reliques, en 960, à l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache. Tel est le résumé de la légende de S. Algise.

Nous allons examiner :

1° S'il fut le frère de S. Fursy;

2° S'il a été son disciple;

3° S'il l'a suivi dans ses excursions en France;

4° S'il l'a accompagné dans son voyage à Rome;

5° S'il a été avec lui au monastère de Corbie.

1° Les Actes de S. Etton nous disent que S. Algise était le frère de S. Fursy. Mais ces Actes sont remplis d'erreurs, comme l'ont démontré les Bollandistes, et ne peuvent, par conséquent, nous inspirer aucune confiance. Nous devons, sur ce point, nous en rapporter à l'Anonyme du VIIe siècle et à Arnould de Lagny, moine du XIe siècle, qui, tous deux, dans leur Vie de S. Fursy, ne lui donnent que deux frères, Foillan et Ultan.

(1) *Adelgisus, Algisus, — Adelgise, Augis.*

(2) Village du canton de Vervins.

Digitized by Google

2° S. Algise a-t-il été le disciple de S. Fursy ? Son nom, *Adalgisus*, qui trahit une origine franque et non irlandaise, pourrait en faire douter. Mais en supposant qu'il ne soit pas Irlandais, on pourrait toujours admettre qu'il s'est rangé en France sous la conduite de S. Fursy.

3° Les Actes de S. Algise nous disent qu'il fut au nombre des compagnons qui abandonnèrent l'Angleterre avec Fursy et qui parcoururent avec lui nos contrées. Il aurait été ordonné prêtre par l'*évêque* Fursy, avant que ce dernier allât à Rome. Ce seul détail prouverait combien sont apocryphes les Actes dont nous parlons. Si S. Fursy a été évêque (et nous croyons avoir démontré le contraire), ce n'eût jamais pu être qu'après le pèlerinage de Rome, puisqu'il aurait été sacré par le pape Martin Ier.

Aucun des trois anciens biographes de S. Fursy ne dit les noms de ceux qui accompagnèrent le saint missionnaire dans sa traversée de la Manche. En face de ce silence, il devient impossible de distinguer ceux des disciples qui suivirent alors S. Fursy, d'avec ceux qui, un an ou deux plus tard, vinrent le rejoindre à Lagny, sous la conduite de S. Emilien, et aussi d'avec ceux qui, guidés par S. Foillan et S. Ultan, n'arrivèrent en France qu'après la mort du saint abbé de Lagny. Il est donc prudent de donner à tous ces saints irlandais le titre de disciples et non de compagnons de S. Fursy.

4° Nous croyons avoir démontré que le saint patron de Péronne n'a jamais réalisé son projet d'aller à Rome (1). Nous n'avons donc plus à prouver que S. Algise, ni les autres, ne l'ont point accompagné dans ce pèlerinage. Que quelques-uns de ces Saints aient accompli sans lui ce voyage, c'est là une question qui ne nous concerne plus.

5° Les Actes de S. Algise, qui ne nous inspirent pas plus de confiance qu'aux Bollandistes et à Ghesquière, nous racontent que ce Saint, étant arrivé à l'abbaye de Corbie (2), avec S. Fursy et d'autres compagnons, alla s'agenouiller dans l'église Saint-Pierre, et fit avec eux cette prière : « Seigneur, roi tout-puissant, vous qui embrassez le passé, le présent et l'avenir, qui nous avez sûrement guidés jusqu'ici, après avoir protégé notre traversée sur les flots orageux de la mer, nous vous supplions de conduire

(1) Voir notre Biographie de S. Fursy, t. II, page 265.

(2) Le Propre actuel de Soissons mentionne cette circonstance de S. Algise à Corbie.

Digitized by Google

chacun de nous à l'endroit que vous lui avez destiné depuis l'origine du monde. » Les pèlerins quittèrent alors le monastère (1), où ils avaient été cordialement accueillis, se donnèrent le baiser de paix et se séparèrent en prenant chacun une route au hasard.

Il est impossible d'admettre que S. Fursy et ses compagnons aient pu visiter le monastère de Corbie, puisque le saint patron de Péronne est mort en 650, et que la célèbre abbaye picarde, construite vers 657, ne fut peuplée qu'en 662.

Supprimons la présence de Fursy, il sera possible d'admettre que plusieurs saints irlandais se soient, en effet, rendus à Corbie; mais il faudra bien se garder d'en faire des compagons de S. Fursy, et ne fixer leur arrivée en France qu'après l'an 661. Autrement, pour beaucoup d'entre eux, ce serait singulièrement abréger le temps de leur résidence en France et s'embarrasser dans de graves difficultés chronologiques.

La réunion écoute avec intérêt la lecture de ce fragment hagiographique et remercie M. l'abbé Corblet.

M. le président fait passer sous les yeux des membres présents plusieurs dessins exécutés par M. Gilbert, de Vervins, représentant des objets romains et gallo-romains trouvés à Hary, et destinés à prendre place dans les vitrines de la Société, qui rend justice au talent du dessinateur et lui vote des remerciements.

Puis il dépose sur le bureau, pour les archives de la Société, un original sur parchemin concernant la commune de Leschelles, et dont voici l'analyse :

C'est un acte en date du dimanche 19e jour de novembre 1447, par lequel « les maïeur, eschevins, manans et habitans de la communaulté de Lechelle en Theraisse, agissant tous ensemble d'un commun accord et consentement de leurs bons grés, franches et libéralles voluntez, sans fors rumeur, contrainte ou induction aucune, recognoissent avoir fait, assis et imposé bien et léaument sur les prés, les terres aux champs de tout le terroir et prairie dudit lieu, au profit de noble home Colart Boulart, escuier, à présent seigneur de Lechelle, la somme de 19 livres tournois de taille

(1) D'après les actes de S. Gobain, ils y restèrent trois jours.

Digitized by Google

que icellui seigneur ou ses ayant cause prend et a droit de prendre, cueillir, lever, recevoir et percevoir chacun an au chief d'octobre à perpétuité audit Lechelle, sauf toutefois que les terres et prez de la cure et église Sainct-Pierre dudit lieu, et aussi des poures (pauvres) et de le carne (cimetière) ne sont point assises à lad. taille, ne les terres que l'on dist *le circuite des chamaux...* »

Cet acte est intéressant, ajoute M. le président, en ce sens qu'il fait connaître le nom d'un seigneur non indiqué dans les listes publiées jusqu'à ce jour, le nom des maïeur et échevins de Leschelles au milieu du xve siècle, les noms d'anciennes familles qui sans doute ont encore leurs représentants dans la contrée, les noms de beaucoup de lieuxdits du territoire; et aussi en ce sens qu'il donne un échantillon du mode de répartition de la taille seigneuriale ordinaire « ce droit exorbitant du droit commun » dû au seigneur par ses censitaires et auquel, paraît-il, toutes les terres n'étaient pas soumises. Si un jour, comme nous l'espérons et comme elle le mérite, la commune de Leschelles trouve son historien dans le sein de notre société, l'acte que nous venons d'analyser succinctement devra être consulté, et il fournira d'utiles renseignements sur différents points du passé de cette localité à laquelle une famille a donné, surtout depuis un siècle, un relief enviable à bien des titres.

M. Rogine, continuant ses études géologiques, lit ce qui suit sur les grès verts :

NOTES SUR LA GÉOLOGIE DE LA THIÉRACHE

LE GROUPE DES GRÈS VERTS

Nous avons déjà eu l'occasion de dire, dans ces notes, que la Thiérache est un des points les plus originaux du département de l'Aisne relativement à sa constitution géologique; l'existence du groupe des grès verts, dont nous voulons parler aujourd'hui, suffirait à lui seul pour affirmer ce fait, car, en effet, ce terrain remarquable n'est presque exclusivement représenté que dans notre arrondissement.

C'est surtout dans les vallées de l'Oise et du Ton que se montrent les affleurements du grès vert; ils sont contenus dans une zone qui commence à l'est sur les terroirs de Saint-Michel et d'Aubenton (dans la Thiérache

Digitized by Google

bien entendu); à l'ouest, elle s'étend jusque dans le canton de Guise; au sud, on pourrait lui assigner comme limites la route de Brunehamel à Landouzy-la-Ville; puis une ligne droite qui joindrait Landouzy à Marly. Enfin au nord, on ne s'écarterait pas trop de la vérité en choisissant les limites même de l'arrondissement jusqu'à Rocquigny, pour revenir ensuite directement sur La Capelle, et suivre la route de Guise jusqu'à la hauteur de Chigny. Cette surface polygonale qui a environ 30 kilomètres dans sa plus grande longueur et 25 dans sa plus grande largeur, présente une étendue superficielle qu'on peut évaluer à 470 kilomètres carrés.

Dans la vallée du Ton les grès verts reposent sur les terrains oolithiques; il en est quelquefois de même dans la vallée de l'Oise, mais souvent ils sont assis sur les schistes siluriens, surtout dans la partie nord du canton d'Hirson; sur Rocquigny, ce sont les calcaires dévoniens qui les supportent.

La composition minéralogique des grès verts varie avec les localités; cependant le caractère commun qui relie les différentes assises du groupe, consiste en un sable verdâtre plus ou moins foncé, plutôt siliceux que calcaire, et renfermant une grande quantité de grains noirs ou verts de silicate de fer. Ce sable alterne le plus souvent avec des argiles également noires ou vertes, quelquefois jaunâtres, et avec des bancs de grès de dureté variable, le plus ordinairement pointillés, comme les sables, par du silicate de fer.

Le groupe des grès verts a été divisé en quatre étages par d'Orbigny, savoir : le Turonien, le Cénomanien, l'Albien et l'Aptien; mais il serait assez difficile de discerner nettement ces divisions dans la Thiérache, où de nombreux remaniements neptuniens et fluviatiles ont apporté une certaine confusion dans la disposition des dépôts primordiaux.

Cependant en étudiant attentivement la partie supérieure des couches qui se montrent sur le terroir d'Etréaupont, à quelques centaines de mètres sur la route d'Hirson, puis entre Gergny et Luzoir, on rencontre un sable friable de couleur foncée, contenant de nombreux grains de fer silicaté. Ce terrain renferme une assez grande quantité de fossiles parmi lesquels se distinguent l'*ostrea carinata*, l'*exogira conica*, le *pecten asper*, la *terebratula octoplicata*, la *siphonia pyriformis* qui sont tous caractéristiques du cénomanien ou craie chloritée.

Digitized by Google

Nous pensons qu'on doit aussi rapporter à cet étage les sables verts qu'on observe dans la même contrée, et à la même hauteur, sur la rive gauche de l'Oise et dans la vallée du Ton.

Le cénomanien se voit encore à Etréaupont au lieudit *le Catieau*; il s'est aussi montré à Buire dans la partie supérieure des terrassements du chemin de fer; enfin à Mondrepuis, M. Taine, amateur éclairé, nous a fait voir de nombreux et beaux fossiles, caractéristiques de l'étage, recueillis dans les déblais des fosses à bestiaux creusées sur le terroir de sa commune.

L'étage Albien ou le Gault est aussi fort bien représenté dans la Thiérache : les points les plus remarquables s'observent d'abord dans la vallée de l'Oise, des deux côtés de la rivière, entre Luzoir et Etréaupont. C'est surtout à l'extrémité Est de Gergny, dans le talus qui borde la route d'Hirson, que se présente le Gault; ici, la roche déterminative de l'étage est formée de bancs d'une argile durcie, de couleur gris-jaunâtre; elle est légère, poreuse, quelquefois parsemée de grains de silicate de fer; elle ne fait que peu ou pas effervescence avec les acides, ce qui prouve que le carbonate de chaux n'entre dans sa composition que pour une très-faible proportion. Les fossiles y sont abondants; nous y avons surtout rencontré l'*inoceramus sulcatus*, qui est la coquille type du terrain; puis des *pecten*, des *cardium*, des *nautiles*, des *ammonites*, des *hamites*, etc.

Sur le Ton, le Gault se montre aussi à Foigny, à l'entrée du bois, des deux côtés du chemin; dans cette localité la roche prend une teinte plus grise, mais l'*inoceramus sulcatus* vient encore la caractériser. La puissance de l'étage doit même y avoir une certaine importance, car en creusant un puits à proximité de l'abbaye, on a ramené des fossiles inhérents à ce terrain jusqu'à sept mètres de profondeur.

A Landouzy-la-Ville, dans le bois des Moines, à quinze ou vingt mètres au-dessus du ruisseau, nous retrouvons encore le Gault bien déterminé par sa roche et ses fossiles; il s'étend même dans le bois en se dirigeant sur Eparcy.

Si l'*inoceramus concentricus* est caractéristique de l'Albien, il faudrait aussi rattacher à cet étage un gisement important mis à jour lors de l'ouverture de la tranchée du chemin de fer exécutée entre Buire et Hirson. Nous avons constaté, en ce point, une zone d'argile sableuse très-noire, très-compacte au moment de l'extraction, mais prenant l'aspect d'un sable

Digitized by Google

meuble et grisâtre par suite de son exposition à l'air. Cette zone, dont la puissance pouvait être de 8 à 10 mètres, était pétrie de fossiles généralement en mauvais état de conservation; l'*inoceramus concentricus* y dominait soit à même l'argile, soit surtout à la base, aggloméré dans des rognons irréguliers très-durs. Certains de ces rognons renfermaient aussi l'*inoceramus sulcatus*, l'*ammonites Bendanti*, des *échinites*, et d'autres fossiles types de la formation.

On doit encore attribuer à l'étage du Gault la plus grande partie des gisements qui recouvrent l'oolithe dans les environs d'Aubenton. Sur presque tous les points culminants de cette contrée, comprise entre le Ton et le chemin de fer de l'Est, on rencontre les sables verts alternant avec des couches argileuses diversement teintées, souvent jaunâtres, et accompagnées de rognons fossilifères dans lesquels se trouve toujours l'*inoceramus concentricus*. Au lieudit la Folie-Not, on avait ouvert une carrière qui permettait encore, il y a quelques années, de bien étudier la coupe du terrain. Le sable vert y était compris entre des couches d'argile dont certains lits avaient été transformés en grès schistoïdes d'une très-grande dureté; ces grès se divisaient quelquefois en plaquettes recouvertes d'une quantité considérable de petits fragments carbonisés. Nous y avons trouvé des débris assez importants de bois pétrifié, perforé par des pholades, et dans lesquels ces animaux étaient eux-mêmes silicifiés. A la base, la couche sableuse, très-chargée de matières organiques et de sulfure de fer, a pu être exploitée comme lignites.

Toutes ces dispositions avaient d'ailleurs été parfaitement observées par d'Archiac, qui les a décrites dans son ouvrage sur la géologie du département de l'Aisne.

Maintenant il s'agit de savoir si les étages que nous venons d'étudier sont les seuls du groupe des grès verts qui soient représentés dans notre arrondissement. C'est à cette opinion que paraissait s'être arrêté notre illustre et savant guide, cité plus haut, et comme d'ordinaire il voyait très-juste, il nous a d'abord semblé téméraire de ne pas être de son avis sur ce point.

Cependant il existe à Landouzy, dans le bois des Moines, au fond du ravin, un terrain situé au-dessous du Gault et reposant sur l'oolithe, qu'il serait difficile de ne pas rapporter à l'Aptien. Ce gisement se termine infé-

Digitized by Google

rieurement par une assise de 4 à 5 mètres de puissance, composée de marnes sableuses noirâtres, au pied de laquelle coule le ruisseau du bois, qui la ravine dans la saison des pluies. A la base de cette assise se rencontrent de grandes huîtres en tout semblables à l'*ostrea aquila*, caractéristique de l'Aptien; ces huîtres ne pourraient différer du fossile que nous venons de citer que par la taille, qui est supérieure; elles sont souvent accompagnées d'une autre espèce de même grandeur mais de forme lyrée, qui doit être une espèce nouvelle, à moins qu'on ne la rapporte à l'*ostrea Leymerii* avec laquelle elle a la plus grande analogie.

Malheureusement ces huîtres, avec un grand nautile, sont les seuls fossiles en état de conservation qui se voient dans le terrain; leur présence suffit-elle pour autoriser l'admission de l'étage Aptien ? M. Piette, qui a visité cette localité, en est revenu avec une opinion favorable et affirmative, et a même fait à ce sujet une communication à la Société géologique de France.

Il est surprenant que d'Archiac, avec l'œil investigateur que nous lui connaissions, n'ait pas été frappé en quelque endroit de ses explorations dans notre pays par l'existence de ces grandes huîtres, que nous avons vues à Landouzy, à Eparcy, à Origny, à Ohis, à Luzoir, à Mondrepuis, toujours à la base des grès verts et reposant sur l'oolithe.

Dans la tranchée du chemin de fer d'Hirson à Anor, à la hauteur de Blangy, à Milourd, il a été remué des masses considérables de grès verts; et là, les différents étages ci-dessus décrits se sont encore présentés. A la partie inférieure nous avons reconnu le gisement des grandes huîtres; mais ce qui est plus extraordinaire c'est qu'au-dessous, reposant immédiatement sur la tête des schistes redressés, nous avons rencontré, M. Papillon et nous, un lit de fossiles jusqu'alors inconnus dans nos contrées. Ces fossiles, cimentés dans une argile ferrugineuse très-rouge par place, et jaunâtre en d'autres points, se composaient de plusieurs espèces d'*ostrea* denticulées dont l'une, très-voisine de l'*ostrea macroptera*, pourrait faire soupçonner en cet endroit l'existence de l'étage néocomien. Nous y avons trouvé également des *pecten* et des *lima* de grandes dimensions, des trigonies etc., probablement toutes espèces nouvelles.

Nous serions heureux d'affirmer que nous avons découvert à Blangy le terrain néocomien, qui n'avait été observé jusqu'à ce jour sur aucune partie

Digitized by Google

du département; la position géologique des fossiles que nous y avons rencontrés semblerait nous y autoriser; mais leur nature encore trop indéterminée nous laisse assez de doute pour que nous abandonnions à d'autres plus autorisés le soin de trancher la question.

D'ailleurs notre Thiérache, comme nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises, a l'avantage de présenter une diversité remarquable de terrains; mais elle se trouve sur des limites qui forment la terminaison de certains étages et la naissance de plusieurs autres; de là, un mélange, une transition dans les espèces qui rend la classification sinon impossible, au moins très-difficile.

Voyons maintenant quels sont les avantages et les désavantages que la formation des grès verts peut offrir sous le rapport de l'industrie et de l'agriculture.

Certaines zones, comme celles qui se présentent aux environs d'Aubenton, sont riches en substances organiques et en bisulfure de fer; lorsque le sable argileux qui offre cette composition est exposé à l'air, son bisulfure de fer s'effleurit en absorbant de l'oxygène et il se transforme en sulfate de fer et en sulfate d'alumine. On peut considérer les sables verts susceptibles de subir cette transformation comme de véritables lignites de l'époque secondaire, et c'est à ce titre que des carrières ont été ouvertes depuis longtemps à la Folie-Not, à Leuze et à Beaumé, à la Hérie près du Tilleul. Dans les deux premières localités le banc ligniteux paraît aujourd'hui épuisé; mais si la qualité du produit était reconnue suffisante pour rivaliser avec les cendres noires tertiaires du Laonnois et du Soissonnais, nous sommes convaincus qu'on retrouverait facilement d'autres gisements semblables pour l'exploitation.

Les cendres minérales sont utilisées en agriculture comme stimulants, et agissent surtout par leur sulfates; on les emploie de préférence sur les prairies artificielles.

La tranchée de Buire a fourni un terrain de cette nature qui a été transporté comme remblai à l'entrée de la gare d'Hirson; sous ce rapport, il ne pouvait produire qu'un mauvais effet, à cause de la friabilité de sa constitution; nous avons vu des éboulements interminables se produire dans les remblais faits avec ce même terrain, sur la ligne d'Anor, et l'équilibre n'a pu s'établir qu'à la longue, et par le mélange ou la substitution de ma-

Digitized by Google

tériaux plus solides. A Buire, au moment de l'extraction, le banc présentait l'apparence d'une argile noire, compacte, difficile à travailler, contenant, outre les fossiles dont nous avons fait mention, une quantité prodigieuse de nodules noirâtres et du sulfure de fer en petits cristaux. Après quelque temps d'exposition à l'air, la roche s'est effleurie et a pris l'aspect d'un sable grisâtre. M. Moraine, cultivateur à Hirson, et novateur intelligent, a eu l'idée d'en faire étendre sur ses prairies; il a été émerveillé du résultat obtenu.

Comme sol, les grès verts ne peuvent occuper qu'un rang très-médiocre, pour ne pas dire tout-à-fait inférieur; le sable lui-même siliceux et ferrugineux est de nature ingrate et exige en quantité, pour ne pas rester stérile, des amendements calcaires et de riches engrais. Malgré ces améliorations les couches argileuses, avec lesquelles ils alternent, forment un sous-sol froid et humide généralement très-défavorable à la culture.

Il nous resterait à établir l'importance des sables verts au point de vue hydrographique. Dans nos pays, partout où le groupe se montre à niveau, on le voit interrompu soit par des rivières, soit par des vallées dans lesquelles il a été enlevé par les eaux; ce manque de continuité ne favorise par son action comme générateur de sources de quelque valeur. Cependant aussitôt qu'il plonge dans le sol en même temps que les terrains oolithiques et crétacés qui le comprennent, il conserve sa puissance primitive, et sa nature spongieuse en fait un important système d'absorption pour les eaux d'infiltration. Ces dernières, coulant sur les couches d'argiles qui servent de base au groupe, viennent s'accumuler dans les points en dépression, et donnent alors la possibilité d'établir avec succès de remarquables puits artésiens.

A Vervins, où un essai de cette nature a été tenté il y a 8 ou 10 ans, nous avons vu la sonde atteindre le grès vert après avoir traversé environ une trentaine de mètres des marnes de la craie; il a montré une épaisseur de près de 20 mètres après laquelle les grès durs se sont présentés aux foreurs, qui, n'étant pas outillés pour une pareille résistance, ont abandonné le travail à notre grand regret. Nous demeurons convaincu que si l'opération avait été continuée pendant une dizaine de mètres au plus, on serait arrivé à la nappe aquifère qui aurait fourni sinon de l'eau jaillissante,

Digitized by Google

au moins, à peu de distance du niveau du sol, une eau probablement très-pure et très-abondante.

Il était encore une circonstance où nous aurions pu éprouver la satisfaction de voir forer un puits dans les grès verts; c'est au moment de l'établissement de la sucrerie de Vervins. Là, les conditions topographiques paraissaient aussi favorables que possible, et la réussite de l'opération serait devenue d'un grand intérêt, non-seulement au point de vue scientifique, mais surtout pour l'industrie pratiquée dans l'usine, où une source artésienne aurait été des plus précieuses.

Notre terrain des grès verts va en plongeant dans le sol vers la direction du S.-O; il ne serait donc pas étonnant qu'il pût participer à la formation de la nappe souterraine du bassin de Paris, que la puissance humaine a été chercher jusqu'à la profondeur de 586 mètres, lors du forage du puits de Passy. Ce travail gigantesque ne s'est pas effectué sans tribulations de toute nature; mais aussi quelle satisfaction, quelle récompense, le jour où on a vu s'élancer à la surface la masse prodigieuse de 17,000 mètres cubes d'eau en 24 heures !

A l'appui de ces notes intéressantes, M. Rogine produit des échantillons qui captivent l'attention et font l'objet de différentes observations.

SÉANCE DU 7 AOUT 1874

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Est nommé membre titulaire, M. Jules Parmentier, juge-suppléant au Tribunal civil de Vervins.

M. Blanquinque, pharmacien à Vervins, dépose sur le bureau, pour le musée, un boulet en fonte d'environ quinze centimètres de diamètre trouvé dans le jardin de sa maison, au coin de la rue du Moulin et de la rue de Paris. On sait que la Porte-à-l'Image, du temps que Vervins avait encore sa ceinture fortifiée, était précisément située sur le point de la ville qu'occupe la maison de M. Blanquinque; le boulet trouvé par lui est sans doute

Digitized by Google

un souvenir des siéges fréquents que notre ville a eus à supporter surtout pendant le XVIe siècle, peut-être de l'honorable défense dont la Porte-à-l'Image a été précisément le théâtre.

M. Fernand Le Proux, membre correspondant, offre une brochure signée de son nom et intitulée : *Lettres du cardinal de Mazarin à la municipalité de Saint-Quentin, avec fac-simile d'un autographe du cardinal et autres documents tirés des archives municipales.*

M. Ed. Fleury adresse à la Société une étude sur l'église primitive de Chivy au point de vue des origines de l'architecture chrétienne.

M. Pichon fait remettre, pour figurer aux archives, la collection des clichés et gravures sur bois des sceaux anciens qu'il a reproduits dans la Thiérache de 1872 éditée par ses soins.

M. le président a aussi reçu le tome XXe, années 1872-1873 du Bulletin de la Société académique de Laon. Ce volume contient un document de nature à intéresser particulièrement la Thiérache; c'est une relation inédite du siége de La Capelle en 1594, découverte par M. Ch. Gomart à la bibliothèque nationale de Paris, et un plan, aussi inédit, de ce siége, trouvé à la bibliothèque royale de Bruxelles.

Une revue mensuelle, illustrée, intitulée *Indicateur de l'archéologue*, et éditée par la librairie Reinwald, rue des Saints-Pères, à Paris, demande à échanger ses numéros contre les publications de la Société.

Des remerciements sont adressés à MM. Blanquinque, Le Proux, Fleury, Pichon, et l'échange proposé par l'Indicateur de l'archéologue est accepté.

La parole est donnée à M. Mennesson pour commencer la lecture d'un travail ayant pour objet les étymologies des noms des villes, villages et hameaux de l'arrondissement de Vervins, travail qu'il se propose d'étendre, par la suite, aux localités des arrondissements limitrophes faisant partie autrefois de la Thiérache :

Digitized by Google

RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES

SUR LES NOMS DE LIEUX

de l'Arrondissement de Vervins

S'il est une science conjecturale, c'est bien celle que cultivent les étymologistes en général et les étymologistes de noms de lieux en particulier. Et pourtant, pas un de ceux qui ont écrit la monographie d'une localité quelconque, fut-ce même une simple bourgade, n'a résisté à la tentation de remonter à l'origine du nom de la localité dont il s'occupait, car telle est l'intensité de la curiosité humaine, qu'il semble que nous comptons pour peu le récit d'un grand événement si nous ne savons d'abord le point précis où il s'est passé : or la science étymologique a plus d'une fois restitué à la topographie historique un nom défiguré par les rapides et incessantes variations du langage. Mais l'étymologie n'est pas seulement appelée à la haute mission d'éclairer les brouillards de l'histoire; elle peut encore, restreignant ses recherches aux limites d'une petite province qui, comme la nôtre, n'a pas fait beaucoup de bruit dans le monde, elle peut nous offrir un certain intérêt en nous révélant l'état du sol que nous habitons au moment de l'apparition de nos villages, les circonstances qui ont amené ou accompagné leur fondation, souvent leur âge approximatif; quelquefois aussi on retrouve dans le simple nom d'une localité les vestiges authentiques des races qui se sont superposées pour former la population actuelle. C'est, en effet, une règle presque constante en histoire que l'envahisseur imprime son passage d'une façon indélébile en laissant tomber un mot dans la langue du vaincu ou une médaille dans le sol qu'il foule aux pieds.

On sait que le nord de la Gaule a été occupé successivement par les Celtes, par les Romains et par les Germains. C'est donc aux idiomes de ces trois races qu'il faut demander l'origine des noms de lieux de notre contrée, mais il ne faut pas abuser du celtique, comme l'ont fait certains étymologistes : les Celtes, bien avant César, avaient été chassés du nord de leur pays par les Belges, peuplade sortie de la Germaine, et, en se retirant devant cette avant-garde des invasions trans-rhénanes, ils n'avaient dû laisser aucune construction assez importante pour conserver le nom des

Digitized by Google

localités qu'ils habitaient puisque leurs établissements paraissent ne s'être composés que de cabanes en torchis couvertes de chaume; leur langue même ne possédait pas de monument écrit, attendu que les Druides, les lettrés du pays, n'avaient d'autres archives que leur mémoire. Aussi est-ce avec raison que les philologues sérieux conseillent de n'admettre comme celtiques que les mots donnés pour tels par un auteur ancien, et ceux qui, ne se trouvant ni dans le latin, ni dans trois idiomes germaniques, ont été conservés au moins dans deux des idiomes gallois, breton, écossais et irlandais (1). D'ailleurs, une localité portât-elle un nom celtique, que son origine ne devrait pas être nécessairement attribuée aux Celtes : une langue ne disparaît jamais assez complètement pour ne pas s'infiltrer quelque peu dans les langues qui lui succèdent; la preuve en est que le français possède encore un certain nombre de mots dérivés de l'idiome que parlaient nos ancêtres il y a deux mille ans.

Pour la Thiérache, les sources les plus voisines de ses dénominations locales sont, non pas précisément le celtique, le latin ou le germain purs, mais les produits hybrides de ces trois langues qui se heurtèrent sur le sol gaulois, comme les races elles-mêmes, jusqu'au VIIe siècle qu'elles commencèrent à se coordonner pour former, de la fin du IXe siècle à la fin du XIIIe, la langue romane à l'usage des laïques, et la basse latinité du moyen âge à l'usage des clercs.

En matière d'étymologie si l'on veut arriver je ne dirai pas au vrai, mais au vraisemblable, il faut bien se garder de prendre à la lettre la forme moderne d'un nom de pays; le plus souvent on s'embarquerait en pleine fantaisie pour aboutir à une étymologie aussi fausse qu'insignifiante. Pour moi, l'écueil m'a été facile à éviter avec l'excellent *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, dû à M. Auguste Matton qui, grâce à sa longue pratique des vieilles chartes, nous a donné les anciennes formes de chaque localité, avec leurs variations depuis leur première apparition dans nos monuments écrits jusqu'au XIXe siècle. C'est en remontant cette espèce de généalogie orthographique qu'on constate les transformations secondaires du vieux langage produites par le défaut d'unité dans la pro-

(1) *Origine et formation de la langue française.* M. de Chevallet.

Digitized by Google

nonciation (1) et l'accent, par la variété des dialectes de nos provinces, par la transposition de certaines lettres entraînant parfois un changement de sens, toutes causes de dégénérescence soumises cependant, dans leur apparent désordre, à des lois assez constantes pour que les linguistes de nos jours aient pu les formuler dans leurs savants ouvrages, — sans compter l'ignorance des clercs qui, en face d'un nom dont le sens étymologique leur échappe, n'hésitent pas, par exemple, à rendre *Mons dou puy*, dénomination romane de Mondrepuis signifiant *ferme de la montagne*, par *mons putei* ou *mont du puits*, ce qui ne se ressemble guère, et à traduire *Teloniæ*, droit de tonlieu, par Thenailles, nom d'une commune des environs de Vervins, qui a perdu ainsi son sens historique pour ne plus rappeler qu'un outil fort connu.

Avant de présenter le résultat de mes recherches, de mes hypothèses, si l'on veut, je crois bon de m'occuper de quelques expressions et de quelques terminaisons communes à plusieurs localités, de façon à ne plus avoir à y revenir chaque fois qu'elles se présenteront.

Cense. — A Rome, le *census* se disait de l'estimation des biens d'après laquelle se faisait la répartition des taxes et désignait aussi l'impôt lui-même. En France, le cens était jadis une redevance perçue annuellement par un seigneur sur une chose ou sur une personne, d'où il arriva que toute exploitation rurale soumise à cette charge seigneuriale s'appela *cense* et que ce vocable devint synonyme de *ferme*, dans nos pays.

Cour, court. — Ce terme, qui se présente quelquefois au commencement des noms de lieux, mais bien plus fréquemment à la fin, dérive du latin *cohors*, *chors*, *cors*, dont le bas latin a fait *curtis* et le roman, *court*, *courtil*. C'était le nom, chez les Romains, d'une basse-cour, d'une cour de ferme; ce fut chez nos ancêtres celui d'une cour, d'un jardin et, par un retour vers la signification originelle, mais dans une acception plus large, d'une maison de culture avec ses dépendances. Remarquons à ce sujet que les noms de lieux de notre contrée rappellent presque toujours l'idée d'établissements et de travaux agricoles, et que, chaque fois que nous aurons à choisir entre deux étymologies, nous ferons bien de pencher en

(1) Ainsi les Picards substituent volontiers le *ch* à l'*s* et au *c* faible. En revanche ils remplacent souvent le *ch* par *c* dur, *k* et *q*.

Digitized by Google

faveur de celle qui se rapprochera le plus de cette tendance significative.

Igny, gny, y. — Ces désinences ne sont que la traduction des finales gallo-romaines *iacus*, *iacum*, qui sont devenues dans le midi de la France *iac* et dans le nord *igny*, *gny*, *y*, et quelquefois *ies*. *Iacus*, *iacum* ne doivent pas être confondus avec *acus*, *acum* qui sont également deux produits gallo-romains, mais qui ont fait en français *ac*, *at*, *as*, *ay*, *ey*, *é* (1). Des étymologistes, s'appuyant sur la forme actuelle, ont tiré *igny* du latin *ignis*, feu, qui pris au figuré, disent-ils, signifie village; malheureusement pour eux la forme ancienne *iacum* ne ressemble pas du tout à *ignis*. D'autres expliquent que *acum* est l'abréviation d'un mot de pure latinité *acumen*, pointe, sommet, et par un effort de leur propre imagination, toit, demeure. S'ils sont dans le vrai, pourquoi la topographie latine, avant tout contact avec les Barbares, ne nous offre-t-elle pas un seul nom de lieu en *iacum* ou *acum* ?

Iacus, *iacum*, *acus*, *acum* découlent d'un radical celtique (*akh*, race, suivant H. Martin). En effet César, à qui nous devons les premières notions topographiques de la Gaule, révèle l'emploi de ce radical, soit dans les noms de peuplades : les *Rauraci*, les *Bellovaci*, les *Segontiaci*, les *Levaci*, (au singulier *Rauracus*, *Bellovacus*, *Segontiacus*, *Levacus*), soit dans les noms d'hommes : *Divitiacus*, *Valetiacus*, *Dumnacus*. Mais César en rédigeant ses Commentaires voulut, comme tous les auteurs, assimiler les noms propres gaulois à la langue dans laquelle il écrivait, de sorte qu'il les latinisa en ajoutant les désinences *us* aux noms d'hommes ou de peuplades et *um* aux noms de pays. On sait qu'après la conquête les noms des peuples de la Gaule ne tardèrent pas à devenir ceux de leurs villes principales : la cité des *Remi* s'appela Reims, celle des *Suessiones*, Soissons, etc. C'est par suite de cet échange que les itinéraires gallo-romains du IIIe siècle (Table Théodosienne, Itinéraire d'Antonin) nous donnent les noms de lieux suivants qui confirment ma démonstration : *Camaracum*, Cambrai; *Duacum*, Douai; *Nemetacum*, Arras; *Tornacum*, Tournai; *Bagacum*, Bavai; *Catusiacum*, Chaourse; *Gessoriacum*, Boulogne; *Maguntiacum*, Mayence; *Levacum*, Louvain; *Bellovacum*, Beauvais; etc. Ces dénominations sont probablement d'origine celtique comme celles indiquées par César, parce

(1) *De la formation française des anciens noms de lieux*. Quicherat.

Digitized by Google

que, je le répète, les rédacteurs latins des itinéraires n'ont pas pu les puiser dans leur langue qui n'en offre pas d'analogues.

Il n'y a pas de règle absolue en matière étymologique. Aussi faut-il bien se garder de faire remonter au delà de l'arrivée de César dans les Gaules, tous les noms de lieux qu'on rencontre dans les anciennes chartes avec les finales *iacum, acum*. En effet, il n'est pas rare de voir une appellation locale qui n'a rien, ni dans son radical, ni dans son ensemble, de celtique, et qui échange tout-à-coup aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles sa forme romane pour se terminer en *iacum*, *acum* : les écrivains ecclésiastiques du moyen âge croyaient revenir aux bonnes traditions latines en ramenant les noms de localités aux formes qu'ils retrouvaient dans les auteurs des premiers siècles de notre ère.

Mont. — Appliqué aux noms de lieux, *mont*, ou, par apocope, *mon*, est susceptible de revêtir trois sens différents : mont, du latin *mons*, montagne, colline; mont, altération du vieux mot *moult*, beaucoup; mons, abréviation du bas latin *monzia* forme corrompue de *mansus*, ferme, métairie. Il ne faut donc pas se laisser déconcerter par une dénomination locale qui, commençant ou finissant par *mont*, désignerait un pays situé au fond d'une vallée puisque, dans ce cas, l'étymologiste aurait encore deux cordes à son arc.

Rue. — C'est là une expression topographique extrêmement répandue en Thiérache et toute spéciale, je crois, à l'arrondissement de Vervins. On entend par *rue* un hameau ou un ensemble d'habitations rurales disposées suivant une direction plus longue que large, offrant ainsi une disposition analogue à celle d'une rue. Ce mot lui-même viendrait, suivant certains auteurs, de *rivus*, ruisseau (en picard *ru*), parce qu'une voie publique entre deux rangées de maisons ressemble à un cours d'eau entre ses deux rives; l'image est ingénieuse, mais je pense que *rue* descend tout simplement du grec *rumê*, rue, place publique, en passant par le bas latin *ruma* qui avait le même sens.

Ville, villers. — Du latin *villa* qui se disait d'une habitation de campagne, soit maison de plaisance, soit métairie, et qui, avec le temps, s'est appliqué à un groupe d'exploitations, puis à une agglomération d'habitations rurales sous le nom de village, et enfin à une cité sous le nom de ville. Villers, *villare* en bas latin, est un diminutif de *villa*.

Digitized by Google

Et maintenant j'aborde le sujet que je me suis proposé de traiter, en ne laissant de côté que quelques hameaux ou dépendances dont la dénomination est d'une signification trop claire ou trop moderne pour avoir besoin de commentaire.

AISONVILLE-ET-BERNOVILLE. — *Aisunvilla* en 1151, *Aysonvilla* en 1180, *Haizonville* en 1621. — *Haisellus*, terme de basse latinité, servait à désigner non-seulement un genre de porte rustique en clayonnage destinée à fermer l'entrée d'un jardin ou d'un verger, mais encore toute espèce d'entrelacement de branchages. Ducange traduit ce terme en français de son temps par *haise*, *aise*, *hèze*, *haison*, variété de formes dans lesquelles il est facile de trouver le radical d'Aisonville, et qui dérivent toutes de l'ancien haut allemand *hagen*, dont les latinistes du moyen âge ont tiré *haya*, *heya*, et nous, *haie*. Nous pouvons donc attribuer l'origine d'Aisonville à une *villa* entourée de haies.

Notre patois picard, où se sont conservées, comme dans un herbier, tant de vieilles locutions, a gardé l'expression de *haisiau* dans le sens de *haisellus*.

Dépendances. — BERNOVILLE. *Beronvilla* en 1157, *Bernenvilla* au XIIe siècle, *Bernonvile* en 1223. — Ce hameau paraît devoir son existence à une villa désignée par le nom de son premier propriétaire tel que Bernold, Bernhard ou tout autre de provenance germanique; la forme *Beronvilla*, qui semble, à première vue, s'éloigner de ces noms, n'en diffère que par la transposition des lettres *o* et *n*, accident fréquent chez les écrivains d'une époque qui n'avait pas d'orthographe officielle, et qui se reproduit encore aujourd'hui dans le langage populaire. — BOUKINCAMP ou BOUZINCAMP. *Boukin* vient du roman *bouchet*, petit bois, en bas latin *buschetus*, *busketus*, diminutifs de *boscus* qui est le *busch* des Allemands et le *bosch* des Flamands. *Busketus* est devenu *bosquet* en langue académique et *boquet* en picard. M. A. Matton, dans son dictionnaire, adopte *Bouzincamp* avec les variations suivantes : *Busincamp* en 1157, *Boioncamp* en 1222, *Bougencamp* en 1267, *Boignonchamp* en 1274, *Bouzencamp* en 1579, *Bouginccamps* en 1667, *Bougincamp* en 1758. Or ces variations dérivent toutes de la basse latinité : *boissonus*, petit bois, buisson, *boina*, *boignia*, le fort du buisson, *buschetus*, bosquet; par conséquent, qu'on écrive Boukincamp

Digitized by Google

ou Bouzincamp, le radical sera toujours fourni par *boscus*. Quant à la désinence *camp*, il est à peine nécessaire de rappeler qu'elle n'est autre chose que la traduction du latin *campus*, champ. — COPEVOI. En vieux français *cope* signifie mesure à froment et *voi* ou *voide*, vide, du latin *cupa vidua*. Ce qui justifierait cette étymologie peu flatteuse pour le hameau en question, c'est que nous voyons, en 1110, le chapitre de Saint-Quentin permettre à l'abbé de Liessies de bâtir une maison à Aisonville et d'en défricher le terroir, moyennant la faible redevance annuelle de 12 deniers, environ 12 francs de notre monnaie actuelle.

ANY-MARTIN-RIEUX. — *Aignie* en 1123, *Anie* en 1132, *Agniis* en 1169, *Aneya* en 1242. — Ces formes viennent de *aige*, *age*, *aigue*, *ague* romanisation du latin *aqua*, eau. Ducange nous apprend aussi que *neia*, *noia* en basse latinité désignaient des pâturages marécageux ou des lieux sujets à des irrigations naturelles; peut-être est-ce au grec *naô*, couler, que nous devons *neia*, *noia*; en tout cas nous en avons fait le verbe *noyer*, en picard *nier*. Il est à remarquer d'ailleurs que toutes les localités dont le nom affecte ces mêmes radicaux se trouvent sur un cours d'eau. Any est situé sur un ruisseau, position qui confirme pleinement l'étymologie que je lui attribue.

Dépendances. — MARTIN-RIEUX. *Villa de Sancti Martini Rivo* en 1238, Villa du ruisseau Saint-Martin, *rieux* étant la traduction romane du latin *rivus*. — HOUSSEAUX. *Housellum* en 1223. Le bas latin *houssellus* et le français *houseaux* (tirés d'un ancien idiome germanique) veulent dire guêtre ou autre engin propre à garantir les jambes contre la boue. Appliqué à une localité à titre de dénomination, *houseaux* indique donc une terre boueuse ou marécageuse dans laquelle il ne faut pas s'engager sans prendre ses précautions : Housseaux touche précisément au ruisseau d'Any.

AUBENTON. — *Aubenton* en 1169. — Aubenton se nomme ainsi parce qu'il s'élève non loin et au-dessous du point où l'Aube ou Albe se jette dans le Ton.

Dépendances. — BUIREFONTAINE. *Buirefontaine* en 1235, *Burefontaine* en 1264. — *Bur*, *buron* en vieux langage signifiaient lieu de re-

Digitized by Google

traite, petite maison, suivant Borel et Hippeau (1), de l'ancien allemand et de l'anglo-saxon *bur*. En basse latinité *bura*, *buria* se disaient de l'endroit où se lavait le linge, d'où nous avons fait buanderie, et aussi d'un bâtiment ou lieu destiné à abriter les chariots et tout ce qui concerne les véhicules. Nos pays se servent du dicton « sans maison ni buron » pour désigner un individu ou une famille qui n'a pas de maison et pas même de cabane pour s'abriter. *Buria* s'employait encore dans le sens de fontaine, source, mais nous ne l'appliquerons pas avec cette dernière signification à Buirefontaine, parce que ce serait admettre un pléonasme improbable, et que d'ailleurs les noms de lieux tirés du même radical ne seraient pas tous justifiés par l'existence d'une source ou d'une fontaine, comme nous le verrons plus loin. — Les Foisies. Brayer, dans sa *Statistique de l'Aisne*, dit que *refroissi* s'entend d'une terre dont on change le mode de culture, comme, par exemplè, rompre l'ordre des soles; c'est la définition que Ducange donne au mot *refrangere* (corruption du latin *refringere*) qu'il interprète en français par *refroissier*. Si j'osais marcher sur les brisées du grand glossateur, j'ajouterais que *refroissier* peut être aussi le produit combiné des deux verbes *refringere*, rompre, et *fossare*, fouir, labourer. — Hurtebise. *Cense de Hurtebize* en 1612. — *Hurdh* en celtique, *hurt*, *hurteis* en roman sont l'équivalent du français *choc*; Hurtebise doit donc se rendre étymologiquement par *exposé au vent du nord*. — Ribeauville. Ce hameau doit son origine à un fort construit en 1568, dont la garnison se composait probablement de *ribaldi* sorte de troupes légères, de soldats d'avant-garde, quelque chose comme ce que nous appelons aujourd'hui les enfants perdus d'une armée. Nous devons à la mauvaise réputation des *ribaldi* le mot *ribaud* avec le sens que lui donne le Dictionnaire de l'Académie. — Rue Larcher. A première vue, ce nom évoque l'image des hommes d'armes du moyen âge; il n'en est rien, car la rue qui nous occupe s'appelait encore en 1675 *Rue des Charmeaux* ou *des Charmes*, et tient sa dénomination actuelle de la famille Larcher. — Vallacaure (Le Haut et le Bas). *Val de la Caure* en 1612. — *Caure* est le nom vulgaire du coudrier, en latin *corylus*, et beaucoup de paysans disent toujours « Voilà de la caure » en montrant le coudrier.

(1) *Trésor de recherches des antiquités gauloises et françaises*. P. Borel, 1655. — *Dictionnaire de la langue française au* XIIe *et au* XIIIe *siècle*. C. Hippeau, 1873.

Digitized by Google

AUDIGNY. — *Aldiniacum* en 1065, *Oldeniis*, *Audiniacus* en 1167. — Ce sont là autant de modes de latinisation d'un nom d'homme d'origine germanique fort répandu aux siècles passés, *Alde* ou *Odon*. Audigny doit donc son appellation à ses premiers habitants, particularité que nous offrent beaucoup de localités, soit anciennes, soit même contemporaines.

Dépendances. — Le Bucquoy. *Cense de Bucquoy* en 1561. — Cette ferme a dû être bâtie sur l'emplacement d'un bois, car son nom vient évidemment du bas latin *boscus*. (Voir au surplus ce que nous avons dit ci-dessus à propos de Boukincamp, commune d'Aisonville.) — Louvry. *Grangia de Loveri* en 1217, *Louveri* en 1278. — Ces deux formes désignaient, en vieux français du XIIe siècle, une *lovière* ou *louvière*, c'est-à-dire un repaire de loups.

AUTREPPES. — *Altrippia* en 879. — *Rippia* est une abréviation de *ripperia*, corruption du latin *ripa*, rive; il faut donc lire *Alta ripa*, haute rive, dénomination qui convient parfaitement à la situation élevée d'Autreppes sur la rive gauche de l'Oise.

BANCIGNY. — *Bencinnées* vers 1182, *Bancegnies* au XIIe siècle, *Bancignis* en 1227, *Banscegnis* en 1228, *Bansegnis* en 1254, etc. — M. A. Matton ne mentionne pas moins de quatorze modifications dans la finale *cigny*, mais comme presque toutes reproduisent le *c* primitif, c'est un radical commençant par cette lettre qui doit avoir notre préférence. Or, parmi les innombrables droits féodaux, il s'en trouve un qui s'appelait *cinis* ou *jus cinerium* (du latin *cinis*, cendre), et qui consistait en une redevance due au seigneur en échange de la faculté de brûler des herbes sèches dans les bois, pour en faire de la cendre destinée sans doute à être semée sur les terres froides et compactes, comme nous le faisons aujourd'hui avec les cendres noires dont la découverte ne remonte pas, suivant Brayer, au delà du siècle dernier. D'un autre côté, *benn*, *bannum*, *ban*, mot de source germanique, se disait, sans parler des autres acceptions qu'il serait trop long d'énumérer ici, de certaines concessions seigneuriales tendant toutes à faire financer le pauvre vassal. Ce terme s'appliquait également à la localité ou au territoire soumis au ban : de là Bancigny, *ban de la cendre*, comme on désignait par *ban du vin* le tribut qu'il fallait payer au seigneur pour avoir le droit de vendre son vin.

Digitized by Google

BARZY. — *Baisis* en 1153. — Si cette dénomination primitive est la bonne, elle est due au ruisseau et à la Sambre qui arrosent Barzy, puisque le roman *bais*, *baix* (de l'allemand *bach*, ruisseau) veut dire marais, eau stagnante. Barisis, du canton de Coucy, est également situé sur un petit cours d'eau, et Barzy, du canton de Condé, se trouve sur la Marne. C'est là une concordance significative. Je crois donc que notre mot actuel *bassière* serait l'interprétation exacte de Barsy.

Dépendances. — Lalouzy. Ce hameau se disait, en 1107, *Altare de Aloziis*; en roman *loz* signifie lot, *alod*, alleu, terre franche de toutes redevances féodales. Ces radicaux sont d'origine germanique. — Le Preux. Sans doute une contraction de *préau* qui vient du latin *pratum*, pré.

BEAUMÉ. — *Biaumes* en 1189, *Beaumes* en 1318, *Biaumez* en 1326. — *Mes, mez, mas*, formes romanes des termes *maison des champs*, *métairie*, du latin *mansus*. Traduction littérale de Beaumé : *Belle ferme*.

Dépendances. — La Courte-Soupe, dénomination qui caractérise d'une façon trop pittoresque, pour la laisser passer sous silence, la misère de ce hameau, si ce n'est aujourd'hui, au moins au temps de son apparition. — Rue des Maupins. Peut-être écrivait-on autrefois *maupieux* qui s'entendait en vieux français de gens sans pitié, sans piété ? — Mont-du-Faux, c'est-à-dire du hêtre, *fau* en roman, *fagus* en latin.

BERGUES. — *Berghes* en 1227, du vieux mot saxon *berg* signifiant mont, hauteur. Appliqué d'abord aux habitations élevées qui se trouvaient ainsi défendues par leur propre position, ce terme désigna par la suite toute construction entourée de fossés et de levées de terre, suivant E. Mannier (1), d'après Spelman et autres.

Dépendances. — La Croisée-Cauchie. *Croisy-Cauchy* sur la carte de Cassini. — *Cauchie* vient du latin *calceia*, chaussée; notre hameau tire donc son nom de son voisinage avec le point où se croisent la grande route de l'Etat n° 39 et la route vicinale qui vient de Barzy. — Le Robiseux. *Robisuel* en 1229, *Rubisuel* en 1240, *Maison dou Robiseul* en 1261. La Sam-

(1) *Etudes étym. hist. et comp. sur les noms des villes, bourgs et villages du dép. du Nord*. E. Mannier.

Digitized by Google

bre qui touche au château portait elle-même autrefois le nom de *Robizeux* : « riu que on appelle le Robissuel liquels Robisseux départ et divise le royaulme de France de l'Empire et l'évesquiet de Laon de Cambray. » Robiseux dériverait donc du roman *robine* ou *rubine*, canal, dont le radical pourrait bien être les deux mots latins *ros binus* ou eaux rassemblées. Nous avons, en effet, à Origny, un ruisseau qui s'appelle les Robignaules, à Jeantes, un moulin à eau du nom de le Robinet, à Landouzy-la-Cour, la ferme de la Robinette bâtie sur les bords des étangs de Belle-Perche, aujourd'hui desséchés. Quant à la terminaison *seux*, elle pourrait venir d'un vieux mot germanique *sal*, *séal*, habitation, château; *Maison dou Robiseul*, disait-on en 1261.

BERLANCOURT. — Berlaincourt en 1144. — C'est là un nom d'homme accolé à un domaine : *Berlanti curtis*. Ce nom existe encore; du moins je crois le retrouver dans celui de *Huberland* que porte actuellement une famille champenoise.

BERNOT. — *Bresnoth* au xe siècle. — La physionomie franchement gothique de ce nom ne laisse aucun doute sur son origine germanique : c'est tout ce que je peux en dire, les éléments étymologiques me faisant complètement défaut.

BESMONT. — *Bovis mons* en 1182. — Comme Besmont n'est pas sur une montagne, il faut prendre *mont* dans le sens de *monzia*, métairie, et croire que Besmont élevait nombre de bœufs sur les bords du ruisseau qui le traverse. Bosmont, près de Marle, est dans la même situation topographique, et rend ainsi vraisemblable l'origine assignée à Besmont.

BOUE. — *Bonum vadum* en 1227, *Bonwez* en 1233. — Dès le xie siècle, les religieux de l'abbaye de Fesmy possédaient entre Boué et Oisy un grand étang. En flamand *wé* signifie étang, abreuvoir, du latin *vadum*, gué ou wé; dans le vieux langage, suivant les philologues les plus autorisés, le *w* et le *g* se substituent fréquemment l'un à l'autre; de plus en plusieurs pays gué est synonyme d'abreuvoir. Nous traduirons donc Boué par *bon* ou *bel étang*.

Dépendance. — La rue de la Nation. Maison isolée dont le nom

Digitized by Google

rappelle qu'elle a été construite pendant la Révolution sur des biens confisqués (1).

LA BOUTEILLE. — Ce nom est français; il provient d'une fabrique de bouteilles qui s'établit en cet endroit vers 1540 : « Etoit ce lieu communément appelé la rue de la Bouteille au subject que cette marchandise s'y faisoit, et par aucun rue de la Verrerie. » (Liv. de Foigny, par D. de Lancy).

Dépendances. — La Cloperie. « Cloperie est un nom ancien procédant du bois qui y a esté couppé pour donner plus d'air à la prairie. » (D. de Lancy). Cette étymologie est peut-être la bonne, mais en voici une autre qui paraît s'appliquer plus directement à l'orthographe actuelle; c'est un terme de basse latinité qui nous l'offre : *cloperia*, dont nous avons fait clapier, se disait d'un enclos, d'une étable où l'on élevait des lapins. — Les Etots. « A retenu le nom des étots de chesnes qui y furent arrachés, » dit encore D. de Lancy. En français de l'Académie, couper un arbre à blanc estoc, c'est le couper à fleur de terre jusqu'à la souche. — Foigny. *Fusni* en 1107, *Fusniacus* au XIIe siècle, *Foysni* en 1147, *Foini* en 1311, *Foeni* en 1327, etc., toutes formes qui viennent, soit du latin *fœnum*, foin, soit du roman *foisne*, faine, fruit du hêtre : les bois et les prairies qui entouraient la célèbre abbaye autorisent cette double interprétation. — Le Fort. A cause de la proximité de la frontière, l'abbaye de Foigny fit construire sur ses domaines plusieurs forts pour servir de refuge à la population contre les courses de l'ennemi; c'est le souvenir d'un de ces retranchements qui a survécu ici. — La Haute-Bonde, d'une haute borne de grès qu'on voyait encore il y a quelques années. Je suis fâché de détruire les illusions de personnes qui ont voulu voir un menhir dans cette pierre, mais *bond*, mot d'origine anglo-saxonne, en basse latinité *bonda*, signifie borne, limite; Spelman en fait même le synonyme de ban avec le sens extensif que j'ai indiqué à propos de l'étymologie de Bancigny; d'ailleurs plusieurs de nos communes ont conservé de ces hautes bornes ou *bondes* sur la lisière de leur territoire. — La Hourbe « est un lieu ancien, dit D. de Lancy, où demeuroient autrefois la plupart des manœuvres servant

(1) *Etudes hist. et stat. sur Le Nouvion-en-Thiérache*. L. H. Catrin.

Digitized by Google

ès granges (1) de Foigny et Aubenton... y avoient leur mesnage et leurs maisons les unes près des autres, comme celles des ville et bourg qui descend du latin *urbis*. » — La Hugoterie doit sans doute son nom à quelque famille du nom de *Hugot*, à moins qu'il n'y ait là une contraction de *Huguenoterie*, c'est-à-dire un hameau habité par des protestants. Ce hameau, en tout cas, s'appelait autrefois Beauregard. — Rue des Carrettes. *Voie-des-Caretes* au XIIIe siècle. *Carrette* n'est autre chose que la prononciation picarde de *charrette*. — Rue des Willots. Si nous ouvrons un lexique roman, nous lisons : *Willot*, mari dont la femme est infidèle. Cette épithète mal sonnante dérive de l'anglo-saxon *vile*, tromperie.

BRAYE. — *Brai* en 1144, *Brayum* en 1340. — Tous les auteurs qui se sont occupés d'étymologies de noms de lieux reconnaissent que *bray*, en basse latinité *brayum*, est un mot purement celtique qui signifie marais, marécage. Il est à remarquer que nous rencontrons là une expression qui, malgré son incontestable antiquité, n'a rien perdu de son orthographe primitive. Notre département ne compte pas moins de huit villages ou hameaux qui s'appellent Bray ou Braye; tous se trouvent sur des cours d'eau ou à proximité de marécages.

Dépendances. — La Corrérie. *Chorerie* en 1675, du latin *chors* ou *cors*, basse-cour et, par extension de la partie au tout, ferme. C'était une dépendance de la chartreuse du Val-Saint-Pierre fondée tout près de là, en 1140, et qui a laissé, en disparaissant, son nom à un hameau appartenant aussi à Braye. La Grande-Chartreuse, près de Grenoble, possède une annexe qui s'appelle également La Corrérie. — La Vergenette, *Verdesgenettes* en 1642, doit son nom à l'abondance du genêt qui y étalait jadis sa verdure.

BUCILLY. — *Alodium de Buciliaco* en 1120, *Bos de Buchillies* en 1344. — Ces deux formes sont évidemment les diminutifs du *busch* des Allemands et signifient petit bois.

BUIRE. — *Bures* en 1145, de *bur*, *buron*, petite maison, suivant les explications dans lesquelles nous sommes entrés au sujet de Buirefontaine,

(1) Les seigneurs donnaient quelquefois le nom de granges à leurs fermes parce qu'elles étaient destinées à contenir la dîme et le terrage de toutes leurs propriétés.

Digitized by Google

commune d'Aubenton. Buire n'ayant ni source, ni fontaine, ainsi que le prouve le dicton « *Buire en France, quarante-deux lieues de Paris, douze maisons, treize puits* (1), » nous devons écarter, comme nous l'avons déjà fait, *burïa* dans le sens de source.

BUIRONFOSSE. — *Buironfossa* au XIIe siècle, *Burenfosse* en 1339. — Je ne puis encore que renvoyer à Buirefontaine pour l'origine de Buironfosse, en ajoutant que *fossa*, *fosse*, signifiaient au XIIe siècle non-seulement trou, mais prison, cachot, et qu'aujourd'hui *fosse* se prend quelque fois dans le sens d'abreuvoir.

Dépendance. — *Massinette*, diminutif du roman *mas*, en latin *mansus*, métairie.

BURELLES. — *Buruelles* en 1147, diminutif de *bur*, *buron*.

Dépendance. — BELLIMONT. *Banni mons* en 1324, c'est-à-dire Mont du ban (voir Bancigny). Quelques auteurs ont voulu voir dans Bellimont *Mont de Bel* ou *Belen*, l'Apollon des Gaulois, mais M. A. Matton ne nous donnant aucune autre forme ancienne que *Banni mons*, rien ne justifie l'étymologie mythologique qui a sans doute été inspirée par l'orthographe actuelle. — BLANCHE, ferme qui s'appellait, en 1200, *Fons*, et qui a peut-être tiré son nom actuel de la blancheur de constructions nouvelles.

M. Mennesson continuera la lecture de son travail dans les séances suivantes.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1874

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés :

Membre titulaire, M. Peiffer, garde-général des forêts à Vervins;

Et membre correspondant, M. Jeoffroy, juge de paix à Hirson.

M. Lhotte relève deux fautes d'impression qui se sont glissées dans le

(1) *Dictons de la Thiérache*. M. Ed. Piette. LA THIÉRACHE DE 1872.

Digitized by Google

compte rendu des trouvailles du bois des Nuées, fait dans la séance du 2 janvier 1874. Ainsi, page 6 du Bulletin, il faut lire, à la ligne 18, *1 Herennius Etruscus* au lieu de *1 Heremicus Etruscus*, et, à la ligne 19, *6 Salonine* au lieu de *6 Salonice*. M. Lhotte fait encore remarquer qu'à la page 15, ligne 18, il faut lire *Postume* au lieu de *Probus*, puisqu'il s'agit d'une citation ayant rapport aux pièces dont M. Piette avait donné connaissance à la séance du 2 janvier, et que dans cette nomenclature il n'est pas question de Probus, mais de Postume et autres.

M. le président propose d'ouvrir une souscription, comme cela s'est fait l'année dernière lors des recherches de la Planchette, à l'effet de se procurer les fonds nécessaires pour exécuter des fouilles sur l'emplacement de *Verbinum*, et surtout mettre au jour les restes du théâtre dont quelques vestiges bien caractérisés ont été découverts, il y a quelques années.

Ce projet de souscription est adopté sans opposition.

M. Mennesson reprend la lecture de ses *Recherches étymologiques*.

LA CAPELLE. — *Capella* en 1179, *Le Chapele* en 1218. — La Capelle doit son nom à une chapelle élevée sur le théâtre du martyre de sainte Grimonie au IVe ou Ve siècle, et qui devint le noyau d'une agglomération assez importante. C'est à tort que certains auteurs ont placé ici le *Duronum* des itinéraires gallo-romains; les distances indiquées par l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne, et d'autres éléments secondaires, ne laissent guère de doute que la station intermédiaire entre Vervins et Bavai doit être attribuée à l'emplacement d'Etrœungt (voir *Hist. de La Capelle*).

Dépendances. — La Haie Maubecque. *Haie*, en bas latin *haga*, *haya*, de l'ancien haut allemand *hagen* : clôture de branchages, bois ou forêt, taillis bordant, comme une sorte de haie, la forêt principale, cabane rustique en clayonnage (en saxon *haegh*). *Mau*, abréviation de mauvais. *Becque*, du flamand *beck*, ruisseau, correspondant au *bach* des Allemands. Sans avoir de ruisseau proprement dit, la Haie Maubecque, qui est près de la forêt du Nouvion, possède un terrain humide et sourceux. — Parpe. *Parpre* en 1751, de pourpris, en bas latin *parprisium*, ce qui s'entendait

Digitized by Google

d'une propriété ou d'un lieu entouré de haies, de palissades ou de murs. — PRÉ TILLIÈRE, c'est-à-dire pré aux tilleuls, *pratum tiliare.*

CHEVENNES. — *Chavesnes* en 1128, *Cavesnes* en 1144, *Chevegnes* en 1169. — *Cavea* est devenu en bas latin *cavena*, et en roman *cavain*, *cavin*, avec le sens de carrière, vallée, excavation, ce qui est conforme à la position de Chevennes.

CHIGNY. — *Cisnis* en 1333, *Chisnis* en 1344, *Cigny* en 1532. — Je ne trouve qu'une étymologie acceptable pour ce village, c'est celle qu'on peut tirer du latin *cycnus*, cygne, en roman *cisne*. On sait que le cygne sauvage habite les contrées du Nord, mais que, dans les hivers rigoureux, il descend jusque chez nous en suivant nos cours d'eau. Chigny est dans la vallée de l'Oise, à peu de distance de la rivière; il est donc vraisemblable que son nom est dû à la visite des beaux palmipèdes que le Nord nous envoie.

Dépendances. — L'ECOUFFLE. *Lescouffe* en 1626. — *Ecouffle* est le nom vulgaire du milan, et *escouffle* celui d'une monnaie de Flandre, en argent, valant douze deniers parisis, et représentant sans doute, dit Ducange, un milan sur une de ses faces. Ce hameau tirerait sa dénomination, soit de l'habitude, à la campagne, de clouer sur la porte de son logis les oiseaux de proie qu'on est parvenu à tuer, soit du peu de valeur pécuniaire des premières habitations. — L'EMBERVAL ou LEMBREVAL. Peut-être faut-il lire *Lambertval*, val de Lambert, du nom de celui qui le premier se fixa en cet endroit; peut-être est-ce un souvenir des *Ambarvalia*, processions religieuses que les Romains faisaient annuellement autour de leurs champs, et que nous avons imitées par nos Rogations ? — L'EPAISSENOUX. *Noue* se dit d'une terre grasse et humide qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux (Dict. de l'Acad.), et vient de *neia*, *noia*, termes que j'ai expliqués au sujet d'Any-Martin-Rieux : *épaisse noue*, herbage touffu et frais. — L'ORGODET. *Ort* en roman dérivé du latin *hortus* ou *ortus* signifie jardin, et *godet* vient d'un nom de famille fort répandu dans le pays : si je ne me trompe pas, *Orgodet* serait l'équivalent de *jardin Godet.*

Digitized by Google

CLAIREFONTAINE. — *Clara fontana* au XIIe siècle, fontaine aux eaux claires. Génin, dans ses *Récréations philologiques*, explique ainsi la formation de *fontaine* : « Le latin du temps d'Auguste disait *fons*, d'où l'adjectif *fontanus*; le latin de la décadence a dit, au lieu de *fons*, *fontana* sous-entendu *aqua*, et de *fontana* le français a formé *fontaine*.

Dépendances. — ACOUTE-SI-PLEUT. *Escoute-sil-pleut* en 1602. On appelle ainsi un moulin qui ne va que par des écluses, et qui est souvent réduit à compter sur l'eau du ciel pour marcher. — BRAYE, marécage, comme nous l'avons établi ci-dessus pour la commune du même nom. — LES MUTERNES. *Bos des Muternes* en 1335. — *Mute*, *muterna*, petit soulèvement de terre produit par le travail de la taupe, du latin *mota terra*. — LA RUE DES CENDREUX. *Cendreux* ou *cendreuil* était en roman synonyme de paresseux. — LA RUE FOUQUÉREUX, du bas latin *foucheria*, fougère. — LA RUE DES NOURRIS. *Nourry* en 1611. Au XIIe siècle, on désignait par *norris* les domestiques nourris aux frais de la maison qui les employait, mais logés au dehors : sans doute que la rue en question était habitée plus particulièrement par des gens au service de l'abbaye de Clairefontaine. — RUE-NUL-S'Y-FROTTE. Il est de tradition, dans le pays, que ce nom vient d'une vive rencontre entre Français et Espagnols lors du siége de La Capelle en 1594, où les Espagnols auraient été rudement frottés. Peut-être serait-il plus vrai, en l'absence de toute preuve historique, de voir là un souvenir de ces abominables chemins de terroir qui sillonnaient la Thiérache, avant la confection de nos beaux chemins vicinaux.

COINGT. — *Culmis* en 1138, *Cuin* en 1160, *Cuing* en 1405, etc. — La première forme seule indique que la dénomination de ce village viendrait du latin *culmen*, toit couvert de chaume, ou de *culmus*, chaume; mais les autres sans exception dérivent à coup sûr de *cuneus*, coin. Notre village se trouve en effet presqu'à l'extrémité d'une dépression de terrain qui donne naissance à un affluent de la Brune. D'où il faut conclure que Coingt a légitimement droit à une double étymologie.

Dépendance. — LE RINGEAT. *Cense de Ranga* en 1504. En roman *range* signifie ceinture et, par extension, enceinte, clos; en bas latin *ringa*, *rengia* se disait de la ceinture d'un homme d'armes parce que, suggère Ducange, c'est un harnais qui serre les reins, en latin *renes*.

Digitized by Google

COLONFAY. — *Colunfait* en 1161. — Ce village fondé au milieu du XIIe siècle, suivant la charte rapportée en entier par Melleville, dans son *Dictionnaire hist. du dép. de l'Aisne*, porte un nom d'origine purement latine, *colonia fageti*, ferme construite près ou sur l'emplacement d'un bois de hêtres.

CRUPILLY. — *Crupeliacum* en 1169. — Vitruve nomme *crypta* (du grec *kruptos*) des galeries couvertes construites dans l'intérieur d'une villa ou d'une ferme pour conserver les grains, les fruits, les produits enfin qui demandent à être préservés de l'humidité, sans être privés d'air (*Dict. des antiq. rom. et grec.* Antony Rich). Ce qui prouve que *Crupeliacum* doit dériver de *crypta*, c'est que les gladiateurs gaulois revêtus de fer de la tête aux pieds s'appelaient *crupellarii*, autrement dits *cachés*. Si le témoignage de Vitruve paraît trop savant pour un pauvre village, on peut simplement arguer de la position de Crupilly, dans une gorge étroite, pour lui appliquer le radical gréco-latin *crypta*.

DORENGT. — *Dorenc* en 1155, *Doreniacus* en 1141. — Quelques auteurs ont cru trouver ici le *Duronum* des itinéraires gallo-romains : c'est là une erreur, par la raison que Dorengt est à quatre lieues ouest de la ligne que suivait la chaussée de Reims à Bavai. Néanmoins il n'est pas douteux que nous sommes en présence d'un *Duronum*; la consonnance du nom gallo-romain avec le nom actuel en fait foi, et les monnaies, les débris antiques recueillis sur le territoire au lieudit *le Fort* confirment cette conjecture. Ceci nous conduit à admettre l'existence de deux *Duronum*, l'un à Etrœungt, celui des itinéraires, et l'autre au Dorengt actuel. Au reste les deux *Duronum*, le premier sur l'Helpe, le second sur le Noirieu, ont des titres égaux à la même étymologie; *dur*, en effet, en celtique, signifie eau courante, et la géographie ancienne fourmille d'exemples qui confirment le sens de ce radical.

Dépendances. — Le Rattentout, moulin à eau. *Rattendre*, c'est, en Thiérache, s'embusquer en vue de tomber à l'improviste sur quelqu'un : Rattentout a dû être, autrefois, un endroit dont il fallait se défier, un coupe-gorge pour appeler la chose par son nom. — Ribeaufontaine. *Ville* (pour *villa*) *de Ribaufontaine* en 1334. Même étymologie que celle que j'ai

Digitized by Google

donnée ci-dessus à Ribeauville, commune d'Aubenton. — Les Wattines, vieux mot français dérivant du teuton *waestine*, en flamand *woestynes*, en bas latin *vastinum*, et s'appliquant à une étendue de terrain nue, déserte, inculte. Remarquons que le verbe latin *vastare*, dont nous avons fait *dévaster*, a été certainement emprunté à la grande source germanique d'où découle le nom de notre hameau.

EFFRY. — *Alodium de Effris* en 1120. — Dans le Berry, on rencontre de fréquentes applications du mot *effe* dans le sens d'eau, d'étang, et, en effet, ce vieux mot remonte au celtique *aven*, *avon*, *aon*, eau courante, devenu en roman *auwe*, *ewe*, *eauve*, en français eau, et, dans les anciens dialectes germaniques, *èfe* ou *effe*, le *v* se prononçant comme *f* de l'autre côté du Rhin. Cette étymologie répond parfaitement à la situation d'Effry qui est baigné par l'Oise. Ainsi, pour le dire en passant, notre département devrait sa dénomination aux Celtes, car il ne faut pas grand effort d'imagination pour rattacher le nom de la rivière de l'Aisne au radical *aven, avon, aon*.

ENGLANCOURT. — *Ainglencourt* en 1200, *Englaincourt* en 1234, *Anglencourt* en 1315. — Du latin *angulus* que le vieux français traduisait par *aingle*, *angle*, avec le sens d'angle, coin : Englancourt est effectivement bâti à l'angle saillant que forme la rive droite de l'Oise avec un des versants de la gorge où se trouve la Plesnoye.

Dépendances. — La Plesnoye. *Planeia* en 1223. En roman *plaseis* signifiait haie, et *plessis*, parc fermé de haies, du latin *plexus*; on a vu aussi que le bas latin *neia, noia* s'applique à un lieu fort humide, et Ducange ajoute même à sa première définition : *pâturage qui reçoit les eaux des hauteurs voisines;* c'est bien le cas de la Plesnoye. — La rue Lagasse. *Rue l'Agasse*, sur la carte de Cassini. *Agasse* est le nom vulgaire de la pie.

EPARCY. — *Villa Sparsiacus* en 1130, du latin *sparsus*, épars, dispersé. Combien de nos villages se composent encore de maisons ou de chaumières jetées çà et là au milieu d'enclos verdoyants !

ERLOY. — *Erloi* en 1208, *Ereloy* en 1572, *Arloy* en 1612, *Herloy* en 1623. — En basse latinité, une maison rurale avec ses dépendances se di-

Digitized by Google

sait *hayrelium*, *heyrelium*, et, en vieux français, *heireau*, *eireau*, autrement dit *héritage*, puisque le latin *hœres*, héritier, faisait au XIIe siècle *heir*, *eir*.

ESQUEHÉRIES. — *Scheriis* en 1157, *Escheheries* en 1199. *Esqueheris* en 1200, etc. — La désinence de la première forme indique qu'il faut lire *territorium* ou *villa de Scheriis*, ce qui nous donnerait au nominatif *Scheriœ* et même *Escheriœ*, puisque dès 1199 nous voyons apparaître cet *e* initial qui s'est conservé jusqu'à nous. Quoiqu'il en soit, *Scheriis* appartient essentiellement à la basse latinité, et le glossaire de Ducange ne fournit qu'un seul terme qui s'adapte exactement à *Scheriœ*, *Escheriœ* et qui, en même temps, nous offre une étymologie vraisemblable; ce terme, c'est *lescheria*, *lescheriœ*, marécage plein de joncs et d'herbes aquatiques (1), aspect que pouvait avoir au XIIe siècle, à une époque où les cours d'eau n'étaient pas entretenus, le village d'Esquehéries, puisque son centre, le noyau auquel se rattachent ses nombreux hameaux, est situé sur le Noirieu; seulement l'*l* a disparu par une apocope fréquente dans les anciennes orthographes : les clercs du temps passé retranchaient ou ajoutaient une lettre avec la même facilité; ne voyons-nous pas le nom de la localité dont nous nous occupons s'écrire, en moins de cinquante ans, par *sche* et par *esche*. Au surplus, je ne crois pas dépasser les limites permises en restituant deux lettres à un mot qui autrement n'aurait pas de sens. Nous devons encore aux clercs, je pense, la syllabe *he* qui est venue couper en deux le nom du village par une espèce d'hiatus fort déplacé; ce qui donne un certain poids à mon hypothèse, c'est que la prononciation — élément dont il faut tenir grand compte en matière étymologique — se rapproche tout à fait de la forme originelle, ou du moins que je préfère, c'est-à-dire d'*escheriœ*; en effet les gens du pays disent *ékéri*, absolument comme leurs pères du commencement du XIIe siècle.

Dépendances. — Le Grand Wé, *Grand Haué* en 1690, doit son nom à l'abreuvoir qui en occupe le centre, car les gens du pays désignent cet abreuvoir par l'expression *oé*, du vallon *wé*, qui vient lui-même du latin *vadum* (Voir Boué). — Le Gravier-Maubert. *Maubert* est sans doute le

(1) Aujourd'hui encore la *Lèche* est une plante marécageuse.

Digitized by Google

nom de la première famille qui a formé le noyau du hameau. Notre langue est riche en noms d'homme qui affectent la terminaison *bert* : *Aubert*, *Lambert*, *Robert*, etc. Le *berht* teutonique, d'où dérive *bert*, s'entendait dans le sens du *vir* latin; *maubert* voudrait dire mauvais homme. — HENNEPIEUX. *Territorium de Hennepiuel* en 1239. En vieux français *hanepier* voulait dire crâne ou casque, et *hanne*, *henne*, mauvais cheval, mulet. C'est peut-être dans une de ces vieilles locutions que se trouve l'étymologie de notre hameau, mais pour choisir il faudrait l'appui d'une tradition locale, et je n'en connais pas. — LE PETIT FAUCOMMÉ. *Faulcommé* en 1564, *Foucomé* en 1691, *Faucomé* en 1696. En vieux langage, *fau*, *fou*, hêtre, du latin *fagus*, et *come*, chevelure, du latin *coma* et du grec *comê* qui signifient, dans les deux langues, chevelure et tout ce qui y ressemble, comme feuillage des arbres, etc. Faucommé serait donc la romanisation de *hêtre au feuillage touffu*. — RUE DES DORIONS. *Rue-Dorrion* en 1768. Ce hameau ne remontant peut-être pas au-delà du siècle dernier, puisque les titres antérieurs sont muets à son égard, il ne faut voir dans sa dénomination qu'un nom de famille. — SAROIS, probablement de *sartum*, terme de basse latinité signifiant lieu défriché et mis en culture. Ce hameau est effectivement sur la lisière de la forêt du Nouvion et a pu se créer un territoire aux dépens de cette forêt.

ETRÉAUPONT. — *Streia* en 1126, *Strata* en 1129, *Estrea* en 1139, *Hestrea* au XIIe siècle, *Hestrei* au XIIIe, *Estrées-au-Pont* en 1393. — Du latin *strata calceia*, chaussée pavée : en effet la chaussée gallo-romaine de Reims à Bavay, dont les traces sont restées si visibles dans notre pays, traversait l'emplacement occupé par Etréaupont. *Stre*, *stra* s'est changé en *estré*, *étré* par suite d'une curieuse tendance de la langue française à ajouter un *e* devant beaucoup de mots commençant par *s* suivi d'une consonne; c'est ainsi que de *stomachus*, *spiritus*, *scala*, etc., nous avons fait estomac, esprit, escalier. Combien de gens disent encore *esquelette*, *espectacle* pour squelette, spectacle.

Dépendances. — ENTRE-DEUX-BOIS, hameau ainsi nommé parce qu'il se trouvait entre les bois de Foigny et d'Effry. — LES FOULONS. Foulon, ouvrier qui foule les draps et autres étoffes de laine; les vestiges de fouleries ne sont pas rares dans nos pays parce qu'autrefois les industries ne

Digitized by Google

sachant pas se concentrer en immenses usines, il fallait multiplier les ateliers de foulage puisque leurs proportions restreintes ne permettaient à chacun d'eux que de desservir un rayon restreint. — La Fourcière. Je crois qu'ici c'est la configuration des lieux qui nous met sur la piste de la meilleure étymologie; en effet la Fourcière se trouve à peu près au point où le ravin qui verse ses eaux dans l'Oise, à Gergny, se divise en deux gorges, et offre l'image régulière d'une fourche. Au XIIe siècle, *fourc* se disait de l'endroit où une chose se bifurque, suivant le dictionnaire de C. Hippeau qui dissipe ainsi toute espèce de doute. — Larzille. *Arzillière* en vieux français signifie argilière, lieu où abonde l'argile. — Mont d'Origny, *Mons-de-Aurigniaco* en 1260, point où le soulèvement de terrain qui sépare les vallées du Ton et de l'Oise s'abaisse brusquement, et amène, un peu au-dessous d'Etréaupont, la jonction des deux cours d'eau; cette élévation a emprunté son nom, soit au bourg d'Origny qui se trouve sur le Ton à quelques kilomètres en arrière du mont, soit à la forêt d'Origny, depuis longtemps défrichée, mais qui est citée au XIIe siècle dans le cartulaire de Foigny et qui s'étendait, selon Melleville, jusque vers le confluent de l'Oise et du Ton. — Montvinage. *Malum vinagium* en 1250. A coup sûr, il ne s'agit pas ici de *vinage*, redevance féodale sur les vins — ces pentes de terres compactes et argileuses, qui regardent en plein le nord, n'ont jamais connu ni pampre, ni raisin (1) — mais de *visnage*, forme romane de *voisinage*, en latin *vicinium*; il faut donc traduire *malum vinagium* par mauvais voisinage. — Rue des Juifs. On sait qu'au moyen âge les malheureux israëlites n'étaient tolérés dans les villes qu'à la condition expresse de se cantonner dans un quartier à part : notre hameau prouve que la chose se passait à la campagne comme à la ville.

Étreux. — *Estruen* en 1189, *Estruem* en 1207. — Quoique ces deux formes anciennes diffèrent de celles d'Etréaupont, cependant Etreux doit, comme cette localité, son nom à *calceia strata*. M. A. Piette croit même,

(1) Dans sa *Notice sur un autel de Bacchus découvert à Jeantes-la-Ville, 1862*, M. Edouard Piette produit de sérieuses raisons de croire que la culture de la vigne a pénétré, en des temps reculés, jusqu'au cœur de la Thiérache; mais ce fait n'infirme en rien l'étymologie à laquelle je donne la préférence, parce que la vigne n'a jamais pu réussir, ni même être essayée au Montvinage, à cause, je le répète, de l'exposition et de la nature du sol.

Digitized by Google

dans son travail sur les itinéraires gallo-romains, que c'est un rameau du chemin romain de Saint-Quentin vers Etrœungt qui se dirigeait vers Etreux. M. E. Mannier voit en plus dans *estruem* une finale germanique qu'il interprête par *heim*, *hem*, demeure : *Estruem*, demeure, habitation sur la chaussée.

Dépendances. — Le Gard. Ce hameau n'existe que depuis l'établissement du canal de Sambre-et-Oise; son nom signifie jardin ou verger, *garten* en allemand, *garden* en anglais; ce terme a pu être apporté par des mariniers du nord. — Rue de Boué. Voir ci-dessus l'étymologie de Boué.

M. Mennesson cède la parole à M. Papillon qui donne les renseignements suivants sur un emplacement gallo-romain, gisant au milieu du bois de Marfontaine :

Il existe à peu de distance de Vervins une forêt connue sous le nom de bois de Marfontaine, du nom de la commune sur le territoire de laquelle elle est située.

Il y a environ quinze années, dans une excursion faite avec M. Rogine, sous les auspices de M. Sarrazin, maire de Chevennes, en suivant la route qui traverse cette forêt, nous avons remarqué dans un triage fraîchement exploité, un remblai assez prononcé que nous n'avons pas tardé à reconnaître pour un tronçon de voie romaine, un fragment, selon toute probabilité, de la chaussée conduisant de Saint-Quentin à Maquenoise, par Vervins.

Les tailles voisines de ce lambeau de vieux chemin portent les noms de taille *du Cabinet*, et taille de *la Maison*. Dans la taille de la Maison, des travaux de terrassement avaient fait découvrir au milieu de débris essentiellement romains, une grande auge en pierre (un cercueil probablement) qui a été remise dans le sol où elle avait été trouvée. Nous avons recueilli alors chez un ouvrier de la localité, un vase en terre de Samos, à relief et verni, entier quoique restauré; il fait aujourd'hui partie de la collection du collége de Vervins.

Plus tard, en 1865, M. Veroux, régisseur du bois, faisant défoncer une pièce de terre voisine de la forêt recueillit aussi beaucoup de fragments anciens : des tuiles à rebords, des fragments de grands *dolium*, un vase à

Digitized by Google

deux anses, et une grande quantité de débris d'autres vases, une espèce de bêche en fer, un morceau d'ardoise épaisse, percée d'un trou au milieu, etc.

Depuis ce temps, la pièce de terre a été transformée en houblonnière, et à la fin de l'année 1873, des ouvriers y ont trouvé, environ à 1 mètre de profondeur, une plaque de marbre blanc brisée et incomplète, de 50 centimètres environ de côté, et qui paraît avoir fait parti d'un pavage ou d'un lambris, et une petite meule creuse, plus petite que les meules romaines ordinaires. Elle n'a que 30 centimètres de diamètre, et ne présente pas de trou au milieu. Ce n'est donc point par la rotation d'une deuxième meule que l'écrasement du grain ou autre substance y était opéré, mais bien à l'aide d'un pilon, ou d'un corps rond. Cette plaque de marbre et la meule ont été offertes par M. Sarazin au Musée de Vervins.

On a trouvé aussi deux pièces de monnaie en argent qui nous ont été communiquées : l'une de Julia Domna, femme de Septime-Sévère, (146-211) porte au droit une tête de femme coiffée de ses cheveux, avec cette légende : *Julia Pia Félix Aug.* — Au revers, une femme voilée et assise tenant de la main droite une lampe ardente, et de l'autre un sceptre; en légende *Vesta.*

La deuxième, d'Alexandre Sévère (205-235), porte au droit la figure de l'empereur, avec la légende : *Imp. M* (arcus) *Severus Alexand* (er) *Aug* (ustus); et au revers, *Fides militum.*

En nous envoyant ces objets, M. Sarrazin nous remettait une note que nous reproduisons textuellement :

« Le gisement romain de Marfontaine comprend environ 75 hectares, dont 50 hectares pour la coupe dite de la Maison et celle du Cabinet, et 25 hectares en avant du bois, vers Marfontaine. Ces terrains forment un sommet entouré de vallées et sont couverts de fondations circonscrivant généralement des espaces de terrain de 2 à 3 mètres de largeur sur 4 à 5 de longueur. La terre entre les fondations est noire et contient des débris de poteries de toutes couleurs et de toutes formes, des tuiles, des morceaux de fer rongés par la rouille. Le dehors des fondations est de l'argile franche. Malgré l'élévation du sol il y a beaucoup de puits; on en compte 17 dans la seule coupe dite de la Maison. Ces puits, maçonnés en pierres calcaires du pays, peuvent avoir 1 mètre 20 de diamètre et sont

Digitized by Google

remplis des mêmes débris. On y trouve aussi des dents d'animaux, surtout de sangliers, puis des pierres et des grès calcinés. Dans les environs des puits on voit de petits monticules de cailloux recouvrant ou un gros grès ou plusieurs de moyenne grosseur, et il y a en-dessous de ces grès les mêmes débris de toute nature. »

On voit par ces détails que l'emplacement de Marfontaine peut être comparé pour l'étendue à tous ceux que nous connaissons jusqu'à présent. Il est probable qu'il en serait de même pour l'intérêt des découvertes qui y seraient faites si des fouilles méthodiques étaient opérées. Il nous semble qu'en attendant, il serait opportun de prier MM. Sarazin et Veroux de vouloir bien nous tenir au courant des particularités que les travaux de la culture ou ceux de l'exploitation de la forêt pourraient faire surgir.

M. Lhotte offre, pour figurer aux collections de la Société, un fragment de spatule provenant du bois du Sourd et portant des caractères du XIVe ou du XVe siècle, qui semblent signifier *Ave Maria*.

M. Tronquoy fait remettre au bureau un mortier ou objet de ce genre, en pierre oolithique, brisé en partie et trouvé entre la maison qu'il fait bâtir, en ce moment, sur la route de Paris, et la rivière du Cher-Temps qui coule dans le bas de son jardin.

M. Piette dit qu'il a fait une trouvaille analogue, il y a quelques années, dans sa propriété du Tilleul, commune de Landouzy-la-Ville; mais qu'il n'a pu jusqu'à présent déterminer l'usage ni la destination de cette espèce de récipient.

M. Papillon dépose une collection de silex taillés offerts par M. Daniel Lagasse, de Hary, et recueillis sur le territoire de cette commune.

Cette collection, formée avec un soin scrupuleux depuis plusieurs années, renferme une belle hache du type dit de Saint-Acheul, et une grande variété d'instruments divers : couteaux, pointes de flèche, grattoirs et éclats du type de Moustier, etc.

M. Lagasse recherche, avec la plus grande attention, tous les objets anciens que la commune qu'il habite offre à l'observateur, et M. Papillon

Digitized by Google

annonce qu'il déposera prochainement, au nom du même donateur, pour les vitrines de la Société, une série d'objets appartenant à l'époque gallo-romaine.

La Société remercie M. Lagasse du don fait par lui aujourd'hui ; elle l'engage vivement à persévérer dans ses intelligentes investigations, qui promettent de signaler la commune d'Hary comme un sujet d'études particulièrement intéressant.

Elle remercie également MM. Lhotte et Tronquoy.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1874

PRÉSIDENCE DE M. PAPILLON, VICE-PRÉSIDENT

M. Amédée Piette, membre correspondant, fait hommage d'une brochure qu'il a écrite sur *Saint-Lambert, son prieuré, son château et son étang.*

M. le président a reçu le bulletin de la Société historique de Compiègne contenant les travaux de 1869-1872, 1873, 1874, en trois volumes.

Il est décidé que la Société de Vervins enverra en échange ses bulletins, à commencer par celui de l'année dernière.

M. Damery offre une hache avec douille en fer ainsi que deux meules, trouvées au bois des Nuées, commune de Coingt, sur le gisement romain dont M. Verdier de Latour a donné une description sommaire dans la séance du 6 février dernier.

Remerciements à MM. Amédée Piette et Damery.

M. le président lit la communication suivante adressée par M. le docteur Rousseau, d'Hirson, membre correspondant :

Je remercie la Société archéologique de Vervins de l'honneur qu'elle a bien voulu me faire, en me recevant au nombre de ses correspondants, sous le patronage de ses honorables membres, MM. Papillon et docteur Penant.

Digitized by Google

Pour prendre rang, je ne puis mieux faire, je crois, que de lui offrir, sous forme de note, un aperçu abrégé de ce que l'archéologie a pu nous dévoiler, jusqu'à ce jour, à Hirson et dans les environs. Quoique nous ne possédions pas, comme Vervins, l'heureuse fortune de monuments *encore reconnaissables et bien caractérisés* d'une cité antique, néanmoins les témoignages des civilisations gauloise, romaine et franque, disséminés dans l'extrême Thiérache, pourront, je l'espère, se rattacher au plan tracé par la Société et attirer, peut-être, l'attention.

Sans nous élever jusqu'à l'âge de pierre, puisque nous ne possédons jusqu'à présent à Hirson aucun monument remontant à cette époque reculée, et demandant pardon de nous écarter de notre cercle étroit, nous croyons devoir dire que pour trouver un vrai tombeau gaulois, avec haches en silex, il faut s'éloigner vers la cité des Rèmes, jusqu'à la commune d'Aouste, l'un des premiers villages des Ardennes, canton de Rumigny. Il y a vingt-cinq ans, au moins, d'après un témoin oculaire qui nous en a écrit, on trouva, au lieu dit l'Hôpital, un caveau quadrilatère de trois mètres quarante de longueur, sur un mètre soixante de large, formé sur ses quatre côtés de pierres brutes et variant d'un mètre quatre-vingts à deux mètres. Une seule pierre, qu'en 1849 on voyait encore au tordoir d'Aouste, recouvrait le caveau, qui renfermait, d'après les évaluations, une centaine de sujets.

« Avec les squelettes étaient des haches en silex, un bouton en or, de » trente-cinq millimètres de diamètre et dont la queue faisait corps avec » le bouton. Trois personnes ont chacune un tranchant : l'une d'elles » (M. Piette, juge de paix à Craonne) possède une hache entière; cette » hache est en silex, d'un décimètre de long, sur cinq centimètres de » large, et emmanchée dans une corne de deux décimètres de long, de » manière que le tranchant dépasse de quelques centimètres. Cette corne » est de même percée, dans le sens de la longueur, d'une mortaise qui » servait de manche à la hache, etc. »

A défaut donc d'archéologie primitive, nous nous contenterons de noter qu'à Hirson la plupart des lieux dits de *vieux fiefs* ont presque tous des noms dérivés du gaulois (Herchon, Hermisson, Hermonchompre, Harchandiaux, Oise, Artoise, Orfavaches, Vavarry, puis Hery, Terva, etc.), et semblent nous reporter, en esprit, aux temps de cette patrie qui a, pour ainsi dire, colonisé le monde et vécu, pendant de longs siècles, dans une glorieuse indépendance.

Digitized by Google

Placé comme un coin entre les Nerviens, les Trévires, les Rèmes et les Veromanduens, l'emplacement d'Hirson, presqu'aux sources de l'Oise, faisait partie de la cité des Rèmes, à son extrémité nord, et il dut, par cette situation, participer à l'horreur, soit des combats entre les cités gauloises, soit des invasions romaine et franque, austrasienne et allemande. L'histoire locale nous démontre qu'aucune guerre des nations du Nord n'eut lieu en France, sans que ce petit coin du sol n'en ait souffert et gardé en même temps des marques peu apparentes pour le vulgaire, mais certaines, de ces époques néfastes, bien que, dans les campagnes, la plupart des constructions *fussent en bois et en terre.*

Néanmoins dans cette vieille Gaule couverte d'*oppida,* et particulièrement dans ces lieux anciens de la Gaule-Belgique, on est étonné de ne plus rencontrer de demeures entières, certaines, attestant l'art gaulois; mais, quand on pense à la guerre atroce que fit César, qui détruisait sur son passage tous les lieux habités « *uno die* xx *urbes Biturigum incenduntur* » et qui, pour ne parler que des événements de nos contrées, après la bataille de la Sambre, détruisit presqu'entièrement la race et le nom des Nerviens, « *propè ad internecionem gente ac nomine redacto.* » Ce massacre épouvantable, qui s'étendit, sans doute, jusqu'à nous puisque nous touchons à l'ancienne Nervie, dut faire de la région une profonde solitude pendant un temps illimité.

En effet, dans cette partie de la Gaule indépendante, le sol n'a dévoilé, à notre connaissance, que les immenses *retranchements* bien gaulois selon plusieurs auteurs, Dom Le Long entre autres et nous, *avec addition* de constructions romaines, des murs grossiers en pierres sèches, des puits disséminés dans la forêt, et, de la période intermédiaire gallo-romaine, une statuette de Cybèle en fer, une autre gallo-romaine en bronze et, par-dessus tout, de nombreuses monnaies du plus vieux gaulois.

La quantité des monnaies gauloises qui a été trouvée, même de notre temps, dans toute la circonscription d'Hirson, surtout vers Anor, est considérable : que n'en recueillit-on pas pendant des siècles avant nous ? Presque toutes *(car des savants en possèdent en bronze)* sont en or; elles étaient frappées, épaisses, difformes, parfois fendues par le choc, anépigraphiques et représentant uniformément un cheval aux membres grossiers, à la tête massive, avec des cercles symboliques pour accompagne-

Digitized by Google

ments. Au revers sont tracés des triangles terminés par une figure *formant* un œil. Une d'elles que nous possédons paraît avoir été moulée; le cheval semble transpercé par une longue épée. Les orfèvres passés et présents ont détruit la majeure partie de ces richesses numismatiques, et les amateurs ont enlevé le reste; la dernière médaille gauloise trouvée à Hirson, au Haut-Roué, a été achetée ainsi par un voyageur *archéologue*; elle était du type qui vient d'être décrit et parfaitement conservée.

A ce sujet, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret. La plus belle collection locale de monnaies et médailles antiques que nous ayons connue à Hirson, fut possédée, il y a vingt ans, par un de nos plus dignes concitoyens, M. Godefroy, passionné pour ces sortes de recherches. Ainsi qu'il arrive trop souvent, à la mort du propriétaire, cette collection fut vendue par sa famille et, si elle n'est pas entièrement perdue pour la science, puisqu'elle appartient à M. de Roucy, juge à Compiègne, d'après ce que nous a affirmé M. de Marsy, l'honorable procureur de Vervins, elle l'est du moins pour nos études locales, qui, probablement, ne retrouveront plus jamais à Hirson et dans les environs les mêmes sujets. Pour nous, *tardè venientibus ossa.*

Mais revenons à l'archéologie gauloise. Des ouvriers nous ont dit avoir trouvé dans les retranchements, vers la Lobiette, avec des armes oxydées, une petite niche en grès quartzeux, contenant le relief d'une femme nue : ces iconoclastes la brisèrent et en dispersèrent les morceaux par crainte de sortilége. Nous devons supposer que c'était un fragment de *sacellum*, portant l'image de quelque divinité gauloise ou gallo-romaine, mais nous ne pouvons l'attester.

A défaut de cette trouvaille, nous a été donnée, par M. Godart-Desmarets, une statuette découverte entre Hirson et Saint-Michel; elle représente une femme robuste et nue, les cheveux épars, tenant dans sa main gauche et devant elle un bâton de voyage; elle porte la main droite sur le sein du même côté. Cette statuette est, selon nous, Isis ou Cybèle, divinité introduite en Gaule et que l'on figurait enceinte avec les mamelles pleines de lait. L'objet, aplati en arrière, paraît avoir été appliqué contre un plan et faisait, probablement, partie de quelque chapelle ou *ex-voto*. Chose rare d'après les savants, et qui prouverait l'ancienneté de l'industrie du fer dans nos forêts, cette statuette est en fonte.

Digitized by Google

Nous nous hasarderons encore à rapporter à l'époque gauloise un grand cercueil de pierre trouvé dans les *usages* de Neuve-Maison, sur les bords de l'Oise; les ossements en ont été jetés; avec eux étaient une fiole en verre que des amateurs marrons ont enlevée et un poignard triangulaire que nous tenons de M. Baudelot, garde-général alors à Hirson et actuellement inspecteur des forêts à Laon. Néanmoins, les savants disant que les tombes gauloises étaient formées de pierres plates et plus grandes, en espèces de caveaux, le doute sur la date du cercueil de Neuve-Maison est bien permis; l'étude du poignard par un archéologue émérite fixerait cette date, et la fiole de verre pourrait bien conduire à penser que le tout est romain.

Ne peut-on pas aussi attribuer aux Gaulois une grande partie des puits nombreux, la plupart comblés ou démolis, que l'on rencontre dans la forêt ? Nous le croyons, puisque, suivant César et les descriptions iconographiques, les Gaulois ayant la plupart de leurs demeures en bois et en chaume qui ont dû disparaître, on ne doit trouver de visible que le puits creusé et bâti dans les profondeurs du sol. Ces puits, il est vrai, *on les trouve sur des emplacements romains, mais les conquérants ont pris la place des Gaulois et leurs habitations avaient, le plus souvent, des fondations et des murs en pierres. Dans quelques-uns de ces puits on trouve, parfois, des fragments de meules et d'ossements.*

Mais, de la période gauloise, *autant que nous en sommes persuadé*, ce qui frappe le plus, c'est une construction, remarquable par sa grande étendue que renferme le territoire d'Hirson et aussi le territoire Belge, dans la commune de Maquenoise, qui, à cause de sa proximité, lui a valu le nom de *Camp de Maquenoise.* Qu'on se figure, sous bois, sur une longueur de plusieurs kilomètres, et de l'église de Maquenoise (Belgique) à la Lobiette (France), un amas considérable de ruines, la plupart informes, en grès quartzeux, divisé, vers la Lobiette, en deux rangées, comme des collines, laissant entre elles un grand espace, et du haut desquelles, lorsque le taillis est éclairci, on aperçoit le village et son clocher. De distance en distance, dans Maquenoise, à l'est, nous avons vu des restes d'énormes murailles pulvérisées par le temps et les hommes, et dont les fondations sont encore dans le sol; elles faisaient suite à des constructions surajoutées au tiers sud, et formant un château-fort, flanqué de quatre tours que

Digitized by Google

l'on détruit journellement et dont l'origine et l'usage ont, pendant longtemps, intrigué les savants.

Ces ruines ont eu deux causes et deux buts. Nous ne nous arrêterons pas à l'examen superficiel de quelques personnes de Belgique, qui, ne pouvant expliquer la présence de tant de matériaux, crurent devoir attribuer ce travail à des débris de carrières. Outre qu'il eût été bizarre d'accumuler ces matériaux sur deux lignes, sur une étendue de plusieurs kilomètres et à une telle hauteur, ils sont tous formés, comme nous l'avons dit, de grès quartzeux tirés d'une carrière inexploitée aujourd'hui et très-éloignée, entre le Pas-Bayard et Milourd : de plus, les restes de constructions bien reliées entre elles sur plus d'un kilomètre dans Maquenoise et, par-dessus tout, au milieu, les ruines remarquables d'un fort, enlèvent toute idée de carrière et arrêtent l'esprit sur une grande fortification, qui, en des temps différents, a servi pour la défense d'une population agglomérée. Aussi, des archéologues, des historiens, Dom Le Long entre autres, reconnaissent-ils qu'il y a eu d'abord là un vaste retranchement élevé contre l'ennemi redoutable et inné, le Germain, envers lequel, dans sa naïve confiance, la Gaule n'a jamais su se protéger efficacement.

Mais, bien que cette antique partie des retranchements offre à l'archéologue autant d'intérêt pratique, néanmoins, l'autre plus moderne, le fort ou château, à cause de sa construction régulière, a fixé plus particulièrement les regards et l'attention de tous. Son quadrilatère, ses quatre tours écroulées, sa prison, son puits ont été interrogés, pour ainsi dire, par les savants qui sondent les mystères du passé, et l'honorable président de notre Société, devançant vos laborieuses études, a, depuis longtemps, porté sur ces ruines son esprit actif et investigateur.

Ce château, construit après les retranchements gaulois, est-il romain ou moyen âge ? C'est ce qu'il serait trop long de discuter ici d'une manière suivie, et cependant il convient d'en dire quelques mots en passant. Cette question archéologique, d'un grand intérêt, mériterait d'être traitée par de plus savants; néanmoins nous prions humblement de ne pas nous taxer d'outrecuidance si, exprimant notre pensée, nous croyons que la partie ouest du monument est gauloise, et celle de l'est, ou château, est de l'époque romaine, fin, peut-être, de la domination. Dom Le Long, il est vrai, contrairement à nous, l'attribue, bien que sous forme dubitative, à Jacques

Digitized by Google

d'Avesnes, lorsqu'il fut avoué de Saint-Michel et dut élever, dans ce but, « une forte maison; » mais, outre « que les gens du pays se sont imaginé » que ce devait être un château de sarrasins et payens qui doit conserver, » dans ses murs, des trésors et des idoles d'or, » Dom Le Long, le savant bénédictin, hésite lui-même entre une construction dans le village et les fortifications de Maquenoise; et ce qui nous fait affirmer qu'il se trompe, c'est qu'il n'indique que les ruines de l'ancien château où « l'on remarque » les restes de prison et d'appartements, » mais ne fait aucune mention de cette longue suite de constructions qui s'y reliaient et que nous avons suivies, bien avant, dans Maquenoise, bien au delà de la propriété des moines. Et d'ailleurs, quel avantage pouvait retirer « Jacques d'Avesnes et ses hoirs » d'une forteresse aussi considérable pour loger quelques forestiers du temps qui n'avaient qu'à parcourir une forêt alors presqu'impénétrable, lorsque le château féodal d'Hirson servait de demeure au capitaine gruyer des comtes et ducs de Guise. Pour nous donc, assurément, le fort de Maquenoise ou *les Sarrasines* n'ont pas cette origine.

D'autres savants disent : « *Ces murs sont du moyen âge, parce qu'ils » sont percés de trous pour recevoir les pièces de bois destinées à supporter » les hourds, comme à Coucy et dans les châteaux du moyen âge.* » A cette observation nous répondons que ces trous que l'on trouve, non-seulement sur les murs du fort de Maquenoise, mais aussi *dans le puits*, n'étaient pas exclusifs aux travaux du moyen âge, mais aussi bien dans les constructions des Romains, ainsi qu'on peut s'en assurer dans César *Guerre civile*, livre 2), à propos de la construction d'une tour par les légionnaires romains pour faire le siége de Marseille.... « ils placèrent des » poutres transversales..... un peu plus longues que les parois des mu- » railles et les dépassant, afin qu'on y put suspendre des moyens de protec- » tion, pour défendre les travailleurs contre les traits et les repousser, » tandis qu'entre cet étage on éleverait les murs..... » *Transversas trabes injecerunt..... has trabes paulò longiores atque eminentiores quàm extremi parietes erant, effecerunt, ut esset ubi tegumenta præpendere possunt ad defendendos ictus ac repellendos dùm inter eam contignationem parietes extruerentur.*

Quoi qu'il en soit, que ces ruines vénérables aient pour premiers auteurs les Romains ou les barons du moyen âge, qu'il nous soit permis de for-

Digitized by Google

muler le vœu qu'elles soient conservées, avertissant que, depuis le commencement de notre séjour à Hirson, le pillage qui en a été fait incessamment pour le village de Maquenoise et ses routes, devra, s'il continue, ne laisser bientôt, des retranchements et du château, qu'un souvenir.

Après que la science romaine eut triomphé de la valeur gauloise, lorsque les Nerviens nos premiers voisins eurent été presque anéantis, César plaça ses lieutenants sur plusieurs points de la Gaule, et le raisonnement, la lecture des *Commentaires* nous portent à croire que, sur les retranchements élevés contre les Germains par les Gaulois, il établit son *alter ego* Labienus, dans *un camp d'hiver*. « *Quartam [legionem] in Remis cum Tito Labieno* » *in confinio Trevirorum hiemare jussit.* » Labienus resta et soutint des combats dans nos contrées jusqu'à ce que, sur l'ordre de César, il laissa ses bagages à la garde de cinq cohortes et alla lutter contre les Trévires avec quinze cohortes et une *nombreuse* cavalerie, en établissant un autre camp à 15,000 pas de là, environ, sur les bords d'un fleuve aux rives escarpées, probablement la Meuse. (L. 6.)

Depuis la conquête de César, la Gaule étant assujettie à la domination romaine, les générations perdirent le souvenir de leur indépendance et de leur ancienne liberté. Les clairières se repeuplèrent; en voyant s'élever çà et là des demeures, des *villas* et des bourgs, le Gaulois ne tenta plus que des révoltes partielles et promptement réprimées.

De cette époque jusqu'à Julien, date, pour le canton d'Hirson et dans la forêt, une suite de monnaies romaines de presque tous les règnes, des poteries, des ruines, des voies, toute une série d'épaves archéologiques de cette société remarquable, qui, bien que disparue, n'en a pas moins laissé au monde, sous des formes diverses, ses lois, ses coutumes, sa littérature, qui sont encore, chaque jour, étudiées et font la base de la société moderne. C'est sous le sol actuel cultivé ou forestier que l'on retrouve presque tous ces débris, et si aujourd'hui, parfois, ce sol en laisse voir à sa surface, ce n'est que par suite des fouilles et défrichements qui se succèdent, dans nos contrées, depuis deux cents ans.

Les Romains, à leur tour, éprouvèrent le même sort qu'ils avaient infligé aux Gaulois. Après avoir tenté plusieurs fois des luttes acharnées, les Germains et les Francs, en particulier, comme une trombe humaine, se précipitèrent, détruisant tout sur leur passage; le désert fut fait autour de

Digitized by Google

nous; villes, *villas*, monuments, monnaies, restèrent enfouis sous le sol, et les arbres de la forêt, reprenant leur empire, couvrirent de l'*humus* de leurs débris, pendant de longs siècles, les demeures gallo-romaines. Les dernières monnaies de cette époque, que l'on retrouve à Hirson et dans les environs, sont des Maximien, Constantin, Constant et Julien, ce qui peut faire supposer que c'est après la mort de ce dernier, l'ami des Gaules, qu'a cessé pour toujours, dans la région, la domination du peuple-roi.

C'est surtout à l'occasion des découvertes de numismatique spéciales à Hirson, que nous regrettons le plus la collection de M. Godefroy, qui était considérable et par la quantité et par les types. Ne cherchant d'abord que quelques preuves archéologiques d'histoire locale, nous avons, à tort, négligé d'en prendre bonne note, en temps opportun, et de réunir, nous-même, toutes celles qui pouvaient nous tomber sous la main, en bronze, argent et or : néanmoins, d'Hirson, nous possédons encore quelques types, d'Auguste, Tibère, Germanicus, Néron, Agrippine, Britannicus, Galba, Vespasien, Domitien, Trajan, Adrien, Antonin, Faustine, Aurelius, Faustine II, Commode, Septimius, Julia Domna, Macrin, Aquilia Severa, Annia, Julia Soæmias, Julia Mæsa, Sévère-Alexandre, Mamæa, Maximin, les Gordiens, Philippe, Otacilie, Tétricus, Valérien, Galien, Salonine, Postumus, Aurélien, Maximien Hercule, Constantin, Constance et Julien.

Outre les parties actuellement boisées au nord d'Hirson et d'autres défrichées, les communes du canton nous ont fourni aussi des monnaies romaines; presque chaque village en renferme dans son sol; mais les lieux principaux furent ceux où la tradition place deux *villas*, Jumilly, commune de Wattigny, et Terva, commune de La Hérie.

A Jumilly, il y a bien trente ans, un ouvrier creusant le sol, sur le bord d'un chemin vicinal, rencontra des objets dont l'antiquité était palpable : ils consistaient en collier de chevalier romain, bague portant au châton une médaille d'Agrippine et un grand nombre de monnaies romaines de types divers. Bien qu'heureux de sa découverte, l'ouvrier n'osa pas continuer ses fouilles, qui eussent été probablement plus fructueuses, dans la crainte d'avoir maille à partir avec la vicinalité, et, son excavation étant comblée, il alla vendre le tout à M. Godefroy, d'Hirson, qui l'ajouta à sa collection. Déjà Dom Le Long, dans sa grande histoire du diocèse de Laon, s'il nous en souvient, a fait connaître une pareille découverte, à

Digitized by Google

Wattigny, au même lieu de Jumilly : dans ces derniers temps, on y a encore trouvé un cachet antique et romain, qui est entre les mains de Madame Lefèvre-Brisset.

La seconde *villa* est Terva, entre Buire et La Hérie. C'est une mine encore *peu explorée*. Outre des monnaies en bronze et en argent, des Trajan, Maximin, etc., et un *cachet d'oculiste* dont, en son temps, *La Thiérache* a rendu un compte détaillé, on voit encore, sur le sol labourable, une grande quantité de fragments de poterie rouge, romaine, avec ou sans ornements : nous possédons de ces fragments, avec d'autres d'une mosaïque de diverses couleurs, ce qui implique l'idée qu'un objet d'art de cette nature existe en ce lieu; puis une boucle en bronze représentant la louve romaine. Il est connu qu'un cultivateur a découvert, dans son champ, une chambre souterraine, dont les murs et le pavé étaient revêtus de grands carreaux qu'il a employés pour sa demeure : il y avait en outre des tuyaux de conduite d'eau.

Dans la forêt, lieudit vulgairement le *Camp des Frumions* (fourmis), au nord dans la direction de La Lobiette, sur une route nouvelle conduisant en Belgique, vers le *Chant des Oiseaux*, au moment où l'on traçait cette route, nous avons vu un groupe considérable de fondations de maisons gallo-romaines, avec murs en grès quartzeux, dont les matériaux ont servi depuis à l'empierrement. Cachés sous le sol forestier depuis l'invasion franque, les pavés étaient formés de grands carreaux gris, placés sur une couche de mortier de chaux; on y rencontrait aussi des grandes tuiles carrées, rayées, des ardoises de mêmes forme et dimension, et d'autres ardoises épaisses, grossières, avec les trous des clous et provenant de quelque couverture.

A proximité des demeures était une fabrique de meules romaines dont on voyait un grand nombre en fabrication. Au milieu d'un amas considérable de débris nous avons trouvé des instruments qui ont dû servir à travailler la pierre.

Il existe aussi dans la forêt, vers la direction de Maquenoise au nord, des restes d'aqueducs, comme au Chemin des Ambulants, non loin de la *Place-Pavée*, des tronçons de voies, vers le même lieu, des restes de demeures gallo-romaines et des puits disséminés.

Près de la frontière de Belgique, commune de Saint-Michel, est un petit

Digitized by Google

camp romain dit le *Fort-d'Artoise*, au plateau de Gratte-Pierre; ses enceintes sont très-distinctes, et l'on y a trouvé une monnaie d'or de Domitien.

Non loin de là, sur la route qui conduit de Saint-Michel en Belgique, auprès d'une maison forestière, est encore un lieudit l'*Abreuvoir des Turcs*, grossièrement pavé, romain, car, tout récemment, en le faisant fouiller, M. le garde général d'Alexandre y a trouvé des fragments d'une de ces pierres que les Romains creusaient d'un trou pour y recevoir une urne cinéraire, et que le vulgaire, nous l'avons dit, a baptisées, dans ces contrées, du nom de *bacs à poules*.

A ce mot, disons ici que la grande quantité de pierres taillées en demi-sphère creuse, que l'on rencontre dans toute la forêt et souvent dans les villages du canton d'Hirson, mérite d'attirer l'attention; *chacune d'elles était recouverte par une autre moins profonde*, et ces deux parties formaient une tombe qui a contenu les restes d'un soldat romain, dans une poterie fine, grise, ventrue, à gorge étroite. Cette poterie était l'urne cinéraire qui, elle, avait pour destination spéciale de renfermer les produits de la crémation, système ancien très-raisonnable et adopté chez les Grecs et dans les lieux soumis à la domination de Rome, pour la destruction immédiate des corps.

Les dernières *tombes* romaines trouvées entières l'ont été, dans les dix dernières années, à La Fosse, près de Bucilly, sur l'emplacement d'un bois tout nouvellement défriché et cultivé. Un cultivateur, rencontrant sans cesse sous le soc de sa charrue deux grosses pierres calcaires, voulut les déplacer; elles se séparèrent : l'une était vide et avait été préparée pour l'usage; l'autre renfermait une fort belle urne cinéraire avec des ossements calcinés : elle est aujourd'hui entre les mains de M. Buissart, maire de Bucilly. L'habitude insensée qu'ont partout les ouvriers de briser les vases qu'ils rencontrent, dans l'avide espoir d'y trouver de l'or, nous porte à croire que cette urne est actuellement la seule que l'on puisse trouver intacte dans nos contrées.

Presqu'autant que de pierres taillées en sphère creuse, on rencontre aussi dans la forêt des meules romaines, toutes en pierre à grains de sel, les unes avec des rayons calculés pour mieux broyer, les autres taillées peu profondément en creux pour recevoir la meule.

Digitized by Google

Nous terminerons ces indications rapides sur l'archéologie romaine dans nos contrées en disant que sur Mondrepuis, lieudit la Grenouillère, les cultivateurs rencontrent souvent des restes de constructions anciennes avec des meules comme celles que nous venons d'indiquer, ce qui fait supposer que là était un groupe assez important d'habitations romaines. De ce lieu, nous avons obtenu une statuette en bronze, représentant un Gallo-Romain en tunique, les jambes nues et portant à gauche un objet recourbé dont l'usage est incertain : peut-être est-ce un Apollon tenant le *plectrum* de la main droite ? Avec cette statuette on a trouvé quelques monnaies romaines en or.

Sur le même territoire de Mondrepuis, mais à l'opposé, au lieudit *le Câtelet*, hauteur boisée et dominant l'Oise, avant Neuve-Maison, est encore un emplacement où l'on a constaté des ruines, aujourd'hui très-peu apparentes. Néanmoins son nom et les médailles en or qu'on y a trouvées semblent ne laisser aucun doute sur son origine romaine.

Ainsi les Romains, ces conquérants du monde connu et envahisseurs de la Gaule, avaient laissé leur poussière humaine et leurs *villas* sous le sol forestier du pays conquis et dès lors foulé par les Francs, leurs vainqueurs. C'est dans ces débordements d'hommes, se répandant sur les nations et disparaissant à leur tour, après quelque temps de domination, que l'on voit le néant des batailles et des conquêtes.

Les Francs eux-mêmes, avant d'envahir l'intérieur de la Gaule, s'arrêtant sur les régions élevées de la Thiérache, parsemèrent le canton d'Hirson des débris de leurs armées et jonchèrent la terre de leurs tombeaux. Le genre d'inhumation n'étant plus celui des Romains, mais de confier à la terre les cadavres entiers, nous retrouvons là les terribles vainqueurs de Rome et des Gaulois. Les fouilles que nécessite l'entretien des routes a mis à jour un grand nombre de tombes, à Hirson, à Bucilly et principalement à Wimy, lieudit La Justice. Nous avons pu voir, de nos yeux, les squelettes de ces hommes du Nord qui, depuis près de quinze siècles, étaient couchés sous le sol qu'ils ont ravagé. L'usage de la crémation étant abandonné, sans doute à cause de la foi nouvelle, des cimetières francs furent établis dans des terrains calcaires, en pente : les défunts étaient couchés dans des attitudes diverses, le plus souvent sur le dos, et avaient entre les jambes, vers les pieds, chacun un vase à parfum

Digitized by Google

ou bien à eau lustrale : pas une tombe ne renfermait une médaille du temps.

Nous conservons un certain nombre de ces vases funéraires, en terre du pays, de formes et dimensions variées; dans plusieurs tombeaux, bien qu'après les archéologues de Vervins, nous avons pu recueillir des boucles en bronze, des plaques de ceinturons, ornées de clous de cuivre et de petite lames d'argent, une fibule plaquée d'or et garnie de pierres serties dans l'argent, des grains de collier de diverses grandeurs, de composition différente et recouverts de lignes aux couleurs éclatantes. Nous avons recueilli aussi dans ces tombeaux les armes qui ont vaincu Rome, des francisques, scramasaxes, javelots, flèches, couteaux, puis des objets dont le détail minutieux serait hors d'œuvre en ce moment. Sauf le nombre, nous avons trouvé dans le canton d'Hirson à peu près les mêmes objets que le savant auteur de la *Normandie souterraine* décrit dans son excellent ouvrage, mais ce que nous ne pouvons omettre de citer, c'est une bague en bronze portant au châton des caractères runiques : ces derniers signifiaient-ils le nom du guerrier, ou quelque formule magique, nous l'ignorons.

Voilà, dans un tableau restreint, ce que l'archéologie gauloise, romaine, franque, nous a révélé à Hirson et dans les environs : ce champ de nos observations n'est pas, comme on le voit, dépourvu d'intérêt, et l'on pourra en tirer cette conséquence que la forêt si profonde, si majestueuse de l'antique Thiérache, il y a peu de temps encore, loin d'avoir été, dans les époques anciennes, sous ses chênes épais, un lieu de sombre et terrible silence, a renfermé de longues et nombreuses générations, en même temps qu'elle a abrité, tour à tour, les armées des trois nations qui ont joué les plus grands rôles dans le passé de notre pays et du monde.

Nous devons nous arrêter ici sur l'archéologie locale d'Hirson. Après les Francs, l'histoire ne sera plus un mystère; les cartulaires des abbayes de Saint-Michel, de Bucilly, et d'autres du voisinage, commenceront à soulever le voile épais qui la couvre et à projeter sur elle une lueur qui, bien que très-faible encore, n'en sera pas moins une bonne fortune après l'anéantissement de tout écrit, de toute tradition, et l'obscurité complète dans laquelle l'invasion et le gouvernement des Francs avaient jeté toute la Gaule. C'est là, pour l'étude du moyen âge, la mine à exploiter et qu'assu-

Digitized by Google

rément, si le temps ne nous fait pas défaut, nous nous empresserons d'étudier, heureux d'attirer sur ces précieux documents l'attention de la jeune mais déjà brillante société archéologique de Vervins.

M. Mennesson annonce qu'il achèvera la lecture de ses *Recherches étymologiques* dans les premières séances de l'année prochaine.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1874

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Est nommé membre correspondant, M. Laurent, médecin à Marly.

M. Piette prend la parole et expose qu'il a attendu jusqu'à ce jour pour continuer la lecture de son travail sur les anciennes minutes d'un notaire de Vervins, parce qu'il sait combien est restreint le cadre de notre Bulletin et quelle place doit être réservée pour ceux qui veulent bien y collaborer. Il ajoute qu'aujourd'hui sa communication portera sur un contrat signé de Jacques de Coucy (IIe du nom), qui éclaire d'un jour nouveau l'histoire des derniers seigneurs de Coucy-Vervins.

LES MINUTES HISTORIQUES D'UN NOTAIRE DE VERVINS

XVIe SIÈCLE

Suite (1).

4. — 17 novembre 1573. — « Comparut en sa personne noble et honoré seigneur Messire Jacques de Coucy, chevalier de l'ordre du Roy,

(1) Voir *Bulletin de la Société*, année 1874, page 165 et suiv.

Digitized by Google

seigneur de Chemery, Vervin et le Biez, et recognut de libéralle volonté, en considération et recongnoissance de tant de biens faicts et gracieux traitements et advantaiges qu'il a reçus de M. Maistre Jehan de Coucy, abbé commandataire de Bonefonteine, son oncle, depuis le temps qu'il a eu congnoissance, l'ayant recongnu pour son nepveux et chef des armes, et a lui faict don, part et assignation de ce quy est advenu entre luy et son dict oncle par successions de feu Messires ses oncles, mesmement en faveur et pour le don que le dict sieur Maistre Jehan de Coucy luy a faict le vingt septiesme de may dernier de la part quy luy apartenoyt en la terre et seigneurye du dict Vervin, Bureulles et terres deppendantes d'icelle, fief et héritaiges tant féauldaux que roturiers, sans aulcune réservation ny de maisons et choses deppendantes de la dicte seigneurie. A ceste cause et pour aultres justes considérations, le dict sieur comparant a ceddé, transporté au dict sieur Maistre Jehan de Coucy, donné et délaissé la maison et lieu appellé la maison ancienne du dict Vervin, scitué près le simétière de l'église et près la porte des Champs, quy est la maison du fief et lieu seigneurial de Vervin; pour de la dicte maison jouyr par le dict seigneur sa vye durant, comme précair et usufruitier d'icelle, tant seulement sous cette condition; affin que en rien ces transport et déclaration ne puissent préjudicier à sa dicte donation, et sans innover aulcune chose en icelle, faicte ainsy purement et simplement, comme dict est, par le dict sieur Maistre Jehan de Coucy, abbé, promettant le dict sieur Messire Jacques de Coucy avoir ce transport pour agréable et le tenir, entretenir et garandir durant la vye du dict seigneur abbé, sans y contrevenir en aulcune manière et sous l'obligation de ses biens.... faict et passé par-devant moy, notaire au bailliage de Vermandois, demeurant à Vervin, soussigné, présents Guyot Dailly et Jehan Vaudin, témoins appellés, le XVII novembre Vc LXXIII. »

J. DE COUCY.

G. DAILLY. J. VAUDIN.

DE BAILLON.

Nous avons reproduit cet acte *in extenso* parce qu'il est de nature à éclaircir un point très-délicat de l'histoire généalogique de la maison de Coucy. Pour en faire apprécier la portée, nous avons besoin d'exposer l'état de la question et d'entrer dans quelques développements.

Digitized by Google

Le problème à résoudre se résume en ces termes : La postérité masculine de la maison de Coucy, qui, depuis l'extinction de la branche aînée (1311), survivait dans la branche cadette dite de Coucy-Vervins, s'est-elle éteinte par le décès de Jean, seul héritier mâle de Jacques II (4 juin 1588); ou bien s'est-elle continuée dans la branche des Coucy-Poilcourt par la descendance directe et légitime de Raoul III, frère puiné de l'infortuné Jacques de Coucy Ier ?

Le premier terme de cette proposition semble résolu affirmativement et très-pertinemment par les révélations de François de l'Alouëte, historiographe de la maison de Coucy, dans son *Traité des Nobles* (1) : il résulte en effet d'un passage de cet ouvrage publié en 1577, seize ans seulement après la mort de Raoul III, que ce personnage ne s'est jamais marié, qu'il n'a laissé que trois filles naturelles. Voici du reste ce passage qu'il importe de citer textuellement : « L'exercice de la chasse, auquel il prenoit un sin-
» gulier plaisir, tant à la volerie qu'aus bestes terrestres, l'ont bien rendu
» propre et vaillant au fait des armes, aus peines, nécessités, ruses et in-
» dustries d'icelle : et lui ont bien longuement domté beaucoup d'affections
» naturelles, tellement qu'il auroit toujours vescu en cête résolution de ne
» se point marier. Mais il s'est en fin laissé vaincre et domter par la con-
» cupiscence (comme avoit fait son père), qui lui a amorsé et enflammé le
» cueur vers une fille assés belle et bien simple de la ville de Vervin,

(1) François de l'Alouëte, qualifié au frontispice de ses livres et dans les écrits du temps, bailli du comté de Vertus, président de la cour souveraine de Sedan, conseiller du roi, et maître des requêtes de son hôtel, a daté de Vervins, du 7 octobre 1576, l'épître dédicatoire de son *Traité des Nobles*. Elle est adressée à *Jean de Coucy, baron de Stone, jeune enfant de grande espérance, âgé de neuf ans, fils ainé de Jacques de Coucy, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Vervin*, etc. Indépendamment de ce livre, qui contient de très-curieux détails sur la ville de Vervins et sur ses seigneurs, l'Alouëte a laissé plusieurs ouvrages aujourd'hui d'une grande rareté, entre autres : 1° *Harangue ou oraison funèbre pour deux excellents chevaliers, M. le maréchal du Biez et le sieur de Coucy, son gendre*, imprimée à Paris, chez Jean de Lastre, l'an 1578, sous le nom de Jean Faluel; 2° *Généalogie de la maison de La Marck*, éditée à Paris en 1584, par Martin Le Jeune; 3° *Des Affaires d'Estat*, ouvrage dont nous possédons la seconde édition, imprimée à Metz chez Jean d'Arras en 1597. D'après Lacroix du Maine, l'Alouëte aurait écrit divers autres livres qui n'étaient pas encore publiés en 1584, et parmi lesquels nous remarquons : deux livres *sur la langue gauloise* et deux livres *sur l'origine des Gaulois*. (Voyez Lacroix du Maine, *Bibli. Franç.*, tome Ier, p. 200).

Digitized by Google

Digitized by Google

Fragmens de la généalogie de la maison de Coucy pour servir à l'histoire des derniers seigneurs de Coucy-Vervins et des seigneurs de Coucy-Poilcourt.

Jacques de Couc
Seigneur de Vervins,
vers 1496, ép. Isabel
fille d'Oudard du B
décapité le 5 juin 158

Jacques de Coucy II
Sr de Vervins, né vers 1534,
ép. Catherine, fille de Sr Hugues,
Comte de Chaulne. † 28
juin 1587.

Charles de Coucy,
Jean de Coucy,
François de Coucy,
morts en bas âge.

Claude de Coucy
ép. Jean, Comte
d'Apremont, Seigr
de Lorcy.

Isabeau de Coucy
ép. Simon de Grandmont,
Sr de Nollechevreux,
Lugny et Voharies.

Catherine de Coucy,
ép. Jacques de Fay,
Sr de Marfontaine, étaient
morts sans enfants en 1577.

Anne de Couc
Marie de Couc
étaient mortes
1577.

Robert de Coucy
† 3 Janvier 1568
âgé de 6 mois.

Jean de Coucy
Seigr de Vervins, Baron
de Stonne, né le 16 mai
1567 † 4 Juin 1588.

Enguerrand
de Coucy † 22 juillet
1573, âgé de 18 mois

Guillemette de
Coucy née en 1568 ép.
1° Louis de Mailly ; 2°
Philippe de Croy, Cte de Solm

Louise de Coucy
née en 1569, morte
en 1591.

Isabeau de Cou
née en mai 1576, ép.
Roger de Comminge
2° René du Bec. † 1

Claude Roge
de Comminge,
de Vervins ep. Gabrie
fille de Simon de Lou

Digitized by Google

Raoul de Coucy II
Seig.r de Vervins, né vers 1435
Ep. 1.o Marie de Roye, 2.e en 1488
Hélène de la Chapelle. Eut
du 2.e lit 6 enfants et d'une
concubine 6 ou 7 bâtards. † 1515.

Raoul de Coucy III, seigneur de Vervins, vivant vers 1502. N'a laissé, de 3 filles naturelles, le 22 Mars 1561.

Jean de Coucy, abbé de l'abbaye de Bonne-fontaine. Vivait encore en 1577.

Robert de Coucy abbé des abbayes de Foigny, S.t Michel et Boheries, † 5 mai 1569.

Madeleine de Coucy ép. 1.o Pierre, seigneur de Belleforrière, 2.e Antoine de Hannées.

Marie de Coucy religieuse au couvent d'Origny-Sainte-Benoîte; était morte en 1534.

Ponthus, Rolland Charles, Olivier, Gilles en peut être **Raoul** père de Louis qui suit :

Charlotte de Coucy femme de Cambron ép. Etienne d'Ovory, Chle de S.t de Verly.

Isabeau de Coucy née vers 1555, ép. Adam Aubert, Seig.r de Lisle.

Jeanne de Coucy naturalisée en avril 1574.

Louis de Coucy, Seigneur de Poilcourt, né de 1525 à 1530, ép. vers 1560 Marie, fille de Jean S.t de Bézannes † en 1603.

Jacques de Coucy Seigneur de Poilcourt, ép. en 1580 Anne de la Bruyère.

Benjamin de Coucy S.t de Poilcourt, ép. 1.o Marguerite de Courtil, 2.o Louise de Vandière.

François de Coucy S.t de Poilcourt, ép. en 1651 Anne, fille de Ch.s de Hézique, Seig.r de S.t Pierremont.

Henry de Coucy, S.t de Poilcourt, ép. en 1715 Marie Charlotte, fille de N.s Dubois, S.t d'Icordal.

Charles Nicolas de Coucy S.t de Poilcourt et d'Icordal, ép. en 1743 Anne Marie Henriette, fille de Jean Dubois, S.t de l'Aubrêle.

Jean-François de Coucy, Prieur Curé d'Hinacourt, abbé de l'abbaye de S.t Antoine.

Digitized by Google

Digitized by Google

» dont il s'énamoura, sans l'avoir voulu jamais épouser. La vertu comman-
» doit à sa conscience d'en faire et consumer *(sic)* le mariage, et en eut,
» peut-être, quelque volonté, car il en fit faire la minute du contrat par
» son conseil. Mais la honte de ses parents l'empêchoit de s'oser dire mari
» d'une femme non noble, d'une roturière de si simple étoffe. Et en ce
» doute, ayant moins de honte et de crainte de Dieu que des hommes,....
» il la retint sans l'épouser et en usoit couvertement comme de son épouse
» légitime. Il en eut trois belles filles, ausquelles il donna bon moyen de
» vivre, leur laissant la valeur de plus de cinquante mille livres sur les
» biens de sa succession, que le seigneur de Coucy, neveu dudit Raoul,
» qui est aujourd'hui vivant, leur a fort songneusement et fidèlement con-
» servé, les ayans en outre fait nourrir et élever en sa maison (1).....

» Le dit Raoul mourut sans enfans légitimes en la maison de Cambe-
» ronne, près la ville de Vervin (2), au mois de mars M. D. LXI (p. 268). »

Voilà certes des détails qui portent le cachet de l'honnêteté, de la sincérité, et que l'auteur n'a pas dû puiser dans son imagination. Ce qui est certain, c'est que parmi les contemporains, proches, alliés ou étrangers, pas une voix ne s'éleva pour en contester l'exactitude; et tout le monde était persuadé que les derniers rejetons de cette race illustre ne vivaient plus que dans l'histoire, lorsque en 1770, c'est-à-dire après deux siècles d'intervalle, parut avec fracas un *Mémoire historique* signé par de Belloy, poëte tragique alors fort à la mode (3), dans lequel l'auteur s'inscrit en

(1) A l'occasion de la naturalisation de Jeanne, une de ces bâtardes, le généalogiste Chérin nous apprend que *l'amie* de Raoul III avait nom Nicolle de *Soigny* (plutôt sans doute de *Foigny*, lieu de sa naissance).

(2) Cambron, dépendance de Fontaine-lès-Vervins. Il ne reste de ce manoir, que Raoul III avait fait bâtir vers le milieu du XVIe siècle, qu'une tour octogone, isolée, qui paraît être construite sur le même modèle que la *tour* dite *des archives* du vieux château de Vervins, le collége actuel.

(3) De Belloy devait sa popularité à l'idée heureuse qu'il avait eue de choisir les sujets de ses tragédies parmi les faits héroïques ou touchants de notre histoire, au lieu d'aller les chercher, comme ses devanciers, dans l'antiquité. Le *Siége de Calais* surtout eut un succès extraordinaire, et fit longtemps l'engouement de la cour et de la ville. La pièce, d'après l'ordre du roi, fut représentée *gratis* devant le peuple. Voltaire écrivit à l'auteur une lettre de félicitations, et l'Académie française le reçut dans son sein, en remplacement du comte de Clermont (1771). Rien ne manqua à son triomphe.

Digitized by Google

faux contre le dire de l'Alouëte, et s'efforce de prouver que Raoul III a laissé un fils du nom de Louis, procréé en légitime mariage, et devenu la tige des seigneurs de Poilcourt.

Il faut voir dans l'épître dédicatoire de *Gabrielle de Vergy*, adressée à M. de Coucy (1), et qui précéda de quelques semaines la publication du *Mémoire historique*, avec quels accents émus et solennels de Belloy annonce aux seigneurs de Poilcourt la découverte qu'il vient de faire de leur glorieuse origine... « La France, s'écrie-t-il, gémit depuis longtemps sur » les cendres de vos aïeux, croyant leur postérité entièrement éteinte..... » Qu'il m'est doux de consoler la patrie en lui montrant un trésor qu'elle » possède et qu'elle croit avoir perdu ! Combien je me trouve heureux de » m'être obstiné à faire des recherches dans les monuments qui nous » restent de Raoul de Coucy !..... Mes recherches m'ont conduit par degrés » jusqu'aux ruines d'où sortent ses respectables rejetons. Je me hâte de » faire part à la nation de cette précieuse découverte. » (*Page* V).

Quoi qu'en dise de Belloy, l'initiative de ces laborieuses recherches, que nous apprécierons plus loin, ne lui appartenait pas : elle était due à un humble religieux, qui trouva bon de s'effacer, sans doute dans l'intérêt de sa cause, car il plaidait pour sa maison. Nous en trouvons la preuve dans les *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy* (par de Laborde) : « Ce n'est que depuis peu de temps, lisons-nous (tome Ier, page 36), qu'un » religieux génovéfain, prieur-curé de la petite cure d'Hinacourt, près de » Saint-Quentin, est parvenu à démontrer à force de recherches qu'il des- » cend en droite ligne de la maison de Coucy ainsi que ses neveux et ses » nièces. La cour a reconnu leur filiation; le prieur a obtenu une abbaye, » etc. » Or, le prieur en question devenu abbé de Saint-Antonin, est Jean-François de Coucy-Poilcourt, frère de Charles-Nicolas de Coucy-Poilcourt auquel est adressée *l'Epître dédicatoire* de la tragédie de *Gabrielle de Vergy*.

C'est probablement à la même source qu'ont été puisés les éléments d'une notice insérée dans l'ouvrage de de Laborde, immédiatement après le passage que nous venons de citer, notice qui a pour titre : *Fragment de la généalogie de la maison de Coucy, contenant les branches des seigneurs de Vervins et des seigneurs de Poilcourt, lequel a été donné au roi*

(1) Charles-Nicolas de Coucy, seigneur de Poilcourt et d'Ecordal.

Digitized by Google

par son généalogiste [M. Chérin], pour la présentation de MM. de Coucy à la cour (1).

Il est à remarquer que de Belloy s'abstient de mentionner ce document; nous ne savons pourquoi, car il est manifeste qu'il le suit pas à pas, et qu'il en fait la base de son argumentation et le pivot de sa stratégie.

Quoi qu'il en soit, le terrain étant ainsi préparé, les seigneurs de Poilcourt avaient été merveilleusement inspirés en chargeant de Belloy de soutenir leur revendication. Ils ne pouvaient choisir un interprête plus chaleureux, plus fertile en ressources, et en même temps mieux placé pour leur conquérir l'opinion. Son mémoire est un véritable plaidoyer, qui se distingue par une verve, une pompe et une véhémence inouïes. On peut dire qu'il justifie pleinement le jugement qu'a porté sur l'auteur tragique un critique du temps qui pouvait l'apprécier (La Harpe). « Il ne fait » entendre, disait-il, que des accents exagérés et emphatiques..... il a » toujours besoin d'un coup de théâtre. » Au reste, on en jugera par les extraits que nous allons en donner.

L'auteur commence par établir qu'il n'y a rien de contesté dans la généalogie de la maison de Coucy depuis Albéric jusqu'à Jacques de Coucy Ier, ce qui est universellement reconnu; puis il ajoute : « l'extinction de la » postérité masculine de l'infortuné Jacques de Vervin n'était ni l'extinc- » tion entière de la maison de Coucy, ni celle de la branche de Vervin » même. Ce Jacques Ier de Coucy-Vervin avait eu trois frères : Raoul, » Jean et Robert. Raoul servit avec le courage de ses ancêtres; il fut » chambellan de François Ier. Jean et Robert aïant embrassé le parti de » l'église, furent aumôniers de ce monarque, et obtinrent de riches ab- » bayes. On rapporte aujourd'hui le partage des biens du père commun » fait entre les quatre frères en 1522 et une transaction sur ce partage » passée en 1534 (2). Jean, abbé de Bonnefontaine, avait eu dans son lot

(1) Voyez le tableau généalogique, planche 3. A l'égard de la branche de Louis de Coucy-Poilcourt, nous avons suivi la filiation établie par Chérin, en nous bornant à désigner le chef de chaque génération; ce qui nous a paru suffisant pour l'intelligence de la matière.

(2) Voyez au sujet de ce partage *le Traité des Nobles* (page 266) et les *Mémoires historiques* de De Laborde, (tome Ier, page 44). Ce que de Belloy appelle une transaction est une sentence arbitrale, en date du 1er septembre 1534, qui confirme purement et simplement le partage de 1522, et qui a été ratifiée le même jour devant Chedaille et Trevin, notaires à Vervins.

Digitized by Google

» les terres de Chéhéry, de la Besace et singulièrement celle de Pole-
» court, située en Champagne (1)..... En 1538, l'abbé de Bonne-Fontaine
» se trouvant assez riche des biens de l'église, crut qu'il était juste de
» rendre le patrimoine de sa famille à Raoul, son frère, qui servait l'état.
» Il lui donna ces trois terres par acte du 14 janvier (2). »..... « C'est ce
» Raoul de Coucy (Raoul III), continue de Belloy, qui est l'auteur de la
» branche de Coucy-Polecourt aujourd'hui subsistante..... L'alouëte avance
» que Raoul de Coucy ne laissa que trois filles bâtardes, et qu'il mourut
» sans s'être marié.... il écrivait en 1577, et dès 1560, Raoul de Coucy
» avait marié son fils *Louis*, et lui avait donné en mariage la terre de Po-
» lecourt..... On prouve que Louis était fils de Raoul par plusieurs titres.....
» (page 43). »

Ici se trouve analysée une série de documents tels que cueillerets, registres de la seigneurie de Poilcourt, contrats de vente et autres, qui établiraient incidemment que « M. Louis de Coucy, seigneur de Polecourt
» possédait cette seigneurie par donation, par contrat de mariage, de
» M. Raoul de Coucy, son père, (p. 45). » L'auteur verrait même dans un de ces titres la *preuve juridique* du mariage de Raoul et de la légitimité de son fils Louis.

« ... On demandera, s'écrie de Belloy, comment l'Alouëte, auteur con-
» temporain, a ignoré tout ce que je viens de dire : je n'en sais rien :
» voilà les titres et il n'en dit pas un mot..... Une ignorance aussi bien
» démontrée doit ôter tout crédit à ce plat écrivain, et je n'imagine pas
» qu'un pareil témoignage puisse désormais en imposer à personne.....
» Il est prouvé que cet auteur a menti sur le fait même dont il parle.....

(1) Polecourt ou plutôt Poilcourt, pour employer la forme moderne, est un village du canton d'Asfeld, arrondissement de Rethel.

(2) Singulier acte de justice que cette donation qui avantageait le frère cadet, alors célibataire, de l'aveu même de de Belloy, et frappait d'exhérédation le frère aîné, *le chef des armes*, Jacques de Coucy Ier, qui avait déjà, en 1538, un héritier de son nom (voyez planche 3), et qui comptait d'ailleurs des états de service plus anciens et plus distingués que ceux de Raoul ! Notez qu'on était loin, en ce temps-là, de la catastrophe de Boulogne. Nous admettons l'existence de l'acte produit par de Belloy, mais nous tenons pour fausse la raison qu'il en donne. Il est présumable que cette donation n'était autre qu'un fidéi-commis, comme celle mentionnée ci-après, qui fut faite par Raoul lui-même, en 1553, de la terre de Chéhéry à Pierre du Lys, son régisseur.

Digitized by Google

» La seule difficulté, grâce au bavardage de l'ignorant l'Alouëte, était le » point de réunion de Louis à Raoul, mais cet article est éclairci par les » preuves authentiques du mariage de Raoul et de la légitimité de son » fils..... Sous quelque point de vue que l'on considère le fait dont il s'agit, » cent l'Alouëte ne pourraient plus le rendre douteux. (De Belloy, *Mém.* » *hist.*, *passim.*) »

L'on a peine à croire que celui qui frappe si fort n'a pas frappé juste : c'est ce qui explique pourquoi ces affirmations, aussi vives que téméraires, n'ont rencontré jusqu'à présent aucune contradiction. On doit observer aussi que personne n'avait intérêt à la révision du procès, et il a fallu pour l'entreprendre que nous y fussions induit par les révélations inattendues de l'acte authentique du 17 novembre 1573. Nous avons douté, nous nous sommes obstiné à la découverte de la vérité, et maintenant nous croyons pouvoir démontrer que tout se réduit dans le factum de de Belloy à une équivoque et à une argutie de procureur.

En réalité, l'auteur ne produit que deux titres corrélatifs au père de Louis et à la donation qu'il aurait faite à ce dernier par contrat de mariage : ce sont des registres de la seigneurie de Poilcourt. Le premier est intitulé : *Déclaration des bourgeois qui demeurent dans le village de Poillecourt, en l'année 1561*, REÇU *par moi Petit-Jean de Martignicourst, pour M. Lois de Coucy, écuyer, seigneur de Poillecourt, comme ayant la* SEIGNEURI *par donation de M.* RAOU *de Coucy, écuyer, son père.* Le second a pour titre : *Recette de la terre et* SEIGNEURI *de Poillecourt pour le jour de* SAIN-*Remy 1561.....* REÇU *par moi Jehan de Martignicour, pour M. Lois de Coucy, escuyer, seigneur de Poillecourt, comme ayant la* SIGNURI *par donation par* CONTRA *de mariage de* RAOU *de Coucy, escuyer, son père.* (*Mém. hist.* De Laborde, p. 55 et 56.) Rien de plus, rien de moins, touchant cette paternité dans les autres pièces citées par Chérin et par de Belloy.

Toutefois, loin de nous la pensée de nier l'authenticité des registres de la seigneurie de Poilcourt. Nous les tenons volontiers pour sincères et véritables; seulement nous différons sur l'interprétation que de Belloy en a tirée. Ainsi, nous admettons que Louis de Coucy, seigneur de Poilcourt, était fils de M. Raoul de Coucy, écuyer, et qu'il tenait de son père, par contrat de mariage, la terre de Poilcourt; mais nous ne croyons pas à l'identité de M. Raoul de Coucy, écuyer, avec messire Raoul de Coucy,

Digitized by Google

IIIe du nom, chevalier, seigneur de Vervins par moitié avec Jacques de Coucy Ier, son frère aîné. De Belloy a confondu ces deux individualités, sans tenir aucun compte des qualités inscrites dans le libellé des documents cités. Il suffit de prêter quelque attention à leur lecture pour être entièrement édifié à cet égard. Ce qui frappe, c'est que de tous les actes analysés par l'auteur et par Chérin pas un seul n'établit directement une liaison, une attache, un rapport quelconque entre messire Raoul de Coucy III, seigneur de Vervins, et Louis de Coucy-Poilcourt; tandis que les textes ayant trait à la filiation de ce dernier se rapportent à M. Raoul de Coucy, uniquement qualifié d'écuyer (1).

Une autre preuve non moins convaincante de ce quiproquo ressort d'un rapprochement de dates que nous fournit la notice généalogique de Chérin. L'auteur, déroulant par ordre chronologique tous les titres qu'il croit relatifs au père de Louis (Raoul III, suivant lui), nous le montre figurant, comme l'un des archers des ordonnances du roi, à la montre qui fut faite à Provins, sous la conduite de Robert de la Marche, le 28 septembre 1514 (page 43). Or, sait-on quel âge avait Raoul III à cette époque ? Il est dit quelques lignes plus loin (p. 43 et 44) qu'en janvier 1522, il était encore mineur, et qu'en septembre 1534 il était âgé de 30 ans et plus. En combinant ces notions qui, cette fois, s'appliquent sans conteste à Raoul III, on trouve qu'il était né vers 1502; que conséquemment, à moins de prétendre que les archers des ordonnances du Roi se recrutaient parmi les enfants de douze ans, il faut bien reconnaître que de Belloy a mis en scène deux Raoul, l'un plus âgé que l'autre, et que son argumentation roule, comme nous l'avons dit, sur une équivoque. Nous était-il permis d'ajouter qu'elle repose d'autre part sur une argutie de procureur ?

C'est ici qu'il convient d'examiner un moyen présenté sous la rubrique *preuves du mariage de Raoul.* A entendre de Belloy, ces preuves seraient, en l'état, presque surabondantes; s'il les produit c'est qu'il ne veut laisser dans les esprits aucun nuage. Du reste, il proclame bien haut qu'il s'agit

(1) C'est en vain que de Belloy (p. 54) invoque sans rien citer, *une suite continuelle d'actes* (nécessairement ceux relevés par Chérin), dans lesquels Louis de Coucy serait *toujours nommé avec son père en parité de qualification, chevalier, honoré seigneur, ce que jamais,* dit-il, *un bâtard n'eut obtenu.* Nous défions que l'on nous montre dans ces actes un seul exemple de la qualification de *chevalier,* appliquée soit à Louis, soit à Raoul, son vrai père. *Honoré seigneur* ne tire pas à conséquence.

Digitized by Google

de pièces authentiques, et, qui plus est, d'un titre juridique. Sur cette assurance, vous vous imaginez que la question va faire un pas décisif, que vous allez voir représenter le contrat de mariage de Raoul III, ou tout au moins un acte qui vous apprenne le nom de sa femme. Vaine attente ! Tout cela n'était qu'artifice et subtilité. Ecoutons-le : « L'Alouëte dit que » Raoul est mort sans s'être marié. Messieurs de Coucy produisent un titre » juridique en bonne forme qui prouve le contraire. C'est un contrat de » donation que Raoul fit en 1553 de la terre de Chéhéry à Pierre du Lys. » Cette terre venait aussi de l'abbé de Bonne-Fontaine et de la succession » paternelle, les partages le justifient. Raoul l'avait considérablement aug- » mentée par différentes acquisitions; il y avait bâti le château de Rocan » qui est encore aujourd'hui une espèce de forteresse (1). Or, il donne » cette terre avec tous les *acquêts* et *conquêts* qu'il y a faits. Il avait donc » été marié : car les *conquêts* sont les acquisitions d'un homme en com- » munauté de biens avec sa femme; jamais notaire n'a employé ni pu » employer ce mot pour exprimer les acquisitions d'un homme qui aurait » été célibataire toute sa vie. Voilà donc le démenti le plus formel donné » juridiquement à l'Alouëte (*Mém. hist.* p. 48). »

Pour bien faire apprécier la valeur et la moralité de ce commentaire, nous croyons devoir mettre en regard, et sans omission aucune, l'extrait que nous a laissé Chérin de l'acte de 1553 : « Honoré sieur Raoul de » Coucy, seigneur de Vervins, Woulpaix, Chéhéry et La Bezace, demeu- » rant à Chémery-sur-Bar, pour reconnoître les bons et agréables services » que lui a faits dès le tems de sa jeunesse, et fait encore Pierre du Liz, » écuyer, demeurant audit Chémery, lui fit don, par acte passé au même » lieu de Chémery, devant Aleaume Camot, demeurant à Borteron, et » Jehan Le Febvre, demeurant au Chesne-le-Populieux, notaires royaux » de la baillie de Vermandois, le 3 octobre 1553, du lieu, terre et seigneurie » de Chéhéry avec toutes ses appartenances, appartenant à lui donateur, » *soit de son propre naissant, soit de ses acquêts et conquêts, ou autre-*

(1) Nous ne trouvons trace nulle part de ces différentes acquisitions et augmentations; et il est difficile de les admettre quand on voit dans l'acte de donation de 1538 que l'abbé de Bonne-Fontaine s'était réservé l'usufruit de cette propriété sa vie durant; et surtout quand on a toute raison de croire, d'accord en cela avec de Belloy lui-même, que cette donation était un fidéi-commis (Voyez p. 50).

Digitized by Google

» *ment;* le dit lieu, terre et seigneurie tenu en franc-aleu et franc-fief, » sous la réserve de l'usufruit sa vie durant (p. 51). »

Avons-nous besoin de faire observer que les mots soulignés constituent tout simplement une clause de style comprenant les différents modes par lesquels peut s'acquérir une propriété; et ce, d'après cet axiome de droit que *ce qui abonde ne vicie pas ?* Il est bien certain que les mots *acquêts* et *conquêts* ne sauraient en aucune façon affecter ici la signification juridique que de Belloy leur attribue, à moins, peut-être, qu'on ne les isole, c'est-à-dire qu'on ne supprime le complément de la formule : *soit de son propre naissant, ou autrement,* comme cet habile homme n'a pas craint de le faire pour le besoin de sa cause.

Que dire d'un système d'argumentation qui s'appuie sur des moyens aussi tortueux et aussi chimériques !

De Belloy fait les plus grands efforts pour démontrer la légitimité de Louis, et ici, comme toujours, il a en mains, à l'entendre, des *preuves invincibles* : « la donation, faite, dit-il, par Raoul à Louis, son fils, de la terre » de Polecourt, établit la légitimité de Louis par une circonstance qui lève » tous les doutes. C'est que la coutume de Vermandois, sous l'empire de » la quelle Raoul demeurait, et qui régit la terre de Polecourt, défend » expressément de donner des biens-fonds, même par contrat de mariage, » *à autres enfans qu'à ses hoirs procréés en légitime mariage.* Il n'y a » plus d'équivoque (p. 50). »

Nous croyons qu'il y aurait beaucoup à dire sur cette prétendue inflexibilité de la coutume de Vermandois à l'endroit des bâtards. L'histoire témoigne assez communément qu'il était avec cette coutume, comme avec les autres, des accommodements, surtout dans les sphères aristocratiques. S'il fallait en citer des exemples, nous commencerions par produire certaine minute, qui sera analysée à sa date (1er août 1574), où l'on voit Charlotte de Coucy, l'aînée des bâtardes de Raoul III, qualifiée dame de Cambron, succéder à son père dans la possession de ce domaine. Mais la question n'est pas là : nous n'entendons pas rechercher si le Raoul qui fut père de Louis a été marié et s'il l'a *procréé de son corps*, comme dit la coutume, *en loyal mariage.* Ce que nous soutenons, c'est que Louis n'est pas fils de Raoul III. Il nous paraît donc inutile de suivre l'auteur sur un autre terrain, et de nous perdre avec lui en de vaines ergoteries sur la *légitimation*, sur la *possession d'état*, etc., etc.

Digitized by Google

Mais, objectera-t-on, il est un point resté dans l'ombre, et qui aurait besoin d'être éclairci : s'il est démontré que Louis de Coucy n'a pas eu pour père Raoul de Coucy III, seigneur de Vervins, il paraît non moins certain qu'il était fils d'un autre Raoul de Coucy. Quel est cet homonyme ? Et comment se fait-il que l'Alouëte n'en ait point parlé ? Nous pourrions répondre ainsi que de Belloy le faisait tout-à-l'heure : « Nous n'en savons rien, voilà les titres !... » Mais nous ne voulons pas encourir le reproche de reculer devant toute explication, et nous allons essayer d'en donner une, bien entendu, sous toutes réserves. On n'a pas oublié que l'Alouëte, en racontant l'existence irrégulière que menait Raoul III dans son château de Cambron, fait allusion aux déréglements qui marquèrent également la vie de son père (voyez ci-dessus p. 160.) On peut voir en effet dans le *Traité des Nobles*, au chapitre spécial à Raoul II, que dans l'intervalle de son premier mariage, qui n'avait été ni heureux ni fécond, à son second mariage, c'est-à-dire de 1476 environ à 1488, ce seigneur vécut à Vervins avec une concubine d'aussi *simple étoffe*, tout au moins, que Nicole de Foigny, la favorite de Raoul III. Il eut de cette concubine, nous apprend l'Alouëte, « Ponthus, Rolland, Charles, Olivier, Gilles et autres » bastards, jusques à six ou sept. » (p. 258, verso). Est-ce intentionnellement que l'auteur s'est borné à en nommer cinq ? N'est-il pas possible qu'il y ait eu parmi ces six ou sept bâtards un Raoul, et que ce nom, qu'on était accoutumé de voir briller glorieusement dans les fastes de la maison de Coucy, n'ait pu sortir de la plume de l'Alouëte pour être appliqué à un bâtard ? Cette hypothèse paraît très-admissible quand on sait combien il avait souci de la considération de cette maison, et combien l'idée de sa dégénérescence par la bâtardise l'exaspérait. Il y a, à la page 45 du *Traité des Nobles*, un morceau d'une véritable éloquence, qui semble composé exprès à l'appui de la thèse que nous posons, et qui se retrouve dans un autre ouvrage du même auteur avec des accents d'indignation encore plus énergiques. C'est cette seconde version que nous reproduisons : « ..... De » vrai, c'est une infâme génération qui ne devroit mériter le nom et le » lustre des vrais et légitimes enfans, veu qu'ils sont, comme dit le sage, » des enseignes et témoins des ordures et infametez du père qui les a » engendrez de paillardise..... Et pour le moins, si cette corruption doit » encores avoir cours, que l'on leur fasse prendre le nom de leur mère

Digitized by Google

» *sans avoir aucune part au nom ni aus armes* de celui qu'on *lui* (1) at-
» tribue pour vrai père, *plus par opinion que de vérité.* Ou si la faveur
» emporte contre la force de la raison de les rendre autorisez de parti-
» ciper à telles choses, qu'ils soyent contrains d'ajouter au nom et armes
» qu'ils veulent si témérairement usurper, un grand B signifiant bastar-
» dise et une bande au côté gauche de l'escu, afin qu'ils soyent reconnus
» pour tels qu'ils sont, et que les pères rougissent quelquefois de leur
» infâme engence. » (*Des affaires d'estat*, p. 228).

On peut juger maintenant si nous nous sommes trop avancé en regardant comme possible l'omission volontaire du nom de Raoul sur la liste que nous a laissée l'Alouëte des bâtards de Raoul II. Dans tous les cas, ce qui est hors de doute c'est la bonne foi et l'honnêteté de cet historien, si gratuitement accusé par de Belloy d'ignorance et d'imposture. Que son érudition ait été parfois en défaut, qu'il ait commis des erreurs de dates et de noms en traitant d'événements anciens, et notamment des origines de la maison de Coucy, nous le concédons parfaitement. Mais le reproche d'ignorance est un non-sens quand il s'agit de faits contemporains qui se sont passés sous ses yeux, et de personnes avec lesquelles il a vécu familièrement, et dont il a connu toutes les habitudes. Sur ce terrain, on peut le suivre sans crainte de s'égarer.

Sans doute son contradicteur ne connaissait pas ces particularités : il ignorait les étroites relations qu'entretenait l'Alouëte avec Jacques de Coucy II, seigneur de Vervins, dont il était le conseil et *l'ami entier,* comme le qualifie un document du temps, inédit, que nous aurons bientôt occasion de faire connaître (2). Il ignorait aussi la situation honorable que lui valaient son caractère et les emplois qu'il occupait; et bien certainement il n'avait pas lu le chapitre final de son *Traité des Nobles* où l'on voit que l'auteur se peint tout entier, quand il expose

(1) Cette erreur grammaticale (*lui* pour *leur*) mérite d'être remarquée : il semble que l'auteur visait dans sa virulente tirade un bâtard qui le touchait particulièrement au cœur. Les autres mots que nous soulignons nous paraissent également bien significatifs.

(2) *Recueil de l'ordre qui a été tenu pour parvenir à la réhabilitation de Jacques de Coucy Ier*, par Jacques de Baillon, lieutenant en la justice de Vervins. C'est le même qui a reçu, comme notaire, l'acte authentique qui fait l'objet du présent commentaire.

Digitized by Google

les règles et préceptes de bien vivre (en parfait gentilhomme), et ce, comme *rafraichissement de mémoire* pour Jean de Coucy, *cet enfant de grande espérance*, à qui son livre est dédié. Mais c'est assez nous étendre sur l'honorabilité de l'Alouëte, cet homme austère qui, tout en vouant sa plume à la glorification de la maison de Coucy, a su rester impartial et indépendant, fidèle en cela du reste à l'engagement qu'il avait pris dans sa préface : « ... et comme j'ai mis peine de remarquer les principalles vertus » de cette race, je n'ai aussi point épargné de toucher et blâmer les prin- » cipaux vices dont j'ai eu cognoissance, afin que par l'imitation des unes » et par la fuite des autres, il y ait une plus parfaite instruction pour la » vie et les meurs de celui que je désire former en vraie noblesse. »

Arrière donc la pensée qu'il ait pu ternir par le mensonge ces édifiantes instructions ! et quel mensonge ! en eût-on jamais imaginé de plus grossier, de plus absurde ? Comment ! étant donnés le mariage de Raoul III et la naissance légitime de Louis, il aurait eu l'audace, disons plutôt la folie, de publier que ce Raoul était mort sans s'être marié, ne laissant que trois bâtardes; et ce, à la face des intéressés, et dans un livre daté de Vervins même ! Mais est-ce que toute la famille ne se serait pas soulevée avec indignation, Louis en tête pour revendiquer sa légitimité, et l'abbé de Bonne-Fontaine et Jacques II et tous les autres par respect pour une mémoire calomniée et pour l'honneur du nom ? Or, quelles protestations se sont élevées ? Pas une seule. Il a fallu aux descendants de Louis deux cents ans de méditations sur le récit de l'Alouëte pour qu'ils songeassent à l'attaquer. Mais, dit-on, ils avaient perdu la trace de leur filiation ! Cela n'est pas sérieux. Quoi ! les Coucy-Poilcourt auraient l'insigne honneur d'appartenir, par une descendance directe et légitime, à cette race illustre qui dispute d'ancienneté avec les Capétiens, et ils n'auraient point de parchemins, et ils ne sauraient pas jusqu'au bout du doigt leur généalogie ! Ils possèdent les terres de Poilcourt et d'Ecordal situées en Champagne, à quelques lieues de Chémery, de Stonne, de Chéhéry, etc., ces domaines importants où les seigneurs de Vervins faisaient leur résidence en la saison d'été, et ils n'auraient pas rencontré l'occasion de renouer les liens qui les rattachaient au père commun ! Et cette Isabeau de Coucy, veuve de Roger de Cominge et de René du Bec, qui était encore en 1649 dame douairière de Vervins, ils n'en auraient jamais entendu parler ! Pourtant, elle était cousine issue de germain de Louis, sa nièce à la mode de Breta-

Digitized by Google

gne; et, chose plus frappante encore, car il y a là comme un trait-d'union de nature à sauvegarder les traditions de famille, elle était contemporaine de François de Coucy-Poilcourt, l'arrière-petit-fils de Louis et le grand-père du prieur-curé d'Hinacourt, le collaborateur de de Belloy (1) ! On voit à quelles invraisemblances, à quelles impossibilités on se heurte en se plaçant à leur point de vue.

Mais ce n'est pas tout : Voici une contradiction qui met le comble aux étrangetés que nous avons déjà relevées. On se rappelle cette fameuse épître dédicatoire où de Belloy, avec une emphase qui touche au lyrisme, fait part à la nation de la découverte qu'il vient de faire des aïeux des Coucy-Poilcourt. Cette découverte sera due, si l'on veut, au curé d'Hinacourt, comme le confesse de Laborde, peu importe. Ce qui est constant, c'est qu'avant eux (avant 1770), la postérité de l'ancienne maison de Coucy passait pour être entièrement éteinte. Mais alors comment se fait-il que de Belloy vienne déclarer, à la fin de son mémoire, que *de génération en génération les titres des descendants de Louis ont été vérifiés et reconnus valables, notamment en 1641 par l'intendant de Champagne, et en 1687 par M. de Caumartin, intendant de la même province; que Henri de Coucy* (le père même du curé d'Hinacourt) *a fait ses preuves en 1712 ?* etc. (page 54). Nous ne nous chargeons pas de démêler cet imbroglio; seulement nous serions curieux de voir les preuves dont il s'agit et de compter les quartiers (2).

Il semble vraiment que la pauvreté des moyens mis en avant par le champion des Coucy-Poilcourt devait ouvrir les yeux à ses contemporains et discréditer son œuvre : il n'en fut rien. L'influence de ce hardi jouteur s'imposait à tout et à tous. A l'apparition de son *factum*, il s'éleva en son honneur un concert de félicitations au quel prirent part les rédacteurs des

(1) Voyez la planche 3.

(2) Nous avons sous les yeux le *procès-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne* fait par l'intendant de Caumartin, qui avait été commis par arrêt du conseil du roi du 22 mars 1666 pour dresser un catalogue des véritables gentilshommes de cette province; et c'est en vain que nous avons cherché dans ce procès-verbal, qui contient plus de 1500 admissions, le nom d'un Coucy, seigneur de Poilcourt.

Digitized by Google

principaux recueils périodiques et publications héraldiques du temps (1). L'Académie elle-même ne résista pas à ce courant : voici ce qu'on lit dans un compte-rendu de la séance du 9 janvier 1772, jour où de Belloy prononça son discours de réception : « Messieurs de Coucy, *rendus pour ainsi* » *dire à la nation par M. de Belloy*, avaient une place marquée dans cette » assemblée dont ils attiraient les regards et augmentaient l'intérêt (*Jour-* » *nal des Savants*, juin 1772). » Enfin, il n'est pas jusqu'à d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, qui ne certifie que les *titres de MM. de Coucy sont à l'épreuve de la critique la plus sévère*; jugement dont on peut bien appeler sans témérité, quand on sait qu'il se fonde uniquement sur les motifs qui ont inspiré le mémoire de de Belloy : c'est ce dernier lui-même qui le constate (p. 55). Du reste, il est bien facile de voir que tout a été accepté de confiance, sans examen, ni contrôle : triste exemple de l'abus des influences et de ce que l'on appelle de nos jours la réclame !

Maintenant que nous avons exposé et discuté tous les points litigieux de la question, le moment est venu d'interroger l'acte notarié du 17 novembre 1573 et d'en apprécier l'importance. On lit dans ce contrat que Jacques de Coucy (IIe du nom), seigneur de Vervins, a cédé à Jean de Coucy, abbé de Bonnefontaine, son oncle, pour en jouir sa vie durant, la *maison ancienne* de Vervins (le vieux château), et ce en considération des avantages que son oncle lui a faits, en le reconnaissant pour *chef des armes*, et en lui abandonnant *ce qui est advenu entre lui et son dit oncle par successions de feu messires ses oncles, mesmement par acte du 27 mai précédent, la part qui lui appartenait en la terre et seigneurie de Vervins.* Quels étaient ces oncles de Jacques II, qui avaient laissé pour cohéritiers et ce même Jacques II et l'abbé de Bonnefontaine ? C'étaient Raoul III et Robert, abbé de Foigny. Pas de méprise possible, car il n'y en avait pas d'autres (voyez la planche 3). Or, en bonne conscience, peut-on admettre qu'un frère et un neveu de Raoul III seraient venus à partage de sa succession si celui-ci avait laissé un fils ? Peut-on admettre surtout qu'il eût privé ce fils du plus beau fleuron de sa couronne, c'est-à-dire de la moitié, indivise avec Jacques II, de la seigneurie de Vervins, qui lui appartenait

(1) Voyez le *Journal des savants* (août 1770), le *Mercure de France* (janvier 1771), La Chenay-des-Bois (*Dictionnaire de la Noblesse*), etc.

Digitized by Google

aux termes du partage déjà cité ? Est-ce qu'une pareille hypothèse ne répugne pas à la raison aussi bien qu'à la loi naturelle ? Et d'ailleurs serait-elle soutenable un seul instant en présence de la concordance parfaite qui existe entre le texte de l'Alouëte et l'acte authentique que nous produisons ? Ainsi, en ce qui touche Raoul III, après avoir dit que ce seigneur mourut au mois de mars 1561, sans enfants légitimes, l'auteur ajoute : « Et gist » audit Vervin, laissant par son testament son neveu, seigneur de Coucy, » fils du seigneur de Vervin, son frère aisné, le principal héritier et suc- » cesseur de ses biens, et fit part du reste à ses frères abbez de Bonnefon- » teine et Foisni et à ses filles naturelles (*Traité des Nobles,* p. 268, » verso). » Voici maintenant le passage concernant Robert, abbé de Foigny : « ... Il a vescu en grand honneur jusques à son décès, qui fut le » cinquième de mai 1569 audit Vervin où il gist. Il donna par testament à » Jean de Coucy son petit-neveu (fils du seigneur de Coucy qui est à » présent) qui était lors un jeune enfant au berceau, sa baronie de Stonne, » et fit plusieurs autres grands lais et donations, que lesdits seigneurs de » Bonne-Fonteine et de Coucy, ses héritiers, paièrent et délivrèrent » (p. 270). »

Il nous semble que ces citations, rapprochées de l'acte du 17 novembre 1573, se passent de tout commentaire, et que le débat est clos. La conclusion qui en découle est que Louis de Coucy-Poilcourt n'a pas eu pour père Raoul III, et que la race des Coucy-Vervins s'est éteinte par le décès de Jean, fils de Jacques II, le 4 juin 1588.

M. Verdier de Latour offre trois échantillons géologiques provenant d'un ou de deux étages du *lias*, et consistant en un fragment de belemnite, une empreinte d'ammonite et une valve bien conservée d'une huitre ou gryphie paraissant être la *gryphea dilatata.* Ces échantillons ont été trouvés dans le département de la Nièvre.

Des remerciements sont adressés à M. Verdier de Latour.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

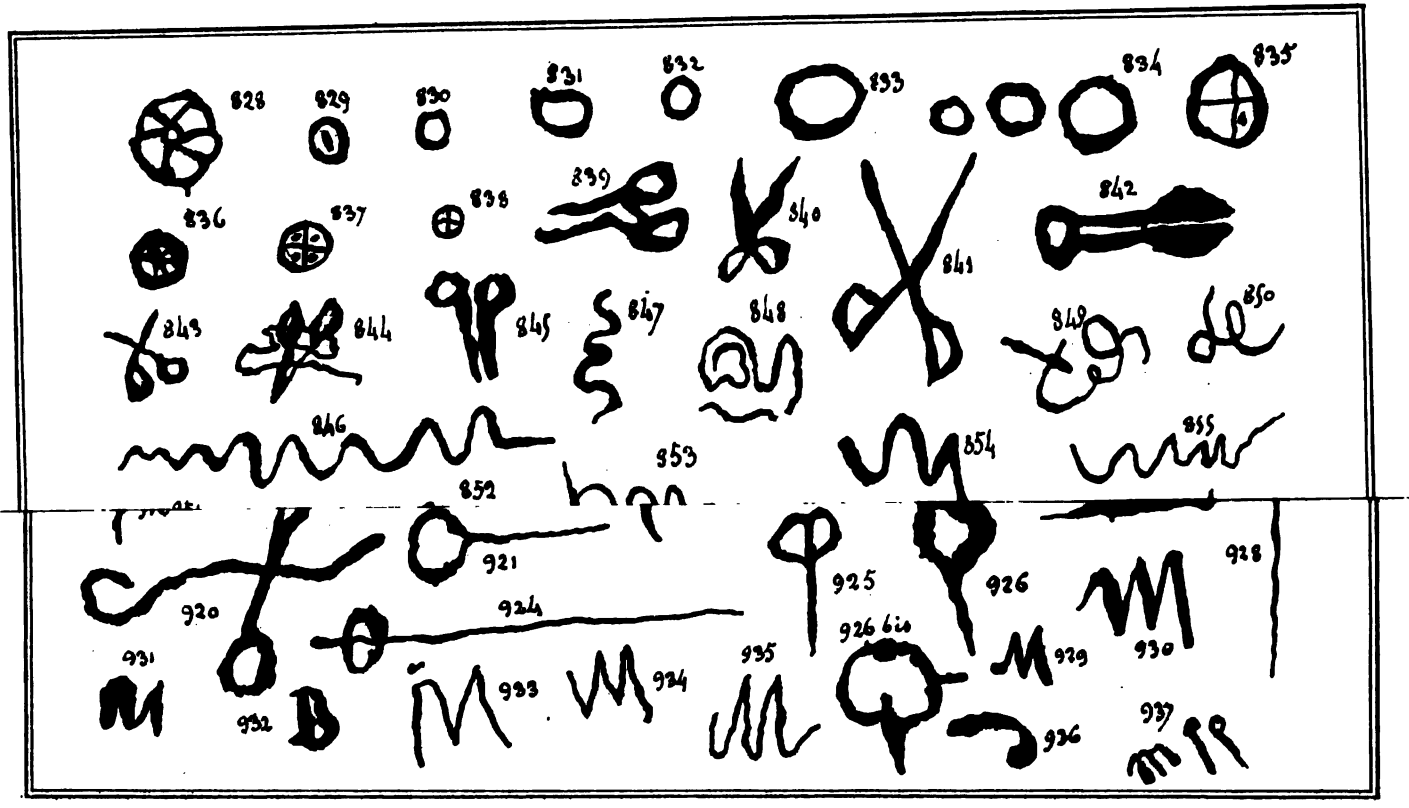

SIGNATURES PARLANTES

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1874

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

M. le président a reçu et dépose sur le bureau :

1° Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1874, n° 3;

2° Fac-simile en plomb, offert par M. Varnier, de Vervins, d'une médaille ronde et ajourée, du XVe siècle, représentant la Vierge avec l'enfant Jésus et portant pour légende *Notre-Dame de Cleri*.

Notre-Dame-de-Cléry est à quinze kilomètres environ d'Orléans; c'est un lieu de pèlerinage autrefois célèbre pour qui Louis XI avait, comme on le sait, une préférence marquée.

Remerciements à M. Varnier.

En conformité des articles II et VI des statuts de la Société, il est procédé au renouvellement du Bureau et du comité de publication.

Et par suite du vote, les membres actuels du bureau et du comité sont maintenus dans leurs fonctions.

Au nom de M. Joffroy, juge de paix à Hirson et membre correspondant, M. le secrétaire donne lecture de l'extrait d'une étude manuscrite sur les *Signatures parlantes au* XVIIe *siècle*.

M. Joffroy reproduit d'abord un fragment de la préface de son ouvrage, expliquant les circonstances qui l'ont amené à se livrer au travail intéressant dont il adresse les premices à la Société.

. . . . . .

Dans le cours de l'année 1864, une circulaire ministérielle chargea les Juges de Paix de procéder à une visite des archives notariales de leurs cantons respectifs, pour constater la nature et l'importance des anciennes minutes ainsi que leur état de conservation ou de détérioration... etc.

Je transmis alors à M. le Procureur Général un long rapport renfermant le résultat de mes appréciations personnelles, et je disais : « Dans ces » minutes, j'ai trouvé une collection complète de signatures parlantes; » les artisans de l'époque, appelés à comparaître dans les actes, soit comme

Digitized by Google

» parties intéressées, soit comme témoins, dessinaient certaines marques » plus ou moins pittoresques représentant des outils de leur profession; » cette manifestation parlante était alors généralement adoptée. J'ai re- » marqué aussi un certain nombre de monogrammes. »

Ces intéressantes découvertes me donnèrent l'idée de rédiger une étude sur les *Signatures parlantes* des artisans de nos pays au XVIIe siècle, mais comme je ne pouvais consacrer à ce travail que les loisirs restreints que me laissent ici les occupations judiciaires, je ne pus que me livrer lentement aux recherches dont s'agit. D'ailleurs, je ne songeais nullement à écrire pour le public.

D'un autre côté, cette question ayant été déjà traitée par M. Ed. Fleury, le savant président de la Société Académique de Laon, (Bulletin de cette société, tome V, page 60), il pouvait y avoir témérité de ma part à aborder le même sujet, mais le nombre considérable de signatures parlantes que j'ai recueillies m'offrit les types les plus variés, et je crus utile de continuer mes recherches dans les archives des Mairies; les résultats dépassèrent mes espérances; j'entrepris alors cette étude des signatures parlantes et je classai ces dernières suivant les diverses professions des artisans.

Après avoir extrait de mes collections les *Marques parlantes* les plus intéressantes, je divisai mon travail en soixante et onze chapitres.

Pour éviter l'aridité d'une semblable étude, je ne me suis point borné à présenter une simple nomenclature des signes avec les noms des artisans, j'ai cru devoir donner souvent quelques explications historiques ou techniques et j'ai emprunté de nombreuses citations aux auteurs latins ou français (1), ces « *amis inséparables* » comme dit Rollin, et dont « *la conversation et le souvenir* » sont très-précieux dans nos résidences rurales, etc.

Ce fragment est suivi du *Chapitre LXXI* qui est le dernier de l'ouvrage et qui a pour titre :

(1) Cédant à la nécessité de rester dans les limites imposées au Bulletin par le règlement, le Comité de publication a décidé, avec l'agrément de l'auteur, la suppression de ces citations qui dénotent une érudition littéraire étendue et variée à laquelle le Comité se plaît à rendre hommage.

Digitized by Google

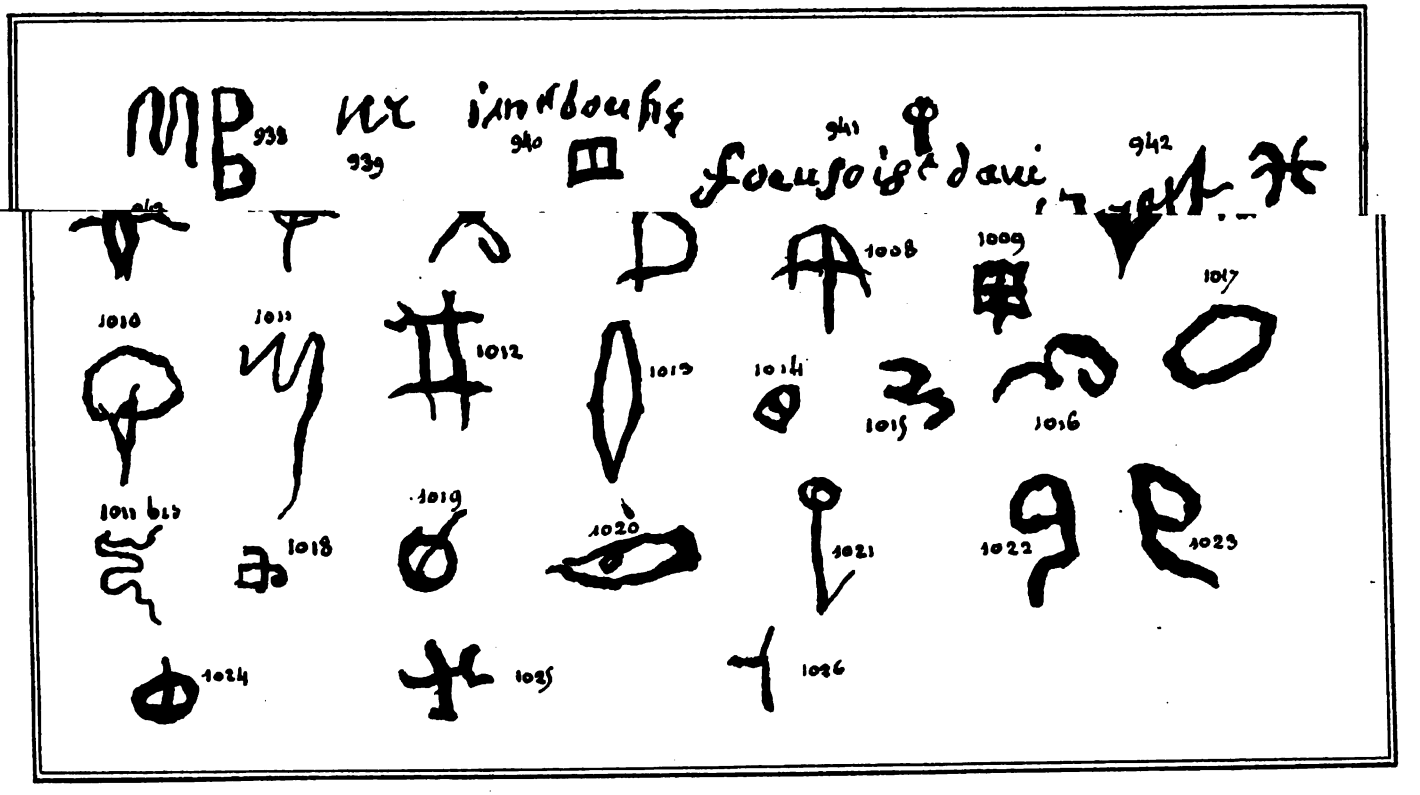

SIGNATURES PARLANTES

Digitized by Google

Digitized by Google

SIGNATURES PARLANTES

ÉMANANT DES FEMMES

Dans le cours de nos recherches, nous avons trouvé un grand nombre de signatures parlantes émanant de femmes ou de jeunes filles; la variété de leurs types nous a paru présenter assez d'intérêt pour en faire la description détaillée dans un chapitre spécial.

M. Fleury, dans le travail dont nous avons parlé au début de notre ouvrage, a déclaré qu'il n'avait trouvé que deux signatures parlantes de femmes en compulsant de nombreux titres, soit aux archives du département, soit dans les études des notaires de l'arrondissement de Laon; l'article très-intéressant de M. Fleury a été inséré au *Bulletin de la Société académique de Laon,* année 1856, tome V.

A la page 65, on lit les lignes suivantes :

« Si les *marques* de métier sont employées fréquemment et même ha-
» bituellement par les hommes, les femmes au contraire ne nous en ont
» laissé que de très-rares, nous n'en avons rencontré que deux; celle d'An-
» thoinette Lévesque femme de Claude Bahin, laboureur à Laon, qui, en
» 1622, signe avec une espèce de herse emmanchée d'une queue de para-
» phe [79], et celle de Marguerite d'Erlon, femme de Simon Leclerc, jar-
» dinier à Ardon-sous-Laon, et qui trace une façon de pelle ou de bêche
» [80]; à propos des femmes, nous nous empressons de signaler ce cu-
» rieux phénomène; c'est que toutes les fois qu'elles sont appelées à
» apposer leur signature sur un acte, elles le font d'une manière plus
» hardie et plus habile que les hommes, qui, lorsqu'ils savent écrire, hési-
» tent, tremblent, s'y prennent mal surtout; ce phénomène est très-facile-
» ment remarquable pendant toute la durée du XVIIe siècle. »

Les découvertes que j'ai faites à Hirson et dans les environs me permettent de déclarer que les résultats sont loin d'être ici les mêmes, et que les appréciations de M. Fleury ne pourraient être admises dans nos parages, où les femmes avaient généralement aussi l'habitude de recourir aux signatures parlantes; nous en avons relevé plus de trois cents, parmi lesquelles nous pouvons compter près de cent types différents.

Digitized by Google

Ainsi Alizon Ladeuille, veuve de Pierre Margotier, laboureur à Vervins, continuant la profession de son mari, dessine une roue avec ses jeantes, les rais et le moyeu, n° 828; Elisabeth Courteny, femme d'un laboureur, n° 959, emploie également une roue.

Sous les nos 830, 831, 832, 833, 834 et 838, d'autres femmes ont encore tracé des roues sans moyeu ou sans rais; on peut aussi considérer quelques-uns de ces derniers signes parlants comme des anneaux ou bagues; l'un d'eux entre autres, n° 831, par son dessin spécial, semble indiquer un châton.

Ne quittons pas la description de nos roues sans donner une mention spéciale à la roue figurée par le n° 836; celle-ci appartient à Jeanne Renaux, femme de Nicolas Cardennier, charron à Neuvemaison; ce dernier qui comparaît dans le même acte dessine une hache à côté de la roue de sa femme.

Un grand nombre de femmes ont aussi adopté les ciseaux comme signature parlante; nous en avons calqué neuf spécimens différents sous les nos 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 920 et 955; parmi ces derniers nous remarquons les ciseaux nos 841 et 920 qui sont de proportion gigantesque, et la paire de ciseaux dessinée par Jeanne Dubois, femme de Cardenier, laboureur à La Hérie, n° 842; cet instrument est semblable à ceux dont se servent les bergers pour la tonte des moutons; Anne Gude, n° 844, joint à sa paire de ciseaux le cordon qui sert à les attacher.

Anne Gude vivait avec ses deux autres sœurs, Marie et Jeanne, qui emploient comme signature parlante, l'une, n° 848, un bout de fil, l'autre, n° 996, une aiguille avec son fil; comme ces filles comparaissent dans un certain nombre d'actes et à différentes époques, nous en concluons qu'elles avaient un atelier de couture et qu'elles étaient les meilleures couturières à la mode d'alors, puisqu'elles plaçaient leurs économies en acquisitions de propriétés.

Nous avons vu, au chapitre LXIe de notre ouvrage, que le bout de fil en serpentin avec ou sans l'aiguille était aussi adopté par les tailleurs; nous constatons ici qu'il est très-fréquemment employé par les femmes, nos 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 855, 956, 996, 999, 1011 et 1011 bis; la figure n° 851 émane d'Adrienne Vicomte, femme de Antoine Triqueneaux, cavalier de la compagnie des chevau-légers de M. de Roque-

Digitized by Google

pine, demeurant aux Routières; (le sieur de Roquepine était gouverneur de la place de La Capelle.)

Marguerite Fresson, d'Hérisson (1), n° 856, dessine sur les actes notariés un signe qui ressemble aux mains de fer avec lesquelles on décroche, de la crémaillère, les marmites, chaudrons et autres vases culinaires; si les extrémités étaient plus rapprochées et surtout refermées, on pourrait admettre aussi que ce signe serait une *porte* pour retenir les agrafes, objet que les anciennes couturières de la campagne qualifient encore du nom de *apotelette*.

Sous la figure n° 857, Jeanne Beauvais, de Fontaine-lès-Vervins, a voulu dessiner ou sa pelle à feu, dite pelle à braise, ou son battoir à lessive.

Marguerite Margotier, de Vervins, sous la figure n° 858, nous fait apparaitre une fourche bident bien dessinée, ou peut-être une longue fourchette des batteries de cuisine, auxquelles nos ancêtres attachaient une grande importance et en faisaient une exposition aussi soignée que celle des vaisselles sur les étagères.

Uranie Druart, femme d'un laboureur de Signy-le-Petit, n° 891, exhibe un trident, dit fourchet.

Sous les n°s 859, 894, 904, 904 bis, 1004 et 1006, six femmes ont dessiné un instrument qui a beaucoup de ressemblance avec les pinces ou tenailles des forgerons ou des maréchaux; la profession du mari des signataires n'étant point indiquée, nous n'affirmerons point que ces femmes se servaient de ces instruments pour seconder leurs époux dans les travaux de la forge. On sait qu'il n'était point rare alors de voir travailler des femmes dans les petits ateliers de ferronnerie, et, de nos jours, on en voit encore, çà et là, battre le fer dans les forges des maréchaux; l'un de ces instruments, le n° 904 bis, pourrait bien être aussi un fer à plisser les bonnets.

Les figures n° 860 et 909 représentent deux pioches appartenant à deux femmes de manouvriers.

Jeannette Pierron, femme de Dardenne, charbonnier à Brognon, n° 893, reproduit aussi une espèce de pioche ou pic, outil nécessaire au charbonnier pour pratiquer les ouvertures au bas des tas de bois pendant le travail de la carbonisation.

Jeanne Oger, femme de Loiseau, manouvrier à Mondrepuis, a adopté

(1) Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, Hirson était nommé Hérisson.

Digitized by Google

pour signature parlante, n° 861, l'instrument qui sert aux paveurs et que l'on nomme *demoiselle*. Cet instrument est une pièce de bois cylindrique, haute de quatre à cinq pieds, ferrée par le bout inférieur et garnie, vers l'extrémité supérieure, de deux anses sur le côté, pour l'élever et la laisser retomber sur les pavés que l'on veut enfoncer et affermir. Il se pourrait encore que Jeanne Oger ait voulu dessiner un instrument analogue, mais en bois seulement, qui sert à appuyer et à durcir les aires à granges nouvellement construites, ou même le sol des habitations.

Perronnelle Valoy, veuve Aubin, de Fontaine-les-Hérisson, n° 863, et la veuve Dubois, née Vallois, sans doute parente de la précédente, n° 879, ont dessiné leur quenouille entourée ou plutôt, selon l'expression technique, *coiffée* de lin ou de chanvre.

On sait qu'à Rome on portait derrière la mariée une quenouille légère garnie de laine avec un fuseau pour lui faire connaître qu'elle devait s'occuper à filer.

Sous la figure n° 877, nous croyons voir l'appareil qui sert à broyer le chanvre et auquel on donne le nom de *broyon*.

La figure n° 881, représente une écumoire ayant la forme d'un poêlon.

Françoise Bernard, femme de Isaac Rousseau, peigneur de laines à Roué, paroisse d'Hérisson, n° 864, a sans doute voulu dessiner l'encadrement de son peigne à tisser.

Deux femmes de charpentiers, Marie Lejeune, n° 866, et Jacqueline Charpentier, n° 984, emploient pour signature parlante la hache qui est le principal outil de leurs maris; il est probable que ces femmes secondaient ces derniers dans leurs travaux; il n'est point rare encore d'apercevoir, dans nos forêts, quelques femmes robustes maniant la hache et la cognée avec autant d'habileté, sinon avec autant de force, que leurs maris. Sous le n° 869, la femme de Julien Hermand, charpentier à Hérisson, dessine aussi une grande hache, figurée également sous le n° 882.

Sous la figure n° 865, la femme d'un manouvrier a dessiné un rateau à main.

Les signatures parlantes n°s 872, 887 et 1002 représentent un cœur ou une petite pelote à ficher les aiguilles et les épingles, comme celles qui sont dessinées sous les n°s 883, 914 et 885; cette dernière est la plus remarquable de toutes, les épingles ou les aiguilles y sont fichées d'une manière apparente.

Digitized by Google

Il est présumable que sous le n° 871, Antoinette Hardy, femme de Michel Brulé, mareschal à Saint-Michel, a eu la prétention de représenter une enclume surmontée d'un marteau. M. Ed. Fleury, dans le travail intéressant auquel nous avons fait allusion au début de ce chapitre, a relevé également une signature parlante d'un maréchal qui avait adopté l'enclume avec le marteau prêt à frapper.

Nous croyons que la signataire du n° 873 a voulu représenter un double seran ou un appareil à peigner, pour le tissage; cette signature parlante, assez pittoresque, émane de Barbe Bondinot, jeune fille à marier.

Les figures n°s 880 et 884 reproduisent des espèces d'équerres. Pierrette Millet, femme de Martin Davesne, manouvrier à Saint-Michel, n° 886, a employé comme *marque* un crochet à fumier ou un hoyau-bident.

Nous remarquons, sous la figure n° 890, un énorme marteau; il appartient à demoiselle Justine Fontaine, fille de Pierre Fontaine, d'Estrebay; ce dernier était sans doute maréchal ou forgeron, et la demoiselle Justine Fontaine aura choisi, pour spécimen de signature parlante, le plus gros marteau de la collection paternelle.

Sous les n°s 876, 907, 908, 957 et 985, cinq autres femmes ont adopté aussi comme signe parlant des marteaux de différentes formes.

Jacquette Hamon, femme de Camus, manouvrier à Estrebay, dessine, n° 889, une espèce d'échelle ou civière qui, selon nous, pourrait bien être le peigne dont se servent les tisserands; nous nous arrêtons plutôt à cette dernière interprétation, car les femmes étaient très-occupées, dans les ateliers, à tisser et maniaient le fuseau avec autant de dextérité que d'autres filaient le lin.

Nous voyons apparaître, sous la figure n° 892, une espèce d'arbuste ou arbre élancé, avec des branches régulières en éventail; par ce signe, demoiselle Louise Druart, jeune fille à marier, à Signy-le-Petit, a-t-elle voulu indiquer que son père s'occupait d'arboriculture et était le pépiniériste à la mode dans le quartier? Nous ne pouvons que le supposer. Etait-ce encore un *mai* pour planter devant la maison des personnes que l'on voulait honorer; les habitants des campagnes rendaient ainsi hommage à leurs baillis et à leurs seigneurs; on offrait aussi des *mais* aux églises. Comme les estampes du XVIIe siècle présentent une certaine régularité

Digitized by Google

dans le dessin des *mais* et qu'ils ressemblent en général à la forme de celui de la demoiselle Louise Druart, nous croyons que cette dernière interprétation n'est pas non plus dénuée de vraisemblance.

Au XVIIe siècle, les femmes dessinaient aussi très-souvent des dés comme emblème de leur profession; ainsi Pierrette Cornet, d'Origny, n° 898, a donné le dessin complet de son dé à coudre; elle a reproduit jusqu'aux cavités destinées à recevoir la tête de l'aiguille, pour la repousser ensuite avec plus de facilité dans les étoffes épaisses.

La veuve Hubert Picart, née Cornet, demeurant à Hérisson, exhibe aussi un dé à coudre, avec un simple dessin de lignes circulaires, n° 899; les figures n°s 901 et 1014 sont également des dès à coudre de moins grande dimension que les précédents.

Par les figures 874 et 1008, deux femmes ont sans doute voulu représenter deux pelles ou escoupes.

Marguerite Champion, veuve de Jean Bouzé, briquetier à Wimy, n° 875, adopte pour signature parlante le moule à brique dont elle se sert dans l'exercice de sa profession; la figure n° 1012 est également un moule à brique.

Marguerite Vilpain, de Wimy, n° 906, a adopté la scie comme signature parlante; peut-être aussi que, par la figure n° 1009, Catherine Pagnier, d'Origny, a voulu représenter une scie, à moins que l'on ne voie encore sans ces signes une boucle de ceinture.

La figure n° 110 représente assez bien une raquette moins les cordes entrelacées; elle pourrait bien être aussi une petite pelle à retourner les cendres nommée encore *palette*.

Un grand nombre de femmes ont adopté l'épingle ou la broche comme signature parlante; nous avons calqué les principaux spécimens sous les figures n°s 921, 921 bis, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 995, 1010, 1019, 1021 et 1024. La signature parlante qui porte le n° 924 émane de Jeanne Dessery, femme de Jacques Compagnon, clerc de la communauté de Hérisson, qui, pendant près de soixante ans, fut maître d'école audit Hérisson, où il mourut en 1698 à l'âge de cent ans.

Les épingles ou broches dont nous venons de faire la description servaient sans doute à retenir les châles ou mouchoirs de toilette des femmes, ou aussi pour l'agencement de leurs chevelures.

Digitized by Google

Demoiselle Antoinette Flamant, de Hérisson, reproduit, n° 922, les deux instruments spéciaux avec lesquels elle travaillait au crochet.

Nous voyons encore deux crochets sous les figures n°s 971 et 991.

Parmi les découvertes que nous avons faites, nous avons été quelque peu surpris de voir que Jacqueline de Vallyant, femme de Edmond de Colnet, ne sachant point écrire ni signer, dessinait sur les actes nombreux où son nom figurait souvent en noble compagnie un peigne à chignon, n° 945; il est vrai que ce peigne est toujours bien réussi, bien dessiné, mais il n'en est pas moins étrange de voir le choix de cet objet eu égard à sa situation personnelle; son mari Edmond de Colnet, en sa qualité d'écuyer, était gentilhomme faisant le service militaire à la suite d'un chevalier en attendant qu'il pût entrer lui-même dans l'ordre de la chevalerie; or, on sait que la position des écuyers était très-considérée; c'est à leur sujet qu'un poète a dit :

> Orgueilleux écuyers, sur Pégase montés
> Ils habitent l'Olympe et les grandes cités.
>
> BERCHOUX.

Il est à supposer que la signature parlante de Jacqueline de Vallyant représentait le plus beau peigne de sa collection.

Sous les figures n°s 982, 1022 et 1023, nous pensons qu'il faut voir des broches destinées à retenir quelques parties des vêtements.

Sous la figure n° 952 bis, Anne Mezan a représenté, selon nous, l'aune immobile fixée au comptoir de son père, Nicolas Mézan, marchand à Hérisson.

L'aune française était une des plus longues; Boileau se sert de cette expression comme terme de comparaison lorsqu'il dit :

> Suis-moi donc; mais je vois sur ce début de prône
> Que ta bouche déjà s'ouvre large d'une aune.

Le mot aune a donné lieu à un grand nombre de proverbes dont les principaux sont les suivants :

Au bout de l'aune faut le drap, pour indiquer un déficit dans l'aunage de la marchandise. *Les hommes ne se mesurent pas à l'aune*, c'est-à-dire qu'il ne faut pas juger de leur mérite par la taille. *Mesurer les autres à son aune*, pour dire, juger d'autrui par soi-même. *Tout de long de l'aune*,

Digitized by Google

c'est-à-dire, beaucoup, excessivement. Molière a employé ce proverbe dans les vers qui suivent :

> C'est véritablement la tour de Babylone,
> Car chacun y babille, et tout le long de l'aune.

Un grand nombre de femmes ont eu recours aussi au monogramme de leur prénom M, comme Marie Lefèvre, de Vervins, n° 854, Marguerite Belavoine, n° 929, Marie Belavoine, n° 930, Marguerite Lemoine, n° 931, Marguerite X***, veuve Raulin, n° 933, Marie Gesnard, n° 934, Marie Bossart, n° 935, Marie Hardy, n° 986, Marguerite Evrard, n° 1003, et Madeleine Puison, n° 937; mais cette dernière a voulu se distinguer des précédentes, car elle fait suivre son monogramme de deux épingles dessinées parallèlement.

Barbe Guyot, femme Flament, de Mondrepuis, n° 973, se sert aussi de l'initiale B de son prénom; Marguerite Bugniatre, n° 938, ainsi que les signataires des nos 939 et 997 emploient l'initiale de leurs noms et prénoms. D'autres femmes, sous les nos 932, 936, 989, 994 et 1000, ont adopté l'initiale de leur nom. Demoiselle Pilonne Nonon, n° 992, fait apparaître l'initiale assez gigantesque de son prénom, et Druine Pennelier, n° 993, dessine l'initiale de son nom de forme plus gigantesque encore que le signe de la précédente; mais au milieu de la série interminable des monogrammes, il ne faut pas oublier de mentionner tout spécialement ce qui est la *marque* de Pasquette Cuvillier, femme de François Levasseur, notaire à Hérisson, n° 950; cette dame reproduit les initiales de ses nom et prénom, séparées par une croix agrémentée de cercles ou anneaux.

Enfin Nicole Autray, femme d'Arnoux Baudin, charpentier à La Hérie, entoure son monogramme N de plusieurs cercles d'une irrégularité choquante, fig. n° 954.

Chacun sait que l'usage des monogrammes est très-ancien. Au VIIe et au VIIIe siècle la signature en monogramme était généralement usitée; le monogramme forma souvent le sceau des rois et des papes au moyen âge. Eginhard dit que Charlemagne ne sachant pas écrire se servait d'un monogramme pour sa signature; la même raison l'avait fait adopter à une grande partie des évêques et des seigneurs; les rois francs de la 2me race, depuis Charlemagne, ne signèrent qu'en monogrammes. M. Guigue, dans son excellent ouvrage intitulé : *De l'origine de la signature et de son emploi*

Digitized by Google

au moyen-âge principalement dans le pays de droit écrit, a reproduit la collection fort curieuse des signatures des rois de France.

Le droit de signature en monogrammes fut longtemps réservé aux princes et aux souverains. Presque toujours les monogrammes renfermaient la majeure partie des lettres du nom, quand ils ne les renfermaient point toutes; au moyen âge les artisans se bornaient à dessiner les initiales de leurs noms ou de leurs prénoms.

Jeanne Griboux, femme de Jehan Hélin, boulanger à Hérisson, dessine un pain, fig. n° 829, tandis que son mari adopte une pelle à pain pour signature parlante.

Selon nous, la figure n° 1020 doit représenter aussi une pelle à enfourner le pain; on sait que saint Honoré, patron des boulangers, est représenté avec une pelle à four à la main. On connaît le proverbe employé fréquemment *la pelle se moque du fourgon* pour signifier qu'on a précisément les mêmes défauts qu'on se permet de reprendre en autrui.

La majeure partie des femmes adoptaient aussi pour signe parlant des croix de différentes espèces, comme celles qui sont figurées aux n°s 895, 958, 962 bis, 963 bis, 968, 988, 1005 et peut-être aussi le n° 976. Celle qui est figurée sous le n° 962 bis émane de Marie Pierrot, marraine, âgée de 10 ans; une autre marraine âgée de six ans a dessiné la croix n° 963 bis; les signataires des figures n°s 949 et 949 bis ont entouré leurs croix, l'une d'un cercle assez régulier, l'autre d'un cercle ayant la forme d'une roue dentelée; sous la figure 912, Jehanne Pierrot, d'Hérisson, nous fait apparaître une double croix entourée aussi d'un cercle; d'autres ont employé des croix doubles sans cercles, n°s 911, 916, 960.

Nous avons déjà dit que l'usage de la croix, comme marque parlante, avait été adopté en général par les artisans illettrés. Chacun sait que le premier seing manuel des chrétiens consistait en une simple croix; la croix était primitivement le signe par excellence; c'était une garantie de vérité exigée des témoins et des parties; elle était imposée par l'usage : *sicut usus postulat*, dit une charte de Philippe Ier, de l'an 1076.

Une disposition législative de Léon-le-Philosophe avait aussi consacré cette manière de signer par la croix pour les contractants illettrés : *Etiamsi qui pactum inierunt sua manu sacrosanctæ crucis scriptum signarint*. NOVELLA 72.

Digitized by Google

Dans l'excellent ouvrage que nous avons déjà cité, M. Guigue nous apprend que Thierry III, Carloman et Pépin-le-Bref n'eurent d'autre signature que la simple croix; plusieurs autres de nos rois firent usage de la croix concurremment avec leurs monogrammes, tels que Henri Ier, Louis-le-Gros, Philippe Ier; les anciens rois d'Angleterre traçaient aussi une croix au bas de leurs diplômes; d'après Mathieu Paris, elle était tracée avec de l'encre d'or. Quant à Guillaume-le-Conquérant il ne faisait qu'une croix tracée en encre noire.

Un certain nombre de femmes ont adopté aussi pour signatures parlantes des dessins dont la signification nous échappe. Toutefois en rapprochant certains de ces dessins de ceux qui ont été décrits dans le cours de notre ouvrage, nous pensons que quelques-uns de ces signes peuvent encore être expliqués. C'est ainsi que la signature n° 867 nous paraît émaner d'une femme qui rempaillait des chaises; les signes nos 868, 915, 917 et 918 pourraient être aussi des fonds de chaises, ou des tissus quelconques; nous nous arrêtons plus volontiers à cette dernière interprétation qui nous paraît reposer sur des fondements assez sérieux.

Sous la figure n° 896, ne pourrait-on point voir un dé irrégulièrement dessiné, ou peut-être aussi l'appareil spécial adopté par les mulquiniers ? Sous les figures nos 835, 837 et 838, nous croyons que les signataires ont représenté des croix entourées d'un cercle, et dont l'une est cantonnée de plusieurs points; les dispositions spéciales de ces croix peuvent faire présumer que les figures dont s'agit sont peut-être aussi la représentation de l'un des instruments des mulquiniers. (Voir plus haut le chapitre LIVme de notre ouvrage.)

Sous le n° 900, Jeanne Fagnielle, femme de Jehan Leroy, ouvrier de fin pagnier à Origny, a sans doute voulu dessiner le fond d'une corbeille avec ses instruments et des points variés pour remplir le fond.

La signature n° 903 est fréquemment reproduite dans diverses professions; elle émane de Marie Froizil, veuve de François Lamy, vivant maître d'école à Wimy; dans le chapitre LXVIIme de cet ouvrage, titre des *Laboureurs*, nous avons donné nos explications au sujet de ce signe parlant.

Si les figures nos 919, 929 bis et 965 ne sont point des broches, elles pourraient être des miroirs portatifs, selon la forme adoptée à l'époque de la grande vogue des signatures parlantes.

Digitized by Google

Sous les figures nos 972 et 972 bis, la veuve Durozoy et Marguerite Pruneau nous font apparaître l'instrument spécial nommé *happe* auquel elles enroulaient leur fil, en dévidant la bobine adaptée au chien à dévider.

Quelques femmes aussi ont fait suivre leurs signatures de diverses *marques* parlantes, en guise de paraphes. Ainsi Marie Darest, veuve Locuty, meunière à Landouzy-la-Ville, n° 942, et Jeanne Aubin, femme de Hubert Locuty, meunier à Eparcy, n° 943, ont adopté, pour paraphe, l'œil de meule ou *anille*. (Voir nos explications au titre des *Meuniers*, chapitre LVIme).

Françoise Dani, n° 941, dessine une paire de ciseaux au-dessus de la signature de ses nom et prénom; la paire de ciseaux est du reste la marque parlante adoptée par tous les membres de sa famille. (Voir chapitre LXVIIIme, au titre des *Marchands*).

Jeanne Bouthier, femme de Clément Husson, de Hérisson, n° 940, appose un double rectangle au-dessous de la signature de ses nom et prénom; demoiselle Anne Lefèvre, d'Hérisson, fait suivre la signature de ses nom et prénom de plusieurs dessins particuliers ressemblant à la lettre B, n° 944.

Dans notre chapitre XXXVme relatif aux charbonniers, nous avons, n° 304, calqué un signe parlant émanant de Jeannette Pierron, femme de Dardenne, charbonnier à Brognon; c'est une pioche d'une forme particulière employée spécialement par les charbonniers.

Enfin Claudine Pagnier, femme de Adrien Hazard, cordier à Crécy-sur-Serre, n° 953, a adopté pour signe parlant le ratelier qui sert aux cordiers pour maintenir les cordes en confection.

Suit la désignation des noms et de la résidence des femmes dont les signes parlants ont été relevés dans le chapitre LXXI.

1643 —	828 —	Alizon Ladeuille, veuve Margotier, laboureur,	Vervins.
1628 —	829 —	Jeanne Griboux, femme Jean Helin, boulanger,	Hérisson.
1632 —	830 —	Simonne Aubin, veuve Fresson,	Hérisson.
1610 —	831 —	Catherine Mignier, jeune fille à marier,	Hérisson.
1667 —	832 —	Nicole Petré,	Estrebay.
1699 —	833 —	Suzanne Pennier, femme de David Peneux, aux Muternes,	Mondrepuis.
1637 —	834 —	Pierrette Jacques, veuve Nicolas Betrot,	Wimy.

Digitized by Google

1679 — 835 — Jeanne Bouché, Luzoir.
1655 — 836 — Jeanne Renaux, femme Nicolas Cardennier, charron, Neufmaison.
1689 — 837 — Françoise Robillart, Mondrepuis.
1679 — 838 — Marie Roland, Bucilly.
1626 — 839 — Caurier Pasquette, femme Gaudefroy, manouvrier, Hérisson.
1631 — 840 — Sébastienne Delussau, femme Jean Delvau, boucher, Hérisson.
1609 — 841 — Marie Cadet, femme Pêtheux, tailleur, Hérisson.
1612 — 842 — Jeanne Dubois, femme Cardennier, laboureur, La Hérie.
1617 — 843 — Sébastienne Delassaux, jeune fille à marier, Hérisson.
1631 — 844 — Anne Gude, Hérisson.
1655 — 845 — Marie Pasquette Caurier, Bucilly.
1629 — 846 — Marie Debray, femme Pierre Drua, manouvrier, Crécy-sur-Serre.
1622 — 847 — Anne Tombay, veuve Claude Delamotte, Hérisson.
1631 — 848 — Jeanne Gube, Hérisson.
1631 — 849 — Marie Gube, Hérisson.
1633 — 850 — Nicole Hardy, jeune fille à marier, Hérisson.
1648 — 851 — Adrienne Vicomte, femme Antoine Triquenaux, aux Routières, Origny.
1658 — 852 — Nicole Leblond, femme Nicolas Martin, manouvrier. Solmon.
1677 — 853 — Marie Tisserand, veuve Charlier, Luzoir.
1645 — 854 — Marie Lefèvre, Vervins.
1706 — 855 — Françoise Leclerc, Bucilly.
1645 — 856 — Marguerite Fresson, Hérisson.
1645 — 857 — Jeanne Beauvais à Fontaine, Vervins.
1645 — 858 — Marguerite Margotier, Vervins.
1663 — 859 — Jeanne Rusquin, Landouzy-la-Ville.
1696 — 860 — Jeanne Anthoine, femme d'un manouvrier, Hérisson.
1696 — 861 — Jeanne Oger, femme Loiseau, Mondrepuis.
1626 — 862 — Nicole Aubry, femme de Clément de Vailly, laboureur, Hérisson.
1626 — 863 — Valoy Péronnelle, veuve Aubin, à Fontaine, Hérisson.
1630 — 864 — Françoise Bernard, femme Isaac Rousseau, peigneur de laine à Roué, Hérisson.
1628 — 865 — Nicole Momart, femme Chaufourneau, manouvrier, Hérisson.
1629 — 866 — Marie Lejeune, femme d'un charpentier, Hérisson.
1630 — 867 — Antoinette Guislain, femme Caron, tailleur d'habits, Jeantes.
1632 — 868 — Honnête femme Jeanne de Proix, femme de feu honnête homme Jacques Aubin, vivant gruyer, Eparcy.
1629 — 869 — Jacqueline Charpentier, femme Hermand, charpentier, Hérisson.
1630 — 870 — Judith Maizan, femme de Jehan de Courbe, tisserand, Landouzy-la-Ville.

Digitized by Google

1633 — 871 — Antoinette Hardy, femme Michel Brulé, mareschal, Saint-Michel.
1631 — 872 — Alizon Grandin, femme Martin Grandin, cordonnier, Watigny.
1634 — 873 — Barbe Bondinot, jeune fille à marier, Coingt.
1634 — 874 — Marguerite Pinson, Neuve-Maison.
1662 — 875 — Marguerite Champion, veuve de Jean Bouzet, briquetier, Wimy.
1620 — 876 — Marie Boucher, femme de Florent Marin, Hérisson.
1634 — 877 — Jeanne Thierry, veuve Pierre Cauchon, chanvrière, Mondrepuis.
1610 — 878 — Isabelle Delaby, femme Garot de Warby, paroisse de Clary.
1612 — 879 — Veuve Dubois Levallois, Hérisson.
1622 — 880 — Jeanne Petrot, femme Renaud Barbotte, laboureur, Clairfontaine.
1612 — 881 — Jeanne Dubuisson, femme de Jean Petit, manouvrier, Hérisson.
1617 — 882 — Sabine Leblond, femme de Jean Bertrand, Saint-Michel.
1621 — 883 — Jeanne Goulard, femme de Pierre Durand, serrurier, Aubenton.
1624 — 884 — Jeanne Petrot, femme de Nicolas Petrot, laboureur, Hérisson.
1625 — 885 — Nicole Sablon, veuve de Edouard X... Hérisson.
1609 — 886 — Pierrette Millet, femme Martin Davenne, manouvrier, Saint-Michel.
1631 — 887 — Marie Foullon, jeune fille à marier, Bucilly.
1666 — 888 — Poucette Camus, veuve Piermé, Estrebay.
1676 — 889 — Jacquette Hamon, femme Camus, Estrebay.
1680 — 890 — Gustine Fontaine, fille de Pierre Fontaine, Estrebay.
1694 — 891 — Demoiselle Uranie Druart, Signy-le-Petit.
1694 — 892 — Demoiselle Louise Druart, Signy-le-Petit.
1694 — 893 — Jeannette Pierron, femme Dardenne, charbonnier, Brognon.
1688 — 894 — Marie Piera, veuve Dugat, Mondrepuis.
1694 — 895 — Marie Delaporte, Mondrepuis.
1611 — 896 — Catherine Pennelier, femme Dantier, laboureur, Origny.
1614 — 897 — Louise Baudet, Origny.
1624 — 898 — Pierrette Cornet, Origny.
1622 — 899 — Veuve Hubert Picart, née Cornet, Hérisson.
1642 — 900 — Jeanne Fagnielle, femme Jean Leroy, ouvrier de fin pagnier, Origny.
1688 — 901 — Jeanne Gorisse, Estrées-au-Pont.
1660 — 902 — Martine Richet, femme de Jean Trea, laboureur à la Demie-lieue, Ohis.
1673 — 903 — Marie Froizil, veuve de François Lamy, vivant maistre d'escole, Wimy.
1668 — 904 — Claudine Mousé, marraine, Hérisson.
1675 — 904 bis Jeanne Deharbe, veuve Noizet, Luzoir.
1673 — 905 — Catherine Peronnet, Estrées-au-Pont.
1676 — 906 — Margerite Guilpain, Wimy.

Digitized by Google

1684 —	907 —	Madelaine Martigny, femme de Jean Huyon, laboureur,	Luzoir.
1693 —	908 —	Marguerite Moret, veuve Lefèvre, laboureur,	Estrées-au-Pont.
1694 —	909 —	Nicole Ruffin, femme Janvier, laboureur,	Origny.
1675 —	910 —	Marie Detain, veuve Huille,	Origny.
1655 —	911 —	Charlotte Parisier, marraine,	Landouzy-la-Ville.
1670 —	912 —	Jehanne Pierrot, marraine,	Hérisson.
1673 —	913 —	Marie Terrien, marraine,	Mondrepuis.
1722 —	914 —	Marguerite Alliaume, marraine,	Mondrepuis.
1678 —	915 —	Antoinette Jacquemin, marraine,	Bucilly.
1679 —	916 —	Claudine Pichon, marraine,	Bucilly.
1684 —	917 —	Antoinette Guilloire, marraine,	Bucilly.
1684 —	918 —	Nicole Thonnellier, marraine,	Bucilly.
1669 —	919 —	Jeanne Derquet,	Neuve-Maison.
1624 —	920 —	Antoinette Fortier,	Hérisson.
1628 —	921 —	Demoiselle Marie Hervet,	Buire.
1610 —	921 bis	Marie Aubry, femme séparée de biens d'avec S***	Origny.
1632 —	922 —	Demoiselle Antoinette Flamant,	Hérisson.
1634 —	923 —	Marie Michel, veuve Desquilbet,	Couvron-en-Laonnois.
1627 —	924 —	Jeanne Dessery, femme de Jacques Compagnon, clerc de la communauté,	d'Hérisson.
1623 —	925 —	Marie de Beaulieu, femme de Locquin, maître tailleur,	Hérisson.
1612 —	926 —	Louise Béchard, femme Dupuis,	Bucilly.
1618 —	926 bis	Jeanne Couvreux, veuve Bouché, à Roué, paroisse	d'Hérisson.
1618 —	927 —	Catherine Honorez, veuve Dubois,	Bucilly.
1608 —	928 —	Catherine Ruton,	Hérisson.
1643 —	929 —	Marguerite Belavoine,	Vervins.
1643 —	930 —	Marie Belavoine,	Vervins.
1634 —	931 —	Marguerite Lemoine,	Neufmaison.
1633 —	932 —	Nicole Detré, femme de Pierre Lechien, charpentier,	Hérisson.
1666 —	933 —	Marguerite X***, veuve Raulin,	Estrebay.
1686 —	934 —	Marie Gesnard, marraine,	Estrebay.
1694 —	935 —	Marie Bossart, marraine,	Estrebay.
1699 —	936 —	Judith Darest, marraine,	Mondrepuis.
1677 —	937 —	Madelaine Pinson, marraine,	Saint-Michel.
1615 —	938 —	Marguerite Bugniatre, marraine,	Origny.
1699 —	939 —	Nicole Remolu, marraine,	Bucilly.
1632 —	940 —	Jeanne Bouthier, femme de Clément Husson,	Hérisson.
1632 —	941 —	Françoise Dany, femme de Pierre Dany, marchand,	Hérisson.
1630 —	942 —	Marie Darest, veuve Locuty, meunière,	Landouzy-la-Ville.
1633 —	943 —	Jeanne Aubin, femme Hubert Locuty, meunier,	Eparcy.

Digitized by Google

1633 —	944 —	Anne Lefèvre,	Hérisson.
1633 —	945 —	Jacqueline de Vallyant, femme d'Edmond de Colnet, écuyer,	Belle-Perche.
1632 —	946 —	Françoise Tissier, femme de Toutun, marchand,	Landouzy-la-Ville.
1636 —	947 —	Marie Pinson, marraine,	Hérisson.
1629 —	948 —	Barbe Villain, femme de Oudart Dussaussoy, cordonnier,	Roué.
1675 —	949 —	Antoinette Gagneux, marraine,	Hérisson.
1629 —	949 bis	Pierrette Desmarest, veuve de Pierre Hasart,	Mondrepuis.
1616 —	950 —	Pasquette Cuvillier, femme de François Levasseur, notaire,	Hérisson.
1668 —	951 —	Marguerite Clerfeuille, femme Levieux, laboureur,	Hérisson.
1622 —	952 —	Claudine Vasseur, femme de Jacques Lecourbe, manouvrier,	Landouzy-la-Ville.
1670 —	952 bis	Anne Mezan, fille de Nicolas Mezan, marchand,	Hérisson.
1636 —	953 —	Claudine Pagnier, femme d'Adrien Hazard, cordier,	Crécy-sur-Serre.
1659 —	954 —	Nicole Autray, femme d'Arnoux Baudin, charpentier,	La Hérie.
1684 —	954 bis	Lucienne Chaufoureaux, marraine,	Hérisson.
1674 —	955 —	Michelle Lhermite, marraine,	Neufmaison.
1703 —	956 —	Louise Wuille, marraine,	Origny.
1675 —	957 —	Jeanne Triquenaux, marraine,	Origny.
1670 —	958 —	Antoinette Parisot, marraine,	Origny.
1683 —	959 et 959 bis —	Elisabeth Courteny, marraine,	Bucilly.
1735 —	960 —	Claudine Rousseaux, marraine.	Mondrepuis.
1689 —	961 —	Catherine Leroy, marraine,	Mondrepuis.
1687 —	962 —	Nicole Thevenart, marraine,	Mondrepuis.
1668 —	962 bis	Marie Pierrot, marraine,	Hérisson.
1703 —	963 —	Jeanne Destain, marraine,	Mondrepuis.
1668 —	963 bis	Madelaine Demeaux, marraine,	Hérisson.
1706 —	964 —	Louise Bocquet, marraine,	Saint-Michel.
1673 —	965 —	Françoise Anceaux, marraine,	Saint-Michel.
1675 —	966 —	Marie Mézières, marraine,	Saint-Michel.
1682 —	967 —	Marguerite Lambin, marraine,	Buire.
1711 —	968 —	Marie Boquet,	Buire.
1747 —	969 —	Madelaine Leclerc,	Buire.
1668 —	970 —	Claudine Durin,	Hérisson.
1668 —	971 —	Louise Parisot, fille de Parisot, laboureur,	Hérisson.
1645 —	972 —	Veuve Durosoy, marraine,	Hérisson.
1708 —	972 bis	Marguerite Pruneau, marraine,	La Hérie.
1665 —	973 —	Barbe Guyot, femme Flament, laboureur,	Mondrepuis.
1622 —	974 —	Catherine Lambert, femme Sarasin, tourneur en bois,	Saint-Michel.

Digitized by Google

1624 —	975 —	Aimé de Hélin, femme Groulard, laboureur,	Wimy.
1625 —	976 —	Marie Deboulet, femme Gilles Locquin, tailleur d'habits,	Reims.
1627 —	977 —	Marie Tissier, femme Mathieu Chaufourieux, manouvrier,	Roué.
1626 —	978 —	Nicole Aubry, femme Clément de Vailly, laboureur,	Hérisson.
1627 —	979 —	Françoise Charpentier, marchande,	Hérisson.
1627 —	980 —	Appoline Bourgeois, marchande,	Hérisson.
1631 —	981 —	Marguerite Chameau, femme Legros,	Hérisson.
1668 —	982 —	Louise Dussolon, marraine,	Hérisson.
1631 —	983 —	Marie Hardy, veuve Martin, à Rochefort,	Saint-Michel.
1630 —	984 —	Marie Lejeune,	Hérisson.
1630 —	985 —	Marie Boucher, veuve Marin,	Hérisson.
1631 —	986 —	Veuve Madelaine Martin,	Saint-Michel.
1631 —	987 —	Antoinette Millet, femme Jean Desmoulins,	Roué.
1630 —	988 —	Jeanne Flament, femme Chaufourneau,	Hérisson.
1623 —	989 —	Jeanne Dufour, femme de Lejacques, charpentier,	Hérisson.
1624 —	990 —	Demoiselle Simonne Philippot,	Hérisson.
1620 —	991 —	Jeanne Poussart, veuve Balthazar Deruelle,	Hérisson.
1612 —	992 —	Demoiselle Pilonne Nonon,	Hérisson.
1612 —	993 —	Demoiselle Druine Pennellier,	Hérisson.
1618 —	994 —	Catherine Gobron,	Lorambert.
1661 —	995 —	Jeanne Pribert, veuve Chevalier,	Estrebay.
1631 —	996 —	Marie Gude,	Hérisson.
1609 —	997 —	Marguerite Baron,	Hérisson.
1664 —	998 —	Jacquette Foudrillon,	Estrebay.
1662 —	999 —	Jeanne Baudoin,	Estrebay.
1686 —	1000 —	Catherine Demarque,	Estrebay.
1685 —	1001 —	Jeanne Liénart, veuve Champagne,	Signy-le-Petit.
1685 —	1002 —	Jeanne Moncomble, femme Collinet,	Signy-le-Petit.
1686 —	1003 —	Marguerite Evrard,	Tarzy.
1687 —	1004 —	Antoinette Depreuve,	Estrebay.
1686 —	1005 —	Françoise Doucelet,	Etaignères.
1695 —	1006 —	Marguerite Coquet, femme Moncomble. manouvrier,	Signy-le-Petit.
1681 —	1007 —	Jeanne Amiable, veuve Musmeaux,	Hérisson.
1692 —	1008 —	Marie Cartigny,	Mondrepuis.
1622 —	1009 —	Catherine Pagnier.	Origny.
1608 —	1010 —	Jeanne Couvreux, veuve Boucher,	Hérisson.
1611 —	1011 —	La femme de Pierre Petit, laboureur,	Origny.
1677 —	1011 bis	Marie Hélin, marraine,	Hérisson.
1624 —	1012 —	Claudine Parmentier, femme Gorisse, manouvrier,	Origny.
1658 —	1013 —	Jeanne Dorigny, femme de Jean Philippe, manouvrier,	Origny.

Digitized by Google

1658	— 1014	— Pasquette Druet, femme de Gosse Boucher, cavalier au régiment de M. La Viella, à la compagnie de M. le marquis de Ranty, à la Demi-Lieue,	Ohis.
1660	— 1015	— Marie Poullain, femme d'Edmond Liennard,	Origny.
1660	— 1016	— Marguerite Poullain, femme Jean Magnian,	Origny.
1667	— 1017	— Marie Charlier,	Luzoir.
1675	— 1018	— Judith Demonceaux,	Luzoir.
1676	— 1019	— Marguerite Lignier, veuve Charlier,	Luzoir.
1685	— 1020	— Jeanne Tellier, femme Baudemont,	Entre-deux-Bois.
1694	— 1021	— Marie Tennier, veuve Claude Bertaux,	Origny.
1692	— 1022	— Marguerite Fontaine,	Origny.
1696	— 1023	— Madelaine Triquenaux, femme Drubigny, berger,	Origny.
1680	— 1024	— Catherine Laquet,	Origny.
1617	— 1025	— Simonne Destain, femme Mabilotte, laboureur,	Effry.
1674	— 1026	— Elisabeth Carlin, marraine,	Hérisson.

Avant de lever la séance, M. le président fait remarquer que le premier vendredi de janvier, jour réglementaire de réunion, tombe au premier de l'an, et pense qu'il n'est pas possible de tenir séance ce jour-là.

Sur cette observation il est arrêté que la prochaine séance aura lieu le vendredi 8 janvier 1875.

Digitized by Google

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1874.

PUBLICATIONS

Les vignobles et les vins du Laonnois, par M. E. Fleury. Broch. — Laon, 1873.

Loi du 5 janvier 1791, concernant la vente de biens des abbayes de Foigny et du Val-Saint-Pierre au profit de la municipalité de Vervins.

Histoire de la Sainte-Face, déposée dans l'abbaye royale de Montreuil-sous-Laon. Br. — Courtois, Laon.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1872. 1 vol. in-8°.

Famines, Misères et Séditions, Episodes de l'histoire Révolutionnaire de Saint-Quentin en 1789, par M. E. Fleury. Br. 1873.

Etudes historiques et statistiques sur le Nouvion-en-Thiérache, son canton et les communes limitrophes, avec carte et dessins, par M. L. H. Catrin. 1 vol. in-8°. — Guise, 1870-1871.

Les villages souterrains dans le département de l'Aisne, par M. E. Fleury. Br. — Laon, 1872.

Note sommaire sur l'excursion archéologique du 20 juin 1873, aux villages souterrains de Comin, Paissy, Neuville, par le même. Br. — Laon, 1874.

Promenades dans le Vermandois, avec dessins, par M. J. Malézieux. Br. — Saint-Quentin, 1874.

Trompettes-Jongleurs et Singes de Chauny, avec dessins, par M. E. Fleury. Br. — Saint-Quentin, 1874.

Pensées d'un simple paysan sur des questions philosophiques, religieuses et sociales, ouvrage posthume de P. Delvaux, cultivateur à Logny-lès-Aubenton, avec notice biographique sur l'auteur, et poésies par A. C. Lizot, ancien bourrelier à Aubenton. 1 vol. in-18. — Paris, 1867.

Statistique du département de l'Aisne, par Brayer. 2 vol. in-4°. — Laon, 1824.

Digitized by Google

Lettres du cardinal Mazarin à la ville de Saint-Quentin, avec fac-simile d'un autographe du cardinal et autres documents tirés des Archives municipales, par M. F. Le Proux. Br. — Saint-Quentin, 1873.

L'église primitive de Chivy, étudiée au point de vue des origines de l'architecture chrétienne, par M. E. Fleury. Br. — Laon 1874.

Bulletin de la Société académique de Laon, tome XX, années 1872-1873.

Indicateur de l'archéologue, revue mensuelle et illustrée, nos 17, 18, et 20. — Librairie Reinwald, Paris.

Saint-Lambert, son prieuré, son château et son étang, par M. Am. Piette. Br. — Soissons, 1874.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, contenant les travaux de 1869-1872, 1873, 1874. 3 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1874, n° 3. Br.

MANUSCRITS.

Copie littérale, par M. Bercet, d'une notice manuscrite intitulée : *Faits historiques touchant la ville d'Aubenton, son ancienneté et son déchet de son ancien état.*

Titre du 22 décembre 1491, sur parchemin, qui est le dénombrement de la terre et seigneurie de La Serloe et autres terres.

Autre titre sur parchemin, du 19 novembre 1447, concernant la commune de Leschelles.

MÉDAILLES, DESSINS ET AUTRES DONS.

Médaillon en plâtre de Jean De Bry, signé P. J. David, 1832.

Médaille doublée d'argent, petit module, frappée en l'honneur de Caïus et Lucius, petits-fils d'Auguste, au ve s. av. J. C.

Un grand bronze d'Alexandre Sévère.

Deux monnaies de comptoir anglaises.

Une médaille religieuse.

Un jeton aux armes de Bourgogne.

Une petite monnaie de cuivre avec la légende *Non plus ultrà.*

Un fac-simile en plomb d'une médaille de N. D. de Cléry, du xve siècle.

Digitized by Google

Portrait gravé de Camille Desmoulins et portraits lithographiés de Nicolas-Marie Quinette, du général Foy, de Théodore Quinette et d'Odilon Barrot.

Plusieurs dessins, par M. Gilbert, représentant des objets romains et gallo-romains trouvés à Hary.

Collection des clichés et gravures sur bois des sceaux anciens reproduits dans *La Thiérache* de 1872.

Concrétion trouvée dans les intestins d'un cheval.

Scarabée provenant d'une sépulture égyptienne.

Un boulet en fonte trouvé à Vervins et attribué au XVIe siècle.

Fémur de cheval fossile recueilli sur le territoire de Chevennes.

Un fragment de spatule portant des caractères du XIVe ou du XVe siècle.

Ancien mortier en pierre oolithique.

Série de silex taillés des âges antéhistoriques, trouvés sur le territoire d'Hary.

Hache gallo-romaine avec douille en fer, et deux meules.

Trois coquilles fossiles, du département de la Nièvre.

ERRATA.

P. 12, lig. 7, *lisez* avait, *au lieu de* avoit.
P. 13, lig. 22, *lisez* fuit, *au lieu de* ficit.
P. 15, lig. 7, *lisez* feu, *au lieu de* eu.
P. 37, lig. 30, *lisez* finit, *au lieu de* fini.
P. 95, lig. 26, *lisez* rapide, *au lieu de* apide.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE VERVINS.

Au 31 Décembre 1874

Bureau :

Présidents d'honneur : M. le duc D'AUMALE.
M. PICHON, ancien Sous-Préfet de Vervins.

Président, M. ED. PIETTE.
Vice-Président, M. L. PAPILLON.
Secrétaire-Archiviste, M. E. MENNESSON.
Trésorier, M. ROGINE.

Membres titulaires.

MM. BLANQUINQUE (Eugène), propriétaire.
BLANQUINQUE (Henri), pharmacien.
BERNET-ROLLANDE, conservateur des hypothèques.
BERNIQUET, sous-préfet.
BRUCELLE, propriétaire.
CARLIER, propriétaire.
CHEVRIER, substitut du procureur de la République.
CATALAN DE LA SARRA, sous-directeur des Contributions indirectes.
DAMERY, ingénieur de l'arrondissement.
DANNICOURT, juge-suppléant, à Amiens.
DUCHESNE, ancien maire.
FLEM, imprimeur-typographe.
HÉRÉ, juge au tribunal civil.
HENNECART, lieutenant de vaisseau à Paris.
HESSE, procureur de la République.
JOUBAULT, lieutenant de gendarmerie.

Digitized by Google

MM. Jean, instituteur communal.
Larmuzeaux, notaire.
Larue (Edouard), ancien maire.
Lussigny-Penant, industriel.
Lhotte, conducteur des ponts-et-chaussées.
Lefèvre, géomètre.
Mennesson (Eugène), propriétaire.
Matton-Gaillard, propriétaire.
Noel, lieutenant de vaisseau.
Oudin-Leclère, ancien avoué.
Oudin, président du tribunal civil de Péronne (Somme).
Palant (abbé), curé de Cilly-sous-Marle.
Papillon (Léandre), ancien imprimeur.
Parmentier, ancien notaire.
Parmentier (Emile), juge-suppléant à Saint-Quentin.
Parmentier (Jules), juge-suppléant.
Peiffer, garde-général des forêts.
Penant-Vandelet, président du tribunal de commerce.
Penant, docteur en médecine.
Piette (Edouard), ancien député.
Piette (Alfred), juge d'instruction.
Quest, président du tribunal civil.
Rohaut, maire d'Hirson.
Rogine, professeur de sciences au collége.
Souef, procureur général à Amiens.
Toussaint, secrétaire de la sous-préfecture.
Tourneux (abbé Joseph), directeur du collége.
Trencart, membre du conseil général.
Trencart, ancien magistrat.
Verdier de Latour, receveur particulier des finances.
Vincent (abbé), curé-archiprêtre.

Membres correspondants.

MM. Bénard, ingénieur-architecte à Saint-Quentin.
Bercet, comptable de filature à Trélon (Nord).
Bourgeois (abbé), curé-doyen du Nouvion.
Béthune, maire du bourg d'Etreux.
Bosseaux-Bévierre, négociant à Etréaupont.

Digitized by Google

MM. CAFFARELLI (Cte), membre du conseil général de l'Aisne, à Leschelles.
CARLIER, propriétaire et meunier à Burelles.
CATRIN, instituteur au Nouvion.
CANON, substitut du procureur de la République à Compiègne (Oise).
CHEVRIER (Auguste), négociant à Lyon.
CLAVEL, curé-doyen à La Capelle.
COTTEREAUX, ancien notaire à Etrœungt (Nord).
CUZ, greffier de la justice de paix au Nouvion.
DOLLÉ, photographe à Laon.
DUMONT, commis principal de l'enregistrement à Laon.
DOLLEZ, fils, docteur en médecine à Guise.
DE MARSY (Arthur), secrétaire de la Société historique de Compiègne (Oise).
DEHON, fils, propriétaire à Marle.
FAROUX-DELVAL, propriétaire à Origny-en-Thiérache.
FLEURY (Edouard), président de la Société académique de Laon.
FLAMANT, notaire à Guise.
GOUGE (abbé), curé de Fesmy.
GRAUX (Charles), répétiteur à l'Ecole des Hautes-Etudes, à Paris.
HENAULT (abbé), curé du Sart.
JARDINIER (abbé), curé d'Origny-en-Thiérache.
JOFFROY, juge de paix à Hirson.
JONETTE, inspecteur d'académie à Blois.
LAFON, maire de Vadencourt-et-Bohéries.
LAUNOIS, industriel à La Capelle.
LAURENT, médecin à Marly.
LAVISSE, professeur d'histoire à Paris.
LECOCQ (Georges), secrétaire-général de la Société académique de St-Quentin.
LEDUC, instituteur à Montigny-le-Franc.
LE PROUX (Fernand), archiviste paléographe, avocat à Saint-Quentin.
LEROUX (abbé), curé de Chamouille.
LOSSET, (Auguste), chef de poste des contrib. ind. à Vitry-le-François (Marne).
MAGNIER (Léon), receveur de l'enregistrement à Craonne.
MASSON, percepteur des contributions directes à Aubenton.
MAGLOIRE-JOSSE, à Origny-en-Thiérache.
MALÉZIEUX, architecte à Saint-Quentin.
MARÉCHAL, médecin à Wassigny.
MIEN, receveur des postes à Pont-à-Mousson.
NIAY (Ernest), ancien notaire à Sains.

Digitized by Google

MM. Pichon (le baron Jérôme), président de la Société des bibliophiles français, à Paris.
Piette (Amédée), vice-président de la Société archéologique de Soissons.
Parmentier, maire du Bourg du Nouvion.
Pétrot (Léon), à Noircourt.
Persin (abbé), curé à Oisy.
Peigné-Delacourt, de Ribecourt (Oise).
Paisant, président du tribunal civil de Saint-Quentin.
Parker (John-Henri), C. B. Ashmolean museum, Oxford, (Angleterre).
Perin (Charles), juge honoraire au tribunal civil de Soissons.
Rousseau, docteur en médecine à Hirson.
Soret, juge de paix au Nouvion.
Sohier (Léon), propriétaire à Paris.
Tanneur (Eugène), propriétaire à Origny-en-Thiérache.
Tricot (Lucien), avocat à Paris.
Tricotteux (abbé), curé-doyen de Sains.
Tronquoy (Louis), étudiant à Paris.
Watelet, géologue à Soissons.
Williot, ancien principal du collége de Soissons, à Nampcelles.

Sociétés Correspondantes.

Société académique de Laon.
— historique et scientifique de Soissons.
— académique de Saint-Quentin.
— historique et archéologique de Château-Thierry.
— des antiquaires de Picardie.
— historique de Compiègne.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

DU

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS.

Deuxième Année.

SÉANCE DU 2 JANVIER 1874.

Pages

Communication de notes manuscrites sur Aubenton. M. Bercet 5

Découverte de monnaies romaines au bois des Nuées, commune de Coingt. M. E. Piette . . 6

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1874.

Observation touchant les *Etudes historiques et statistiques sur le Nouvion-en-Thiérache, etc.*, de M. L. Catrin 7

Recherches sur la pierre funéraire de Raoul Ier, seigneur de Coucy. Marle, Vervins, etc. M. E. Piette 7

Excursion au bois des Nuées, commune de Coingt. M. Verdier de Latour 14

N. Abraham de la Framboisière, sa vie et ses œuvres. M. le docteur Penant. 17

SÉANCE DU 6 MARS 1874.

N. Abraham de la Framboisière. (Suite et fin). . 28

Famines, Misères et Séditions. — La Thiérache en 1789. M. E. Fleury 39

Digitized by Google

Paix de Vervins, tableau donné par le gouvernement à la ville de Vervins. 63

SÉANCE DU 3 AVRIL 1874.

Famines, Misères et Séditions. — La Thiérache en 1789 (Suite et fin) 64

SÉANCE DU 1er MAI 1874.

Coutumes locales. — Ki-iou-iou. M. L. Papillon. 95
Un instrument de potier romain. M. L. Papillon. 98

SÉANCE DU 5 JUIN 1874.

Communication sur un emplacement romain découvert à la Cense-Lenglet, commune de Thenailles. M. Rogine 104

SÉANCE DU 3 JUILLET 1874.

Saint-Algise, abbé en Thiérache. M. l'abbé Corblet. 107
Notes sur la géologie de La Thiérache. Le groupe des grés verts. M. Rogine 111

SÉANCE DU 7 AOUT 1874.

Recherches étymologiques sur les noms de lieux de l'arrondissement de Vervins. M. Mennesson. 120

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1874.

Rectification du compte-rendu des trouvailles du bois des Nuées. M. Lhotte. 133
Recherches étymologiques sur les noms de lieux de l'arrondissement de Vervins (Suite) . . . 134
Emplacement gallo-romain gisant au milieu du bois de Marfontaine. M. L. Papillon 142
Mortier antique trouvé à Vervins 144
Silex recueillis sur le territoire de Hary . . . 144

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1874.

Mémoire sur les découvertes gallo-romaines et franques faites à Hirson et les environs depuis quelques années. M. le docteur Rousseau . . 145

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1874.

Les minutes historiques d'un Notaire de Vervins,

Digitized by Google

XVIe siècle. M. E. Piette 158

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1874.

Renouvellement du bureau et du comité de publication pour 1875. 175
Les signatures parlantes au XVIIe siècle. M. H. Joffroy 175

GRAVURES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

Pierre funéraire de Raoul Ier, seigneur de Couci, Marle et Vervins. 8
Instruments de potier romain. Polissoirs . . . 98
Fragment de la généalogie de la maison de Coucy. 160
Fac-simile de signatures parlantes. (Deux planches). 175

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES

A.

Aubenton (Manuscrit concernant), 5.
Algise (Saint) abbé en Thiérache, 107.

B.

Bureau (Composition du) pour 1875, 175.

C.

Coingt (Gisement romain sur la commune de), 14.
Coutumes locales. Ki-iou-iou, 95.
Cense-Langlet (Emplacement romain de la), 104.

E.

Etymologies des noms de lieux de l'arrondissement de Vervins, 120, 134.

F.

Framboisière (N. Abraham de), sa vie et ses œuvres, 17, 28.
Famines, misères et séditions en Thiérache, 39, 64.

Digitized by Google

G.

Géologie de La Thiérache. Les grés verts, 111.

H.

Hirson (Découvertes gallo-romaines et franques à), 145.

M.

Monnaies découvertes à Coingt, 6, 133.
Médaille trouvée à Vervins, 94.
Marfontaine (Emplacement romain à), 142.
Mortier antique trouvé à Vervins, 144.
Minutes historiques d'un notaire de Vervins, 158.

N.

Nouvion (Le). Etudes historiques et statistiques, etc., 7.

P.

Potier romain (Un instrument de), 98.

R.

Raoul Ier, seigneur de Coucy, etc. (Recherches sur la pierre funéraire de), 7.

S.

Souscription, 134.
Silex taillés, 144.
Signatures parlantes, 175.

T.

Tableau donné à la ville de Vervins, 63.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE VERVINS

Digitized by Google

VERVINS. — TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE DE A. FLEM.

Digitized by Google

LA THIÉRACHE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS

(AISNE)

TOME TROISIÈME

A VERVINS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

MDCCCLXXV

Digitized by Google

Digitized by Google

LA THIÉRACHE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS

SÉANCE DU 8 JANVIER 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

En ouvrant la séance, M. le président fait la communication suivante :

On se rappelle l'analyse biographique lue par M. Mennesson dans la séance du 4 avril 1873, et concernant une singulière figure de La Thiérache, La Dragonne ou le Chevalier Baltazar, de Guise; eh bien ! je viens de trouver dans le numéro, daté des 10 août 1870 et 25 décembre 1873, d'une publication périodique intitulée l'*Intermédiaire*, le passage que voici :

« Geneviève Premoya, dite le Chevalier Ballazard. — Au registre » des décès de la paroisse Saint-Sulpice, année 1704, à la date du 26 oc- » tobre, on trouve cette mention :

« A esté fait le convoy et enterrement de Geneviève Prémoya, ditte le » Chevalier Ballazard, honorée de la qualité de commandeur de l'ordre de » Saint-Louis, et cy-devant capitaine dans le régiment de Turbilly, femme » de Jean Gounie dit Dupont, lieutenant dans la même compagnie, dé- » cédée le jour précédent, rue Illerimbertin, chez Madame Rousseau, mar- » chande limonadière. »

La légère irrégularité d'orthographe qu'on remarque dans cet acte tou-

Digitized by Google

chant le nom de l'héroïne ne porte aucune atteinte à l'identité de Geneviève Premoya, dite le Chevalier Ballazard, avec Geneviève Premoy ou le Chevalier Baltazar.

Ainsi, ce que nous n'avons pas trouvé dans la biographie analysée par M. Mennesson, Geneviève Premoy était mariée, et elle mourut un an après l'apparition du volume racontant ses étranges aventures.

La Société reçoit pour ses archives :

De la librairie Reinwald, bureaux de l'*Indicateur de l'archéologue*, une petite brochure intitulée : *Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte (Oise)*, lue à la Sorbonne, réunion des Sociétés savantes du 9 avril 1874, et due à M. Amédée de Caix de Saint-Aymour.

De M. Bercet, membre correspondant, la copie *in-extenso* du testament de Guillaume de Harcigny, fait par ce médecin le 18 juin 1393.

De M. Papillon, un fragment de la collection du *Moniteur officiel du gouvernement général à Reims*, publié en français par les Prussiens lors de l'invasion de 1870, comprenant, à partir du 8 janvier 1871, les numéros 1 à 11, 18 à 24, 26 et 28, c'est-à-dire jusqu'au 15 mars 1871.

De M. Matton, sept anciens titres, dont cinq sur parchemin, qui sont:

27 juin 1770. — Bail de la ferme de la Viéville, située sous le village de La Hérie, par l'abbaye de Saint-Nicolas des Prez réunie provisoirement à l'abbaye de Saint-Pierre d'Orbay.

Cette ferme est aujourd'hui détruite — elle a été enlevée, dit-on, par une inondation — mais elle a laissé son nom au village duquel elle dépendait et qui se dit actuellement La Hérie-la-Viéville.

26 janvier 1776. — Bail par l'abbaye du Val-Saint-Pierre de la ferme de Blanche, située sur le ban et seigneurie du Val-Saint-Pierre, paroisse de Burelles.

2 mai 1776. — Procès-verbal de vest et de devest dressé par Charles Henry Barbier, majeur de Wiége, Faty et Le Sourd, Jean-Louis Huillier, lieutenant, et Louis Grandin, échevins en la justice foncière dudit Wiége, Faty et Le Sourd, constatant la tradition d'une propriété vendue par la remise de la buchette, au désir de la coutume.

Cette formalité était le corollaire indispensable de toute vente en vertu

Digitized by Google

de l'article 126 de la coutume du Vermandois ainsi conçu : « Pour ac-
» quérir droict de seigneurie et propriété en aucun héritage ès limites de
» ladite Prevosté foraine, est requis que le vendeur, ou procureur pour
» luy suffisamment fondé, se deveste ès mains de la justice foncière sous
» laquelle est ledit héritage acquis au profit de l'achepteur ; et qu'iceluy
» achepteur en soit vestu et saisi de faict. Et se faict communément ladite
» vesture par tradition d'un petit baston ou buchette. »

Ainsi, tandis que sous l'empire du code civil une vente d'immeuble est parfaite par le seul consentement du vendeur et l'acceptation de l'acquéreur, il fallait encore, quelques années avant la révolution, sacrifier au goût des siècles qui ont précédé le nôtre pour les cérémonies symboliques. Plusieurs de nos anciennes coutumes étaient restées fidèles à la tradition réelle représentée par un petit bâton, une buchette, une vergette, un rameau ou même un fétu suivant les lieux : c'était comme une parcelle de l'héritage vendu mise aux mains de l'acquéreur.

De cette formalité, fait remarquer M. Piette, il est resté dans le pays un dicton qui s'applique à un homme qui a réuni toutes ses ressources et dont on dit : « Il a rassemblé toutes ses buchettes. »

24 mars 1779. — Bail de 24 verges de jardin moyennant 14 livres 8 sols de rente consenti sur le terroir de Marfontaine par le régisseur de très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur Emanuel-Marie-Louis marquis de Noailles, chevalier des armées du Roy (probablement des ordres du Roy), mestre de camp de cavalerie du régiment de son nom, gouverneur de Vannes et Mercy en Bretagne, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère du roy, ambassadeur de Sa Majesté auprès du roi de la Grande-Bretagne, et seigneur des terres de Marfontaine, Rougeries, Voharies, Berlancourt, La Neuville-Housset, Sons et Housset.

16 juillet 1780. — Cession d'un bail des moulins bannaux de Laigny appartenant à très-haut et très-puissant seigneur messire François-Marie-Casimir Franquetot de Coigny, seigneur de Vervins, Laigny et autres terres en dépendant.

23 juin 1785. — Autre bail de la ferme de Blanche avec des terres sises aux terroirs de Hary, Burelle et Caillaumont.

Digitized by Google

Ce terroir de Caillaumont paraît n'avoir jamais formé un hameau, mais seulement un lieudit; car le dictionnaire topographique de M. A. Matton ne le désigne que sous le nom de terroir.

24 mars 1810. — Statuts et réglements de la Basoche de Vervins fondée par neuf jeunes praticiens de Vervins, clercs d'avoué et de notaire, à l'effet d'instruire, discuter et traiter les affaires fictives propres à développer l'intelligence, former le jugement et familiariser avec la théorie du droit et les connaissances pratiques indispensables à ceux qui cultivent la science des lois.

La Société accepte avec reconnaissance ces envois et ces dépôts.

M. le docteur Penant donne communication d'une notice biographique sur Guillaume de Harcigny, contenant des renseignements nouveaux et des aperçus spéciaux sur la triste maladie de ce roi.

GUILLAUME DE HARCIGNY

MÉDECIN DU ROI CHARLES VI

1300 — 1393.

En parcourant dernièrement l'histoire du règne de Charles VI dans le beau livre que l'illustre homme d'Etat, que la France vient de perdre, a écrit pour ses petits-enfants, j'y annotai la phrase suivante; elle m'a paru devoir présenter un grand intérêt pour nous, qui nous occupons de l'histoire locale, et j'ai cru qu'on pouvait entreprendre un travail intéressant en cherchant à reconstituer la biographie d'un médecin que M. Guizot a cité dans ses écrits.

Voici cette phrase : « On prit d'abord grand soin de lui (le roi Charles VI); » on appela un habile médecin de Laon, nommé Guillaume de Harsely, » qui le mit à un régime dont, pendant quelque temps, les bons effets se » firent sentir; mais ce médecin se déplaisait à la cour; il aima mieux re- » tourner à son petit ménage de Laon, où il mourut peu après. »

Digitized by Google

Digitized by Google

E. M. Autog. d'après Ed. Fleury. . Fourmies. Imp. V. Bachy.

PIERRE TUMULAIRE DE GUILLAUME DE HARCIGNY.

Digitized by Google

Celui que M. Guizot appelle Guillaume de Harsely, que Froissard désigne à peu près sous le même nom, et que l'on doit nommer Guillaume de Harcigny, du nom du village dont il est originaire, a donc le droit de trouver place dans notre recueil, et j'espère pouvoir vous démontrer qu'il est une des individualités les plus remarquables et les plus originales de notre contrée.

Le nom du savant médecin, dont je vais essayer de décrire la vie, a été souvent tronqué par les chroniqueurs et les historiens; ainsi Froissard le désigne sous le nom de Guillaume de Harselli; M. Guizot, Guillaume de Harsely; Don Lelong, Guillaume Harcelin; les annales d'Aquitaine, Guillaume d'Haercelin. Mais les circonstances toujours identiques dans lesquelles le nom de Guillaume d'Harcigny est cité ne peuvent laisser aucun doute sur l'identité de notre personnage; il est bien certain que sous ces noms qui varient un peu, mais qui ont toujours la même consonnance, on a voulu désigner le médecin qui a donné pendant quelque temps des soins intelligents au roi de France Charles VI.

Ce n'est pas avec la même certitude qu'on peut déterminer la date et le lieu de sa naissance que se disputent la ville de Laon et La Thiérache. La famille de Guillaume tirait son origine de Harcigny, village de l'ancienne Thiérache situé dans les environs de Vervins. Son père quitta ce village, et une propriété qu'il y cultivait, à une époque qu'il est difficile de déterminer pour venir s'établir à Laon, et y vivre du revenu de son bien. Devisme prétend que ce changement de domicile eut lieu vers la fin du XIIIe siècle, ainsi qu'on le voit, ajoute-t-il, par une sentence du 12 avril 1291, dont il a omis de citer les termes, de sorte que, suivant lui, Guillaume serait né à Laon. D'un autre côté Melleville, qu'on ne peut soupçonner de partialité pour La Thiérache, ne le fait pas figurer parmi les personnages distingués de cette dernière ville dont il donne la biographie « parce qu'il est né à Harcigny. » Mais ces deux historiens laonnois dont l'opinion est si différente ne s'appuient sur aucun document certain; tandis que nous trouvons dans l'épitaphe gravée en lettres d'or sur le tombeau de Harcigny un puissant argument en notre faveur; on y lit ces mots : *Guillermus de Harcigny, magister in medicinâ, hic tumulatus, hujus diocesis oriundus,* originaire de ce diocèse. Cette phrase est bien loin de prouver qu'il est né à Laon, elle indique plutôt qu'il est natif de la circonscription du diocèse

Digitized by Google

et non de la ville. De même qu'on ne dirait pas aujourd'hui d'un soissonnais illustre : *il est originaire du diocèse de Soissons,* mais *il est né à Soissons.* Guillaume prend d'ailleurs lui-même le soin de faire connaître la valeur des liens qui l'attachent à la commune de Harcigny, puisque par une disposition particulière de son testament, il fait un legs considérable à l'église de ce village, ainsi qu'on le verra plus loin. On peut encore ajouter que les personnages qui avaient une certaine notoriété empruntaient souvent leur nom à leur pays natal : un illustre contemporain de Guillaume, Gui de Chauliac, à qui on a décerné avec justice le nom de *père de la chirurgie française*, s'appelait ainsi du nom d'une bourgade d'Auvergne où il était né. Dans notre pays, nous trouvons les noms de Clément de Marles, dont nous parlerons tout-à-l'heure, de Jean de Saint-Quentin, chirurgien de Philippe-Auguste, auxquels on peut attribuer la même origine, et qu'il semblerait que Guillaume a voulu imiter en ornant son nom d'une particule.

Quant à la date de sa naissance, on peut la faire remonter vers l'an 1300; comme nous savons, d'une manière certaine, que Guillaume mourut à Laon en 1393 plus qu'octogénaire, cette date de 1300 ne peut s'éloigner beaucoup de la vérité.

M. Thillois, dans son étude sur Guillaume de Harcigny, nous dépeint bien ses premières années. Il reçut une éducation libérale dont il sut profiter, et dès qu'il eut terminé ce que nous appellerions aujourd'hui ses études classiques, il embrassa la carrière de la médecine. On croit qu'il fit ses premières études médicales près d'un chanoine de la cathédrale de Laon, qui passait dans le pays pour un homme expert dans cette science, et qu'il alla ensuite prendre ses grades à l'école de Paris, dont il fut un des premiers élèves, puisqu'on ne commença à y conférer des titres qu'en l'année 1270.

Vers 1330, il revint à Laon avec le titre de maître en médecine, *magister in medicinâ*, comme le porte son inscription funéraire. Mais trouvant sans doute que l'instruction qu'il avait reçue n'était pas suffisante, il crut devoir demander aux voyages le complément de son éducation médicale. Il savait qu'en Egypte, en Italie florissaient des écoles célèbres et voulut aller s'instruire aux leçons de leurs maîtres.

On ne doit pas trop s'étonner de ce goût des pérégrinations qui s'empara de notre jeune praticien; il ne fesait en cela qu'imiter ses condisciples de

Digitized by Google

l'école de Paris. Dès le XIIIe siècle, les étudiants en médecine et en droit avaient pris l'habitude de quitter leurs pays pour se rendre aux écoles italiennes, si florissantes alors, de Bologne, de Padoue et de Florence. Au XIVe siècle, malgré les troubles politiques qui avaient considérablement nui à ces écoles célèbres, cet usage avait persisté, et au XVIe siècle il s'était encore conservé, car Rabelais nous apprend que « les jeunes gens » studiaux et amateurs de pérégrinités étaient toujours, à son époque, con- » voiteux de visiter les gens doctes, antiquités et singularités d'Italie. » Les étudiants, en général peu riches, mais ardents au travail et désireux de s'instruire, ne craignaient pas d'entreprendre de longs et pénibles voyages pour recueillir la science de la bouche de maîtres célèbres. Ces voyages devaient d'ailleurs leur être bien profitables, car tandis qu'à Montpellier et à Paris, l'enseignement anatomique était presque tout entier dans les livres, à Bologne, dès 1315, on disséquait des cadavres humains pour les leçons publiques d'anatomie. Nous savons même quel était l'ordre suivi par le professeur; « il en faisait quatre leçons : en la première était traité des » membres nutritifs, parce que plus tôt ils pourrissent; en la seconde, des » membres spirituels; en la troisième, des membres animaux; en la qua- » trième, on traitait des extrémités. » Toute l'anatomie en quatre leçons ! On était pourtant bien loin de là à Paris; l'art de guérir y était abandonné aux empiriques et aux moines qui se fesaient surtout remarquer par leur horreur des dissections et l'application de leur fameux axiome : *Ecclesia a sanguine abhorret.* Aussi, par un soin mal entendu de leur dignité, ils abandonnaient la chirurgie comme un art indécent et se contentaient de donner des conseils pour ce que nous appelons maintenant les maladies internes. A cette époque, la Faculté avait son siége aux environs de l'Hôtel-Dieu, dans une petite rue qui existe encore et qui s'appelle la rue du Fouare. Non-seulement il n'y avait pas d'amphithéâtre, mais il n'existait pas même de hangars pour abriter les élèves; ils s'asseyaient sur de la paille pendant l'hiver, et sur l'herbe pendant l'été. A l'heure des cours, qui se fesaient en plein air, on fermait la rue aux deux extrémités pour empêcher le passage des voitures, et être plus tranquille. Quand une réunion générale était nécessaire, on la tenait dans les églises; et tous ceux qui composaient la Faculté se réunissaient autour du bénitier de Notre-Dame ou dans quelque autre église du voisinage. Les médecins pour se distinguer des empiriques changèrent alors de nom; ils se regardèrent comme les

Digitized by Google

ministres et les scrutateurs de la nature, et prirent pour cette raison le nom de *physiciens*, appellation qui fut généralement adoptée sous Philippe-Auguste, et qui leur fut continuée jusqu'à François Ier sous le règne duquel ils reprirent le titre de médecins.

Guillaume fit encore mieux que les étudiants de son temps; il dirigea ses pas vers l'Orient, et parvenu en Syrie par la voie de terre, il traversa cette province, explora ensuite la Palestine, le mont Sinaï, le mont Oreb; il passa la Mer rouge, visita l'Egypte, la ville d'Alexandrie, revint en Europe par l'Italie afin d'étudier auprès de ses universités les plus célèbres, et rentra en France les mains pleines de produits curieux de la nature et de l'art, pour aller pendre enseigne dans une des rues de Laon. Il y fit merveille; on accourait de toutes parts pour consulter le savant médecin. Bientôt même, par suite des nombreuses relations qu'il eut avec la ville de Noyon, il y établit une deuxième résidence, où il se rendait à certaines époques déterminées.

Malgré les nombreuses occupations dues à cette double clientèle, Guillaume trouva le temps d'écrire; il composa, suivant l'Eleu, « un livre qui » est resté manuscrit, où après avoir fait un journal de ses voyages, il » traite de quantité de remèdes pour blessures et maladies. Il y a joint un » discours des feux artificiels, un autre de la composition des eaux et un » troisième de la vertu des pierres précieuses, et de quantité d'autres ma- » tières curieuses. Enfin il termine ces différents ouvrages par un discours » assez ample sur la nature, qu'il composa d'abord en latin et qu'il tra- » duisit en français en l'an 1368. » Il aurait été intéressant de pouvoir présenter ici l'analyse de ces divers écrits, ils ont malheureusement disparu.

Guillaume, parvenu déjà à un âge avancé, cherchait à jouir paisiblement de la grande fortune qu'il avait acquise par le long exercice de sa profession, lorsque l'incident de la forêt du Mans vint l'arracher à sa retraite et à ses paisibles habitudes. Mais ici nous n'avons plus à être simple biographe; les événements que nous avons à traverser nous mettent dans la nécessité de parler de l'histoire de France, à une de ses époques les plus néfastes; Froissard raconte dans sa chronique ces faits avec grands détails. Tous ceux qui se sont occupés de Guillaume d'Harcigny ont copié la version de Froissard; je préfère extraire quelques lignes de l'histoire de M. Guizot; mon récit y perdra peut-être un peu de son cachet d'archéologie, mais il y gagnera beaucoup en élégance.

Digitized by Google

Un événement singulier, qu'on ne s'est jamais expliqué, fit surgir chez le roi Charles VI, dont la santé était déjà profondément altérée, un accès de délire affreux dont les conséquences ont été si funestes. Nous voulons parler de cette apparition de la forêt du Mans qui arriva le 5 août 1392, dans une expédition que le roi commandait en personne, pour tirer vengeance contre le duc de Bretagne de la tentative d'assassinat commise par Pierre de Craon, contre le connétable Olivier de Clisson.

« On était au commencement d'août 1392, dans les jours les plus chauds » de l'année. Le soleil était ardent, surtout dans ces pays sablonneux. Le » roi était à cheval, vêtu de l'habillement court et étroit qu'on nommait » *une jacque;* le sien était en velours noir et l'échauffait beaucoup. Il avait » sur la tête un chaperon de velours écarlate orné d'un chapelet de grosses » perles que lui avait donné la reine à son départ. Lorsque tout-à-coup » à l'entrée de la forêt du Mans, sortit de derrière un arbre, au bord de la » route, un homme grand, la tête et les pieds nus, vêtue d'une méchante » souquenille blanche; il s'élança et saisit le cheval du roi par la bride : » Ne va pas plus loin, cria-t-il, tu es trahi ! Les hommes d'armes ac- » coururent sur-le-champ, et frappant du bâton de leur lance sur les » mains de cet homme, ils lui firent lâcher la bride. Comme il avait l'air » d'un pauvre fou et rien de plus, on le laissa aller, et il suivit le roi pen- » dant près d'une demi-heure, répétant de loin le même cri. Le roi fut » fort troublé de cette apparition subite; sa tête, qui était très-faible, en » fut ébranlée. Cependant on continua à marcher. La forêt passée, on se » trouva dans une grande plaine de sable où les rayons du soleil étaient » plus brûlants encore. Un des pages du roi, fatigué de la chaleur, s'étant » endormi, la lance qu'il portait tomba sur le casque et fit soudainement » retentir l'acier. Le roi tressaillit, et alors on le vit, se levant sur ses » étriers, tirer son épée, presser son cheval des éperons, et s'élancer en » criant : « En avant sur ces traîtres ! ils veulent me livrer aux ennemis ! » » Chacun s'écarta en toute hâte, pas pourtant sitôt que quelques-uns ne » fussent blessés. Le frère du roi, le duc d'Orléans, se trouvait là tout » près; le roi courut sur lui l'épée levée et allait le frapper : « Fuyez, » mon neveu d'Orléans, s'écria le duc de Bourgogne; monseigneur est dans » le délire; mon Dieu, qu'on tâche de le prendre ! » Il était si furieux que » personne n'osait s'y risquer; on le laissait courir çà et là et se fatiguer, » en poursuivant tantôt l'un, tantôt l'autre. Enfin, quand il fut lassé et

Digitized by Google

» trempé de sueur, on l'entoura, on lui ôta son épée, on le descendit de » cheval, il fut couché doucement par terre. Son frère et ses oncles s'ap- » prochèrent; ses yeux fixes ne reconnaissaient personne; il ne disait pas » une parole : « Il faut retourner au Mans, dirent les ducs de Berry et de » Bourgogne; voilà le voyage de Bretagne fini. » On trouva sur le chemin » une charrette à bœufs; on y plaça le roi de France, en le liant de peur » que sa fureur ne reprît, et on le ramena à la ville, sans mouvement et » sans parole. » Les princes qui l'accompagnaient, après en avoir délibéré, décidèrent que le roi serait transporté au château de Creil, lieu où l'on respire un air très-sain, et qui est situé en un beau pays, sur la rivière d'Oise.

Tels furent les débuts de la maladie que les historiens appellent *la démence* de Charles VI, maladie qui fut quelquefois suspendue, atténuée du moins pendant quelque temps, mais qui éclatait de nouveau sans cause appréciable, et s'aggravait à chaque nouvelle explosion. Qu'il nous soit permis ici de chercher à déterminer d'une façon plus exacte la nature de la maladie qui tourmenta pendant trente années entières ce pauvre monarque. Le mot *démence* qui indique un affaiblissement intellectuel, une indifférence morale très-prononcée, ne peut lui être appliqué.

Mais il existe une autre espèce de folie désignée par les aliénistes sous le nom de *manie*; elle éclate subitement à la suite d'une vive émotion, d'une insolation prolongée, est caractérisée par un délire violent, une grande agitation, accompagnée de mouvements désordonnés ou tumultueux, de moments de fureur, de colère; le tout alternant avec des intervalles lucides pendant lesquels les malades deviennent calmes, raisonnables, et appréciant leur position, semblent sortir d'un long rêve. Ce triste tableau, que l'on voit tous les jours dans les établissements destinés aux aliénés, ne donne-t-il pas une idée exacte de la maladie de Charles VI : accès subit, fureur qui pousse le roi à se jeter l'épée à la main sur ses compagnons de voyage, attaques revenant par accès, alternant avec des intervalles de lucidité presque normale. Et puis, comme période finale, la dégradation complète dans laquelle tomba le roi de France, oubliant d'obéir aux nécessités les plus urgentes de la vie, résistant aux tentatives que l'on fit pour qu'il se livrât aux soins de la plus vulgaire propreté, réduit enfin à l'état de *gâteux*.

Elle était bien malheureuse la France de cette époque avec un roi fou,

Digitized by Google

une cour dépravée, en proie tout à la fois aux querelles sanglantes de la maison royale, à la dislocation nationale, et à la conquête étrangère; et cependant, si elle put se relever quelques années plus tard, c'est qu'elle avait déjà à cette époque cette vitalité dont elle a donné depuis si souvent des preuves ?

Bien des médecins furent appelés pour soigner le pauvre monarque; l'incurabilité de la maladie les fit rapidement se succéder; tel médecin, mandé avec instance à la cour, se voyait indignement chassé parce que ses conseils étaient restés infructueux. Tel autre, recommandable par son honorabilité, se voyait supplanté par de misérables charlatans qui en imposaient à la cour par leurs jongleries et leurs manœuvres empiriques. Parmi les nombreux physiciens, qui furent les médecins ordinaires du roi, il est assez remarquable que l'on puisse encore citer un personnage dont notre pays peut revendiquer l'origine : ce fut *Jean Clément de Marles*. Voici ce qu'en dit le docteur Chéreau, médecin distingué, qui emploie ses loisirs à faire des recherches sur ce qu'on pourrait appeler l'archéologie médicale : « C'était un homme justement estimé par son savoir et sa probité. Né à » Marles, petit village de l'ancien Laonnais, il était issu de la Faculté de » Paris, qui le choisit pour son doyen, le 4 novembre 1396, et le continua » l'année suivante. Il appartenait aux ordres ecclésiastiques, et est qualifié » de principal du collége de Laon en 1394, chanoine de la Sainte-Chapelle, » chanoine de la cathédrale de Laon, chanoine de Saint-Honoré, chanoine » de Saint-Quentin, enfin abbé des Prémontrés. Tel fut le crédit que ce » saint personnage avait acquis à la cour, que l'un de ses parents, Thé- » venin de Marle, étant venu à se marier, Charles VI fit présent à la jeune » épouse, le jour de ses noces, de six tasses d'argent doré, pesant 10 marcs, » et qui coutèrent 80 livres. » M. Chereau donne comme date de l'entrée de Clément de Marles à la cour l'année 1384, tandis que M. Thillois prétend qu'il fut appelé dix ans plus tard, après la mort de Guillaume de Harcigny et pour le remplacer. Cette opinion me paraît plus probable.

Laissons parler, maintenant, le chroniqueur Froissard : « Les médecins » le médecinoient, mais pour leurs médecines trop petitement il recevoit » santé. En ce temps avoit au royaume de France un très-vaillant et sage » médecin, et n'y avoit point son pareil nulle part; et étoit grandement » ami au seigneur de Coucy, et de nation de sa terre. Cil demeuroit pour » ce temps en la cité de Laon. Là faisoit-il plus volontiers sa résidence

Digitized by Google

» que ailleurs, et étoit nommé maître Guillaume de Harselli. Quand il seut
» premièrement les nouvelles de l'accident du roi, et par quelle incidence
» il étoit chu en maladie, il dit ainsi, car il cuidoit assez connoître la com-
» plexion du roi : « Celle maladie est venue au roi de coulpe *(c'est-à-dire*
» *par suite d'excès)*; il tient trop de la muisteur *(froid tempérament)* de la
» mère. » Ces paroles furent rapportées au seigneur de Coucy, qui, pour
» ce temps, se tenoit à Paris de-lez le duc d'Orléans et les oncles du
» roi..... Or s'avisa, si comme je vous dis, le sire de Coucy de maître
» Guillaume de Harselli; si en parla aux oncles du roi; et leur remontra,
» pour le profit du roi et pour sa santé recouvrer, la prudence et la vail-
» lance du dit maître Guillaume. Le duc de Berry et le duc de Bourgogne
» y entendirent et le mandèrent; il vint à Paris. Quand il fut venu, le sire
» de Coucy, devers qui il se trait premièrement, car il étoit grandement
» son ami, l'emmena devers les oncles du roi et leur dit : « Véy-ci maître
» Guillaume de Harselli dont je vous avois parlé. » — « Il soit le très-bien
» venu », répondirent les trois ducs. Ils le recueillirent et firent très-bonne
» chère (1), et puis l'ordonnèrent pour aller à Cray voir et visiter le roi,
» et demeurer tant devers lui que il seroit en bon état. Le dit maître
» Guillaume, à la contemplation et ordonnance des seigneurs, se départit
» de Paris en bon état et arroi, ainsi comme à lui appartenoit, et se mit au
» chemin, et vint à Cray; et ainsi comme les ducs lui avoient ordonné
» il fit, et se tint tout coi de-lez le roi; et emprit sur tous les autres méde-
» cins la souveraine administration de lui curer; et vit bien et connut que
» la maladie étoit curable, et que le roi l'avoit conçue et prise par faiblesse
» de chef et par incidence de coulpe. Si, pour y pourvoir et remédier, il
» entendit et obvia grandement. »

« Guillaume de Harcigny, dit de son côté l'historien laonnois l'Eleu, se
» conduisit avec tant de sagesse et d'habileté auprès du prince, qu'il lui
» ôta la fièvre d'abord, lui rendit l'appétit, et ensuite le repos et enfin la
» santé, et cet habile homme ayant reconnu que cette maladie venait prin-
» cipalement de mélancolie recommandait surtout qu'on se gardât bien
» de le contredire, qu'on s'appliquât à le divertir et à avoir beaucoup de
» complaisance pour lui. Guillaume demeura quelque temps auprès du

(1) Il faut entendre cette expression dans le sens figuré de : bon accueil, réception gracieuse.

Digitized by Google

» prince qu'il gouvernait avec prudence et à qui il donnait des remèdes » très-salutaires. »

A l'aide de soins dévoués, il parvint à s'insinuer si avant dans l'esprit affaibli de son malade qu'il acquit bientôt sur lui une influence sans limites; il arriva ainsi peu à peu à remettre de l'ordre et de la suite dans ses idées, lui fit prendre un peu d'exercice « et petit à petit, pour le re- » nouveler de air, il le fit chevaucher, et aller en gibier, et voler de l'é- » pervier aux aloes [alouettes] » (Froissard). Il alla jusqu'à réveiller chez lui les affections de famille.

« Le roi, rapporte Froissard, demanda et voult voir sa femme la roine, » et le dauphin son fils. La roine vint et fut le fils apporté. Le roi leur » fit grand'chère et les recueillit liement. Et ainsi petit à petit, par la » grâce de Dieu, le roi retourna en bonne santé et état. »

Qu'il y a loin de ces soins intelligents à la cage de fer dans laquelle on prétend qu'il enfermait le roi pour le calmer dans ses moments de fureur. « Et lui fit-on une cage de fer qui se voist encore au chasteau de Creil » pour le retenir tant qu'il fust furieux, pour lui faire voir l'air. » (Annales d'Aquitaine). Une autre version me paraît bien mieux rentrer dans la manière de faire de Guillaume. Un certain jour le roi tenta de se précipiter de la fenêtre de sa chambre au bas des murs du château. Pour empêcher de semblables accidents, il fit construire un balcon en saillie sur la cour, d'où le prince pouvait sans danger voir jouer à la paume, en même temps qu'il respirait le grand air.

Le savant médecin, après un traitement qu'il avait dirigé pendant six semaines, du 15 août au 30 septembre 1392, ayant parfaitement guéri le roi, résolut de retourner à Laon sa patrie, quelques instances que lui fissent les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, lui promettant le titre et la brillante position de premier médecin, car il avait été appelé auprès du prince en qualité de médecin consultant, pour aider les physiciens ordinaires de ses lumières et de son expérience; rien ne put ébranler la résolution de Guillaume. « Mais il s'excusa trop fort et dit qu'il étoit dé- » sormais un vieux homme, foible et impotent, et qu'il ne pourroit souffrir » l'ordonnance de la cour et que brièvement il voulait retourner à sa nour- » riçon. » « Le roi, Dieu merci, ajoutait-il, est en bon estat; je vous le » rends et livre; doresnavant qu'on se garde de le courroucer et mélanco-

Digitized by Google

» lier, car encores n'est-il pas bien ferme dans tous ses esprits, mais petit » à petit son cerveau s'affermira. Déduicts, oubliances, et déposts par » raison (plaisirs modérés, oubli du passé, promenades sans fatigue) lui » seraient plus profitables que toutes autres choses. Mais du moins que » vous pourrez, ne le chargez et travaillez de conseils, car encore a-t-il et » aura en toute cette saison le chef faible et tendre, car il a été battu et » formené de très-dure maladie. »

Froissard termine ainsi ce qu'on pourrait appeler l'épisode de Guillaume d'Harcigny : « Quand on vit que on n'en aurait autre chose, on ne voult » point courroucer; on lui donna congé; mais à son-département on lui » donna mille couronnes d'or (1). Et fut escript et retenu à quatre che- » vaux, toutes et quantes fois qu'il lui plairoit à venir à l'hôtel du roi. Je » crois que oncques puis n'y rentra; car quand il fut venu en la cité de » Laon, où le plus communément il se tenoit, il mourut très-riche homme. » Et avoit bien en finance, tant fut trouvé du sien, trente mille francs (2). » Et fut en son temps le plus eschars et aver que on scût. Et étoit toute sa » plaisance, tant qu'il véquit, à assembler grand'foison de florins. Et chez » soi il ne dépendoit pas tous les jours deux sols parisis, mais alloit boire » et manger à l'avantage ou il pouvoit. De telles verges sont battus tous » médecins. »

Guillaume était donc un singulier personnage, aux allures brusques, au franc-parler, « le plus chiche et avare que l'on sut », partageant avec les médecins de son temps la manie d'être le commensal habituel de ses clients; mais nous devons reconnaître qu'il usa pour le traitement du roi d'un tact médical, d'une sagacité que l'on doit s'étonner de voir employés à cette époque. A la contrainte, aux tortures toujours usitées contre les fureurs si dignes de pitié qui caractérisent l'extrême folie, il substitua, comme le fit plus tard Pinel, des procédés de douceur et de bonté, réservant la répression contre la violence dangereuse; il sut ainsi gagner l'estime et l'amitié de son royal client, et calmer sa raison, par une méthode que nous ne retrouvons que beaucoup plus tard appliquée au traitement des aliénés.

(1) Mille couronnes d'or, dit Devisme, vaudraient aujourd'hui soixante-dix-huit mille francs.

(2) Environ 500,000 fr. d'aujourd'hui.

Digitized by Google

Après son retour à Laon, Guillaume ne vécut pas longtemps; il mourut le 10 juillet 1393, en sa maison, derrière les Cordeliers, paroisse de Sainte-Benoîte, et fut inhumé dans le cimetière des cordeliers de Laon, sous une tombe *belle et honorable*, suivant une clause expresse de son testament, rédigé le 18 juin précédent. Un passage d'un article récent (1) doit faire croire qu'il ne fut pas remplacé d'une manière permanente à Laon; car plus tard, en 1595, « comme Laon n'a point encore de médecin en rési-
» dence dans ses murs, pour combattre une épidémie qui y sévissait, on
» en mande un de Vervins mieux pourvue : Augustin Dautreppe de Ver-
» vins sera appelé pour panser et médicamenter les pestiférés, aux gages
» qu'il recevait en 1580. »

Guillaume de Harcigny mourut célibataire, mais il n'appartint jamais à aucun ordre religieux, comme un grand nombre de médecins de son époque; il put donc disposer à sa guise de la grande fortune qu'il avait amassée par son travail et sa grande économie, et il comprit en première ligne dans ses libéralités trois villes qui avaient droit à sa prédilection : Laon et Noyon, où il avait exercé simultanément sa profession, et Harcigny son pays natal. Son testament est parvenu jusqu'à nous, il est publié *in-extenso* dans *La Thiérache*, (année 1849); je n'en citerai que les paragraphes les plus importants. Par cet acte, il fit don à un assez grand nombre de couvents et d'églises de Laon et du diocèse, soit de sommes d'argent, soit de calices d'or; de plus il ordonna « que tous les héritages qu'il possédait
» en la ville, cité et diocèse de Laon, prés, bois, maisons, terres et rentes
» quelconques soient vendus, et tous les deniers qui en isteront soient
» employés à la réparation et fortification des murs et autres édifices de
» la forteresse de la ville et cité de Laon. » Les sommes que l'on retira de la vente de ces biens considérables reçurent la destination voulue par le donataire. Elles servirent à faire entourer de murailles toute la partie de la ville comprise entre la porte Mortelle et la porte Saint-Martin, qui jusque-là était restée ouverte.

« Semblablement il ordonne qu'il soit fait entièrement comme dessus
» de tous les héritages quelconques qu'il a tant en la ville et cité de Noyon

(1) Inventaire des archives municipales de Laon. Compte-rendu par M. Ed. Fleury (Journal de l'Aisne, 3 décembre 1874).

Digitized by Google

» et diocèse, et les deniers qui en isteront être convertis à la réparation
» et fortification de la ville et cité de Noyon.

» Item. Il a laissé à l'église de la ville d'Harcigny pour avoir des orne-
» mens pour faire le service de Dieu en laditte église, la somme de cinq
» cens livres. »

Pour se conformer à ces dernières volontés, ses exécuteurs testamentaires aussitôt sa mort vendirent ses biens, et principalement trois maisons qu'il possédait à Laon, dont l'usufruit était abandonné à son grand valet, et deux autres rue Vechef ou du Bloc, tenant à la maison de ville ou des plaids du roi, et à la ruelle qui conduit à la poterne. (Manuscrit l'Eleu.)

Ici devrait se terminer notre étude biographique, mais l'odyssée des restes de Guillaume est assez remarquable pour qu'elle puisse trouver place à la suite des détails snr sa vie. Il fut donc d'abord inhumé dans le cimetière des Cordeliers de Laon. On fit sur sa fosse un tombeau de marbre noir sur lequel est représentée une effigie de pierre blanche, et on plaça autour une grosse grille de fer maillé. Mais les Cordeliers ayant eu besoin de leur cimetière transférèrent, en 1627, les restes de ce défunt dans leur église avec son tombeau, et les mirent sous la chaire du prédicateur, au côté droit de la nef. Il y a au haut de la tombe : *Obiit venerandœ memoriæ magister Guillermus de Harcigny, anno salutis 1393, mensis junii X;* et au pied de la même tombe : *Deo et naturæ reddo simplicia.* On y voyait encore une longue épitaphe latine, dont nous avons parlé, qui retraçait les vertus et les libéralités de Guillaume.

D'après une autre version, on aurait immédiatement exécuté à la lettre une des clauses de son testament ainsi conçue : « veut et ordonne sa sé-
» pulture et son corps être mis et enterré *dedans* l'église des Cordeliers de
» Laon, en le lieu où le précheur a accoustumé de prescher tous les di-
» manches. » Cette divergence provient tout simplement d'une erreur de copiste, les uns ayant écrit *dedans l'église* et les autres *devant.*

L'église des Cordeliers ayant été vendue en 1791, les cendres de Guillaume trouvèrent grâce auprès des autorités révolutionnaires, et furent transférées avec une certaine pompe dans l'église cathédrale de Laon où on les enfouit, ainsi que la pierre tombale. C'est là qu'on les a retrouvées sous une grande dalle noire, vis-à-vis la pierre à clous. Le bas-relief est la seule partie du monument qui soit parvenu jusqu'à nous; il est déposé maintenant dans une des salles du Musée de Laon et présente un curieux

Digitized by Google

spécimen de la statuaire de la fin du XIVe siècle; il est sculpté dans une pierre du pays, et, ce qui frappe d'abord à son aspect, c'est un caractère de maigreur vraiment cadavéreuse répandue par tout le corps. Harcigny complétement nu, est étendu sur le dos, les mains ramenées sur le ventre et placées l'une contre l'autre. La poitrine saillante, les côtes fortement accusées, les flancs déprimées, les cuisses, les jambes et les bras décharnés, tout en lui porte les traces d'un grand âge. Les joues sont creusées profondément, les lèvres amincies et adhérentes aux gencives, et les yeux ont disparu dans la profonde cavité de leurs orbites; mais par un heureux contraste le front est large, élevé et entouré d'une chevelure abondante et soyeuse. Il semblerait que le sculpteur se soit efforcé de laisser percer sur le front de ce vieillard usé par la décrépitude un rayon d'intelligence.

Et moi aussi, j'ai voulu en quelques pages rappeler un rayon de vie sur cette austère figure; heureux si j'ai réussi à ajouter un nouveau personnage à la galerie des hommes marquants de La Thiérache.

En terminant, M. Penant donne la nomenclature des documents qu'il a consultés :

Les chroniques de sire Jean Froissard. Edition du Panthéon littéraire, tome 3, livre IV, chapitres 29 et 30.

Don Lelong. *Histoire du diocèse de Laon*, page 346.

Chronique de Saint-Denis.

Guizot. *L'histoire de France*, tome 2, pages 224 et suivantes.

Henri Martin. *Histoire de France*, tome 5, page 434.

Melleville. *Histoire de la ville de Laon*, tome 2, pages 243 et 407.

Devisme. *Histoire de la ville de Laon*, tome 1er, page 313, tome 2, page 340.

Thillois. *Etude biographique sur Guillaume de Harcigny.* Bulletin de la Société académique de Laon, tome 6.

Dans le même tome du Bulletin de Laon, page 115, et Moniteur universel du 28 novembre 1855, *Note* de M. Vallet de Viriville, citée par M. Fleury, sur Guillaume de Harcigny, et la folie de Charles VI.

Ed. Fleury. *La pierre tombale de Harcigny.* Bulletin de la Société de Laon, tome 3, page 255.

Digitized by Google

Em. Caron. *Exhumation de la statue et des ossements de Guillaume de Harcigny*, dans l'*Argus Soissonnais* du 7 mars 1841.

Mémoires manuscrits de l'Eleu, communiqués par M. Matton, archiviste du département.

Docteur Chéreau. *De la maladie de Charles VI, et des médecins qui ont soigné ce prince*, dans l'*Union médicale*, février et mars 1862.

La Thiérache, année 1849, page 67 et page 126; Testament de Guillaume de Harcigny.

La parole est donnée à M. Mennesson pour lire la suite de ses recherches étymologiques.

RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES

SUR LES NOMS DE LIEUX

de l'Arrondissement de Vervins

Suite (1).

FESMY. — *Fidemium* en 1103, du latin *fides*, foi, nom venant du monastère de Bénédictins qui y fut fondé en 1080.

Dépendance. — Sans-Fond. Ce hameau est situé au milieu d'un bassin de pâtures dont l'herbe fine et serrée pousse avec un entrain inépuisable, et sort comme d'un réservoir de sève sans fond. — L'Hermitage, souvenir de l'abbaye.

LA FLAMENGRIE. — *Flamingeria* en 1209, *Flamengria* en 1226. — *Vlamen greuze*, limite de la Flandre, suivant M. Lebeau, d'Avesnes. N'est-il pas plus simple de traduire par habitation des Flamands, *villa Flamigorum ?* Saint-Quentin avait une rue qui s'appellait, au moyen âge, *Flamigorum vicus*. La finale *rie* révèle bien plutôt une idée de demeure qu'une idée de frontière : ainsi *Rougerie*, *Hugoterie*, pour ne prendre d'exemples que dans l'arrondissement, signifient demeure de Roger, de Hugot. Enfin on trouve dans quelques vieux auteurs l'expression de *Flamencherie* dans le sens de « Flandre, chose faite en Flandre » (C. Hippeau).

(1) Voir Bulletin de la Société, 1874, tome II, pages 120, 134.

Digitized by Google

Dépendances. — Bois-Saint-Denis rappelle les nombreuses possessions que l'abbaye de Saint-Denis avait dans le nord de la Thiérache. — Bugny (Haut et Bas). *Feodum de Bregny* en 1203, *Villa de Bunyes* ou *Bugnies* en 1212. En bas latin *bregniatus*, qui semble bien avoir engendré la première forme, s'entendait d'un lieu couvert de broussailles et de buissons épineux. Quant aux formes subséquentes, elles paraissent venir plutôt du bas latin *bogna*, borne, limite, puisque les Haut et Bas Bugny étaient précisément sur la ligne qui séparait la Picardie du Hainaut; c'est de *bogna* que dérive *bunarius*, en français bonnier, mesure agraire en usage dans la Flandre française et qui variait de 54 à 157 ares. — Le Chateau, souvenir de la châtellenie en franc alleu que La Flamengrie formait autrefois avec Bugny, Roubais et le Petit-Bois-Saint-Denis. — Le Flongeard, d'un vieux mot *fleon* issu du latin *fluere*, couler : *flonger* se dit dans les campagnes d'un terrain marécageux qui cède sous les pieds. — La Haie-Payenne et la Rue-des-Fidèles, deux témoins contemporains des progrès que le calvinisme fit à La Flamengrie au xvie siècle et de l'antagonisme de la religion nouvelle avec le catholicisme. — Haudroit. *Haudroy* en 1675, *Hauldroy-les-Huttes* en 1716. En roman *hault draie* ou *draye*, haut chemin; *dreya*, *drayo* (du grec *dremô*, je marche) se disait en basse latinité d'un sentier et plus particulièrement d'une voie consacrée au passage des troupeaux qu'on menait aux champs; *dray* a pu se changer en *droy* comme le patois « tout dret » a fait en français « tout droit »; delà *haudroit*, chemin ou rue d'en haut, dénomination que quantité de localités rurales nous offrent en l'opposant à cette autre, chemin ou rue d'en bas. — Le Moligneau, diminutif de moulin. — Roubais. *Resbacis super fluvium Resbacis in pago Laudunensi*, en 879, *Robais* en 1126, *Roboiz* en 1413, *Robecq*, *Robay* au xviie siècle. *Ros* en latin signifie eau, *bach* en allemand et *beck* en flamand, ruisseau, *bais*, *baiz* en roman, marais, ce qui fait que je n'hésite pas, en combinant ces différents éléments étymologiques, à interpréter Roubais par ruisseau du marais. — Le Routier. C'est là un dérivé du mot route qui vient, dit-on, de *rupta via*, voie rompue, en mauvais état, chemin de traverse. Dans le département de l'Aisne, on appelle *routi* un chemin particulièrement fréquenté par les bestiaux qu'on mène au pâturage (Brayer. *Stat. de l'Aisne*). Je ne doute pas que Le Routier ne doive son origine à une voie de ce genre.

FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN. — *Flaviniacum* en 1156. —

Digitized by Google

Cette dénomination parait venir de *Flavius* ou *Flavinius*, nom de famille latin légué à Flavigny par le premier gallo-romain qui y fixa ses pénates.

Dépendances. — Beaurain. *Bellus ramus* en 1264. — *Ramus* en latin et *rain* en roman signifie arbre, ce qui nous apprend que Beaurain doit son nom à un bel arbre comme ceux dont beaucoup de localités s'enorgueillissent encore et qu'elles appelaient naguère des *Rosny* parce qu'elles les attribuent à l'administration du grand Sully, seigneur de Rosny. — La Bussière. *Molendinum de Buxeria* en 1225. Du bas latin *buxeria*, lieu planté de buis, *buxus* en latin. — Morcourt. *Morecourt* en 1612. C'est la seule variante que nous donne le dictionnaire de M. A. Matton, mais sous un autre Morcourt, de l'arrondissement de Saint-Quentin, il nous fournit *Maurin-curtis* en 1145, etc., d'où nous pouvons conclure que notre Morcourt doit aussi son nom à un propriétaire qui s'appelait *Maurin*, un descendant peut-être des *Morini* qui habitaient le Boulonnois au temps de César. — Hucquigny. *Huquignis* en 1322. — *Huchée*, *huquée* signifie, en Normandie et en Picardie, clameur, cri, suivant Roquefort *(Gloss. de la lang. rom.)* qui ajoute : « Barbazan rapporte que lorsqu'on demande aux Normands s'il y a encore loin pour parvenir à tel lieu, ils répondent qu'il n'y a plus qu'une petite *huquée*, c'est-à-dire qu'en criant à l'endroit où l'on est, on peut-être entendu de celui où l'on va. » Hucquigny étant à cinq cents mètres environ de Flavigny, on peut traduire cette distance par une portée de voix, et parconséquent tirer de *huquée* l'étymologie du nom de la ferme qui nous occupe. — Pont-de-Bellay. Peut-être a-t-on écrit autrefois *Belle-Haye*, et, dans ce cas, il suffit de nous reporter aux localités qui tirent leur nom du bas latin *haya*.

FLAVIGNY-LE-PETIT. — *Flavegniacus* en 1129. — Ce village ne formait en 1612 qu'une seule communauté avec Saint-Sulpice et Flavigny-le-Grand, ce qui nous conduit à admettre une seule et même étymologie pour les deux Flavigny.

FRANQUEVILLE. — *Loleniacum que nunc dicitur Francheville*, en 1157. — *Loleniacum*, *locus lenis* pour *levis*, lieu plat; en effet ce village est assis dans une petite vallée formée par un affluent du Vilpion; il échangea son nom primitif contre celui de Francheville, Franqueville, probablement à l'occasion de priviléges ou de franchises octroyés par un seigneur libéral.

Digitized by Google

Dépendance. — Boulleaux, de l'arbre de ce nom, en roman *bool*, *boul*, dérivé du latin *betula*.

FONTAINE-LÈS-VERVINS. — *Fontes Regie* en 1136, *Fontanis* en 1180 : Fontaines royales, Fontaines. Voir Clairefontaine. *Lès* ou *lez*, tout le monde le sait, veut dire *près de*.

Dépendances. — Cambron. *Cameron* en 1136, du latin *camera*, voûte; c'est l'étymologie attribuée à Cambrai par E. Mannier. Les architectes romains appelaient *camera* le plafond voûté d'une chambre, quand il était fait de bois et de plâtre au lieu de présenter un arc de briquetage ou de maçonnerie qui s'appelait alors *fornix*; mais le premier finit par s'appliquer, dans un sens plus général, à toute espèce d'appartement ou d'édifice dont le plafond était voûté. De là notre mot *chambre*. Justement on a retrouvé, il y a quelques années, à Cambron, les vestiges d'une villa romaine dont les chambres étaient sans doute à plafond voûté. Notre verbe *cambrer*, courber en arc, n'a pas d'autre origine. — La Foulerie, ancienne usine à fouler les draps et lainages.

FONTENELLE. — *Fontanis* en 1147, *Altare de Fontanellis* en 1158. — Fontenelle est un diminutif de Fontaine, littéralement Petites-Fontaines.

Dépendances. — La Haie-Equiverlesse. *Haie Quievrelèche* en 1306, *Haie de Kevrelesche* en 1357. J'ai donné l'étymologie de *Haie* à propos de la Haie-Maubecque, dépendance de La Capelle. Voici celle de *Kevrelesche* et par conséquent d'Equiverlesse : *Kevrel* est la romanisation du latin *caprea* ou *capreolus*, chèvre ou chevreau; *esche* sort, soit de la basse latinité *esca*, *escha*, une portion de terre ou mieux un espace destiné à paître les troupeaux, soit du latin *esca* qui signifie aliment, nourriture; de sorte que Equiverlesse signifie pâture à chèvres. — La rue-des-Bruniers. En bas latin *brunia*, c'est une cuirasse, et le XIIe siècle appelait *bruniers* les fabricants de cuirasses. Mais jamais sans doute engin guerrier n'est sorti de cette paisible Rue-des-Bruniers : seulement il est probable que ses premiers habitants descendaient d'un ouvrier armurier. — Le Reteau. Peut-être faut-il voir tout simplement dans cette dénomination l'instrument d'agriculture et de jardinage que nous appelons *râteau* et que les habitants du pays prononcent encore aujourd'hui *réteau*.

Digitized by Google

FROIDESTRÉES. — *Frete-Estrei*, *Fracta Strata* au XIIe siècle. — Cette commune est sur la ligne que suivait la chaussée romaine de Reims à Bavay, précisément à l'endroit où l'ancienne voie, comme la route actuelle, formait une déviation bien prononcée; de là *fracta strata*, route brisée.

GERCY. — *Territorium de Gericiis* en 1162. — Gercy devrait son origine, suivant l'orthographe de 1162, à une famille du nom de *Gericus* ou *Gericius* : on voit en effet un *Gericus de Era* qui assiste au tournoi d'Anchin en 1096.

Dépendance. — LE BATY, du roman *bateys*, taillis. Deux bois, l'un à Amifontaine, l'autre à Erlon, portent le nom de Batis aujourd'hui, tandis que d'anciens titres les nomment Bateiz, Basty. Bâtiment viendrait donc aussi de *bateys* et signifierait proprement une construction en bois.

GERGNY. — *Grimacus*, *Girimacus* en 650. — Encore un nom d'homme, un nom mérovingien latinisé, répandu sans doute dans le pays, puisque la patronne de La Capelle s'appelle Grimonie, ce qui se rapproche fort de *Grimacus*.

Dépendance. — *Saint-Lot*, nom vulgaire de saint Eloque, pieux irlandais qui vint mourir à Gergny, au milieu du VIIe siècle. Ce hameau est cité, au XIIe siècle, sous le nom de *Sanctus-Eloquius*.

GRONARD. — *Gronnars* en 1230. — En roman *terre gronelle*, terre marécageuse, de la basse latinité *gronna :* le peuple prononce encore aujourd'hui *Grona*.

Dépendances. — GRANDRIEUX. *Grandis-Rivus* en 1147, Grand-Ruisseau. — VALERESSE. C'est une auberge de construction assez récente et que les gens du pays appellent *Avale-reste* parce que, disent-ils, celui qui se sent mal dans ses affaires va se consoler dans cette auberge et y laisse son dernier sou.

GROUGIS. — *Gerolgies* en 1132, *Greugies* en 1194, *Gerosis* en 1200, *Grouzies* en 1220. — En roman *gruge* se disait d'une pièce de terre rocailleuse, et *groe, grou*, d'une pierre dure, d'un roc, de l'allemand *cragg*. En Thiérache, on désigne la grève par le mot *groise* qui descend évidemment, comme *gruge*, *groe*, *grou*, *cragg*, du celtique *kraëg*.

Digitized by Google

Dépendances. — Le Thiolet, du bas latin *tilletum*, lieu planté de tilleuls. — Le Barrois. Cette dénomination vient peut-être, par abréviation, de *barroiement*, en roman, contestation : l'emplacement du Barrois aura donné lieu à quelque procès, de même qu'on voyait autrefois un bois, commune d'Harcigny, qui s'appelait *Le Différend.* — Le Cornaillet. En bas latin *cornalia* signifiait divisions d'une circonscription, et *cornale*, un quartier de bourg ou de village. — Forté, du latin *firmitas*, rappelle une de ces petites forteresses qui servaient de refuge aux habitants de la campagne contre les courses des partisans. — Marchavennes. *Morencavenna* en 1157. En roman *more*, *moreins*, noir, et *cavin* (du latin *cavea*), trou, vallée.

GUISE. — *Gusia*, *Goisia* au xiie siècle. — Dans son *Histoire de Soissons*, H. Martin dit que la forêt de Cuise prenait naissance, au midi, dans le pays des Parisis, et se confondait par son extrémité nord avec les bois de La Thiérache. D'un autre côté, Quicherat trouve dans *Cotiacum*, *Cotia* (Cuise, Oise) un radical celtique analogue pour le sens et la forme au *coat* des Gaulois qui signifiait bois, forêt. Guise et Cuise se rapprochent trop par la consonnance et la position forestière pour n'avoir pas la même origine étymologique.

Dépendances. — La Motte. *Maison de le Mote* en 1327. — *Motte* ou *mote* se disait d'une butte artificielle élevée pour recevoir un manoir seigneurial, et, par extension, désignait le manoir lui-même. Cette expression vient du latin *mota* sous-entendu *terra*, terre soulevée. — Robbé. *Robes* en 1289. En roman *robe* signifiait butin, proie; ce sont les anciens idiomes germaniques qui nous ont apporté ce terme sous la forme de *raube*, *roubon* : et le nom et la chose, hélas ! sont restés dans notre verbe *dérober*.

HANNAPE. — *Villa Hanapio* en 845, *Henapia* en 1156, etc. — *Hanap*, *henap*, en roman, coupe avec anses et pied, de l'ancien haut allemand *hana* et du bas saxon *nap* : allusion à la position topographique du village qui se trouve au fond du bassin du Noirieu dont les versants forment comme une coupe. Nous disons dans ce sens le bassin d'un fleuve.

Dépendance. — Jérusalem, hameau dépendant d'Hannape, d'Iron et de la Neuville-lès-Dorengt. Un souvenir des Croisades peut-être !

HARCIGNY. — *Alodium de Harcignis* en 1120, *Harcennie* en 1135,

Digitized by Google

Arcennis en 1162, *Harsignis* en 1360. — Si l'on ne tient pas compte de l'*h* initiale, qui s'ajoutait ou se retranchait au gré des écrivains et des copistes d'autrefois (nous le voyons par les formes anciennes d'Harcigny même, par celles d'Etréaupont qui prenaient une *h* au XIIe et XIIIe siècles, etc., sans parler de la prononciation actuelle qui semble aussi manger l'*h* puisqu'elle ne l'aspire pas), on n'hésitera pas à rapporter le nom du village au bas latin *arsina*, *arcina*, *arsinum* (du latin *ardere*) signifiant incendie et, dans l'espèce, sol défriché par le feu, d'autant plus qu'Harcigny, adossé à un bois qui s'appelle comme lui, paraît s'être créé un emplacement aux dépens de ce bois.

Dépendance. — GIRONSART. *Gilonsart* en 1214, *Bois de Gillonsart* en 1226. — Ferme évidemment édifiée sur un défrichement (en bas latin *sartum*) opéré par un nommé Gilon, Gilot, Giraud.

HARY. — *Hairiacum* en 877, *Aheries* en 1162. — *Hayrelium*, *heralis* en bas latin, *heireau* en roman s'employaient pour désigner une maison rurale avec ses dépendances; dans nos villages on appelle encore un jardin ou un clos attenant à une maison HÉRITAGE : ce qui prouve que *hayrelium*, *heireau* sont des formes dégénérées du latin *hœreditas*, héritage, ou *hœres*, héritier.

Dépendances. — CENSE-DEUIL ou BRANDOUILLE. « Ferme de Rabouzy appelée anciennement la ferme de Madame Deuil, » dit M. A. Matton, d'après une pièce de la prévôté d'Hirson datée de 1775. Brandouille : *brande*, du verbe germanique *brennen*, brûler, se dit de lieux incultes où croit une espèce de bruyère ou d'arbuste rabougri que les habitants de la campagne emploient à leur chauffage; quant à *douille* cela me paraît être une de ces désinences locales que le langage populaire ajoute volontiers à un mot pour en empirer le sens. C'est ainsi que les Picards ont traduit l'expression latine *dolare fuste lumbos* (caresser les reins avec un bâton), par *donner une douille*, c'est-à-dire une volée de coups de bâton; en rendant *dolare* par *douille*, notre patois croit ajouter assez au verbe latin pour passer sous silence *fuste lumbos* : preuve que *douille* en vieux langage était un augmentatif pris en mauvaise part. Une dépendance du hameau d'Entre-deux-Bois, commune d'Etréaupont, porte aussi le nom de Brandouille. — BRANDIGNON. *Terra de Brantignum* au XIIe siècle. Bois qui s'étendait entre Ra-

Digitized by Google

bouzy et Gronard, non loin de Brandouille, et a été défriché en 1858. — La Feuillée indique un endroit ombragé, caché dans le feuillage, du latin *foliosus*. — La Fruchelle. Les Romains appellaient *villa fructuria* un groupe de bâtiments destinés à recevoir les moissons et les autres fruits d'une exploitation rurale. En roman *frucherie* signifiait fruiterie, d'où La Fruchelle.

HAUTION. — *Hautyon* en 1260, *Authion* en 1709. — *Hauton* se disait en roman, et se dit encore aujourd'hui, des grains de blé restés enveloppés dans leur balle après le battage, et du menu grain qui reste après le criblage.

Dépendances. — Féronval. *Féronva* en 1744, *Val de Féron*. — *Féron* est un nom d'homme qui sert de radical à plusieurs dénominations de lieux en France, en Belgique, en Allemagne. — Ambercy, *Hambrecies* en 1200, dérive peut-être du latin *ambrices* ou *imbrices*, tuiles creuses destinées à couvrir la jonction de deux tuiles plates ou à former des rigoles. Ambercy aurait donc été une tuilerie gallo-romaine et aurait tiré son nom de son industrie première, comme tant de localités s'appellent, en France, la Tuilerie, les Tuileries.

HAUTEVILLE. — *Altavilla* en 1018. — La simple traduction de cette ancienne forme nous donne l'étymologie d'Hauteville, justifiée d'ailleurs par la situation de ce village sur une haute colline.

LA HÉRIE. — *Lanherie* en 1117, *Leheries* en 1120, *La Hairie* en 1698. — *Lan* est l'abréviation de *land*, mot d'origine celtique qu'on retrouve dans les langues anglaise, allemande, bretonne, et qui signifie terre. En France nous en avons fait *lande*, grande étendue de terre inculte et stérile. *Hérie* n'a pas d'autre étymologie que celle que j'ai attribuée ci-dessus à la commune d'Hary.

LE HÉRIE-LA-VIÉVILLE. — *Laheris* en 1144, *Leherie* en 1168, *Lanheris* en 1175, *Leehéries-et-la-Viefville* en 1568, *La Hairie-la-Viéville* en 1709. — Mêmes formes primitives, mêmes variations et par conséquent même étymologie que La Hérie. Ce n'est qu'au milieu du XVIe siècle qu'on rencontre l'adjonction « *la Viéville* »; sans doute qu'à cette époque la commune engloba, dans sa circonscription civile et religieuse, une ancienne

Digitized by Google

villa jusque-là restée indépendante; il restait de cette villa, à la fin du siècle dernier, une ferme dite *la Viéville* qui a été détruite depuis.

HIRSON. — *Iricio* en 1136, *Irezun* en 1183, *Ericon* en 1234, *Hirechon* en 1243, *Ireson* en 1352, etc. — Ce nom vient du grand nombre de hérissons qui hantaient le territoire de cette commune et vivaient dans les grands bois dont il reste, à deux kilomètres de là, la forêt de Saint-Michel. Le latin *ericius* et le roman *ireçon*, rapprochés de l'orthographe primitive du nom d'Hirson, ne laissent guère de place à d'autre étymologie que celle tirée de *hérisson*.

Dépendances. — Blangis, du bas latin *blanchia*, lieu planté d'arbres d'essence de bois blanc, comme le peuplier. — La Lobiette, *La Lobieite* en 1349, est un diminutif de La Lobbe, ancienne abbaye des Ardennes. Or *Lobbe* vient du teuton *laub*, galerie et, par extension, feuillée, espèce de promenade ombragée autour d'une maison de campagne. — Le Pas-Bayard. *Pas*, c'est la moitié du mot latin *passus*, passage, pas; en patois picard *baiart* se dit d'un cheval pie, tandis que le roman en faisait le synonyme de bai. On raconte que les quatre fils Aymon, passant par là lors de leurs pérégrinations dans les Ardennes, leur fameux cheval Bayart franchit d'un seul élan le pittoresque vallon au fond duquel coule l'Oise naissante; on montre même, l'imagination locale aidant, les traces de ce saut périlleux. Tout en faisant la part de la fiction, il est permis de croire que la légende qui passionna nos ancêtres n'est pas étrangère à la dénomination du Pas-Bayard. — La Reinette. *La Rainette* en 1630. — *Rana* en latin, *raine* en roman signifiaient grenouille, et comme on voyait encore en cet endroit un étang au siècle dernier, La Reinette doit être ici même chose que La Grenouillère. — Les Terres-Lassus. En roman *là sus* voulait dire *là-haut* : Terres-Lassus serait donc synonyme de Terres-de-là-haut.

HOURY. — *Olhéric* en 1117, *Hoeris* en 1159. — *Ol* doit peut-être se lire *olm*, vieille orthographe du nom d'arbre orme, en latin *ulmus; hérie*, maison rurale avec ses dépendances.

HOUSSET. — *Hussel* en 1139, *Houssel* en 1147, *Hosel* au XIIe siècle. — En roman *hus*, *heus*, *uis*, porte, du latin *ostium*, dont, par extension, les Allemands ont fait *haus* et les Anglais *house*, maison, dans les deux langues; Houssel, Hosel, et parconséquent la forme moderne Housset, semblent bien n'être qu'un diminutif de *house*.

Digitized by Google

Dépendance. — Harbes. *Curia de Harbis* en 1158, mot à mot Cour des herbes, autrement dit ferme à pâturages.

IRON. — *Yrun* en 1156, *Yron* en 1178. — En roman *yre* était une des formes d'*aire*, en latin *area*, aire d'une grange, cour. Iron viendrait donc d'*yre* avec le sens extensif d'habitation.

IVIERS. — *Yviers* en 1568. — Situé sur un cours d'eau du même nom, ce village semble bien tirer son étymologie du roman *iauve*, *iave* dont nous avons fait eau — en prononçant *iau* les Picards ne sont donc en retard que de quelques siècles; — et *iauve*, *iave* viennent du celtique *aven*, *avon*. Notons que nous appellons *évier* la pierre légèrement creusée en bac sur laquelle on lave la vaisselle et le conduit qui donne issue aux eaux ménagères.

Dépendances. — Corneaux. *Maison de Cornial* en 1398. — *Cornale* en bas latin voulait dire un quartier de bourg ou de village, et Ducange traduit cette expression, en français de son temps, par *cornau*. Voir au surplus Le Cornaillet, commune de Grougis. — Le Hautrieux, mot à mot le Haut ruisseau.

JEANTES. — *Jante*, *Janta* au XIIe siècle, *Jeante* au XVIIe siècle seulement. — En bas latin *jantar* — dérivé du latin *jantaculum*, déjeuner — signifie *parata*, *gistum*, *pastus*, c'est-à-dire les apprêts, le gîte et la pâture, tout ce qu'il faut enfin pour une réception confortable. Jeantes était donc à l'origine une villa (car elle s'appelle aussi Jeantes-la-Ville) des plus hospitalières. Si ce n'est la véritable étymologie, c'est au moins celle qui répond le mieux à l'orthographe qui a persévéré pendant des siècles.

Dépendances. — Coq-Banni, sans doute *Coq-Bénit*, c'est ainsi du moins qu'on prononce ce nom aujourd'hui. — Coutenval. *Coustenval* en 1677, soit de *cubitus*, coude, en roman *coute*, *couste*; soit de *costa*, côte; et de *vallis*, vallée. Coutenval est, en effet, assis sur une pente qui s'avance en promontoire sur la vallée. — Nogémont. *Nogemon* en 1678. En bas latin *nojeria*, *nogueria* se disait pour *nucetum*, lieu planté de noyers, et *monzia* pour *mansio*, *mansus*, demeure, métairie. — Le Robinet, du roman *robine*, canal. Voir ci-dessus le Robiseux, commune de Bergues.

LAIGNY. — *Laegnis* en 1236, *Latignies* en 1248, *Laaingnis* en 1260,

Digitized by Google

etc. — C'est à tort qu'on voudrait retrouver *lignum*, bois, dans *Laigny*; on voit combien les formes primitives se prêtent peu à ce radical. *Latignies* indique le nom de quelque romain, un *Latinius*, je suppose, qui vint là fonder une villa.

Dépendances. — Bas-Goulet. *Petit-Goulet* en 1694, du latin *gula*, gorge, appliqué figurément au col d'une bouteille, à l'entrée d'un port, au rétrécissement d'une vallée. La ferme du Bas-Goulet est précisément située au fond d'une étroite gorge où coule un petit cours d'eau dont la source est un peu au-dessus des bâtiments d'exploitation. — Beaurepaire. *Bospatium* en 872, ou champ, pâture à bœufs, *Bellus Redditus* en 1328, ou belle retraite; je crois que c'est dans ce dernier sens qu'il faut interpréter Beaurepaire, car si on prenait *repaire* à la lettre, du bas latin *reparium*, on le traduirait par lieu fortifié, suivant Ducange, et par retraite de bêtes malfaisantes ou de voleurs, suivant l'Académie. — Maltara. Il faut se défier généralement de ce que j'appellerai l'étymologie anecdotique; cependant on ne peut pas la proscrire absolument : Maltara en est la preuve, et une preuve authentique, puisque cette dénomination est de création contemporaine. Quand ils virent construire cette ferme, il y a environ vingt ans, les habitants du pays, prédisant beaucoup de peines et de mécomptes au fermier qui prendrait ces terres difficiles et ingrates, dirent dans leur langage syncopé : « *Mal t'a'ras,* » en langue correcte : Mal tu auras.

LANDIFAY-ET-BERTAIGNEMONT. — *Landerfai* en 1131, *Landirfagetum* en 1145. — *Land,* d'origine celtique, signifie terre, champ; lande, en français, une étendue de terrain inculte; *fagetum*, bas latin, lieu planté de hêtres.

Dépendances. — Bertaignemont. *Bretegnimons*, *Bertignimons* au XIIe siècle. Peut-être faut-il voir là un nom d'homme Berther, Berthaud, Bertin, ou une altération du vieux français *brehaigne*, stérile, en bas latin *bregniatus*. La médiocrité du sol du territoire de Landifay confirmerait cette dernière interprétation. — Corniflère. « Ecornifler, dit l'Académie, chercher à manger aux dépens d'autrui. » Les anciens lexiques ne me fournissent rien qui se rapproche autant de Corniflère.

LANDOUZY-LA-COUR. — *Tumba de Landuziis* en 1162, *Territorium*

Digitized by Google

de Landozies en 1170, *Landusis* en 1179. — *Tumba* indique qu'un tumulus, ou tombelle, a dû être le noyau de ce village, dont le nom se compose de *land* dont j'ai donné plus haut la signification à propos de La Hérie, et d'un terme de basse latinité *dosis*, source d'eau jaillissant de terre; en effet un petit ruisseau prend naissance à Landouzy, y fait tourner un moulin et va alimenter celui de Thenailles. Trois termes romans *dois*, *douzi*, *douzil*, du bas latin *duciculus* altération du latin *ductio*, sont les équivalents de canal, conduit, ruisseau : ainsi Landouzy peut parfaitement se rendre par *terre du ruisseau*. Au commencement du XIIe siècle, les habitants vendirent leurs biens à l'abbaye de Foigny et abandonnèrent leur village sur la demande de Barthélemy, fondateur de l'abbaye; les moines détruisirent le village, et c'est peut-être ses ruines qu'ils nommèrent *Tumba de Landuziis*; quoi qu'il en soit, ils remplacèrent les chaumières par une vaste cense qui devint l'origine de la localité actuelle.

Dépendances. — BELLE-PERCHE. Dans les premières années du XIIIe siècle, les moines de Foigny jugèrent à propos d'élever une nouvelle cense qui prit le nom de Belle-Perche à cause d'un bois de belle venue qu'on défricha (*Hist. de Foigny*. Am. Piette). Selon certains documents le nom de cette ferme serait Belle-Pêche, à cause des nombreux étangs que l'abbaye de Foigny avait fait établir à proximité. — LE HUTTEAU « ainsi appelé, dit D. de Lancy, pour avoir esté anciennement un lieu de retraite aux chevaux pendant le labeur du jour et d'un parquis des moutons et brebis en été. » — LA FOSSE-AUX-LARRONS. *Fons latronum* en 1179, repaire de quelques soudards qui, au temps des guerres, s'embusquaient dans les ravins pour piller les voyageurs et vivre de rapines. — L'ARBRE-JOLI. *Cense de l'Arbre-Joly* en 1605. Ce hameau « a pris son nom d'un certain tillut (tilleul) illec beau et droit, fort élevé en hauteur venuz en ce lieu, dans le gros duquel arbre a esté mis autrefois une image qui a subsisté fort longtemps et péry depuis naguères. » (D. de Lancy.) On voyait encore, il y a quelques années, un autre tilleul orné aussi d'une image pieuse non loin des ruines de l'abbaye de Foigny. — LA RUE-DES-ROIS. Aucun roi n'a passé par cette rue, c'est simplement « Louys Leroy qui a esté le premier demeurant en ce lieu et qui a basty maison. » (D. de Lancy).

Digitized by Google

LANDOUZY-LA-VILLE. — Fondée en 1168 par Raoul Ier de Coucy, conjointement avec l'abbaye de Foigny, cette localité emprunta son nom à la grande cense de Landouzy-la-Cour, son aînée et sa voisine, mais en substituant *ville* à *cour*, l'intention de ses fondateurs étant en effet d'en faire une ville dans le sens que nous l'entendons aujourd'hui.

Dépendances. — Le Chêne-Bourdon « a pris sa dénomination d'un chesne fort droit creu en ce canton, que l'on a jugé à propos pour faire un bourdon (un beffroi) à la maison de ville (de Landouzy). » D. de Lancy. — Huguenoterie. Cette appellation est toute naturelle dans un pays qui jusqu'à ce jour a conservé un temple et un pasteur de la religion réformée. — La Cense-des-Nobles, le Régiment, deux dénominations intéressantes peut-être, mais sur lesquelles les documents me font absolument défaut.

LA VAQUERESSE. — *Lavakerecce* en 1270, *Lavasqueresche* en 1405, *La Vacqueresse* en 1435. — *Vacque*, vache, du latin *vacca*; *vacheria*, *vaccaria*, en bas latin, un champ ou un pré propre à nourrir un nombre donné de vaches. Ce village possède en effet un cours d'eau et des prairies, tout ce qu'il faut pour élever des bestiaux. Quant à la terminaison *esse* nous l'avons déjà rencontrée dans la Haie-Equiverlesse, et nous en avons cherché et trouvé la racine. Cette terminaison me semble ici une redondance puisqu'elle n'ajoute rien au sens du bas latin *vacheria* : elle confirme en tout cas l'étymologie que je suppose être la bonne.

Dépendance. — La rue-du-Palentin. En bas latin *palanteum*, *palancatum*, du latin *palus*, pieu, signifie clôture, palissade.

LEMÉ. — *Mare* en 1161, *Lamere*, *Lemer* au XIIIe siècle, *Lemez*, *Lemeiz* au XVe siècle. — Ce village, fondé en 1161 (*Dict. hist. du dép. de l'Aisne*, Melleville), reçut son nom primitif d'une grande mare d'eau voisine de la première construction; mais au XVe siècle *mare*, *mere*, *mer* sont devenus *mez*, *meiz*, métairie (voir Beaumé ci-dessus), véritable racine de la forme actuelle.

Dépendances. — La Rue-de-Bohain. *Rue des Bohins* en 1632. — *Bo* abréviation de *boscus* (Bohain de l'arrondissement de Saint-Quentin se nomme au XIIe siècle *Buchammum* et au XIIIe *Boshain*), mot bas latin d'origine germanique; et *hain* de l'ancien haut allemand *heim*, demeure, ha-

Digitized by Google

meau. La Rue-de-Bohain touche presqu'au bois de la Cailleuse. — Rue-de-Préaux. Préau vient du latin *pratum*, pré.

LERZY. — *Lehersiacum* en 1123, *Lehersis* en 1169. — En basse latinité *hercia*, *hersia* désignait l'instrument agricole qui a conservé son nom jusqu'aujourd'hui, la herse, et *hersis*, *hercis*, la corvée qui consistait à herser les terres du seigneur. Une ferme de la commune de Crécy-sur-Serre s'appelle encore La Herse, et se disait, en 1532, la Cense de Lerze.

Dépendances. — Le Bouhoury, du roman *bouherie*, ferme ou étable à bœufs, en bas latin *bovaria*, *bouaria*, du latin *boarius*. — Le Bois-Madame. Cette ferme rappelle que la seigneurie de Lerzy appartenait autrefois aux dames de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte.

LESCHELLES. — *Cella* en 1244, *La Celle* en 1248, *Le Celle* au XIIIe siècle, *Chele*, *La Chiele* en 1344, *Leschielle* en 1572. — Suivant D. Lelong *(Hist. du diocèse de Laon)*, Saint-Wasnon demeura plusieurs années en un lieu désert de La Thiérache nommé *Cella*; c'est probablement Leschelles, près de La Capelle, dit-il, où l'on conjecture qu'anciennement il y avait un prieuré appelé Verman. L'étymologie de Leschelles confirme la tradition puisque *cella* signifie cellule, et même oratoire depuis l'apparition du christianisme. Ai-je besoin d'ajouter que *celle* est devenu *chelle* par suite de la prononciation picarde.

Dépendances. — Dohis. *Dohy* en 1629. Il existe dans le canton de Rosoy un autre Dohis qui est situé sur la Brune, et dont les formes du XIIe siècle, *Dois*, *Doys*, viennent du roman *dois*, *doy*, canal, ruisseau, d'après le latin *ductio*, conduite d'eau. Une rivière de notre département, la Dhuis, dont une partie a été détournée pour fournir de l'eau à Paris, n'a pas d'autre étymologie. Notre hameau, étant dans le voisinage d'un cours d'eau qui sort de la forêt du Nouvion, peut devoir aussi sa dénomination à *dois*, *doy*, d'autant qu'en l'absence de formes anciennes, il est impossible de chercher d'autre radical. — Rue-Lantelette. Ducange cite *landtleia* comme une circonlocution vulgaire composée de *land*, terre, et *leyde*, passage, chemin, liaison. Lantelette ressemble beaucoup à *landtleia*, et, de plus, ce hameau se trouve sur un sentier qui relie deux routes venant l'une de Leschelles, l'autre de Buironfosse, et aboutissant au Grand-Wé.

Digitized by Google

LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN. — *Lescherie, Castrum de Lecheriis* en 1133. — Du bas latin *lescheria*, marécage plein de joncs et d'herbes paludéennes; *ch* s'est changé en *q* en vertu de la prononciation picarde. Lesquielles est sur l'Oise.

Dépendances. — BEAUFORT, aujourd'hui ferme, autrefois château vassal de Guise. — COURCELLES, *Curtylis* en 1133, diminutif de *court*. — L'HERMITAGE, un souvenir du pélerinage fort fréquenté jadis, qui attirait les âmes pieuses près des restes de sainte Grimonie et sainte Preuve. — SAINT-GERMAIN. C'était, dès 1133, une paroisse, sous le vocable de Saint-Germain, qui n'était pas encore réunie à celle de Lesquielles en 1780. — BONOT, *Bonno* en 1152, du latin *bonus*, sous-entendu *ager*, bon champ.

LEUZE. — *Lousa, Lothosa, Lutosa, Leusa*, de 1107 à 1178. — Du latin *lutosus*, vaseux, fangeux : *lutosa terra*, terre boueuse. Ce village est situé sur le Ton, et peut bien avoir été un bourbier, au temps où il n'y avait pas d'administration pour veiller à la régularisation et à la bonne tenue des petits cours d'eau.

Dépendances. — BOBIGNY. *Bubigneium, Balbinies, Baubigniacus* au XIIe siècle. *Balbus*, en bas latin, champ qui est défendu par tout ce qui peut clore une propriété, telles que haies, bailles, etc.; *Balbus* en latin, *baube* en roman, bègue, sobriquet ou nom patronymique de la première famille qui bâtit une chaumière ou une villa devenue notre hameau : voilà deux étymologies aussi acceptables l'une que l'autre. — BOIS D'HÉRÉDY. *Heredy* dérive, par apocope, du latin *hœreditas*, ou du bas latin *heredium*, héritage.

LOGNY-LÈS-AUBENTON. — Il n'est point fait mention de cette localité, dans les documents compulsés par M. A. Matton, avant le milieu du XIIIe siècle (1258). Logny tire son nom du roman *loigne, loingne*, forêt, bois, en latin *lignum*.

Dépendance. — LES AULNETTES, ou Petits-Aulnes.

LONGCHAMPS. — *Longus-Campus* en 1194. Cette étymologie est tellement claire qu'elle nous dispense de toute recherche.

LUGNY. — *Luignis* en 1129, *Loingnies* en 1246, du latin *lignum* déformé par le roman *loigne, loingne*.

Digitized by Google

LUZOIR. — *Luzorium* en 1169, du latin *lusorium*, conservé par le bas latin, qui signifiait théâtre destiné aux jeux publics ou amphithéâtre particulier pour gladiateurs et chasseurs, *gladiatores et venatores.*

En avant de Luzoir, on voit les traces évidentes d'une résidence seigneuriale qu'aucun archéologue n'a encore signalées, et sur l'emplacement de laquelle s'est installé un moulin à eau.

M. Rogine, trésorier de la Société, rend compte des recettes et dépenses faites par lui pendant l'année 1874. Ce compte est approuvé.

SÉANCE DU 5 FEVRIER 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Est nommé membre titulaire, M. Dupont, architecte à Vervins.

M. Bercet, membre correspondant, adresse à la Société :

Un exemplaire, imprimé à Laon en l'an IV, de la Constitution de la République française de l'an III;

Et une brochure in-4°, imprimée à Laon en 1790, intitulée : *Département du Vermandois et du Soissonnais ou département de l'Aisne*, et contenant la délimitation du département de l'Aisne et sa division en six districts.

La Société remercie M. Bercet.

M. Mennesson lit une communication de M. A. de Marsy, membre correspondant, sur

LES POSSESSIONS

DE L'ABBAYE DE SAINT-CORNEILLE DE COMPIÈGNE

DANS LA THIÉRACHE.

Parmi les abbayes du nord de la France les plus importantes et les plus anciennes, figure celle de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien de Com-

Digitized by Google

piègne, fondée en 877 par l'empereur Charles-le-Chauve, sous le titre de Notre-Dame.

Dans l'acte de fondation, ce souverain donne à l'abbaye de nombreux domaines situés principalement en Picardie, en Ile-de-France et en Champagne; et parmi ceux-ci : *Villam Stradonis et Hairiacum in Pago Laudunensi.*

C'est de ce domaine que nous demandons à nos collègues de la Société archéologique de Vervins la permission de leur dire quelques mots, d'après les titres originaux et les histoires manuscrites de l'abbaye; ne nous dissimulant pas toutefois combien sera incomplet ce travail fait loin du lieu qu'il concerne; aussi serons-nous heureux, si quelqu'un veut bien, à l'aide des documents conservés en Thiérache, compléter ou rectifier ce que nous avons à dire sur Estraon et Hary. Car c'est par Estraon (ou Estrahon), petit hameau dépendant d'Hary, et dont le nom même a disparu pour faire place à celui de la Rue d'Hary, qu'il faut entendre *Villa Stradonis* (1).

La charte de fondation ne nous donne pas de renseignements spéciaux sur l'importance d'Estraon. C'était vraisemblablement, ainsi qu'Hary, un domaine du fisc royal d'une certaine étendue, et dont le revenu était alors attribué à un familier de la cour nommé *Primordius;* car la charte stipule que l'abbaye n'en jouira que *post Primordii discessum* (2).

Nous n'avons pas ensuite de renseignements sur le sort de ces domaines, jusqu'au milieu du XIIe siècle. Ils étaient toujours restés, nominalement du moins, la possession de l'abbaye de Saint-Corneille, mais leur éloignement ne permettant pas aux abbés de leur apporter une efficace protection, ils avaient dû, ainsi que l'usage s'en était généralement répandu, en confier la

(1) Matton. *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, in-4°, 1871.

(2) Cette charte a été publiée dans le *De Re Diplomatica*, de D. Mabillon, p. 404. Il ne paraît pas y avoir eu d'église dans les premiers siècles de la donation. L'album du *Journal de Vervins*, de notre regrettable ami J. L. Papillon, renferme deux planches de dessins sur l'église d'Hary (pl. 11 et 12). Une note de M. L. Papillon les accompagne, et fixe à la fin du XIIe siècle la construction d'une partie de ce monument. Cette église est, croyons-nous, la première construite à Hary, car à l'époque de la donation et dans les différents priviléges pontificaux des siècles qui suivent, nous ne voyons jamais l'*autel* d'Hary ou d'Estraon cité parmi les églises qui dépendaient de Saint-Corneille. En 1262 seulement, dans l'un des derniers actes que nous aurons à citer, figure Simon, prêtre, curé d'Estrahon. (Ch. 261, Cart. LL. 1623).

Digitized by Google

garde à de puissants seigneurs. Ceux-ci, sous le titre d'avoués, s'en constituaient les défenseurs et s'engagaient, moyennant certaines redevances, à empêcher d'audacieux voisins de porter atteinte à la propriété des églises, des communes et en général de tous ceux qui ne pouvaient par eux-mêmes s'opposer aux déprédations de ces usurpateurs. Malheureusement la protection promise par les avoués était souvent illusoire, et c'était l'avoué qui, le premier, au lieu de résister aux envahissements, mettait à rançon ceux qu'il s'était engagé à défendre. Ces droits d'avouerie avaient, malgré cela, une grande importance, et, sans remonter jusqu'aux avoués de Saint-Denis, qui étaient les rois de France, nous trouvons en Thiérache diverses avoueries considérables, celles de La Flamengrie et de Fontaine notamment, sur lesquelles la Société archéologique de Vervins a déjà reçu d'intéressantes communications (1). Nous-même, nous réservons de traiter avec plus de détails cette question dans un article général sur les avoués de Saint-Corneille.

L'important, quand on cherchait à confier à un avoué ses propriétés, était de le choisir assez fort et puissant pour qu'il pût en imposer à ses turbulents voisins, et c'est ainsi que nous voyons dans ce pays ces divers fiefs se partager entre les seigneurs de Coucy, ceux de Rozoy et de Rumigny. Parfois même, les comtes de Champagne et de Vermandois ne dédaignaient pas d'accepter ce titre, mais, le plus souvent, ils divisaient alors leurs avoueries et les constituaient en arrière-fiefs au profit de quelques-uns de leurs vassaux.

Les seigneurs de Coucy, dont la domination s'étendait sur tous les environs de Vervins, étaient avoués d'Estraon et d'Hary, comme ils l'étaient, du reste, de Fontaines et de Foigny (2).

En 1170, nous les trouvons en possession de ce fief, et dans une transaction faite entre Raoul de Coucy et l'abbaye de Saint-Corneille, par l'entremise de l'évêque de Meaux, on constate que Raoul et Renaud de Rozoy, qui, à cette époque paraît avoir partagé avec lui cette avouerie, avaient singulièrement diminué les droits de l'abbaye et confisqué à leur profit tout ce dont ils avaient pu s'emparer.

(1) *La Thiérache* de 1872, p. 152 — et de 1873, p. 157.

(2) M. A. Piette. *Histoire de Foigny*, p. 34.

Digitized by Google

Emu de leurs envahissements, l'abbé Ansold chercha par quels moyens il pourrait rentrer en possession de ses biens et amener à composition ses mandataires infidèles. Deux voies lui étaient ouvertes; soit l'excommunication, dont le pape Jean VIII avait armé les abbés de Compiègne contre tous ceux qui auraient cherché à faire tort ou injure à leur église (1), soit le recours au souverain pontife. Ce dernier moyen parut préférable à Ansold, et à sa demande le pape Alexandre III désigna Etienne, évêque de Meaux, qui, à la suite d'une enquête, obligea Raoul à renoncer à la plupart de ses prétentions. L'un des droits les plus importants reconnus aux abbés est celui de la justice. La justice devait être rendue à Estraon même par un maire, un doyen et des échevins. Ainsi que le fait remarquer M. Mennesson, cette organisation n'avait aucun rapport avec les institutions communales (2). Le maire, le doyen et le prévôt étaient des officiers nommés, soit par l'abbé, soit par le seigneur pourvu de l'avouerie, qui constituaient ces charges en fiefs, parfois même en fiefs nobles (3). En 1205, l'accord semble rétabli et Enguerrand de Coucy, comte du Perche, paraît en fort bons termes avec l'abbé Richard. Il abandonne aux religieux tout ce qui pouvait lui appartenir sur la garde et gruerie des bois d'Estraon et d'Hary, ne se réservant que son droit d'avouerie, ainsi qu'il existe sur les autres terres adjacentes (4). Cette concession donne aux religieux le droit de vendre ou de faire essarter et mettre en labour sans qu'on puisse y mettre empêchement, mais sous la condition que les terres défrichées ne pourront

(1) De Berthereau, dans son histoire manuscrite de Saint-Corneille, donne le texte de la formule de cette excommunication. L'abbé excommunia plusieurs fois ses avoués et même, en 1283, l'un d'eux, Pierre du Bois, n'hésita pas à frapper aussi l'évêque de Soissons, Milon de Bazoches, dans le diocèse duquel était son abbaye, exempte du reste de la juridiction épiscopale.

(2) *La Thiérache* de 1873, p. 159.

(3) Tel était le cas des seigneurs de Francières, d'Estrées et de Condun, maires de Canly, de Roye sur Matz et de Marest.

(4) Cart. de Saint-Corneille LL. 1623, archiv. nationales, ch. 245. Cet acte et les suivants n'existent pas dans le cartulaire original, dit le Livre blanc, ni dans les fragments d'un autre cartulaire conservé à la Bibliothèque de Compiègne. Ils se trouvent seulement dans le cart. LL 1623, transcrit à la fin du XVIIe siècle, et dans la traduction de ce cartulaire, LL. 1624, id.

Digitized by Google

être cultivées que par des habitants d'Estraon et d'Hary. Ceux-ci acceptent d'un commun consentement de prendre ces terres moyennant la onzième et dixième gerbe du terrage. Toutefois il faut remarquer que la concession d'Enguerrand, faite, dit-il, pour le double motif de l'amour de Dieu et du repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs, est faite moyennant le paiement immédiat, par les religieux, d'une somme de quatre cents livres, dont l'acte mentionne la remise. Cette cession, car tel est le vrai nom que nous devons, je crois, donner à cet acte, fut approuvé par Thomas, seigneur de Vervins, frère d'Enguerrand (1).

En 1223, Julienne, dame de Bancigny (2), assistée de Nicolas, son fils, délaisse de même à Saint-Corneille ce qui lui appartenait dans les bois d'Estraon, aux mêmes conditions qu'Enguerrand, mais, ajoute D. Berthereau qui analyse cette charte, en se contentant d'une somme de deniers beaucoup plus modique — cent trente livres six sols huit deniers (3). Cette cession fut ratifiée en même temps par Roger, seigneur de Rozoy, autre fils de Julienne (4).

P. le Poiveret, d'Estraon, et Marie, sa femme, cèdent également en 1223, par un acte passé devant Adam, doyen de Burelles, aux religieux de Compiègne, une pièce de terre située près des jardins d'Estraon, tenant vers le Val-Saint-Pierre (5).

En 1227, l'abbaye continue ses acquisitions; elle achète, moyennant cinquante livres parisis, à Raoul Chasée, bourgeois de Laon, et à dame Ermine dite Faucresse, sa femme, le tiers du moulin d'Estraon (6).

Le chapitre de Rozoy avait aussi des droits sur Estraon, et une transaction de février 1240, passée entre le chapitre de Rozoy et les religieux de Compiègne, règle dans quelles proportions ils devront contribuer aux ré-

(1) Cart. LL. 1623, ch. 247.

(2) C'est sans doute la personne dont le sceau a été publié dans *La Thiérache* de 1872, p. 26.

(3) Ch. 246, cart. LL. 1623.

(4) Ch. 24, id.

(5) Ch. 251, id.

(6) Ch. 244, id. (Juillet 1227).

Digitized by Google

parations d'une grange située dans le pourpris de la maison de Saint-Corneille à Estraon, mais dans la dîme de Rozoy. De même que les religieux ont les deux-tiers des revenus et le chapitre le troisième, de même les frais de réparation, et au besoin de reconstruction, seront supportés pour les deux-tiers par les premiers et pour un tiers par le second (1).

En juillet 1248, Raoul de Coucy, petit-fils d'Enguerrand, renouvelle envers l'abbaye les engagements pris en 1170 par son aïeul; Dom Berthereau donne une analyse et des extraits de ce document dont nous trouvons le texte dans la charte 241 du cart. LL. 1623, que M. Cocheris signale comme concernant le fief d'Aeres (2).

Plus tard, nous ne trouvons plus d'autres documents sur l'avouerie.

Vers la fin du XIIIe siècle, l'établissement des justices permanentes et le développement de l'autorité royale rendent inutile l'intervention des avoués, et nous perdons leurs traces.

Il nous reste encore à mentionner parmi les accroissements du domaine des religieux, l'acquisition faite par eux, moyennant 8 livres parisis, en mai 1262, d'un manoir avec fossés, pourpris et dépendances, situé à Estraon et appartenant alors à Marie, fille de Gobert Roussel d'Estraon (3).

Ce manoir était sis à Estraon entre le moulin d'une part et le pré nommé le Breuil, entre la maison de Guillaume dit Abraham et celle de l'église de Saint-Corneille (4). Il était alors occupé par Simon, prêtre, curé d'Estraon, auquel il avait été loué en 1259 pour seize ans, moyennant 16 livres parisis. (Les religieux durent le désintéresser en lui donnant 26 livres parisis) (5).

(1) Cart. LL. 1623, ch. 243.

(2) M. Cocheris a donné l'indication sommaire de ces documents dans son Inventaire des Manuscrits relatifs à la Picardie, conservés dans les dépôts publics de Paris. (Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, t. XII, p. 609 et suiv.) Mais ces indications sont souvent incomplètes et parfois un peu confuses.

(3) Ch. 262. Cart. LL. 1623. Acte passé devant l'official de Laon.

(4) Ch. 261. Cart. LL. 1623.

(5) Le cartulaire LL. 1623, renferme trois actes 258, 259 et 260 relatifs à ce manoir et à d'autres droits qui avaient été vendus par Gobin *de Angustia* et Isabelle, sa femme, à Renaud d'Estraon, fils de Gobert, doyen, et de Marie. (1257 et 1249).

Digitized by Google

Au milieu des désordres de la guerre de Cent Ans, les religieux de Saint-Corneille paraissent n'attacher que peu d'importance à leurs fiefs d'Estraon et d'Hary, et ils oublient même de les indiquer dans un dénombrement qu'ils présentent à la Chambre des Comptes le 22 juin 1383 (1). Cependant, ils conservent toujours ces biens, qui, lors de la réunion de la manse de Saint-Corneille à celle du Val-de-Grâce de Paris, au dix-septième siècle, passent à cette dernière abbaye entre les mains de laquelle ils étaient encore à l'époque de la révolution (2).

Une dernière pièce qui se rapporte, quoiqu'indirectement, à Estraon est un acte de 1198, par lequel l'abbé Richard règle un différend allumé depuis longtemps entre l'abbaye et Hugues de la Porte de Vervins, au sujet de la dîme du territoire de Vaudigny. Hugues était mort à cette époque, mais Guiburge, sa veuve, et ses enfants cèdent à l'abbaye toutes les dîmes du territoire, les ventes et la justice au-dessus de trente deniers. En échange des investitures et de la justice au-dessous de trente deniers, Guiburge et ses enfants paieront un cens annuel de cinq sous (monnaie de Laon) payable à la Saint-Remi entre les mains de l'officier de l'abbaye à la maison de N.-D. à Estraon. En même temps, l'abbaye prend pour son principal et fidèle serviteur Eudes, fils de Guiburge, et après lui Gui, son frère, et ensuite les plus proches parents de Guiburge. Toutes les difficultés qui pourraient survenir au sujet de Vaudigny devront être portées et terminées à Estraon (3).

Pour terminer l'énumération des documents relatifs aux possessions de Saint-Corneille dans la Thiérache, nous mentionnerons d'abord une reconnaissance de quelques hommes de Vervins qui se déclarent sujets de l'église de Compiègne, dans un acte rédigé par G. abbé de Thenailles et adressé par lui à l'évêque de Senlis, commissaire délégué par le pape. L'abbé y déclare qu'en présence des pères prieur, sous-prieur et cellerier, les habitants de Vervins se sont reconnus comme les vassaux de Saint-Cor-

(1) Léré. Notes mss. sur Compiègne.

(2) Melleville. *Dict. hist. du dép. de l'Aisne.*

(3) Cart. LL. 1623, ch. 252. Quel est le Vaudigny dont il est ici question ? Ce ne peut être aucune des deux localités mentionnées par M. Matton, comme existant dans le canton de Braine.

Digitized by Google

neille et ont témoigné qu'ils paieraient aux religieux ou à leurs officiers les droits de dîme et de terrage. Cet acte est de 1182, mais nous ne trouvons aucune autre pièce dans les cartulaires qui vienne compléter les notions par trop vagues qu'il nous fournit (1). Quels sont ces hommes de Vervins ?

Une autre pièce est relative à un différend survenu entre les religieux de Compiègne et ceux de Foigny au sujet de la grange de *Landigni* (2). L'évêque de Senlis, commissaire délégué, rend compte au pape de sa mission et rapporte qu'après avoir entendu les parties et les témoins, il a condamné les religieux de Foigny, sans appel; et que, comme ceux-ci n'ont pas voulu se soumettre à cette décision et continuent à troubler les religieux de Compiègne, il met en interdit la grange de Landigny, « de la possession de laquelle les couvent et communauté de Foisny avaient débusqué ceux de Compiègne, et les terres même qu'ils ont longtemps tenues, et excommunie tant les habitans dudit lieu que ceux qui ont habité lesdites terres contre le gré et volonté des religieux de Compiègne. »

M. Piette, dans son *Histoire de Foigny*, parlant de Mathieu, abbé de Foigny en 1222, le cite comme réformateur de beaucoup d'abbayes et notamment de celle de Saint-Corneille (3). Nous ne voyons aucune trace de ce fait dans nos historiens; la réformation qui eut lieu vers 1150, et substitua les Bénédictins aux Augustins, eut lieu par l'influence de Suger et ce furent des religieux de Saint-Denis qui furent ènvoyés à Compiègne.

On conservait dans le trésor de Saint-Corneille une relique de S. Algis, mentionnée ainsi dans la description imprimée en 1770 (4) : « Une plaque d'argent en forme de rose, au milieu est un morceau d'une côte de S. Algise, prêtre hibernois, qui passa en France avec S. Fursy. » Etait-ce quelque cadeau d'un seigneur de la Thiérache ?

Ici, une question se soulève pour nous, et si elle était résolue favorablement, nous aurions un chapitre à ajouter à ces notes. Rumigny était-il en Thiérache ? C'est à nos confrères, plus versés que nous dans l'étude des limites de cette province, de nous répondre et de nous dire si nous devons,

(1) Cart. LL. 1623, ch. 242.

(2) N'est-ce pas Andigny ? Cart. LL. 1623, ch. 257.

(3) P. 48.

(4) P. 40, n° 28.

Digitized by Google

dans un second travail, rechercher l'origine des propriétés de Saint-Corneille à Rumigny et rappeler le rôle joué dans cette localité par les seigneurs de Rozoy, de Roucy et de Châtillon, avoués de Compiègne.

A sa communication, M. A. de Marsy ajoute la note suivante :

« M. Piette, dans la préface de *La Thiérache* de 1849, et dans une note de l'*Histoire de Foigny*, place Rumigny en Thiérache. La plupart des actes que nous avons vus mettent cette localité en Tardenois, *in Tardiniaco*. »

Au point d'interrogation posé par notre collègue, M. Damery répond qu'en effet il existe, à sa connaissance, un Rumigny en Tardenois; c'est une commune du département de la Marne, proche de Ville-en-Tardenois et qui est sans doute le Rumigny rencontré dans de vieux titres par M. de Marsy.

Quant au Rumigny placé par M. A. Piette dans la Thiérache, c'est le Rumigny des Ardennes qui confine au canton d'Aubenton et qu'on considère généralement comme ayant fait partie de la Thiérache (1).

M. Papillon lit une note sur un silex taillé représentant une tête d'animal :

MESSIEURS,

Plusieurs fois déjà vous avez entendu citer le territoire de la commune de Chevennes comme un sol fécond en instruments de pierre provenant des premiers âges de l'humanité.

Aujourd'hui, et sans attendre un travail d'ensemble qui vous sera soumis sur les richesses naturelles et archéologiques de cette intéressante commune, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un objet en silex qui, par sa nature, sort du cadre des innombrables échantillons que M. Sarazin-Wateau y a recueillis depuis des années, et dont il a offert à la Société un choix considérable parmi les plus beaux et les plus parfaits.

Avant même que les découvertes de M. Boucher de Perthes fussent admises par la science, celui-ci avait reconnu dans les silex qui, selon lui,

(1) Voir la séance du 1er août 1873 (Bulletin tom. 1er p. 118), où il est parlé d'une carte, appartenant à un atlas de 1757, qui englobe Rumigny dans les limites de la Thiérache.

Digitized by Google

portaient les traces du travail de l'homme, non-seulement des armes et des outils d'un usage journalier, haches, pointes de javelots et de flèches, couteaux, grattoirs, éclats, mais encore des produits donnant la représentation, bien imparfaite sans doute, quoique reconnaissable, d'êtres animés tels que poissons, oiseaux, reptiles, quadrupèdes, voire même de la figure humaine.

Peut-être M. Boucher de Perthes s'était-il laissé entraîner trop loin dans l'art de trouver des ressemblances, car dans l'origine, beaucoup de ses silex avec les attributions qu'il leur donnait furent repoussés, à tort ou à raison. Toutefois, plus tard un certain nombre de déterminations furent adoptées, et l'on peut voir maintenant, parmi les richesses accumulées dans le musée de Saint-Germain, des silex taillés provenant de ses collections et présentant certainement des formes qui rappellent celles d'êtres organisés.

Jusqu'à ce jour, aucun objet de ce genre n'avait été recueilli dans l'arrondissement de Vervins, lorsque, il y a quelques semaines, M. Sarazin-Wateau nous adressa l'échantillon que nous soumettons à votre judicieux examen.

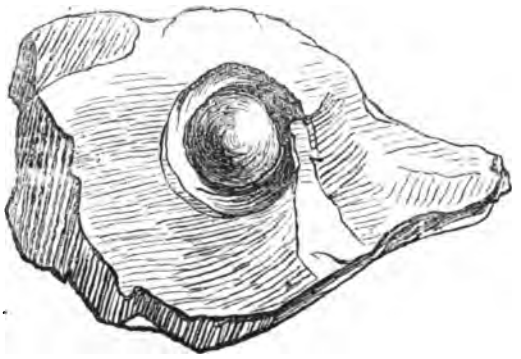

Tête en silex taillé.

Comme on le voit, cet objet représente, assez exactement pour frapper l'attention, la tête d'un animal quelconque, oiseau, poisson ou reptile.

On y remarque tout d'abord un œil dont l'expression rappelle celle de l'œil d'un saurien fossile, nommé ichthyosaure, ou tout au moins celui d'un caméléon ordinaire. Les contours arrêtés, les reliefs purement accusés

Digitized by Google

paraîtraient annoncer l'emploi d'instruments de travail et de procédés de fabrication bien supérieurs à ceux que devaient posséder les hommes des premiers âges, si nous ne savions que cet œil si pur de forme est l'œuvre du hasard tout autant au moins que celle de la main de l'ouvrier.

Il y a environ un quart de siècle, et alors que les silex taillés commençaient à peine à attirer l'attention, on se demandait par quel procédé mystérieux les premiers habitants de la terre, dépourvus de puissants moyens d'exécution, et privés encore de l'emploi des métaux, étaient parvenus à façonner ainsi, tantôt à grands éclats enlevés d'un seul coup, tantôt à petits éclats régulièrement obtenus et symétriquement disposés, des instruments et des outils dont la perfection nous étonne encore aujourd'hui. M. Rogine, l'un de nous, préoccupé de cette question, — question locale, pour ainsi dire, dans une contrée où le silex est si abondant, — s'arrêtait souvent à étudier les cailloux de la route. Un jour, il fut surpris de remarquer des fragments offrant la forme d'un cône si bien caractérisé, qu'il fut d'abord tenté de l'attribuer à une coquille fossile (1), mais un examen attentif du travail du *casseur de pierres* lui fit bientôt reconnaître que les cônes étaient le résultat d'un *coup* particulier de la *masse* de cet ouvrier. Il recueillit avec soin, pour les comparer, des cônes de diverses dimensions, et il les vit isolés, groupés, les uns formés de lignes régulières et symétriques, les autres offrant des lignes brisées, ou bien l'un des côtés beaucoup plus prolongé que l'autre. M. Rogine trouva dans la forme de ces cônes l'explication du procédé de fabrication des instruments de silex taillés par éclats, et il consigna ses observations dans le recueil *La Thiérache*, année 1872.

Les cônes à lignes brisées le préoccupèrent particulièrement. Tantôt ces lignes constituaient deux cônes superposés d'angles différents, l'inférieur tronqué, le supérieur complet. Tantôt aussi l'angle inférieur, au lieu de diriger sa base vers le bas, se retournait en forme d'entonnoir plus ou moins bien caractérisé, pour loger dans sa cavité l'angle le plus petit.

Selon M. Rogine, cette dernière forme s'explique parfaitement par l'effet

(1) Des hommes spéciaux ont refusé d'abord de voir dans ces fragments autre chose que le moule d'une coquille marine fossilisée; ils prétendirent même y reconnaître un *capulus*. Il fallut la démonstration pratiquée sous leurs yeux par la masse du cantonnier, pour leur faire apprécier la véritable nature des *cônes de percussion*, types des *bulbes de percussion* qui caractérisent la fabrication des instruments de silex.

Digitized by Google

d'un contre-coup, qui détermine un cône renversé au lieu d'un cône à angle différent, dans les conditions par lui indiquées dans l'article qui vient d'être cité.

C'est donc un produit de ce genre qui forme l'œil de la tête en silex trouvée à Chevennes. Le cône, de petite dimension, est parfaitement dégagé, et se trouve inclus dans une cavité creusée en talus qui forme une portion de cône renversé, n'ayant d'autre origine que le coup lui-même; de telle sorte que le sommet du cône simulant la pupille de l'œil ne dépasse pas en élévation la surface du morceau de silex.

C'est là une modification remarquable, mais qui, comme on vient de le voir, n'a rien que de rationnel, et s'explique parfaitement.

Il est probable, cependant, que lorsque, dans les temps anciens, le cône est sorti du silex sous les mains de l'ouvrier, celui-ci a été frappé de la forme insolite qui venait de se produire. Il restait peu de chose à faire pour obtenir du fragment une tête à peu près satisfaisante; déjà le sentiment de l'art s'était manifesté chez les hommes; celui-ci se mit à l'œuvre; quelques éclats furent habilement enlevés pour dessiner l'occiput et dégager la forme du bec; un autre éclat fort étroit, et parallèle au plan de la face, fit disparaître une saillie qui déformait un peu la joue en avant de l'œil, le profil s'accentua et la tête sortit ce que nous la voyons après des milliers d'années : l'un des plus curieux et des plus rares *specimen* de l'industrie préhistorique.

Car s'il est incontestable que cette tête a été retouchée intentionnellement pour recevoir la forme que nous lui voyons, il ne l'est pas moins, à nos yeux, que la retouche n'est pas moderne, et qu'elle appartient à l'une des périodes de l'époque que l'on a désignée sous le nom générique *d'âge de pierre.*

La taille du silex, dans les conditions rudimentaires que décèle la tête de Chevennes, ne paraît pas avoir été pratiquée, ni même connue en Europe depuis les temps historiques. Au contraire, elle a été autrefois exercée dans de vastes proportions par les premiers occupants du sol. Le territoire de la commune de Chevennes notamment semble avoir été pour eux un lieu d'élection où de nombreuses familles ont vécu successivement dans ces temps éloignés. La tête dont nous nous occupons ayant été recueillie sur un emplacement qui a fourni d'autres échantillons en partie polis, et en

Digitized by Google

partie taillés à petits éclats appartenant au type dit *de Solutré*, c'est-à-dire à la période la plus voisine de l'âge de la *pierre polie* et des temps historiques, il est naturel de l'attribuer à cette époque; et c'est ce que nous faisons.

Mais qui pourra dire à quel sentiment a dû donner satisfaction la possession de cette œuvre singulière. Il est possible qu'elle ait été conservée purement et simplement comme œuvre d'art. Cependant, il est possible aussi, il est même plus probable qu'on en a fait un objet de superstition, ou d'idolâtrie, et que comme les gris-gris, les fétiches, les talismans, les amulettes, les idoles, elle a provoqué des témoignages d'adoration de la part des générations ignorantes qui l'ont possédée successivement.

Toutes les hypothèses sont permises à cet égard, mais nous n'en risquerons aucune, et laisserons chacun libre d'élever celle qui lui paraîtra la plus vraisemblable et la plus plausible.

M. Mennesson continue la lecture de ses *Recherches étymologiques :*

MACQUIGNY. — *Makegni*, *Makigniacum* en 1137, *Makigni* en 1138. — Il y a entre La Capelle et Sommeron, sur le ruisseau du Gravier, une petite usine à battre le fer dont le martinet est mis en mouvement par l'eau, d'où cette usine s'appelle *Maqua*, du latin *marcus*, marteau, en roman *mache*, *maque*, et en bas latin *macha, maka.* J'incline à penser que Macquigny, qui est sur l'Oise, doit aussi son nom à l'établissement d'un marteau hydraulique. On appelle aussi *macque* une espèce de masse avec laquelle on écrase le chanvre et le lin pour les rendre propres à être taillés.

Dépendances. — Ardecourt. En roman *ardé*, brûlé, du latin *ardere;* Ardecourt, ferme brûlée, comme nous avons encore la Cense-Brûlée. — Couvron. *Coveron* en 1250. Le roman *cove*, dont *coveron* paraît être un diminutif qui dérive du latin *cubo*, signifiait retraite, tanière. — La Marcotte. On appelle *marcotte* la branche d'une plante que l'on couche dans la terre, qui y prend racine et forme ainsi un nouveau sujet; il faut croire que La Marcotte, qui n'est qu'une maison isolée, a été bâtie par un individu sorti de la maison paternelle pour former une nouvelle famille. — Jonqueuse. *Joncosus* en 1143, *Joncosa* au XIIe siècle, du latin *juncus*, jonc :

Digitized by Google

Jonqueuse, lieu couvert de joncs. — Bateau, probablement du roman *bastel*, *basteaulx*, mesure pour les grains.

MALZY. — *Malisis* en 1270, *Malesis* en 1335, *Malsis* en 1483. — *Malè situs*, mal assis, est l'étymologie qui se présente la première et elle convient à Malzy qui n'est pas en effet commodément installé sur un sommet anguleux dominant l'Oise. Plusieurs localités du département portent le nom de Malassise, ce qui prouve bien que notre Malzy vient tout droit de *malè situs*.

Dépendances. — Le Brule. *Bruisle* en 1266, *Le Bruylle* en 1339. En bas latin *brolium* désignait un bois dans lequel on chasse, et surtout un bois entouré de murs ou de haies; le roman a rendu *brolium* par *bruel*, *brueil*, et nous avons, dans le département, des bois qui se nomment Bruiant, Le Brule, Les Brulis, Breuil, etc. : donc le hameau Le Brûle a dû être bâti sur un bois défriché. — Baille. *Bailleium* est une expression de la basse latinité qui s'entendait d'un lieu entouré de palissades, d'où les Picards appellent *bailles* les barrières qui enclosent et divisent leurs propriétés. — Brandouzy. *Brandousis* en 1483, *Brandouzi* en 1590. Nous avons vu ce que signifiait *brand* à propos de Brandouille, dépendance de Hary; quant à *douzy*, c'est le *dois*, *douzi*, *douzil* roman que j'ai déjà invoqué pour Landouzy-la-Cour; en un mot Brandouzy signifie une localité à plantes rabougries arrosée par une source.

MARFONTAINE. — Aussi loin qu'il nous est donné de remonter, c'est-à-dire en 1123, nous trouvons ce nom avec sa composition actuelle. On l'a traduit par *Martis fons*, fontaine de Mars, mais aucun de nos pays ne conserve, dans son orthographe du moins, de vestiges païens : en tout cas, l'abbaye de Saint-Michel, propriétaire du lieu, n'aurait pas souffert une dénomination mythologique. Pourquoi ne pas lire aussi bien *Martini fons* ? Pour moi, il me semble que si *Martis* ou *Martini* avait concouru à la formation de Marfontaine, la première syllabe *mar* aurait gardé le *t* indicatif de la racine invoquée; de sorte que je penche vers une étymologie tirée tout simplement d'une particularité locale. Il y avait autrefois (voir la carte de France de Cassini) au milieu du village une mare qui servait de fontaine et alimentait un ruisseau tributaire du Vilpion, et c'est dans un pléonasme, pour ainsi dire, *mare fontaine*, que la localité qui nous occupe a puisé son appellation.

Digitized by Google

MARLY. — *Marli* en 1134, du bas latin *marelium*, lieu marécageux; en effet le territoire de Marly, compris entre l'Oise et une ligne de hauteurs, est fort humide et fort exposé aux débordements de la rivière.

Dépendances. — BÉCHAUÉ. *Beschouet* en 1727. Nous avons déjà vu qu'en flamand *ruisseau* se dit *beck* et en allemand *bach*; d'un autre côté le roman *aue*, *oue*, *ouée* et le bas breton *oay* signifient *oie*, volatile qui faisait la renommée du nord de la Gaule dès le IIe siècle; à quoi il faut ajouter qu'un ruisseau arrose le pied du hameau; tout cela me porte à traduire Béchaué par Ruisseau-aux-Oies. — GOMONT. *Goumunt* en 1161. — *Munt*, c'est la romanisation du latin *mons; go* ou *gou*, c'est l'abréviation d'un vieux mot sans doute, mais qu'il serait téméraire de chercher parmi une centaine de termes romans qui commencent par *go*, *gau* ou *gou*. Cependant, comme au siècle dernier le territoire de Gomont était encore couvert de bois, le radical de son nom pourrait être *gaud*, *gault*, *galt*, du celtique *koilte*, forêt.

MARTIGNY. — Dès 1120, cette localité apparaît avec sa forme définitive, sauf la terminaison latine de l'époque, c'est-à-dire *Martigniacum*. Son fondateur s'appelait sans doute *Martinus* ou Martin.

Dépendances. — LA GRANDE et LA PETITE BOULLOIE tirent leur nom d'un bois où dominait l'essence du bouleau. — LORAMBERT. *Lauranbert* en 1624. Nous nous trouvons ici vraisemblablement en face d'un nom de famille; il faut noter pourtant qu'au XIIe siècle *laure* signifiait hameau, maison isolée, par corruption peut-être du latin *locus*. — LA FOSSE-AUX-CONINS. *Molendinum de Fossa* en 1148. Lisez : le Trou-aux-lapins (conils), des mots latins *fossa*, *cuniculus*, ce dernier altéré par le roman. — LES WATTINES. *Maison de la Wastynes* en 1335. Voir Dorengt ci-dessus.

MENNEVRET. — *Meslevrel* en 1217, *Meislevrel* en 1220. — *Mes* forme romane du latin *mansus*, métairie (Voir plus haut Beaumé); *levrel* du latin *lepus*, lièvre. N'avons-nous pas, à La Flamengrie, La Cense-aux-Lièvres.

MOLAIN. — Son orthographe de 1200 est *Moylains*, corruption du latin *molina*, meule, moulin, dont la forme actuelle se rapproche trop pour laisser des doutes sur l'étymologie de Molain; aussi la carte de Cassini l'écrit-elle *Moulins*. Au surplus un moulin à vent domine le village.

Digitized by Google

Dépendance. — La Haie-Manneresse. — *Haie* synonyme de bois; *manerium*, *maneria*, termes de basse latinité, habitation ou villa rustique, d'où manoir; *esse*, *esca*, *escha*, portion de champ ou pacage : les anciennes formes de la Haie-Equiverlesse, de La Vaqueresse m'autorisent à traduire ainsi la finale de notre hameau qui touche aux bois de Berlaimont et de Busigny.

MONCEAU-SUR-OISE. — *Moncels* en 1114, *Monticulus* en 1133, diminutifs du latin *mons*, montagne. En effet Monceau est bâti sur une des pentes de la vallée de l'Oise.

MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUSIS. — *Moncels-super-Peron* en 1137. — Bâti à la pointe d'un plateau sur un gros ruisseau appelé le Péron, Monceau dépendait, avant la révolution, de la paroisse de Monceau-le-Vieil, situé à environ un kilomètre de là. Ce dernier village n'est plus qu'un hameau dépendant de Chevresis.

Dépendances. — Faucousy. *Foukousies*, *Fulchozyes*, *Folcozies*, *Fochozies*, *Foulcozies* au XIIe siècle. Ces diverses formes représentent précisément les termes romans *foc*, *folc*, *fouc*, *foulc*, *fulc* qui sont d'origine germanique et qui signifient tous *troupeau*. — Murcy, *Murci* en 1153, sous-entendu *villa* peut-être, ferme de Murcus ou construite par Murcus. Murcus était un surnom donné par les Romains à ceux qui se mutilaient pour échapper au service militaire.

MONDREPUIS. — *Monsputei* en 1170, *Mons-dou-Puy* en la même année. — *Mons dou Puy* se compose de trois mots romans qui sont la traduction du bas latin *Monzia podii*, Ferme de la colline, dénomination qui convient parfaitement à un territoire accidenté comme celui de Mondrepuis. *Podium* en latin s'entendait d'une galerie de théâtre, d'un balcon, et le bas latin en fit l'équivalent de hauteur, montagne ou colline. On voit l'erreur des écrivains qui, en 1170, ont rendu *puy* par *puteus*, puits à eau.

Dépendances. — La Rue-Dardenne, doit son nom à la famille *Dardenne*. — La Fontaine-des-Méchaines. *Méchaine*, jeune fille, servante, est encore en usage dans nos campagnes; seulement on le prononce à la picarde, et il ne se dit plus qu'en mauvaise part. Ce mot viendrait, par les croisades sans doute, de l'arabe *meskin*, pauvre, chétif

Digitized by Google

MONT-SAINT-JEAN. — *Mont-Saint-Jehan* en 1616. — Ce village tire son nom de sa situation sur une haute plaine et de son patron saint Jean-Baptiste.

Dépendances. — Belair, du latin *bella area*, bel emplacement. — Le Coi-du-Vent : le vieux mot *coi*, du latin *quietus*, tranquille, veut dire ici *à l'abri du vent*. — Le Rattentout, hameau qui ne remonte qu'à 1815 et qui a son homonyme à Dorengt. — La Terre-des-Moines, une maison isolée qui rappelle que Mont-Saint-Jean appartenait à l'abbaye de Saint-Jean de Laon.

NAMPCELLE-LA-COUR. — *Nancele* en 1162, *Nancelle* en 1178, *Nanceles* en 1260, *Nancelle* en 1515. — Ce nom se composerait du celtique *nant*, eau courante, et du latin *cella*, cellule, oratoire. En Savoie, *nant* est encore employé dans le sens de torrent : Nampcelle est sur la Brune, et il est à remarquer que les localités de notre département qui paraissent avoir le même radical sont également situées sur des cours d'eau : Nampteuil-sous-Muret, Nanteuil-la-Fosse, Nanteuil-Notre-Dame, Nanteuil-Vichel.

Dépendances. — Baillibel. Au XIIe siècle, on disait *malbaillé* pour mal traité; *baillibel* appliqué à une ferme voudrait donc dire : bien traitée, bien administrée ou bien louée. — Malvaux, doit son origine à une ferme qui appartenait à la chartreuse du Val-Saint-Pierre et dont l'étymologie fait contraste avec celle de Baillibel : *Mala vallis*, mauvaise vallée. — Ramouzy. *Remulciis* en 1178. — *Remulcus* en latin signifie amarre, câble qui sert à remorquer; or la Brune, sur laquelle se trouve Ramouzy, n'a jamais eu l'honneur de porter bâteau; il faut voir dans *Remulciis* le titre d'une famille dont un sobriquet était devenu le nom patronymique.

NEUVILLE-LÈS-DORENGT. — *Nova villa* en 1207. — Sa proximité de Dorengt explique la dénomination de ce village. On peut du reste établir, en règle générale, que tous les Neuville ne sont que des annexes de villages plus anciens devenues communes elles-mêmes avec le temps.

Dépendances. — La Caurette, du vieux mot *caure*, coudrier, en latin *corylus*. — Le Gard, en roman *gardin*, jardin, verger. — La Junière. *Joignière* en 1663. En vieux français *juindrage*, qui se disait dans le latin du moyen âge *junioratus*, *jundragium*, était le droit établi au profit des

Digitized by Google

principaux serviteurs des meuniers et des boulangers de faire paître certains herbages ou d'en tirer un prix de location : on appelait ces maîtres-valets en latin *juniores*, en roman *joignes*, en français *jeunes*, d'où est venu la dénomination actuelle du premier garçon boulanger, le *geindre*. *Junioratus* s'appliquait aussi à un fief tenu par un cadet de famille (juveigneur) à charge de rendre hommage à l'aîné. *Junière* peut venir encore de *junior*, plus jeune, par opposition à quelque ferme ou hameau des environs plus anciennement bâti.

NEUVILLE-HOUSSET. — *Novavilla* en 1171. — Encore un rejeton d'une commune voisine et plus ancienne, Housset.

NEUVE-MAISON. — *Altare de Novis-Dominibus* en 1148. — Cette ancienne forme indique que *maison* doit être pris ici dans le sens de domaine, seigneurie, plutôt que dans le sens étroit de demeure.

Dépendances. — Le Baty, voir la ferme du même nom, commune de Gercy. — Le Loudier, en roman *loudier* signifie pauvre, misérable.

LE NOUVION. — *Nouvyon*, *Nouviam* en 1196, etc. — Ces formes ont une analogie frappante avec *Noviomagus*, *Noviomus*, *Noyon* et *Noviodunum*, Soissons ou Noyant. Or, *Noviodunum* est mentionné par César comme la principale cité des *Suessiones* à l'époque de son arrivée dans les Gaules; par conséquent *Noviodunum* est gaulois ainsi que tous les noms de lieux qui affectent le même radical. Il est donc possible que Le Nouvion soit d'origine celtique. En tout cas, il est fort ancien, car son territoire et sa forêt fournissent de fréquents débris gallo-romains. Néanmoins il ne faudrait pas, en considération de ces débris, adopter la facile étymologie attribuée quelquefois au Nouvion, c'est-à-dire *Nova via*, puisque M. Amédée Piette, dans ses études sur les chemins gallo-romains, ne peut pas affirmer le passage d'une chaussée sur l'emplacement du Nouvion.

Dépendances. — Beaucamp. *Bellus campus* au xive siècle, beau champ. C'est en effet un hameau bâti à l'endroit le plus large d'un long plateau découvert entre la Sambre et la forêt. — Ferme-des-Marolois. Exploitation fondée sur le territoire du Nouvion par des habitants de Maroilles probablement. Maroilles est une commune de l'arrondissement d'Avesne (Nord) célèbre par ses fromages. — Le Garmouzet, aujourd'hui

Digitized by Google

une verrerie fondée en 1162, autrefois une léproserie, s'il en faut croire l'étymologie suivante : *Gar* pour *Garde*, geôle, lieu de surveillance, et *mouzet*, du roman *musel*, lépreux, qui vient lui-même du latin *misellus*, misérable. Ce qui fortifie la probabilité de cette étymologie, c'est que Jean de Châtillon, seigneur du Nouvion et autres lieux, fit, en 1268, une donation à la maladrerie du Nouvion et que ces sortes d'asiles étaient toujours à quelque distance du pays. — MARLEMPERCHE. *Marlimperche* en 1610. *Marlim* paraît être la contraction de *marelium*, lieu marécageux, et *perche* indiquerait l'existence d'arbres : ce hameau aurait donc été dans l'origine un groupe de cabanes construites au milieu d'une futaie marécageuse; la position de Marlemperche dans le bassin de la Vieille-Sambre et sur la lisière de la forêt du Nouvion rend mon étymologie acceptable. — LE MOULIN-LOINTAIN. *Moulin Loingtain* en 1696. Ce moulin avait déjà disparu au siècle dernier ; les deux usines que l'on voit aujourd'hui sont modernes. Ce hameau est à deux kilomètres environ du Nouvion, et on ne sait vraiment d'où a pu lui venir l'épithète de *lointain*. — RUE-DES-POTASSES. On appelle *potasse* dans nos pays l'argile ou terre glaise qui sert à la fabrication de la poterie commune. — LA PRÉLETTE, du latin *pratulum*, diminutif de *pratum*, pré. — MALASSISE, voir Malzy plus haut. — LE REGET D'EN HAUT et D'EN BAS. Ce nom peut venir du roman *rege*, sillon, raie que nous prononçons vulgairement *roie*, du latin *radius*, dont le bas latin a fait *rega*, *riga*, pièce de terre, champ labouré. Peut-être, dit Ducange, faut-il donner à *rega* le même sens que *ruga*, rue ?

NOYAL. — *Noiale* en 1147, *Noiella* en 1152. — Nous avons vu la signification du radical *noa*, *noia*, *neia* à propos de La Plesnoye, commune d'Englencourt. Noyal, baigné par l'Oise, mérite qu'on lui applique le même radical.

Dépendance. — TRÉMONT. *Tresmontz* en 1586. — *Tres Monzia*, Les Trois Fermes, *monzia* étant, comme nous l'avons dit déjà, une altération du latin *mansus*; les anciens du pays ont, en effet, conservé le souvenir de l'existence de trois fermes. Les terres, qui s'étendent au bas du plateau sur lequel est le hameau, sont désignées par le lieudit les *Trois-Eaux* parce qu'elles reçoivent les eaux pluviales de trois pentes, ce qui peut aussi autoriser à traduire Trémont par *Tres Montes* ou les Trois Monts.

Digitized by Google

OHIS. — *Olhérie* en 1117, *Ohies* en 1148. — Quoique la forme actuelle du nom de ce village s'éloigne de celle de Houry, je lui attribuerai la même étymologie, puisque ces deux endroits, au XIIe siècle, s'appellent tous deux Olhérie, et je répéterai que *ol* est la contraction du vieux mot *olm*, orme, en latin *ulmus*.

Dépendances. — La Demi-Lieue. Ce hameau est ainsi désigné parce qu'il se trouve entre Ohis et Origny, à une demi-lieue de chacune de ces localités. — Les Eclozeaux, c'est-à-dire les Clos, du latin *inclusus*, *inclusi*. — Le Pré-Pourri. Doit son origine à une ferme sans doute construite au milieu d'un pré marécageux, donnant plus de joncs que d'herbe propre à la nourriture des bestiaux.

OISY. — Dès 1189, les anciens titres nous fournissent la forme actuelle *Oysi*, *Oisy*, qui n'est qu'une abréviation d'Arrouaise nom de la forêt, aujourd'hui défrichée, à laquelle touchait le village. Or, Arrouaise vient du latin *arida*, sous-entendu *sylva*, forêt aride : le radical primitif *arida* se change successivement en *Aroasia* (1166), *Arouaise* (1356), *Aruyoise* (1642), pour ne parler que des formes principales, et enfin *Aroise* en 1709 : de là *oise*, *oisy*. — L'Arrouaise, ferme construite sur l'emplacement de la forêt de ce nom qui joignait à l'est celle de Thiérache, à l'ouest celle de Vicoigne en Artois; elle couvrait en entier le canton de Wassigny. Ce qui en restait a été défriché au commencement du second empire, après l'expropriation des biens des princes d'Orléans.

Dépendances. — Beaurepas, un hameau construit sur un point probablement plus fertile que le reste d'un territoire peu favorisé, une sorte d'oasis, si l'on veut, ou peut-être tout simplement une épigramme. — Le Cambrésis, tire sa dénomination de la proximité de l'ancienne province du même nom qui confinait au nord de La Thiérache. — Le Fort, emplacement d'une de ces retraites fortifiées où se retranchaient les populations rurales en temps de guerre. — Maillicourt. Sous les premiers rois de la IIIe race avait cours une petite monnaie de cuivre qu'on appelait *maille*, diminutif de médaille (du latin *metallum*), et qui valait la moitié d'un denier. Par extension, *maille* s'est dit de tout objet de peu de prix, d'où est venu : « N'avoir ni sou ni maille. » *Maillie*, valeur d'une maille, est donc l'étymologie de Maillicourt.

Digitized by Google

ORIGNY. — *Iuriniacus* en 1187, *Aurigniacus*, *Silva Origniaci* au XIIe siècle; voilà trois formes différentes dans le même siècle dont les radicaux se retrouvent avec leurs nuances dans le français de la même époque : *ure*, *aürer*, *orer* ont en effet la même signification, prier, du latin *orare*; cette concordance ferait penser qu'Origny doit son origine à un oratoire ou à une petite chapelle : un bourg de notre département, qui dès le IVe siècle possédait un oratoire bâti par sainte Benoîte, s'appelle aussi Origny. Du reste la similitude topographique des deux endroits, l'un sur l'Oise, l'autre sur le Ton, cette commune dénomination de Mont-d'Origny donnée à deux hameaux voisins l'un d'Origny-en-Thiérache, l'autre d'Origny-Sainte-Benoîte, tout indique que le plus ancien de ces deux pays, soit Origny-Sainte-Benoîte, a donné son nom à l'autre.

Dépendances. — Le Blanc-Fort. Encore une de ces retraites fortifiées dont j'ai souvent parlé. — Le Hautdevin. La plus ancienne forme de ce nom se trouve dans le cartulaire de Foigny à la date de 1257, à propos du bois du Hautdevin, *boscum Houdvini*, qui, bien que sur le territoire de Landouzy-la-Ville, confine au hameau qui nous occupe. *Houdvinus* ou *Houdvin* pourrait bien être un nom d'homme, car il a une proche ressemblance avec les *Haleuvin*, *Godewin* des IXe et Xe siècles et les *Baudewine* ou *Baudoin*, *Hauteyn* ou *Hautein* qui figurent au nombre des compagnons de Guillaume-le-Conquérant (XIe siècle). — Le Hélin. Au XIIe siècle, *élin*, de l'ancien allemand *adaline*, *edeling*, signifiait gentilhomme; le Hélin devrait donc son nom à quelque petit manoir seigneurial disparu. — Le Routy, les Routières. *Routis* en 1342, *Routtiers* 1621. Voir Le Routier, hameau de la Flamengrie. — La Rue-aux-Cabres. *Cabre* est le nom picard de la chèvre, en latin *capra;* et la Rue-aux-Cabres indique que l'accès de ce hameau n'est rien moins que facile. — La Rue-Chanteraine, autrement dit *Chant de la Grenouille*, du latin *rana*.

PAPLEUX. — *Papeleu* au XIIe siècle, *Ville de Pappeleu* en 1339. — Nous connaissons tous le dicton « *Papleu ous qu'el cabre a pris l'leu* »; eh bien, c'est dans ce dicton qu'il faut chercher l'étymologie du nom du village où s'est passée la mémorable et fabuleuse mystification dont on trouvera le récit à la page 171 de *La Thiérache* de 1872. En vieux français *paper* signifiait manger avec sensualité, savourer, du latin *pappare* : ainsi

Digitized by Google

l'oiseau que nous nommons bec-figue parce qu'il est friand de figues se disait autrefois *papefigue*; *papelard*, qui est aujourd'hui synonyme d'hypocrite, s'entendait anciennement d'un gourmand, d'un homme à faire une bassesse, à recourir même à la ruse pour attraper un morceau de lard, d'où le sens actuel de ce mot. Papleux devrait donc son nom, et la vieille orthographe fortifie cette hypothèse, soit à l'invention d'un ingénieux piége à loups (*leux* en patois picard), soit à l'habileté de ses premiers habitants à se défaire des terribles animaux qui étaient au moyen âge le fléau des campagnes.

Dépendances. — Le Chevalet. Ce hameau est adossé à la forêt du Nouvion et tire parconséquent sa dénomination de l'appareil bien connu des populations forestières qui sert à former les fagots et qui se nomme chevalet. — Les Usages. *Usages* se dit de droits de jouissance concédés anciennement par de grands propriétaires aux habitants d'une commune. Plusieurs forêts de notre arrondissement sont, encore aujourd'hui, grévées de droits de ce genre.

PLOMION. — *Plumio* en 1135, *Ploumion* en 1241. — Roquefort appelle *plouméon* « un tas de gerbes qu'on laisse passer l'hiver dans les champs en ayant soin toutefois de mettre leur tête en bas. » *(Gloss. de la langue rom.)*. En bas latin *ploum* servait à désigner une charrue à deux roues que les Gaulois nommaient *plaurati*. Enfin en breton *ploue* signifie exploitation rurale, village (Bullet et le Dict. de Legonidec). Quel que soit le radical préféré, il appartiendra toujours, comme on le voit, au vocabulaire rural.

Dépendances. — Bois-Monsieur, souvenir féodal de la Maison de Rosoy dont relevaient les seigneurs de Plomion. — La Nigaudière, encore un souvenir, mais le souvenir d'une folie. — La Rue-Heureuse. *Rue Heureuze* en 1622 : « Ainsy dict pour la douceur et la bonté de ses terres à l'égard de celles du Chesne-Bourdon. » Ce hameau dépend de Plomion et de Landouzy-la-Ville. — Froidmont, *frigidus mons*, figure dans les titres dès 1148.

PRISCES. — *Prices* en 1166, *Priches* en 1405. — *Presche, priche,* en roman, s'est dit pour *fresche, friche,* champ inculte, en bas latin *friscum*,

Digitized by Google

ce qui indiquerait que l'emplacement de Prisces était, à l'origine, couvert de landes et de bruyères.

PROISY. — *Proisi* en 1161. — En bas latin *prada*, traduit par le roman en *proie, proye*, signifie troupeau de gros bétail qui devait effectivement, dès ce temps-là, prospérer dans un pays baigné par l'Oise; en latin ce même terme *prœda* se dit de proie, butin : comme les pillards du temps des guerres s'attaquaient de préférence aux troupeaux, il arriva que les termes *butin* et *troupeau* se confondirent en un seul et même mot. Au reste, Brayer mentionne, dans sa nomenclature des termes agricoles encore en usage, *proye* dans le sens de troupeau de bêtes à cornes, de chevaux qu'on conduit à la pâture, et *proyer* dans le sens de vacher.

Dépendances. — Le Faux-Baton tire probablement son nom d'un hêtre mince et mal venu. — La Rue-Marin. *Marin* est un nom de famille de nos pays.

PROIX. — *Perroit* en 1168, *Perroi* en 1331, *Proy* en 1561. — *Perroy*, et, par contraction, *Proy*, signifie en roman bord, rivage, du bas latin *perreia*, *preya*, qui viennent probablement de *pratum*, au pluriel *prata*, pré. Proix étant sur la rive gauche de l'Oise, rien n'empêche de lui appliquer une étymologie en rapport avec sa situation, comme l'expression romane *perroy*. Peut-être que le nom de Proisy, bâti sur la rive droite de la même rivière, n'a pas d'autre origine.

PUISIEUX-ET-CLANLIEU. — *Pusellis* en 1172, *Puteolis* en 1187, *Puisius* en 1266. — Puisieux, situé dans une plaine élevée, doit certainement son nom au roman *puy* traduit mal à propos en latin du moyen âge par *puteus*, ou plutôt, dans ce cas, par le diminutif *putellus*, petite colline. Sur *puy*, *puteus*, je renvoie à Mondrepuis.

Dépendances. — Clanlieu. *Clainliu* en 1160, *Clamleu* en 1235, *Claimlieu* en 1293. En 1160, le territoire de Clanlieu fut donné à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, qui y construisit une ferme importante entourée de hautes et solides murailles, dont on voit encore les restes, et dans l'intérieur de laquelle l'abbaye avait seule droit de justice; or, en droit coutumier, *claim*, *clains*, *clam*, *clamur* (du latin *clamor*, cri) étaient synonymes de demande ou de citation devant le juge : *clanlieu* voulait donc dire lit-

Digitized by Google

téralement lieu de justice. — La Bretagne. C'est un hameau de formation moderne baptisé sans doute par un émigré breton.

RIBEAUVILLE. — *Ribaudivilla* en 1248, *Villa de Ribaudus* ou *Ribaldus*, du nom du gallo-romain qui le premier construisit une habitation à cet endroit; c'est là une étymologie analogue à celle de Ribemont, et que rend fort vraisemblable la situation de Ribeauville sur l'ancienne chaussée romaine de Laon au Câteau.

Dépendances. — L'Ecaillon, ferme qui tire sa dénomination de la profession de celui qui l'a bâtie : car on appelle *écaillon*, en picard, un couvreur; la tuile ou l'ardoise n'est-elle pas en effet à nos maisons ce que l'écaille est aux poissons. — Les Fontinettes, diminutif de fontaine.

ROCQUIGNY. — *Rocheni* en 1144, *Roquignies* en 1203. — On ne peut faire venir Rocquigny que de la constitution géologique de son territoire, étymologie justifiée par deux lieuxdits qui caractérisent bien la nature du terrain : Les Carrières et le Gravier. *Roquerium,* terme de basse latinité signifiant rocher, est bien le radical de Rocquigny, en effet, puisqu'on y trouve à fleur de terre les schistes et les calcaires dévoniens (*V. La Thiérache* de 1865, page 107).

Dépendances. — Outre les Carrières et Le Gravier, Rocquigny possède : Le Pied-du-Terne. *Pié* ou *puy*, du bas latin *podium*, signifie hauteur, colline; *terne*, pour terme si nous en croyons la carte de Cassini, est le *terminus* latin dans le sens de borne, limite. Peut-être ce hameau, situé entre Montreuil et Clairefontaine, a-t-il servi de limite aux propriétés des abbayes qui existaient, avant la révolution, dans ces deux localités ? — Montreuil. *Monasteriolum*, *Monsteriolum* au xiie siècle. Montreuil est le diminutif de *monasterium*, monastère : c'est là, en effet, que fut édifiée, en 1136, une petite abbaye de Bernardins qui, en 1651, se transporta à Laon avec le même nom de Montreuil pour échapper aux incessantes incursions ennemies qui venaient des Flandres. — Les Riez, *riesa* en bas latin, du latin *resides terræ*, d'après Ducange, terres en friches. Cette expression est toujours en vigueur dans nos contrées : n'avons-nous pas les *riez* de Rocroy. — Les Hayettes, diminutif de *haye* dont nous avons vu l'étymologie plusieurs fois déjà. — Les Mardansaux. En bas latin

Digitized by Google

mardanus, mâle de brebis, du latin *mas*, mari. *Mardenson*, forme équivalente à Mardansaux, est porté par trois lieuxdits de notre département, à Bertaucourt, à Mortefontaine, à Fontenay.

ROGNY. — *Villa que dicitur Rœnias* en 1141, *Roegnis* en 1144, *Roignies* en 1173, *Roognis* en 1259. — En roman *roognier*, *roignier*, d'où notre verbe rogner, signifiait couper en rond, du latin *rotondus*; le territoire de Rogny est en effet *rogné* par la Brune et le Vilpion qui se confondent au-dessous du village; une partie du village est même dans une île. Rogny pourrait venir aussi d'un nom d'homme, *Rainerius* ou *villa* de Renier, Regnier, Réné. Regnicourt, canton de Guise, et Regny, canton de Ribemont, n'ont pas d'autre origine. Au IXe Xe XIe siècles, six comtes de Hainaut s'appellent Rainier.

ROMERY. — *Romeris* au XIIIe siècle, *Roumeris* en 1295. — En bas latin *romerius* était un surnom donné à celui qui avait été en pèlerinage au tombeau de Saint-Pierre, à Rome. Ainsi notre village doit ses premières habitations à quelque pèlerin, à un *romerius* quelconque.

Dépendance. — LAUNOY, maison isolée qui existait déjà en 1257. Ce nom vient, par transposition de lettres, de *alnoy*, aulnaie, du latin *alnetum*, lieu planté d'aulnes.

ROUGERIES. — *Rogerie* en 1123, *Territorium de Rogeris* en 1161 : domaine de Roger; interprétation qui n'est pas trop risquée, puisque nous trouvons sa raison d'être en toutes lettres dans Rogécourt, canton de La Fère, *Rogercurt* en 1145 et *Rogericurtis* en 1226, c'est-à-dire ferme de Roger.

Dépendances. — CHANTERAINE, moulin sur le Vilpion, *Cantaranna* en 1177, Chant de la Grenouille. — LA CAILLEUSE. *Caillieuse* en 1616. Il n'est pas douteux que cette dénomination vient de l'abondance du caillou ou silex qu'on rencontre à profusion dans certaines de nos localités.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 MARS 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président dépose sur le bureau :

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1874, n° 4;

Trois brochures de M. Georges Lecocq intitulées : *Notice sur les stations préhistoriques d'Etancourt (Aisne)*, — *Notice sur le reliquaire de Saint-Quentin*, — *Saint-Quentin, son histoire et ses monuments;*

Une autre brochure de M. Amédée Piette intitulée : *Note sur le bas-relief du portail de l'église d'Aubenton, avec croquis de ce bas-relief.*

M. Matton offre une monnaie en bronze de Marc-Aurèle trouvée à *Verbinum.*

Remerciements à MM. Lecocq, A. Piette et Matton.

M. le président rend compte, ensuite, de la visite faite à *Verbinum* par un membre du Comité des travaux historiques.

M. Boeswilwald, inspecteur des monuments historiques, délégué par le Comité des travaux historiques, est venu à Vervins dans le courant de février. Il s'est rendu, accompagné du bureau de la Société, sur l'emplacement des fouilles de *Verbinum*, et là il a pu se convaincre de l'importance de notre découverte. Après avoir examiné sérieusement les substructions mises au jour, et écouté les observations et explications des membres qui ont dirigé les travaux, l'éminent architecte a conclu, comme ces messieurs, à l'existence d'un théâtre gallo-romain et d'autres constructions d'une destination difficile à déterminer. En un mot M. Boeswilwald a trouvé nos fouilles fort intéressantes; il a promis d'en faire un rapport favorable au Comité des travaux historiques, dont l'influence bienveillante hâtera peut-être les encouragements si nécessaires à notre Société dans la voie de découvertes où elle s'est engagée.

M. de Latour fait passer sous les yeux de la réunion une espèce de sifflet trouvé dans le cimetière gallo-romain de Voyenne. Cet instrument

Digitized by Google

paraît être fait d'un fragment cylindrique d'os auquel le temps a donné une teinte foncée; scié régulièrement à ses deux extrémités ce fragment, long de trois centimètres et demi et d'un diamètre de deux centimètres et demi, est percé à son milieu d'un trou de flûte. M. de Latour dit que pareil instrument figure aux collections du Louvre, et pense qu'on en tirait des sons lugubres qui accompagnaient les gémissements des pleureuses, ou suppléaient à leur absence, dans les convois funèbres gallo-romains.

M. Piette reprend la lecture de son travail sur les anciennes Minutes d'un notaire de Vervins :

LES MINUTES HISTORIQUES
D'UN
NOTAIRE DE VERVINS

Suite (1).

5. — **9 mars 1574**. — Transaction entre Jean de Blanchet, écuyer, seigneur de Saint-Gobert et Jean de Senemont, écuyer, son gendre, touchant leurs prétentions respectives sur la terre et seigneurie de Saint-Gobert.

« Jean de Blanchet délaisse à Jean de Senemont en toute propriété le » corps de logis, fossés, pont-levis, bassins et tout l'enclos de la maison et » lieu de Saint-Gobert, pareillement le jardin du côté du moulin en pre- » nant au bord des fossés du côté des *Entes* et en montant droit à la rue » d'en haut, etc. »

Par contre, de Senemont, en outre de quelques propriétés sises au même lieu qu'il abandonne à son beau-père, promet de lui payer une rente annuelle de cinquante livres, reversible, sur le fils aîné de de Senemont, nommé Robert, et ce au désir de Blanchet, « pour bon et parfait amour que » naturellement il porte audit Robert, son petit-fils. »

Les renseignements sur l'assiette et l'ordonnance des maisons seigneu-

(1) Voir *Bulletin de la Société*, année 1873, page 165, année 1874, page 158

Digitized by Google

riales sont toujours des plus sommaires dans nos minutes. Néanmoins nous croyons utile de les recueillir, parce qu'ils donnent une idée de l'installation des anciens hobereaux de La Thiérache, et conservent un trait de la physionomie des villages d'autrefois.

6. — **22 mars 1574.** — Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, en son nom et comme se portant fort de Jean d'Aprémont, aussi seigneur de Vervins à cause de Claude de Coucy, sa femme (1), d'une part; et les représentants de la ville de Vervins d'autre part, ratifient deux traités qui se rapportent à la transaction intervenue en 1573 entre les co-seigneurs et leurs sujets.

Dans le premier de ces traités il est dit que « les habitants de Vervins » ont ci-devant délaissé au profit des seigneurs la maison appelée la masure » de la ville qui étoit demeurée en ruine depuis le temps des dernières » guerres, de laquelle ils ont fait profit et reçu les deniers, moyennant » aussi que lesdits seigneurs se sont chargés de faire construire une halle » sur la maison qui fut à l'abbaye de Foigny, par eux acquise par décret » et selon l'édit du roi, comme étant plus commode pour faire la halle que » ladite maison ancienne de la ville... »

La maison qui fut à l'abbaye de Foigny occupait l'emplacement de l'hôtel-de-ville actuel. C'est en mémoire de cette origine que la ruelle qui

(1) Ce co-seigneur de Vervins était fils de Geoffroy d'Aprémont, seigneur de Sorcy en Ardennes. Il hérita plus tard, paraît-il, de Gobert VI, seigneur d'Aprémont, son oncle, le titre de prince d'Amblise et les terres d'Aprémont sises en Lorraine et près Rosoy-sur-Serre. Cette famille aurait aussi possédé, au XVIe siècle, la seigneurie de Saint-Pierre-lès-Franqueville. (Voyez l'Alouëte, *Tr. des Nob.* — Melleville, *Notice sur la maison de Montehalons* et *Dic. hist.* — Martin, *Hist. de Rosoy.* — *Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, 1873, p. 41).

Quant à Claude de Coucy, on se demande comment elle se trouvait, en 1574, en possession d'une part de la seigneurie de Vervins, qui était échue en partage, au décès de Raoul II, pour moitié à Jacques de Coucy Ier et pour l'autre moitié à Raoul de Coucy III. Il est présumable que ce dernier, par son testament, avait transmis ses droits à ses frères Jean et Robert, abbés de Bonnefontaine et de Foigny; et que Robert aura disposé de sa part en faveur de Claude de Coucy, l'aînée de ses nièces, comme nous avons vu Jean disposer de la sienne en faveur de Jacques de Coucy II, le chef des armes de sa maison (voyez l'acte du 17 novembre 1573, *Bul.* de 1874, p. 158).

Jean d'Aprémont et Claude de Coucy moururent sans postérité.

Digitized by Google

fait face à l'édifice (1) s'est appelée rue de Foigny jusqu'en 1833, époque où il prit fantaisie à nos édiles, on ne sait pourquoi, de débaptiser presque toutes les rues de la ville.

La tradition a été mieux gardée en ce qui touche la construction elle-même, affectée par les seigneurs à l'usage des habitants : car malgré ses transformations successives, c'est toujours *la halle* pour les Vervinois de la vieille roche. Au reste, la halle de 1574 offrait, à l'intérieur, à peu près la même distribution que l'hôtel-de-ville d'aujourd'hui : Il y avait « une » chambre pour le conseil et pour la police de la ville; en haut un donjon » ou beffroi pour mettre l'horloge, et une prison au rez-de-chaussée pour » nos dits seigneurs (*sic*), sans compter les locaux pour mettre munitions » et autres choses. »

La halle était donc à proprement parler la maison commune de Vervins, et chose étrange ! elle resta la propriété du seigneur jusqu'en pleine révolution : c'est par acte du 24 mars 1792, à la veille d'émigrer, que le duc de Coigny la céda à la ville pour la modique somme de mille livres (2).

Le second traité qui fait l'objet de la ratification du 24 mars 1574 entre les mêmes parties se résume dans l'extrait qui suit : « .... La ville, consi- » dérant qu'il ne restoit plus que dix muids (3) ou environ de terres d'u- » saiges qui estoient en friches..... distants de trois-quarts de lieue de » Vrevin, ce qui estoit une incommodité pour faire pasturer le bestial du » dit lieu...., que ceux de la Verte-Vallée et de la Haute-Bonde demeurant » près desdits usaiges en avoient seuls le profit, d'autant que d'aucuns y » ayans terres prochaines s'élargissoient et entreprenoient d'icelles de » jour en jour....; a fait remonstrance aux seigneurs que si ces usaiges » estoient baillés à labourer à revenu annuel pour le profit de la ville...., » ce seroit le moyen le plus expédient pour subvenir aux affaires d'icelle » quand il adviendroit temps divers et difficiles années, comme la présente, » et aussy s'en ayder pour entretenir l'Ostel-Dieu d'icelle ville qui n'a » grand revenu. »

(1) La rue des Bons-Enfants.

(2) Am. Piette, *Essais hist. sur Vervins*, p. 184.

(3) Le muid (mesure de Vervins) représente 12 jalois, le jaloi 80 verges, la verge 42 centiares 9,147 dix millièmes, soit pour dix muids 41 hectares, 49 ares, 81 centiares.

Digitized by Google

Pour ces causes, l'Assemblée a été d'avis de quitter et délaisser ces usages à charge de surcens, et ce avec l'agrément des seigneurs comparants qui ont déclaré abandonner au profit de la ville leurs droits de lods et ventes, et se contenter d'un denier tournois de cens foncier par chaque jaloi *pour reconnoissance de leur seigneurie directe et foncière.*

Il a été aussi arrêté que le revenu annuel de ces biens serait perçu par « quatre députez, assavoir : le bailli ou son lieutenant, ung des eschevins, » ung des policiers et ung du conseil de la dite ville, etc. »

7. — **1er Juillet 1574.** — Nicolas Doré, maître de forges à Eparcy, débiteur d'une somme de quatre cents livres envers Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, obtient un atermoiement sous le cautionnement de Jean Naudet, laboureur à Landouzy-la-Ville.

Cet acte n'a d'autre intérêt que de nous faire connaître que les établissements métallurgiques créés à Eparcy, dès le XIIe siècle, par les moines de Foigny (1) n'avaient pas entièrement disparu, mais qu'ils étaient bien déchus de leur ancienne prospérité.

8. — **1er août 1574.** — Charlotte de Coucy, dame de Cambron, de Rabouzy et du Goulet, veuve d'Etienne d'Yvory, seigneur d'Ecordal en partie, fait un accord avec Fremin Delettre marchand à Guise, qui, sous prétexte d'un pouvoir à lui donné par justice, avait vendu à la dite dame diverses portions des censes de Rabouzy et du Goulet. Ce dernier s'engage à faire ratifier cette vente par tous les ayants cause.

Charlotte de Coucy était l'une des filles naturelles de Raoul de Coucy III, ce qui ne l'empêcha pas d'hériter de son père et de contracter des alliances fort honorables, d'abord avec Etienne d'Yvory, issu d'une ancienne famille de Champagne, qualifié dans un acte de 1570 *capitaine d'une compagnie vieille de 200 hommes de pied.* Il fut tué au siége de Sancerre l'an 1573, laissant deux enfants en bas âge : Jacques qui fut seigneur de Cambron, et Christophe. En secondes noces, Charlotte épousa le seigneur de Verly; « c'était, dit l'Alouëte, un gentilhomme bien estimé et grandement réputé « au fait des armes (2). »

(1) Voyez Amédée Piette, *Hist. de Foigny*, p. 71.

(2) *Traité des Nobles*, p. 268, verso.

Digitized by Google

9. — **28 janvier 1575.** — François de Gouffier (1), seigneur de Crèvecœur et de Bonnivet, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de Sa Majesté, et son lieutenant général en Picardie, et Gaspard de Schonberg (2), chambellan du roi, aussi conseiller en son conseil privé et grand maréchal de camp des gens de guerre allemands au service de Sa Majesté, présentement à Vervins, traitent avec Jean Lorain, marchand demeurant à Focauzy, et Nicolas Marquette demeurant à..... pour une partie de la fourniture et nourriture des *reistres* au service du roi en pain, vin et chair pendant un mois, et ce aux conditions d'un ancien traité fait avec les mêmes fournisseurs.

Il y a dans le rapprochement de ces deux noms Gouffier et Schonberg tout un chapitre de l'histoire de la Ligue : François de Gouffier prit le parti de Henri III contre les Guise; et l'un des siens, Henri de Gouffier, assista au conseil secret où fut concerté l'assassinat du Balafré. Nous le voyons ensuite parmi les favoris les plus intimes que le roi avait réunis dans son cabinet au moment de l'exécution. Gaspard de Schonberg, au contraire, zélé partisan des Guise, est un de ceux qui avertirent le Balafré des sinistres projets tramés contre sa personne et à qui ce prince, confiant en sa puissance, répondait : On n'oserait !

10. — **25 février 1575.** — Jean de Coucy, abbé de Bonnefontaine, vend à noble homme Hector de Grasset, archer des ordonnances du roi sous la charge du duc de Longueville, une maison avec ses dépendances anciennement appelée *la maison presbitérale de Vervins*, près la Porte-des-Champs, moyennant un sol de denier à Dieu et trois cents livres tournois de principal. Il s'agit de cette misérable bicoque cédée par la ville de Vervins à l'abbé de Bonnefontaine en échange du nouveau presbytère, et dont l'évaluation avait été portée dans l'acte d'échange à 500 livres (3).

(1) François de Gouffier, dit Le Jeune, était fils de l'amiral de Bonnivet.

(2) Gaspard de Schonberg, d'une ancienne famille originaire de Misnie (Allemagne), mourut en 1599, laissant un fils du nom de Henri, qui fut maréchal de France. Il est à remarquer que Gaspard signe *Schonberg* avec une *n*, tandis que tous les auteurs écrivent ce nom avec une *m*.

(3) Voyez *Bull.* de 1873, p. 174.

Digitized by Google

Hector de Grasset, alors en disponibilité, paraît-il, était un gentillâtre besoigneux qui allait planter sa tente un jour dans un lieu, le lendemain dans un autre. Quelques mois avant cette acquisition, il avait vendu moyennant 300 livres la maison qu'il habitait à Laigny avec Françoise Hullin, sa femme, (acte 24 avril 1574); et nous le retrouvons à Laon en 1589, au début des troubles civils, parmi cette horde de déclassés, qui, au nom de la sainte Ligue, attentaient à la liberté, à la vie des citoyens, et furent pendant cinq années la terreur des honnêtes gens. « Deux cappi-» taines de quartiers, rapporte Antoine Richart, assistez de Hector de » Grasset, dit de Paris, lieutenant du prévost des maréchaux, et de quel-» ques archers et de plusieurs mutins, assemblez au son du toxin d'une » des grosses cloches de l'église N.-D. (qu'ils firent servir d'appeaux de » sédition), allèrent prendre le prévost de la ville en sa maison et le me-» nèrent dans la court du roy avec plusieurs aultres (suspects de royalisme) » admenez à diverses fois au nombre de vingt-trois (1). » On voit qu'en ce temps-là les révolutionnaires avaient aussi leurs otages.

Comme beaucoup de ses pareils, cet aventurier alliait la couardise à l'esprit de désordre : un jour, envoyé en reconnaissance dans la plaine à la tête d'une vingtaine de cavaliers, il rencontra, près du bois de Breuil, un groupe de 10 à 12 gentilshommes à cheval qui tenaient le parti du roi. Vous vous imaginez que les deux troupes vont se charger, comme cela ne manquait jamais d'arriver en pareille occurrence ? Nullement : « Ils se saluèrent l'un » l'autre, dit Antoine Richart, sans aultre chose se faire, au grand mes-» contentement de plusieurs habitants de la dite ville qui regardoient par » dessus les murailles pour voir l'escarmouche (2). » Depuis lors, Hector de Grasset paraît avoir perdu tout crédit auprès des ligueurs laonnois, car il n'est plus question de cet ancien compatriote de rencontre dans la suite des mémoires d'Antoine Richart

11. — **22 mars 1575.** — Simon de Grandmont, seigneur de Vellechevreux, Lugny et Voharies et damoiselle Joachine de Coucy, son épouse, traitent avec Antoine Pinsart, maçon à Lugny, pour la construction d'un

(1) *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois*, publiés par la Société Académique de Laon, p. 34.

(2) *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois*, p. 74.

Digitized by Google

nouveau corps de logis de deux étages à l'encontre de celui où ils demeurent audit Lugny :

« ..... Aura le nouveau corps de logis pareille hauteur que l'ancien et » une longueur de quarante-deux pieds; en haut, quatre croisées de pierre » de taille, deux pour chaque chambre; en bas, les croisées seront de bri- » ques. Il sera fait des cheminées dans les chambres et cabinets.

» La tour montera aussi haut que le corps de logis; dans le bas de cette » tour, sera fait un fournil où il y aura un four, et au-dessus du fournil une » garde-robe avec croisée de pierre de taille et une cheminée.

» Le bâtiment sera construit par le dehors de briques et pierres *sauf* » *l'estage d'en bas qui se fera de blocquailles.*

» Il sera fait un escaillier au milieu du corps de logis pour monter aux » chambres et greniers. *Les marches seront de briques avec quelques* » *pièces de bois pour les tenir* que lesdits seigneur et dame fourniront.

» Toutes les autres choses : briques, pierres, chaux, sable etc., seront » fournies par l'entrepreneur.

» Il sera tenu en outre de réparer le portail de l'entrée du corps de » logis ancien, *de sorte qu'il n'en vienne plus aucun inconvénient et* » *ruine.* »

Ce devis, qui ne s'élève qu'à 586 livres, renferme, on le voit, dans plusieurs de ses parties de curieuses révélations, par exemple cette construction *en blocailles* du rez-de-chaussée, cet *escalier en briques avec quelques pièces de bois pour les tenir*, etc. Voilà certes une architecture bien primitive. Jusqu'à présent nous ne possédions aucuns renseignements sur Simon de Grandmont, gendre de Jacques de Coucy Ier : aujourd'hui nous savons que le luxe était banni de son habitation et qu'il vivait fort modestement.

12. — **3 avril 1575.** — Noble homme Gilles de Quintaine, seigneur de la Mothe Franqueville, cède à Pierre le Prévost (1), écuyer demeurant audit lieu, son gendre, une rente de cent livres tournois sur l'hôtel-de-ville de Paris qui lui a été léguée par feu Robert de Coucy, seigneur de Vervins, abbé de Foigny, Bohéries et Saint-Michel, et qui faisait partie d'une rente de quinze cents livres tournois constituée au profit dudit Ro-

(1) La famille le Prévost était originaire de Normandie (Haudiquer de Blancourt, *Nob. de Pic.*)

Digitized by Google

bert de Coucy, par le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, le 4 novembre 1558, sur les revenus des greniers à sel de Beaufort en val de Loudun. Il est stipulé que cette cession n'est faite par de Quintaine que pour *subvenir à son gendre et le garandir de ses foy et promesses;* que celui-ci pourra à cet effet aliéner ladite rente, mais qu'il devra payer chaque année à son beau-père pareille rente de cent francs, et qu'il lui donne pour sûreté d'icelle nantissement sur ses biens; qu'au reste il lui sera toujours loisible de la racheter moyennant douze cents livres.

Cette dernière disposition nous révèle à quel taux les beaux-pères de ce bon vieux temps faisaient payer leurs services à leurs gendres prodigues : 8 1/2 0/0 environ.

Nous n'avons pas jugé utile de mentionner à chaque contrat le nom du notaire qui instrumentait; il nous suffira d'indiquer en temps et lieu la période d'exercice des titulaires. Tous les actes que nous avons analysés jusqu'ici ont été reçus par maître Jacques de Baillon, à l'exception de celui du 28 janvier 1575 qui a été passé, par substitution semble-t-il, devant son collègue Teilinge.

Jacques de Baillon cumulait avec la charge de notaire royal les fonctions de lieutenant en la justice et châtellenie de Vervins. Il n'y avait pas dans la ville d'homme plus affairé que lui et qui cherchât plus à paraître. Ainsi que nous le verrons plus loin, c'était le harangueur officiel des grandes solennités. Il apportait dans ses discours la plupart des défauts de son temps : affectation singulière d'érudition, style morne et traînant, phrases sans repos et sans fin. Ce qui ne l'empêcha pas d'être choisi pour secrétaire par les députés de la province de Vermandois aux Etats de Blois de 1588 (1).

Il a laissé un opuscule, resté inédit, très-curieux pour notre histoire locale, et dont nous avons eu la bonne fortune de rencontrer une copie chez un marchand d'autographes de Paris. Ce manuscrit, qui n'a pas moins de 134 pages in-f°, est intitulé : *Recueil de l'ordre que monseigneur de Coucy, seigneur de Vervin, etc., a tenu afin de parvenir à faire rétablir en son*

(1) Ces députés étaient Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent de Laon, Adrien Defer, lieutenant général au bailliage de Vermandois, et Claude Legras, conseiller au siége présidial de Laon. (Voyez *Mém. sur la Lig. dans le Laonnois*, p. 8).

Digitized by Google

premier honneur la mémoire de messeigneurs de Vervin et le maréchal du Biez, son père et son aïeul maternel; pour lesquels il a obtenu de Sa Majesté lettres patentes en forme de déclaration d'innocence, entérinées en parlement à Paris au mois d'octobre de l'année 1575 (1).

C'est ici le lieu, croyons-nous, de faire connaître ce manuscrit, non pas par une reproduction in-extenso, car il y a bien des longueurs à éliminer, mais par une rapide analyse et par des extraits. L'ouvrage appartient à un double titre au cadre que nous nous sommes tracé : il a vu le jour dans l'étude même dont nous dépouillons les minutes et il intéresse directement les clients les plus en vue de l'étude, les seigneurs de Coucy et la ville de Vervins.

Avons-nous besoin de faire l'historique des événements qui ont amené la condamnation de l'infortuné seigneur de Vervins ? Ne sont-ils pas présents à la mémoire de tous ? Connu dans l'histoire sous le nom de Vervins, Jacques de Coucy Ier était chargé de la défense de Boulogne, et son beau-père, le maréchal du Biez, était gouverneur du Boulonnais lorsque, en juillet 1544, le roi d'Angleterre vint mettre le siége devant Boulogne avec une nombreuse armée. Après une énergique défense qui dura sept semaines, la place capitula (13 septembre 1544). Vervins et son beau-père ne furent point inquiétés tant que vécut François Ier, mais Henri II était à peine monté sur le trône qu'il les fit arrêter comme accusés de

(1) On lit au premier feuillet que *cette copie a été faite sur la minute pour M. de Coucy, seigneur d'Ecordal;* mention qui ne peut concerner que Henri de Coucy-Poilcourt, devenu seigneur d'Ecordal par son mariage avec Charlotte Dubois d'Ecordal, ou bien son fils Charles Nicolas dont nous avons déjà parlé à l'occasion de ses rapports avec de Belloy (voy. *Bull.* de 1874, p. 162). Dans tous les cas, il est visible que de Belloy a connu le recueil dont nous nous occupons et qu'il s'en est servi pour composer son *Mémoire historique* (2e partie). Il en donne la preuve lui-même quand il invoque à l'appui de certaines appréciations favorables à Jacques Ier *un vieux manuscrit de 1576, très-authentique et très-curieux qui est*, dit-il, *entre les mains de messieurs de Coucy* (page 28). Selon nous, ce *vieux manuscrit* n'est autre que l'exemplaire copié pour M. de Coucy d'Ecordal, précisément celui que nous possédons. Mais pourquoi de Belloy s'abstient-il de le désigner par son titre ? Craignait-il d'appeler sur lui la lumière et de fournir un argument contre les revendications des Coucy-Poilcourt ? On remarque en effet qu'il n'y est fait aucune mention de Louis de Coucy. Ce prétendu fils de Raoul III ne figure dans aucune des cérémonies de la réhabilitation, tandis que l'Alouëte, ce prétendu imposteur, y tient constamment un rang des plus honorables.

Digitized by Google

haute trahison et de lèse-majesté. On procéda contre eux extraordinairement, en leur donnant pour juges des commissaires triés et choisis, lesquels *après une procédure longue et animeuse*, dit Dupuy, condamnèrent les deux accusés à avoir la tête tranchée (1). Vervins fut exécuté le 5 juin 1549. Quant au maréchal, il obtint du roi des lettres de surséance et un peu plus tard sa mise en liberté.

Vervins avait-il mérité son sort ? Ou doit-on voir en lui la victime expiatoire que les gouvernements et les peuples ne manquent jamais d'aller chercher après un grand désastre, pour rejeter sur elle le malheur des temps et souvent même le poids de leurs propres fautes ?

En présence des appréciations contradictoires qui se sont produites depuis l'événement jusqu'à nos jours, nous devons constater que l'histoire n'a pas dit son dernier mot sur la question, c'est-à-dire sur le point de savoir si Coucy a fait son devoir jusqu'à la fin, ou s'il a capitulé lâchement avant d'avoir épuisé tous les moyens de défense. Tel est le point de difficulté qui demanderait à être résolu d'une façon précise et mathématique. Il est capital, surtout s'il est vrai, comme l'attestent certains historiens, que la place était à la veille d'être secourue par le Dauphin lors qu'elle fut rendue. Nous regardons comme moins sérieux, au point de vue de la critique historique, le chef de trahison qui se reproduit dans tous les procès de cette nature, et qui, dans l'espèce, ne paraît reposer que sur des *racontars* invraisemblables.

Il ne nous appartient pas d'aborder incidemment cette grave discussion, qui d'ailleurs ne serait pas ici à sa place en raison des développements qu'elle comporte. Que ceux qui aiment à pénétrer le fond des choses consultent les documents originaux et les opinions émises par les auteurs; qu'ils les pèsent avec les éléments nouveaux que notre *recueil* apporte au débat, et qu'ils jugent en leur âme et conscience (2). Maintenant nous laissons la parole à maître Jacques de Baillon.

(1) Le célèbre Michel de l'Hospital, depuis chancelier de France, était au nombre des commissaires, et c'est sur son rapport que fut prononcée la condamnation. (Dupuy, *Procès d'Oudart du Biez et de Jacques de Coucy*).

(2) Voici la liste des principaux ouvrages à consulter :

Rymer, *Journal de Henri VIII, roi d'Angleterre.* — Camille Leroy, *Journal du siége de Boulogne par les Anglais*, traduit de Rymer. Un détail à noter c'est l'affec-

Digitized by Google

L'auteur expose en commençant que Jacques de Coucy II consacra plusieurs années à l'œuvre de la réhabilitation de son père et de son aïeul, assisté de François de l'Alouëte, président de la cour souveraine de Sedan et bailli du comté de Vertus, *son ami entier, homme d'honneur et de louable réputation;* que celui-ci s'appliqua à revoir toutes les pièces du procès « pour découvrir les faussetés et artifices dont on s'était voulu » aider..... qu'enfin il dressa un mémoire bien ample dans lequel est con- » tenue la vérité des choses passées avec un placet au roi... »

Le placet est conçu en ces termes : « Plaise au roi octroyer à Jacques » de Coucy, seigneur de la ville de Vervins, etc... en considération des » grands services que ceux de sa maison ont faits depuis cinq cents ans à la » couronne de France... et aussi des alliances qui l'unissent à plusieurs » princes et seigneurs de ce royaume,

» Que la mémoire du seigneur de Vervins, son père, et du maréchal du » Biez, son aïeul, soit remise en son premier honneur et renommée, no- » nobstant les procédures et jugements donnés contre eux par juges suspects, » extraordinairement choisis, et sur faux témoignage du chanoine Botte,

tation que met le rédacteur du *journal* à ne jamais prononcer le nom du défenseur de Boulogne. — Le chancelier de l'Hospital, *Extrait des informations faites contre Jacques de Coucy, seigneur de Vervin, etc, accusé d'avoir rendu par intelligence la ville de Boulogne aux Anglais*, mémoire écrit de la main du chancelier, Bib. nat. *Collec. Dupuy*, vol. 38, f° 255. — A. Morin, *Chronique du siége de Boulogne* de 1544, en vers, publiée par François Morand. — *Procès fait à Jacques de Coucy*, Bib. nat. *Fonds Bouhier*, 59. — Martin du Bellay, *Mémoires*, liv. x. — François de Belleforest, *Histoire générale de France*. — Blaise de Montluc, *Commentaires*. — Montaigne, *Essais*, ch. xv. — Du Haillant, *Histoire de France*. — De Thou, *Histoire universelle*. — P. Daniel, *Hist. de France*. — François de l'Alouëte, *Traité des Nobles*. — Jean Faluel (François de l'Alouëte), *Harangue ou oraison funèbre pour deux excellens chevaliers M. le maréchal du Biez et le seigneur de Coucy, son gendre*. — Mezeray, *Histoire de France*. — P. Dupuy, *Procès d'Oudart du Biez, maréchal de France, et de Jacques de Coucy, seigneur de Vervin*. — P. Griffet, *Preuves de l'histoire*. — L'Ange, *Pratique criminelle*, ch. 20. — David Hume, *Histoire d'Angleterre*. — Rapin Thoiras, *Histoire d'Angleterre*. — Robertson, *Histoire d'Angleterre*. — De Belloy, *Mém. hist. sur la maison de Coucy*. 2e partie. — Dubuisson, *Antiquités du Boulonnais*. — Le baron d'Ordre, *Le siége de Boulogne en 1544*, poëme, avec des *Notes historiques* par Al. Marmin. — Crépieule, *Relation manuscrite du siége de Boulogne*, (ouvrage cité par Al. Marmin). — Lefebvre, *Histoire de Calais*. — *Archives municipales de Boulogne*.

Digitized by Google

» de Médard Pépin et de Simon Béquet depuis convaincus de fausseté et » exécutés à mort comme faux témoins (1);

» Tenir et supprimer le tout comme nul et non avenu, afin que le sei- » gneur de Coucy et les siens puissent librement, et sous l'assurance des » bonnes grâces de Sa Majesté, se présenter en tous lieux..... »

A la suite de ce placet se trouve la copie de trois lettres, en date du 10 septembre 1575, écrites par le comte de Chaulne (2) au roi, à la reine mère et au cardinal de Bourbon (3), pour recommander à leur haute bienveillance la requête du seigneur de Vervins, son gendre. Dans sa lettre au cardinal de Bourbon, le comte de Chaulnes ne craint pas d'attribuer la perte de Jacques Ier à la *vindication* de plusieurs grands seigneurs, qui ne pouvaient pardonner au maréchal du Biez d'avoir obtenu de François Ier, de préférence à eux, la lieutenance du gouvernement de Picardie; et il ajoute que s'il lui parle aussi hardiment « c'est à cause de la bonne amitié qu'il » lui a toujours vu porter à ceux de la maison de Coucy (4). »

De son côté, le seigneur de Vervins adressa un message à Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise (5), alors à Saint-Dizier, pour la supplier de lui continuer ses bontés : « ... Déjà, lui dit-il, vous m'avez fait » remettre ès-mains les biens de mon père; qu'il vous plaise aussi, ma- » dame, m'aider à recouvrer l'honneur qui lui fut ravi par sa mort..... »

(1) C'est pour faux témoignage commis plus tard dans une autre affaire que ces trois personnages ont été condamnés et pendus.

(2) Louis d'Ongnies, comte de Chaulnes, marié à Antoinette de Rasse.

(3) Charles de Bourbon, qui fut créé roi de la Ligue, en 1589, sous le nom de Charles X.

(4) Jacques de Coucy Ier avait été nourri, en sa jeunesse, dans la maison de Charles de Bourbon, duc de Vendôme (père de Charles, cardinal de Bourbon); puis était devenu son chambellan et gouverneur de son comté de Marle. Jacques II lui-même, après la mort de son père, était entré comme page dans la maison de Louis, cardinal de Bourbon (l'Alouëte, *Tr. des Nob.* p. 271 et 283).

(5) Veuve de Claude de Lorraine, duc de Guise. Elle était sœur de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Louis, cardinal de Bourbon, cités dans la note précédente.

Digitized by Google

La réponse de la douairière de Guise est très-affectueuse; on sent qu'il n'y a pas là d'eau bénite de cour :

« Monsieur de Coucy, je ne vous ferai pas longue lettre pour répondre » à la vôtre. J'ai dit au porteur ce qu'il me semble de l'affaire, et j'en écris » à ceux qui peuvent, je crois, vous aider. Je voudrais pouvoir être là » moi-même; je vous servirais d'un bon solliciteur, vous assurant bien que » l'affection que j'ai eue toute ma vie à ceux de votre maison ne défaudra » jamais en votre endroit, et que je m'emploierai de bon cœur en tout ce » que vous aurez à faire de moi.

» Votre bonne cousine (1) et amie,

ANTOINETTE DE BOURBON. »

Nous ne citerons que pour mémoire les lettres très-pressantes qu'elle écrivit à cette occasion, le 20 juillet 1575, au roi de Navarre, au cardinal de Bourbon et à Henri de Guise, son petit-fils (2).

Fort de cet appui, Jacques de Coucy prit la résolution de se rendre en cour pour agir en personne. Il partit le 31 du mois d'août de son château de Chemery, accompagné de l'Alouëte, et fut assez heureux pour rencontrer à Epernay le duc de Guise, qui s'acheminait vers Joinville (3). « Le prince, » dit Jacques de Baillon, lui commanda de le suivre jusqu'à Châlons, où » étant il lui bailla toute bonne adresse vers ses amis en cour et les lettres » qui ensuivent..... »

Ici sont reproduites tout au long dans le *recueil*, sous la date du 4 septembre 1575, six lettres de Henri de Guise écrites au roi, à la reine mère,

(1) Les Coucy tenaient par diverses alliances à la famille royale de France et à la maison de Lorraine, notamment par le mariage de Raoul Ier avec Alix de Dreux, petite fille de Louis-le-Gros.

(2) Henri de Guise, 2e du nom, surnommé le Balafré.

(3) Joinville était un des principaux domaines des Guise. L'historien des ducs de Guise nous apprend quel était au vrai le but du voyage du prince : « Guise a quitté » Paris le 2 septembre pour marcher contre deux ou trois milles reîtres qui menacent » d'entrer en Lorraine, et que doit soutenir un nombreux corps d'infanterie. Mayenne » va le suivre de près avec des renforts imposants. » (René de Bouillé, *His. des ducs de Guise*, tome 3, p. 16). Ainsi le duc de Guise était chargé de la tâche de sauver la patrie. On juge de quel poids devait être son intercession en pareille circonstance.

Digitized by Google

au roi de Navarre, au cardinal de Bourbon, au cardinal de Guise et enfin à M. de Chiverny, conseiller au conseil privé du roi. Ces lettres témoignent toutes de l'intérêt que le prince prenait à cet affaire, surtout la dernière adressée au conseiller de Chiverny auprès duquel il pouvait accentuer plus vivement, et pour cause, sa recommandation (1). Nous n'en détacherons que ces quelques lignes : « ..... Je vous prie très-affectueusement de vou-
» loir bien, pour l'amour de moi, prendre en mains le fait de M. de Coucy
» qui est bien fort de mes amis et allié de ma maison..... En l'aidant au-
» près du roi selon les bons moyens que vous avez..... vous me ferez
» merveilleusement grand plaisir, etc. »

Engagée sous de pareils auspices, l'affaire ne pouvait manquer d'être bientôt couronnée d'un plein succès. En effet, peu de jours après l'arrivée à Paris de Jacques de Coucy, les cardinaux de Bourbon et de Guise, accompagnés de M. de Chiverny, le présentèrent au roi qui lui accorda *sur le champ* ce qu'il désirait, avec commandement à M. de Villeroy, secrétaire d'Etat, de faire les expéditions nécessaires.

Voici la teneur des lettres patentes données par Henri III à cette occasion :

« Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne, à tous pré-
» sents et à venir : scavoir faisons que nous ayans toute parfaite con-
» naissance des grandes dignitez et louables qualitez et vertus qui reluisent
» en la personne de notre très cher et bien amé Messire Jacques de Coucy,
» seigneur de Vervin, Chemery et du Biez, chevallier de notre ordre, fils du
» feu seigneur de Vervin et petit-fils du feu seigneur du Biez, maréchal de
» France, au moyen de quoi il est très recommandable et peut comparaître
» et tenir rang entre les grands et vertueux seigneurs de ce royaume, à
» l'exemple de ses ancêtres qui depuis cinq cents ans ont fait de grands et
» mémorables services, exposant libéralement leurs vies et leurs biens pour
» le service de cette couronne et des rois nos prédécesseurs et à leur conten-
» tement; et considérant qu'il touche non seulement audit seigneur de Coucy,
» mais à plusieurs princes et seigneurs de notre royaume, que la mémoire
» de ses dits père et ayeul maternel soit remise en son premier honneur,

(1) Philippe Hurault de Chiverny, créature de Catherine de Médicis, passait pour l'un des plus adroits courtisans de son temps. Il embrassa le parti de la Ligue et fut sous Henri IV garde-des-sceaux et chancelier de France.

Digitized by Google

» dignité et renommée : Pour ces causes et autres favorables considérations,
» à ce nous mouvans, et sur la requête qui nous a été présentée par nos très
» chers cousins les cardinaux de Bourbon et de Guise, avons dit et déclaré,
» disons et déclarons par ces présentes, de nos grâce spéciale, pleine puis-
» sance et autorité royale, notre vouloir et intention estre que non obstant les
» procédures cy-devant faites alencontre desdits seigneurs de Vervin et
» maréchal du Biez, et ce qui s'en est ensuivi, leur mémoire demeure néant-
» moins bonne et entière, à laquelle nous les avons restituez et rétablis, res-
» tituons et rétablissons par ces présentes, et les remettons à leur première
» dignité et ancienne noblesse, faisant deffenses très-expresses à tous nos
» sujets, et sur peine de grande punition, de faire, pour raison de ce, aucun
» objet ny reproche audit Messire Jacques de Coucy, ny aux siens, ny à sa
» postérité, directement ou indirectement, et comme si les choses n'estoient
» point advenues. Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens te-
» nans notre cour de parlement à Paris, à la chambre par nous ordonnée au
» tems des vacations, à nos baillifs, séneschaux et autres nos juges et offi-
» ciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire et enregistrer, et
» de l'effet d'icelle ledit Messire Jacques de Coucy et sa postérité jouir et
» user pleinement et paisiblement, sans faire ny souffrir y être mis aucun
» trouble ou empeschement contraires, car tel est notre plaisir, non obstant
» quelconques édits, ordonnances, deffenses et lettres à ce contraires, même
» lesdites procédures, et ce qui s'en est ensuivi contre lesdits deffunts de
» Vervin et maréchal du Biez; à quoi de nos grâce spéciale, pleine puis-
» sance et autorité royale, avons dérogé et dérogeons par ces présentes;
» auxquelles affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, avons fait
» apposer notre scel. Donné à Paris au mois de septembre l'an de grâce 1575
» et de notre règne le douzième. Signé Henry, et sur le reply, par le roy,
» en son conseil, de Neuville, et scellé du grand sceau de cire verte. »

Suit l'arrêt de la cour de parlement, en date du 1er octobre 1575, qui ordonne que ces lettres seront entérinées et enregistrées au greffe de la cour. Le 12 octobre, elles furent vérifiées et homologuées au siége de Laon, en audience solennelle, « sur les réquisitions des gens du roi qui
» discoururent longuement et discertement des hauts faits, gestes et gran-
» deur de la maison de Coucy. On remarquait à la séance le seigneur de
» Vervins placé en haut lieu, proche du bailli de Vermandois, et assisté
» d'un grand nombre de seigneurs et gentilshommes. » Les mêmes for-

Digitized by Google

malités furent remplies non moins solennellement le 19 octobre suivant au siége présidial de Reims.

Ce fut une joyeuse entrée, dans toute l'acception du mot, que l'arrivée de Jacques de Coucy dans sa ville de Vervins. Notre *recueil* nous fait assister pour ainsi dire aux manifestations publiques qui marquèrent cette journée : nous pouvons nous représenter l'accueil sympathique et plein d'allégresse de la population, le *Te deum* chanté en l'église paroissiale, « les emblêmes et beaux dictons apposés ès plus éminents lieux (1) », et les feux de joie, sans oublier les flots d'éloquence prodigués par deux ou trois orateurs, et notamment par maître Jacques de Baillon. Sa harangue « ramenant en conférence », comme il le dit naïvement, « les histoires » romaines et autres au fait présent » est un spécimen achevé de ces élucubrations toutes farcies de citations grecques et latines qui plaisaient tant à nos aïeux. Cette compilation, qui roule principalement sur les funestes effets de l'envie contre ceux qui s'élèvent, ne comprend pas moins de 21 pages in-f°; mais n'ayez crainte, nous laisserons passer discrètement ce long défilé classique au milieu duquel se distinguent Phocion, Périclès, Démosthène, Thrasybule, César, Auguste, Platon, Valère le Grand, Sénèque, Annibal, Scipion Nasica etc. etc., et nous ne retiendrons de tout ce fatras qu'une particularité intéressante pour l'histoire locale. C'est à propos du rôle qu'a joué l'Alouëte dans l'œuvre de la réhabilitation : « Indépendam- » ment, dit l'orateur, de ses bons moyens et louables services en cette af- » faire, qui nous touchoit comme membres de vous, monseigneur, nous » avons cause et abondroit de le remercier pour le grand soin qu'il a de

(1) Voici quelques-uns de ces dictons (devises) et emblêmes que nous détachons du compte-rendu :

Folium ejus non defluet, devise apposée à la grand'porte du Château.

Vitâ Coucei restauratur nobilitas.

Vitâ Coucei conservatur nobilitas.

Jamais des grands l'honneur ne meurt en terre, quoi que les médisans par traverses sinistres s'efforcent d'attenter à leurs hautes vertus. De Baillon s'attribue la paternité de cette lourde et indigeste sentence qu'il a mise, dit-il, *en haut écrit* (en placard, sans doute).

Trois figures accompagnant les armes de Coucy : 1° *la Renommée qui de ses trompettes fait raisonner partout la grandeur des Coucy*, 2° *la Justice*, 3° *la Vérité qui tient son livre ouvert, auparavant fermé par l'Envie.*

Verum pro justo aut æquo.

Digitized by Google

» la petite cohorte et république de cette vraie ville, mesmement par le
» réglement et police de la justice et pour les bonnes et saines ordon-
» nances qu'il nous a faites sous votre autorité. »

Il est évident que de Baillon fait allusion à la transaction de 1573 (1) : C'était une véritable charte qui réglait les droits respectifs du seigneur et des habitants, et qui était destinée à remplacer l'ancienne *loi de Vervins* abrogée définitivement en 1556, lors de la réformation des coutumes de Vermandois. On pouvait supposer que le conseiller intime de Jacques de Coucy n'était pas resté étranger à cette *transaction;* nous avons la preuve aujourd'hui qu'elle était réellement son ouvrage.

Après les fêtes de cette joyeuse entrée, Jacques de Coucy songea à aller recevoir les félicitations et les hommages de ses sujets de Chemery, sa principale résidence d'été, située à quelques lieues de Sedan. Il y arriva le 22 octobre 1575, accompagné de sa femme, de ses enfants, de l'abbé de Bonnefontaine, du comte et de la comtesse d'Aprémont et de plusieurs gentilshommes du voisinage, accourus pour témoigner de leur sympathie et prendre part à la joie commune; avons-nous besoin d'ajouter que M. le président (c'est ainsi que l'on désignait l'Alouëte) assistait à toutes ces fêtes ? *Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur.*

Les manifestations ayant été les mêmes à Chemery qu'à Vervins, il n'y a pas lieu de nous y arrêter. Toutefois nous ne pouvons laisser dans l'ombre une figure originale qui accueillit le seigneur à son arrivée à Chemery : Nous voulons parler du prévôt de la justice du lieu, nommé Ducloux, dont l'allocution tranche agréablement sur les autres harangues par sa verve gauloise et sa gaîté de bon aloi. On nous saura gré d'en citer quelques passages :

« Très-haut et puissant seigneur, dit-il en débutant, *qui êtes la seule et*
» *vraie tige verdoyante de cette très-noble et très-ancienne maison de*
» *Coucy* (2), vos très-humbles officiers, maires, eschevins, bourgeois et
» sujets de votre terre et prévosté de Chemery, de Vrigne-aux-Bois et de
» vos autres terres et seigneuries voisines, icy représentez par les princi-
» paux d'entre eux, m'ont donné charge, monseigneur, de vous faire très-

(1) Voyez *Essais historiques sur Vervins*, par Amédée Piette, p. 273.

(2) Nouvel argument contre les prétentions des Coucy-Poilcourt.

Digitized by Google

» humble révérence. Si d'un côté la gaillarde et preste jeunesse, sous la » conduite de M. le baron, votre fils, notre petit maître et seigneur, co- » lonel de cette belle infanterie que vous voyez (1), s'est mise en devoir de » vous aller devancer en toute allégresse, avec enseignes déployées, fifres, » tambours, belles armes luisantes, et salves de harquebusades qui aussi » druement que grêle pétillante ne cessent de tonner pour honorer votre » bienvenue....., d'un autre côté, vos officiers, les bons vieillards aux barbes » grises et cheveux argentés ne se sont voulu oublier..... vous ayant seu- » lement devancé ici de leur marche pesante et allentie, ils désirent vous » témoigner, monseigneur, que si les jambes leur faillent, le cœur ne leur » manque pas pour vous rendre très-humble service et se mêler en la » joie de votre heureux retour. »

L'orateur, voulant ensuite excuser l'absence d'arcs de triomphe sur le passage du seigneur, s'exprime ainsi : « Croyez bien, monseigneur, que » si vos sujets, jeunes et vieux, avoient leurs poitrines qui se pussent dé- » fermer à ressorts, ou s'ouvrir comme pourpoints à boutons ou esguil- » lettes, vous y verriez leurs cœurs sauteler d'aise et de réjouissance, et » vous y trouveriez engravez et empreints mille et mille trophées, co- » lonnes, arcades et pyramides..... Nous vous supplions de prendre à gré » cet accueil tel qu'ils vous le peuvent faire; et comme il vous a plu d'a- » voir toujours eu soin cy-devant de les défendre des mangeries et pilleries » des gens de guerre qui ruinent le pauvre peuple, qu'il vous plaise, mon- » seigneur, continuer cette bonne volonté envers eux et vous les trouverez » de plus en plus affectionnez à vous rendre le service et obéissance qu'ils » vous doivent..... »

« Or sus ! » dit en terminant le prévot Ducloux, « officiers, bourgeois » et sujets de monseigneur, chômons tous ce beau jour et les deux sui- » vants : qu'ils soient employez en belles harquebusades et gaillardes » escopetteries, en carionnements, en jeux délectables et plaisants pour le » regard de la jeunesse, mais que les bons et vénérables vieillards n'ou- » blient pas de couronner les coupes et les tasses

» Pour se réjouir le cerveau
» De la liqueur de vin nouveau. »

(1) Jean de Coucy, baron de Stonne, était né le 16 mars 1567. Il était donc alors dans sa onzième année.

Digitized by Google

Cette harangue est émaillée de quelques autres fragments poétiques que nous nous abstiendrons de reproduire, car les vers du prévôt de Chemery ne valent pas sa prose. Nous passerons également sous silence un second discours qu'il prononça le dimanche suivant, discours beaucoup plus sérieux que le précédent, et qui est comme le commentaire des lettres patentes dont les habitants de Chemery venaient d'entendre la lecture.

Une fois en règle avec ses fidèles vassaux, Jacques II s'occupa de la grande solennité qui devait consacrer aux yeux de tous la réhabilitation de la mémoire de son père et de son aïeul; nous voulons parler de leurs funérailles dans l'église de Vervins. Sa préoccupation était de ne rien omettre touchant le cérémonial prescrit par le code héraldique en pareille occurrence. Aussi est-il probable que ce fut à sa prière que Henri III écrivit à l'un de ses hérauts d'armes la lettre que voici : « Valois, ne faillez à vous » trouver aux funérailles du feu seigneur du Biez, maréchal de France, et » du seigneur de Vervin, lors que vous serez mandé pour cet effet par le » sieur de Coucy et de Vervin, chevallier de notre ordre, et y faites et or- » donnez les cérémonies selon et ainsi que vous avez accoutumé faire en » pareils actes pour la mémoire desdits deffunts; à quoi vous ne ferez » faute; priant Dieu de vous tenir en sa sainte garde. Ecrit à Paris le » 24e jour de mars 1576. Signé Henri et au-dessous Brulart. »

La célébration de ces pompes funèbres fut retardée au-delà d'une année, *à cause du temps* (1), dit Jacques II, dans une lettre qu'il écrivit à Henri de Guise le 3 avril 1577. Enfin une sorte d'accalmie s'étant produite, on en profita pour procéder à la pieuse cérémonie. Jacques de Coucy la fixa au 7 du mois de mai (1577) et y convia le duc de Guise, le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le cardinal de Guise, les évêques de Soissons et de Laon, le ban et l'arrière ban des gentilshommes du pays, ses parents et ses amis, ses officiers et ses vassaux.

L'état cérémonial dressé par le héraut Valois était prêt depuis longtemps; mais celui-ci étant mort dans l'intervalle, l'exécution de ses savantes com-

(1) Jacques a voulu dire à *cause de la misère du temps*; mais parlant au Balafré, il est obligé d'adoucir l'expression. N'est-ce pas en effet l'année 1576 qui vit éclore cette fatale confédération, organisée par l'ambition des Guise (la Ligue pour l'appeler par son nom), que les provinces de Picardie et de Champagne, à leur grand détriment, furent les premières et les plus ardentes à signer ?

Digitized by Google

binaisons avait été confiée au héraut Carlier dit Bourgogne. Nous nous garderons bien de reproduire ce travail qui occupe dix-huit pages du *recueil*, et dont les longues et minutieuses descriptions intéresseraient médiocrement la plupart des lecteurs. Nous aurons seulement à lui emprunter quelques détails techniques afin de donner une idée plus exacte de la pompe et de la magnificence qui furent déployées dans ces funérailles.

Etant admise la fiction de la présence des corps, on avait dressé dans la grande salle du château, où avait lieu la réunion (1), une chapelle ardente avec deux cercueils pourvus de lits d'honneur. « Le lit d'honneur du ma-
» réchal se composait d'un grand drap de lin de 24 aunes *en carrure* qui
» touchait à terre de tous côtés, d'un grand drap de velours noir de qua-
» tre lez, croisé d'une grande croix de satin blanc, et enfin d'un drap d'or
» qui était étendu par-dessus le drap de velours, et n'était pas si long ni
» si large que celui-ci, parce qu'il fallait que les trois draps se vissent de
» toutes parts. Aux quatre coins du drap d'or étaient attachés des écussons
» en broderie aux armes du maréchal, entourés du collier de l'ordre du
» roi. Ce lit d'honneur était surmonté d'un riche poêle porté sur quatre
» quenouilles par quatre grands seigneurs. » Le lit d'honneur du seigneur de Vervins avait en moins le drap d'or aux écussons brodés et le poêle monté sur quenouilles, attributs qui appartenaient à la dignité de maréchal de France.

Voici dans quel ordre le convoi sortit du château pour aller à l'église :

Tous les gens d'église, chacun selon son rang, à l'exception du prélat officiant qui faisait la levée des corps avec ses ministres,

Les gens de ville et les officiers de la maison,

Les représentants des princes et prélats, le corps de la noblesse et les vassaux,

Le prélat officiant avec ses ministres,

Les seigneurs qui portaient devant chaque cercueil les pièces d'honneur, savoir, pour le maréchal du Biez :

(1) Il s'agit probablement du Château-Neuf, aujourd'hui la Sous-Préfecture : car on a vu précédemment que Jacques II avait abandonné à son oncle, l'abbé de Bonnefontaine, sa vie durant, la jouissance du vieux château, désigné dans tous les actes de cette époque sous les noms de *maison ancienne de Vervin* ou *vieil logis*. (*Bull.* de 1874, p. 159).

Digitized by Google

Les pièces du corps (1).

M. de Cumières portait l'armet au naturel,

M. de la Faye portait l'écu aux pleines armes de la maison du Biez,

M. de Saint-Pierre l'aîné (2) portait la cotte d'armes,

M. de Saint-Pierre le jeune portait l'épée,

M. le capitaine de Fontaine (3) portait les gantelets,

M. le capitaine de Floyon (4) portait les éperons dorés;

Les pièces d'honneur du roi.

M. du Mesnil portait le bâton de maréchal de France,

M. de Monceau portait le collier de l'ordre du roi sur un carreau de drap d'or,

M. de Ribemont portait le manteau de l'ordre du roi, assisté de MM. de Lislet (5) et de Laffite l'aîné,

M. d'Erlon portait la cornette de lieutenant du roi,

M. de Richemont (6) portait le bâton de lieutenant de cent hommes d'armes,

M. de Berry portait l'enseigne de la gendarmerie,

(1) « Ici faut noter » lisons-nous dans l'*Etat cérémonial*, « que pour aller à l'é-» glise, les pièces d'honneur du corps sont portées les premières; mais quand le cer-» cueil est arrivé à l'église et déposé sous la chapelle ardente, les pièces du corps de-» meurent derrière la tête sur des tablettes, et les pièces d'honneur du roi sont posées » sur autres tablettes, couvertes de riches draperies, entre le grand autel et la cha-» pelle ardente. »

(2) La seigneurie de Saint-Pierre-lès-Franqueville appartenait alors soit aux d'Apremont, soit à la famille de la Hillière par suite du mariage de Jean de la Hillière avec Simonne d'Apremont. (Melleville, *Dict. his.*)

(3) Nous n'avons pu découvrir à quelle espèce de service se rapportait ce titre de capitaine. Il y avait des capitaines commandants dans les châteaux forts; mais Fontaine n'a jamais eu, que nous sachions, d'établissement militaire.

(4) Floyon possédait un fort; ici donc pas d'objection comme pour Fontaine.

(5) Le seigneur de Lislet était Joachim Aubert, l'aïeul d'Adam Aubert, également seigneur de Lislet, qui épousa Isabeau de Coucy, la deuxième fille naturelle de Raoul III, et acquit une brillante réputation comme militaire dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. (Voyez l'Alouëte, *Traité des Nobles.* — Devisme, *Ann. hist.* — Melleville, *Dict. hist.*)

(6) Richemont, dépendance de la Neuville-Bosmont, était un fief qui relevait de Vervins et appartenait alors à la famille des Fossés. (Matton, *Dict. topog. de l'Aisne.* — Melleville, *Dict. hist.*)

Digitized by Google

M. de la Rivière portait la lance de guerre à fer émoulu avec la banderolle aux armes du Biez,

M. de Séveron portait le guidon des archers.

Venait ensuite le cercueil du maréchal porté par six gentilshommes, et accompagné des quatre grands seigneurs qui tenaient les quatre coins du drap :

M. de la Bove (1), bailli de Vermandois,

M. de Molmery,

M. de Leschelle (2),

M. de Sainte-Preuve (3),

et de ceux qui portaient le poêle ou dais au-dessus du cercueil :

M. de Neuville (4),

M. de Hesdigneux,

M. d'Etréaupont (5),

M. de Puisieux (6).

(1) François de Proisy, baron de la Bove, chevalier de l'ordre du roi, fils de Louis de Proisy, seigneur de Proisy et du Sourd. Il épousa en première noces Anne de Bossut Longueval, et en secondes noces Marguerite de Fay d'Athies, dite Mademoiselle de Beaumont, dame de Marfontaine. (Haudiguer de Blancourt, *Nob. de Picardie. — La Thiérache*, tome Ier, p. 173.)

(2) Le seigneur de Leschelle était, en ce temps-là, Pierre Loste, gouverneur de Guise. (Melleville, *Dict. hist.* — Pêcheur, *Hist. de Guise.*)

(3) Claude de Roucy, seigneur de Sainte-Preuve et d'Origny-en-Thiérache, marié à Anne de Chantelon. (Melleville, *Dict. hist.*)

(4) Peut-être Jean de Proisy, fils de François de Proisy et de Marguerite de Beaumont, seigneur de Neuville en Laonnois, dont le château fut saccagé et ruiné en 1593 par les Ligueurs. (Ant. Richart, *Mémoires* sur la Ligue.)

(5) Ferry de la Bove, si la généalogie que donne Melleville des seigneurs d'Etréaupont est exacte. (*Dict. hist.*)

(6) S'agit-il du titulaire de la seigneurie de Puisieux (canton de Sains) N... de Fay d'Athies, suivant Melleville (*Dict. hist.*), ou du commandeur de Puisieux (maison de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, près Laon), qui était, d'après le même auteur, François Rive dit Vallenglaert ? Nous l'ignorons absolument. Il est fort difficile d'établir l'identité de ces personnages quand ils sont désignés par un nom commun à plusieurs lieux ou à plusieurs familles.

Digitized by Google

Derrière le cercueil du maréchal marchaient : Le cheval d'armes et le cheval de housse conduits par M. de Verly et M. de Croizeau (1).

Enfin deux seigneurs du grand deuil, avec leurs adextrants (2).

Les seigneurs qui portaient les pièces d'honneur pour M. de Vervins, savoir :

Les pièces du corps.

M. de Ployart (3) portait l'armet timbré,

M. de Tupigny portait l'écu aux pleines armes de Coucy,

M. de Villiers (4) portait la cotte d'armes,

M. de Barbaize (5) portait l'épée,

M. d'Ully (6) portait les gantelets,

M. d'Erloy portait les éperons;

Les pièces du roi.

M. de la Horgue (7) portait une enseigne des deux compagnies de gens de pied dont feu M. de Vervins était capitaine en chef,

(1) Pierre du Lys, seigneur de Croizeau, familier des Coucy, dont nous avons déjà parlé à l'occasion d'une donation de Raoul III (*Bull.* de 1874, p. 164 et 167.)

(2) Adextré, terme de blason qui se dit des pièces qui en ont une autre à leur droite : pal adextré d'une croix. (Littré, *Dict. de la lang. franç.*) S'est dit par extension dans le sens d'accompagné, en parlant des personnes. Le roi..... adextré de ses maréchaux. (Froissart.)

(3) Louis Duglas, seigneur de Ployart en Laonnois, député aux Etats généraux de 1578. Les Duglas, originaires de l'illustre maison écossaise de ce nom, possédèrent aussi les seigneuries d'Amifontaine, d'Arrancy, etc., et comptèrent un des leurs, Valentin Duglas, parmi les évêques de Laon. (Devisme, *Ann. hist.* — Melleville, *Dict. hist.* — Haudiquer de Blancourt, *Nobil. de Pic.*)

(4) Les Villiers étaient au XVIIe siècle et aussi, paraît-il, fin du XVIe, seigneurs de Barbaize, élection de Rethel, aujourd'hui canton de Signy-l'Abbaye, — (De Caumartin, *Procès-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne*, p. 120.)

(5) M. de Barbaize était sans doute le chef de la maison de Villiers, et M. de Villiers un cadet de famille. (Voir la note précédente.)

(6) Robert d'Ully, seigneur de Laval et de Nouvion-le-Vineux. Nous verrons un peu plus tard une branche de cette famille s'établir à Fontaine-lès-Vervins et jouer un certain rôle dans l'histoire de notre pays.

(7) La Horgue, canton d'Osmont, arrondissement de Mézières.

Digitized by Google

M. de Senemont le jeune portait l'autre enseigne,

M. de Senemont l'aîné (1) portait la cornette d'une compagnie de cent chevau-légers dont ledit seigneur défunt était capitaine.

A la suite des pièces d'honneur venait le cercueil de M. de Vervins porté par six gentilshommes, et accompagné de ceux qui tenaient les coins du drap. C'est par erreur du copiste sans doute que nous voyons reparaître ici les quatre seigneurs chargés de cet office auprès du lit d'honneur du maréchal.

Derrière le cercueil marchaient le seigneur de Vervins et son fils avec leurs adextrants et leur *parentage*, ayant quatre écussons aux pleines armes de la maison de Coucy.

Venaient ensuite les paroisses de la châtellenie de Vervins avec leur justice et leurs officiers, et une foule d'habitants de la ville et des villages environnants. Un grand nombre de pauvres qu'on avait habillés de deuil portaient des torches aux armes des défunts et formaient la haie de chaque côté des cercueils.

Arrivés à l'église les deux cercueils furent déposés, à côté l'un de l'autre, dans une chapelle ardente érigée au milieu du chœur, celui du maréchal du Biez à *dextre* et celui de Jacques Ier à *senestre*. Cette chapelle, avait 12 pieds de longueur, 8 de largeur et 10 de hauteur. Bien que ses dimensions fussent assez restreintes, à cause de l'emplacement, elle était d'un grand style, à en juger par les détails que fournit notre manuscrit.

Nous ne décrirons pas par le menu les magnificences de cette pompe funèbre : les tentures de drap noir, *de la largeur des draps*, courant dans le chœur, dans la nef, le long des murailles et des piliers avec des enroulemens de velours; les écussons appendus depuis l'entrée de l'église jusqu'au chœur, d'un côté aux armes du Biez, de l'autre aux armes de Coucy; les immenses candélabres de la chapelle ardente, le luminaire se ramifiant dans toutes les parties de l'église au moyen de *chandelles de cire* placées de pied en pied; tous les autels aux parements de velours noir; croisés de satin blanc et armoyés comme il vient d'être dit, etc. Nous ne suivrons pas non plus dans toutes les phases de l'*office cérémonial* le héraut

(1) On a vu précédemment, (p. 63) que Jean de Senemont était en 1574 seigneur de Saint-Gobert. Ce sont ses fils apparemment qui figurent ici.

Digitized by Google

Bourgogne, grand maître des cérémonies, revêtu de sa cotte d'armes, de tous ses insignes, et assisté de Jacques de Baillon, en grande robe de deuil, lequel *servit bien dextrement* en cette occasion : c'est lui-même qui prend soin de transmettre à la postérité ce témoignage flatteur.

Cependant nous nous reprocherions d'ensevelir entièrement dans l'oubli les curieux détails que présente le cérémonial de l'offrande; nous en extrayons quelques-uns :

« Premièrement marchoient à l'offrande les seigneurs du grand deuil » avec leurs adextrants pour M. le maréchal, l'un après l'autre, devant » lesquels le héraut portoit le cierge pour leur donner devant l'autel..... » mais n'y avoit que les seigneurs du grand deuil qui baisoient la patène, » car les adextrants ne la baisent jamais; puis furent reconduits par ledit » héraut chacun à sa place. »

Marchait ensuite et fut présentée à l'offrande une partie de l'écurie, savoir :

« Un cheval bardé au naturel pour la guerre, conduit par la rène par » un écuyer en deuil et précédé de deux pages habillés de velours noir, » bras croisez, chapperon rabattu, tête nue; »

« Un cheval d'honneur en housse de velours noir bordé de satin blanc, » et croisé de haut en bas d'une grande croix aussi de satin blanc, » conduit et accompagné comme le cheval de bataille.

Après l'offrande, « les deux chevaux, passant à l'entour de la chapelle ardente, furent reconduits en la nef. »

Sans doute, cette partie du cérémonial, empruntée aux traditions de l'ancienne chevalerie, vous paraît bien risquée, et vous vous surprenez à trembler pour la dignité de la pompe funèbre et pour le héraut sur qui pèsent les responsabilités; mais tranquillez-vous : l'auteur s'empresse de nous faire savoir que « l'ordre de l'écurie a été très-bien observé, *sans* » *aucun excès.* »

A la suite de l'écurie furent présentées à l'offrande les pièces d'honneur du roi et celles du corps pour le maréchal; puis vint le deuil du seigneur de Vervins, etc.

« Après les dernières prières dites par le prélat officiant, suivi de ses » ministres, et en présence des abbés mitrés et crossés, le héraut d'armes » conclut par une harangue pour l'état de feu le maréchal du Biez, et il

Digitized by Google

» n'oublia pas de blasonner son écu et ses alliances comme, en tel cas, » appartenoit. »

..... « L'oraison funèbre prononcée (1), fut monseigneur de Coucy avec » monsieur son fils ramené par les princes, prélats, seigneurs, gen- » tilshommes et toute l'assemblée en son château de Vervin. »

Restait à accomplir le dernier acte de la journée : le repas des funérailles, en conformité d'un antique usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours, particulièrement dans les campagnes. Tout était préparé : il y avait une table d'honneur pour les délégués des princes, qui furent constamment traités, comme l'auraient été les princes en personne, puis « de longues » tables dressées, tant en haut qu'en bas, chargées en abondance de viandes » exquises et de bon vin, et ouvertes à tous ceux qui vouloient s'y asseoir, » quel que fut leur état. » On ne compta pas moins de 800 convives. « Il » faisoit bon, dit l'auteur, voir M. de Bellande, maistre d'hostel de mon- » seigneur, pourvoir quasi en même temps à tous ses services avec ordre, » promptitude et propreté; en quoi il montra bien sa gentille pratique et » comme il a été nourri en vraie grandeur. »

A la fin du banquet, le *prédicateur* dit les grâces devant les délégués des princes, torches et chandelles allumées, puis prononça une allocution qui peut se résumer en ces termes : Dieu soit loué ! les mauvais jours ne sont plus, oublions-les et réjouissons-nous ! C'est bien ainsi que l'ententaient les bons Vervinois et leurs hôtes : aussi la journée se termina-t-elle par des feux de joie et autres divertissements publics.

Nous allons également résumer en quelques mots une dernière harangue de Jacques de Baillon prononcée la veille des funérailles « devant les » principaux de la ville et tout le peuple. » Si nous ne l'avons pas mentionnée en son lieu, c'est que l'auteur ne l'a insérée, pour le bouquet sans doute, qu'à la fin de son recueil. Ce morceau, intitulé *Exhortation en forme de discours historial*, a principalement pour objet d'exciter les habitants à faire leur devoir, à assister au service funèbre du lendemain, et à

(1) Ce que l'auteur appelle oraison funèbre était tout simplement, croyons-nous, cette espèce de proclamation héraldique par laquelle *conclut* le héraut Bourgogne. S'il eut été question d'une véritable oraison funèbre, c'est-à-dire d'un panégyrique religieux prononcé par un dignitaire du clergé, de Baillon n'aurait pas glissé aussi légèrement sur cette pièce d'éloquence, et il nous aurait tout au moins laissé le nom de l'orateur.

Digitized by Google

laisser paraître par démonstrations extérieures comme ils en sont joyeux; puis s'adressant « aux anciens, aux riches marchands et aux bourgeois, » l'orateur les adjure « de faire toutes libéralités et courtoisies honnêtes à » tout venant, » leur assurant que monseigneur leur en saura beaucoup de gré; qu'au reste « ce sera pour les habitants de Vervin un grandissime » bien que le rétablissement de la maison de Coucy, attendu qu'ils n'osoient » que dire maltraités qu'ils étoient, tandis que maintenant ils alloient être » bienvenus et caressés comme ils l'étoient anciennement, etc. »

Etait-ce assez pour Jacques II d'avoir obtenu du bon plaisir de Henri III des lettres de réhabilitation, et d'avoir vu sanctionner cet acte de souveraineté par les acclamations de ses sujets ? Le seigneur de Vervins ne le pensa pas : suivant lui, rien n'était fait tant qu'il n'aurait pas été effacer à Boulogne même la tache que la condamnation de 1549 avait laissée au blason des Coucy. C'était, il faut le reconnaître, une entreprise hardie et périlleuse : Boulogne avait été rendu à la France depuis vingt-sept ans (1); mais le souvenir des jours néfastes vivait encore dans la mémoire des habitants, et surtout des contemporains qui avaient accusé Vervins de les avoir livrés à l'Anglais par trahison ou pusillanimité. Il était donc à craindre que l'opinion publique ne se montrât hostile, ou pour le moins indécise et indifférente. Ces considérations n'arrêtèrent pas Jacques II, qui était homme de volonté tenace. Il partit pour Boulogne le 29 mai 1577; seulement, il lui parut prudent de s'arrêter quelques jours chez le comte de Chaulnes, son beau-père, et de « dépêcher devant le président l'Alouëte pour dresser la » besogne,..... En quoi il fut vraiment bien avisé, » dit l'auteur. La mission du négociateur réussit, en effet, au-delà de toute espérance.

Jacques de Coucy fit son entrée dans la ville de Boulogne le jeudi 13 juin au matin. L'accueil sympathique des habitants lui apprit bien vite que « la rouille du passé étoit otée de leur cœur..... il n'y avoit si petit » qui ne lui fit honneur en battant les mains sur son passage jusqu'à » l'hôtel-de-ville. » C'est là que l'attendaient Antoine d'Estrées, gouverneur et sénéchal du Boulonnais (2), le lieutenant général, les gens du roi, le

(1) Le 25 avril 1550.

(2) Antoine d'Estrées, père de *la belle Gabrielle*, est qualifié dans les actes de cette sénéchaussée chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil privé, capi-

Digitized by Google

mayeur et les échevins de Boulogne, qui vinrent tour à tour, en cérémonie, le saluer et l'embrasser au nom des anciens serviteurs de la place et des autres habitants. Ensuite tous l'accompagnèrent au lieu judiciaire de la sénéchaussée, où devait se faire la présentation officielle des lettres patentes.

Le gouverneur, pour donner le plus d'éclat possible à cette audience, qu'il présidait en personne, avait convoqué les trois états du pays, les représentants des principales villes de la sénéchaussée, les baillis, les officiers des abbayes et prieurés, les hommes de fiefs, etc. On y voyait aussi « une notable affluence de peuple. »

Trois orateurs firent les frais de cette solennité : Me Guillaume Lesueur, avocat du seigneur de Vervins, Me Augustin Vuillart, avocat des mayeur et échevins de la ville de Boulogne, et enfin l'avocat du roi. Résumer l'un des plaidoyers, c'est les résumer tous. Voici en deux mots celui qui fut prononcé au nom de la ville de Boulogne : « L'homme embarqué dans une nacelle » sous les voiles de l'inconstante fortune tant plus il rame et tire à l'aviron » pour parvenir au port d'honneur et de vertu, tant plus il en est repoussé » et quelquefois submergé par orages et vents contraires d'envie et de ca- » lomnie. » Ici nombre d'exemples tirés des éternelles histoires grecque et romaine, où l'on voit défiler tous les anciens qui ont été victimes de l'ingratitude de leurs concitoyens..... « Ainsi advint-il à ces généreux et » vaillants seigneurs du Biez et de Coucy..... » Transition naturelle pour arriver à l'interprétation des faits qui amenèrent leur élévation et leur chute..... « Toutefois la flamme retenue pour un temps dans l'épaisse fumée » se fait céder la place en jetant arrière toute obscurité; de même la force, » renommée et vertu de ces bons seigneurs, suffoquée et cachée un mo- » ment par l'envie n'a pu demeurer plus longtemps sans se montrer et ap- » paroir. » Le tout se termine par un long panégyrique des défunts. Tel est le thème que chaque orateur délaya à son tour dans des périodes plus ou moins métaphoriques, plus ou moins imprégnées de réminiscences classiques, mais toujours apologétiques à perte d'haleine. Finalement, les conclusions tendirent d'une voix unanime à la lecture et à l'enregistrement

taine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, vicomte de Soissons, seigneur châtelain de Cœuvres, premier baron, gouverneur et sénéchal du Boulonnais. Il fut plus tard gouverneur de la Fère et grand maître de l'artillerie de France. (Haudiquer de Blancourt, *Nob. de Picardie.*)

Digitized by Google

des lettres patentes, et le sénéchal d'Estrées en prononçant l'arrêt d'homologation « ne s'oublia de faire à M. de Coucy les courtoisies les plus hon- » nêtes. »

A l'issue de cette audience, toute l'assistance se rendit à la grande église où furent chantés le *Te Deum* et la messe du Saint-Esprit. Après cela, comme à Vervins, la journée fut couronnée par un grand festin qu'offrit Jacques II au clergé, à la noblesse, à la bourgeoisie « et à tous ceux qui » voulurent s'y trouver. »

Le lendemain eut lieu un service solennel dans la grande église de Boulogne. Contrairement à son habitude, de Baillon ne s'arrête pas à décrire cette cérémonie. Le seul détail qu'il relève est celui-ci : « Le service dit » et célébré, fit monseigneur faire l'oraison funèbre fort doctement. » Cette fois, on n'en saurait douter, il s'agit bien d'une véritable oraison funèbre, et d'après l'aveu naïf de l'auteur, ce serait une œuvre magistrale *que monseigneur aurait fait faire.* Nous ne serions pas étonné qu'on en retrouvât le texte tout entier dans une brochure que nous avons comprise au nombre des ouvrages à consulter sur le siége de Boulogne, intitulée : *Harangue ou oraison funèbre pour deux excellens chevaliers*, etc... Cette pièce, attribuée à l'Alouëte, a été imprimée la même année (1577) sous le pseudonyme de Faluel, sorte d'anagramme de F. l'Alouëte. On conçoit du reste que celui-ci ne pouvait faire paraître sous son nom une oraison funèbre nécessairement prononcée par un membre du clergé.

Il ne suffit pas aux Boulonnais de « faire sonner la gloire des défunts » (style de Baillon) en modeste prose. On invoqua pour la célébrer les muses latines et les muses françaises; témoin cette longue épître en vers latins qui a pour titre *Cenotaphium carissimi Jacobi Coucy*, et la *Translation des carmes (1) latins en vers français.* Ces deux pièces, adressées à Jacques II à l'occasion de la cérémonie funèbre dont nous venons de parler, sont dues à l'inspiration de Me Lesueve (2), avocat en la ville de Boulogne.

Son pieux devoir accompli, le seigneur de Vervins prit congé des Bou-

(1) Vers, du latin *carmen.*

(2) Peut-être faut-il lire Lesueur, qui fut, comme on l'a vu, l'organe attitré des Coucy à l'audience de la sénéchaussée ? Il arrive souvent au copiste d'estropier les mots et surtout les noms propres.

Digitized by Google

lonnais, comblé de leurs chaleureuses protestations, bien fier et bien heureux de cette popularité qui succédait à l'ostracisme, et qui consacrait définitivement à ses yeux la réhabilitation de sa maison.

Exemple mémorable, mais qui n'a rien de surprenant pour nous, de la mobilité des impressions populaires ! Quand on vit à une époque aussi troublée que la nôtre, on sait assez qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne, et des gémonies au Panthéon.

Malheureusement, pour Jacques de Coucy Ier, l'heure de la réaction avait sonné trop tard !

M. Papillon donne lecture de la première partie d'un travail relatif aux fouilles qui ont été faites à *Verbinum*, par M. Rogine et par lui, dans le courant de l'année 1874.

M. Papillon intitule cette étude :

LES ORIGINES DE VERVINS

« Les peuples, a dit M. Cousin (1), ont un penchant à se donner une » origine illustre, et qui, toujours parée de ce que le merveilleux peut y » ajouter, va se perdre dans la nuit des temps. »

Cette pensée est vraie pour les cités comme pour les peuples; car les villes ne négligent aucune des recherches qui tendent à établir l'ancienneté de leur origine.

Un tel sentiment ne doit pas d'ailleurs être attribué à une curiosité vulgaire, à une vanité puérile; il est suggéré par l'amour de la patrie, c'est-à-dire par le mobile le plus pur, le plus puissant, le plus respectable, qui, après l'amour de la Divinité, puisse inspirer les actions des hommes.

Un philosophe à qui on ne reprochera pas trop de sensibilité, et dont les dispositions sceptiques ne peuvent être mises en doute, Frédéric II, l'ami de Voltaire, disait au commencement du dernier siècle : « Un homme qui

(1) Histoire générale de la Grèce, t. 2, p. 1re.

Digitized by Google

Digitized by Google

GILBERT, dél. et lith.

INSTRUM

Digitized by Google

INS

Pl. II, Page 95

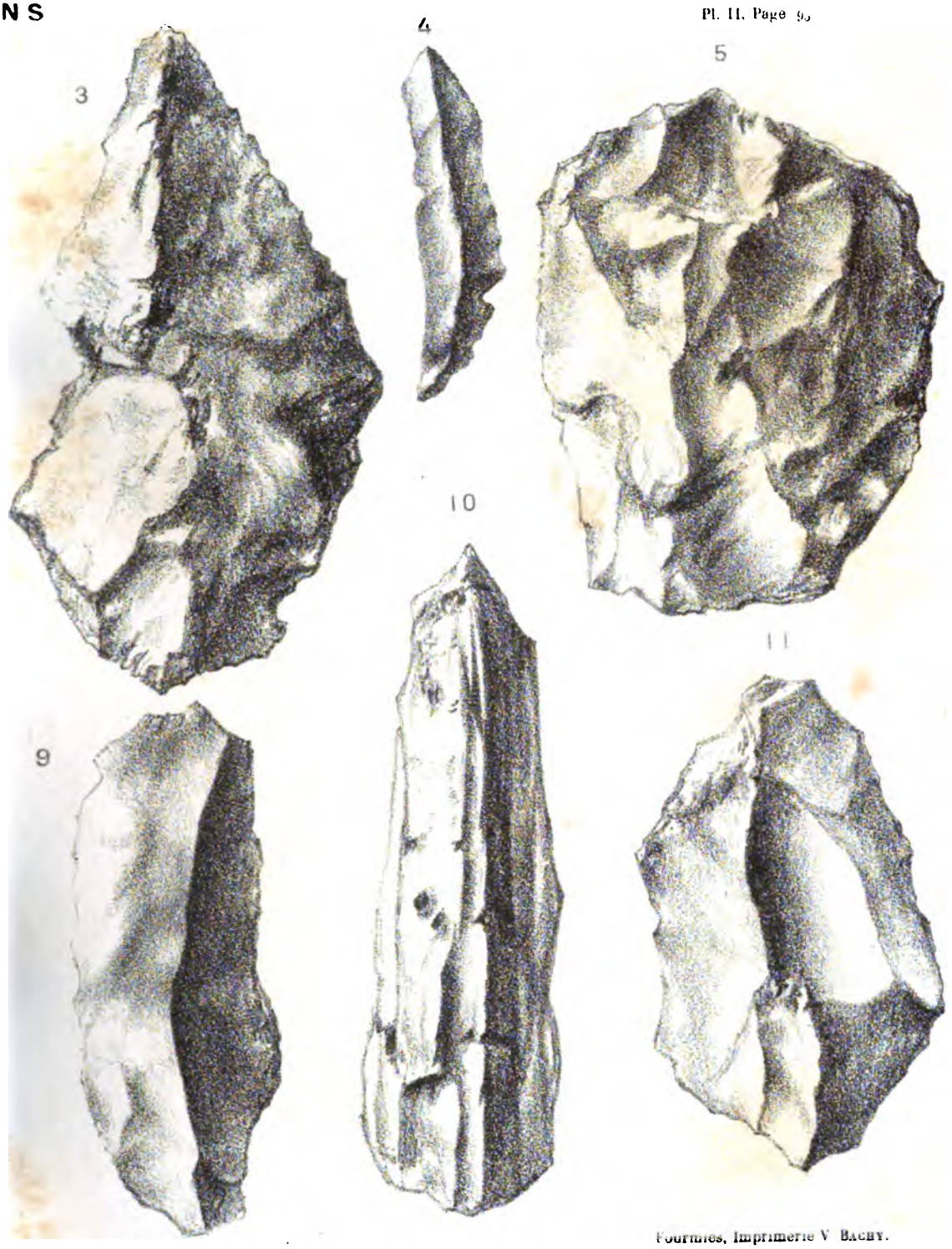

Fourmies, Imprimerie V. Bachy.

EN SILEX TAILLÉS

Digitized by Google

Digitized by Google

» ne se croit pas tombé du ciel, qui ne date pas le monde du jour de sa
» naissance, doit être curieux d'apprendre ce qui s'est passé dans tous les
» temps et dans tous les pays. Si son indifférence ne prend aucune part
» aux destinées de tant de grandes nations qui ont été les jouets de la
» fortune, du moins s'intéressera-t-il à l'histoire du pays qu'il habite, et
» verra-t-il avec plaisir les événements auxquels ses ancêtres ont par-
» ticipé. »

Le soin que nous prenons de rechercher les origines de la cité vervinoise n'a donc pas besoin de justification : la vérité historique et l'amour de la patrie nous y autorisent également.

I

PÉRIODE ANTÉHISTORIQUE

La puissance des Romains est demeurée si grande pendant longtemps, que l'histoire du monde semblait être résumée dans celle de leur civilisation et de leurs conquêtes, et que beaucoup de peuples n'ont guère été connus que par suite de leur contact avec Rome. Cela est vrai surtout pour les Gaulois qui, eux, ne conservaient leur histoire que par la tradition.

A la vérité, César, écrivain autant que guerrier, n'est pas le seul ancien auteur qui ait parlé de la Gaule; mais il est le premier qui l'ait fait bien connaître; après lui le silence se produit durant deux siècles environ, et les *Commentaires* demeurent la mine la plus sûre, la plus complète, où il soit donné de puiser pour constituer nos annales nationales.

Cependant, aujourd'hui, la science historique a étendu le champ de ses recherches et multiplié le réseau de ses investigations : une autre science, née d'hier, fille et sœur de l'histoire, l'archéologie est entrée en lice à son tour. Pour elle les éléments écrits ou traditionnels ne suffisent pas; elle s'en prend au sol lui-même, elle l'explore, elle le fouille, elle l'étudie et sait y découvrir des monuments humbles mais durables, ignorés et méconnus jusqu'à présent, qui sont comme des médailles rudimentaires laissées par les habitants de la terre aux premiers âges de l'humanité.

On sait, en effet, que depuis un quart de siècle, l'archéologie a recueilli et classé toute une série d'instruments dont l'antiquité est si grande, qu'elle nous fait remonter aux temps où l'usage des métaux était encore inconnu;

Digitized by Google

aux temps où les hommes, ignorant l'art de se construire des demeures, se réfugiaient comme les bêtes fauves dans des cavernes naturelles, dans des anfractuosités de rochers, ou sous les fourrés impénétrables des forêts.

Aussi ne se contente-t-on plus aujourd'hui de savoir si telle cité est contemporaine ou même immédiatement antérieure à la domination romaine; si telle contrée possède des tumulus, des monuments mégalithiques dus selon toutes les probabilités aux générations voisines de la période historique; on veut remonter plus haut, et l'on cherche à reconnaître si le territoire de la cité dont on se préoccupe a nourri des habitants aux grandes et lointaines époques désignées sous les noms d'*âge de pierre* et d'*âge de bronze*, et si ces habitants ont laissé sur place, comme preuves de leur passage, les armes et les instruments qui leur servaient dans les combats, à la chasse, et pour les usages domestiques.

Le mouvement investigateur, dans cette voie, avait à peine reçu son impulsion en France, qu'il se transmettait rapidement jusque dans nos contrées, et que le département de l'Aisne, exploré par des pionniers zélés, se trouvait bientôt en mesure de fournir son contingent de découvertes pour servir à l'histoire de l'âge de la pierre taillée et de l'âge de la pierre polie, les premiers par ordre d'ancienneté.

L'antique Thiérache, qui a formé presque à elle seule l'arrondissement de Vervins, bien que non encore complètement étudiée aujourd'hui, s'est montrée féconde en fait d'instruments en silex des formes les plus archaïques. Certaines localités pourraient être considérées comme des lieux spéciaux de fabrication; et bon nombre d'autres, sans accuser une telle profusion, ont du moins donné des preuves suffisantes de la présence de l'homme aux diverses périodes de l'âge de pierre (1).

La roche qui constitue le territoire de Vervins et la configuration du sol sont d'une telle nature qu'il ne fallait s'attendre à y voir ni habitations souterraines, ni cavernes à ossements, ni abris naturels formés par des masses avancées de rochers; on devait donc se contenter d'en explorer la surface, afin de rechercher, au milieu des innombrables morceaux de silex qui y

(1) Depuis des années, il a été recueilli des instruments de silex taillés sur les territoires des communes de Chevennes, Marfontaine, Rougeries, Fontaine, Voulpaix, Haris, La Bouteille, Thenailles, Laigny; et tout récemment sur le vaste territoire de la commune de Saint-Michel, où le silex n'existe pas naturellement.

Digitized by Google

existent naturellement, les fragments taillés de main d'homme qui pouvaient s'y trouver mélangés.

Cette recherche, faite par plusieurs explorateurs attentifs, n'a pas cessé depuis des années, et si le nombre des endroits qui ont fourni des fragments travaillés n'est pas considérable, du moins les formes de ceux qui ont été trouvés sont caractéristiques, et l'authenticité en est incontestable.

Dans la première planche qui accompagne cet article, sont réunis surtout des grattoirs, des pointes, des couteaux et des éclats appartenant au type dit *du Moutier* (1), qui correspond à la deuxième époque de l'âge de pierre, c'est-à-dire à la période pendant laquelle le mammouth *(elephas primigenius)* vivait encore dans nos contrées en compagnie du renne *(cervus tarandus)*, aujourd'hui refoulé en Laponie, du grand cerf d'Irlande *(cervus megaceros)* et de beaucoup d'autres animaux herbivores.

Le type du Moutier est caractérisé par une cassure d'un seul éclat sur l'une des faces, avec des retailles plus ou moins fines de l'autre (pl. II, fig. 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 11).

La figure 5 représente une espèce de disque taillé à larges facettes, qui, paraît-il, remplaçait les haches à l'époque dite de Solutré ou âge du renne. Cette époque a suivi immédiatement celle du Moutier; elle correspond au plus grand développement du renne, qui lui a aussi donné son nom. On voit alors apparaître les instruments fabriqués avec le bois et les os de cet animal.

Sous le n° 10 est reproduit un *nucleus* ou noyau remarquable, sur lequel ont été enlevées des lames droites, longues et étroites, destinées à servir de couteaux. Ce noyau, dont la présence atteste que les instruments de silex se fabriquaient sur place, est recouvert d'une patine blanche qui ne laisse aucun doute sur son ancienneté.

Enfin sous le n° 1er, est figuré un instrument de pierre qui a probablement servi de marteau; la partie supérieure allongée, sensiblement quadrangulaire et marquée d'une dépression au point le plus voisin de la tête, semble indiquer que cet instrument a été emmanché, sans doute

(1) Ce nom est celui d'une caverne dans laquelle les instruments des formes indiquées ont été observés pour la première fois. Il en est de même pour la station de Solutré.

Digitized by Google

dans un morceau de bois fendu. La frappe laisse voir des éclats provenant de l'emploi fréquent qui en a été fait. On en a découvert quatre du même genre.

Tous les silex qui figurent sur cette planche ont été recueillis sur le territoire de Vervins, notamment aux lieuxdits le Long-Pré, le Blanc-Caillou, la côte de Rabouzy; l'un, le plus délicat (fig. 4), provient des fouilles de *Verbinum*; il a été trouvé par M. Matton un peu au-dessous du théâtre.

Ces objets, nous l'avons déjà dit, appartiennent à l'époque quaternaire, c'est-à-dire à l'époque la plus voisine de la dernière révolution géologique qui a modifié la surface de la terre. Ils sont antérieurs au moment où les hommes ont commencé à polir leurs haches de pierre. Tous, aussi, ont été trouvés sur le sol même ou à peu près. Un seul, le disque (fig. 5), provient d'une ancienne sablière située près de la route de La Bouteille; il y a été pris, non en place et dans l'épaisseur des couches, mais seulement sur les éboulis provenant des parties supérieures.

Pour indiquer d'une manière absolument précise et incontestable l'ordre que doivent occuper dans la chronologie préhistorique les instruments en silex taillé du territoire de Vervins, il faudrait les avoir trouvés mélangés avec des ossements d'animaux ayant vécu en même temps que les hommes qui les ont fabriqués et en ont fait usage; mais jusqu'à présent aucun vestige de cette nature n'a été observé ici, et cela se conçoit sans peine, les os, se décomposant facilement sous l'influence des agents extérieurs, se sont détruits, tandis qu'au contraire les silex ont été conservés sans altération.

Les ossements de mammouth trouvés en 1865, à Cambron, à quelques kilomètres de Vervins, étaient enfouis sous une couche de moins de trois mètres d'épaisseur, composée de plusieurs assises de terrains divers, terre arable, argile, et en contact avec une autre couche argileuse mélangée de silex; sans doute, il aurait été fort intéressant de rechercher alors si dans ces silex on n'en aurait pas rencontré quelques-uns façonnés par la main des hommes, et ce fait eût démontré la co-existence sur notre territoire de l'homme et des grands animaux, mais l'attention ne s'est pas portée, à ce moment, vers cette partie si intéressante de l'archéologie, et les débris d'éléphants furent conservés au seul point de vue de la science paléontologique.

Quoi qu'il en soit, il est établi par la présence des silex taillés, non rou-

Digitized by Google

Digitized by Google

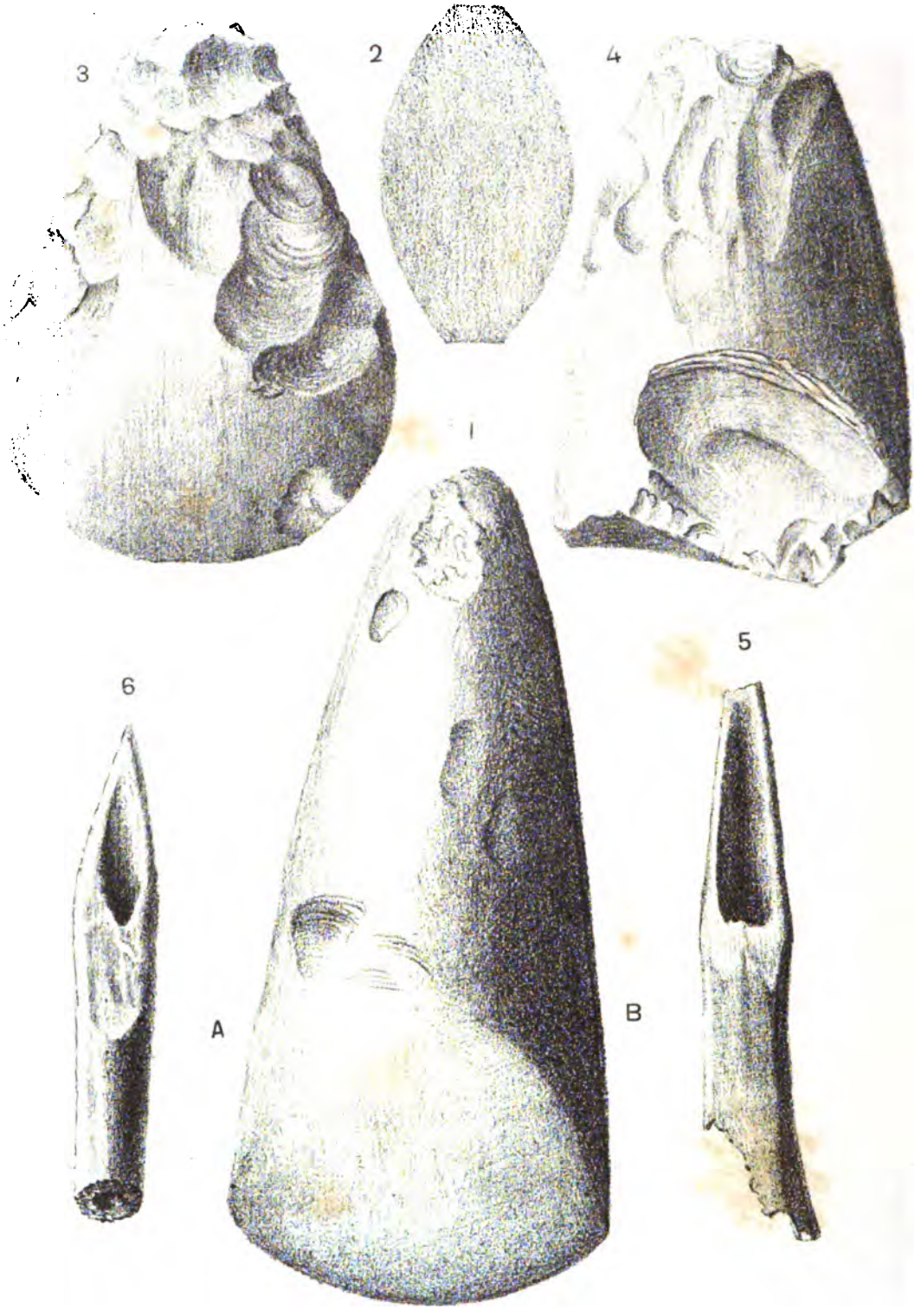

L. P. autog.

INSTRUMENTS EN SILEX & EN OS

(Age de la pierre polie.)

Fourmies, Imp. V. BACHY

Digitized by Google

lés, que l'homme a vécu en plein air ou au sein des forêts, sur le territoire de Vervins, aux temps primitifs, à l'époque où, dans des localités plus favorisées, il avait la ressource de se retirer dans des cavernes naturelles, pour s'y mettre à l'abri des bêtes féroces, et sans doute aussi à l'abri des attaques de ses semblables, les plus redoutables, peut-être, de ses ennemis.

A l'âge de la pierre taillée a succédé chronologiquement l'âge de la pierre polie. L'industrie humaine se développant avec les siècles, devait nécessairement amener une plus grande perfection dans les engins de chasse et de travail journellement employés par les habitants de la terre.

Il ne faudrait pas croire cependant que dans cette nouvelle période tous les instruments de pierre recevaient ce fini qui fait des haches polies les objets les plus remarquables, par la régularité et la symétrie de leurs lignes. Non, les pointes de flèches, de javelots, etc., étaient toujours taillées; mais il faut dire que la taille lapidaire avait fait aussi de très-grands progrès, tellement que certaines pointes délicates, travaillées à petits éclats, excitent aujourd'hui encore une profonde admiration par leur belle exécution.

On peut penser que les haches polies, précisément à cause de la régularité de leurs formes, ont de tout temps attiré l'attention des personnes qui se livrent au travail de la terre, et que lorsque ces instruments se montraient sur le sol, ils n'y restaient pas dédaignés et abandonnés. C'est ce qui expliquerait au besoin pourquoi on n'en trouve pas de nos jours une plus grande quantité. Cependant, de loin en loin, on les rencontre encore dans les fouilles qui s'opèrent au sein du gravier déposé par d'anciens cours d'eau taris ou diminués; il n'est pas absolument rare non plus d'en voir mélangées aux cailloux destinés à l'empierrement des routes et provenant de la surface des terres cultivées.

Dans les objets que nous avons reproduits sur la planche III, le plus remarquable au point de vue de la dimension est précisément une hache polie, complète, trouvée en 1868 dans les affouillements faits sur les accôtements de la route de Sainte-Anne, pour les fondations du pont oblique qui traverse cette route. La hache reposait dans une couche de gravier déposée évidemment par le Cher-Temps, lorsque le lit de ce ruisseau s'étendait en largeur jusqu'à cette limite, qui n'est même pas la limite

Digitized by Google

extrême (1). Comme le montre la figure 1re, cette hache a douze centimètres et demi de longueur, sur six centimètres de largeur à la naissance du tranchant et deux centimètres au sommet. Les côtés sont formés par un méplat d'un peu moins d'un centimètre de largeur, et sa plus grande épaisseur est de deux centimètres et demi. La figure 2, montre l'épaisseur de la hache aux points A B.

Le n° 3, au tranchant parfaitement conservé, paraît avoir été retaillé au sommet. Il a été trouvé, ainsi que le n° 4, sur les tas de cailloux les plus voisins de la ville.

Les haches brisées comme le n° 4 se rencontrent bien plus fréquemment que les haches entières. Certains archéologues ont pensé qu'à la mort d'un homme, guerrier ou chasseur, ses armes étaient rompues et déposées en terre à côté de lui, et ce serait selon eux l'explication de la quantité relativement considérables des fragments de ce genre. La coutume, à la vérité, a existé chez beaucoup de nations barbares, et les Francs la pratiquaient encore à une époque bien rapprochée de nous; mais n'est-il pas plus naturel de penser que ces morceaux ont été ainsi rompus et déformés par l'usage qu'on en a fait, les silex polis mis hors de service comme haches ayant été utilisés ensuite comme marteaux, ou retaillés comme *nuclei* pour en tirer des couteaux, des grattoirs et des éclats tranchants.

Quelle que soit la vérité sur ce point, il n'est pas moins établi que les hommes de l'époque des haches polies, comme ceux de l'âge de la pierre taillée, ont vécu sur le territoire de Vervins; et ce qui indique à quelle haute antiquité remonte cette période, dont les traces se montrent ainsi évidentes à nos yeux, c'est le gisement de la hache complète n° 1er, dans un *diluvium* du Cher-Temps, *diluvium* éloigné aujourd'hui de cent cinquante mètres du lit du ruisseau, et placé au moins à trois mètres cinquante centimètres au-dessus du niveau ordinaire.

Les fouilles pratiquées, non-seulement sur l'emplacement du théâtre de *Verbinum*, mais dans la propriété qui y est immédiatement contiguë, au

(1) La section de la tranchée présentait : 1° Une couche d'argile limoneuse d'alluvion, d'environ deux mètres; 2° une couche de *diluvium*, argile et cailloux peu ou point roulés de cinquante à soixante centimètres; 3° une couche d'argile blanche mélangée de craie de soixante centimètres; 4° puis la glaise bleue. C'est dans la couche 2° que la hache a été rencontrée.

Digitized by Google

midi, ont ramené aussi au jour des produits dont nous aurions peut-être dû rapporter l'origine à l'époque la plus récente de la pierre taillée, c'est-à-dire à l'époque où le renne vivait encore dans notre contrée. Ce sont deux instruments en os représentés sous les fig. 5 et 6, pl. III. Ils sont incomplets l'un et l'autre, mais cette particularité n'empêche pas qu'il soit facile de se rendre compte de la forme qui leur a été donnée, et, jusqu'à un certain point, de leur destination.

Le plus grand (fig. 5) est fait avec un os rond, dont le canal médullaire était conservé aussi bien que l'apophyse de l'une des extrémités. La partie supérieure a été taillée en biseau pour former une pointe; les arêtes de la taille sont à peine émoussés, la pointe est brisée d'ancienne date; mais ce qui surtout est extrêmement remarquable, c'est la patine de cet instrument. C'est même plus qu'une patine; il semblerait que toute la pièce est recouverte d'un émail, luisant comme celui de la porcelaine, et panaché de teintes grises variées, comme un gemme de jaspe du plus beau poli.

A quoi sont dus et cette coloration et ce poli extraordinaire ? Faut-il les attribuer à une préparation particulière donnée par celui qui a fabriqué l'instrument ? Ou simplement au milieu dans lequel cet instrument a été si longtemps renfermé ? Nous ne pouvons le dire avec certitude.

Seulement, certains observateurs ont prétendu que cette particularité caractérise les instruments fabriqués avec des os d'animaux sauvages. Nous ne savons pas davantage si cette remarque présente quelque degré de certitude.

Le deuxième outil (fig. 6), récemment brisé à la base, comme le précédent, a été taillé en biseau aussi bien que celui-ci. L'os rond dont il est formé est poli, mais sans autre perfection; les arêtes sont émoussées et arrondies par un long usage; la pointe est conservée fine quoique un peu obtuse.

Les instruments de ce genre sont bien connus des personnes qui se livrent à l'étude des cavernes à ossements et à silex travaillés. Ce sont des poinçons de l'âge néolithique, c'est-à-dire de l'âge de la pierre polie, le plus voisin par conséquent de l'ère des métaux.

M. Piette, de Craonne, en a recueilli de semblables dans la grotte de Gourdan, grotte aujourd'hui rendue célèbre par les découvertes qu'il y a faites, et ils se trouvaient dans la couche néolithique. Les poinçons des âges antérieurs sont beaucoup plus effilés, paraît-il, et ne sont jamais faits

Digitized by Google

avec un os creux. M. de Vibraye en possède un provenant de la caverne de Laugerie-Haute, qui est formé d'un os creux fendu en deux, et renferme dans sa cavité médullaire de la sanguine pulvérisée. Cette circonstance, jointe à plusieurs autres de même nature, fait croire que le tatouage était déjà employé dès les temps antérieurs à l'époque néolithique.

Bien qu'il soit certain que ces poinçons ont dû servir à des usages multiples, il ne serait pas impossible que ceux qui ont été trouvés à *Verbinum* aient, comme celui de Laugerie-Haute, facilité les pratiques du tatouage.

Mais tout l'intérêt de ces deux objets est loin de résider dans la détermination de l'emploi qui a pu en être fait. Leur forme, caractéristique d'une époque très-ancienne, vient démontrer jusqu'à l'évidence, que longtemps avant l'occupation de l'emplacement de *Verbinum* par les Romains et même par les Gaulois, longtemps avant l'histoire, des peuplades aborigènes, antécesseurs et précurseurs des générations modernes, ont élu domicile, ont vécu leur vie d'intelligence, de labeurs, de passions et de misères, sur le petit coin de terre où nous trouvons aujourd'hui la trace de leur passage sous d'autres vestiges laissés par les populations qui, bien plus tard, leur ont succédé.

La dernière période de l'âge de pierre a été séparée des temps où l'histoire a commencé à conserver le souvenir des actions des hommes considérés comme nations, par une longue époque, — connue sous le nom d'*âge de bronze*, — qui s'est confondue très-probablement avec la période précédente (celle de la pierre polie), et très-certainement avec la période qui l'a suivie et qui se continue encore de nos jours.

Il est reconnu, en effet, que l'usage du bronze s'est introduit dans l'industrie primitive pour venir en aide aux moyens insuffisants qui résultaient de l'emploi d'instruments de silex taillés ou polis.

Toutefois, il faut remarquer que les instruments de bronze ne devinrent pas rapidement d'un usage général. Il est même probable que certaines peuplades n'en ont jamais eu connaissance. Ainsi, jusqu'à présent, croyons-nous, aucun instrument de l'âge de bronze, hache, épée, couteau, poignard, fabriqué avec ce métal, n'a été découvert ni sur le territoire de Vervins, ni même dans l'arrondissement. On a bien trouvé, dans les sépultures romaines ou franques, des agrafes, des plaques, des fibules, des boutons en

Digitized by Google

bronze, tous objets d'ornement, mais des armes en alliage ayant le cuivre pour base, nous ne pensons pas qu'on en ait jamais vu (1).

Pendant longtemps, nous avons voulu résister à l'évidence de ce fait négatif, et nous avons persisté à chercher partout des haches de bronze, à les réclamer à tous les échos archéologiques; nos efforts ont été vains. Aujourd'hui nous en avons pris notre parti; soit que notre contrée ait été abandonnée par les populations qui l'avaient habitée jusqu'alors; soit qu'une catastrophe géologique l'ait rendue peu abordable; soit enfin pour toute autre cause, nous pensons qu'il faut admettre, — historiquement parlant, — que la Thiérache n'a pas connu la civilisation de l'âge de bronze.

Il n'est pas impossible d'ailleurs de se rendre compte des raisons de cette lacune.

La période de l'âge de bronze est une époque toute particulière de l'histoire de l'humanité. La science est à peu près d'accord sur les époques antérieures; sur celle-là, beaucoup de points restent incertains.

Pour les instruments de silex, la matière première se trouvait toute prête à prendre en de nombreuses localités; elle était d'un transport et d'un travail faciles.

Pour le bronze, il n'en était plus de même. Les mines de cuivre et celles d'étain étaient rares; les gisements des deux métaux ne se trouvaient pas toujours voisins les uns des autres. Pour obtenir le rapprochement des deux éléments métallurgiques, il faut supposer l'intervention du commerce au moins par le moyen d'échanges, l'existence de voies de communications, et même la pratique de la navigation. Pour les employer, les réunir en alliage et couler le métal, il fallait déjà des notions scientifiques, des procédés de main-d'œuvre industrielle qui n'étaient pas à la portée de tous. Il résulta très-probablement de cet état de choses que la fabrication des instruments de bronze fut localisée dans quelques centres métallifères d'où ces instruments se répandaient ensuite au loin dans le cours des transactions commerciales.

Mais quels furent ces points centraux ? Ici les savants ne sont pas d'ac-

(1) Une découverte isolée d'armes de bronze, soit dans un tombeau romain, soit même dans une sépulture paraissant plus ancienne, ne suffirait pas pour infirmer les conclusions que nous tirons de l'absence des produits guerriers de l'âge de bronze dans la Thiérache.

Digitized by Google

cord. Pour les uns, la grande industrie du bronze existait surtout en Scandinavie, où elle avait été importée par les Phéniciens.

Pour les autres, le berceau de la civilisation du bronze est bien plutôt dans l'intérieur de l'Asie, d'où elle a pénétré en Europe par l'est.

Enfin, d'autres encore veulent qu'il n'y ait eu qu'un centre quelconque de fabrication, — phénicien, grec, étrusque ou romain, — fournissant seul, pendant des siècles, des instruments de bronze aux nations les plus diverses; et ceux-là tendent à penser que l'Étrurie et la Grande-Grèce (1) pourraient bien avoir été les foyers de cette industrie.

Le fait capital qui ressort de ces opinions contradictoires, c'est que les instruments de bronze ne se fabriquaient pas partout et sur place comme les instruments de silex; qu'ils se répandaient, des lieux de fabrication, de préférence dans les contrées où les communications étaient le plus faciles et les relations plus nombreuses; que dès lors on comprend que les peuplades retirées, vivant sur des territoires peu accessibles, et tenues par-là en dehors des relations générales, n'aient fait qu'un emploi très-restreint d'instruments qu'il fallait aller chercher au loin et se procurer au prix des plus grands sacrifices.

Telle était sans doute alors la situation défavorable de notre Thiérache, et c'est ce qui nous oblige à préluder par une lacune à l'étude des temps où les éléments de son histoire, conservés dans des sépultures et dans des monuments de pierres que le sol a si longtemps récelés et protégés, viennent enfin d'être livrés à nos investigations pour faire l'objet de nos études et de nos travaux.

Après quelques observations de M. Matton sur nos antiquités locales, la séance a été levée.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

Sont nommés :

Membre titulaire, M. Flamant, notaire à Vervins;

(1) La Calabre, où Pythagore fit fleurir les sciences et les arts.

Digitized by Google

Membre correspondant, M. Octave Le Vavasseur de Précourt, auditeur au Conseil d'Etat, à Paris.

M. le président a reçu :

De M. E. Fleury, un exemplaire du tirage à part de *Famines, Misères et Séditions de La Thiérache en 1789*, étude insérée dans le Bulletin de la Société de 1874;

De M. Pilloy, agent-voyer d'arrondissement et membre de plusieurs Sociétés savantes, *L'atelier quaternaire de Cologne, commune d'Hargicourt (Aisne)*, et *Note sur la découverte d'une sépulture à incinération antéhistorique à Ribemont.*

M. Lhotte dépose sur le bureau un morceau de sulfure de fer provenant du magasin de charbon de terre de M. Grimpret, à Vervins.

Remerciements.

M. Chevrier prend la parole :

M. Chevrier a eu l'honneur de voir M. Boëswilwald à Paris. Ce savant architecte l'a chargé de transmettre à la Société l'assurance que le Comité des travaux historiques a pris beaucoup d'intérêt au rapport qui lui a été fait sur les fouilles de *Verbinum;* qu'il a rendu justice à l'intelligente direction des travaux; que les efforts de la Société ont paru tout à fait dignes d'encouragements; enfin M. Chevrier a reçu la promesse formelle d'une allocation, avec la certitude que M. le président serait incessamment avisé de cette bonne nouvelle.

Il est donné lecture d'un envoi de M. Catrin, membre correspondant. C'est une partie de la copie textuelle d'un *Mémoire pour la communauté des habitans du Nouvion-en-Thiérache, appelans, contre M. le prince de Condé, intimé, présenté et soutenu devant le Parlement en 1788 par M. A. L. Legrand de Laleu*, relatif au droit dit de *Lods et Ventes* revendiqué par le prince de Condé sur tous les héritages non fiefs indistinctement.

Cette communication, bien que déjà publiée (voir *Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne*, par C. Périn, n° 1840), est accueillie avec intérêt.

Digitized by Google

M. Mennesson achève la lecture de ses *Recherches étymologiques* :

SAINS. — *Sainz* en 1123, *Sanctis* en 1138. — Ce bourg doit probablement son origine à une chapelle contenant des reliques de saints dont aucun document, pas même la tradition, ne nous a transmis la mémoire. Melleville, dans son *Dictionnaire historique,* donne bien le nom de trois saints découverts à Sains, mais il reconnaît en même temps qu'ils sont revendiqués par Sains du département de la Somme. C'est avec raison que cette dernière localité revendique ces trois saints, puisqu'ils appartiennent, d'après leurs actes, à l'Amiénois, bien plutôt qu'à la Thiérache.

Dépendance. — RICHAUMONT. En ouvrant le dictionnaire de M. A. Matton nous ne trouvons que les formes relativement modernes de *Richautmont* en 1541 et *Richaulmont* en 1568. Comme ce hameau est dans un fond, il faut prendre la terminaison *mont* dans le sens du bas latin *monzia*, et traduire Richaumont par ferme de Richard ou Richaud. *Richaud*, homme riche, un richard, selon Roquefort.

SAINT-ALGIS. — *Sanctus Algisus* en 1123. — Au VIIe siècle, un irlandais, nommé Algise, faisant partie de cette migration religieuse qui traversa nos pays, vint cacher ses vertus dans la vallée de l'Oise, et sa retraite forma le noyau du village actuel.

Dépendances. — AMBERCY, moulin à eau sur un ruisseau qui se jette dans l'Oise, tire sa dénomination du hameau du même nom dépendant de Haution, et dont il est très-peu éloigné. — LA COUPILLE, autre moulin sur le même cours d'eau; Coupille, du bas latin *cupa*, mesure servant au froment, est le diminutif du roman *cope*.

SAINT-CLÉMENT. — *Sanctus Clemens* en 1129, c'est-à-dire placé sous le patronage et le vocable de saint Clément.

SAINT-GOBERT. — Ce village apparaît dans les anciens titres pour la première fois en 1099, et, suivant D. Lelong, le saint personnage qui lui a donné son nom appartiendrait à La Thiérache; mais ce nom est tout ce qui reste du pieux personnage, un martyr peut-être.

Dépendances. — Trois hameaux, situés le long du Vilpion sous les

Digitized by Google

noms de LANNEUX-DU-GARD, LANNEUX-PÉCHON et LANNEUX-TOULOUSE, dépendent de Saint-Gobert. *Lanneux* vient du bas latin *laneus*, terme que Ducange attribue aux Bohémiens et aux Polonais, et qui aurait un sens analogue à celui de *mansus*, c'est-à-dire un lot de terres avec l'habitation du fermier. Quant aux additions destinées à les distinguer l'un de l'autre, je ne peux que dire qu'en roman *gard* signifie verger, *péchon* (en bas latin *picherus*) mesure, vase à mettre des liquides, et que *Toulouse* doit être un nom de famille.

SAINT-MARTIN-RIVIÈRE. — *Sanctus Martinus de Riveria* en 1170. — Appelé ainsi à cause de son église dédiée à Saint-Martin, et de sa position sur un cours d'eau, du nom de la Selle.

SAINT-MICHEL. — *Ecclesia Beati Michaelis Archangeli* en 978, laquelle église faisait partie de l'abbaye de Bénédictins fondée en 944. La dénomination de Saint-Michel n'appartenait primitivement qu'à l'abbaye, et le village se nommait Rochefort, désignation que le centre du bourg actuel a conservée jusqu'à nos jours. A vrai dire cette localité, qui compte plus de 3,000 âmes, n'a pas d'agglomération principale; c'est une vingtaine de hameaux reliés administrativement par une seule municipalité, mais disséminés en fait sur un territoire considérable. Rochefort, *Rupes fortis* en 1183, s'applique bien à un pays où le schiste ardoisier se montre non-seulement à fleur de terre, mais encore forme des monticules d'une certaine importance et même des rochers.

Dépendances. — BLISSY. *Bliciacum* en 1123, *Bliceium* en 1145, *Blici* en 1148. Du bas latin *blicea*, sottise; Blissy est donc l'équivalent de Folie. *Blicea* vient du latin *blœsus*, bègue. — LA BOVETTE, diminutif de *bove*, cave, lieu souterrain, du bas latin *bova*, ou de *bove*, en bas latin *bovare*, mesure agraire répondant à la quantité de terre qu'un bœuf peut labourer : Brayer, dans sa nomenclature des termes usuels de l'agriculture, mentionne *bove* ou *creutte* comme synonymes de grotte, excavation, carrière, et dit, se faisant sans doute en cela l'écho d'une tradition, que ces excavations servaient anciennement de retraite aux bœufs, ce qu'on appelait en bas latin *bovaria* : effectivement le nom de notre hameau s'écrivait, en 1643, Bosvette. Comme il y a une quinzaine

Digitized by Google

de hameaux ou fermes dans le département qui tiennent leur dénomination du radical *bove*, il est probable qu'il a été employé pour les uns dans le sens de *bovare* et pour les autres dans celui de *bovaria*. La Bovette étant sur le point le plus élevé d'un territoire où la roche se montre partout me semble devoir son nom à *bove* dans le sens de *creutte*. — Les Chamiteaux. *Champ Miteaux* en 1687. L'adjectif latin *mitis* appliqué à une terre signifie défriché, à une habitation, tranquille; en roman *mitis* est devenu *miton*, *mitoux*, formes qui se rapprochent trop de *miteaux* pour n'en être pas les synonymes. — Le Champ-de-l'Etry. On écrit quelquefois, notamment la carte de l'Etat-major, *Letry* en un seul mot; c'est une erreur puisque la forme primitive, du moins la plus anciennement connue, est, en 1300, *Campus de l'Estrit*, et qu'au siècle dernier Cassini reproduit encore l'apostrophe et dit *Champ de l'Eterie*, et non *Leterie* en un seul mot, comme l'a cru M. Matton dans son dictionnaire. Si j'insiste sur chose aussi légère qu'une apostrophe, c'est que privé de ce petit signe *Letry* signifierait lutrin, tandis que *Estrit*, dérivant du vieux français *estrait* (du latin *extractus*), veut dire reclus, solitaire et que rien n'est plus naturel que de rencontrer le Champ du reclus près d'une abbaye. — Le Cocq-Vert. Logny-lès-Aubenton possède un hameau du même nom dont il est déjà mention en 1678. Comme il n'existe pas, que je sache, de coq vert, il est possible que cette dénomination fasse allusion à la plante aromatique connue vulgairement sous le nom de *coq*, ou menthe sauvage. — Cocréaumont. *Cocremont* en 1667, *Cauqueriomont* en 1675, *Coquereaumont* sur la carte de Cassini. Un fief, commune de La Neuville-lès-Dorengt, portait le même nom au XVIIe siècle. En bas latin *coquearium*, *coqueria* nous fournissent cuillère, mais que faire de cet ustensile à propos de Cocréaumont ? Je préfère le bas latin *couquagium* ou *couquacium* qui s'éloigne plus de la forme actuelle sans doute, mais qui donne une étymologie mieux caractérisée. *Couquagium*, en effet, du latin *cubatio*, *couchage* en français d'autrefois, *couquage* en Picard, se disait d'un droit qui consistait dans la faculté de parquer le bétail dans une forêt pour y passer la nuit. Cocréaumont qui est sur une hauteur et en forêt offrait toute commodité au couchage ou *couquage* des bêtes qui paissaient dans la forêt pendant le jour. — Les Chauffours, en 1700 *Chauxfour*, autrement dits les fours à chaux. — Gomefosse. *Gumma* signifiait en bas latin nasse où l'on conserve le poisson, et trou que forme l'eau en tombant sous la roue d'un moulin; on appe-

Digitized by Google

lait aussi au XIIe siècle *eau gormie* une eau stagnante, une eau sale : Gomefosse pourrait donc être l'équivalent de fossé bourbeux. — GRATTE-PIERRE, fabrique de socs de charrue; dénomination expressive dans un pays où la roche et l'ardoise se montrent à nu. — MONTORIEUX. *Montaurieux* en 1687. Ce nom est la traduction topographique exacte de notre hameau qui domine en effet un ruisseau. — LA PASSE-BRANLANTE. Une passe, c'est une planche jetée sur un fossé, un cours d'eau pour le franchir. — LES ROCHETTES, diminutif de roche. — LA RUE-DES-LEUPS : leup, c'est la prononciation picarde de loup. — NEUF-COURT, en 1226 *Nova-Curtis*, nouvelle ferme. — SOUGLAND, forge qui a emprunté son nom à la petite rivière qui traverse le territoire de Saint-Michel. Ce cours d'eau prend sa source à la Chapelle-des-Glands, dans le bois de Beaulieu (Ardennes), d'où sa dénomination; l'existence de la Chapelle-des-Glands s'explique parfaitement à son tour au milieu de forêts où domine l'essence du chêne. — LA TERRE-DE-ROSES. Voici l'étymologie de cette dénomination si poétique au premier abord : « Le 1er mai (1651), le général Rose délogea le capitaine Pétré de Saint-Michel, et mit le village à contribution. L'abbaye, pour fournir son contingent, fut obligée de vendre plusieurs arpens de terre qui sont encore appelés aujourd'hui *terres-de-Rose* » (*Hist. de Vervins*, Am. Piette).

SAINT-PIERRE. — *Parochia de Sancto-Petro* en 1144.

Dépendances. — LA GRANDE-CAILLEUSE, par opposition à la Cailleuse ou Petite-Cailleuse, de la commune de Rougeries. — MOULIN DU BRULE, c'est-à-dire moulin du bois (voir Malzy). — LA MAISON-BUCHET. Buchet est le nom des premiers habitants de cette maison. — LES PIERROTS. Encore un nom de famille, ou une masure dont le chaume et le torchis négligés offrent asile aux moineaux, comme L'Hôtel-des-Pierrots, près de Soize, canton de Rosoy-sur-Serre.

LE SART. — Du vieux mot *essart*, défrichement, tiré du latin *sarritus*, sarclé. L'Académie a conservé le verbe *essarter*.

Dépendances. — LA CAMBOTTE. En bas latin *cambotta*, *cambutta* signifiait littéralement un bâton cambré, une crosse, une béquille, enfin une potence. La Cambotte aurait donc été jadis un lieu d'exécution. —

Digitized by Google

La Corgne. En 1671, le nom du hameau de Corneaux (commune d'Iviers) s'écrivait *Corgneaux*; La Corgne est évidemment un dérivé de *Corgneaux*, et son étymologie est par conséquent la même. (Voir Iviers.) — Zobeau. *Orbaux* en 1688. Ce hameau doit son origine à un fief qui s'appelait les Obeaux. *Oba*, *Hoba*, *Hova*, *Hoffata* se disait en bas latin d'une maison de fermier avec une certaine quantité de terres, de là hobereau, gentilhomme campagnard. *Oba*, *Hoba* vient du germain *hoff*, cour : il est devenu synonyme de ferme comme le bas latin *curtis*.

SOMMERON. — *Sumerum* en 1138, du latin *sumen*, mamelle, et, par extension, source, sens dans lequel il est souvent employé pour désigner un cours d'eau, ex : la Somme, Somme-Aisne, lieu où l'Aisne prend naissance, etc.; dans nos campagnes on appelle aussi *simerons* ces minces filets d'eau qu'on rencontre en creusant la terre. Sommeron doit son origine à une ferme de ce nom qui appartenait à l'abbaye de Clairefontaine, et tout près de laquelle sort un ruisseau, dit le Sommeron, qui va se jeter dans l'Oise à Gergny.

Dépendances. — Ce village possède une dizaine de hameaux ou habitations isolées, mais aucun n'offre de difficulté étymologique; l'un d'eux seulement a peut-être besoin d'un mot d'explication : c'est une maison isolée appelée Rue-des-Cabots. *Cabot* est la prononciation picarde de chabot, petit poisson à grosse tête qui se trouve abondamment dans nos ruisseaux et qui est excellent à manger. C'est sans doute à cause des proportions exagérées de la tête de ce petit animal qu'on l'a nommé cabot; nous disons en effet familièrement d'un homme à tête solide qu'il a une bonne caboche, et d'un entêté que c'est un cabot.

LE SOURD. — *Sourt* en 1270. — Ce village tire son nom de la langue du XIIe siècle, *sordre*, sourdre, jaillir (en latin *surgere*), *sors*, source; et en effet, du bois voisin qui porte le même nom (ce bois vient d'être défriché) sort un cours d'eau qui va se jeter dans l'Oise. Deux lieuxdits confirment cette interprétation : La rue-des-Fontaines et la rue-des-Rieux. Le Sourd peut venir encore du roman *soure*, *soureau*, troupeau de porcs, en bas latin *surex*, du latin *suum grex*, puisque le bois, qui en ce cas aurait donné son nom au village bâti sur sa lisière, devait fournir d'abondantes glandées.

Digitized by Google

Dépendances. — La Rue-Gutin. *Rue Gustin* au xviie siècle. Il faut lire Rue-Augustin probablement. — Rejet-de-Colonfay. *Reject de Colonfay* en 1621. Cette dernière forme me porte à invoquer le bas latin *rejectus*, saillie, avancée, autrement dit un canton faisant hache dans un territoire voisin, à moins qu'on ne préfère l'étymologie que j'ai assignée au hameau de la commune du Nouvion qui se nomme Le Rejet.

SORBAIS. — *Sorbois* en 1125, *Sourbais* en 1333. — En roman, sur se disait *sor*, *sour*, du latin *super; bais* c'est le *beck* flamand ou le *bach* allemand, ruisseau, comme nous avons déjà eu occasion de le voir. Or Sorbais est situé, d'une part, sur la rive droite de l'Oise, et, d'autre part, il est traversé dans toute sa longueur par le ruisseau de Lerzy qui se jette dans l'Oise au bas du village.

Dépendances. — Le Bermont, au xiiie siècle *Aubemont*, *Abemont*. Le peuplier blanc se disait en roman *aube*, *abe* (du latin *alba populus*); il est à croire, par conséquent, que ce hameau doit son nom à une hauteur couronnée de peupliers blancs. — Le Corbion, en 1565 *Scorpion*, en 1659 *Cense des Corbions*. L'animal venimeux du nom de scorpion ne vivant pas dans nos pays, il faut voir ici un terme d'arpentage par lequel on désignait dans les vieux titres latins un amas de pierres formé et pris pour limiter un territoire, une propriété, etc. — Derrière-le-bois-Hayon. Au xiie siècle *haion* signifiait haie, clôture, bois, de l'ancien haut allemand *hagen*. — Le Sartedeau, diminutif de *sart*, défrichement. — Solmont, en 1203 *Curia de Soilemont*. On serait tenté de décomposer ce nom en *solis mons*, mont du soleil, mais dans cette hypothèse la pente sur laquelle se trouve Solmont devrait regarder le levant, tandis qu'elle est en plein nord; je préfère *solum montis*, terroir de la montagne, d'autant mieux que la forme de 1203 reproduit exactement la traduction romane *(soil)* du latin *solum*. — La Ville-aux-Bois doit son origine à quelque villa bâtie à l'ombre de la forêt du Regnaval. Cette forêt, qui s'étend sur les communes de Sorbais, Lerzy, Erloy, Englancourt et Buironfosse, se disait *Regnaulval* en 1531 et *Regnardval* en 1611, ou val de Regnault, Regnard, nom d'homme bien connu.

THENAILLES. — *Teloniœ* au xiie siècle, du latin *telonia*, impôt ou per-

Digitized by Google

ception de l'impôt. *Teloneum*, *theloneum*, bas latin que le français a rendu par tonlieu, était un droit seigneurial, un impôt indirect ou péage établi sur les routes, sur les ponts, aux portes des villes, etc.; on appelait également *theloneum* le lieu où se percevait cet impôt. Voici comment ce terme est devenu l'homonyme de l'outil que tout le monde connaît. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, *Teloniæ* se change en *Tenolie* par la transposition des lettres *l* et *n*, phénomène si fréquent non-seulement dans les titres anciens, mais encore dans le langage usuel. Puis faisant un pas plus décisif vers la forme moderne, *Tenolie* devient *Thenelles*, orthographe que conserve une commune du canton de Ribemont, tandis que notre village s'appelle enfin en 1229 *Tenaille*, d'où la forme actuelle Thenailles, d'où aussi la paire de tenailles qui figure dans les armes de l'abbaye.

Dépendances. — COQUIBUS. *Cocquibus* en 1615. Ferme ayant appartenu à l'abbaye de Thenailles. Jadis le peuple appelait *cokibus* (1) les monnaies de billon au type de l'aigle éployé, frappées au XIVe siècle par les évêques de Cambrai : il prenait évidemment l'aigle qui lui était inconnu pour un coq, animal dont l'image lui était familière. *Coquibus* se disait encore d'une espèce de capuchon d'église ou d'ornementde tête : «... certain coquibus qui était sur le chief de l'ymage de Dieu, » dit une vieille charte. Cette ferme est sur la hauteur qui domine La Brune; peut-être aussi était-elle de peu de valeur à son origine. — LE FAY. *Fagetum Sancti-Cornelii* en 1198. *Fagetum*, lieu planté de hêtres. — LES NINELLES. *Nynelles* en 1617. Ce hameau doit son nom à une ferme de l'abbaye de Thenailles arrosée par un ruisseau qui descend de la direction de La Bouteille, et qui s'appelle les Noyelles. Ai-je besoin d'ajouter qu'il n'est pas difficile de retrouver dans les Ninelles ou les Noyelles le radical *neia*, *noia* que j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'expliquer. — LES PETITS-POISSONS. Vers 1830, on vendit le bois de Thenailles; il y eut concurrence entre les gros et les petits capitalistes du pays. On dit alors que les gros poissons mangeraient les petits; le pronostic ne se réalisa pas, et les petits capitalistes construisirent sur le bois défriché une ferme qu'ils nommèrent *Les Petits-Poissons*.

TUPIGNY. — *Tupegics* en 1145, *Tuppigni* en 1148. — Au XIIe siècle, les joutes, les exercices militaires s'appelaient *tupineis*, *tupineiz*, et comme

(1) *Numismatique moderne*, Manuel Roret.

Digitized by Google

on voyait alors à Tupigny un château avec une forte tour, c'est bien à *tupineis, tupineiz* qu'il faut demander l'étymologie de ce village.

Dépendance. — La Sagnière, ferme qui se disait *Villa de Salneriis* au IXe siècle, *Sannier* au XVe siècle, *Saignières* et *Saulnières* au XVIe siècle. Je pense que je puis rapporter cette dénomination au latin *salinarius*, vendeur de sel, qui a fait en français *saunier*, d'où *Sagnière*, dépôt de sel, ce qu'on a appelé plus tard grenier à sel.

VADENCOURT. — *Audoncurtis* en 1083, *Waldencort, Waldecurtis* au XIIe siècle. — Voici qui prouve une fois de plus qu'en matière d'étymologie il serait dangereux de s'en tenir à la seule forme moderne d'un nom de pays; ainsi, à première vue, Vadencourt étant sur l'Oise, on traduirait sans hésiter son radical *vaden* par le latin *vadum*, gué, tandis qu'en réalité, en consultant les formes anciennes, on est forcé de reconnaître que ce radical est un nom d'homme d'origine germanique. Des monnayeurs mérovingiens s'appellent Audo, Auden, Vadeo, Waldo d'où les noms relativement plus modernes de Othon et Odon.

Dépendances. — Boheries. *Ecclesia Sancte Marie de Boheriis* en 1156, *Boheria* en 1175, *Bouhories* en 1395, *Bouhouris* en 1584. — *Bouherie* au XIIe siècle, se disait d'une ferme à bœufs, du bas latin *bovaria;* le *v*, comme on sait, s'écrivait comme *u* autrefois. *Bovaria* vient lui-même du latin *bos, bovis*, et du roman *eirau, heireau* (voir Hary et autres dérivés.) — Malaise. *Malaisia* en 1201. Plusieurs fermes ou hameaux portent ce nom dans le nord du département, ce qui indique les pénibles commencements de la culture dans notre contrée.

LA VALLÉE-AU-BLÉ. — *Vallée-le-Bled* en 1573, pays abondant dès ces temps reculés en beaux et bons blés.

LA VALLÉE-MULATRE. — Tire peut-être son nom de l'élevage ou de l'usage du mulet; on employait beaucoup de mulets dans nos pays pour conduire les blés aux marchés avant que les voies vicinales fussent améliorées. N'appelons-nous pas mulâtre le produit du nègre et du blanc en l'assimilant ainsi au croisement irrégulier qui donne le mulet.

Digitized by Google

Dépendance. — Le Tonnelet, hameau qui se nommait en 1683 le *Fief des Essarts.*

VAUX-ANDIGNY. — *Territorium de Vallibus* en 1201, c'est-à-dire territoire des vallées, situé en effet dans une sorte d'entonnoir formé par plusieurs collines.

Dépendances. — *Andigny*, *Aldigneis* en 1110. Cette ancienne forme donne à croire qu'Audigny vient d'*Aldinus*, un nom d'homme fort répandu autrefois, et qui a été illustré par une célèbre famille d'imprimeurs du XVIe siècle, les Alde de Venise. — Angin. *Engeain* en 1734. Du bas latin *angina*, étable à porcs. *Angina* serait un terme arabe passé dans la langue du moyen âge au temps des croisades peut-être (Ducange). — Bois-Monsieur, souvenir des seigneurs de Vaux-Andigny. — Regnicourt. *Reniecourt* en 1411. Encore un nom d'homme comme celui dont j'ai tiré l'étymologie de Rogny.

VÉNÉROLLES. — *Altare de Villerio* en 1163. — En bas latin *villare*, *villarium* n'est qu'un diminutif de *villa* que le français a souvent traduit par *villers*, *villiers*, etc.

Dépendance. — Blocus (Grand et Petit). Ces hameaux doivent leur origine à une ferme qui appartenait à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Cette ferme était sans doute fortifiée, comme tant d'autres, pour servir de refuge, au temps des guerres : de là ce nom de *blocus*, de l'allemand *blockhaus*, fortin en bois.

VERLY. — *Territorium de Verli* en 1197. — Quoique ce village ne se trouve pas mentionné dans les titres avant cette époque, son antiquité n'en est pas moins infiniment reculée. Ainsi en 1861, on découvrit, au milieu du pays même, de nombreuses tombes frankes (*La Thiérache de 1865*, page 126.) Bien plus le radical *ver* indique une origine celtique, de sorte que le cimetière frank recouvrirait une mplacement gaulois. Je vais essayer de démontrer la nationalité du radical *ver* que nous rencontrons dans une vingtaine de noms de lieux du département, et notamment dans Vervins, dont le tour est venu.

VERVINS. — *Vironum* au IIIe siècle, Carte de Peutinger dite Théodo-

Digitized by Google

sienne; *Verbinum* au IVe siècle, Itinéraire d'Antonin; *Vervinz* en 1138. — Au nombre des villes que les Gaulois fondèrent dans les plaines du Pô, au VIe siècle avant J.-C., nous trouvons *Vergann* (Bergame) et *Fearann* (Vérone, en latin *Verona*), dénominations qui dérivent du celtique *ferann* ou *verann*, habitations (v. l'*Hist. de Fr.* de H. Martin, t. Ier). Il y a une telle analogie de forme entre *Verona* et *Vironum* que je n'hésite pas à admettre que *Vironum* vient aussi du celtique *verann*. De là tant de noms de localités qui commencent par *fer* ou *ver*. *Verann* n'est peut-être pas même d'origine exclusivement celtique; il paraît remonter à la langue mère par excellence, au sanscrit. On sait aujourd'hui, grâce aux travaux de M. Pictet, que les langues celtiques offrent de nombreux rapports avec le sanscrit, indices indélébiles des immigrations asiatiques à travers l'Europe. En effet nous retrouvons notre mot, avec une signification voisine de celle que lui attribuaient les Celtes, dans *véranda*, terrasse couverte, dont le savant dictionnaire de M. Littré donne l'étymologie suivante : « *Verandah*, mot rapporté de l'Inde par les Anglais, est la simple dégénérescence, dans les langues modernes de l'Inde, du sanscrit *veranda*, colonnade, de *var*, couvrir. » Mais *fear, fer, ver, vir* ont-ils la même valeur ? Oui, car il n'y a là qu'une simple question de prononciation. Parmi les noms gaulois de peuplades ou d'hommes que César cite dans ses Commentaires, il s'en rencontre un certain nombre dont le *fear*, *fer* celtique forme la première syllabe; eh bien, le conquérant, écrivant ces noms comme il les entendait prononcer, a rendu *fear*, *fer*, par *ver*, *vir*; c'est ainsi qu'il a traduit *Fear-gobreith*, nom du magistrat suprême des Eduens, par *Vergobretus*, et qu'il a fait passer dans sa langue, comme noms de peuplades : les *Veragri*, les *Veromandui* ou *Viromandui* et un *pagus* helvétien qu'il appelle *Verbigenus*; comme noms d'hommes : *Verudoctius, Viridumarus*, *Viridovix*, *Vercingetorix*, *Vertico*, *Vergasillaunus*, *Vertiscus*. Plusieurs langues modernes ont conservé des traces de cette prononciation : l'allemand et l'anglais confondent, dans certains cas, le son des lettres *f* et *v*; de plus, en anglais, l'*e* se prononce *i*, et la diphtongue *ea*, tantôt *é* tantôt *i*. En énumérant quelques dénominations gauloises rapportées par César, j'ai voulu donner des exemples de prononciation gauloise, mais il ne faut pas y chercher l'étymologie de *Vironum*, parce que dans les noms de peuplades et d'individus *fear*, *fer*, *ver*, *vir* n'a ni le même sens, ni le même radical que celui avec lequel il figure dans les noms de localités : ici, il veut dire homme (*fear-*

Digitized by Google

go-breith, homme qui rend des jugements) et sa racine est le sanscrit *vira*, mot qui a ainsi passé avec sa signification et presque sa forme primitives dans le celtique et le latin *(vir)*. Maintenant que je crois avoir jeté quelque lumière sur *Vironum*, il me reste à étudier *Verbinum*, dénomination d'autant plus intéressante que c'est celle qui a prévalu et a produit Vervins en se francisant. Bien qu'il y ait de fortes raisons de croire que la Carte de Peutinger est antérieure à l'Itinéraire d'Antonin (v. M. de Caumont, *Abéced. arch. Ere gall. rom.*), nous ne devons pas oublier que l'original de cette carte est perdu et qu'on n'en possède qu'une copie du XIIIe siècle. Il serait donc téméraire de conclure que *Vironum*, fourni par ce document, est la seule, la véritable forme primitive de Vervins, et que, par suite, *Verbinum* n'est qu'une forme secondaire, une altération du type. Je pense que *Verbinum* est aussi ancien, aussi celtique que *Vironum*; en effet, indépendamment de la communauté d'origine de *ver* et de *vir*, il existe une affinité caractéristique entre *Verbinum* et *Verbigenus* (1) le canton helvétien cité par César, et dont on pourrait peut-être fixer la position, restée incertaine, dit-on, aux environs du lac Majeur, le *Verbanus lacus* des anciens. *Verbanus*, encore un nom à la physionomie celtique, un souvenir de l'invasion de l'Italie du Nord par les Gaulois, un *parent* de *Verbinum*. En dépouillant *Verbinum* de sa désinence latine il reste *Verbin*. Je n'ai plus à prouver que *ver* signifie habitation. Quant à *bin* c'est le celtique *pen*, *ben*, tête, au figuré, sommet. Si *ben* au figuré convient parfaitement à *Verbigenus* situé dans la contrée la plus montagneuse de l'Europe, et au lac *Verbanus* tout entouré de hauteurs, circonstances qui confirment pleinement le sens attribué à *ben*, il faut avouer qu'il ne cadre guère avec l'aspect actuel de l'emplacement de l'ancien Vervins. En pareille occurrence, serait-ce abuser du droit de prendre une étymologie où on la trouve que de conjecturer, en appliquant *ben* dans son sens propre (tête), que *Verbinum* était le chef-lieu (traduction littérale, en ce cas, de *ver-ben*) de quelque *pagus* gaulois. Vervins, simple bourgade d'abord, se serait appelé *Verann* (2) et, devenu chef-lieu, *Verben* ou *Verbin*; ce qui

(1) *Genus*, addition grecque (*génos*, race, famille) accolée à un nom celtique. D'après le témoignage de César, les Helvètes se servaient de l'alphabet grec qu'ils tenaient probablement des Phocéens de Marseille.

(2) Nous avons, dans notre département, un hameau, *Les Maisons*, communes de Chézy-l'Abbaye et d'Essises, qui prouve que Vervins a pu s'appeler *Verann* (habitations, maisons), sans autre qualification.

Digitized by Google

expliquerait à merveille sa double dénomination. Sans doute c'est là une pure hypothèse, mais une hypothèse n'est-elle pas quelquefois le pressentiment de la vérité. En résumé, mes recherches auront, du moins je l'espère, fait ressortir de sérieuses probabilités en faveur de l'existence de Vervins avant l'apparition des Romains en Gaule.

Dépendances. — La Denteuse. *Dainteuse* en 1247, *Dointeuse* au XIIIe siècle, *La Denteuze* en 1617. Il faut bien, à défaut d'autre étymologie, nous contenter de celle que nous fournit la tradition, à savoir que ce nom vient de ce qu'on a trouvé grand nombre de machoires humaines provenant d'anciennes sépultures. — Rabouzy (Grand et Petit), communes de Vervins, Hary, Gercy, *Raboziis* en 1161. Rabouzy peut dériver de *bouson* qui, au XIIe siècle, signifiait boue, fange; placés dans un fond où coule un ruisseau et au pied de grands bois aujourd'hui défrichés, ces deux hameaux ont dû en effet vivre dans la boue et la fange pendant longues années : la particule *Ra* doit être considérée comme une syllabe augmentative.

VILLERS-LÈS-GUISE. — *Vilers* en 1327, *Villare, Villaria* en 1340. — *Villare, Villaria* sont des diminutifs de *villa* et sont devenus en français Villers.

VOHARIES. — *Molendinum de Waheries* en 1144, *Wauhary* au XVe siècle, *Vaulxharis* en 1606. — On pourrait interpréter le nom de ce village par ferme de la vallée, *vallis haralis* (voir Hary ci-dessus).

VOULPAIX. — *Altare de Vulpasio* en 1065. — Voulpaix vient de *vulpes*, dont le roman a fait *woupil*, renard, sans doute parce que les bois environnants abritaient de nombreuses familles de renards.

Dépendances. — Le Chateau. Voulpaix eut des seigneurs particuliers jusques au milieu du XVe siècle, que cette terre passa à la maison de Vervins. — Les Failleux. Cette ferme doit son nom au voisinage d'un bois défriché qui s'appelait au commencement du XVIIIe siècle *bois du Faieu* ou *du Faiau*. C'est encore le hêtre, le *fagus* des latins, qu'il faut invoquer ici. — Le Haut-Goulet. Même étymologie que le Bas-Goulet, de la commune de Laigny. Ces deux fermes sont peu distantes l'une de l'autre; et, tandis

Digitized by Google

que le Bas-Goulet est dans le fond de la gorge qui leur a donné ce nom, le Haut-Goulet est sur la hauteur.

WASSIGNY. — *Vassenis* en 1190, *Wassignis* en 1274. — C'est une corruption du vieux mot français *wattines* (en teuton *waestine*), lieux arides, d'où est venu le verbe dévaster dont le sens se retrouve dans le latin *vastus*, désert, dépeuplé. Les qualifications des lieux voisins, comme l'Arrouaise, Oisy, fortifient cette attribution étymologique.

Dépendance. — MARCOGNIERS. *Marcoignet* en 1260. Cette ferme peut devoir son nom : 1° à ce qu'elle aurait été construite par des habitants de Marcoing, arrondissement de Cambrai, 2° au bas latin *marcones*, sorte de belettes dont la peau était recherchée, et qui gîtaient peut-être dans la forêt d'Audigny qui touche à la ferme.

WATTIGNY. — *Wattigniis* en 1155. — Cette dénomination vient, comme celle de Wassigny, mais plus directement du vieux mot *wattines*.

Dépendances. — CHAMP DE L'ETRY. Ce hameau dépend en partie de Saint-Michel, et j'en ai donné l'étymologie à l'article consacré à cette commune. — COCQUEMPRIX. *Quoquiinprier* en 1366. Notre mot coquin s'orthographiait, au XIIe siècle, *quoquin*, et *praier*, *preer* signifiaient piller, du latin *prædari*. Inutile donc d'insister sur ce que valaient les premiers habitants du hameau. — JUMILLY. *Gemegnies* au XIIIe siècle. Jumeaux en latin se dit *gemini :* telle est l'étymologie de Jumilly, soit que ce hameau se composât primitivement de deux maisons, soit que la première habitation eût été élevée par deux frères jumeaux. — LES LOGETTES. Ce nom nous apprend qu'il n'y eut là autrefois qu'une agglomération de cabanes ou de huttes. — MALGARNY, triste épithète qui n'a pas besoin de commentaires. — LES HOURYS. Voir Houry ci-dessus. — SAILLY. Aujourd'hui forge, et jadis château; construit en 1622 par J.-B. de Morna et rasé en 1846, Sailly dérive du latin *salicetum* (*salix*, saule), saussaie, lieu planté de saules. — LA CLOPERIE. Maison construite sur l'emplacement de bois défrichés, comme l'indique son nom, du vieux mot colper. Voir au surplus La Cloperie, commune de La Bouteille.

WIÉGE-FATY. — *Gisneium* en 1010, *Uiége* en 1228, *Viége* en 1248,

Digitized by Google

Wege en 1253. — La forme actuelle veut dire chemin, puisque nous la retrouvons, avec la même signification et avec quelques modifications qui la laissent toujours reconnaissable, dans le latin *via*, le vieux français *veie*, l'anglais *way* et l'allemand *weg*. Quant à la forme première *Gisneium*, elle ne s'éloigne pas des autres autant qu'on le croirait, car tous les philologues ont établi que le *g* a été souvent substitué au double *w* : le patois lorrain notamment abuse de cette substitution.

Dépendance. — FATY. *Fasticum* en 1142, *Fasti* en 1161. Au XIIe siècle, *fasti* signifiait ennui, embarras, du latin *fastidium*; ce qui donnerait à croire que la baronnie de Wiége, dont dépendait ce hameau, n'avait pas lieu d'être très-satisfaite de ce fief.

WIMY. — *Wimi* en 1138, du latin *vimen*, en roman *vimoi*, osier. M. A. Matton (*Dict. top.*) dit que, dans les comptes de l'Hôtel-Dieu de Laon, le mot *wimiaul* est souvent employé pour désigner les brins d'osier qui servaient à rattacher la vigne.

Dépendances. — ECREVEAUX DE HAUT et DE BAS. *Escréveau* en 1612. Ces deux hameaux sont situés au milieu d'une campagne accidentée entourée de bois de trois côtés; or, au XIIe siècle, *escru*, *escreu* se disaient du bois crû spontanément sur les terres labourables (du latin *crescere*); il est donc à croire qu'à une époque où la culture laissait tant à désirer, un emplacement dans les conditions des Ecréveaux devait être infesté de ce que nous appellons aujourd'hui des accrues, c'est-à-dire de racines et de rejetons provenant des bois voisins. — QUICANGROGNE, *Quinquengrogne* en 1612, hameau et verrerie. Cette verrerie fut fondée dans la seconde moitié du XVIIe siècle par la famille de Colnet, originaire d'Italie, et qui avait déjà créé, sur Fourmies, la verrerie du Houy, en 1599, et celle de Monplaisir, un peu plus tard. On appelait *qui-qu'en-grogne* la maîtresse tour d'un castel picard, ou normand, la plus altière, construite, pour ainsi dire, malgré l'opposition de ceux qu'elle menace : « Je la bâtirai, qui qui en grogne » (Genin. *Récréations philologiques*). Il est donc à croire que la verrerie de Quicangrogne fut peu courtoisement accueillie à son apparition, soit qu'elle eût été élevée pour faire concurrence à celle de Monplaisir, soit qu'elle menaçât d'écraser, par une importance relative, d'autres ver-

Digitized by Google

reries voisines de proportions plus modestes; en tout cas, *qui qu'en grogne* est évidemment un cri de défi.

Tels sont les résultats des recherches auxquelles je me suis livré concernant les localités de l'arrondissement de Vervins. Quelles que soient la valeur et la portée de ces étymologies, et ce n'est pas à moi qu'il appartient d'en juger, elles mettent en relief un fait caractéristique; elles nous prouvent qu'à part quelques rares agglomérations celtiques qui paraissent avoir survécu aux invasions, aux guerres, aux tourmentes des premiers siècles de notre histoire, la grande majorité des villages de La Thiérache datent seulement du XIIe siècle et doivent leur existence aux premiers défrichements de ces antiques forêts qui avaient étouffé les restes de l'éphémère civilisation gallo-romaine.

Sa lecture terminée, M. Mennesson donne connaissance à la réunion de la communication suivante qu'il a reçue de M. Ed. Fleury, relativement à l'étymologie du Montvinage, commune d'Etréaupont.

Vinage est, au moyen âge, la signification, non d'un lieu planté en vignes, mais d'un lieu où le seigneur perçoit le droit sur les vins qui circulent et passent sur sa propriété.

Vers 1238 ou 1239, meurt Gautier d'Avesnes, comte de Blois par sa femme, seigneur de Guise, d'Etréaupont, etc. Parmi ses redevances figure comme source productive le *vinage* d'Etréaupont. Il fonda deux obits à la cathédrale de Laon pour le repos de son âme et celle de sa femme morte depuis dix ans, et il donna (*Cartul. de la cath. de Laon*), 1° pour son obit, 100 sols de rente à prendre sur le vinage, *vinagium*, d'Estrées-au-Pont, le lendemain de la Purification; 2° pour l'obit de sa femme, 15 livres parisis de rente à prendre le lendemain des Trépassés, sur le même *vinagium*, vinage, d'Estrées-au-Pont.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 MAI 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE.

A l'ouverture de la séance, M. Henri Blanquinque dépose sur le bureau, pour les archives de la Société, deux titres sur parchemin qui sont : l'un, des lettres patentes de juge du tribunal de Commerce de Vervins, délivrées au sieur Antoine-Martin Mousselard, à la date du 27 juillet 1791; et l'autre, des Lettres de ratification, du 23 janvier 1778, délivrées par le roi en son conseil et concernant une acquisition d'immeubles faite par le sieur Mousselard, marchand à Vervins, sur le territoire de Voulpaix.

Remerciements à M. Blanquinque.

M. Papillon rend compte, en ces termes, de la découverte de sépultures dans les fondations de l'église de Chevennes :

MESSIEURS,

La commune de Chevennes possède une église dont la date de fondation serait bien difficile à indiquer aujourd'hui.

Il y a environ quarante ans, alors que le département de l'Aisne se couvrait du réseau nouveau des voies de communication qui devaient contribuer si puissamment au développement de la prospérité de notre région, la commune de Chevennes profita comme toutes les autres localités rurales des avantages résultant de cette grande amélioration. Elle vit ses rues élargies, redressées, nivelées; ses habitations transformées, sa place champêtre embellie. Seule, l'église n'eût rien à gagner au nouvel état de choses : jusqu'alors elle occupait le centre du cimetière; le nouvel alignement porta la rue jusqu'auprès de ses murs, et malheureusement ce ne fut pas le portail qui se trouva ainsi sur la voie publique, mais bien l'abside peu monumentale qui la terminait vers le levant.

Cette disposition était peu favorable à l'aspect décoratif de la place; elle fut bientôt changée par un procédé héroïque; l'abside fut démolie, remplacé par un portail neuf, l'ancien portail céda la place à un sanctuaire nouveau, et l'église fit volte-face.

Cependant, quoique peu en harmonie avec ce qui venait d'être réédifié, les murs de la nef n'avaient pas été touchés. Dans le commencement de

Digitized by Google

la présente année seulement, on se résolut à les reconstruire, et la semaine dernière, ils étaient renversés de fond en comble.

Grande fut alors la surprise de reconnaître que sous les fondations de ces murs, au midi comme au nord, se trouvaient de grandes auges en pierre renfermant des ossements humains. On se trouvait en présence de tombeaux anciens, antérieurs à la construction de l'église. Celui qui existait sous le mur du midi, dégagé avec soin des terres qui le comblaient, ne produisit, outre les ossements, que deux pointes de fer, deux ardillons peut-être, placés dans la région de la ceinture du squelette qu'il renfermait. On n'y vit ni armes, ni vases, ni joyaux, ni ornements. L'opinion fut que cette tombe avait été fouillée par les premiers constructeurs de l'église, avant de la cacher sous les fondations de cette partie du monument.

Au nord, un sarcophage du même genre fut également reconnu, mais comme il était placé sous une partie de mur qui doit être conservée, on fut forcé de le respecter. Près de ce dernier cercueil et placé parallèlement, côte à côte, mais dans l'intérieur de l'église, une troisième auge de pierre se montra par l'une de ses extrémités. M. Sarrazin voulut bien alors me donner avis de la découverte et attendre mon arrivée pour en faire l'exploration. Le pavé moderne de l'église fut relevé avec soin : il reposait presque immédiatement sur la partie supérieure des parois de la tombe. La terre, composée de débris de plâtras, de morceaux de carreaux, de tuiles, d'ossements humains brisés, voire même de quelques minimes fragments de vases qui nous parurent être mérovingiens, fut extraite avec la plus grande attention, et à 50 centimètres environ de profondeur on trouva deux squelettes qui semblaient n'avoir pas été dérangés depuis le moment de leur inhumation.

L'un de ces squelettes, placé dans la position normale, étendu sur le dos, les bras croisés sur la poitrine, avait 1 mètre 58 centimètres de grandeur. La tête large et ronde, le crâne bien conformé, indiquaient une intelligence développée La mâchoire inférieure n'avait conservé que quelques dents, et les alvéoles des dents manquantes étaient refermées; selon toutes les apparences ce squelette était celui d'un vieillard.

Le deuxième cadavre avait été inhumé sur le premier et probablement en même temps. En effet les bras de celui-ci, croisés sur la région pectorale, paraissaient avoir été relevés pour ménager l'espace nécessaire; quant au deuxième, la tête reposant sur la hanche de son camarade fu-

Digitized by Google

Digitized by Google

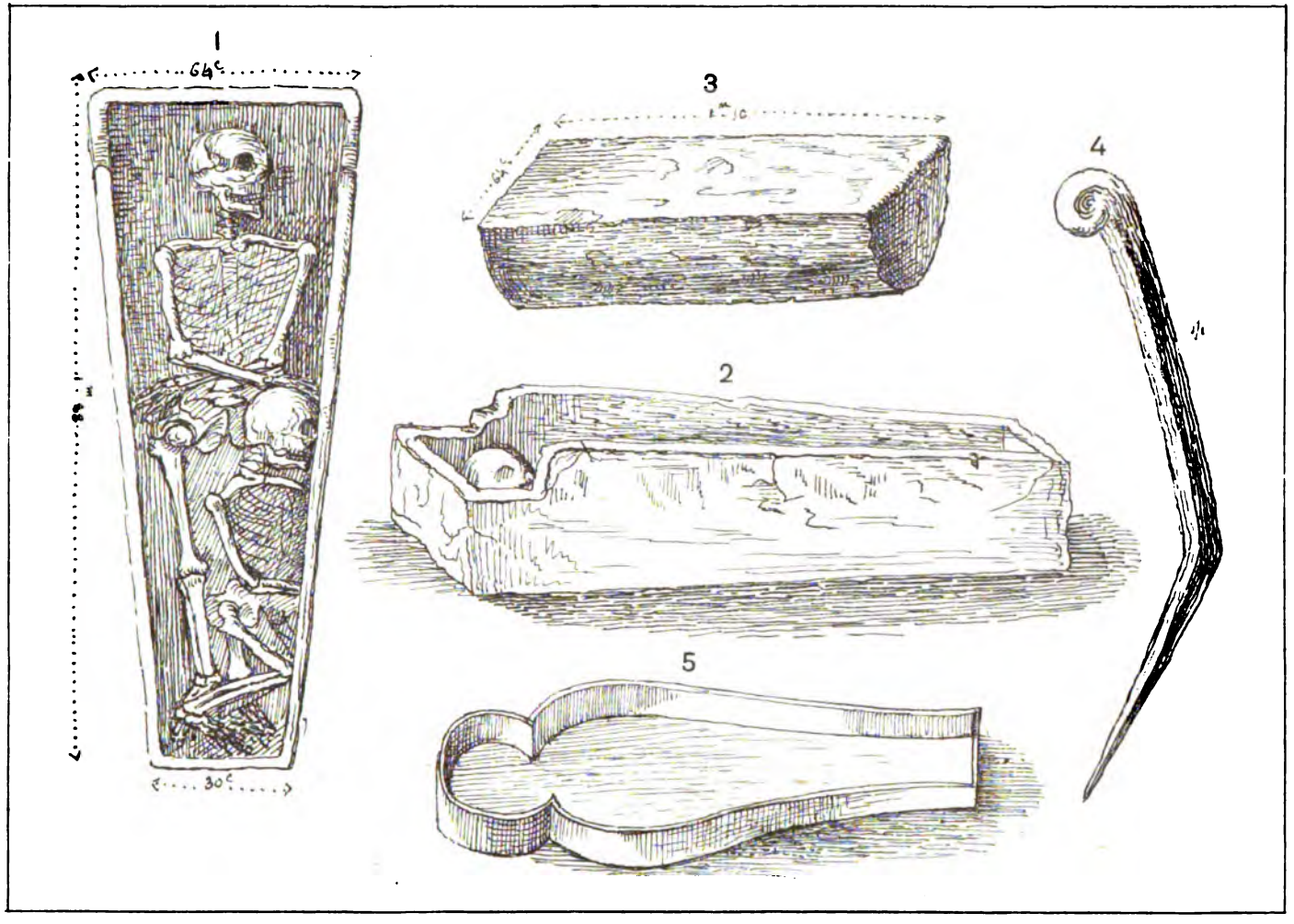

Fourmies, imp. V. BACHY.

CHEVENNES. — FIG. 1, 2, 3, 4. SÉPULTURES SOUS LES FONDATIONS DE L'ÉGLISE.
ÉGLISE DE VERVINS. — FIG. 5. CERCUEIL DE PLOMB EMPLOYÉ POUR LES EMBAUMEMENTS AU XVIIe SIÈCLE (PAGE 133.)

Digitized by Google

nèbre, pressée contre la paroi du cercueil, la face tournée vers la terre, et tout le corps replié sur lui-même, il a probablement été déposé avant que la rigidité cadavérique se soit emparée de ses muscles, et la place qu'il occupait dans la lugubre demeure était si peu considérable que ses pieds n'atteignaient pas le fond du cercueil. (Pl. IV, fig. 1re.)

Du reste, nul objet n'a été découvert avec les cadavres, malgré toute l'attention apportée à l'exploration; aucun vase ne semble avoir été déposé dans l'auge funéraire, de sorte que rien ne peut mettre sur la voie de l'époque de l'inhumation.

C'est donc à d'autres sources qu'il faut rechercher des indications sur ce point.

Le cercueil qui renferme les cadavres est formé d'un seul morceau de pierre, provenant selon toute probabilité des carrières de Colligis. Les parois sont épaisses d'environ 6 centimètres. A l'intérieur il présente 64 centimètres de largeur à la tête et 30 seulement aux pieds. La longueur est de 1 mètre 88 centimètres. Bien que les bords supérieurs soient rongés par le temps, l'auge présente encore une profondeur de 50 centimètres, ce qui semble indiquer qu'elle était destinée à recevoir les restes de plusieurs personnes à la fois.

Dans la région de la tête, la paroi du cercueil a été entaillée et abaissée de manière à former une échancrure à laquelle devait correspondre une disposition contraire dans le couvercle. Au fond, dans la région du bassin du squelette, un trou de quelques centimètres de diamètre avait été réservé pour faciliter la déperdition des parties liquides résultant de la décomposition cadavérique. (Pl. IV, fig. 2.)

Cette ouverture était fréquemmeut usitée à l'époque mérovingienne, mais elle n'est cependant pas exclusivement particulière à cette époque, car on l'a également constatée dans des tombeaux chrétiens, jusqu'au XIIIe siècle.

Les trois tombes dont il vient d'être parlé étaient, comme l'église édifiée sur elles, régulièrement orientées, la tête à l'ouest, les pieds à l'est; avant mon arrivée, une quatrième avait été exhumée, très-voisine des fondations, au nord, mais en dehors du monument et dans le cimetière. Pour celle-ci l'orientation était moins régulière : la tête se trouvait dirigée vers le nord-ouest et les pieds vers le sud-est. Cette dernière tombe n'a produit également que des ossements. Ses dimensions étaient moindres que celles de la

Digitized by Google

précédente, 1 mètre 75 centimètres de longueur intérieure, 22 centimètres de largeur aux pieds; la partie supérieure n'existait pas intacte.

Nous aurions voulu pouvoir extraire du sol un de ces cercueils en entier, mais nous avons dû renoncer à ce désir ; fissurés par leur long séjour dans la terre et peut-être par le poids qui les surchargeait, les sarcophages se brisaient en morceaux dès qu'on tentait de les remuer.

Il aurait été intéressant aussi de pouvoir reconnaître la forme des couvercles dont ils avaient été fermés originairement; étaient-ils en forme de toits, ou plats, ou demi-cylindriques, en un ou plusieurs morceaux ; toutes formes caractéristiques et de nature à indiquer la date des inhumations ? Cette satisfaction nous a encore manqué. Les fragments très-peu volumineux que nous croyons en avoir recueillis n'accusaient aucune forme déterminée.

Enfin nous n'avons découvert sur les cercueils eux-mêmes aucune trace d'inscription, moulure ou sculpture.

Comme on doit le voir, sauf peut-être la présence des épinglons en fer (Pl. IV, fig. 4) dans la première tombe fouillée, l'exploration ne fournissait pas beaucoup de renseignements.

Nous avons dû chercher alors à reconnaître, au moins approximativement, quelle pouvait être la date de la construction de l'église. Les extrémités, c'est-à-dire le chœur et le portail, datent, comme nous l'avons dit, de l'année 1856. Quant aux murs de la nef ils venaient d'être détruits, et d'ailleurs ils n'appartenaient probablement pas au monument primitif. Néanmoins nous avons examiné avec attention les moellons qui en provenaient, et nous pensons que l'emploi qui en a été fait ne remontait pas plus haut que le XVIIe ou peut-être le XVIe siècle. En effet, nous avons trouvé dans ces matériaux, tous originaires des carrières du pays, des morceaux ayant fait partie de statuettes mutilées provenant d'un monument antérieur. Déjà nous avions eu occasion de faire une observation semblable lors de la démolition de l'abside de l'église de Vervins édifiée à la fin du XVIIe siècle, et cette similitude de procédés vandales, jointe à l'identité des matériaux et au caractère des débris, nous porte à attribuer à la même époque la construction des murs de la nef de l'église de Chevennes.

Mais une autre particularité tout-à-fait imprévue est venue tout-à-coup nous apporter un rayon de lumière que nous n'espérions plus.

Les maîtres en archéologie, de Caumont et autres, ont remarqué que

Digitized by Google

certains monuments, les plus anciens de notre architecture nationale, ont été édifiés avec des matériaux provenant de la démolition d'édifices d'origine romaine. Ainsi, on a souvent trouvé dans les fondations des forteresses élevées par nos pères pour repousser les invasions des barbares, des tambours de pierre provenant de fûts de colonnes sciés de manière à former des morceaux demi-cylindriques, sur lesquels reposaient ensuite les premières assises de fortes murailles.

Nous avons eu occasion encore de constater à Vervins même l'existence de ce fait, en extrayant, des soubassements du théâtre de *Verbinum*, exploré l'année dernière, des demi-tambours disposés comme il vient d'être dit. Nous reviendrons en temps et lieu sur ce fait intéressant, d'où il résulte que notre théâtre romain a été construit avec les matériaux d'un autre monument considérable et antérieur.

Pour le moment, nous voulons seulement établir que la présence de ces demi-tambours, dans les substructions d'un édifice, sont un indice de grande ancienneté.

Eh ! bien, ce que les archéologues signalent comme une particularité digne de remarque; ce qui existait au théâtre de *Verbinum*, nous l'avons également reconnu à Chevennes. Dans les fondations des parties de mur en reconstruction, nous avons vu une partie de fût de colonne, en craie grossière mélangée de silex, tout comme à Vervins, divisée dans le sens de la hauteur, et présentant 1 mètre 10 centimètres de longueur, sur 34 centimètres de diamètre. (Pl. IV, fig. 3.)

Les conclusions qui résultent de cet ensemble de faits sont forcées. Le territoire de Chevennes porte les traces des nombreuses générations qu'il a vues naître et mourir : aucune localité n'est plus féconde en instruments appartenant à tous les âges, à toutes les variétés de la pierre taillée, de la pierre polie; depuis l'histoire, les Romains y ont laissé comme preuves de leur passage des fondations, des puits, des armes, des vases, des monnaies; après les Romains sont arrivés les Francs mérovingiens, et ce sont probablement quelques-unes de leurs sépultures qui viennent d'être découvertes au centre de la commune; enfin, sur cet ossuaire et avec des débris provenant d'édifices consacrés, selon toute apparence, au culte des idoles, les premiers chrétiens ont élevé une église dont les substructions, après des siècles, témoignent à nos yeux de la foi de leurs auteurs.

C'est ainsi que sur un petit coin de terre privilégié, il nous est donné de

Digitized by Google

reconstituer la chaîne qui rattache notre époque aux temps les plus reculés de la civilisation et de l'humanité.

M. Mennesson lit une analyse, avec extraits, d'une gazette du siècle dernier (1776-1777) intitulée *Le Courrier de l'Europe.*

C'est une mosaïque assez curieuse du brillant XVIIIe siècle, à un moment donné, mais qui sort du cadre ordinaire des travaux de la Société; aussi cette lecture n'a-t-elle pas la prétention, dit M. Mennesson en terminant, d'usurper dans le Bulletin une place qui ne lui appartient pas.

SÉANCE DU 4 JUIN 1875

PRÉSIDENCE DE M. PAPILLON, VICE-PRÉSIDENT.

M. le président, en déposant sur le bureau, au nom de M. Georges Veroux, propriétaire à Marfontaine, qui veut bien les offrir à la Société, quelques objets antéhistoriques, donne les explications suivantes :

Il existe sur le territoire de Marfontaine une espèce de ravin large et profond, dans le talus duquel on voit plusieurs pierres de grandes dimensions, et un mamelon en forme de promontoire qui attirent l'attention.

Les blocs de pierre, bien qu'appartenant à l'espèce de craie dure avec silex particulière au pays, sont disposés de telle manière qu'on peut y voir ou un autel druidique ou le commencement d'une allée couverte de l'époque celtique.

Il y a quelques années, M. Veroux, en faisant faire un chemin au fond du ravin, pratiqua quelques fouilles et découvrit sous les grosses pierres : une hache oblongue en silex imparfaitement polie; un peu plus bas, les traces d'un foyer avec un autre fragment de hache, également d'un poli imparfait, accompagné d'un polypier en silex d'une forme remarquable et d'une belle conservation; enfin, sur le sol, un troisième morceau de hache polie ayant subi des retailles après avoir été brisé.

Digitized by Google

La Société reçoit avec reconnaissance ces objets intéressants, et exprime le vœu que, ainsi qu'on lui en donne l'espoir, M. Veroux veuille bien lui réserver les restes antiques qu'il pourra recueillir sur ses propriétés.

M. le président dépose encore sur le bureau, au nom de M. Aristide Dubuquoy, d'Eparcy, une géode renfermant des cristaux de carbonate de chaux et provenant des carrières d'Eparcy.

Enfin M. Papillon entretient la réunion des travaux qui viennent d'être commencés pour la restauration du chœur de l'église de Vervins et la recherche des caveaux destinés à recevoir la dépouille mortelle des seigneurs de Vervins.

Il lit la note suivante :

MESSIEURS,

Après le théâtre antique de *Verbinum*, aujourd'hui disparu, l'église de Vervins est pour ainsi dire le seul monument archéologique que renferme la ville. L'église, à tous les titres, a donc droit à notre intérêt.

Lorsqu'en 1869 et 1870, il fut question de commencer les restaurations qui, il faut l'espérer, rendront un jour à l'édifice au moins une grande partie de son caractère primitif, notre Société n'existait pas encore; aujourd'hui qu'elle a conquis droit de cité, il serait heureux de voir l'attention des membres résidants se porter de temps en temps vers les travaux qui s'exécutent sous leurs yeux.

On ne se figure pas combien il est difficile de déterminer avec exactitude l'état originaire de la plupart des monuments religieux que nous a laissés le moyen âge. Il semble qu'aussitôt leur achèvement, on se soit ingénié à les rendre méconnaissables par des modifications, des superfétations toutes plus déplorables les unes que les autres; et non-seulement le gros œuvre est ainsi défiguré comme à plaisir, mais les additions intérieures apportées sous prétexte d'ornementation, autels supplémentaires, boiseries, bancs, tribunes, viennent compléter ce que les changements architecturaux ont si bien commencé.

Cependant, il ne faut pas toujours faire la barbarie et le vandalisme responsables de ces mutilations; souvent elles ont été commises de bonne foi et avec les meilleures intentions du monde. L'œuvre présente-t-elle un certain intérêt au point de vue de l'art ? C'est une raison pour que chaque

Digitized by Google

époque veuille y imprimer sa marque, chaque architecte y appliquer son cachet; et les hommes et les siècles passent si rapidement que tous ces stygmates successifs et répétés la rendent bientôt à peu près méconnaissable.

Ces observations, Messieurs, nous sommes à chaque instant à portée de les faire à propos de l'église de Vervins. Le désir de l'administration actuelle serait, au milieu d'un chaos de réparations antérieures plus ou moins difficiles à distinguer, de ramener autant que possible l'édifice à son type primordial. — Les travaux exécutés dans les dernières années constituaient le premier pas dans cette voie, et les restaurations qui viennent d'être reprises, n'ont point d'autre but.

Malgré l'état de délabrement dans lequel se présente aujourd'hui le chœur qui précède le sanctuaire restauré, on peut voir combien l'ensemble de l'église gagne à l'enlèvement de deux autels, de quelques boiseries, et d'un amas de bancs aussi disgracieux qu'incommodes et mal placés.

Dès à présent, la réunion des belles lignes de la nef attire le regard; l'œil pénètre avec satisfaction dans les bras des transsepts, dont l'un, aux voûtes réparées, montre les nervures les plus heureuses et du meilleur effet.

Mais le résultat ne sera réellement appréciable que lorsque les parties tronquées, complètement restituées, feront voir les colonnes *gothiques*, aujourd'hui coupées par le milieu, et terminées en encorbellement par des culs de lampe modernes et ridicules, redescendre vers la terre et s'appuyer sur des bases régulières; — et les colonnettes en faisceaux, rongées et calcinées par l'incendie, reposer sous leurs soubassements aux angles fouillés et aux arêtes vives. C'est alors seulement que se produiront ces jeux de lumière et d'ombre, ces effets d'opposition, qui, en architecture comme en peinture, constituent l'un des plus puissants moyens donnés à l'artiste de talent pour émouvoir et toucher les observateurs.

On ne connait pas l'origine des deux autels en bois, qui viennent d'être enlevés, et qui, n'étant pas sans mérite, sont destinées à la chapelle de Sainte-Anne, où ils seront mieux à leur place; on sait seulement que l'un porte la date de 1761. Pendant longtemps, nous avions pensé qu'ils étaient entrés dans l'église avec les nombreuses épaves dont elle s'est enrichie au moment de la révolution, mais nous savons aujourd'hui que leur présence à l'endroit où nous les avons toujours vus remonte à une époque plus éloi-

Digitized by Google

gnée. Ils sont figurés sur un plan de l'église, existant au presbytère, et exécuté par M. Demante, antérieurement à 1788.

D'un autre côté, l'un de ces autels paraît avoir protégé contre le badigeon exécuté au milieu du siècle dernier sur les prescriptions de M. le cardinal de Rochechouart, évêque de Laon, un tableau du XVIe siècle, un *Ecce homo*, se rattachant à la série des peintures murales des piliers de l'église. Il est donc probable que ces deux autels ont été construits spécialement pour la place qu'ils occupaient.

Quant aux bancs, que rien ne recommandait à l'attention, et qui viennent heureusement de disparaître, ils avaient été établis à la même époque; et il faut reconnaître que l'effet produit par leur disposition et leurs panneaux pleins était aussi défectueux que possible.

Cependant l'introduction de ces siéges dans le chœur avait été considérée comme une amélioration notable, et l'usage en était recherché non-seulement par la partie masculine des paroissiens, mais aussi par l'autre partie (1).

(1) Cette immixtion, ce mélange paraît même avoir présenté avec le temps certains inconvénients, car nous voyons, le 7 novembre 1784, l'assemblée des citoyens réunie en l'église nommer un suisse nouveau et lui tracer, sous forme de règlement, les devoirs qu'il aura à remplir.

Au nombre des prescriptions de ce singulier document, se trouve celle « de faire » sortir des bancs des hommes, les femmes et les filles qui s'y trouvent, et de leur » faire affront publiquement, sauf à faire après l'office un rapport régulier au procu- » reur fiscal. »

Il paraît qu'en effet à cette époque « les personnes du sexe préféraient, pour assister » aux saluts, les places exclusivement réservées aux hommes à celles qui leur appar- » tenaient; dans les offices de nuit, elles se permettaient des familiarités que la dé- » cence réprouve et que la sainteté du lieu rend criminelles. »

Aussi défense fut faite au prône « aux personnes du sexe, notamment *aux jeunes* » *et sans distinction d'état*, de se placer avec les hommes particulièrement aux of- » fices du soir. » Enfin, et pour compléter ces mesures préventives déjà passablement énergiques, on plaçait un réverbère sous les orgues, afin d'éclairer cette partie et le dessous des cloches dans la vue d'éviter « bien des indécences. »

Toutes les fois que l'on a quelque gros reproche d'immoralité à adresser à notre époque, on ne manque jamais de faire ressortir, comme point de comparaison, comme opposition, et avec une douce confiance, la naïveté et la simplicité des siècles précédents. Il faut convenir cependant que la dernière moitié de notre XIXe siècle, si décrié, peut avoir du bon. Au fond, et sur le point particulier qui nous occupe, ce siècle ne vaut peut-être pas beaucoup mieux que ses aînés, mais au moins, il y met plus de re- enue et de réserve; et si le scandale en est évité, c'est déjà quelque chose.

Digitized by Google

En attendant le commencement des travaux dont les préparatifs s'exécutent en ce moment, on a pensé que les circonstances étaient favorables pour rechercher les caveaux qui peuvent exister sous le sol de l'église et qui doivent renfermer les dépouilles mortelles des seigneurs de Vervins.

L'histoire de notre cité dit textuellement : « Sous le sol de l'église se » trouvent plusieurs caveaux qui étaient destinés à la sépulture des sei- » gneurs de Vervins; rien ne les décèle à l'extérieur, et l'on ne connaît » exactement la position que de trois d'entr'eux : l'un en face du grand » autel, les deux autres placés sur une ligne parallèle au milieu du chœur, » un peu en avant du pupitre des chantres (ce pupitre n'existe plus). Si » l'on en croit les dires de quelques anciens, il doit s'en trouver encore » deux en face des petits autels à l'entrée du chœur, un au milieu de la » nef, et un autre à l'entrée de l'église. » (*Histoire de Vervins.* — Am. Piette.)

Au total, sept caveaux. — C'est beaucoup.

En fait, de tous ces réduits funéraires dont la position est si exactement indiquée, un seul paraît exister : c'est celui dont l'entrée est placée à la gauche du chœur.

De mémoire d'homme, il a été ouvert cinq ou six fois depuis le commencement de ce siècle, notamment vers 1814 et 1815, en 1839, en 1846, et aujourd'hui.

Les personnes les plus âgées de la ville se rappellent encore la première exploration qui en a été faite : il y avait alors des cercueils de plomb portés sur des tréteaux de fer, avec des effigies gravées en creux, des inscriptions, etc.

Peu de temps après cette première ouverture, en 1815, la France était menacée de l'invasion étrangère; le caveau fut rouvert afin d'y cacher les objets précieux de l'église. Mais alors, tout était changé : ni tréteaux, ni cercueils; seulement, dans un coin, se trouvaient amoncelés des ossements humains, en grand nombre, mélangés à *l'humus* provenant de la décomposition des corps.

Entre les dates, assez rapprochées cependant, de ces deux opérations, le caveau seigneurial avait donc été violé et spolié. Nous nous garderons bien de rapporter ici les traditions que le pays conserve sur ce point.

Cet acte coupable fit grand bruit d'abord, puis l'émotion se calma, et l'endroit par lequel on pénétrait dans le caveau n'était même plus connu

Digitized by Google

d'une manière certaine, quand, en 1839, à l'occasion des travaux exécutés dans l'église, on résolut d'y descendre de nouveau et on y parvint après quelques tâtonnements.

Les choses se trouvaient dans le même et triste état qu'en 1815. Cependant, je constatai alors la présence de deux écussons de pierre déposés dans deux petites niches de la muraille du fond. Ces deux écussons portaient sculptées, l'un, les armoiries de Jacques II de Coucy, avant-dernier seigneur de Vervins de la branche de Coucy, et l'autre, les armoiries d'Antoinette d'Ognies, sa veuve.

En 1846, nouvelle visite du caveau, nouvelle constatation du même état des lieux et des choses. Seulement, cette fois, les écussons sculptés furent enlevés, et bientôt après incrustés dans le mur du narthex, de chaque côté de la grande porte de l'église, au-dessus des bénitiers.

Si j'insiste autant sur ces détails, c'est qu'ils pourront nous aider dans la solution d'une question qui va se présenter immédiatement.

La branche de Coucy-Vervins a possédé la seigneurie de Vervins depuis le XIIe siècle jusque vers la fin du XVIe.

Les seigneurs de Comminge lui ont succédé et ont conservé la seigneurie jusque vers 1725, époque à laquelle ils n'ont pas tardé à être remplacés par quelques membres de la famille de Coigny.

Or, la question qui se présente est celle-ci :

Le caveau exploré tant de fois est-il celui qui a servi à la sépulture des Coucy-Vervins ?

Ou bien faut-il y voir le tombeau de famille des Comminge ?

Pour répondre à cette question, il était intéressant de découvrir, si faire se pouvait, les autres caveaux dont parle l'historien de Vervins, et de les explorer à leur tour.

Armé des indications qui viennent d'être citées, on a, en 1846, fouillé sous le pavé du chœur, à droite, vers la colonnade de marbre ; puis au milieu, dans la direction du lutrin ; et dans un endroit pas plus que dans l'autre, on n'a rencontré l'ouverture ni la voûte d'un caveau. — Près du degré qui conduit au sanctuaire, on est tombé sur un massif de maçonnerie, fondation évidente d'un rétable monumental qui accompagnait le maître-autel placé en cet endroit jusqu'en 1701 ; mais de caveau point. En revanche, on a trouvé des tombes dont les ossements placés dans la situation normale, avec des vases non brisés à la tête et aux pieds, prou-

Digitized by Google

vaient bien que la terre n'avait pas été remuée là depuis de longues années.

Pareille observation a été faite dans la fouille du milieu du chœur.

Ainsi, malgré leur apparente précision, les indications de l'histoire sont insuffisantes. Mais ces indications elles-mêmes présentent-elles quelque degré de certitude ? — M. Am. Piette n'a pas fait connaître, sinon en termes généraux, les sources à l'aide desquelles il a écrit son livre. Il est probable que ses renseignements à propos des trois ou des sept caveaux de l'église ont été puisés dans un manuscrit connu sous le nom de Le Caumartin, nom de son auteur, et que ce manuscrit lui-même n'est appuyé que sur la tradition.

Or, nous savons tous, Messieurs, que la tradition et les légendes sont les ennemies intimes de l'histoire, ennemies d'autant plus redoutables qu'elles se présentent presque toujours avec les apparences du désintéressement et de la bonne foi.

Pour nous éclairer, il ne nous restait cependant pas d'autre ressource que d'user des mêmes moyens, et force nous a été de recourir aussi à la commune renommée.

Nous avons donc fait notre enquête officieuse.

Les personnes qui ont bien voulu recueillir leurs souvenirs pour nous sont, nous en avons l'intime conviction, d'une sincérité absolue ; nous allons essayer de résumer leurs impressions.

L'une a dit :

« Le caveau de 1814 est bien celui qui vient d'être ouvert ; il renfermait » cinq cercueils de plomb. Ces cercueils étaient d'une forme particulière : » arrondis à la tête, resserrés au cou, ils s'élargissaient aux épaules, et » allaient en diminuant jusqu'aux pieds. Un seul, celui d'une femme, était » fait en forme de toit. Ils étaient posés sur des tréteaux de fer, et por- » taient des inscriptions constatant les noms des personnes qui y étaient » renfermées. Voici ceux que je me rappelle :

» Un Coucy ; — une sœur de celui-ci (1) ; — Monsieur Saubole et » Madame Saubole. »

(1) Ne serait-ce pas plutôt une fille, Isabeau, qui porta bientôt la seigneurie de Vervins, à Roger de Comminge.

Digitized by Google

Il est bien entendu que nous ne garantissons pas l'exactitude de ces souvenirs.

Pour le caveau qui devrait être situé à la droite du chœur, nous n'avons obtenu que peu ou point de renseignements ; mais pour celui du milieu, les indications ont abondé.

Une respectable dame nous a dit :

« Je suis descendue dans un caveau situé au milieu du chœur, à l'endroit » où se trouvait le lutrin. Il n'y avait que deux cercueils de plomb, ils » portaient des effigies gravées en creux. Il n'y avait pas d'ossements dans » ce caveau ; mais une petite compagne qui se trouvait avec moi me dit : » Si tu étais venue hier, tu aurais vu beaucoup d'os de morts. On les a » emportés au cimetière et mis dans un grand trou. »

Ces souvenirs ont été corroborés à plusieurs reprises, au moins quant à l'emplacement central.

Bien plus, d'autres personnes jeunes encore, nous ont assuré avoir vu ouvrir, en 1846, un caveau au milieu du chœur et y être descendues.

En présence de ces déclarations diverses, sinon contradictoires, il ne restait d'autre ressource que de fouiller à nouveau, et c'est ce qui a été fait.

On a attaqué d'abord, près du degré servant de table de communion, le point qui correspond exactement à la voûte presque à fleur de terre du caveau aujourd'hui bien connu ; on est descendu jusqu'à un mètre de profondeur, creusant à droite et à gauche, et même en avant sous le sanctuaire, cherchant ou une voûte, ou un escalier, et l'on n'a rencontré que des décombres, des ossements en désordre, et deux gros grès paraissant avoir fait partie du massif de fondations dont nous avons déjà parlé. Arrivée à ce point la fouille a été arrêtée.

Quant au caveau du milieu, il y a évidemment erreur dans les souvenirs des personnes qui les signalent.

Si un deuxième caveau existait, il serait selon toutes les probabilités parallèle à celui que l'on connaît, et nous l'aurions rencontré à droite; mais dans tous les cas le récit de l'exploration de 1846 au milieu du chœur est inexact dans son fait principal. Nous avons participé personnellement à toutes les recherches qui ont eu lieu dans l'église de Vervins depuis 1839, et nous avons la certitude qu'on n'a pas ouvert de caveau depuis lors en cet endroit.

Néanmoins, cette fois encore, le dallage a été levé au centre, puis on a

Digitized by Google

creusé le sol à une certaine profondeur, et on n'a trouvé, comme en 1846, que des décombres et quelques ossements.

Enfin, dans une autre partie de l'église, sous les orgues, une grande pierre funéraire résonnait à la percussion comme si elle recouvrait un espace vide. On l'a levée également et en-dessous d'un léger tassement qui s'était opéré en effet, on est arrivé à un cadavre inhumé dans les débris de construction de la tour, celui d'une femme dont la denture indiquait la jeunesse, et dont la tête était encore garnie d'une abondante chevelure blonde. Or, la présence d'une tombe relativement récente exclut naturellement toute présomption d'ouverture de caveau à l'endroit où elle repose.

Voilà donc en résumé les recherches qui viennent d'être faites, avec le désir bien prononcé d'arriver à une découverte sérieuse. Le résultat n'a pas répondu le moins du monde à notre attente et nous en sommes réduits au seul caveau connu. C'est dès lors seulement sur celui-ci et sur ce qu'il renferme que doit s'arrêter toute notre attention.

Ce caveau est un petit réduit voûté, de 4 mètres de longueur, 2 mètres 15 de largeur, 1 mètre 80 de hauteur ; la voûte est à plein cintre. Il est construit en briques et sa construction ne paraît pas remonter au-delà du XVIe siècle. Les parois sont d'une netteté, d'une propreté absolue ; nulle trace de moisissure ou d'humidité ne s'y fait remarquer.

Les proportions de ce caveau sont si exiguës que, sans les superposer, on n'a jamais pu y renfermer plus de huit cercueils rangés par file de deux dans le sens de la longueur, avec un étroit passage au milieu.

Dans le cours de ce mois (juin 1875), les ossements et les matières décomposées qui gisaient pêle-mêle en tas, dans un coin, depuis 1814, ont été relevés par les soins de l'administration de l'église et déposés dans une espèce de cénotaphe au fond du caveau. Nous avons alors examiné attentivement ces tristes restes de personnages historiques qui ont tenu un certain état dans le monde, et nous avons constaté l'existence de huit squelettes ; les têtes ne s'y trouvent pas toutes. En 1836, nous avions remarqué particulièrement une tête de femme, intacte, à laquelle adhéraient encore des cheveux blonds. Cette tête, appartenant sans doute à la personne enfermée dans le cercueil en forme de toit, manque aujourd'hui. Une autre manque également. Il n'en reste donc plus que six ; toutes ont été sciées circulairement au-dessus des oreilles pour les opérations de

Digitized by Google

l'embaumement ; la cervelle avait été remplacée par de la chaux. Les fémurs sont au complet, au nombre de seize, et presque tous de grandes dimensions. Les plus volumineux mesurent de 47 à 50 centimètres de longueur, ce qui indique des individus pouvant avoir atteint la taille de 1 mètre 80 centimètres et plus.

Les pratiques suivies pour l'embaumement des personnes déposées dans le caveau, aussi bien que la forme indiquée des cercueils, font remonter l'époque probable des plus anciens décès de ces personnes à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle.

En effet, dans son ouvrage intitulé *Cours d'opérations de Chirurgie*, Dionis, chirurgien célèbre, celui-là même qui procéda à l'embaumement de Madame la Dauphine, petite-fille de Louis XIV, en décrivant les procédés en usage alors, indique parfaitement l'enlèvement de la calotte du crâne, et le dépôt du cœur dans une petite boîte de plomb. Et il va même jusqu'à donner la forme du cercueil. (V. pl. IV, page 121, fig. 5).

Or, cette forme est exactement celle qui nous a été décrite par les personnes qui sont descendues dans le caveau avant la spoliation. Quant aux cœurs des seigneurs de Vervins, on sait que les petites boîtes de plomb qui les contenaient étaient déposées dans l'armoire du côté gauche du sanctuaire et qu'elles en ont été extraites en 1792, pour être inhumées au cimetière.

Presque tous les individus mis dans le caveau de l'église paraissent être morts dans la force de l'âge : les mâchoires inférieures ont conservé toutes leurs dents. Elles y sont même fort mal rangées. Une de ces mâchoires, provenant d'un vieillard évidemment, fait exception; elle ne présente plus une seule dent, et toutes les alvéoles sont soudées et ont disparu.

Constatons en passant, Messieurs, que si l'état dans lequel se présentent les restes des seigneurs de Vervins est peu agréable à la vue, en revanche il offre à l'esprit de salutaires enseignements.

Si c'est là ce que l'art de l'embaumement appelle pompeusement *la conservation des corps*, il faut avouer que c'est payer bien cher un triste résultat. Ce n'est vraiment pas la peine de scier et de vider la boîte osseuse des cadavres, de leur ouvrir la poitrine et le ventre pour en arracher tous les viscères et les remplacer par un foin plus ou moins odoriférant ; de leur taillader les parties charnues *comme le haut de chausses d'un Cent-Suisse* (Dionis) afin d'y introduire des poudres balsamiques,

Digitized by Google

et après l'opération de les recoudre, de les ficeler dans une toile cirée, comme *un ballot qu'on voudrait mettre au messager* (*sic*); et tout cela pour en arriver, après un siècle ou deux, à ne retrouver que des os malpropres et mutilés, enfouis dans un terreau gluant et fétide !!

L'embaumement, qui a la prétention de venir en aide aux grandeurs du monde et de les prolonger même au-delà du tombeau, n'est qu'un témoignage de plus de leur vanité, de leur inanité; il ne prouve qu'une chose : l'impuissance de l'homme quand il veut résister aux grandes lois de la nature.

Pardonnez-moi ces réflexions bien graves ; mais elles s'imposent à l'esprit quand on est resté huit jours face à face avec la mort sous ses aspects les plus repoussants, et revenons-en aux considérations historiques qui doivent nous occuper avant tout.

Les présomptions résultant de la forme du caveau et des pratiques particulières de l'embaumement des corps sont telles, avons-nous dit, que la date d'origine du XVIe siècle se présente naturellement à l'esprit. Voyons quels sont les personnages qui peuvent avoir trouvé là leur demeure dernière, — il faut l'espérer, — sinon paisible.

En général, les seigneurs de Vervins choisissaient, comme lieu de sépulture, l'abbaye de Foigny, qu'ils avaient enrichie de leurs libéralités. Le premier qui soit indiqué comme inhumé à Vervins est Enguerrand III, mort en 1472 ; il est probable qu'il fut déposé dans le sol même de l'église et non pas dans un caveau dont l'histoire ne fait point mention. Un mausolée, disparu aujourd'hui, fut sans doute placé sur sa tombe.

Raoul II, qui lui succéda, fut enterré à Foigny, et Jacques Ier, dont la destinée fut si fatale, n'eut après sa réhabilitation qu'un monument dans l'église de Vervins. Il est donc permis de penser, avec toute apparence de vérité, que Jacques II, qui fit relever l'église de ses ruines dans le cours de la seconde moitié du XVIe siècle, y ajouta le caveau destiné à recevoir sa dépouille mortelle et celle de ses successeurs. Ce qui prouve que Jacques II n'est pas étranger à cette construction, et que probablement son corps et celui de sa veuve vinrent l'occuper les premiers, c'est qu'une pierre portant ses armes et une autre aux armoiries d'Antoinette d'Oignies, alors sa veuve, furent placées dans les niches du fond du caveau (1).

(1) L'écusson fascé de vair et de gueules trouvé dans le caveau est bien celui de Jacques II et non celui d'un autre membre de la même famille. Jusqu'à Jacques II,

Digitized by Google

Comme la mort de son fils Jean, arrivée quelques mois seulement après la sienne, vint mettre fin à la ligne des Coucy-Vervins, on doit croire qu'avant de passer avec la ville et la seigneurie dans la maison de Comminge, le caveau reçut encore le cadavre de ce jeune seigneur enlevé si prématurément.

Quant à Robert de Coucy, abbé de Foigny, qui était mort en 1569, et dont nous voyons la pierre tumulaire sous le narthex, il nous paraît évident que la construction du caveau est postérieure à son décès, et qu'il n'y a pas été renfermé avec les derniers de sa famille, puisque l'histoire dit expressément qu'il fut enterré au milieu du chœur, devant le maître-autel, c'est-à-dire précisément à l'endroit où se trouvait, il y a vingt ou trente ans, le pupitre des chantres.

On ne sait où fut inhumé René du Bec, deuxième mari de Isabeau de Coucy, qui, par son premier mariage, porta la terre de Vervins à Roger de Comminge.

Aux trois ou quatre membres de la famille de Coucy déposés dans le caveau, s'ajoutèrent successivement les seigneurs de Comminge et leurs successeurs qui décédèrent à Vervins. Le nombre en fut-il considérable ? C'est ce qu'il s'agirait de déterminer avec certitude, car il est évident que si plus de huit personnes appartenant aux familles seigneuriales de Vervins ont dû recevoir l'inhumation dans l'église, il faudrait trouver un deuxième caveau.

Malgré toutes nos recherches, il ne nous est pas démontré que ce nombre ait été dépassé. Après Roger de Comminge et sa femme Isabeau de Coucy (populaires dans les souvenirs des habitants, sous les noms de M. et Mme Saubole), Louis de Comminge et Louis-Joseph de Comminge, mort en 1725, les indications manquent de précision, et on est même en droit

en effet, les pièces de vair étaient indéterminées, ce qui prêtait à la confusion avec les armoiries d'autres familles. Ce seigneur prescrivit qu'elles seraient réduites au nombre de douze.

On lit, à propos de Jacques II, dans les additions manuscrites (sur parchemin) d'un exemplaire du *Traité des Nobles*, de l'Alouëte, appartenant à M. Pichon, ancien sous-préfet de Vervins :

« Ses armes quy sont à la vue blasonnées de gueulles à douze vaires d'azur et » d'argent, et en nombre certain qui est 5 — 4 — 3 — ce que Berlemont, Longueval » et autres maisons ne portent, mais sans nombre. »

Digitized by Google

de supposer que lorsque la seigneurie de Vervins eut encore changé de maîtres, ses possesseurs ne firent plus que des visites accidentelles dans leur château, préférant le séjour de Paris et le voisinage de la cour aux retraites de la Thiérache, et que, sans affection pour cette terre qu'ils ne tenaient pas de leurs ancêtres, ils ne la choisirent point pour lui confier leur dépouille mortelle.

Dans son testament, daté de 1714, Louis-Joseph de Comminge avait manifesté sa volonté relativement à son inhumation. « Je prie mon exécuteur testamentaire qu'on me fasse un tombeau pareil à celuy de M. et de Madame Saubolle, c'est-à-dire avec une seule figure à genoux et sans autre épitaphe que mon nom ; mon corps enfermé *dans la même cave que celui de mon père.* »

Il est probable que, par cette expression, le testateur prescrivait qu'il ne lui fût point construit de caveau particulier.

La volonté de Louis-Joseph de Comminge reçut son exécution, car on lit textuellement dans l'acte mortuaire de ce seigneur, conservé aux archives de Vervins :

« A été solennellement inhumé *dans le caveau* du chœur de cette église » de Vervins, etc. »

Ne semble-t-il pas que, si le chœur de l'église eût renfermé plusieurs caveaux, le mortuaire aurait employé d'autres expressions, comme par exemple : *l'un des caveaux*, ou bien le *caveau de droite*, ou *du milieu*, ou encore le *caveau de la famille de Comminge.*

Mais non, il n'y en avait qu'un, et l'acte de décès n'avait pas à donner d'autre indication que celle que nous venons de citer : *le caveau du chœur de l'église.*

Si nos explorations en ce qui concerne les caveaux n'ont pas été couronnées de succès, du moins elles sont loin d'être demeurées infructueuses en fait d'inhumations ordinaires.

La coutume d'enterrer dans les églises remonte aux origines du christianisme, et s'est continuée jusqu'à une époque assez rapprochée de nous. Elle n'a même cessé légalement qu'en exécution d'un décret du 23 prairial an XII. Mais bien avant cette date, on n'accordait plus la sépulture dans l'église de Vervins, comme dans la plupart de toutes les églises, qu'aux personnages de marque, aux curés, aux patrons, pour lesquels le chœur

Digitized by Google

était surtout réservé. A Vervins, les inhumations se faisaient alors en dehors de l'église, à droite et à gauche, dans les deux emplacements libres aujourd'hui transformés en places publiques, et c'est en 1788 que le cimetière de Sainte-Anne fut ouvert.

L'église de Vervins, qui reçut pendant tant des siècles les dépouilles mortelles des principaux habitants, est une véritable nécropole; on ne peut y soulever une pierre, y creuser dans le coin le plus reculé, sans déranger quelque tombe, et le nombre en est si grand qu'on les trouve souvent superposées, les plus récentes à une profondeur de 70 ou 80 centimètres seulement. Elles sont généralement accompagnées de vases de formes variées et de pâtes diverses, blanche, rose, grise, noirâtre, vernissés ou non, renfermant des charbons et des cendres.

L'usage de déposer des vases dans les tombeaux est aussi vieux que l'humanité; et il n'y a guère plus d'un siècle que cet usage est tombé en désuétude en France. On ne s'est même pas toujours contenté d'un nombre aussi restreint que celui que révèlent les inhumations de Vervins, car on connaît certains testaments de divers habitants de Guise au XVIIe siècle, par lesquels les testateurs prescrivent qu'à leurs obsèques figureront treize jeunes garçons orphelins « tenant chacun un postellet où il y ait du feu et de » l'encens, qu'ils jetteront dedans la fosse. »

Le droit à payer pour l'inhumation dans l'église de Vervins était peu élevé (1); il variait de 3 à 9 livres selon l'état de la personne décédée, et sans doute aussi selon le choix de la place occupée. Mais encore ce droit, quelque modique qu'il fût, n'était-il pas toujours régulièrement acquitté. Aussi, en 1664, l'assemblée des habitants décida que dorénavant, le droit d'inhumation serait payé avant de commencer à ouvrir la terre sainte.

Il fallut de puissantes raisons de salubrité publique pour faire interdire, par toute la France, les inhumations dans les églises.

Avant même, probablement, qu'elles aient cessé dans celle de Vervins, le dallage du monument a été complètement remanié (1723). Les pierres tumulaires usées par le frottement des pieds sont devenues indéchiffrables, et on les a reléguées dans les endroits les moins en vue.

(1) 1652. Reçu pour un soldat enterré dans l'église, 3 livres. — Pour avoir enterré M. Constant dans l'église, 6 livres. — 1716. Reçu pour l'inhumation d'un officier dans l'église, 9 livres. — Reçu 6 livres de M. de La Val pour avoir fait inhumer sa fille dans l'église (*Arch. de la Fabrique*).

Digitized by Google

Sur quelques-unes, dégagées dans le chœur par l'enlèvement des bancs, les noms des défunts sont demeurés lisibles. Ce sont notamment celles de deux ecclésiastiques.

La première est celle d'un doyen :

CY GIST VÉNÉRABLE ET DISCRÈTE PERSONNE
MICHEL CHAHAIS,
DOYEN DE NOTRE-DAME DE VERVINS,
NATIF DE MAIZIÈRES,
QVI DÉCÉDA LE 23 D'OCTOBRE 1624

REQVIESCAT IN PACE

Indépendamment de cette inscription funéraire, une épitaphe en latin, peinte sur une pierre, se trouve enclavée dans le mur du transsept sud, contre la sacristie. On y lit :

✝
IHS MA
VENERABILI ATQVÈ DISCRETO VIRO
DNO MICHAELI CHAHAIS
PBRO MACERIENSI,
DECANO XRITAT... DE VERVINO,
EJVSDEM QVE LOCI PASTORIS VIGILANTISS.
ÆPITAPHIVM MEMORIÆ CONSECRATVR SEMPITERNÆ.

OBIIT ANNO DNI 1624, DIE MENSIS OCTOBRIS 23.

LECTORI BENEVOLO

QVISQVIS ADES
QVI MORTE CADES
STA, RESPICE, PLORA.
SVM QVOD ERIS,
MODICVM CINERIS.
PRO ME PRECOR ORA.

Digitized by Google

SATIABOR CVM APPARVERIT GLORIA TVA DNE (1)
(PSAL. 16)

L'inscription qui se lit sur la deuxième tombe prouve que les seigneurs prenaient leurs chapelains en dehors du clergé de la ville. Elle est ainsi conçue :

CY GIST DISCRÈTE PERSONNE
Mre IEAN HAZART, PRre CHAPELAIN
DES SEIGNEURS
QVI TRESPASSA LE 26 IVIN 1632

Ces deux dalles funéraires, et la pierre qui porte l'épitaphe de Michel Chahais, seront replacées en meilleur endroit et mises à l'abri de toutes dégradations.

Quelques autres montrent encore l'ensemble de la figure et des mains jointes des défunts, ou les calices et l'hostie se détachant en blanc sur le champ sombre de la pierre tumulaire; ce sont des indices du caractère sacré de ceux dont les corps en ont été autrefois recouverts; mais les ornements et les inscriptions frustes ne peuvent donner d'autre éclaircissement.

Quant au caveau seigneurial, il est fermé par des dalles que l'on pourra soulever à volonté. Une sorte d'antichambre en maçonnerie a reçu une échelle d'un usage facile. Dans le couvercle du sarcophage, un panneau mobile a été réservé; il peut être levé facilement chaque fois qu'il y aura intérêt à se livrer à quelque recherche. Enfin une inscription placée sur les dalles de fermeture, dans le chœur, indiquera l'entrée du caveau, et une autre tracée sur le couvercle du sarcophage portera les noms, qui seront reconnus avec certitude ou du moins grande probabilité, des personnages dont les restes y ont été réunis.

(1) *Traduction.* — Jésus. Marie. — Cette épitaphe est consacrée à la mémoire éternelle de vénérable et discrète personne Me Michel CHAHAIS, prêtre, de Mézières, doyen de chrétienté à Vervins, très-vigilant pasteur de ce lieu. — Il mourut l'an de N.-S. 1624, le 23e jour du mois d'octobre.

Au lecteur bienveillant. — Toi qui passes ici à cet instant et qui tomberas un jour sous les coups de la mort, arrête, regarde, pleure. Je suis ce que tu seras, un peu de cendre. De grâce, intercède pour moi.

Je serai rassasié lorsque votre gloire m'apparaîtra, Seigneur.

(*Ps.* 16.)

Digitized by Google

La Société ne refusera sans doute pas son concours pour la solution des diverses questions que peut soulever la teneur de ces inscriptions.

Les lignes qui précèdent suffisent pour donner un aperçu de l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire de la cité.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE

Un membre correspondant de la Société, M. Mien, envoie une notice sur les anciens cantons de Montcornet et de Rozoy-sur-Serre pendant la révolution.

Le secrétaire en donne lecture à la réunion.

MONTCORNET, ROZOY-SUR-SERRE & LEURS ENVIRONS

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Vers la fin du XVIIIe siècle s'ouvre une ère de malheurs et de cruelles épreuves qui, par leur durée trop prolongée, surpassent les forces et les ressources du peuple.

Une grêle terrible, dans la nuit du 13 juillet 1788, ravage les récoltes; un hiver rigoureux, qui dure du mois de septembre au mois de mai 1789, gèle le grain en terre : de là la famine et les désordres qu'elle entraîne avec elle.

Les municipalités sont obligées de recourir à des mesures de sévérité : le 12 août, celle de la commune de Rozoy-sur-Serre prend un arrêté par lequel il est fait défense « de s'attrouper et de troubler l'ordre public. »

En 1789, les accaparements de grains se pratiquent sur une vaste échelle; le peuple souffre, qu'importe ! Quelques spéculateurs éhontés et sans cœur s'enrichissent; ils sont satisfaits; mais les paysans exaspérés n'y trouvent pas leur compte; leur fureur éclate et les convois de vivres sont pillés. C'est ce qui se passe à Montcornet le 28 août; les habitants ar-

Digitized by Google

rêtent des mulets chargés de blé et s'emparent de ce blé qu'ils paient comptant suivant le prix fixé par eux. L'autorité municipale n'avait pu empêcher cet acte de violence.

Partout c'était la même chose et le désordre était à son comble. Le 15 septembre, on organise à Rozoy la milice bourgeoise « pour rétablir l'ordre. » Cette mesure est bientôt reconnue insuffisante; un détachement de cinquante et un hommes, officiers compris, du régiment l'Auxerrois, arrive pour le même but à Rozoy-sur-Serre et y séjourne plusieurs mois.

La municipalité fait connaître cette situation critique à l'Assemblée nationale. Elle lui expose, le 13 novembre, que depuis deux mois le transit des grains pour l'étranger alarme le peuple, qui s'est porté aux plus grands excès, et que la vie des officiers municipaux est en danger; elle indique les mesures qui paraissent propres à arrêter l'exportation, et elle va jusqu'à demander la peine de mort pour ceux qui voudraient exporter; elle termine en exposant encore que 800 quartels de blé ont été arrêtés, distribués, vendus ou pillés sur le marché de Brunehamel, bourg voisin, par une bande de gens ignobles que l'autorité n'avait pu maîtriser, et qu'enfin, le peuple de Rozoy paraissait vouloir se porter aux mêmes excès.

Cette démarche produisit un effet contraire à celui que désirait la municipalité de Rozoy; c'est-à-dire qu'on sentit la nécessité de faire escorter par la force armée, au lieu de les arrêter, les convois de grains destinés aux approvisionnements. En effet, le 25 du même mois, 250 fusiliers, 100 hussards à cheval et 3 cavaliers de la maréchaussée de Maubert-Fontaine traversaient Rozoy et se dirigeaient vers Montcornet. Le lendemain, ils repassaient à Rozoy, escortant treize voitures et quinze mulets chargés de blé pour l'approvisionnement des villes de Rocroi, Charleville et Mézières.

En 1790, le désordre déjà grand, s'accroît encore, et la force publique est souvent requise pour le réprimer. Ce ne sont plus seulement les paysans qui se livrent à des excès; au mois de février, on voit le conseil municipal de Rozoy confisquer et vendre des grains à leur passage dans ce bourg. Néanmoins l'enlèvement des grains continua, mais avec de grandes difficultés.

De janvier à juillet, Hosteau, garde-magasin de vivres du Roi, à Sedan, achète et enlève dix-huit chargements importants de céréales aux fermes de Clermont, dont le sol est d'une rare fertilité.

Digitized by Google

En 1791, la situation s'assombrit encore singulièrement et se complique d'une manière fort alarmante. La fortune publique, déjà ébranlée, reçoit un coup désastreux de la dépréciation des assignats. On cache l'argent pour ne pas l'échanger contre ce papier-monnaie d'une valeur éphémère. A la fin de l'année il y a un déficit énorme dans les caisses de l'Etat, par suite du recouvrement très-incomplet de l'impôt, qui s'effectue difficilement.

Ce n'est pas tout. Les moissonneurs créent d'autres difficultés; ils se coalisent et se mettent en grève afin d'obtenir une augmentation de salaire : de là, des conflits regrettables, des rixes même.

D'autres troubles éclatent dans le canton de Montcornet. Le 13 septembre, le village de Chaourse est le théâtre d'une scène affreuse de violence. Des individus mal famés se présentent le soir chez le meunier Prémont, jettent des pierres aux fenêtres de sa maison, profèrent des menaces de pillage et de mort et frappent sa fille. Mais le lendemain, ce pauvre meunier obtient du commandant de la garde nationale une garde de nuit pour le protéger, lui et les siens.

L'année 1792 n'est pas plus heureuse, dans ses premiers mois, que la précédente. Dès le mois de janvier, les troubles reparaissent; on assassine jusque sur les routes, pour voler, et la vie est partout en danger. Malgré la dernière récolte qui semblait devoir calmer les esprits, on se soulève et on crie à la famine. C'était l'approvisionnement dispendieux de Paris qui épuisait le pays, l'affamait et l'inquiétait.

Mais le mois de juin était plus rassurant; l'agitation du peuple subissait un temps d'arrêt; l'impôt se recouvrait moins difficilement et une vente de biens nationaux semblait promettre l'aisance à des gens qui n'avaient que peu ou point possédé jusqu'alors. C'était un calmant qui agissait efficacement sur les esprits troublés.

A cette époque, où la France était menacée d'une invasion toujours trop ruineuse, le désordre intérieur disparaît comme par enchantement. On reconnaît là le vrai patriotisme; le peuple n'a plus qu'une pensée, celle de concentrer toutes ses forces pour une lutte suprême et sauver la patrie en danger. Quand le péril devient moins grand, le sentiment du patriotisme est en quelque sorte à l'état latent. C'est alors que l'esprit de désordre, nourri par une misère affreuse et des réquisitions écrasantes, finit par reprendre son empire sur les individus trop éprouvés par le malheur. Aussi voyons-nous, en mars et en avril 1793, dans les cantons de Mont-

Digitized by Google

cornet et de Rozoy, des attroupements nombreux de gens affamés qui parcourent en armes les campagnes et pillent les grains. Par exemple, à Brunehamel, des pillards s'emparent de 403 quintaux de blé que le canton de Montcornet avait été requis de fournir pour la subsistance de la commune de Signy-le-Petit, où la faim se faisait sentir, et ils maltraitent les conducteurs des convois. Par arrêté du 11 germinal an II, ledit canton est contraint de renouveler la même livraison qui est répartie entre les communes de Montloué, Noircourt et Clermont-lès-Fermes.

Cette dernière commune était fort éprouvée; à la même époque, elle contribuait à l'approvisionnement des marchés de Montcornet et de Sissonne, « des marchés et ville de Reims » et des magasins de Vervins; une foule de cultivateurs de notre département venaient aussi y faire une provision qui ne devait pas excéder celle d'un mois, suivant l'article 7 du décret de la Convention nationale, en date du 4 mai 1793; enfin, elle recevait d'importantes réquisitions en blé, avoine, trèfle et paille pour les armées « au camp près du Quesnoy » et pour la ville de Charleville, qui était en proie à une grande misère.

La commune de Clermont-lès-Fermes, si riche par ses produits agricoles, était comme une mine inépuisable qui pourvoyait à des besoins nombreux et incessants.

Mais les bras manquaient pour battre une aussi énorme quantité de grains. Un arrêté de l'administration du district de Laon avait créé, pour y suppléer, la compagnie dite des *Cent Batteurs*, qui avait un capitaine et des lieutenants.

La plupart des hommes valides étant sous les drapeaux, les moissonneurs faisaient aussi défaut, la même année. L'administration dut en improviser et les prendre indistinctement dans toutes les catégories d'ouvriers. Ceux qui avaient été requis de se rendre à Clermont, pour les travaux de la moisson, désertèrent bien vite, ne connaissant rien à ce genre de travail et ne pouvant s'y habituer. De là, enquêtes et menaces de peines sévères contre les déserteurs qui, cédant à la crainte d'être punis, retournèrent à Clermont reprendre ces travaux.

Les autres communes de cette contrée offraient un tableau tout aussi navrant; celle de Résigny répondait, à une réquisition du 14 pluviôse an II, qu'elle n'avait plus en tout que « dix quintaux de blé et qu'elle consentait à les livrer. » Celle de Rozoy exposait à l'administration du district de

Digitized by Google

Laon, le 26 nivôse an II (15 janvier 1794), « que les réquisitions multi-
» pliées enlevaient tous les grains; que des attroupements de 300 à
» 400 personnes se répandaient dans les environs, battant les blés quand
» ils n'en trouvaient pas de battus, et les enlevant de force. » L'ordre était si troublé qu'on fut obligé d'envoyer à Rozoy, à Montcornet et à Brunehamel un détachement du 23e régiment de chasseurs.

La misère, déjà trop grande, s'était encore accrue, en l'an III, dans nos campagnes où le pillage devenait une habitude. Le 12 germinal, Rozoy était traversé par une bande nombreuse divisée en pelotons d'hommes et de femmes qui déclaraient vouloir se procurer des grains. Le conseil général de la commune était impuissant contre ces rassemblements dangereux qui ne tardèrent pas à se signaler par des actes de brigandage : pillages, insultes, voies de fait et menaces de mort. Ces scènes de violence se passaient, en effet, le lendemain, dans la maison du « citoyen Mennessier » au hameau des Petits-Ouïes, commune de Résigny, et au moulin du village des Autels, où « cinquante brigands armés, mourant de faim, » s'étaient rendus la nuit. » Ce moulin est dévalisé, et le pauvre meunier, insulté, frappé et menacé de mort.

L'autorité veillait cependant et déployait la plus grande activité contre le désordre si menaçant de tous côtés. Ce même jour, 13 germinal, le citoyen Fleury, chef de la 2e légion du district de Laon, se trouvant à Cuiry-lès-Iviers, « en commissariat des grains, » écrivait au maire de Clermont-lès-Fermes, pour l'avertir que près de six cents hommes étaient passés tant à Rozoy qu'aux environs, avec l'intention d'envahir différentes communes pour s'y procurer de force du blé, et qu'il venait de donner des ordres au citoyen Leclère, de Montcornet, commandant du 7e bataillon de sa légion, ainsi qu'au commandant des hussards en garnison audit bourg, de prêter main-forte à toute réquisition municipale. Le citoyen Fleury recommandait, en outre, au maire de Clermont d'organiser des patrouilles de nuit.

Quelques jours après, neuf hussards étaient installés dans cette dernière commune où des grains avaient été enlevés par une bande de pillards.

Encore en l'an III (1er avril et 28 mai 1795), on pilla le blé au moulin de Parfondeval et aux Froids-Monts, hameau de ce village. La sécurité n'y

Digitized by Google

était pas rétablie quelques mois plus tard, car douze gardes nationaux y continuaient des patrouilles pendant la nuit.

Ce n'est pas tout; les réquisitions n'ont pas encore pris fin; par suite d'un arrêté du comité de salut public, le canton de Montcornet est tenu de contribuer à l'approvisionnement des « marchés et ville de Reims. » Il avait déjà fourni un contingent considérable à l'approvisionnement de la ville de Paris et de l'armée du Nord, pour laquelle on mettait tout en réquisition : vivres, avoine, paille, vêtements, souliers, étoffes de drap, toiles, voitures, chevaux, harnais, etc.

Le peuple épuisé était réduit à se nourrir des aliments destinés aux animaux. En effet, la commune de Résigny répondait, à une réquisition du 22 germinal an III, par laquelle on lui demandait 41 quintaux d'avoine, qu'elle ne pouvait les livrer, « attendu que généralement depuis plusieurs » mois, les habitants convertissaient l'avoine en farine pour en faire du » pain, vu la pénurie du blé. »

Cette disette était si grande et si générale qu'à la même époque on ordonnait de fermer les brasseries, pour procurer à l'alimentation du peuple l'orge qu'elles auraient consommée.

L'an IV eut aussi son triste cortége de réquisitions. Dans sa séance du 18 frimaire, l'administration départementale avait arrêté que les cantons de Montcornet et de Rozoy verseraient dans les magasins de Vervins, pour l'armée, les denrées requises en vertu de la loi du 7 vendémiaire an IV.

En 1797, le temps des réquisitions arbitraires et violentes était passé; la loi ruineuse du maximum n'était plus qu'un souvenir; les maux se répareront peu à peu; les ruines amoncelées depuis plusieurs années se combleront; mais le peuple s'en ressentira encore longtemps.

Quelles furent les conséquences de la loi monstrueuse du maximum, véritable confiscation appliquée à la propriété industrielle et commerciale ? Ce fut d'abord l'établissement de deux marchés, l'un ouvert qui subissait la loi, l'autre clandestin qui l'éludait; puis l'enfouissement général des denrées pour les soustraire à ce pillage organisé, et, par suite, le ralentissement de l'industrie et du commerce. Joignons à ces maux un inconvénient très-grave : le taux légal du blé, fixé d'une manière uniforme dans toute la France et se trouvant sans aucune proportion avec les localités.

Digitized by Google

Il y eut bouleversement dans les affaires, dans la production, dans le travail de la main-d'œuvre, dans la grande et dans la petite culture, dans le grand et dans le petit commerce; tels furent les résultats de la double loi du maximum qui, abolie après le 9 thermidor, avait néanmoins duré trop longtemps encore et avait fait sentir sa mortelle influence. La loi sur les accaparements, en principe, n'était pas mieux conçue. Sans doute on ne saurait trop réprimer le genre d'approvisionnements qui consiste, dans un temps de disette, à rassembler tous les vivres pour spéculer sur la faim publique. Mais le préjugé populaire flétrissait alors du nom d'accapareurs ceux qui achetaient dans une localité une certaine quantité de blé pour le vendre, soit à une autre époque, soit dans d'autres lieux. Or, ce genre d'approvisionnements, en général, est légitime et utile. Il est légitime, car on ne peut refuser à celui qui achète le blé, la faculté de s'en défaire dans les endroits où il fait défaut. Il est utile, car il empêche ici la famine et là il prévient l'avilissement du prix de blé par suite de la surabondance. Enfin, par l'approvisionnement ainsi pratiqué, la denrée se répartit et le prix s'égalise sur tout le territoire.

Mais à l'époque de la Révolution, on en était encore aux préjugés du temps de Colbert; on ignorait que l'intervention de l'Etat dans le commerce de grains ne fait que jeter l'alarme et par là hausser les prix, et, sous prétexte de mettre le prix des marchandises au niveau des assignats, on fit une loi qui frappait l'approvisionnement aussi bien que l'accaparement.

Parlons maintenant de la disposition des esprits, pendant la Révolution, dans nos deux anciens cantons de Montcornet et de Rozoy.

Le peuple de nos campagnes, dont la misère était à son comble, était-il révolutionnaire ? Sans vouloir résoudre cette question trop brûlante, on peut néanmoins se permettre de rappeler que la devise de la loi était « *la République ou la mort,* » et que les actes ont pu être accomplis quelquefois sous l'influence de l'intimidation et de la peur. Ne voulant nullement blesser la susceptibilité de personne, car il faut respecter toutes les convictions, je me bornerai à raconter les faits suivants, tels que je les ai trouvés dans les archives des communes, et je laisserai à mes lecteurs la tâche d'en tirer les conclusions, si bon leur semble.

L'exercice du culte catholique avait été supprimé; mais dans le silence de la nuit, les fidèles dont la foi n'avait pu s'éteindre, se réunissaient en secret dans des réduits obscurs, dans des caves, des bois, des cavernes

Digitized by Google

de rochers pour rendre hommage à la religion de leurs pères; et quand la période révolutionnaire eut atteint son terme, quand la misère générale, résultant d'une grande disette et surtout de réquisitions sans fin d'hommes, d'argent, de vivres et même de fournitures de toutes sortes pour l'armée, eut épuisé le peuple, la fièvre du bouleversement et de la destruction se tempéra, et les cerveaux exaltés se calmèrent.

L'autorité comprit qu'elle devait être moins exigeante; peu à peu les populations, plus libres, reprirent ouvertement la pratique du culte catholique et montrèrent un zèle d'autant plus grand, qu'il avait été longtemps comprimé. Nos annales nous renseignent complètement à cet égard.

Prenons les choses à leur début, et montrons par des faits authentiques les dispositions d'esprit et de cœur de nos populations rurales à l'époque dont nous nous occupons. Partout il y a la même sollicitude pour les intérêts religieux : à Résigny, trois individus sont condamnés chacun à une amende de trois livres dix sols pour s'être divertis au cabaret pendant l'office de la messe (19 septembre 1790) (1). La municipalité de cette commune ne s'en tient pas à cette mesure de sévérité; elle arrête, le 13 mai 1793, que la seconde fête de la Pentecôte sera observée comme le dimanche. Cette municipalité ne prévoyait pas que les églises ne devaient pas tarder à être fermées. Aux Autels, le conseil général de la commune remarquant « les intentions mauvaises qu'on cherchait à pro-
» pager contre la religion, décide de laisser aux citoyens la liberté du
» culte comme il est dit par la loy..... »

A Montcornet, après l'interdiction du culte, « le conseil général de la
» commune, le corps municipal et les citoyens habitants convoqués au son
» de la cloche, à l'effet de déclarer s'ils ont renoncé ou renoncent à
» l'exercice du culte ci-devant catholique », « émettent le vœu qu'il soit
» maintenu. »

Voyons maintenant ce qui se passe pendant la fermeture des églises : à Montloué, les femmes, ne craignant pas de s'attirer les plus grandes rigueurs, se rassemblent en grand nombre pour s'emparer des clefs de l'église, que le maire leur refusait conformément à la loi. A Soize, on avait bravé le danger, car le 15 germinal an III (1794), le directoire du district de Laon arrêtait que le maire et les officiers municipaux de cette commune

(1) Cette condamnation, qui est d'un autre temps, est citée à titre de renseignement.

Digitized by Google

lui rendraient compte, dans un bref délai, de leur conduite relativement à l'ouverture de l'église pour l'exercice du culte catholique. Il est à croire que c'était le curé Pinsart, de Sainte-Geneviève, qui s'était rendu à Soize pour y exercer son ministère, car l'agent national le dénonce comme y manifestant « des opinions fanatiques et superstitieuses et y occasionnant » de la part des communes voisines des rassemblements qui pourraient » devenir funestes à la chose publique..... »

Le curé Pinsart est traduit à la barre du conseil du district de Laon pour être interrogé sur les faits articulés contre lui; mais quand on voulut l'emmener pour le conduire à Laon, il se manifesta en sa faveur un soulèvement que la municipalité de Sainte-Geneviève laissa faire, et les commissaires du gouvernement durent avoir recours à la force armée pour cette arrestation.

A cette époque, où l'on tenait à faire disparaître tout objet du culte catholique, on arracha les croix, on descendit les cloches et l'on fit plus; mais certaines municipalités ont tenu à en dégager leur responsabilité. On lit, en effet, dans les archives de Montcornet, que le 22 nivôse an VI, l'administration centrale de l'Aisne avait notifié à cette commune un arrêté qui prescrivait d'enlever tous les signes extérieurs du culte catholique. Cette notification tardive est une preuve qu'on ne s'était pas beaucoup empressé pour cette œuvre de dégradation.

A Résigny, la municipalité a le soin de déclarer que c'était « pour satisfaire à la loi qu'elle allouait douze livres pour descendre une cloche. »

S'agissait-il de dévaster et même de démolir les édifices religieux ? Nous constatons une résistance énergique de la part du peuple. A Dohis, le citoyen Monseignat, commissaire du district de Laon, s'étant présenté pour la dévastation de l'église et la descente des cloches, est poursuivi par un attroupement nombreux de femmes. Quelques jours plus tard, il revenait à Dohis, avec une escorte de 25 à 30 hommes. Cette fois, il put exécuter son projet.

A Lislet, un autre révolutionnaire, le digne émule de Monseignat, était venu faire démolir l'église; déjà ses agents avaient endommagé la toiture, lorsque le maire, armé d'un fusil et secondé par quelques habitants, les força à s'éloigner incontinent, en les menaçant de faire feu sur eux.

Avant de terminer, parlons des fêtes républicaines et des réjouissances publiques.

Digitized by Google

A Parfondeval, nous voyons neuf familles et, à leur tête, le curé Duguet refuser de prendre part à la réjouissance dite *repas fédératif*, qui eut lieu le 1er août 1790, à l'issue des vêpres.

Plus tard, les fêtes décadaires ne sont pas mieux goûtées. La municipalité centrale du canton de Montcornet décide, le 20 nivôse an VI, que « désormais » les fêtes décadaires seront célébrées dans toutes les communes de son enclave. Ce « désormais » et cette décision tardive semblent témoigner de l'indifférence que l'on prévoyait chez les habitants et même les municipalités pour ces sortes de fêtes, qui dérogeaient à l'observation du dimanche, supprimé par le calendrier républicain. Ainsi la fête de la Victoire, en 1796, ne se signale que par « la pluie qui tombe par torrents, » tandis que celle de la Liberté trouve tous les habitants de Montcornet retenus à la campagne pour les travaux de la moisson. C'étaient évidemment des prétextes qui couvraient l'apathie des populations paisibles pour ces manifestations révolutionnaires.

A Rozoy, c'était la même chose. Le 4 nivôse an VI, on y prend des mesures sévères pour obliger à l'observation des décadis ou décades; mais la municipalité refusait, nonobstant le réquisitoire de son commissaire, de sévir contre ceux qui continueraient d'observer le dimanche et les fêtes anciennes.

Le 21 janvier 1795, on célèbre à Rozoy, le troisième anniversaire de la mort de Louis XVI, mais la municipalité est sobre de réjouissances; elle se contente de faire une distribution de fagots aux indigents.

Ce n'est pourtant pas que l'autorité négligeât d'agir contre les réfractaires. A Parfondeval, par exemple, quatre personnes ayant joué aux quilles tandis que l'assemblée tenait séance, le jour de la fête de la Fédération, sont, pour ce motif d'incivisme, traitées de monstres de la société, d'ennemies de la patrie, et sont enfermées pendant trois jours dans le clocher de l'église.

Quinze jours plus tard, on dressait dans cette commune une liste de soixante-sept personnes accusées d'incivisme et d'aristocratie.

A Rozoy, en l'an VI, quatorze membres de la municipalité sont destitués; on leur reprochait, entre autres choses, d'avoir protégé les prêtres, les ex-nobles, les émigrés et les déportés, et d'avoir négligé l'exécution des lois sur la police des cultes.

Par arrêté du 28 novembre 1797, le directoire exécutif remplaçait huit

Digitized by Google

membres de l'administration municipale du canton de Montcornet, au nombre desquels était le président, « attendu que la majorité de cette » administration avait donné des preuves d'aversion pour le régime répu- » blicain, en se montrant ouvertement les partisans des royalistes. »

Nous n'avons pas tout dit encore. Voyons ce qui se passe à Rozoy, au sujet de l'arbre de la liberté; rongé de pourriture, il tombe le 30 juillet 1793 (13 thermidor an V). Un procès-verbal expose complaisamment que cette fin précoce avait été amenée par les partisans de la royauté, qui avaient fait dessécher les racines de cet arbre. Il avait été remplacé par un autre plus verdoyant, mais qui devait subir le même sort.

Le conseil municipal, toujours conciliant, voulut bien déclarer, dans son procès-verbal, que cet arbre était mort depuis longtemps.

Revenons aux fêtes décadaires, lesquelles tombaient de plus en plus en désuétude. La guerre, la disette, le maximum et les autres mesures révolutionnaires avaient facilement refroidi le zèle et ralenti l'élan du peuple.

En l'an VII, on en était encore à prendre des mesures contre le retour de l'observation du dimanche. L'administration municipale du canton de Montcornet, pour combattre la tiédeur des habitants qui paraissaient se soucier fort peu du calendrier républicain, décide, le 5 thermidor, que les ouvriers qui refuseraient de travailler les jours des ci-devant dimanches, seraient traduits devant les tribunaux; que les jeux et les divertissements publics seraient interdits les mêmes jours; qu'enfin, les temples seraient fermés, excepté les jours des décades.

Le peuple de nos campagnes ne manquait jamais l'occasion de marquer son attachement à la religion catholique. Plnsieurs citoyens de la commune de Rozoy, pour satisfaire à la loi du 7 vendémiaire, déclarent à la municipalité, le 8 germinal an IV (28 mars 1796), qu'ils choisissent l'église ci-devant appelée Saint-Laurent pour leurs réunions religieuses.

Loin de seconder ce retour spontané au culte public, l'administration supérieure l'entravait, et les municipalités ne pouvaient qu'exécuter les ordres qu'elles en recevaient. C'est ce qui explique pourquoi quelques prêtres, rentrés dans le canton de Rozoy, furent sévèrement blâmés d'avoir essayé de faire sonner les cloches pour annoncer les offices.

Un nombre assez considérable d'habitants de Rozoy réclament de nouveau, le 26 brumaire an VIII, la libre disposition de l'église Saint-Laurent.

Digitized by Google

Vers le mois de mai 1800, le préfet du département avait autorisé les habitants de Rozoy à sonner la cloche au matin « pour l'appel au travail. » C'était leur rendre l'Angelus. La période de persécution religieuse était terminée : cependant la permission officielle de reprendre possession de l'église n'arrive à Parfondeval, par exemple, que le 1er mai 1802.

Tel est le tableau trop réel de la situation si triste, si navrante même, d'une partie de notre beau département, à une époque qui marque dans l'histoire des temps écoulés et qui a occupé tant d'écrivains distingués.

Ce modeste travail est le résumé fidèle et exact, sans aucune appréciation, de détails puisés à la meilleure source, c'est-à-dire aux archives des communes dont il a été question.

J'espère que cet essai sera favorablement accueilli comme corollaire d'une œuvre plus brillante et plus étendue qui a été récemment publiée.

SÉANCE DU 6 AOUT 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE

Est nommé membre titulaire, M. l'abbé Vernier, vicaire à Vervins.

M. Peigné-Delacourt, membre correspondant, fait hommage d'un très-bel ouvrage en deux volumes in-4°, édité à Paris en 1871 et consistant en une collection, sous le titre de *Monasticon Gallicanum*, de 168 planches de vues topographiques des monastères de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, avec deux cartes des établissements bénédictins en France, le tout reproduit par les soins de M. Peigné-Delacourt avec une préface de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.

La réunion, rendant justice à la valeur intellectuelle et à l'exécution matérielle du *Monasticon Gallicanum*, vote des remerciements à M. Peigné-Delacourt.

Reçu le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1875, n° 2.*

M. Edouard Fleury, membre correspondant, offre un exemplaire, bro-

Digitized by Google

chure in-8°, d'une notice sur les habitations souterraines de la vallée de l'Ourcq.

M. Bercet, membre correspondant, envoie la copie, réduite au quart, d'un plan de l'abbaye de Foigny gravé sur une pierre placée dans un couloir du château de M. le comte de Mérode à Trélon (Nord).

« Cette pierre, dit-il, est blanche; elle provient probablement des carrières d'Aubenton. Elle n'a pas de date. Au reste le haut de la pierre a disparu; je suppose que les armes de l'abbaye s'y trouvaient dessinées; le bas contient l'inscription suivante : *Abbaye de Foigny, fondée en 1121 par saint Bernard et Barthelemi, évêque de Laon, mort à Foigny, le 26 juin 1158, inhumé audit lieu.* »

Ce plan est identique à celui qui a été donné par M. A. Piette dans son *Histoire de Foigny*; ce dernier est même un peu plus complet en ce qui concerne les alentours de l'abbaye.

M. le président fait l'observation suivante sur la communication de M. Bercet :

« On sait que feu M. le comte de Mérode s'est beaucoup intéressé à l'abbaye de Foigny ou du moins à ce qui en reste. Il avait acheté l'emplacement du chœur de l'église en vue de l'édification d'une chapelle, projet qui n'a pas eu de suite. M. le comte de Mérode a, en outre, fait exécuter un fac-simile de la pierre tombale de Barthelemy qui se trouve dans la chapelle du bienheureux Alexandre et a fait déposer ce fac-simile à la cathédrale de Laon.

» Il est donc probable que le plan lapidaire du château de Trélon a été également gravé par les ordres de M. le comte de Mérode. »

M. Sarazin, de Chevennes, adresse à la Société deux meules anciennes et une caisse de silex et de grès ouvrés.

Remerciements à MM. Fleury, Bercet et Sarazin.

M. le président donne lecture d'une lettre du ministère de l'Instruction publique, par laquelle il est informé qu'en vertu d'un arrêté du 19 juillet 1875, M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu accorder, à la Société archéologique de Vervins, une allocation de trois cents francs, pour

Digitized by Google

encourager les travaux de la compagnie et lui donner un témoignage de l'intérêt qu'il lui porte.

Aussitôt le reçu de cette lettre, une réponse de remerciement a été adressée à M. le ministre, en le priant d'ordonnancer le mandat de payement au nom de M. Rogine, trésorier de la Société.

M. de Latour demande alors la parole.

Il regrette, comme membre de la Société et comme membre de la commission de *Verbinum*, qu'on ait laissé disparaître en partie, sans essayer de les conserver, les substructions mises à jour, l'été dernier, sur l'emplacement du Vervins gallo-romain, travaux auxquels, dit-il, nous sommes redevables de l'allocation que M. le ministre nous accorde aujourd'hui.

Tout en s'associant à M. de Latour, la réunion pense qu'il était difficile qu'il en fût autrement : les exigences de la culture, le peu de ressources financières de la Société qui n'avait pas alors d'allocation, l'impossibilité de garantir un pareil périmètre contre les intempéries, sont autant de raisons majeures qui expliquent l'abandon des fouilles.

Du reste tout l'intérêt, toute la valeur essentielle de ces fouilles revivront dans les dessins et les plans qui doivent accompagner le travail d'ensemble de M. Papillon sur les origines de Vervins. (V. séance du 5 mars dernier).

M. le président annonce à la réunion la mort d'un de nos honorables correspondants, M. Fernand Le Proux, archiviste-paléographe, avocat à Saint-Quentin.

M. Le Proux, né à Vervins, ne pouvait manquer de s'intéresser vivement à notre Société, et si la mort n'était venue interrompre une carrière pleine de promesses, nul doute qu'il n'eût collaboré activement à nos travaux. Notre bibliothèque possède quelques brochures de notre regretté collègue, par l'envoi desquelles il avait voulu nous remercier de sa réception.

La Société prend part aux regrets de la famille et des amis de M. Fernand Le Proux.

M. Mennesson s'est livré à quelques recherches sur une statuette trouvée à Plomion en 1872; il en donne communication en ces termes :

Digitized by Google

STATUETTE DE JUPITER

DÉCOUVERTE A PLOMION

Au commencement de l'année 1872, un habitant de Plomion, nommé Héloin-Rève, de la Rue-Heureuse, en remuant le sol dans une de ses propriétés, lieudit *le Fond-des-prés* ou *les Prés-fond*, découvrit une statuette, avec son socle, empâtée d'une couche de terre qui en laissait à peine deviner les formes. Néanmoins le sieur Héloin-Rève put reconnaître que le personnage devait tenir un objet quelconque à la main; effectivement, après quelques recherches, il rencontra deux fragments qui s'adaptèrent à la main gauche, mais il ne retrouva pas l'attribut que portait certainement la main droite, comme le prouve la position de l'avant-bras.

Cette trouvaille a été signalée, en son temps, par un court article du *Journal de Vervins*, du 3 mai 1873, et notre *Bulletin* lui-même s'est contenté de constater que la statuette a été acquise par l'un de nos collègues, M. Verdier de Latour, et qu'un autre collègue, M. Dollé, de Laon, nous en a offert deux belles photographies (séances des 7 mars et 1er août 1873), le tout sans le moindre commentaire, parce qu'aucun de nous ne se souciait d'improviser de vaines conjectures qui ne pouvaient aboutir à rien de sérieux, en l'absence de recherches préalables.

Mais aujourd'hui nous possédons quelques données qui nous autorisent à ramener l'attention de la Société sur l'intéressante découverte de Plomion, et nous allons essayer de l'étudier.

Cette statuette est en bronze, dont le temps et le milieu dans lequel elle était enfouie depuis des siècles ont presque entièrement rongé le poli primitif. Elle a 225 millimètres de hauteur et représente un homme entièrement nu, debout, la jambe droite légèrement infléchie en arrière, au torse puissant, au cou énorme et dont la grosseur exagérée égale, à peu de chose près, celle de la tête, qui est large et courte. La chevelure, plate au sommet, encadre, en boucles serrées, des traits grossièrement ébauchés et va rejoindre un collier de barbe épaisse qui paraît laisser le menton à découvert et remonte en fortes moustaches au-dessus des lèvres.

La main gauche s'appuie sur une petite roue fixée en profil au sommet de la palette d'un gouvernail. Ce gouvernail est strié en arêtes de poisson,

Digitized by Google

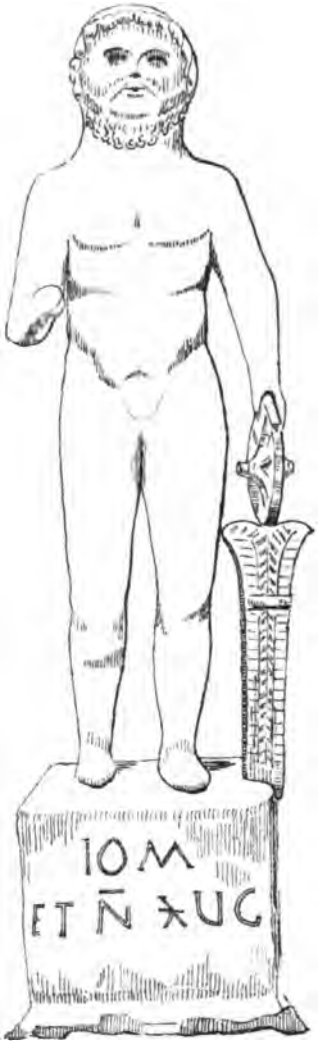

Imp V. Bacuy à Fourmies.

STATUETTE TROUVÉE A PLOMION

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

et son extrémité s'adapte au socle de telle façon qu'on ne peut douter un instant que les deux attributs ne soient bien à la place assignée par le sculpteur. La main droite à demi fermée et, comme nous l'avons dit en commençant, l'avant-bras relevé à la hauteur de la ceinture indiquent évidemment que le personnage portait aussi un attribut dans cette main. (Voyez pl. V).

Tout en tenant compte d'une exagération de formes qui résulte de l'inhabileté de l'exécutant, les doigts des mains et des pieds ne sont pas même dessinés, l'ensemble présente un développement musculaire trop bien caractérisé pour ne pas avoir été intentionnel. Aussi se croirait-on, de prime abord, en présence d'un Hercule, si l'absence des attributs ordinaires du dieu de la force matérielle et surtout l'inscription dont je vais parler ne nous forçaient à écarter d'une manière absolue l'impression première.

Au moment de la découverte, la statuette n'adhérait plus au socle qui lui servait de support et auquel elle parait avoir été fixée par plusieurs points de soudure. Ce piédestal est un simple dé de bronze, creux, de 70 millimètres de côté, s'évasant en plinthe à sa base; il porte l'inscription suivante gravée au poinçon :

I O M
ET N̄ AUG

Ces caractères sont assez réguliers, sauf l'A et l'U qui appartiennent à l'écriture cursive gallo-romaine. L'A affecte à peu près la forme d'un i grec renversé, avec un trait horizontal au point de rencontre des deux jambages. Quant à l'U, l'une des branches est droite comme un I, tandis que l'autre s'arrondit par le bas pour rejoindre le pied de l'I.

Soumise par M. Charles Graux, l'un de nos membres correspondants, à M. L. Régnier, de l'Institut, cette inscription a été interprétée ainsi par le savant épigraphiste : JOVI OPTIMO MAXIMO ET NUMINIBUS AUGUSTIS (*A Jupiter très-bon, très-grand, et aux divinités augustes*).

Je dois dire que la seconde partie de l'inscription peut offrir un autre sens; on lit, en effet, dans M. de Caumont, *Ere gallo-romaine*, le passage qui suit relatif à la divinisation des empereurs romains : « La puissance souveraine dispensatrice des honneurs et de la fortune, devait finir par être divinisée. C'était le terme auquel devait aboutir le panthéisme antique,

Digitized by Google

dit M. de Boissieu : temples, statues, vœux publics et particuliers, rien ne manquait à la divinité impériale; à une époque où toute foi était morte, la religion n'était plus qu'une institution politique; de là les inscriptions NUMINIBUS AUGUSTORUM (*aux divinités des Augustes*). »

Dans l'espèce, la leçon de M. L. Régnier est préférable, puisqu'aucun insigne impérial, aucun indice, aucun vestige ne nous permet de voir ici un hommage politico-religieux à la personne des empereurs, tandis qu'il appert clairement de l'inscription, que nous avons sous les yeux un Jupiter.

Maintenant que nous connaissons le dieu, nous pouvons conjecturer que sa main droite tenait un sceptre surmonté de l'aigle, comme le Jupiter Olympien de Phidias (voir *Magasin pittoresque,* tom. 1er, page 253), ou une haste : on voit encore les traces de la soudure qui fixait au socle le pied du sceptre ou de la haste.

Si notre Jupiter s'appuie sur les attributs qui appartiennent à la Fortune, la roue et le gouvernail, c'est que l'artiste en personnifiant le maître du tonnerre a voulu en même temps rendre honneur aux autres divinités de l'Olympe, *numinibus augustis.* D'ailleurs cette confusion d'attributs n'est pas sans exemple dans l'antiquité. Je possède un ouvrage intitulé *Les Césars de l'empereur Julien* et daté de 1696 qui donne plusieurs reproductions d'antiques où les règles de la mythologie sont singulièrement élargies : ainsi une Fortune porte la barbe de Jupiter et le miroir de la Vérité; une autre, outre son aviron, cumule les tours de Cybèle, la lyre d'Apollon, le croissant de Diane, l'aigle de Jupiter, sans compter les allusions allégoriques à Vénus, à Cérès, à Esculape, à Bacchus, à Melpomène. Ce genre de divinités synthétiques s'appelait *Signum Pantheum* (image de tous les Dieux). Ne semble-t-il pas que les anciens, en résumant de la sorte leurs dieux en un seul type, avaient parfois le pressentiment d'une religion supérieure qui devait ramener toutes les mythologies de l'Occident à l'adoration d'un dieu unique.

Constatons, en passant, que la roue n'appartenait pas exclusivement à la Fortune. Plusieurs médailles représentent Némésis, déesse de la Vengeance et de la Justice, avec une roue à ses pieds, afin de nous apprendre, dit Ammien-Marcellin, qu'elle court par toute la terre et régit l'univers.

Mais pourquoi avoir donné à ce robuste Jupiter les attributs de la Fortune de préférence à tous autres ? A-t-on voulu symboliser la toute-puis-

Digitized by Google

sance en représentant la Force soutenue par la Fortune, ces deux irrésistibles leviers avec lesquels les Romains ont soulevé le monde ? Peut-être qu'une telle symbolique paraîtrait au-dessus de l'époque qui a vu naître une œuvre d'une exécution aussi primitive, si l'on ne considérait que cette œuvre a été inspirée par les productions d'une civilisation plus avancée.

On sait que si les Gaulois opposèrent une longue et énergique résistance aux légions de César, ils se laissèrent aller avec entraînement, après leur défaite, à l'influence de la civilisation romaine. La religion nationale même, cette dernière indépendance des vaincus, pâlit assez rapidement devant les dieux de Rome. Le druidisme, culte idéal et austère qui paraît avoir proscrit tout temple, tout simulacre de la divinité, car aucune des idoles retrouvées sur notre sol n'appartient aux âges antérieurs à la conquête romaine (1), répondait mal sans doute au génie expansif de la Gaule. Dès les premiers contacts d'une mythologie aux séductions de laquelle Rome elle-même n'avait pas résisté, le goût inné des masses pour les images, comprimé par un régime sacerdotal que la conquête désorganisa profondément, tantôt par des moyens politiques comme Auguste, tantôt par la persécution comme Claude, s'éveilla. De plus, en ouvrant leur Panthéon aux dieux de la Gaule, les Romains amenèrent les Gaulois à associer d'abord, plus ou moins heureusement, l'Olympe à leurs divinités indigènes, puis enfin à adorer franchement, sous leurs types grecs, Jupiter, Mercure, Apollon, etc.

Alors des artistes grecs et romains se répandent en Gaule, et, comme pour la consoler de la perte de sa nationalité, la couvrent de monuments pleins de grandeur et d'élégance. Bientôt aussi les mosaïques, les poteries de luxe, les marbres, les bronzes viennent de Grèce et d'Italie décorer les villas des riches Gallo-Romains. Nos provinces les plus éloignées de Rome subissent cette invasion pacifique : ainsi le pic de l'ouvrier ou le soc de la charrue a plus d'une fois arraché au sol de la Thiérache, si peu exploré jusqu'à présent, d'élégantes sculptures comme le Faune, de Buironfosse, qui figure aujourd'hui dans les riches collections de M. le duc d'Aumale.

(1) Henri Martin. *Hist. de France*, tome 1er, liv. II.
Cependant Boucher de Perthes a trouvé aux environs d'Abbeville des idoles en bois sculpté (v. *Mag. pitt.* 1860 p. 212); mais elles sont attribuées à une race qui aurait occupé la Gaule avant les Celtes.

Digitized by Google

Cependant, bien qu'ils ne fussent pas restés jusque-là étrangers au sentiment de l'art, — des monnaies, des bijoux, des émaux des IIIe et IIe siècles avant J.-C. en font foi, — les Gaulois n'ont laissé aucun vestige d'architecture décorative antérieur à la conquête; quant à la sculpture, on possède, il est vrai, quelques bas-reliefs présumés gaulois, mais il est difficile de concilier la grossièreté de leur exécution avec l'état de perfection auquel nos pères étaient arrivés dans l'art de travailler et de décorer les métaux : il y a là un problème que l'archéologie n'a pu encore résoudre.

Mais l'heure vint où l'élément barbare, préludant aux invasions qui doivent engloutir l'empire, s'infiltra en Gaule comme dans toutes les provinces romaines. Le ciseau ou l'ébauchoir tombèrent entre des mains ignorantes qui substituèrent le type massif du barbare aux nobles lignes grecques. Ainsi s'expliquent et la grossièreté du modelé et le développement musculaire de notre Jupiter : le barbare a voulu faire un dieu, il a fait un épais Dalmate comme l'empereur Dioclétien.

C'est en effet au règne de cet empereur, ou de ses premiers successeurs, qu'appartient la statuette dont nous nous occupons, car il suffit de jeter les yeux sur les monnaies, grand bronze, de Dioclétien, Maximien Hercule, Constance Chlore, etc., pour retrouver, surtout dans les types de Dioclétien et de Maximien, cette face large et courte encadrée d'une chevelure et d'une barbe épaisses, ces traits ramassés, ce cou énorme qui caractérisent le bronze de Plomion; l'analogie me semble frappante, et, bien que les monnaies en question offrent un peu plus de fini dans les détails, je ne crois pas me tromper en attribuant notre bronze à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire de 284, première année du règne de Dioclétien, à 313, date du célèbre édit par lequel Constantin proclama le christianisme religion de l'empire, et qui vraisemblablement ralentit, s'il ne l'arrêta pas, la fabrication des dieux de l'Olympe.

Je sais bien que le paganisme ne fut définitivement vaincu par le christianisme qu'à la fin du IVe siècle, alors que Théodose ordonna, par mesure générale, la fermeture de tous les temples païens; que, par conséquent, on a pu continuer à faire des idoles après l'édit de 313. Mais, en ce qui concerne notre statuette, je me suis assuré, à l'aide du complet et beau médailler de M. Lhotte, notre collègue, que le type qui se rapproche si exactement de celui que nous étudions apparaît brusquement avec Dioclétien et disparaît sous Constantin. La date que j'assigne au Jupiter de Plo-

Digitized by Google

mion a donc pour elle toutes les apparences d'une vraisemblance qui touche à la certitude.

La découverte de ce bronze indiquerait-elle l'emplacement d'un temple ? Je ne le crois pas. Ses dimensions appartiennent à ces dieux portatifs qui ornaient l'oratoire domestique, appelé *sacrarium,* que possédait chaque villa, au fond du péristyle, suivant M. de Caumont.

C'est sans doute un morceau bien imparfait que ce Jupiter; mais son imperfection même le rend particulièrement intéressant pour nous, parce qu'elle est la marque d'une origine essentiellement locale. A ce titre, j'ai dû, malgré l'insuffisance des moyens d'investigation que j'avais sous la main, essayer de jeter quelque lumière sur cet antique débris, rien de ce qui regarde le passé de la Thiérache ne devant nous rester étranger.

Au cours de cette lecture, M. Henri Blanquinque assure que l'habitant de Plomion, à qui on doit la découverte dont il s'agit, a vu, à côté de la statuette, les vestiges d'une tige de bronze, mais si fragmentés qu'il n'a pu les recueillir.

Ce détail confirme la supposition que le personnage tenait de la main droite une haste ou un sceptre.

M. de Latour pense que le dernier mot n'est pas dit sur sa statuette; il en a entretenu plusieurs savants, à Paris, et l'un d'eux, M. Héron de Villefosse, lui a promis de s'en occuper et de lui transmettre tout ce qui dans le cours de ses études et de ses explorations lui paraîtrait de nature à jeter de nouvelles lumières sur la statuette de Plomion.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE

M. le président a reçu pour la Société et dépose sur le bureau :

Indicateur de l'archéologie, nos 23-24;

La peste dans les diocèses de Laon et de Soissons, Première partie, par Ed. Fleury;

Digitized by Google

Histoire de Folembray depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec une gravure, par M. l'abbé Vernier;

Coucy. Ses sires, ses légendes et ses ruines, avec plusieurs gravures, par le même auteur.

Remerciements à MM. Fleury et Vernier.

M. Papillon entretient la réunion des différentes interprétations étymologiques auxquelles a donné lieu la double dénomination de *Vironum* et *Verbinum* appliquée à Vervins, dans les itinéraires gallo-romains.

La question figurera avec tous les développements qu'elle comporte dans l'intéressant travail que M. Papillon a entrepris sur les origines de Vervins, et dont il a lu les premières pages dans la séance du 5 mars dernier.

Notre collègue reprendra la lecture des *Origines de Vervins* dans les premières séances de l'année prochaine.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE

M. le docteur Penant dépose sur le bureau une photographie offerte par M. Bourbier, directeur des travaux du chemin de fer de Guise à Saint-Quentin, membre de la Société Ramont.

Cette photographie représente l'entrée des grottes des *Espélungues* ou *Spélugues* à Lourdes (Hautes-Pyrénées).

Remerciements à M. Bourbier.

M. Mennesson communique à la réunion l'analyse d'une intéressante correspondance due à une dame Sévelle, fille de Jean Debry, et qui fait partie de la liasse des papiers de la succession Dusolon, déposés aux archives municipales.

Cette correspondance se fait remarquer par la correction, la facilité, l'abondance du style; elle trouverait certes des lecteurs si sa date encore trop récente (1807-1814) n'interdisait pas toute publication.

Digitized by Google

M. Dusolon (Xavier-Ferdinand) est ce généreux citoyen qui a laissé, en 1868, toute sa fortune à la ville de Vervins.

M. Berniquet, prenant la parole, annonce à la réunion qu'il a reçu le mandat des 300 francs accordés à la Société par le gouvernement, à titre d'encouragement.

La Société reconnaissante espère se rendre digne de cette marque de bienveillance; elle aura à cœur de répondre par ses études à la haute sollicitude dont M. le ministre de l'Instruction publique vient de lui donner la preuve.

Après cette bonne nouvelle, l'honorable membre pose la question suivante, qui lui a été inspirée par une tradition locale dont il a eu connaissance tout dernièrement : « Est-il vrai que Jeanne d'Arc, lors de sa captivité, ait passé par Wiége et ait été enfermée dans la prison du château de cette localité ? » M. Papillon se rappelle que M. Auguste Matton l'a entretenu d'une pierre provenant des ruines du château de Wiége, qui portait une inscription attribuée à Jeanne d'Arc.

C'est là une particularité fort intéressante pour notre histoire locale et qui est faite pour attirer toute l'attention de la Société.

M. Berniquet promet de chercher à se procurer des éclaircissements sur la question qu'il vient de poser à la réunion.

M. Alfred Piette dépose sur le bureau, pour la collection, un fragment géodique d'une variété de silex mamelonné trouvé dans les environs.

Remerciements.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE

Est nommé membre correspondant, M. Henri Choffin, propriétaire à Autreppes.

M. le président a reçu un volume contenant les travaux de juillet 1873 à juillet 1874 de la Société académique de Saint-Quentin.

M. Lhotte dépose sur le bureau, au nom de M. Baligant, huissier à Guise, un fragment de carbonate de chaux spathique et deux lamelles de molaire d'*Elephas primigenius*. Ces lamelles ont été trouvées à Macquigny.

Remerciements.

M. Berniquet, suivant la promesse qu'il en avait faite à la dernière séance, a cherché à se procurer des renseignements sur le passage de Jeanne d'Arc à Wiége. Il donne lecture d'une lettre, du 27 octobre, qu'il a reçue de M. Barbier, adjoint au maire de Wiége.

M. Barbier a interrogé les maçons qui ont employé dans diverses constructions du pays les matériaux provenant du château de Wiége, mais il n'a pu en tirer aucun éclaircissement sur le sort de la pierre qui portait l'inscription attribuée à la Pucelle.

« Je dois vous dire, ajoute-t-il, que la plus grande partie des pierres provenant de la démolition du château sont entrées dans un grand nombre de constructions : toutes les basses fondations des murs du cimetière ont été remplies avec les matériaux en provenant, et il en a fallu beaucoup; enfin beaucoup de bâtiments de la ferme de M. Hécart ont encore été construits en partie avec; et il fut un temps où tout individu ayant besoin de quelques pierres pour un usage quelconque allait les choisir au château qui était et est encore inhabité... C'est vous dire que si la pierre en question se trouve enfouie dans un mur, il faut presque désespérer de la retrouver... Reste maintenant à fouiller les décombres qui se trouvent le long des murs... Je me propose de faire retourner tous ces matériaux notamment

Digitized by Google

en dessous de la prison, de l'existence de laquelle je me rappelle, et dont on voit encore quelques marches de l'escalier qui y conduisait... »

M. Mennesson a rédigé la note suivante sur le passage de Jeanne d'Arc à Wiége :

JEANNE D'ARC A WIÉGE

1430

Parmi les grandes figures de notre histoire, il en est une que les flammes du bûcher de Rouen semblent avoir entourée d'une auréole immortelle; j'ai nommé Jeanne d'Arc. Cependant si noble, si touchante que nous paraisse la vierge de Domremy, elle a attendu longtemps un piédestal digne d'elle. Pendant quatre siècles, son image subsista à l'état de légende dans le souvenir du peuple, mais sa vraie grandeur resta enfouie dans les poudreuses archives d'un procès de réhabilitation, dont l'ingrat Charles VII crut devoir honorer sa mémoire, et dont elle n'avait pas besoin. Au siècle dernier, Jeanne était encore si peu comprise que Voltaire osa parodier sa glorieuse mission dans un poëme qu'on voudrait pouvoir effacer de ses œuvres; il se conduisit là comme un polisson qui dépose au pied d'un monument... ce que la police défend d'y déposer sous peine d'amende. C'est le XIXe siècle, c'est la phalange d'éminents historiens de notre temps qui ont rendu enfin à Jeanne la place qui lui appartient dans nos fastes nationaux.

Aussi aujourd'hui chacune des localités qui ont vu passer l'héroïne se pare de ce souvenir comme d'un titre d'honneur. Une commune de l'arrondissement croit avoir le droit de se ranger au nombre de ces localités.

Tombée au siége de Compiègne entre les mains de Jean de Luxembourg, créature des Bourguignons qui aidaient alors les Anglais à démembrer la France, la Pucelle d'Orléans, enfermée d'abord dans la tour de Beaulieu, près de Noyon, fut traînée de prison en prison jusqu'au château de Beaurevoir (arrondissement de Saint-Quentin), où elle resta pendant que se débattait le marché qui devait la livrer aux Anglais. Une des stations de la voie douloureuse que suivit ainsi Jeanne à travers la Picardie serait, si l'on en croit une tradition locale, Wiége, du canton de Sains. On raconte en effet à Wiége que Jeanne passa une nuit dans un cachot du château, et,

Digitized by Google

à l'appui de ce dire, on montrait, il y a un certain nombre d'années, l'endroit où elle avait été emprisonnée. C'était une étroite cellule voûtée, de six pieds de long sur quatre de large environ, à laquelle on arrivait par quelques marches, et qui était éclairée par une meurtrière. Sur une pierre de l'embrasure, à la hauteur de la main, était gravée l'inscription suivante ainsi disposée :

VIVE LE ROY
ET LE DAUPHIN
JEHANNE

Avec cette particularité que le mot *dauphin* était figuré par un dauphin au naturel.

Je tiens ces détails de M. Matton, de Vervins, et j'ai tout lieu de les croire absolument exacts puisque les restes du château de Wiége appartenaient alors à une proche parente de notre collègue. Malheureusement en 1847, le bâtiment dont dépendait le cachot de Jeanne d'Arc fut vendu pour être démoli au nommé Jonart, meunier à Wiége; les murailles furent rasées jusqu'à un mètre du sol, et l'inscription disparut avec la pierre qui la portait. M. Auguste Matton, le savant archiviste du département, qui a bien voulu confirmer et compléter les renseignements de son frère de Vervins, s'est préoccupé de cette disparition; il a fait des recherches tout dernièrement, mais il n'a pu mettre la main sur la fameuse pierre : elle aura subi le sort commun à tant de monuments perdus pour l'histoire.

L'inscription du cachot de Wiége est-elle de la main même de Jeanne d'Arc ? Je ne le crois pas. Tous ses historiens s'accordent à reconnaître qu'elle n'avait aucune notion d'écriture. Aussi en parlant des messages de Jeanne, ils ont soin de dire... elle fit écrire... elle dicta... Quand, à Rouen, ses juges voulurent lui faire signer l'abjuration qu'ils lui avaient arrachée, elle répondit qu'elle ne savait ni lire, ni écrire et traça un rond; alors le secrétaire de Winchester lui prit la main (1) et lui fit faire une certaine marque dont le témoin oculaire qui dépose du fait déclare n'avoir pas conservé le souvenir (Dép. de Haimond de Macy, dans le procès de réhabilitation de Jeanne). Quicherat et Michelet pensent que ce fut une croix; Henri Martin dit que le secrétaire lui prit la main et « lui fit écrire son

(1) Et fecit fieri eidem Johannæ quoddam signum de quo non recordatur loqueus.

Digitized by Google

nom, comme elle l'avait fait dans ses lettres, » et H. Wallon, qu'on guida sa main « pour qu'elle y mît en toutes lettres son nom. » L'autographe, publié par *Le Figaro* en 1863-1865, donne le fac-simile d'une lettre adressée aux Rémois par la Pucelle d'Orléans et signée *Jehanne*; mais le corps de la lettre est évidemment d'une plume exercée comme celle d'un scribe; c'est une lettre dictée; quant à la signature, elle n'est pas de la même main, ou plutôt on y reconnait, au tremblement du trait, l'intervention d'une main inhabile dirigée par le rédacteur de la missive. Henri Martin admet que ce procédé était familier à Jeanne, puisqu'il vient de nous dire qu'on l'employa pour lui faire écrire son nom « comme elle l'avait fait dans ses lettres. »

Si l'inscription n'est pas de la main de Jeanne, est-elle au moins contemporaine de son passage à Wiége ? On comprend qu'il serait téméraire de l'affirmer en l'absence de la pièce de conviction principale. M. Matton, de Laon, qui a vu l'inscription en 1847, assure qu'elle était gravée en grands caractères du moyen âge. Mais au bout de près de trente ans, les souvenirs de M. Matton sont-ils assez exacts pour permettre d'en tirer une date certaine ? Pourtant l'orthographe de l'inscription, le rébus qui la termine sentent bien le moyen âge; la formule *Vive le roy* qui paraît moderne au premier abord se trouve déjà dans les chroniques du XIVe siècle (voir Dictionnaire de Littré); l'inscription peut s'appliquer à Charles VII, tout à fait roi depuis le sacre de Reims, et père d'un dauphin depuis 1423; enfin elle répond parfaitement à l'attachement enthousiaste de Jeanne qui défendit son roi jusque devant les juges de Rouen. Qui sait si Jeanne n'a pas crié *Vive le Roy et le Dauphin* en entrant dans le cachot de Wiége. Il est certain que ce cri gravé sur la pierre d'une prison ne peut être que la protestation d'un captif qui souffre pour sa cause; il aura frappé une oreille patriotique, et celui qui l'avait entendu aura voulu en perpétuer le souvenir.

Reste à faire concorder la tradition avec ce fait que Wiége s'écarte sensiblement de la ligne de Beaulieu à Beaurevoir. La difficulté n'est pas aussi sérieuse qu'elle en a l'air. On sait que Jean de Luxembourg avait enlevé Jeanne de la tour de Beaulieu de peur qu'elle ne tombât aux mains des Anglais à qui il voulait bien la vendre, mais non la laisser prendre pour rien. Comme leurs bandes sillonnaient la Picardie, il dut choisir des chemins détournés et combiner sa marche de façon à trouver une prison sûre à chaque étape. Précisément il s'était emparé, quelques années au-

Digitized by Google

paravant, en 1424, du château de Wiége, et en avait fait une ruine qui ne pouvait plus tenter les gens de guerre; rien ne lui convenait donc mieux que Wiége pour cacher sa proie.

Suivant M. Auguste Matton, le passage de Jeanne à Wiége s'appuie non-seulement sur la tradition locale, mais encore, et bien mieux, sur le dire des chroniqueurs contemporains qui nous représentent Jean de Luxembourg faisant montre partout de Jeanne d'Arc, comme témoignage de sa redoutable puissance.

En résumé, si la tradition de Wiége ne repose sur aucun document bien précis, il y a en sa faveur un ensemble de faits et de témoignages qui lui donne un degré de vraisemblance suffisant pour qu'il soit intéressant de la consigner dans notre bulletin, avant qu'elle disparaisse de la mémoire des gens du pays.

M. Matton, de Vervins, pense qu'il serait bon d'écrire à M. Beaubouchez, de Rocquigny (Ardennes), dont la famille a possédé le château de Wiége; peut-être obtiendrait-on par ce moyen quelque indice sur la pierre disparue.

M. Mennesson prend bonne note du conseil de M. Matton.

M. Ed. Piette reprend la lecture de son travail sur les Minutes d'un notaire de Vervins.

LES MINUTES HISTORIQUES

D'UN

NOTAIRE DE VERVINS

Suite (1)

XVIIe SIÈCLE.

Nous avons à constater ici dans la série de nos minutes une lacune assez considérable, et d'autant plus regrettable qu'elle correspond à des époques fort intéressantes de notre histoire, sur lesquelles les détails intimes font

(1) Voir Bulletin de la Société 1873-1874-1875, p. 63.

Digitized by Google

presque totalement défaut : nous voulons parler de la Ligue et de la paix de Vervins. Cette lacune du reste est facile à expliquer quand on sait que le dépôt dont nous avons opéré le sauvetage n'était plus dans son intégrité; que déjà un certain nombre de liasses, prises au hasard, avaient été sacrifiées à toutes sortes d'usages, comme papiers sans valeur.

Heureusement pareille interruption ne se produira plus, et nous allons être amplement dédommagés par les nombreuses et curieuses épaves qui nous restent du XVIIe siècle et particulièrement du temps de la Fronde.

A l'époque où nous sommes arrivés, la postérité masculine de l'ancienne maison de Coucy est entièrement éteinte, comme on l'a vu, avec Jean, le dernier des Coucy-Vervins, mort sans alliance à 21 ans (4 juin 1588), un peu moins d'une année après son père, Jacques de Coucy II. Des six enfants de ce dernier il ne survit que Guillemette, dame de Chemery, Vrignes-aux-Bois, etc., et Isabeau qui avait hérité de son frère Jean la seigneurie de Vervins, et dont le nom, à ce titre, figurera plus d'une fois dans les pages qui vont suivre :

13. — **9 mai 1613**. — « Isabeau de Coucy, dame de Vervins, châte-
» laine de Marle (1) et épouse *séparée quant aux biens* de messire Roger
» de Commenge, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hom-
» mes d'armes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de sa majesté,
» seigneur de Saubole, » accorde à titre de surcens perpétuel à Nicolas Gobache, écaillon à Vervins « un certain lieu et héritage attenant au pi-
» gnon du vieil logis où souloit estre antiennement *l'Auditoire* (2), conte-
» nant ledit héritage dix-huit pieds de face sur rue, entre la tourelle du
» vieil logis et la muraille qui sert de fermeture à la cimetière de Ver-
» vins (3), et quinze pieds de côté qui se prendront à coup de lingne de-

(1) La châtellenie de Marle appartenait aux seigneurs de Vervins depuis 1244, époque où Thomas de Coucy II l'acquit de Godefroy de Louvain, duc de Brabant, moyennant 300 livres parisis. On trouve dans l'Alouëte le titre de cette acquisition et l'énumération des droits seigneuriaux et domaniaux qui en dépendaient (*Traité des Nobles*, p. 210 et 241).

(2) Lieu où siégeaient le mayeur ou le bailli, les échevins, les jurés, les égards, etc. (Ducange, verbo *auditorium*).

(3) Le cimetière de Vervins occupa jusqu'en 1788 les terrains situés au nord et au midi de l'église. Il s'agit ici, on le comprend, de la partie septentrionale que l'on appelait le *cimetière froid*.

Digitized by Google

» puis ledit pignon du vieil logis, tirant sur la rue..... à charge de rendre à
» ladite dame par chacun an vingt livres de vray et loyal surcens et deux
» chappons en plumes. »

Faculté de retrait, quand il plaira à cette dernière, en remboursant au preneur les impenses et constructions qu'il est tenu de faire pour assurer la redevance, mais « sans déroger à l'embellissement du vieil logis. »

Roger de Commenge ou Cominge (1), chef de la nouvelle lignée qui pendant plus d'un siècle succédera aux Coucy dans la seigneurie de Vervins, descendait de la branche cadette des anciens comtes de Cominge, connue sous le nom de Cominge Péguilhan ou Puyguilhem (2). Il était né en septembre 1553 de Jean de Cominge, seigneur de Saubole (Bearn), et de Madelaine, fille de Charles d'Espagne, seigneur de Ramefort.

Isabeau était âgée de vingt-cinq ans lorsque, en 1600, elle épousa Roger de Cominge qui en avait quarante-sept. Sans doute cette disproportion d'âge lui parut suffisamment rachetée par la grande situation que lui apportait son mari. En effet, au moment de son mariage, Roger était gouverneur de la citadelle de Metz et lieutenant-général pour le roi en la ville de Metz et pays messin (3). Malheureusement le poste était glissant et les

(1) Rien de plus varié que la façon dont les Comminge orthographient leur nom (Voyez planche VI et celles qui suivront). Roger signe Commenge, ainsi que François son frère puiné. Quelques-uns les imitent, d'autres signent Cominge ou Comenge. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on voit la même main signer tantôt Cominge, tantôt Comenge. Mais nous ne rencontrons, dans aucune des nombreuses signatures que nous avons des Cominge-Vervins, l'orthographe accusée par Saint-Simon et autres, c'est-à-dire Cominges ou Commenges avec une S finale. En résumé, la forme dominante est Cominge : c'est celle que nous adopterons.

(2) Au dire de Saint-Simon, cette origine ne serait pas bien prouvée, mais elle est attestée par La Chesnaye des Bois *(Dict. de la nobl.)*, le P. Anselme (*Hist. généalog.*), etc.

(3) Nous empruntons ces qualifications à deux quittances sur parchemin qu'il signa à Metz les 28 juillet 1599 et 3 décembre 1602; la première de cent écus *pour son état et appointemens de lieutenant-général*, etc..... pendant un mois; et la seconde de deux cents livres *pour son état et appointemens de gouverneur de la citadelle*, etc..... également pendant un mois.

Roger occupait déjà depuis quelque temps ce dernier emploi sous l'autorité du duc d'Epernon, lorsque, en 1594, il fut pourvu de la lieutenance générale en récompense de sa conduite honorable au siége de Laon, où le roi l'avait fait venir avec sa garnison (P. de l'Etoile, *Journal du règne de Henri IV*, tome III, p. 73, édition de 1741).

Digitized by Google

Digitized by Google

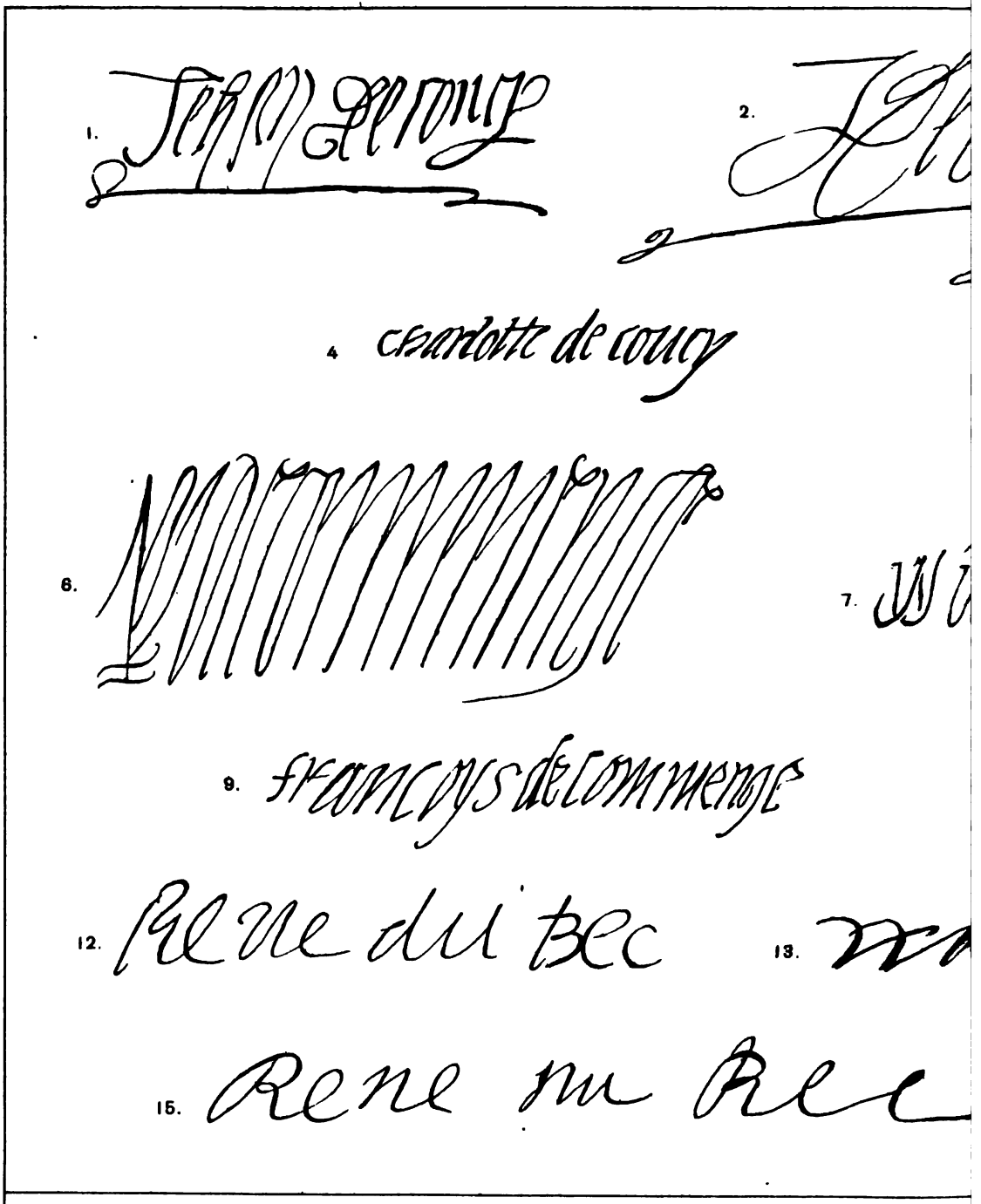

1. JEAN DE COUCY, abbé de Bonnefontaine, 1573. — 2. JACQUES DE COUCY II, Sr de Vervins, 1573. dame de Cambron, fille naturelle de Raoul de Coucy III, 1574. — 5. GUILLEMETTE DE COUCY, fille de Jacque 8. LA MÊME, 1618. — 9. FRANÇOIS DE COMMENGE, frère puiné de Roger, 1618. — 10. LE MÊME, 16 13. LE MÊME, 1627. — 14. RENÉE DU BEC, fille du précédent, 1628. — 15. RENÉ DU BEC II, 1628. — 16.

FAC-SIMILE DE SIGNATURES DES FAMI

Digitized by Google

ON DE GRANDMONT, Sr de Lugny, gendre de Jacques de Coucy Ier, 1573. — 4. CHARLOTTE DE COUCY, 3. ROGER DE COMMENGE, Sr de Saubole, 1602. — 7. ISABEAU DE COUCY, fille de Jacques II, 1613. — LAUDE ROGER DE COMENGE, fils de Roger, 1618. — 12. RENÉ DU BEC, marquis de Wardes, 1618. — DU BEC, frère puiné du précédent, 1628.

IGNEURIALES DE VERVINS, 1573-1628.

Fourmies — Imp. V. Bachy

Digitized by Google

Digitized by Google

nouveaux époux ne devaient pas tarder à voir s'écrouler l'édifice de leur fortune. « Le mardi 18 (mars 1603), dit l'Etoile, arrivèrent nouvelles du » changement fait à Mets par le roy, et comme Sa Majesté avoit établi » Montigny gouverneur de la ville et de la citadelle..... ayant fait mettre » dehors les Sauboles. »

Cette révocation si brusque, et si brutalement enregistrée par le chroniqueur, fut tout un événement. Quelle en était la cause ? Voici, en substance, l'explication que nous fournit l'annotateur du *Journal de l'Etoile* : Saubole (c'est le nom donné communément aux Cominge de cette branche) avait, paraît-il, l'esprit dominateur et ne se faisait aucun scrupule de multiplier les levées de deniers et les actes arbitraires quand il s'agissait d'assurer son autorité. Les choses allèrent si loin que le peuple se souleva et l'assiégea dans la citadelle. Par contre, Saubole dénonçait au roi les principaux bourgeois de Metz comme entretenant des intelligences avec le comte de Mansfeld, général au service de l'Espagne, qui projetait, disait-on, de surprendre la ville. C'est en ces conjonctures que Henri IV crut devoir se transporter à Metz. La sûreté d'une place aussi importante ne pouvait rester compromise par de pareilles dissensions. Le roi fut donc amené à désavouer son lieutenant-général, le rude, l'autoritaire, mais fidèle Saubole, ainsi que son frère, François de Saubole, qui, depuis peu, avait été pourvu du commandement de la citadelle. Le roi exigea même, avant d'entrer dans la ville, que les deux frères eussent évacué la citadelle, et se fussent démis entre ses mains de leurs emplois (1).

Cependant, comme on vient de le voir par les titres et qualités insérés au préambule de l'acte du 9 mai 1613, la perte de sa lieutenance générale n'avait pas été pour Roger de Cominge sans compensation : il est certain qu'à cette époque il était en faveur auprès de Marie de Médicis, et de son royal fils, encore mineur, puisque, par la nature de ses fonctions, il était appelé à vivre dans leur familiarité.

D'après le P. Anselme (2), Roger de Cominge mourut à Vervins le 24 juillet 1615, à l'âge de 62 ans. Nous avons eu occasion de parler ail-

(1) *Journal du règne de Henri* IV, tome III, p. 73 et 74. On peut aussi consulter sur cette espèce de coup-d'état l'*Histoire de la vie du duc d'Epernon.*

(2) *Hist. généal.* tome II, p. 662.

Digitized by Google

leurs (1) du remarquable monument que sa veuve lui avait élevé dans l'église de cette ville et que le vandalisme de 1793 a fait disparaître. Il ne reste plus aujourd'hui d'autre souvenir direct de ce mausolée qu'un dicton presque oublié de la génération actuelle, et une description en six lignes que nous avons trouvée dans les notes manuscrites d'un curieux qui visita Vervins vers le milieu du XVIIe siècle. Cette description demande à être reproduite ici pour l'intelligence de ce qui va suivre : ..... « En l'esglise » N.-D. est une sépulture élevée sur quatre colonnes de marbre jaspé et » portant deux statues priantes de marbre blanc, l'une de Roger de Com- » menge, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur de Saubole, de » Vervins, etc., gouverneur de Metz, mort en 1615, et l'autre de sa femme » Isabeau de Coucy, encore vivante..... *la seule personne qui reste de* » *cette ancienne maison* (2)..... veuve en secondes noces de René du Bec, » seigneur de Wardes, gouverneur de La Capelle. » (3).

Une particularité que Dubuisson n'a pas relevée, et que la tradition nous a fait connaître, c'est que le couple seigneurial représenté par les deux statues priantes était d'une extrême obésité. De là ce dicton, *gros comme Monsieur Saubole* ou *grosse comme Madame Saubole*, aujourd'hui à peu

(1) *La Thiérache*, 1872 : *Essai sur les dictons historiques de la Thiérache.*

(2) On le voit, les preuves arrivent sans cesse, et de tous les côtés, pour réfuter le fameux factum des Coucy-Poilcourt.

(3) Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque Mazarine en trois volumes, intitulé *Description de plusieurs villes de France, maisons, lieux de remarque, etc.*, par Dubuisson-d'Aubenay, tome III, p. 31; sans date, sinon celle de la reliure qui est de la fin de 1648.

Dubuisson-d'Aubenay était un gentilhomme attaché au secrétaire d'Etat Duplessis-Guénégaud. Il a laissé, outre ce manuscrit, un *journal*, également inédit, qui embrasse cinq années des guerres civiles de la Fronde 1648-1653 (Bibliothèque Mazarine, n° 1765 in-f°). M. Chéruel, qui s'en est servi pour son édition des mémoires de Mademoiselle de Montpensier, dit en parlant de l'auteur : « Il écrivait jour par jour les nou- » velles qui parvenaient jusqu'à lui, et comme il était le familier d'un ministre, il était » généralement bien instruit. » (*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, avertissement, p. X). M. Alp. Feillet, auteur d'un livre fort instructif sur la Fronde, annonce aussi qu'il a fait à ce *journal* de fréquents emprunts, et le signale en ces termes : « C'est un des meilleurs guides pour l'histoire de la Fronde. Il serait à souhaiter que la » Société de l'histoire de France entreprît la publication de ces intéressants mémoires. » (*La misère au temps de la Fronde*, p. 80.)

Digitized by Google

près tombé en désuétude, mais que nous avons entendu bien souvent dans la bouche de nos pères qui avaient connu le monument.

M. Edouard Fleury, dans son curieux mémoire sur les Cominge-Vervins, où il montre une fois de plus comment l'esprit gaulois et la critique épicée peuvent s'allier avec l'érudition (1), a bien voulu nous emprunter ce dicton avec la note de Dubuisson-d'Aubenay, en modifiant toutefois quelque peu le texte de cette note. D'après ses supputations, il faudrait lire *1625* au lieu de *1615* et *premières noces* au lieu de *secondes noces*, c'est-à-dire que Roger de Cominge serait mort en 1625, et que René du Bec aurait été le premier mari d'Isabeau de Coucy. La raison que donne M. Fleury du premier changement (p. 209) repose sur une citation fautive et sur une erreur de calcul. 1615 est bien l'année de la mort de Roger, comme le touriste du XVIIe siècle l'a noté sur ses tablettes, d'accord en cela avec le P. Anselme et les actes authentiques que nous produisons.

A l'égard du second changement, il faut reconnaître que notre savant collègue avait des raisons sérieuses de croire que Dubuisson s'était trompé. D'abord tous les auteurs qui ont donné la suite des seigneurs de Vervins, à commencer par Don Lelong, sont unanimes pour marier Isabeau en premières noces avec René du Bec et en secondes noces avec Roger de Cominge. Et puis, comment admettre que Roger ait eu un successeur, quand on voit sa veuve, au comble de la douleur, ériger sa propre statue à côté de celle du défunt, et affirmer ainsi sa fidélité conjugale au-delà du tombeau ! Comment admettre que cette nouvelle Artémise, trente-un mois plus tard, obéissant à des raisons de convenance, ou bien à un penchant naturel pour René du Bec,

« *En ait* fait un mari,
» Le tout au nez du mort, qu'elle avait tant chéri ! »
(La Fontaine, *La Matrone d'Ephèse.*)

Malgré les apparences contraires, notre leçon est la bonne : il est positif que René du Bec n'est venu qu'après Roger de Cominge. S'il reste des incrédules, nous les renvoyons à l'acte ci-après 15.-25 février 1618. Ils trouveront là une preuve sans réplique.

Quoi qu'il en soit, nous sommes loin de méconnaître ce qu'il y a de touchant dans la pensée qui érigea un pareil mausolée. Nous y voyons un té-

(1) Voyez *le Vermandois*, année 1875, p. 153-225.

Digitized by Google

moignage frappant des regrets profonds, sinon éternels, que causa à Isabeau la perte de son premier mari, et nous en inférons que celui qui les inspirait, avait été, malgré sa rudesse, un galant homme.

Est-il vrai qu'il existe un art de connaître les hommes par leur écriture; qu'il est possible même de découvrir, jusqu'à un certain point, dans une simple signature les qualités et les défauts qui caractérisent l'écrivain ? Toute conjecturale que paraisse cette proposition, soutenue par Lavater et ses adeptes, nous ne saurions la condamner en présence de la remarquable signature de Roger de Cominge (1). Quelle sûreté de main, quel aplomb dans ces grands traits si finement tracés, si régulièrement alignés ! On sent que le signataire va droit à ses fins, et qu'il pousse l'amour de l'ordre et de la discipline jusqu'à l'inflexibilité. Est-ce à dire qu'il soit violent, irritable par tempérament ? Nullement. Jamais un homme nerveux ne *dessinera* sa signature avec cette correction et cette sérénité. Nous ajouterons que, suivant un axiome de Lavater, « une manière d'écrire régulière est » toujours l'indication de quelques bonnes qualités. »

Isabeau de Coucy nous a laissé deux genres de signatures : l'une, simple et modeste, figure aux actes de tous les jours (7, même planche). L'autre est la signature d'apparat : elle montre la prétention d'imiter celle de Roger, et ne sert que dans les grandes occasions. C'est le fac-simile 8 que nous avons calqué sur le contrat de mariage d'Isabeau et de René du Bec. On remarquera aux dernières lettres du prénom un léger tremblement : peut-être le souvenir des *deux statues priantes* traversa-t-il, à cet endroit, la pensée de la nouvelle fiancée ?

14. — **23 mars 1616.** — Transaction entre Isabeau de Coucy, veuve de Roger de Cominge, etc., et Jacques Alliaume, potier d'étain, demeurant à Vervins. Ce dernier déclare qu'il est prêt à *démouvoir* ladite dame des causes de l'assignation qu'elle lui a fait donner par-devant messieurs des requêtes du Palais à Paris, « pour raison de la muraille, construite depuis » dix-huit mois, qui sert de clôture au jardin de la maison seigneuriale de » Vervins, où cette dame fait sa résidence »; qu'il reconnaît n'avoir aucun droit de communauté sur cette muraille, bâtie entièrement aux frais et dépens de Madame de Vervins, « au-dedans du fond d'héritage à lui baillé » en jouissance par défunte dame Antoinette d'Ongnies, douairière de Ver-

(1) Voyez planche VI, 6.

Digitized by Google

» vins, mère de Madame Isabeau de Coucy, au nom et comme tutrice de
» cette dernière et de ses sœurs, ainsi qu'il est spécifié par les lettres de
» ladite jouissance..... signées d'elle, de Duprez de Vendeuil et de Baillon,
» notaires à Vervins, le 2 juillet 1588, etc..... ».

Il ressort de cet acte qu'à la date du 2 juillet 1588, Antoinette d'Ongnies était veuve de Jacques de Coucy II. Nous tenons à le constater, parce que La Chesnaye des Bois, Don Lelong et autres auteurs font vivre ce seigneur jusqu'en 1600. La vérité est qu'il mourut, comme on l'a vu plus haut, le 28 juin 1587, et son fils Jean le 4 juin 1588, soit 28 jours seulement avant la rédaction des lettres sus-rappelées.

15. — **25 février 1618**. — Contrat de mariage entre « haut et puis-
» sant seigneur messire René du Bec, chevalier de l'ordre du roy, cappi-
» taine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur pour
» sa majesté de la place forte de La Capelle, Baron de la Bosse, seigneur de
» Wardes et autres lieux, d'une part (1);

» Et haute et puissante dame Isabeau de Coucy, dame de la ville et chas-
» tellenye de Vervin, Voulpaix, Burelles, Curbigny, Saint-Pierremont,
» Landouzy-la-Ville, Fontaine, Rozay-Saint-Albin, Boutancourt, et dame
» chastellayne de la ville de Marle, vefve de haut et puissant seigneur
» messire Roger de Cominge, vivant chevalier de l'ordre du roi, cappi-
» taine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de
» Saubole, etc., d'autre part.....

Le principal intérêt de ce contrat réside dans le protocole, puisqu'on y trouve la rectification authentique d'une erreur, presque universellement admise, dans la chronologie des seigneurs de Vervins. C'est un point désormais hors de conteste et sur lequel nous n'avons plus à revenir. Parmi les clauses matrimoniales nous nous bornerons à relever deux ou trois stipulations de nature à jeter un peu de jour sur la vie des nouveaux époux. Mais tout d'abord il convient que nous présentions les amis et familiers

(1) René du Bec, chef de la maison du Bec-Crepin, l'une des plus illustres et des plus anciennes familles de Normandie, était fils de Pierre du Bec, seigneur de Wardes, et de Louise de Chantelou, dame de La Bosse. Il avait épousé en premières noces Hélène d'O, fille de Charles d'O, seigneur de Baillet et de Franconville, et il lui restait de ce mariage deux fils et une fille, savoir : 1° René du Bec, deuxième du nom, 2° Claude du Bec, 3° Renée du Bec.

Digitized by Google

des deux maisons qui assistèrent et signèrent au contrat. Voici dans quel ordre ils comparurent :

Du côté de René du Bec :
Jean-Jacques de Chambely, seigneur de Monthenault (1);
Méry de Louen, lieutenant au siége royal de Ribemont (2);
Samuel de Huppy, lieutenant au gouvernement de La Capelle (3);
Louis de Charlevoys, seigneur de Versys.

Du côté d'Isabeau de Coucy :
Claude-Henri de Grandmont, seigneur de Vellechevreux, Lerzy et Wazigny (4);
Madame Marguerite de Beaumont, dame de Marfontaine, Rogerys (Rougeries) Neufville, Chevresis, etc. (5);
Madame Charlotte de Mornay, femme d'Emmanuel d'Anglebermer, seigneur de Laigny, Haution, etc. (6);
Etienne de Lalain, seigneur de Puisart et de Rocquignicourt (7);
Nicolas Hamelet, seigneur de Rubigny, Vadimont et Cocréaumont.

Chose étrange ! à l'exception de Henri de Grandmont, cousin germain d'Isabeau, on ne rencontre parmi les invités aucun proche parent des futurs.

Il est stipulé au contrat que si la dame de Vervins survit à son mari elle

(1) Jean Jacques de Chambely, ou plutôt de Chambly, avait épousé Madeleine d'Anglebermer (Melleville, *Dict. hist.*).

(2) Fut l'un des commissaires députés par Henri IV pour régler les limites du royaume du côté du Cambrésis, en exécution du traité de Vervins. (Ch. Gomart, *Essai sur l'histoire de Ribemont.*)

(3) Plus tard lieutenant au gouvernement de Saint-Quentin, (Arch. dép. B. 17.)

(4) Fils de Simon de Grandmont et de Joachine de Coucy (Voyez *Bull.* de 1874, planche 3.)

(5) Veuve de François de Proisy, baron de la Bove, bailli de Vermandois.

(6) Mariée suivant contrat du 6 juillet 1587. Elle était fille de Nicolas de Mornay, seigneur de Villarceaux. (P. Anselme).

(7) Etienne de Lalain exerçait à Laon la profession d'avocat. (Melleville, *Dict. hist.* au mot Puisart).

Digitized by Google

reprendra, entre autres choses, par préciput « son carrosse attelé de quatre » chevaux, et une salle, chambre, garde-robe et cabinet garnis de meubles » sortables à dame de sa qualité; »

« Que le seigneur de Vervin, fils unique de ladite dame (1), sera nourri, » entretenu et eslevé aux estudes et voiaiges convenables à personne de » sa qualité jusqu'à l'âge de 22 ans, aux frais de la communauté. »

« Que par contre le seigneur de Posset (2), fils puisné de René du Bec, » jouira des mêmes avantages. »

« Sera loisible à ladite dame de donner au sieur de Vervin, lorsqu'il aura » atteint l'âge de vingt-deux ans, ou qu'il prendra estat de mariage, jusqu'à » six mille livres de rente sur ses propres, etc..... Déclarant qu'elle veut et » entend, advenant son décès, que la ville, faubourgs et banlieue de Ver- » vin, ensemble les droits de seigneurie, de justice et d'honneur à elle » appartenant soient pour le tout au sieur de Vervin,..... à charge par lui » de récompenser ses co-héritiers, s'il en survient. »

Enfin il est stipulé qu'elle aura un douaire préfixe de 4,000 livres de rente sur les plus clairs biens du futur époux.

16. — **21 avril 1618**. — Contrat de mariage passé au château seigneurial de Vervins, entre Samuel de Huppy, écuyer, sieur de Villers et de Champy en partie, lieutenant au gouvernement de La Capelle, et Raine d'Estoquart, veuve de Urbain Desvây, seigneur de Cholet.

Ont signé au contrat, René du Bec, Isabeau de Coucy, François de Commenge (*sic*) et Claude Roger de Comenge (*sic*) (3).

17. — **20 septembre 1618**. — François de Cominge, sieur de Saubole, qui depuis le trépas de Roger de Cominge, son frère, avait été curateur de Claude-Roger de Cominge, sieur de Vervins, déclare « qu'appelé en » Hongrie par son service auprès de sa majesté impériale, et par quelques » siennes affaires importantes, il institue son procureur..... pour gérer à sa » place les affaires de son neveu, lequel procureur aura pouvoir de ratifier

(1) Claude-Roger de Cominge, fils unique de Roger de Cominge et d'Isabeau de Coucy, né le 16 juillet 1604.

(2) Claude du Bec.

(3) Voyez planche VI, 9 et 11.

Digitized by Google

» tout ce qui a été fait tant en jugement que dehors avec René du Bec et » Isabeau de Coucy, notamment de consentir à la délivrance des meubles » promis à cette dernière pour la garniture d'une salle, chambre, cabinet, » carrosse, etc. » (1).

18. — **22 juin 1619**. — Contrat de mariage entre Charles d'O, sieur de Franconville, fils de feu Jacques d'O, en son vivant chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de Baillet, Franconville, etc., et d'Anne Luillier, d'une part;

Et Louise de Boutillac, fille de Jean de Boutillac, seigneur d'Arson (2), baron de Sergny etc., gouverneur des ville et château de Maubert-Fontaine, et de Louise de Mailly, d'autre part (3).

Ce contrat est passé en la maison seigneuriale de Vervins et porte les signatures de René du Bec et d'Isabeau de Coucy, qualifiés « oncle et tante » tant du sieur de Franconville (Charles d'O) que de ladite damoiselle d'Arson » (Louise de Boutillac).

19. — **24 avril 1621**. — « Claude Legras, conseiller et aumônier du » roi, abbé de l'abbaye de Saint-Cornil (Saint-Corneille) de Compiègne, « estant de présent en la ville de Vrevin, logé au logis où pend pour en- » seigne la fleur de Lys, » expose que ci-devant les religieux de cette abbaye ont constitué au profit de N..... une somme de 300 livres de rente au denier douze (environ 8 1/3 0/0) rachetable au principal de 3,600 livres... « que » c'est un intérêt énorme, attendu que les rentes à prix d'argent ne se » constituent plus à présent qu'au denier seize (environ 6 1/3 0/0) confor- » mément à l'édit de Sa Majesté..... Pourquoi, pour l'utilité et apparent » profit de cette abbaye, se serait ledit abbé retiré vers hault et puissant » seigneur messire René du Bec.., et haulte et puissante dame Isabeau » de Coucy, son épouse, pour leur demander de lui prester à intérêt » 4,800 livres pour être employés savoir : 3,600 livres au rachat de ladite

(1) François de Cominge mourut sans alliance en 1624.

(2) Sans doute Archon (canton de Rozoy-sur-Serre), qui s'écrivait Arson au XVIIe siècle. (Aug. Matton, *Dict. top.*)

(3) Louise de Mailly était fille de Louis de Mailly et de Guillemette de Coucy. (Voir plus loin la note qui accompagne l'acte du 30 mars 1623.)

Digitized by Google

» rente et 1,200 livres aux réparations les plus urgentes de l'abbaye. »

Les sieur et dame de Wardes souscrivent à cette demande et délivrent à l'abbé de Saint-Corneille 4,800 livres contre la promesse d'une constitution de 300 livres de rente (soit à 6 1/4 0/0).

Il est stipulé que cette constitution sera garantie sur tous les biens temporels de l'abbaye, et en particulier sur les plus clairs deniers et revenus de la terre et seigneurie de Hary et Estraon (1).

20. — **14 juin 1621**. — René du Bec, gouverneur de La Capelle,..... châtelain du Haut et Bas-Posset (2) etc., tant en son nom qu'au nom de René et Claude du Bec, ses enfants, constitue son procureur la personne de..... auquel il donne pouvoir « de comparoir au chastel du duché pairye de » Luynes, et illec, par-devant Mgr le duc de Luynes,..... faire foy et hom- » mage réquis par la coustume du lieu, *et satisfaire à toutes aultres char* » *ges portées par ladite coustume, mesme présenter tels dénombrement et* » *adveu qu'il appartiendra*, au nom du sieur constituant, à cause de sa » chastellenye des Haut et Bas-Posset, mouvant dudit chastel et duché de » Luynes. »

Nous avons collationné cette procuration avec une autre en date du 30 mars précédent, qui nous semblait rédigée aux mêmes fins, et nous avons reconnu que celle-ci avait été trouvée insuffisante à cause de l'omission des mots que nous soulignons. Le duc de Luynes (3), on le voit, n'entendait laisser prescrire aucune de ses prérogatives.

21. — **6 août 1621**. — Antoine Gosset, marchand à Vervins, prend à bail de René du Bec..... seigneur de Vervins, « à cause de Madame son » espouse » la rivière et les cours d'eau de Rabouzy, dépendant de la seigneurie de Vervins, à la charge de rendre, par chacun an, audit seigneur la somme de soixante sous tournois et la quantité de six cents d'écrevisses « toutes et quantes fois qu'il en aura le souci pour sa cuisine, notamment » ès jours maigres. »

(1) Voyez ci-dessus (p. 37) la notice de M. de Marsy sur *Les possessions de l'abbaye de Saint-Corneille dans La Thiérache.*

(2) Pocé, canton d'Amboise (Indre-et-Loire).

(3) C'était Charles d'Albert, le célèbre favori de Louis XIII.

Digitized by Google

Nous ne reviendrons pas sur le commentaire que nous avons donné de ce contrat, à propos des *écrevisses de Vervins*, dans notre *Essai sur les dictons et sobriquets de La Thiérache.*

22. — **8 novembre 1622.** — Martin Gorisse et Marie Cordier, sa femme, prennent à bail de René du Bec, pour neuf années, la cense du Long-Pré, sise paroisse de Vervins, consistant en :

Maison et bâtiments ruraux;

14 muids et 10 jalois de terre, compris les jardin et pourpris de la cense, soit, à raison de 12 jalois par muid . . . 178 jalois

Prés . . . . . 4 » 1/2

Hurées et rapailles . . . . . 4 » 1/2

Ce bail est consenti moyennant une redevance annuelle de :

7 muids 1/2 de blé froment, soit. . . . . 90 jalois

2 » de blé montain . . . . . 24 »

8 » 1/2 d'avoine. . . . . 102 »

Argent, 6 livres tournois et 8 chapons en plumes.

Indépendamment des conditions d'usage, les preneurs étaient tenus « d'entretenir tous les bâtiments en bon et deub estat de réparations *tant* » *grosses que menues.* »

Veut-on savoir quel était à Vervins, en ce temps-là, le prix du jaloi de blé et du jaloi d'avoine ? Nous avons trouvé dans les comptes des marguilliers de l'église de cette ville les éléments nécessaires pour résoudre la question. Chaque année, après Pâques, la fabrique vendait au plus offrant et dernier enchérisseur les grains qu'elle avait recueillis de la campagne précédente. Cette adjudication se faisait un dimanche à l'issue des vêpres, et le résultat en était porté sur un registre tenu par les marguilliers avec plus ou moins d'ordre et plus ou moins de suite. Toutefois nous avons pu relever une série de dix années consécutives, 1610 à 1619, pendant lesquelles les écritures présentent une régularité assez satisfaisante; c'est à l'aide de ces données que nous avons dressé le tableau suivant :

Digitized by Google

Année de la récolte	BLÉ				AVOINE				ÉPOQUE de la vente	OBSERVATIONS
	QUANTITÉ vendue		PRIX du jaloi		QUANTITÉ vendue		PRIX du jaloi			
	Jal.	Pug. (1)	Sous	Den.	Jal.	Pug.	Sous	»		
1610	92	»	22	»	98	»	15	»	13 Juillet 1611	
1611	99	2	22	»	99	2	12	»	 1613	En 1612, pas de vente à cause du bas prix des grains.
1612	87	»			96	»				
1613	94	2	25	6	94	2	12	»	12 Juillet 1614	
1614	86	1	23	»	81	3	15	»	24 Juin 1615	Blé conceau (méteil).
1615	81	1	24	»	84	1	20	»	26 Juin 1616	id.
1616	63	3	53	»	102	»	12	»	9 Avril 1617	
1617	75	3 1/2	72	»	95	1	24	»	 1618	
1618	72	3 1/2	17	6	93	3 1/2	14	»	 1620	En 1619, pas de vente à cause du bas prix des grains.
1619	103	3 1/2			108	3 1/2				

Selon la méthode ordinaire, nous écartons le prix le plus élevé et le plus bas de chaque nature de grains, et calcul fait des autres cotes, nous trouvons que la moyenne a été, pendant cette période décennale, de 26 sous pour le jaloi de blé et de 14 sous pour le jaloi d'avoine (2). Cette moyenne s'abaisserait un peu si l'on tenait compte de ce que la réalisation des récoltes de 1611 et 1619 a été retardée d'une année à cause de la vileté des prix.

A l'égard du revenu des prés, notre base d'appréciation est moins large : elle ne porte que sur 1610 et 1612. La moyenne de ces deux années s'élève à 4 livres 11 sous par jaloi (3).

(1) Le pugnet est le quart du jaloi.

(2) Le jaloi représente, pour le blé, 4 décalitres, 8 litres, 53 centilitres, et, pour l'avoine, 6 décalitres, 1 litre, 33 centilitres. La différence entre les deux jalois vient de ce que le blé se mesurait *à racle* et l'avoine à *comble*.

(3) L'église de Vervins possédait, en ce temps-là, trente-quatre jalois de pré tant sur Vervins que sur Gergny et Sorbais.

Digitized by Google

23. — **30 mars 1623**. — Guillemette de Coucy, douairière de Chemery, Vrignes-aux-Bois etc., donne pouvoir à Gérard Verseau, bourgeois de Vervins, de délivrer, en son nom, aux marguilliers de l'église de Vervins la somme de douze cents livres tournois pour la fondation de quatre saluts à célébrer par chacun an et à perpétuité, en ladite église, les jours de Pâques, Pentecôte, Notre-Dame de Mars et Notre-Dame d'Août; et de stipuler qu'emploi de ces deniers sera fait en achats de fonds (biens-fonds) ou de rente (1).

Cette procuration est passée par-devant notaires au château de Chemery.

24. — **26 avril 1624**. — René du Bec, gouverneur de La Capelle, seigneur des ville et chatellenie de Vervins, à cause d'Isabeau de Coucy, son épouse etc., déclare bailler et délaisser à titre de bail à ferme, pour six années, à Antoine Mercier, demeurant à la rue des Bohains (Lemé), et à Charles Viéville, demeurant à Colonfay :

« Le revenu entier de la ville et chastellenye de Vervin et des villages en » dépendants, consistant en bled, avoyne, prés, terres laboürables, chap- » pons, poulles, poullets d'Inde, chevreaux, cire, cens et rentes de deniers, » droits de hallage, estallage, afforage, gambage, vinage, pontenage, bour- » geoisie, amendes, lotz et ventes et générallement tout le revenu de » ladite chastellenye de Vervin..... »

« Le seigneur bailleur accorde aux preneurs, pendant la durée du bail, « la jouissance des greniers et magazins du vieil logis avec une chambre, » au choix du bailleur, pour y résider lorsqu'ils viendront faire recepte de » leurs grains et autres revenus, et non pour y faire actuelle demeure et » habitation..... et aussy la jouissance de tous les greniers, magazins, » caves et celliers de la halle de Vervin, et encore la maison et chasteau

(1) Guillemette de Coucy, l'aînée des filles de Jacques II, épousa en premières noces Louis de Mailly, et en secondes noces Philippe de Croy, comte de Solre. Elle eut de Louis de Mailly une fille du nom de Louise et un fils dit Louis de Coucy, par suite d'une clause de leur contrat de mariage portant que les enfants qui naîtraient de leur union prendraient le nom et les armes de Coucy. Ce fils épousa Isabelle-Claire-Eugénie de Croy et ne laissa qu'une fille, Marie-Charlotte, dite de Coucy, comme son père, morte au château de Mouzon le 24 novembre 1657, à l'âge de 27 ans. (*Gazette de France* du 1er décembre 1657). Celle-ci avait épousé Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, que nous retrouverons plus tard marié en secondes noces à Louise Henriette de Cominge-Vervins.

Digitized by Google

» de la seigneurie de la Mothe de Vaupaix, colombier et jardins en dépen-
» dants, à la réservation des fossés et de la pépinière pour ledit seigneur,
» lequel s'est aussy réservé son logement audit chasteau, arrivant conta-
» gion dans le pays, à raison de laquelle il voulust quitter sa demeure audit
» Vervin (1). »

« Le seigneur bailleur s'est réservé, à son singulier proffit, tous les bois
» de la chastellenye de Vervin et des villages, terres et seigneuries en dé-
» pendants en quelque lieu que ces bois puissent estre situés,.... ainsi que
» les amendes procédantes desdits bois..... comme aussy les droits féodaux
» de confiscation, aubaines et réversion de ligne qui pourroient arriver
» ès dits lieux..... et une pièce de pré appelée les grands prés au-dessus
» de l'étang du moulin, ensemble les jardins tant en herbes que potagers
» et fruitiers dudit Vervin avec le droit de terrage qui se lève sur le terroir
» et encore le chasteau neuf dudit lieu... »

Ici se trouve une longue nomenclature de divers cens et rentes que le bailleur s'est également réservés, et qui forment ensemble une somme d'environ 600 livres tournois, plus 18 chapons ou poulets.

« ... A été accordé qu'iceux preneurs feront administrer la justice aux
» délinquants, à leurs poursuite et diligence, et à leurs despens, jusques à
» sentence inclusivement; et où il y aurait appel à ladite sentence, le sei-
» gneur bailleur s'en est chargé. »

« Icelui bail fait et accordé moyennant la somme de 8,500 livres tournois
» en monnoye coursable au pays. »

« Au surplus a été stipulé que si, durant le cours du présent bail, la
» guerre arrive entre les rois de France et d'Espagne, (que Dieu ne
» veuille !) au moyen de laquelle les preneurs fussent empeschés dans la
» plaine jouissance d'iceluy, en ce cas pourront en faire remise au seigneur
» bailleur, et en payer la redevance *à rata* de leur jouissance. »

(1) A l'apparition des maladies contagieuses si fréquentes, si meurtrières en ces temps-là, les médecins conseillaient, comme premier moyen préventif, de s'éloigner au plus vite : « Nos anciens, dit La Framboisière, ont compris la précaution de la peste en » trois mots : *citò*, *longè*, *tardè* par lesquels ils veulent advertir, quand on voit la peste » venir, de tost partir, bien loin fuir, et tard revenir. » (*Le gouvernement* etc., liv. VII.)

Du reste, la réservation du seigneur de Vervins arrivait à propos, car l'année suivante (1625) la peste sévissait cruellement dans nos contrées. « Elle enlève à Laon, dit M. De-
» visme, le tiers de la population. » (*Manuel hist. du dép. de l'Aisne*, p. 117.)

Digitized by Google

25. — **10 mars 1625**. — Contrat de mariage passé au château seigneurial de Vervins entre Jacques Demeaux, de Blissy, paroisse de Saint-Michel, et Suzanne Thiour, de Vervins.

Ont signé au contrat avant les futurs époux qui, paraît-il, appartenaient à la domesticité du château, René du Bec, Isabeau de Coucy et Renée du Bec.

26. — **16 avril 1625**. — Bail consenti par René du Bec, pour six années, au profit de Arnold Berquet, « d'une maison située à la Verte-Vallée, » paroisse de Vervin, communément appelée le *fort le Roy*, consistant en » un corps de logis couvert de paille, chambres hautes, une grosse tour » carrée, tenant audit corps de logis, le tout basti de briques, avec les » granges, estables, bergeries, jardins et tous autres héritages et terres » labourables dépendant de ladite maison. » Redevance : 100 livres tournois et deux chapons.

Tel était en 1625 l'état du *Fort-le-Roi* de la Verte-Vallée, ce modeste ouvrage presque entièrement oublié dans nos annales, et qui pourtant quarante-sept ans auparavant avait marqué son existence par un fait de guerre aussi honorable que désastreux pour ses vaillants défenseurs.

C'était au mois d'août 1578 : Don Juan d'Autriche venait d'envahir le territoire français, et comme toujours la Thiérache se trouvait en butte aux premiers coups des Espagnols. Se jeter dans le *Fort-le-Roi*, s'y fortifier et s'y défendre fut pour les paysans des environs une résolution aussitôt conçue, aussitôt exécutée. « On combattit de part et d'autre, dit Don » Bugnatre, avec beaucoup d'ardeur et de courage. Les assiégés ne per- » doient pas un pouce de terrain; les brêches qu'on faisoit à leur retran- » chement étoient réparées à l'instant. C'étoit une honte pour les Espa- » gnols de lâcher pied devant des campagnards mal armés..... Ils firent » venir du canon et foudroyèrent les retranchemens. Le fort fut pris par » les Espagnols qui firent périr impitoyablement tous ceux qui l'avoient si » généreusement défendu. » (*Essai de l'histoire de Laon*, manuscrit de la collection de Don Grenier.)

27. — **31 décembre 1627**. — « René du Bec... seigneur de Vervins, » Boutancourt, etc., à cause d'Isabeau de Coucy, son épouse, cède à titre » de bail à ferme, pour neuf années, à Gérard Coulon, demeurant à Bou-

Digitized by Google

» tancourt, estant de présent en la ville de Vervins, où pend pour enseigne » *la fleur de Lys*, la seigneurie de Boutancourt (1), consistant en droits » seigneuriaux, haute, moyenne et basse justice, maison seigneuriale, pour- » pris, colombier..... fonderie à fondre fer, manoirs, édifices et ustensiles » en dépendants..... étangs, moulin et four banaux, bois à coupes ordi- » naires, etc., à la réservation des droits d'aubaine, de confiscation et de » tous droits de fiefs mouvants et relevants de ladite seigneurie. »

Ce bail est consenti moyennant une redevance annuelle de 1,500 livres tournois et à charge par le preneur « de défrayer le seignenr bailleur et » son train de chevaux, en cas qu'il veuille se trouver à Boutancourt et » ceux qu'il pourra envoyer, et ce par deux journées entières. »

Cette dernière clause est curieuse : elle rappelle le droit de gîte que les rois des deux premières races, voyageant dans les provinces, exerçaient aux dépens des villes et villages situés sur leur route. Au temps de la féodalité, les seigneurs en voyage exigeaient aussi le gîte, l'hébergement pour eux et leur suite; mais nous croyons qu'au XVIIe siècle il existait bien peu de traces de cette coutume.

28. — **Avril 1628**. — Dossier contenant 1° une requête présentée au bailli de Vermandois où à son lieutenant général par Isabeau de Coucy, dame de Vervins; 2° divers commandements signifiés à ses vassaux, le tout pour arriver à la confection d'un papier terrier à Vervins et dans les villages de cette chatellenie, savoir : Burelles, Saint-Pierremont, Fontaine, Landouzy-la-Ville, Voulpaix, La Vallée-aux-Blés en partie et La Verte-Vallée aussi en partie.

Isabeau expose tout d'abord qu'elle est autorisée par justice, *au refus du marquis de Wardes, son mari*. Etait-ce simple dissentiment sur le cas actuel, ou trouble plus profond entre les nobles époux ? C'est un mystère que nous ne chercherons pas à pénétrer. Il nous suffit de constater que l'établissement d'un terrier, comme tout ce qui offre une apparence de fiscalité, était mal accueilli par les populations, et conséquemment hérissé de difficultés. Pour en juger, que l'on consulte l'intéressant mémoire publié par M. Amédée Piette sur le terrier de Vervins de 1763 (2). On verra ce

(1) Boutancourt, canton de Flize (Ardennes).

(2) *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, tome III, p. 303.

Digitized by Google

qu'il fallut de résolution et de persévérance à deux ou trois générations de seigneurs pour mener à bonne fin cette laborieuse opération.

Isabeau venait d'accomplir les formalités préléminaires, et déjà elle avait à lutter contre la force d'inertie de ses sujets. Sa requête tend à ce qu'il plaise au bailli ordonner qu'itératif commandement sera fait aux vassaux et tenanciers de ses seigneuries pour les contraindre de venir dans la quinzaine, à peine de 300 livres d'amende, « lui prester les foy et hom-
» mage qu'ils sont tenus de faire pour raison des fiefs mouvants d'icelles
» seigneuries, bailler leurs adveux et dénombrements en bonne forme, sui-
» vant la coutume des lieux, et payer les droits qu'ils doibvent, et en oultre
» de venir recongnoistre par devant notaires, les terres, possessions et hé-
» ritages qu'ils tiennent de ladite dame, et lui bailler par escript déclara-
» tion des tenants et aboutissants, pour le tout faire inscripre en un papier
» terrier. »

Ensuite de l'ordonnance du lieutenant général, nous voyons maître Hemet, sergent royal à Vervins, se transporter le dimanche dans chaque paroisse, et là « devant la grande porte de l'église, à l'issue de la messe,
» et comme tout le peuple en sortoit, faire, au son du tabour et cri public,
» itératif commandement à tous vassaux et tenanciers de satisfaire à leurs
» obligations dans la quinzaine; que faute de ce faire, les 300 livres d'a-
» mende seront adjugés contre chacun d'eux, sans préjudice au droit qui
» appartient à ladite dame de faire saisir fiefs, héritages et possessions, etc. »

La dame de Vervins persévera-t-elle dans son entreprise ? Nous en doutons, car M. Amédée Piette dans le travail que nous venons de citer n'accuse aucune trace d'un terrier de cette époque.

29. — **17 mai 1628.** — Renée du Bec, âgée de 27 ans, jouissant pleinement de ses droits, déclare que si messire René du Bec, marquis de Wardes, son père, est dénommé partie contractante dans la transaction intervenue ce jour entre ledit marquis et elle d'une part, et Antoine de Grouches, sieur de Bacouel, fondé de procuration de Jean de Grouches, baron de Chépy, d'autre part, il n'a agi qu'à son instante prière, pour lui faire plaisir, et aider par son intervention à terminer pour jamais tous procès et débats entre elle et le baron de Chépy.

Elle déclare en outre que la somme de dix mille livres qui se trouve manquer en la restitution de sa dot a été par elle volontairement quittée et

Digitized by Google

délaissée au profit du baron de Chépy, pour faciliter la transaction qu'autrement elle ne pouvait espérer; qu'au reste elle n'entend apporter aucun préjudice, ni aucune dérogation au contrat de mariage qui avait été fait entre le baron de Chépy et elle, en ce qui concerne la constitution de sa dot et la renonciation par elle consentie aux successions de dame Hélène d'O, sa mère, et de Jean du Bec, son frère (1) et à la succession future du marquis de Wardes, son père.

Par contre, le marquis de Wardes déclare qu'il veut et entend qu'arrivant le décès de Claude du Bec, son fils, sans hoirs de son corps, ladite damoiselle percoive une somme de trente mille livres sur les biens qui lui adviendront, à lui marquis, de la succession dudit Claude (2).

Comme on le voit, Renée du Bec, fille du marquis de Wardes, gouverneur de La Capelle, et d'Hélène d'O, sa première femme, avait été mariée à Jean de Grouches, baron de Chépy (3), et elle venait d'obtenir de celui-ci, au moyen d'une transaction, la dissolution de leur mariage. Les auteurs que nous avons consultés sur Renée du Bec ne parlent pas de ce mariage, ou s'abstiennent de nommer le mari, à l'exception de Tallemant des Réaux qui écrit *des Spy*. Lebas (*Dict. encyclop.*) dit qu'elle fut mariée jeune à un homme « dont elle ne tarda pas à comprendre la nullité », et qu'elle fit rompre son mariage. Est-ce nullité morale, ou nullité physique ? L'auteur ne s'explique pas. Malheureusement la transaction n'accompagnait pas l'acte que nous venons d'analyser et n'a pas été retrouvée. Il eût été curieux de connaître les motifs ou les prétextes invoqués par les parties pour justifier leur séparation, et de les rapprocher des indiscrétions de Tallemant

(1) Outre les trois enfants que nous avons nommés, René du Bec avait eu de son premier mariage un fils appelé Jean, qui fut tué en Italie, en 1616, par des bandits. (P. Anselme, *Hist. généal. et chron.* tome II, p. 87.)

(2) Cette disposition aléatoire, imaginée, semble-t-il, pour masquer l'exhérédation dont Renée du Bec était l'objet, ne pouvait, d'après l'ordre naturel, arriver à exécution, et n'y arriva point en effet. René du Bec Ier mourut le 28 décembre 1633, et son fils Claude le 15 septembre 1670. Renée du Bec d'ailleurs avait elle-même précédé son frère dans la tombe : elle était morte le 2 septembre 1659.

(3) Jean de Grouches (Picardie), baron de Chépy, capitaine d'une compagnie de chevau-légers (par commission du 26 juillet 1622), était fils de Robert de Grouches, seigneur de Gribauval, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, etc., et d'Anne de la Rivière. (De Villiers et de Rousseville, *Gentilshommes de la généralité d'Amiens.*)

Digitized by Google

des Réaux. Le malicieux chroniqueur fait très-clairement entendre que Renée du Bec s'est démariée par suite de certaines déconvenues conjugales qu'il était de règle, en ce temps-là, de déférer à un congrès, quand le mari se refusait à la dissolution. « Cette affaire, dit-il ailleurs, ne fut pas » trop honorable à la dame; car elle dura dix ans, et elle est retournée » plus d'une fois avec son mari. Enfin il consentit à la dissolution, épousa » une fille, et en ayant eu un enfant il envoya prier Mademoiselle du Bec » de le présenter au baptême. Elle répondit qu'elle le feroit volontiers si » elle croyoit que cet enfant fût de lui. »

Nous trouvons en effet qu'à peine dégagé des liens de son premier mariage, Jean de Grouches épousa (26 septembre 1628) Marie de Fontaine, fille de Jacques de Fontaine, seigneur de Ramburelle, et de Gabrielle de la Rade, et qu'il naquit de cette union non pas un enfant seulement, mais deux enfants (1). Mademoiselle du Bec conserva-t-elle son doute impertinent, ou finit-elle par présenter au baptême l'un de ces enfants ? Notre chroniqueur est muet sur ce point.

Mais elle-même ne devait pas consumer sa vie dans le célibat. « Made- » moiselle du Bec, écrit Tallemant, s'éprit de Guébriant (2) qui étoit bien » fait, l'épousa (1632) et lui acheta une compagnie aux gardes (3). Elle » avoit peut-être cinquante mille écus de bien... Guébriant n'avoit que » 2,000 liv. de rente. » Nous ne pouvons omettre ici une aventure qui, d'après le même auteur, aurait été la cause de cette alliance. « Un jour » étant à Paris, la nuit, il (Guébriant) entendit du bruit dans la rue, comme

(1) De Villiers et Rousseville, *Gent. de la génér. d'Amiens.* — Haudicquer de Blancourt, *Nob. de Picardie.*

(2) Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, né au château de Plessis-Budes (Bretagne) le 2 février 1602, appartient à notre histoire locale par sa belle défense de Guise en 1636. Voici ses principaux états de service :

Capitaine d'une compagnie au régiment de Piémont (janvier 1630). — Capitaine d'une compagnie au régiment des gardes (février 1632). — Gouverneur de Guise (juillet 1636). — Maréchal de camp (1er avril 1637). — Lieutenant général (12 octobre 1641). — Chevalier de l'ordre du Saint-Esprit (15 octobre 1641). — Maréchal de France (22 mars 1642). — Blessé, devant Rotweill, d'un coup de canon au coude droit, le 17 novembre 1643. — Mort de cette blessure le 24 du même mois.

(3) D'après le Laboureur (*Hist. du mar. de Guébriant*), cette charge fut payée 25,000 écus.

Digitized by Google

» de gens qui se battoient; il descendit et voyant un homme assez mal » accompagné, attaqué de plusieurs autres, il se met du côté du plus foible » et le tire de leurs mains. C'étoit le baron du Bec (1) que le marquis de » Praslin assassinoit par jalousie, car ils étoient rivaux, et le baron étoit » mieux traité que lui. On reconnut l'épée du marquis qui étoit demeurée » sur la place, Guébriant dit au baron que s'il découvroit jamais qui lui » avoit fait un si lâche tour, et qu'il s'en voulût ressentir, il le prioit de lui » faire l'honneur de le prendre pour second. En effet ils se battirent et ils » eurent l'avantage. ..... Ce duel obligea le baron à se retirer à la campa- » gne chez sa sœur, qui étoit nouvellement démariée d'avec M. des » Spy (2). »

Le Laboureur, dans son histoire du maréchal de Guébriant, rapporte la même aventure, mais avec quelques variantes. Il ne s'agit plus d'un guet-apens dressé par le marquis de Praslin pour assassiner le baron du Bec; les assaillants n'en voulaient qu'au manteau du baron : « C'étaient quatre » jeunes hommes de très-grande condition qui faisaient partie de tirer la » laine par galanterie (par plaisanterie) (3). » Le duel qui s'en suivit, raconté en détail, se termine, comme dans Tallemant, à l'avantage de nos deux champions. Seulement, nous ne voyons plus ensuite Claude du Bec s'attarder en villégiature au château seigneurial de Vervins, ce qui eût été fort imprudent en présence des pénalités rigoureuses nouvellement édictées contre les duels. D'après le Laboureur, « tous deux ensemble sortirent du » royaume et firent le voyage de Venise l'an 1626. » Mais deux ou trois ans après, grâce aux démarches de leurs amis, ils auraient été rappelés d'Italie et réintégrés dans les bonnes grâces du roi. Quoi qu'il en soit, Guébriant et Claude du Bec, désormais étroitement liés, « se jurèrent, dit le même

(1) Claude, 2e fils de René du Bec.

(2) Ces événements se passaient en 1626, époque où déjà la séparation avait eu lieu de fait.
Voyez Tallemant des Réaux, *Historiettes CLII et CCCLXVI.*

(3) *Tirer la laine*, exercer de nuit, dans les rues, le vol des manteaux et en général de toutes choses (*Dict.* de Littré). Les écrits du temps nous apprennent que Gaston d'Orléans et, à son exemple, nombre de grands seigneurs, en débauche, trouvaient plaisant de se métamorphoser ainsi en *tireurs de laine*. Voyez entre autres *La vraie histoire comique de Francion*, par Sorel.)

Digitized by Google

» auteur, une fidélité inviolable qui fut cause d'une autre alliance entre » leurs maisons, » alliance qui satisfit pleinement les ambitieuses aspirations de Renée du Bec, aussi bien par l'éclat des services de son mari que par le rôle important qu'elle-même fut appelée à jouer dans les affaires du temps. Du reste, il était écrit que cette union demeurerait stérile, comme la première (1).

30. — **21 mai 1628**. — René du Bec, fils aîné de René du Bec, marquis de Wardes, déclare que « pour la bonne amytié et affection fraternelle » qu'il porte au bien et advencement de damoiselle Renée du Bec, sa » sœur, » il lui abandonne six mille livres tournois à prendre sur les biens qui lui écherront, à lui René, par le décès de son père; pourvu que le contrat de mariage fait entre le baron de Chépy et ladite damoiselle soit exécuté en ce qui regarde la constitution de sa dot et la renonciation par elle faite aux successions de dame Hélène d'O, sa mère, de Jehan du Bec, son frère, et à la succession future du marquis de Wardes, son père; renonciation déjà confirmée d'ailleurs par traité fait entre ledit seigneur et elle, le 17 du présent mois, sans condition.

Il est aussi arrêté entre les parties que Renée du Bec ne pourra contracter un autre mariage sans l'exprès consentement de son père, « tant » qu'il plaira à Dieu lui donner la vie », et, après sa mort, sans celui de René du Bec, son frère aîné.

31. — **6 Juin 1628**. — Claude du Bec, baron de la Bosse, « mestre » de camp d'un régiment de douze cents hommes au service de monsei- » gneur le duc de Mantoue », reconnaît avoir donné « par vray et loyal » don », à damoiselle Renée du Bec, sa sœur, la somme de six mille livres tournois, à prendre sur la part afférente au donateur dans la succession future du marquis de Wardes, son père, « à laquelle donation ledit sei- » gneur s'est librement porté par la bonne amytié et affection fraternelle » qu'il a vers ladite damoiselle sa sœur et l'affection respectifve d'icelle » vers icelui, etc. »

(1) Voir pour plus amples renseignements : 1° *Histoire du maréchal de Guébriant*, par le Labourcur, 1656, in-f°; 2° *Histoire et relation du voyage de la reine de Pologne et du retour de la maréchale de Guébriant, ambassadrice extraordinaire et sur intendante de la conduite de la reine*, par le même auteur, 1647, in-4°.

Digitized by Google

Ce contrat nous apprend que Claude du Bec, pendant son séjour forcé en Italie, était entré au service du duc de Mantoue, et qu'il venait seulement d'être rapatrié, puisqu'il n'avait pas encore repris son rang dans l'armée française.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1875

PRÉSIDENCE DE M. PIETTE

M. le président a reçu et dépose sur le bureau les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1873.

En conformité des statuts de la Société, il est procédé au renouvellement du bureau et du comité de publication;

Et, par suite du vote, les membres actuels du bureau et du comité sont maintenus dans leurs fonctions.

M. Mennesson, suivant l'indication que lui avait donnée M. Matton, dans la dernière séance, a écrit à M. Beaubouchez relativement au passage de Jeanne d'Arc à Wiége. M. Beaubouchez a répondu qu'il ne savait rien sur cette tradition, et il renvoie à MM. Matton pour plus amples renseignements. C'est rejeter M. Mennesson dans le cercle dont il aurait voulu sortir en étendant le rayon de ses investigations.

M. Lhotte a vu, pour le même objet, la veuve et le fils de M. Jonart; ils n'ont jamais connu la pierre sur laquelle se trouverait une inscription de Jeanne d'Arc; ils se rappellent seulement que M. Matton, de Laon, leur en a parlé et l'a cherchée dans le pays. Enfin, dit M. Lhotte, Madame Jonart a promis de s'occuper de rechercher cette pierre, et son intention est de l'offrir à la Société si le hasard la ramène entre ses mains.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle un des secrétaires de M. le duc d'Aumale annonce l'envoi de cinq portraits à l'huile des ducs

Digitized by Google

de Guise, qui ont été demandés au prince par M. Edouard Larue, alors qu'il était encore maire de Vervins.

Ces peintures intéressantes et d'une bonne facture représentent : Claude de Lorraine; François de Lorraine; Henri de Lorraine, dit *le Balafré*; Charles de Lorraine; et Henri II de Lorraine.

Bien que cet envoi soit fait à la ville, la Société ne peut rester indifférente à un acte de munificence qui va grossir le noyau bien modeste encore du musée futur de Vervins.

M. Rogine dépose, au nom de Mademoiselle Eugénie Watelet, de Soissons, un joli dessin représentant, de grandeur naturelle, une buire en bronze à couvercle trouvée à Nampcelles-la-Cour en 1847, et recueillie par le musée de Soissons.

Ce vase a été découvert au milieu de débris romains, fragments de bases, de fûts de colonne, de chapiteaux, sur une épaisse couche de terre brûlée, à deux mètres environ au-dessous du sol, dans les travaux de terrassement exécutés pour la construction du chemin d'intérêt communal n° 9, de Harcigny à Brunehamel, à la sortie du village.

Il est recouvert d'une belle patine; les parois sont fort minces; la panse et le fond ont été percés par le coup de pioche.

Un vase analogue est figuré dans l'*Ere gallo-romaine*, de M. de Caumont.

Des remerciements sont adressés à Mademoiselle Watelet.

M. Mennesson rend compte d'une trouvaille qu'on vient de faire à Vervins.

On vient de mettre à jour, à Vervins, rue de Lille, dans un jardin attenant à la maison n° 26, un puits depuis longtemps comblé et recouvert d'une couche épaisse de terre.

Ce puits construit tout en briques est en parfait état de conservation, sa largeur est de deux mètres au moins, sa profondeur de treize mètres environ; il n'est point pavé et touche à la marne dont on connaît la propriété absorbante. Cette particularité, jointe à la nature des détritus extraits, notamment une grande quantité de noyaux de cerises agglutinés, donne à croire qu'il s'agit là d'une fosse d'aisances hors d'usage depuis une époque

Digitized by Google

assez éloignée. En effet, au milieu des détritus caractéristiques dont je viens de parler, on a trouvé des épaves qui n'appartiennent pas à notre siècle : un chandelier de cuivre fort oxidé, style Louis XV; des fragments de verreries façonnées, irisées par le temps; des tessons de poterie à fond gris relevé d'émail bleu, dite grès de Flandre; et une certaine quantité de boulets, de biscaïens et de balles renfermés dans un coffret de bois tombé en pourriture. Les boulets sont en fonte et ont sept centimètres de diamètre; les biscaïens, également en fonte, mesurent quarante-cinq millimètres de diamètre; et les balles qui sont en plomb ont, les plus grosses vingt millimètres, les plus petites huit millimètres de diamètre. En outre les balles offrent cette particularité qu'elles sont reliées deux à deux par un fil d'archal assez court, enroulé sur lui-même.

Ces balles rappellent le système des boulets ramés dont notre marine se servait encore au commencement de ce siècle et qui ont disparu de notre armement depuis 1834. On pouvait donc conjecturer que les balles ainsi accouplées étaient à usage de fusil ou mousquet de rempart, mais un officier du génie que j'ai consulté sur ces engins ne croit pas cette destination vraisemblable. Suivant lui, on ne voit aucun avantage pratique à se servir, pour le fusil, de balles liées, attendu qu'elles ne produiraient pas d'effets destructifs plus marqués que ceux d'une balle simple, et que d'ailleurs le fil d'archal casserait infailliblement au sortir de l'arme, l'un des projectiles recevant une vitesse supérieure à l'autre.

En feuilletant les *Mémoires d'artillerie* de Surirey de Saint-Remy, édités en 1697, j'ai rencontré (tom. Ier, pl. 9, pag. 105 et suiv.) des modèles de cartouches à canon chargées de balles de plomb et de mitraille; les unes consistent en boîtes cylindriques en bois ou en ferblanc avec couvercle, d'autres n'ont qu'une enveloppe de toile, d'autres enfin sont ainsi décrites par l'auteur :

« Cartouche à pomme de pin qui a un platteau de bois pour base, et un boulet de médiocre calibre placé dessus, semé de balles de plomb trempées dans de la poix ou du gaudron; »

« Cartouche à grappe de raisin, dont la base est un platteau de bois qui porte dans son milieu un noyau de bois, autour duquel s'arrangent sur le gaudron ou sur la poix bon nombre de balles de plomb. »

Pour maintenir les balles en place, on entourait ces cartouches d'un réseau ou d'une chemise de toile.

Digitized by Google

Bien qu'il ne soit pas mention dans les *Mémoires d'artillerie* de balles accouplées, il y a lieu de croire qu'elles entraient dans la confection d'un engin analogue aux cartouches dites à pomme de pin ou à grappe de raisin, d'autant plus que nos balles ont été trouvées en compagnie de boulets et de biscaïens, projectiles spéciales à l'artillerie, et que nous les voyons précisément associées au boulet dans la cartouche à pomme de pin.

Dans son ouvrage, Surirey de Saint-Remy ne s'occupe pas seulement de l'artillerie; il passe en revue toutes les armes à feu et indique, par des chiffres précis, le diamètre et le poids des projectiles, fer ou plomb, employés de son temps. Or il est à remarquer que les balles qui sont entre nos mains ne répondent à aucun des chiffres consignés dans les *Mémoires d'artillerie*. Faut-il en conclure qu'elles ne sont pas d'origine française ou qu'elles sont postérieures au règne de Louis XIV ? Une visite au musée d'artillerie, à Paris, répondrait plus utilement, je pense, que toutes les conjectures que je pourrais mettre en avant.

Tout ce qu'il est permis de présumer, c'est que ces projectiles n'ont pas servi et que, eu égard à l'endroit qui les recélait, ils ont dû être jetés là dans un de ces moments de tourmente et de panique où il est compromettant d'avoir des munitions de guerre chez soi.

Grâce à l'obligeance des personnes qui les ont recueillis, les divers objets trouvés dans le puits en question figurent dans notre vitrine.

M. le président expose que le nombre des Sociétés avec lesquelles nous échangeons notre Bulletin lui paraît trop restreint et qu'il serait avantageux, sous tous les rapports, de donner plus d'extension à nos relations archéologiques.

La réunion, partageant la manière de voir de M. le président, charge le bureau d'arrêter la liste des Sociétés savantes auxquelles il serait bon de demander un échange de publications.

M. Verdier de Latour dépose sur le bureau quelques échantillons de roche des montagnes d'Auvergne.

Remerciements.

M. Rogine lit une étude sur les terrains jurassiques dans la Thiérache.

Digitized by Google

NOTES SUR LA GÉOLOGIE DE LA THIÉRACHE

LES TERRAINS JURASSIQUES

Les terrains jurassiques représentent dans leur ensemble l'une des plus importantes divisions de l'écorce solide du globe. Cette grande période est remarquable par son étendue, par sa puissance, par ses nombreux étages, par sa flore, et surtout par sa faune qu'on pourrait aujourd'hui qualifier de fantastique. C'est en effet pendant la période jurassique qu'ont vécu ces monstres si extraordinaires par leur forme et leur taille gigantesque, tels que l'Ichthyosaure, le Plésiosaure, le Ptérodactyle, le Téléosaure, l'Hyléosaure et tant d'autres plus redoutables les uns que les autres.

D'Orbigny a partagé les terrains jurassiques en dix étages depuis le Sinémurien jusqu'au Portlandien; mais pour cette formation, comme pour celles dont nous avons déjà fait l'étude, la Thiérache ne nous offre guère que des lambeaux; c'est toujours la terminaison du système géologique des Ardennes. Parmi les dix étages que nous venons de mentionner, nous ne trouverons que les représentants des plus inférieurs, c'est-à-dire du Bathonien, peut-être du Bajocien, et enfin du Liasien.

Aujourd'hui nous limiterons notre étude aux deux premiers de ces étages, dans lesquels nous rencontrerons ce que d'autres géologues désignent sous les noms de grande Oolithe et d'Oolithe inférieure.

Les terrains oolithiques, généralement recouverts par les grès verts, ont encore une étendue moindre que ces derniers, et nous ne les trouverons plus que dans une partie des cantons d'Hirson et d'Aubenton. Il est d'ailleurs facile de suivre sur la carte leur ligne de démarcation : on peut imaginer à cet effet une bande à peu près rectangulaire de 20 kilomètres de longueur sur 8 de largeur, dont l'un des grands côtés, mené à deux mille mètres de la rive gauche du Ton, suivrait la direction de ce cours d'eau; le côté parallèle, partant de Martin-Rieux, s'écarterait peu de la ligne ferrée de l'Est, et se prolongerait jusqu'à Wimy. La limite de l'arrondissement fermerait la bande à l'Est, et à l'Ouest ce serait une ligne passant par Origny, Effry et Wimy.

La surface suivant laquelle on peut observer les affleurements des terrains oolithiques, dans la Thiérache, n'excède pas 180 kilomètres carrés;

Digitized by Google

tandis que pour les grès verts nous en avons évalué l'étendue à 470 kilomètres carrés.

De nombreuses carrières ont été ouvertes dans la zone décrite ci-dessus; les points principaux où les gisements oolithiques se montrent à découvert sont : Origny, Buire, Ohis, Wimy, Neuve-Maison, Hirson, Saint-Michel, La Hérie, Eparcy, le bois d'Eparcy, Bucilly, Martigny, Leuze, Aubenton et Logny.

Pour observer l'ordre de haut en bas que nous avons adopté jusqu'alors dans nos descriptions, nous parlerons d'abord de la grande Oolithe, puis de l'Oolithe inférieure, et enfin de l'étage Bajocien.

La grande Oolithe ou étage Bathonien de d'Orbigny est représentée dans nos environs par de nombreuses assises que caractérisent leur structure, leur couleur et leurs fossiles.

D'après d'Archiac, il y aurait à distinguer les calcaires gris marneux, les calcaires blancs-jaunâtres, les calcaires blancs et noduleux et l'Oolithe miliaire.

M. Piette, de Craonne, qui a fait une étude plus récente de la formation de nos contrées, admet la classification suivante : 1° le calcaire marneux ou Cornbrash, qu'il divise en calcaires marneux supérieurs et en calcaires marneux inférieurs; 2° la grande Oolithe des Anglais, formée des calcaires blancs supérieurs, des calcaires blancs inférieurs, des calcaires jaunes et de l'Oolithe miliaire.

Calcaires gris marneux. — Les calcaires gris marneux se montrent le plus souvent sous les grès verts; on les observe surtout dans la vallée du Ton, à La Hérie, à Eparcy, à Bucilly, enfin jusqu'à Aubenton. Ce sont des calcaires gris-jaunâtres ou brunâtres, présentant peu de cohésion, ce qui leur a valu le qualificatif de marneux; ils contiennent presque toujours des nodules irrégulièrement arrondis. Leur puissance est peu considérable; en Thiérache on ne peut guère assigner à cette formation plus de 4 à 5 mètres.

Les fossiles y sont généralement peu abondants et encroutés de calcaire; ils consistent surtout en polypiers dont les principaux sont le *Fungia lævis* et le *Fungia stellifera*; d'autres fossiles tels que *Mactra gibbosa*, *Corbis Lajoyeï* s'y rencontrent aussi, mais appartiennent plutôt aux assises inférieures.

Cependant nous croyons devoir rattacher à ce dernier étage, ce qui lui

Digitized by Google

donnerait plus d'importance, une roche très-remarquable que nous avons observée derrière les premières maisons de Bucilly que l'on rencontre en suivant le Ton, à partir d'Eparcy. Les cours de ces habitations ont été creusées dans un calcaire marneux blanchâtre, dont quelques bancs, assez friables, nous ont fourni de très-beaux fossiles : pholadomies, trigonies, *mytilus* etc.; mais un banc plus dur, situé à la base de ces derniers, contenait un grand nombre de *Terebratula digona*. Cette découverte nous a paru très-intéressante parce que ce fossile, si commun en cet endroit, n'a pas été cité par d'Archiac, et d'ailleurs c'était la première fois que nous le rencontrions dans la Thiérache. Il paraît qu'il aurait été vu depuis dans les carrières de Lorembert.

Calcaire blanc jaunâtre. — La roche précédente est supportée par un groupe beaucoup mieux caractérisé, formé par les bancs à Nérinées et à *Rhynchonella decorata*. Le calcaire qui compose ces derniers est jaunâtre, assez dur, mais se délitant facilement à l'air, et ne pouvant, par suite, avoir d'autre emploi que le marnage des terres et l'empâtement des routes.

Dans l'un des bancs, la *Rhynchonella decorata* forme à elle seule la masse de la roche; d'autres bancs, très-riches en fossiles, contiennent surtout la *Lucina Orbignyana*, la *Lucina Lyrata*, le *Corbis Lajoyeï*, le *Cardium pes bovis*, le *Cardium Beaumontî*, le *Purpura minax*, un grand nombre de Térebratules, de Nérinées, entre autres la *Nerinea patella* qui a servi à M. Piette pour caractériser un étage. On rencontre aussi, dans ce groupe, des polypiers tels que *Fungia lævis*, *Montlivaltia caryophillata* et beaucoup d'autres.

La plupart des fossiles de cet étage, à l'exception des Térébratules, présentent une particularité qui doit attirer l'attention, et qui consiste dans la cristallisation de leur test. A l'époque de la formation, la coquille s'est remplie de carbonate de chaux pâteux pour produire le moule intérieur, qu'on retrouve encore aujourd'hui; mais la matière testacée a subi une épigénie remarquable qui l'a transformée tout entière en un calcaire cristallin à gros grains rhomboédriques. Dans les polypiers toute la substance s'est modifiée, de sorte que les *Cyatophillum*, les *Montlivaltia* se trouvent cristallisés jusqu'au cœur; il en est de même de certaines nérinées.

Les calcaires blancs-jaunâtres, dont la puissance est de 6 à 8 mètres, se rencontrent sur toute la rive droite du Ton, depuis le four à chaux d'Eparcy,

Digitized by Google

où ils se présentent dans toute leur richesse, jusqu'à Martigny et Leuze. Nous les avons retrouvés dernièrement à Origny dans le chemin neuf qui conduit de la gare à l'église.

Calcaires blancs et calcaires noduleux. — Ce groupe est le plus important parmi les terrains oolithiques de la Thiérache; on pourrait dire que c'est le calcaire oolithique proprement dit, car presque toutes ses couches sont composées de nodules dont la grosseur, selon les bancs, varie d'un grain de millet à celle d'une pomme. Ces nodules sont très-durs et ont souvent une texture demi-cristalline rayonnée à l'intérieur; quelquefois ils se détachent facilement de la roche qui les empâte; d'autrefois ils font corps avec elle, constituant alors une masse très-solide.

Ce serait ici le cas d'aventurer une théorie sur la formation des terrains oolithiques. On a déjà pu s'apercevoir que nous sommes très-partisan du système des éjections : or, il ne nous paraît pas impossible que pendant la période jurassique de nombreuses et abondantes sources aient amené du sein de la terre des eaux fortement chargées de carbonate de chaux en dissolution. Ces eaux se mélangèrent d'abord avec celles des mers dans lesquelles ces éjections se produisirent; mais peu à peu, par l'agitation, l'acide carbonique, à la faveur duquel le carbonate de chaux restait tenu en dissolution, se dégageant, ce sel devint insoluble; il subit alors une précipitation lente qui lui permit de recouvrir les petits corps solides en suspension ou en mouvement dans les eaux. C'est évidemment ainsi que durent se former les oolithes de différentes grosseurs, qui ensuite se sont trouvées noyées dans la masse calcaire, lorsque la précipitation fut complète.

Ce qui paraîtrait confirmer cette théorie, c'est que la plupart des nodules de l'oolithe ont pour centre un petit fragment de pierre ou de coquille. Lorsque le phénomène a été rapide le carbonate de chaux est granuleux, peu adhèrent aux corps étrangers, qu'on peut facilement extraire du sein des nodules; mais lorsque le dépôt s'est effectué lentement, il fait corps avec le fragment qu'il recouvre, l'oolithe est très-dure et prend la texture cristalline rayonnante vers le centre, dont nous avons déjà parlé.

Pour les oolithes plus fines, telles que l'oolithe miliaire, il paraît probable que la concrétion a dû se produire au milieu d'une eau peu agitée; le centre d'attraction était cette fois, non un corps étranger, mais une molécule du carbonate de chaux précipité, et lorsque le petit nodule avait atteint un

Digitized by Google

poids qui ne pouvait plus lui permettre de se tenir en suspension, il gagnait aussitôt le fond. Ainsi s'expliquerait, ce nous semble, la petitesse et la régularité des grains qui composent la roche miliaire.

Mais il est temps de revenir aux calcaires blancs et noduleux qui se rencontrent en exploitation à Origny, aux carrières du Routy, à Buire, au bois d'Eparcy, à Martigny, à Lorembert; c'est surtout dans les carrières d'Aubenton, dites du Hautquin et de Malabreuvé, qu'il est plus facile de les étudier.

Ces carrières largement ouvertes présentent 7 à 8 bancs dont l'épaisseur moyenne est de un mètre; tous ces bancs sont loin d'offrir la même qualité de pierre; cependant, à l'exception du premier et du troisième, qui ne sont composés que de moëllons ou de calcaire terreux, ils peuvent fournir des pierres d'appareil non gélives. On taille également dans les blocs, selon leur dimension, des bacs à bestiaux, des fermetures de citernes, etc.

Les carriers se plaignent que les bancs sont plus fissurés à mesure qu'ils gagnent le plateau, et qu'ils sont par conséquent, plus qu'autrefois, limités pour la grandeur des objets qu'ils veulent fabriquer; ils paraissent tous avoir constaté que la pierre prise à mi-côte offrait des blocs beaucoup plus longs. Si cette observation est exacte, elle exigerait une explication que nous ne saurions donner *à priori*.

Souvent encore il arrive que la tête des bancs est formée sur une hauteur de 20 à 30 centimètres, d'oolithes grenues et caverneuses qu'il faut sacrifier. Dans le milieu de leur épaisseur, il se trouve aussi une espèce de délit oolithique qui oblige ordinairement à fendre la pierre en deux; mais alors la partie utilisée a quelquefois assez de compacité pour présenter la cassure conchoïdale.

Nous devons aussi faire observer que la dureté de la pierre ne permet pas d'employer la scie pour débiter les blocs, ce qui rend le travail plus long et plus pénible.

Les fossiles de cet étage sont très-nombreux dans certaines localités; au bois d'Eparcy, par exemple, M. Piette a pu en établir une fort longue liste. Nous citerons parmi les principaux que nous avons trouvés aux carrières d'Aubenton et aux environs : *Fungia lœvis*, *Lucina lyrata*, *Cardium pes bovis*, *Purpura minax*, *Patella Aubentonensis*, *Natica ponderosa*, *Nerinea suprajurensis*, *Nerinea margaritifera*, etc.

Digitized by Google

Carrière d'Ohis. — Le four à chaux d'Ohis est environné d'un certain nombre de carrières appartenant à des formations de même âge; les nombreuses assises qui les composent sont comprises entre l'oolithe miliaire et le calcaire noduleux que nous venons de décrire; elles doivent représenter le calcaire jaune de la subdivision de M. Piette.

Parmi ces carrières la plus importante regarde à l'Est, et est ouverte sur une longueur de quarante mètres environ. Nous avons essayé d'en reproduire l'aspect dans la planche ci-contre. (V. pl. VII.)

En allant de haut en bas, elle présente d'abord un dépôt diluvien (A) d'au moins quatre mètres d'épaisseur, composé d'argile mélangée à une grande quantité de fragments roulés des roches dévoniennes et siluriennes d'Hirson et de Saint-Michel.

Vient ensuite une couche (B), de deux mètres, appartenant au groupe des grès verts; cette couche est assez fossilifère, et contient entre autres une abondante quantité d'*Ostrea aquila*, grande espèce, que nous avons signalée à la base de la période précédente. Ces deux bancs forment ce que les ouvriers appellent les décombres.

Au-dessous on peut compter jusqu'à sept bancs de roche calcaire exploités pour la fabrication de la chaux.

Le banc (C) a $1^m, 90$ de puissance, sa cassure est finement oolithique; il est peu riche en fossiles.

Le suivant (D) présente $1^m, 60$ d'épaisseur, et contient un assez grand nombre de Nérinées et de Térébratules.

En (E) l'assise est de $0^m, 90$ et ne renferme que des matériaux brisés mélangés à de l'argile ferrugineuse, formant décombres.

(F) est un banc de bonne qualité contenant, comme caractère, l'*Ammonites Blagdeni*, de nombreuses *Pinna* indéterminées, ainsi qu'une *Trigonia* très-commune, mais *nova species*.

La roche suivante (G) a $0^m, 85$; elle est caractérisée par le *Clypeus patella*.

Enfin en (H) et en (K) la pierre devient plus franchement miliaire.

Les assises inférieures, moins fissurées que les précédentes, présentent des blocs bien suivis dans lesquels on peut tailler des marches pour les escaliers des caves. Mais tous les bancs sont gélifs, et ne sauraient fournir de matériaux propres aux constructions extérieures.

Digitized by Google

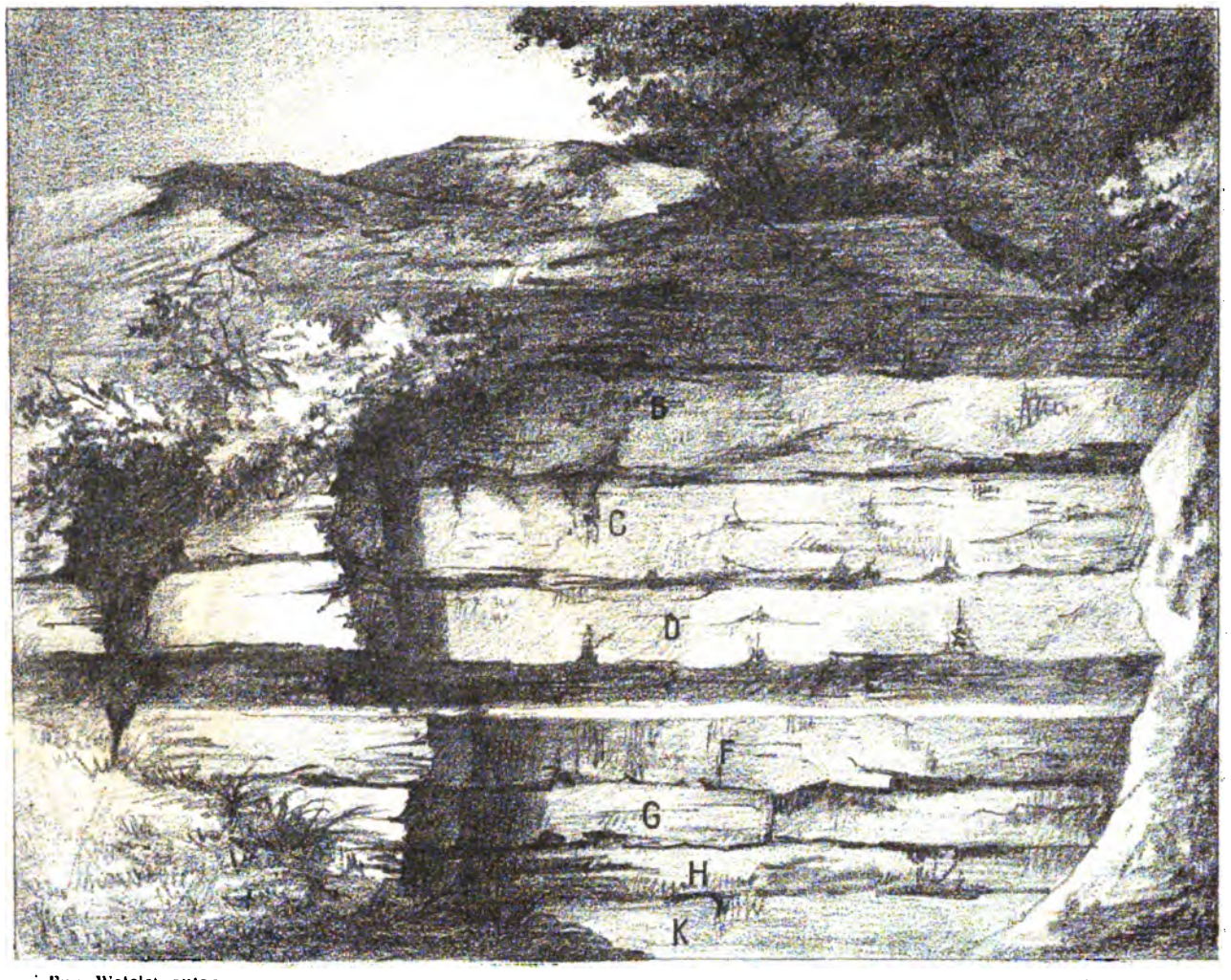

Eug. Watelet, autog.

LES TERRAINS JURASSIQUES
(Carrière d'Ohis).

Fourmies, Imp. V. [illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

Un caractère distinctif des pierres de cette carrière c'est de posséder au cœur un teinte d'un bleu vif, à laquelle la partie externe forme un encadrement d'un gris jaunâtre.

Nous pensons qu'on peut aussi rapporter aux calcaires jaunes les assises supportées par l'oolithe miliaire, qu'on rencontre aux carrières des Vallées et de l'Abri-des-Cabres, près de Saint-Michel.

Plusieurs bancs de cette localité ont fourni des pierres d'appareil pour le soubassement du Palais de Justice de Vervins, et plus récemment pour la construction de l'Hôtel-Dieu d'Hirson. Nous n'oserions pas dire que ces matériaux aient été de qualité supérieure.

On trouve là des roches compactes à cassure conchoïdale, et d'autres à textures caverneuse; elles sont presque toutes très-riches en fossiles, dont les principaux sont : *Lima proboscidea*, *Pecten vagans*, *Ostrea gregarea*, *Terebratula maxillata*. Sur le bord droit de la route de Saint-Michel, en s'éloignant de ce village, se trouve une excavation faite dans plusieurs bancs, dont l'un est entièrement pétri de polypiers les plus variés : les genres *scyphia*, *astrea*, *agaricia tubipora*, *meandrina*, s'y trouvent représentés.

Oolithe miliaire. — Les roches qui composent ce nouvel étage se distinguent par une oolithe qui ne dépasse pas la grosseur d'un grain de millet; il s'en présente d'assez résistantes; mais le plus souvent elles sont friables, il est même certaines couches complètement désagrégées qui donnent un sable calcaire formé de petits grains oolithiques à peu près sphériques.

L'oolithe miliaire s'offre à l'explorateur sur un grand nombre de points : ainsi sur les terroirs d'Hirson, d'Ohis, de Neuve-Maison, de Wimy, d'Eparcy, de Saint-Michel, d'Any, etc., on a ouvert des castinières dans cet étage.

A Wimy, au lieudit la Justice, une carrière importante a été longtemps exploitée dans ce terrain pour fournir la castine nécessaire aux verreries des environs de La Capelle. Nous rappellerons, par parenthèse, que c'est en venant faire pour la première fois, en 1860, l'étude de cette carrière intéressante que M. Papillon et moi avons découvert un remarquable cimetière mérovingien dont les tombes étaient creusées à même le calcaire miliaire.

La puissance de l'oolithe miliaire, à la Justice, est d'environ 4 mètres; la dureté des bancs y est variable; les uns sont presque à l'état sableux,

Digitized by Google

d'autres se réduisent en plaquettes ou en moëllons irréguliers. Ces derniers sont d'une grande richesse fossilifère; nous y avons recueilli les fossiles suivants : *Cucullea hirsonensis, Mytilus multistriatus*, *Cypricardia bathonica*, *Lima læviuscula*; puis des Pholadomies, des Trigonies, des Nérinées, de nombreux Gostrochènes, garnissant souvent des cavités géodiques; plusieurs ammonites et des polypiers, surtout des *astrea*, tapissant comme les gastrochènes, des fissures de formation ancienne.

La nature friable de la roche miliaire la rend très-facile à exploiter pour la culture, ce qui explique la multitude de petites carrières que l'on rencontre dans les localités que nous avons citées plus haut.

Oolithe inférieure. — L'Oolithe inférieure, dernier représentant de la période oolithique dans la Thiérache, peut s'observer à Ohis, à Neuve-Maison, à Hirson, aux environs de la Reinette, et dans le canton d'Aubenton, près d'Any-Martin-Rieux.

Au lieudit le Pont de Bergnoé, non loin d'Ohis, on suit une berge, sur la rive droite de la rivière, pendant l'espace de 50 mètres, où l'oolithe inférieure se montre nettement caractérisée. L'assise située au sommet de la berge est formée d'une roche discontinue, pour ainsi dire d'une suite de rognons de toutes grosseurs, pétris d'*avicula échinata*.

Au-dessous vient un banc de 3 à 4 mètres de puissance, composé de fragments disjoints d'une roche gris-bleuâtre, assez dure, et qu'on exploite quelquefois pour l'entretien des chemins. Elle nous a paru à peu près dépourvue de fossiles.

A Neuve-Maison, dans les environs du calvaire, le même étage est encore très-bien développé; la zone à *avicula échinata* est surmontée d'un banc riche en fossiles contenant une grosse *pholadomia*, la *Trigonia costata*, une *gervillia* très-commune, puis au-dessous l'*Ostrea ampulla* caractéristique de l'étage dans nos contrées. Du côté d'Any c'est l'*Ostrea acuminata* qui domine.

Bajocien. — Dans les éboulements provenant du talus de Bergnoé, que nous venons de mentionner, nous avions déjà trouvé avec MM. Papillon, père et fils, un fragment de *belemnites giganteus* qui nous avait fait soupçonner en cet endroit la présence du Bajocien de d'Orbigny; mais, par ce seul indice, il nous avait été impossible de certifier le fait.

Digitized by Google

Une excursion toute récente dans cette localité nous a procuré la bonne fortune de découvrir le gisement de cette grande Bélemnite. A 4 ou 5 mètres au-dessous de la couche à *avicula échinata* nous avons trouvé une assise de 50 centimètres d'épaisseur, contenant un grand nombre de ces beaux fossiles, malheureusement trop fragiles pour être dégagés en entier de la roche qui les empâte.

Cette observation, toute nouvelle, croyons-nous, ne peut laisser de doute sur l'existence d'un faible représentant de l'oolithe de Bayeux, dans notre pays. Le banc à *belemnites giganteus* est séparé des marnes du Lias par une couche mince, noirâtre et sèmi-argileuse, pétrie d'*Ostrea ampulla* de petite espèce.

Si pour terminer nous jetons un coup-d'œil général sur les différents étages que nous venons d'étudier, nous trouverons que leur puissance totale ne dépasse pas 50 mètres, tandis que dans les Ardennes cette formation peut atteindre jusqu'à 200 mètres. Comme nous l'avons dit, au début de ce travail, nous ne possédons que la terminaison du jurassique des Ardennes.

Il paraît évident, pour cette raison, que la richesse de la faune doit perdre de son importance, et même que les caractères des individus éprouvent des variations sensibles.

La roche elle-même devient si fissurée dans nos contrées, et si généralement gélive, qu'elle ne peut guère être extraite qu'à l'état de moellons et employée soit pour la confection de la chaux, soit pour l'empierrement des routes; souvent elle est si désagrégée que la culture seule peut en tirer parti. Nous avons vu que ce n'est qu'à partir d'Aubenton qu'elle commence à fournir des pierres d'appareil; mais si l'on s'avance vers les Ardennes, elle devient bientôt de meilleure qualité : ainsi dès Boussus et Rumigny on l'exploite couramment pour les constructions.

Cette lecture terminée, la séance a été levée.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE VERVINS.

Au 31 Décembre 1875

Bureau :

Présidents d'honneur : M. le duc D'AUMALE.
M. PICHON, ancien Sous-Préfet de Vervins.

Président, M. ED. PIETTE.
Vice-Président, M. L. PAPILLON.
Secrétaire-Archiviste, M. E. MENNESSON.
Trésorier, M. ROGINE.

Membres titulaires.

MM. BLANQUINQUE (Eugène), propriétaire.
BLANQUINQUE (Henri), pharmacien.
BERNET-ROLLANDE, conservateur des hypothèques.
BERNIQUET, sous-préfet.
BRUCELLE, propriétaire.
CARLIER, propriétaire.
CHEVRIER, substitut du procureur de la République.
DAMERY, ingénieur de l'arrondissement.
DANNICOURT, juge-suppléant, à Amiens.
DUCHESNE, ancien maire.
DUPONT, architecte.
FLAMANT, notaire.
FLEM, imprimeur-typographe.
HÉRÉ, juge au tribunal civil de Château-Thierry.
HENNECART, lieutenant de vaisseau à Paris.
HESSE, procureur de la République.
JEAN, instituteur communal.
LARMUZEAUX, notaire.
LARUE (Edouard), ancien maire.
LHOTTE, conducteur des ponts-et-chaussées.
LEFÈVRE, géomètre.

Digitized by Google

MM. MENNESSON (Eugène), propriétaire.
MATTON-GAILLARD, propriétaire.
NOEL, lieutenant de vaisseau.
OUDIN-LECLÈRE, ancien avoué.
OUDIN, président du tribunal civil de Péronne (Somme).
PALANT (abbé), curé de Cilly-sous-Marle.
PAPILLON (Léandre), ancien imprimeur.
PARMENTIER (Emile), juge-suppléant à Saint-Quentin.
PARMENTIER (Jules), juge-suppléant.
PEIFFER, garde-général des forêts.
PENANT-VANDELET, président du tribunal de commerce.
PENANT, docteur en médecine.
PIETTE (Edouard), ancien député.
PIETTE (Alfred), juge d'instruction.
QUEST, président du tribunal civil.
ROHAUT, maire d'Hirson.
ROGINE, professeur de sciences au collége.
SOUEF, procureur général à Amiens.
TOUSSAINT, secrétaire de la sous-préfecture.
TOURNEUX (abbé Joseph), directeur du collége.
TRENCART, membre du conseil général.
TRENCART, ancien magistrat.
VERDIER DE LATOUR, receveur particulier des finances.
VERNIER (abbé), vicaire.
VINCENT (abbé), curé-archiprêtre.

Membres correspondants.

MM. BÉNARD, ingénieur-architecte à Saint-Quentin.
BERCET, comptable de filature à Trélon (Nord).
BOURGEOIS (abbé) curé-doyen du Nouvion.
BÉTHUNE, maire du bourg d'Etreux.
BOSSEAUX-BÉVIERRE, négociant à Etréaupont.
CAFFARELLI (Cte), membre du conseil général de l'Aisne, à Leschelles.
CARLIER, propriétaire et meunier à Burelles.
CATRIN, chef d'institution au Nouvion.
CANON, substitut du procureur de la République à Compiègne (Oise).
CHEVRIER (Auguste), négociant à Lyon.
CHOFFIN (Henri), propriétaire à Autreppes.
CLAVEL, curé-doyen à La Capelle.
COTTEREAUX, ancien notaire à Etrœungt (Nord).
CUZ, greffier de la justice de paix au Nouvion.
DOLLÉ, photographe à Laon.
DUMONT, commis principal de l'enregistrement à Laon.
DOLLEZ, fils, docteur en médecine à Guise.
DE MARSY (Arthur), secrétaire de la Société historique de Compiègne (Oise).
DEHON, fils, propriétaire à Marle.
FLEURY (Edouard), président de la Société académique de Laon.
FLAMANT, notaire à Guise.
GOUGE (abbé), curé de Fesmy.
GRAUX (Charles), répétiteur à l'Ecole des Hautes-Etudes, à Paris.

Digitized by Google

MM. HENAULT (abbé), curé du Sart.
JARDINIER (abbé), curé d'Origny-en-Thiérache.
JOFFROY, juge de paix à Hirson.
JONETTE, inspecteur d'académie à Blois.
JOUBAULT, capitaine de gendarmerie à Melle (Deux-Sèvres).
LAFON, maire de Vadencourt-et-Bohéries.
LAUNOIS, industriel à La Capelle.
LAURENT, médecin à Marly.
LAVISSE, professeur d'histoire à Paris.
LECOCQ (Georges), secrétaire-général de la Société académique de Saint-Quentin.
LEDUC, instituteur à Montigny-le-Franc.
LE PROUX (Fernand), archiviste paléographe, avocat à Saint-Quentin.
LEROUX (abbé), curé de Chamouille.
LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT (Octave), maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris.
LOSSET (Auguste), chef de poste des contrib. ind. à Marteville, près Vermand.
MAGNIER (Léon), receveur de l'enregistrement à Craonne.
MASSON, percepteur des contributions directes à Aubenton.
MAGLOIRE-JOSSE, à Origny-en-Thiérache.
MALÉZIEUX, architecte à Saint-Quentin.
MARÉCHAL, docteur en médecine à Wassigny.
MIEN, receveur des postes à Pontarlier (Doubs).
NIAY (Ernest), ancien notaire à Sains.
PICHON (le baron Jérôme), président de la Société des bibliophiles français, à Paris.
PIETTE (Amédée), vice-président de la Société archéologique de Soissons.
PARMENTIER, maire du Bourg du Nouvion.
PÉTROT (Léon), à Noircourt.
PERSIN (abbé), curé à Oisy.
PEIGNÉ-DELACOURT, de Ribecourt (Oise).
PAISANT, président du tribunal civil de Saint-Quentin.
PARKER (John-Henri), C. B. Ashmolean museum, Oxford, (Angleterre).
PERIN (Charles), juge honoraire au tribunal civil de Soissons.
ROUSSEAU, docteur en médecine à Hirson.
SORET, juge de paix au Nouvion.
SOHIER (Léon), propriétaire à Paris.
TRICOT (Lucien), avocat à Paris.
TRICOTTEUX (abbé), curé-doyen de Sains.
TRONQUOY (Louis), étudiant à Paris.
WATELET, géologue à Soissons.
WILLIOT, ancien principal du collége de Soissons, à Nampcelles.

Sociétés Correspondantes.

Société académique de Laon.
— historique et scientifique de Soissons.
— académique de Saint-Quentin.
— historique et archéologique de Château-Thierry.
— des antiquaires de Picardie.
— historique de Compiègne.

Digitized by Google

TABLE DES TRAVAUX

CONTENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME

DU

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE VERVINS.

Troisième Année.

Pages

SÉANCE DU 8 JANVIER 1875.

Communication relative à la Dragonne ou le chevalier Baltazar. M. E. Piette 5
Guillaume de Harcigny, médecin du roi Charles VI. M. le docteur Penant 8
Recherches étymologiques sur les noms de lieux de l'arrondissement de Vervins (Suite). M. Mennesson. 22

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1875.

Les possessions de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne dans la Thiérache. M. A. de Marsy . 37
Communication sur un silex taillé représentant une tête d'animal. M. Papillon 45
Recherches étymologiques sur les noms de lieux de l'arrondissement de Vervins (Suite) 49

SÉANCE DU 5 MARS 1875.

Compte-rendu de la visite de M. Boëswilwald, inspecteur des monuments historiques, à Verbinum. 62
Un sifflet gallo-romain. M. Verdier de Latour . . 62
Les minutes historiques d'un notaire de Vervins (Suite). M. E. Piette. 63
Les origines de Vervins. M. Papillon. 92

SÉANCE DU 2 AVRIL 1875.

Communication relative à la visite de M. Boëswilwald à Verbinum. M. Maurice Chevrier . . . 103

Digitized by Google

Recherches étymologiques des noms de lieux de l'arrondissement de Vervins (Suite et fin). . . 104

SÉANCE DU 7 MAI 1875.

Communication sur des sépultures découvertes dans les fondations de l'église de Chevennes. M. Papillon 119
Lecture d'extraits d'une gazette du XVIIIe siècle. M. Mennesson 124

SÉANCE DU 4 JUIN 1875.

Silex taillés, trouvés à Marfontaine 124
Note sur les caveaux de l'église de Vervins. M. Papillon 125

SÉANCE DU 2 JUILLET 1875.

Montcornet, Rozoy-sur-Serre et leurs environs pendant la période révolutionnaire. M. Mien . . . 140

SÉANCE DU 6 AOUT 1875.

Plan de l'abbaye de Foigny. M. Bercet. M. Piette . 152
Observations sur Verbinum 153
Statuette de Jupiter découverte à Plomion. M. Mennesson. 153

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1875.

Verbinum. M. Papillon. 160

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1875.

Analyse de la correspondance d'une fille de Jean Debry. M. Mennesson 160
Jeanne d'Arc a-t-elle passé à Wiége. M. Berniquet . 161

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1875.

Lettre sur le passage de Jeanne d'Arc à Wiége. M. Barbier, adjoint de Wiége. 162
Lecture d'une note relative au même sujet. M. Mennesson 163
Les minutes historiques d'un notaire de Vervins (Suite). M. E. Piette. 166

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1875.

Renouvellement du bureau et du comité de publication pour 1876. 189
Compte-rendu d'une trouvaille faite à Vervins. M. Mennesson 190
Notes sur la géologie de la Thiérache. Les terrains jurassiques. M. Rogine 193

Digitized by Google

GRAVURES CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

Pierre tumulaire de Guillaume de Harcigny. (Pl. I). 9
Instruments en silex taillés. (Pl II). 95
Instruments en silex et en os. (Pl. III) 97
Sépultures anciennes. (Pl. IV) 121
Statuette trouvée à Plomion. (Pl. V) 154
Signatures des seigneurs de Vervins. (Pl. VI) . . 168
Carrière d'Ohis. (Pl. VII) 198

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

A

Abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. Ses possessions dans la Thiérache, 37.
Abbaye de Foigny (Plan de), 152.
Allocation du gouvernement, 152, 161.

B.

Bureau (Composition du) pour 1876, 189.

C.

Compte des recettes et dépenses, 37.
Chevennes (Découverte de sépultures à), 119.
Courrier de l'Europe (Le), gazette du XVIIIe siècle, 124.
Correspondance d'une fille de Jean Debry, 160.

D.

Dragonne (La) ou le chevalier Baltazar, 5.
Ducs de Guise (Envoi des portraits des) à la ville de Vervins, 189.

E.

Etymologies des noms de lieux de l'arrondissement de Vervins (Suite et fin) 22, 49, 104.

G.

Guillaume de Harcigny, médecin du roi Charles VI, 8.
Géologie de la Thiérache. Les terrains jurassiques, 192.

Digitized by Google

Digitized by Google